
Princeton University Library
32101 073587071

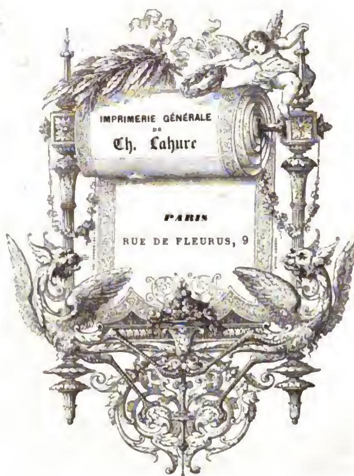
HISTOIRE POPULAIRE

CONTEMPORAINE

DE LA FRANCE



TOME DEUXIÈME


IMPRIMERIE GÉNÉRALE
DE
Ch. Lahure
PARIS
RUE DE FLEURUS, 9

HISTOIRE POPULAIRE

CONTEMPORAINE

DE LA FRANCE

V. Duruy

TOME DEUXIÈME

ILLUSTRÉ DE 264 VIGNETTES



PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET CIE

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, N° 77

—

1865

HISTOIRE POPULAIRE CONTEMPORAINE DE LA FRANCE.



TROISIÈME PARTIE.

LA SECONDE RÉPUBLIQUE.

DU 24 FÉVRIER 1848 AU 10 DÉCEMBRE 1852.

PREMIÈRE PÉRIODE.

LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER.

CHAPITRE I.

CHUTE DU GOUVERNEMENT DE JUILLET.

§ 1. CAUSES DE LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER; CAMPAGNE DES BANQUETS.

Après 1815, les gouvernements, dans leur haine aveugle contre la France et contre les principes sortis de notre glorieuse Révolution, n'avaient point voulu comprendre les bases nouvelles sur lesquelles doit s'élever la société moderne. En dépit des idées semées dans leurs royaumes sous les roues de nos canons, les souverains de la Sainte-Alliance avaient restauré le passé. La révolution de 1830 protesta contre cette res-

tauration. La plupart des souverains furent assez forts pour empêcher ou contenir le réveil des peuples, mais, heureux de leur victoire, ils ne firent rien pour avancer la solution des questions de liberté intérieure et de nationalité qui travaillaient les différents pays de l'Europe. Soit insouciance, soit présomption, ils se rendormirent sur un volcan qu'ils avaient fermé sans l'éteindre! L'année 1848 le rouvrit, et cette fois plus ardent.

En France, la Restauration de 1815 avait remis en question la plus grande partie des conquêtes de 1789. La révolution de 1830 renversa la Restauration. La monarchie de Juillet reprit, à certains égards, les errements de la dynastie qu'elle remplaçait; elle ne donna pas toutes les satisfactions qu'on en attendait. D'émeute en émeute, elle tomba à la révolution de 1848.

Cette monarchie n'avait point jeté dans le pays de racines profondes. La Restauration avait eu l'avantage de représenter un principe : la légitimité. Se rattachant à une longue série de rois, la branche aînée des Bourbons s'appuyait sur des traditions, sur une foi politique contraire sans doute aux idées modernes, mais une foi est toujours une force. La branche cadette rompit avec les anciennes traditions, sans accepter franchement le nouveau principe de la souveraineté populaire. Placée à la hâte sur un trône vide, elle s'effraya de l'origine de sa fortune; au lieu de suivre le courant qui l'avait élevée, elle le remonta. Elle se rapprocha le plus possible du régime de la Restauration, sans rallier pour cela la noblesse et le clergé qui l'accusaient d'usurpation. Elle s'aliéna la classe inférieure qu'elle redoutait plus encore qu'elle ne la méprisait. Ne personnifiant ni la légitimité, ni le droit populaire, repoussée par l'aristocratie et se défiant du peuple, elle s'appliqua à satisfaire la bourgeoisie dont le dévouement, plus intéressé que sincère, ne pouvait la protéger. La différence de la chute des deux dynasties indique assez leur force relative. Pour vaincre Charles X, il fallut une bataille sanglante de trois jours, et pour renverser Louis-Philippe il suffira de quelques barricades. Le chef de la branche aînée se retira honorablement, avec une fière lenteur; le chef de la branche cadette dut s'enfuir sous un déguisement, sans même obtenir les égards que méritaient son âge et son malheur.

La révolution de 1848 eut cela de particulier que, prévue, elle surprit tout le monde, même les vainqueurs. Mais si l'inhabileté du pouvoir la fit éclater au moment où on ne l'attendait point, le sol était miné depuis si longtemps que les hommes les moins clairvoyants redoutaient une explosion à la mort du roi. Négligé, abandonné à d'ingénieux sophistes, le peuple se laissait séduire par des théories auxquelles ses souffrances prêtaient une apparence de vérité. On lui parlait de réformes sociales non moins urgentes que les réformes politiques, et ces doctrines trouvaient auprès de lui tant de crédit, que, le gouvernement de Juillet tombé, la révolution politique accomplie, on verra les classes ouvrières réclamer une révolution sociale.

Le développement considérable de l'industrie et du commerce nécessitait, en effet, sinon l'application de nouveaux principes, du moins de nouvelles mesures pour améliorer le sort des classes laborieuses. Le peu d'initiative du gouvernement de Juillet amena ces classes à chercher elles-mêmes, dans des doctrines dangereuses, un remède pire que le mal. L'égalité à rétablir dans l'exercice des droits politiques, des besoins matériels à satisfaire, tels sont les deux grands résultats que poursuivait, sans en avoir bien conscience, une population peu exaltée, mais dont une partie, égarée par la propagande républicaine et socialiste, était décidée à aller beaucoup plus loin.

A la fin de l'année 1847 le ministère s'était modifié. M. Soult, fatigué, était rentré dans le repos avec le titre de maréchal-général, porté jadis par Turenne.

M. Guizot prit le titre de président du cabinet; mais il était depuis longtemps le principal ministre. Le roi perdit sa sœur, la princesse Adélaïde, qui laissait la meilleure renommée. Ce fut pour Louis-Philippe un profond chagrin; on dit aussi qu'il y perdit une amie de bon conseil, qui lui inspirait la fermeté et le courage. Le roi avait ouvert la session de 1848, deux jours avant cette mort, le 28 décembre 1847. Tout avait été morne dans cette séance, l'attitude des Chambres et du public, le discours de la couronne. Il y était question de l'agitation fomentée par des passions *ennemies ou aveugles*. Le mot parut injuste : il était vrai. L'opinion était alors agitée et passionnée. Il y avait ici de la lassitude, là du dégoût, là de la haine; de l'enthousiasme, nulle part, ni parmi ceux qui attaquaient le trône, ni parmi ceux qui le défendaient. On s'était jeté avec entraînement dans la lecture des *Girondins* de M. de Lamartine, comme si on eût pressenti que cette histoire d'une révolution pouvait, d'un moment à l'autre, devenir une actualité.

Les banquets réformistes, commencés en 1840, puis abandonnés, étaient alors repris de tous les côtés. Les députés de l'opposition donnaient le signal. Eux-mêmes multipliaient les propositions de réformes. M. Duvergier, M. de Rémusat, anciens doctrinaires, et qu'on ne pouvait taxer d'exagération politique, attachaient leurs noms à ces propositions. Les tribuns se donnaient carrière dans les banquets. On y prêchait la réforme, et en même temps on y flétrissait la corruption. C'est à peine si on y épargnait le roi et la charte.

M. Duvergier de Hauranne, M. Lesseps avaient publié, sur la loi électorale, des livres qui en démontraient tous les vices. Cette loi ne pouvait pas subsister après de telles attaques; l'injustice, l'inégalité, le danger étaient trop flagrants. Mais la majorité, plus forte que jamais, et plus dévouée que jamais à la politique de résistance, rejetait tout. Elle pensait qu'à la plus petite réforme tout l'édifice s'écroulerait. Le comité central des élections de Paris s'adressa à la Chambre par voie de pétitions. Il s'occupait en même temps d'organiser un banquet qui eut lieu, le 10 juillet, au Château-Rouge.

Il y avait naturellement deux courants parmi les réformistes; les uns, comme M. de Rémusat et M. Duvergier de Hauranne, voulaient l'adjonction des *capacités* et la diminution du cens. Ils restaient pleinement dans la charte. Ils étaient dévoués au roi, et même à la politique générale du règne; ils blâmaient les faiblesses de la politique extérieure, et au dedans une résistance aveugle, qui pouvait aboutir à une catastrophe. S'ils allaient jusqu'à prendre part à la campagne des banquets, c'est qu'au fond ils se croyaient plus forts que les alliés compromettants qu'ils acceptaient. Le ministère, en se refusant à tout, ne leur laissait

d'autre alternative que de se soumettre, ou de recourir à cette arme périlleuse.

A côté d'eux s'asseyait une opposition beaucoup plus avancée, beaucoup plus radicale, et qui, dans les banquets, avait plus souvent la parole et recueillait bien plus d'applaudissements. Celle-là ne se contentait pas, comme M. Duvergier de Hauranne, d'une douce réforme. Elle brisait les entraves de la loi, et traduisait les mots de souveraineté du peuple, par ceux-ci : suffrage universel. De tels mots, prononcés devant une population attentive, sont une force par eux-mêmes. Chacun se dit : Pourquoi pas? D'où vient leur droit, aux censitaires? Qui a fait la Révolution?

Toutefois la gauche dynastique, dirigée par M. Odilon Barrot, déclarait ne vouloir porter aucune atteinte à la monarchie. Elle regardait comme beaucoup trop dangereuse la réforme de Ledru-Rollin. Il ne voyait pas sans plaisir, mais non plus sans crainte, les républicains prendre part à l'agitation. On s'en aperçut bien au banquet de Lille. A ce banquet les deux chefs de la gauche et de l'extrême gauche avaient été convoqués. M. Odilon Barrot, et M. Ledru-Rollin. On pensa sur-le-champ que cette rencontre ne se passerait pas sans bruit. M. Ledru-Rollin, qui est un tribun, grandissait dans les banquets. L'opinion lui venait. Son parti était en majorité au banquet de Lille; celui de M. Odilon Barrot en minorité. Le contraire se serait peut-être produit si on était allé aux voix dans la ville; mais les souscripteurs du banquet étaient républicains, et on annonça que M. Ledru-Rollin allait faire un manifeste. Depuis longtemps déjà les conservateurs disaient au centre gauche et à la gauche dynastique : « Vous êtes dépassés. Vous vous battez pour une cause qui n'est pas la vôtre. Cette guerre se retournera contre vous. Vous n'êtes pas ennemis, soit; mais assurément, vous êtes aveugles. » Et la gauche dynastique répondait : « La république est impossible. Nous ne l'acceptons pas, nous ne la rêvons pas. Nous le dirions en face aux républicains, si cela était nécessaire. » M. Odilon Barrot pensa que cela était nécessaire à Lille. Il mit donc à ses alliés le marché à la main; il proposa qu'un toast au roi fût porté avant le toast à la réforme. La proposition fut rejetée, et M. Barrot se retira. Il fut évident dès lors qu'il y avait un parti qui faisait la guerre à la royauté pour l'amender, et un autre qui lui faisait la guerre pour la détruire.

La ville de Mâcon eut aussi son banquet, que présida M. de Lamartine. Cette manifestation emprunta aux circonstances qui l'entourèrent quelque chose de dramatique. Au moment où les convives allaient se mettre à table, un orage violent éclata, le vent s'engouffra dans les tentes et les ébranla, la pluie tomba à torrents. Il y avait là plus de trois mille personnes. Convives et spectateurs se rapprochent du centre, et là, au milieu des éclairs, au bruit de la foudre, des mugissements du vent, un chant s'élève comme pour braver la tempête : c'est le dernier couplet de la *Marseillaise* (Amour sacré de la patrie). Quand le chant eut cessé, M. de Lamartine prit la parole. Il posa le principe de la souveraineté du peuple et se prononça nettement en faveur du suffrage universel; puis, attaquant la monarchie de Louis-Philippe, il lui reprocha de ne pas s'intéresser au sort des masses, de s'entourer d'une aristocratie électorale, égoïste et dure, au lieu de se faire peuple; puis il s'écria : « Cette monarchie, que voulez-vous qu'elle devienne si elle parvient à faire d'une nation de citoyens une vile meute de trafiquants, n'ayant conquis leur liberté au prix du sang de leurs pères que pour la revendre aux enchères des plus solides faveurs; si elle fait rougir la France de ses vices officiels, ou si elle nous laisse descendre, comme nous le voyons en ce moment même dans un procès déplorable, si elle nous laisse descendre jusqu'aux tragédies de la corruption; si elle laisse affliger, humilier la nation et la prospérité par l'improbité des pouvoirs publics? Elle tomberait cette royauté, soyez-en sûrs! elle tomberait, non dans le sang comme en 1789, mais elle tomberait dans son piége! Et après avoir eu la révolution de la liberté et la contre-révolution de la gloire, vous auriez la révolution de la conscience publique et la révolution du mépris! » Sanglantes paroles qui retentirent dans tout le pays et semblèrent à tous annoncer la fin prochaine du règne.

§ 2. LA DISCUSSION DE L'ADRESSE (FÉVRIER 1848); LE BANQUET DU XIIe ARRONDISSEMENT (22 FÉVRIER).

Le ministère était fort préoccupé de l'agitation produite par les banquets. Il commença par les dédaigner; puis il s'en irrita et chercha le moyen de les entraver. Il crut l'avoir trouvé, en exhumant une loi de 1791 qui lui donnait la faculté d'interdire les réunions publiques. M. Duvergier de Hauranne protesta du haut de la tribune contre cette prétention nouvelle du gouvernement, et déclara qu'il ne s'y soumettrait pas. La discussion fut très-vive; tous les orateurs de la gauche, et de toutes les nuances de la gauche y prirent part. Le public suivait cette discussion avec un intérêt passionné. C'était la question du moment; et on savait qu'il ne s'agissait pas seulement de discours; que ces discours seraient suivis d'actes dès le lendemain, et qu'à ces actes tous les citoyens amis de la réforme ou ennemis du gouvernement prendraient part. On comprenait si bien qu'il en pouvait résulter des troubles sérieux que beaucoup de voyageurs et de citoyens paisibles quittèrent Paris en toute hâte.

Les débats de l'adresse furent singulièrement vifs et animés. Les membres de l'opposition de toutes les nuances attaquèrent pendant trois semaines ce ministère qui ne voulait point se retirer. La plupart des chefs de parti étaient surtout dirigés dans cette lutte par le désir d'arriver au pouvoir. Aussi le ministère aurait-il pu facilement les réduire au silence en modifiant sa politique par trop inflexible et par trop stationnaire.

On sentait une crise imminente en Europe, et M. Guizot, comme le roi, ne paraissait pas s'en préoccuper. L'Italie s'agitait dans l'espoir de recouvrer son indépendance. M. Thiers, assez intelligent pour comprendre la grande politique, mais trop mobile pour la pratiquer, expliquait merveilleusement ce qu'il aurait voulu : « Maintenant, disait-il, la politique que vous abandonnez, je voudrais que l'opposition fût assez puissante pour la recueillir, et si ma voix pouvait être écoutée par les Italiens, je leur dirais : « Soyez unis! peuples, « princes, soyez unis! Que toutes les populations qui « s'étendent de Turin à Florence, à Naples, à Palerme, « forment un seul tout, et qu'elles se présentent à « l'ennemi commun ayant à leur tête Pie IX avec les « clefs de saint Pierre à la main, et Charles Albert

« avec la vieille épée des ducs de Savoie. Dans cette « attitude, vous serez respectés. Mais s'il en pouvait « être autrement, si l'on voulait attenter à vos droits « et à votre indépendance, croyez-le bien, le cœur « de la France n'est pas glacé. Oui, la France est « vieille de gloire, mais elle est jeune de cœur, et si « elle reconnaissait clairement quelque part la liberté « et l'indépendance de l'Europe menacées, vous ne « la trouveriez pas dégénérée, car elle n'est dégénérée « que dans l'opinion de ceux qui la croient faite à leur « image!... »

Ici M. Thiers était resté homme d'État, et, tout en proclamant ses sympathies pour l'Italie, n'engageait pas son avenir ministériel. Il ne fut point aussi prudent dans la discussion relative aux affaires de Suisse. Il fit des avances peu dignes à l'extrême gauche; il se proclama révolutionnaire : « On insiste, s'écria-t-il, en disant que les hommes qui viennent de triompher en Suisse sont radicaux, car on croit avoir tout dit en les accusant de radicalisme. Je ne suis pas radical, messieurs, les radicaux le savent bien, et il suffit de lire leurs journaux pour s'en convaincre. Mais entendez bien mon sentiment : je suis du parti de la révolution, tant en France qu'en Europe; je souhaite que le gouvernement de la Révolution reste dans les mains des hommes modérés; mais quand ce gouvernement passera dans les mains d'hommes qui seront moins modérés que moi et mes amis, dans les mains des hommes ardents, fussent les radicaux, je n'abandonnerai pas ma cause pour cela, je serai toujours du parti de la Révolution. »



M. de Lamartine.

La discussion de la politique intérieure fut l'objet d'attaques bien plus hardies contre le ministère, qui se défendit avec courage. Il obtint une victoire complète, car il était sûr de la majorité, et, fort de ce triomphe, il se crut maître de la situation.

Alors se montra dans tout son jour le vice de la Constitution. La majorité du *pays légal* soutenait le ministère, mais l'opposition se crut en droit de faire appel au pays véritable; elle poursuivit le cours des manifestations qui devaient faire éclater le sentiment public. Un conflit sortit d'une situation qui, en un temps de suffrage universel, aurait été éclaircie par une réélection de la Chambre. Le cabinet pouvait encore prévenir la lutte en présentant immédiatement un projet de loi sur le droit de réunion. Il aima mieux résoudre lui-même la question de légalité et engager le combat, interdisant le banquet du douzième arrondissement après avoir toléré les manifestations précédentes. Or, rien n'est plus imprudent que l'inconséquence dans l'exercice de l'autorité. Si on tolère ce qu'on est en droit de défendre, on laisse prendre à l'abus des proportions, et le jour où on veut défendre ce qu'on a cru pouvoir tolérer, on se heurte à une résistance insurmontable.



Le chœur des Girondins chanté au Palais-Royal (22 février 1848). (Page 7, col. 1.)

Ce jour-là, personne ne s'y trompe : c'est la faiblesse qui s'effraye et veut en vain ressaisir les apparences de la force. C'est ce qui arriva pour le banquet du douzième arrondissement.

Les électeurs de M. Boissel, député du XII[e] arrondissement de Paris, avaient organisé un banquet qui devait avoir lieu sous sa présidence le 19 janvier 1848. Ils en avisèrent le préfet de police, qui, prenant un simple avis pour une demande d'autorisation, répondit en sommant les délégués de renoncer à leur projet. La commission délibéra, et décida à l'unanimité, que la sommation du préfet de police étant un acte illégal, arbitraire et de toute nullité, il y avait lieu de passer outre. Le banquet fut seulement retardé jusqu'au 22 février, parce qu'on voulut laisser passer d'abord les débats de l'adresse, et faire ainsi de ce banquet une consécration de la victoire, ou une protestation contre la défaite. Ce fut une protestation.

Les organisateurs du banquet voulaient qu'elle fût sérieuse; mais ils voulaient en rester les maîtres, et c'est pour n'y pas appeler une foule trop difficile à gouverner, qu'ils le fixèrent au 22 qui était un mardi, choisirent un local dans une rue presque déserte à l'extrémité des Champs-Élysées, et ne le firent connaître que la veille de la manifestation. On annonça en même temps que les députés et les pairs de France se réuniraient au numéro 2 de la place de la Madeleine, dans un local qui servait aux réunions du comité électoral de l'opposition; que le reste des souscripteurs se réunirait sur la place, et qu'on partirait en cortége pour se rendre à la rue du Chemin de Versailles, où le banquet devait avoir lieu.

Le ministère, pour écarter les hasards d'une collision violente, chargea deux députés ministériels, M. de Morny, aujourd'hui président du Corps législatif, et M. Vitet, d'avoir une conférence avec MM. Duvergier de Hauranne et Odilon Barrot, représentant l'un le centre gauche, l'autre la gauche dynastique. On leur offrait de laisser le cortége traverser les Champs-Élysées, pourvu qu'il le fît paisiblement, de le laisser pénétrer sans obstacle dans la salle du banquet ; à ce moment-là, la manifestation étant officiellement commencée, la police ferait des sommations à la suite desquelles on se séparerait, et les tribunaux seraient appelés à décider. M. Duvergier de Hauranne et M. Odilon Barrot, qui voulaient une manifestation sans troubles, donnèrent leur assentiment.

Mais le gouvernement n'était entré en pourparlers qu'avec les députés qui admettaient et défendaient la dynastie; il y en avait d'autres, qui ne se croyaient pas liés par les promesses de leurs collègues, et parmi les souscripteurs, un grand nombre ne reconnaissaient ni la direction de M. Duvergier de Hauranne, ni même celle de M. Odilon Barrot. La commission du banquet publia, le 20, une note qui se terminait par ces mots : « La commission espère que dans cette occasion tout homme présent se considérera comme un fonctionnaire chargé de faire respecter l'ordre ; elle se confie à la présence des gardes nationaux, elle se confie aux sentiments de la population parisienne, qui veut la paix publique avec la liberté, et qui sait que, pour assurer le maintien de ses droits, elle n'a besoin que d'une démonstration paisible, comme il convient à une nation intelligente, qui a la conscience de l'autorité irrésistible de sa force morale et qui est assurée de faire prévaloir ses vœux légitimes par l'expression légale et calme de son opinion. »

Cette note blessa le gouvernement, parce qu'elle contenait des recommandations à l'adresse de la garde nationale, et prenait vis-à-vis de la population des allures de direction qui ne paraissaient convenir qu'au gouvernement lui-même. Il est probable que MM. Duvergier de Hauranne et Odilon Barrot ne l'auraient pas approuvée, si elle leur avait été communiquée; mais les ministres leur supposaient une influence qu'ils n'avaient pas, et s'obstinaient à regarder les républicains comme un parti impuissant, et la gauche dynastique comme le seul parti redoutable. Ils déclarèrent que cette note les déliait, et que toute démonstration dans la journée du 22 serait interdite. M. Odilon Barrot et ses amis agirent alors comme ils l'avaient fait à Lille; ils déclarèrent qu'ils s'abstiendraient. Les radicaux prirent leur place.

Le 22, les ateliers furent fermés et, dès huit heures du matin, on vit des flots de population descendre la rue de Rivoli, les boulevards et stationner sur la place de la Madeleine. Elle était littéralement encombrée quand les ouvriers et le faubourg Saint-Antoine arrivèrent par les boulevards en chantant la *Marseillaise* et en faisant retentir les airs de *vive la réforme!* Les groupes refluaient jusqu'au ministère des affaires étrangères, situé alors à l'angle du boulevard des Capucines. Ils témoignaient par leurs cris leur antipathie pour M. Guizot, plus impopulaire que jamais. Sur la place, on s'obstinait à tourner les yeux vers la maison qui porte le n° 2, et de laquelle devaient partir, suivant le premier programme, les députés, au nombre de soixante-dix-sept, qui avaient souscrit pour le banquet. Lorsqu'on vit que les portes de la maison restaient fermées, et qu'on eut la certitude d'être abandonnés par les membres de la Chambre, il y eut dans la foule, un désappointement mêlé de colère. L'opposition dynastique, qu'on rendit, avec raison, responsable de cette abstention, perdit désormais toute influence sur les masses. La foule se mit en mouvement pour le Palais-Bourbon. Il était midi environ. A ce moment, la cavalerie de la garde municipale et la troupe de ligne parurent, et entreprirent de disperser le rassemblement. Une telle masse de peuple, même désarmée, ne cède pas sans collision; la masse même devient un obstacle à sa fuite, et une force contre ceux qui la repoussent. En peu de temps, il y eut des malheurs à déplorer.

Pendant ce temps-là, M. Odilon Barrot déposait sur le bureau de la Chambre, qui discutait alors un projet de loi sur la banque de Bordeaux, un acte d'accusation contre les ministres, signé par ses collègues de l'opposition. M. Guizot jette à peine sur cette pièce un regard dédaigneux, il sent bien que cet acte d'accusation n'a aucune signification. Le péril pour lui n'est pas là : il est dans les manifestations de la rue que les députés vont de temps en temps observer avec anxiété. M. Guizot laissa, dit-on, percer ses craintes et murmura à un de ses amis : « Je puis répondre de la journée; mais je ne suis pas sans inquiétude pour la nuit.

« Vers deux heures de l'après-midi, raconte le docteur Véron, témoin oculaire de toutes ces scènes, on essaye d'élever des barricades à l'entrée de la rue Royale et jusque dans la rue de Rivoli : des gardes municipaux font avorter ces premières tentatives. Il se

passa alors sous mes yeux de plaisantes scènes qui se renouvelèrent à plusieurs reprises. Dès que les gardes municipaux s'éloignaient de la rue de Rivoli, une bande de gamins de Paris, sous la direction de quelques chefs intelligents, enlevaient les pavés, arrêtaient et renversaient les voitures et commençaient les barricades. Lorsque la garde municipale, avertie, revenait au grand galop, les mêmes gamins entouraient les officiers, les maréchaux des logis, et s'offraient à relever les voitures et à remettre en place les pavés, en un mot, à réparer le désordre qui était leur œuvre. Ce manége continua pendant plusieurs heures.

« A l'Assomption, les insurgés arrachent les grilles qui entourent l'église; ils s'en font des armes ou des instruments pour dépaver les rues. Bientôt les boutiques de plusieurs armuriers sont enfoncées; le peuple s'empare de fusils, de sabres, de pistolets. A cinq heures, on bat le rappel pour la garde nationale dans tous les quartiers de Paris. Le soir, trois mille personnes parcourent le Palais-Royal en chantant le chœur des *Girondins*. Aux Champs-Élysées, on incendie des chaises et des baraques. »

Sur le soir, la troupe occupait toutes les places publiques, gardait les abords des Tuileries, de l'hôtel de ville, des ministères. Les gardes nationaux s'étaient ressemblés dans les mairies avec empressement. Ils paraissaient résolus à défendre l'ordre ; mais en même temps, et ce fut le fait le plus significatif, il était clair qu'ils ne défendaient pas le gouvernement. On entendait dans les rangs les cris de *vive la réforme!* La foule criait : *vive la garde nationale!* et *vive la ligne!* On pourrait presque dire que la foule était avec M Ledru-Rollin, et voulait une révolution ; que la garde nationale était avec M. Barrot, et voulait la réforme. Ennemie d'une révolution, dégoûtée du gouvernement, qui depuis quelques années lui témoignait de la défiance, elle ne le renversa pas, elle laissa faire. Voilà, en peu de mots, le secret des trois journées.

§ 3. CHUTE DU MINISTÈRE GUIZOT (23 FÉVRIER).

Des barricades furent construites pendant la nuit entre les quais et les boulevards et principalement aux alentours des halles. Des rassemblements se formèrent sur toute la ligne des boulevards Bonne-Nouvelle, Saint-Denis, Saint-Martin, du Temple, dans les rues Saint-Martin, Saint-Denis, Poissonnière, du Temple et du Petit-Carreau. Le mouvement se propageait jusque dans la banlieue où l'on voyait de nombreux attroupements d'hommes armés se diriger vers Paris. Le gouvernement de son côté avait mandé tous les régiments casernés dans la division ; il en arriva plusieurs dans la nuit. Le matin du 23, la place du Carrousel et celle de la Concorde ressemblaient à deux camps. Le temps était affreux, l'air froid, la pluie continuelle. L'infanterie, la cavalerie, éparpillées, se fatiguent et s'épuisent à dissiper des rassemblements qui se reforment sans cesse. La garde nationale, partagée entre deux sentiments contradictoires, avait une attitude morne; la ligne était incertaine. Les gardes municipaux seuls, détestés de la foule, montraient de la fermeté; ils emportèrent résolûment les barricades; les insurgés les défendaient avec mollesse, se retiraient au pas de course, et relevaient les barricades ailleurs avec une rapidité singulière. C'était là évidemment un plan de campagne arrêté, et ce plan de campagne attestait qu'on comptait fatiguer la résistance, et réussir en obtenant ou l'adhésion ou la neutralité de la troupe. Dans plusieurs rencontres, où la cavalerie fut lancée contre la foule, la garde nationale intervint et la fit reculer. Une fois même, elle croisa la baïonnette, et les officiers firent aussitôt retirer leurs cavaliers. Cette attitude de la garde nationale, déjà très-remarquable le premier jour, le fut encore plus le second. La bourgeoisie s'abstenait ; elle ne défendait pas le gouvernement ; elle ne le jugeait pas digne d'être défendu. Placée entre lui et le peuple armé, elle ne savait plus auquel des deux partis elle souhaitait la victoire. C'était, comme toute abstention, une abdication. Dans l'après-midi, une députation de la quatrième légion en uniforme, parvint, non sans peine, jusqu'à la Chambre et remit entre les mains de MM. Marie et Crémieux une protestation contre la politique du ministère.

Pendant ce temps, le roi conférait avec ses ministres, et leur demandait s'ils se croyaient en mesure de tenir tête à l'émeute. M. Guizot répondit qu'il n'en doutait pas. La reine était présente; elle désirait ardemment la retraite du ministère, et ne cacha pas sa pensée. « Les ministres, dit-elle, sont, je n'en doute pas, dévoués au roi comme à la France, je fais appel à leur dévouement! Leur présence aux affaires expose la royauté, je les invite à se démettre. » Elle partageait à cet égard l'opinion de ses fils; mais se trompant complétement sur la situation, elle croyait que la situation tenait uniquement à M. Guizot et à ses collègues, et que, s'ils se retiraient, l'ordre serait rétabli. Le roi s'efforça de l'arrêter quand elle exprima cette espérance; il se dit prêt à soutenir ses ministres jusqu'au bout, à en courir le risque. Il parla même d'abdiquer. « Que dites-vous, mon ami, interrompit la reine, vous devez tous vos jours à la France, vous ne pouvez pas abdiquer. » M. Guizot, que la reine avait blessé, sentit que le roi ne lui donnait son appui que par honneur, et que dans le fond, il regardait sa présence comme un danger. Sa conduite lui parut aussitôt dictée. Rester dans ces conditions n'était ni digne ni sûr. L'hésitation des princes, les regrets du roi énervaient le pouvoir, dans un moment où il devait être énergique, et, pour ainsi dire, infaillible. Il donna au roi un conseil conforme à son caractère en lui proposant d'appeler M. Molé. Ainsi, il se retirait, mais devant le roi, non devant l'émeute. M. Molé fut appelé. M. Guizot se rendit à la Chambre.

Il y fut vivement interpellé par M. Vavin, député de Paris, qui mit à sa charge les troubles passés et le danger présent. Il répondit avec son calme et sa hauteur ordinaires. « Je crois, dit-il, que ces interpellations manquent de dignité et de convenance. Le roi, en ce moment, fait appeler M. le comte Molé.... » A ces mots, des bravos éclatent sur les bancs de la gauche et dans toutes les tribunes. Ils se prolongent en se renouvelant pendant plusieurs minutes, mêlés d'acclamations. « Le mouvement qui vient de se produire, ajoute M. Guizot aussitôt que le bruit lui permit de se faire entendre, ne me fera rien changer ni rien ajouter à ce que j'allais dire. Le roi vient d'appeler en ce moment M. le comte Molé pour le charger de former un nouveau cabinet. Tant que le cabinet actuel sera chargé des affaires, il maintiendra ou rétablira l'ordre, comme il l'a fait jusqu'à présent. »



Catastrophe du boulevard des Capucines (soirée du 23 février 1848). (Page 10, col. 1.)

Le bruit du changement de ministère fut accueilli dans Paris avec une satisfaction générale. Les réformistes modérés y voyaient une victoire; les adhérents du ministère, peu nombreux même dans la bourgeoisie, y voyaient la fin de l'émeute. On se réjouissait aussi derrière les barricades, parce que cette concession attestait la force de l'insurrection. Cependant ceux qui jugeaient les faits avec impartialité pensèrent ce soir-là que, cette satisfaction paraissant suffisante à la garde nationale, elle ferait le lendemain cause commune avec la troupe, et que le parti de la révolution ne pourrait pas tenir.

§ 4. CATASTROPHE DU BOULEVARD DES CAPUCINES (SOIRÉE DU 23 FÉVRIER); COMMENCEMENT DE LA RÉVOLUTION.

Les aides de camp de Louis-Philippe avaient parcouru toute la ville en publiant la bonne nouvelle, et on leur avait répondu par des cris de : *Vive le Roi!* Le peuple quitta ses barricades, les troupes rentrèrent en partie dans leurs casernes. Paris prit un aspect de



Le tombereau chargé de cadavres remonta les boulevards (23 février). (Page 10, col. 2.)

fête. Apercevant des Tuileries les maisons qui s'illuminaient, la duchesse d'Orléans s'écria, pleurant de joie et embrassant le comte de Paris: « Pauvre enfant! on a bien compromis ta couronne, mais le Ciel te la rend! » C'est à ce moment même que la révolution éclatait.

Les chefs du parti républicain, les membres influents des sociétés secrètes, la population ouvrière, bien plus vivement irritée que l'opposition parlementaire, n'avaient pas vu sans plaisir commencer un mouvement dont ils espéraient profiter. La désaffection de la garde nationale, la tiédeur de la troupe de ligne sont pour les projets des républicains des gages de succès. Ils ne désarment point, sèment dans le peuple la défiance sur la portée des concessions, et le nom du nouveau président du conseil, M. Molé, qui ne paraît pas une garantie suffisante, leur vient en aide. Un déplorable événement décide leur triomphe.

Le soir du 23 février, toute la population se pressait dans les rues pour jouir d'une illumination splendide et spontanée. Au boulevard des Italiens, le café du Grand-Balcon « faisait jaillir de ses becs de gaz des gerbes de lumière éblouissante. » Tout le monde circulait librement et se félicitait de n'avoir plus à

redouter la guerre civile. On ne s'inquiétait point des bandes armées qui portaient des torches et faisaient retentir l'air de chants frénétiques. Une de ces bandes alla devant les bureaux du *National*, à quelques pas seulement du boulevard. Le bureau de la rédaction était à un premier étage très-peu élevé et donnait sur la rue par de larges fenêtres où se pressaient les rédacteurs et les employés. Quand la *Marseillaise* fut chantée, le rédacteur en chef, Armand Marrast, s'adressa à la foule et traça le programme des satisfactions et garanties à obtenir : Mise en accusation des ministres, licenciement de la garde municipale, les deux réformes électorale et parlementaire.

La bande, en partant de la rue le Peletier, fit le tour de la place Vendôme en criant l'air des *Lampions*, et força le domestique du ministre de la justice, M Hébert, à illuminer l'hôtel. C'était une de ces espiègleries assez communes aux foules parisiennes dans les moments les plus critiques, et qui cependant contribue à rendre manifeste le caractère du rassemblement. Enfin, après ces excursions à gauche et à droite, elle arriva à son but devant les fenêtres de M. Guizot.

« Mais là, raconte le docteur Véron, qui affirme donner les détails les plus exacts, un bataillon d'infanterie, occupant les débouchés des rues Neuve-de-Luxembourg, des Capucines, Basse-du-Rempart et Caumartin, manœuvrait sur le boulevard; des détachements de cavalerie faisaient des charges inoffensives, afin de conserver aux troupes la liberté de leurs mouvements. Tout cela s'exécutait en bon ordre, avec beaucoup de modération et de patience, sous le commandement du chef de bataillon Braquehay; mais il était facile de voir que les insurgés s'exaltaient de plus en plus.

« Un homme portant un drapeau rouge sort de la foule, s'approche des soldats aux cris de : *Vive la réforme! à bas Guizot!* Le cheval du chef de bataillon se cabre, soudain l'explosion d'une arme à feu se fait entendre; on venait de tirer un coup de pistolet. A l'instant même le commandant prend place au milieu de son bataillon, les canons de fusil s'abaissent, et une longue détonation retentit. »

« On se ferait difficilement, dit M. Beaumont Vassy, une idée de la scène terrible qui se produisit alors; cinquante-deux victimes, parmi lesquelles on pouvait distinguer deux femmes, jonchaient le sol, tuées ou blessées. Des cris déchirants, d'épouvantables gémissements se faisaient entendre. La foule terrifiée s'était enfuie sur le boulevard et dans les rues adjacentes, en renversant tous les obstacles qui s'opposaient à sa marche et en brisant les parapets qui la séparaient de la rue Basse-du-Rempart. Cinq minutes à peine avaient suffi pour faire le vide sur cette large voie tout à l'heure encombrée; le flot de la multitude épouvantée était remonté jusqu'à la rue Vivienne. Ne comprenant pas encore le guet-apens dont ils avaient été victimes, les malheureux soldats demeuraient, ainsi que leurs chefs, dans une muette stupeur, en présence de ces cadavres gisants sur le pavé, de ces blessés qui râlaient autour d'eux en se traînant dans une mare sanglante.

« Chose bien étrange et qui prouve à quel point la démoralisation s'était déjà emparée de ces troupes belles et dévouées au pouvoir, en l'absence d'une direction militaire nette, ferme, précise : on aurait pu croire qu'après ce fatal et sanglant épisode de la soirée du 23 février, en face de ces victimes entassées à quelques pas d'eux, les chefs du détachement qui avait répondu à une perfide agression par un acte de défense déplorable, sans doute, mais parfaitement légitime, se seraient empressés de donner des ordres pour que ces blessés et ces cadavres gisants près d'eux fussent immédiatement secourus ou enlevés. Il n'en fut rien cependant; le commandant, s'effrayant de la responsabilité qui lui semblait peser sur lui, ordonna à un lieutenant de remonter le boulevard jusqu'à ce qu'il rencontrât la foule, et de donner des explications sur la cause de la catastrophe, qu'il attribuait en ce moment à l'explosion fortuite d'un des fusils de ses soldats. L'officier chargé de cette étrange et périlleuse mission s'en acquitta avec un zèle et un sang-froid dignes d'éloges. Parvenu à la hauteur du café Tortoni, il y entra et voulut donner les explications dont son chef venait de le charger; mais un homme, armé d'un fusil, s'élança dans le café, ajusta le lieutenant et allait le tuer à bout portant, lorsque des gardes nationaux se précipitèrent sur lui, détournèrent l'arme, et, entourant l'officier, le reconduisirent jusqu'à son bataillon.

« Et, du reste, si le désordre moral commençait à s'emparer des troupes que l'on semblait abandonner au hasard de leur propre inspiration, l'audace des émeutiers paraissait en revanche s'accroître, leur action se régulariser sous l'influence d'une direction fatalement habile et active.

« Par l'effet d'une circonstance au moins singulière, un tombereau tout attelé et vide s'était trouvé sous la main des républicains stationnant non loin du bureau du *National*. Ce tombereau fut aussitôt conduit par la colonne que Lagrange avait guidée une première fois jusque sur le sanglant théâtre de la catastrophe. Là, sous les yeux des soldats, les cadavres furent entassés sur le tombereau, et groupés de telle sorte, que leurs blessures béantes apparussent dans toute leur horreur. On eut soin d'y placer, les bras pendant en dehors du chariot, la poitrine sanglante et découverte, une des femmes mortellement frappée. On voulait une lugubre mise en scène, et ce but fut rempli. Bientôt, sous les yeux de la troupe, le tombereau emportant son affreuse cargaison de cadavres remonta les boulevards, entouré de torches dont la clarté funèbre ajoutait encore à l'horreur du spectacle. Des cris de vengeance, des appels aux armes se faisaient entendre pendant la marche de ce lugubre cortége, qui, après avoir parcouru la chaussée jusqu'à la rue Montmartre, stationna quelques instants devant les bureaux du journal la *Réforme*. Là, un homme monté sur le chariot, soulevait les cadavres, les montrait à la foule épouvantée, et appelait à haute voix sur la royauté les malédictions et les vengeances populaires. Le fatal convoi, reprenant ensuite sa route dont le sang marquait la trace, quitta le boulevard à la porte Saint-Martin, pour s'enfoncer dans les rues sombres et populeuses de ce quartier des émeutes. Les sectionnaires armés qui lui servaient d'escorte, firent alors retentir quelques coups de fusil, allèrent frapper aux portes, éveillèrent les habitants de ces rues turbulentes, et commencèrent à élever ce réseau de barricades gigantesques que la multitude surexcitée, profitant de la nuit, et sans rencontrer de résistance de la part de la force publique, devait

pousser d'un côté jusqu'au Palais-Royal, de l'autre jusqu'à la Madeleine. Puis ils s'introduisirent dans les églises, et, s'emparant des cloches, ils commencèrent à sonner le tocsin[1]. »

Cette fois, les faubourgs paraissaient résolus à renverser le gouvernement. Ce n'était plus une émeute, c'était une révolution.

§ 5. LE 24 FÉVRIER; COMBATS ET NÉGOCIATIONS; LE MARÉCHAL BUGEAUD; M. THIERS ET M. ODILON BARROT.

Le roi avait fait appeler M. Molé dans l'après-midi du 23 février, et l'avait sur-le-champ chargé de composer un cabinet. M. Guizot, en sortant de la Chambre, était revenu au château, et se tenait à la disposition du roi, qui le consultait en toute occasion; M. le duc de Broglie était avec lui. Les démarches de M. Molé n'aboutirent pas; personne ne voulait courir avec lui l'aventure d'un ministère accepté dans ces conditions. En effet, on se demandait ce qu'il serait, ne pouvant pas être M. Guizot, n'osant pas ou ne voulant pas être M. Thiers. M. Molé revint aux Tuileries et confessa son impuissance. Ce n'était pas le moment de prolonger une crise ministérielle; il conseilla d'appeler M. Thiers. « Mais l'Europe! » s'écria le roi. Le roi regardait au loin, quand le feu était déjà dans sa maison. Il ne comprit vraiment la gravité des circonstances qu'après la fusillade du boulevard. A ce coup, il vit le danger.


M. de Montalivet.

Il commença par nommer le maréchal Bugeaud commandant en chef de toutes les forces. Le maréchal se rendit à l'état-major général, accompagné du duc de Nemours. Il inspecta les troupes qui stationnaient sur la place du Carrousel. « Eh bien! maréchal, dit le duc de Nemours après cette inspection, que pensez-vous de la journée de demain? — Monseigneur, elle sera rude; mais elle sera pour nous : je n'ai jamais été battu et je ne commencerai pas demain. Sans doute il eût mieux valu ne pas perdre tant de temps; mais n'importe, je réponds du résultat, pourvu qu'on me laisse faire. Il ne faut pas qu'on s'imagine que je pourrai me dispenser de verser du sang : il en faudra peut-être beaucoup, car je commence avec du canon; mais soyez tranquille, demain soir, l'autorité du roi et de la loi sera rétablie, les factieux auront reçu une bonne leçon. » La confiance revint aux plus effrayés.

Le roi, au même moment, faisait appeler M. Thiers qui arriva aux Tuileries vers deux heures du matin, au moment où M. Guizot en sortait. M. Garnier-Pagès, dans son *Histoire de la Révolution de février* 1848, a donné de cette entrevue de M. Thiers et du roi un récit saisissant, que nous avons tout lieu de croire fidèle : « Dès qu'il fut annoncé, M. de Montalivet s'empressa vers lui : « Nous sommes bien touchés de vous voir « ici, dit ce fidèle ami du prince, le roi n'attendait « pas moins de votre dévouement; mais ménagez le « roi. » « — Ménager le roi! Mon premier devoir est « de lui dire la vérité. » L'attitude de Louis-Philippe révélait clairement le sens de ces paroles de M. de Montalivet : « Ménagez le roi. » Contraint de recourir à M. Thiers, de lui remettre le pouvoir, de subir des conditions au lieu d'en imposer, il se sentait humilié, vaincu. Mais, devant un sujet, il dédaignait de contenir l'irritation de son orgueil blessé. « Vous « connaissez la situation, dit-il. J'ai fait appeler « M. Molé. Il renonce. Je suis forcé maintenant d'a« voir recours à vous. Avez-vous des ministres? J'en « ai besoin tout de suite. — « Sire, je ne m'attendais pas « à être appelé. Je n'ai pas « de ministres indiqués. — « Ah! oui, s'écrie le roi avec « une hauteur sarcastique, « on dit que vous ne voulez « plus servir de tout le rè« gne! » Justement blessé, M. Thiers répondit avec dignité. « Non, sire, je ne le « voulais plus! » Louis-Philippe comprend alors qu'il est allé trop loin. Sans changer de sentiment, il change de ton. « Il faut « prévenir sur-le-champ vos « collègues. Vous avez appris « ce fâcheux événement du « boulevard des Capucines. « Vous savez que le gou« vernement n'y est pour « rien; c'est un accident. « L'effet en est très-mal« heureux. Il faut un mi« nistère de l'opposition. « Qui me donnerez-vous? « Je prévois que vous me « demanderez Barrot. Je n'ai pas d'objection. C'est « un brave homme; tête peu politique! Mais à « une condition, c'est que vous serez président du « conseil, et qu'il ne le sera pas. Il faut de la fer« meté. Je ne compte que sur vous. — M. de Ré« musat? — Excellent! — M. Duvergier de Hau« ranne? — Ah! Duvergier!... » Un sentiment de répulsion se peignit sur la figure du monarque. « C'est « un homme ferme! » fit observer M. Thiers. « Oh! « ferme, ferme à mes dépens! Enfin ce sont vos « amis, vous me manierez tout ce monde-là. Soit! « mon cher, va pour les personnes. Pour les choses, « qu'allez-vous me demander? Les capacités... Les « incompatibilités? » Et il appuyait ironiquement sur chaque syllabe. — « Il faut, de toute nécessité, la ré« forme électorale et la réforme parlementaire. Vos « aides de camp.... — Ah! oui, ce sont mes aides de « camp que vous voulez mettre dehors. — Ils ne vous « rendent pas grand service dans la Chambre. Quant à

1. De Beaumont Vassy, *Histoire de mon temps*, tome VI.

« moi, je n'ai jamais été très-ardent pour la réforme « électorale, mais le cercle est réellement trop étroit. « Il permet à un petit nombre d'exploiter tous les « avantages administratifs. — N'allez-vous pas me « donner une Chambre énorme, un corps électoral « énorme? — Cinquante députés et cent cinquante « mille électeurs de plus. Ce n'est pas trop. — Enfin, « nous verrons !.... — Ce n'est pas tout. — Et quoi « donc encore? — Il nous est impossible de gouverner « ner avec cette Assemblée qui nous est hostile.... — « Ah ! la dissolution ! jamais! jamais! Jamais je n'y « consentirai à aucun prix. — Aucun des collègues « dont j'ai besoin n'acceptera à d'autres conditions « que celles-là. — Dans tous les cas, je vais annoncer « au *Moniteur* que je vous ai appelé; car c'est un fait « qui m'est acquis et que je puis publier.»

La nomination du maréchal Bugeaud occasionna un nouveau débat. C'était un défi jeté à l'opinion, une



Aspect d'une barricade.

contradiction, mais aussi le maréchal était un homme éprouvé, sûr, capable plus que personne, ayant l'oreille du soldat; chose faite d'ailleurs : M. Thiers n'insista pas. Il sortit pour rassembler ses nouveaux collègues, et revint chez le roi avec eux vers sept heures du matin.

Le 24, lorsque le jour paraît, il trouve M. Thiers occupé à composer son ministère, et le maréchal Bugeaud à former les quatre colonnes qui doivent, d'après son plan, étreindre l'insurrection et l'écraser. Le maréchal ne se plaint que de l'insuffisance des munitions, de l'épuisement des troupes. Néanmoins il se montre sûr du succès. Ainsi, d'un côté le maréchal Bugeaud dont la nomination, lorsqu'on l'apprit, accrut encore la colère populaire, préparait activement la résistance matérielle. M. Thiers cherchait, au contraire, l'apaisement. Il eût fallu à ce moment ou que M. Thiers eût le pouvoir absolu, ou que le maréchal Bugeaud fût libre d'entraves. Il fallait choisir

la paix ou la guerre. La conciliation seule eût peut-être réussi, la lutte ouverte certainement. En essayant des deux à la fois on courait à un désastre. L'effet des baïonnettes détruisait celui des concessions. Les collisions, le sang répandu, le plus souvent par accident, par malentendu, excitaient les passions de la foule insurgée et empêchaient toute tentative pacifique d'aboutir. On peut dire que le 24, pas plus que le 23, il n'y eut de bataille. La troupe ne fut pas vaincue, mais paralysée, et, qui pis est, humiliée.

La faute en est au roi qui, par la nomination contradictoire du maréchal Bugeaud et de M. Thiers, se plaçait et plaçait tous ceux qui lui étaient dévoués dans une position fausse. Ses hésitations, son refus de descendre jusqu'aux dernières concessions retardaient la formation définitive du ministère, sa proclamation, et par conséquent condamnaient à l'inertie les hommes qu'il appelait à le sauver. A dix heures, il n'avait pas encore voulu accorder la dissolution de la Chambre. Aussi, grâce à cette indécision, ni les concessions ne peuvent être promptement répandues dans la foule, ni les troupes utilement employées. Les officiers manquent d'ordres, et Louis-Philippe ne tardera pas à



Le général Lamoricière, d'après Horace Vernet.

être menacé dans son palais même par l'insurrection triomphante.

Nous avons vu que le maréchal Bugeaud avait formé quatre colonnes : une devait se rendre au Panthéon et contenir la rive gauche; les trois autres devaient opérer sur la rive droite. L'une, sous les ordres du général Tiburce Sébastiani, reçut l'ordre de se rendre à l'hôtel de ville; elle atteignit le but de sa marche à sept heures. Une autre, présentant un effectif de deux mille hommes et commandée par le général Bedeau, se dirigeait sur la Bastille par les boulevards. La troisième, que le maréchal se réservait de commander en personne, avait pour mission de manœuvrer derrière les deux premières et d'empêcher la reconstruction des barricades qu'elles auraient défaites. La réserve se tenait au Carrousel. Les généraux avaient ordre d'annoncer partout la formation du ministère Thiers-Barrot. Dans le cas où la résistance continuerait, ils devaient attaquer. « Bedeau, vous m'enlèverez cela vigoureusement, » dit le maréchal en le quittant.

Les différents points stratégiques indiqués aux généraux avaient été occupés par les colonnes, sauf par celle du général Bedeau qui se trouva bientôt arrê-

tée. Mais les troupes ne tardèrent pas à être cernées dans leurs positions. La garde nationale faisait cause commune avec le peuple, s'interposait, amenait la ligne à fraterniser ou se faisait céder les postes, les casernes. Sur la place de la Bastille, les soldats du général Duhot sont entourés par des ouvriers qui réclament, qui exigent leurs armes. Une fusillade s'engage, mais presque aussitôt les soldats mettent les crosses en l'air. Le général Duhot replie ses troupes démoralisées sur Vincennes. Avant neuf heures, un grand nombre de postes, cinq casernes, la plupart des mairies étaient au pouvoir du peuple, la place de la Bastille évacuée.

A ce moment la colonne du général Bedeau, la plus importante, celle qui pouvait décider du succès de la journée, était également en retraite sans avoir combattu. Plusieurs circonstances et un ordre formel du maréchal Bugeaud, dont on paralysa l'action au moment le plus critique, déterminèrent cette retraite qu'on a souvent reprochée au général. Aussi lui laisserons-nous raconter lui-même les faits tels qu'il les a rectifiés dans une lettre, rendue publique, du 4 avril 1849.

« Je partis, dit-il, du Carrousel à cinq heures et demie avec quatre bataillons, un détachement de chasseurs à pied, un escadron du 8ᵉ de dragons et deux pièces d'artillerie. Après avoir détruit plusieurs barricades inoccupées dans les rues Neuve-des-Petits-Champs, Vivienne et Feydeau, le peloton d'avant-garde reçut le feu des hommes qui défendaient les barricades construites à l'extrémité de la rue Montmartre. Deux soldats furent blessés; le peloton riposta. On courut sur les barricades, qui furent immédiatement enlevées.

« La colonne prit la direction de la Bastille. Je m'attendais au combat, et j'y étais préparé; mais je fus bientôt étrangement surpris en apprenant par des habitants de la classe bourgeoise inoffensifs et non armés, par des officiers de la garde nationale, que l'exaspération populaire fort excitée tenait à l'ignorance entière où l'on était du changement de ministère, à la croyance que le malheureux événement du boulevard des Capucines était un acte prémédité par les ministres maintenus pour intimider la population. « Si la nouvelle du « changement de ministère est vraie, disaient les offi- « ciers de la garde nationale, le calme sera bientôt ré- « tabli; mais donnez-nous le temps de la répandre, car « un grand nombre de gardes nationaux sont derrière « les barricades. » En présence de cette situation imprévue, fallait-il marcher quand même? je ne le pensai pas. J'arrêtai ma colonne en deçà du théâtre du Gymnase, et je rendis compte de la situation à l'autorité supérieure. Le maréchal me répondit en approuvant ce que j'avais fait et en m'envoyant des proclamations. Le nom du maréchal Bugeaud, indiqué sur les proclamations comme commandant en chef pendant que MM. Thiers et Odilon Barrot étaient appelés à former un nouveau ministère, contribua à exciter de nouveaux doutes. Ce fut alors que M. Fauvel-Delabarre, habitant du quartier, s'offrit avec un louable empressement pour aller à l'état-major général recevoir confirmation du changement de cabinet. « Je suis « connu, dit-il : quand j'affirmerai, on me croira. » Il partit accompagné d'un capitaine d'état-major de la garde nationale. Quelques moments après son départ, trois cents gardes nationaux environ me rejoignirent, sous les ordres du commandant Grégoire.

« M. Fauvel revint très-rapidement. Il me remit un ordre écrit du maréchal, conçu dans ces termes : « D'a- « près les intentions du gouvernement du roi, toute « hostilité doit cesser. La garde nationale seule est « chargée de rétablir la tranquillité. Retirez-vous par « la rue de Richelieu ou de la Paix, suivant que vous « aurez plus de facilités, et ralliez-moi aux Tuile- « ries. »

C'était là pour le général Bedeau un ordre formel, et cet ordre avait été également donné partout. M. Odilon Barrot avait bien voulu suivre M. Thiers aux Tuileries, mais en réclamant toujours la révocation du maréchal Bugeaud, qui rendait impossible tout essai de pacification. M. Thiers obtint enfin du roi que le général Lamoricière serait adjoint au maréchal Bugeaud comme commandant de la garde nationale, et l'ordre de cesser le feu que le maréchal ne donna qu'à regret. M. Odilon Barrot partit pour aller à travers les barricades annoncer les concessions du roi. M. Thiers voulait, lui aussi, aller parlementer avec la foule insurgée, mais on l'avait retenu : les cris hostiles proférés contre lui montraient qu'il n'était déjà plus possible.

Le général Bedeau, au lieu de continuer sa route vers la Bastille et d'attaquer de formidables barricades élevées à la porte Saint-Denis, rétrograda, pressé par une masse énorme de population. « Avant de quitter ma position, continue-t-il dans sa lettre, pour mieux remplir les intentions de l'autorité supérieure, je prescrivis qu'une compagnie de la garde nationale précédât ma colonne, afin de faciliter l'ouverture des barricades que j'avais à traverser, et pour prévenir plus sûrement tout malentendu avec le peuple. Ce fut à la hauteur de la rue Montmartre que je trouvai une foule immense et compacte, encombrant les allées et la chaussée du boulevard. Le tumulte y était extrême. Les nouvelles vraies n'y étaient pas répandues. A chaque pas il fallait affirmer le changement de ministère pour calmer l'animation publique; toutefois, je n'entendis pas un seul cri qui pût faire croire à une pensée de renverser le gouvernement.

« Sur le boulevard des Italiens, je vis M. Odilon Barrot se dirigeant vers la Bastille. Il était entouré par le peuple et accueilli par des acclamations unanimes. Cette rencontre me fit comprendre, mieux encore que la prescription de l'ordre que j'avais reçu, quelle était la pensée de pacification qui dirigeait la politique du gouvernement.

« La colonne marchait lentement et avec une grande difficulté au milieu de la foule incessamment croissante. Les premières barricades que je rencontrai furent cependant ouvertes sans difficultés sérieuses. Le peuple, d'abord opposant, finissait par travailler lui-même à frayer la voie, exprimant cependant la crainte qu'on ne le trompât par une fausse nouvelle.

« En passant la cinquième barricade, à la hauteur de la rue de Choiseul, je chargeai un chef de bataillon de la garde nationale qui stationnait sur le boulevard d'assurer, à l'aide de son détachement, l'élargissement de la trouée nécessaire au passage de l'artillerie, qui marchait derrière le 3ᵉ bataillon. Cet officier supérieur me permit de le faire; je laissai près de la même barricade le chef d'escadron d'état-major Leroux, pour

activer le mouvement. Ces mesures prises, je me hâtai de reprendre la tête de la colonne, où ma présence était nécessaire pour éviter tout conflit et tout embarras nouveau. C'est en traversant cette barricade, d'après ce que j'ai su depuis, que des soldats, répondant au geste de la garde nationale, ont agité et puis porté la crosse en l'air. Je n'ai eu connaissance de ce fait qu'après être arrivé avec la tête de la colonne dans la rue Royale.

« J'appris aussi, quelques moments plus tard, que l'artillerie n'avait pas franchi la barricade de la rue de Choiseul, et qu'elle avait été confiée à la garde nationale. D'après les rapports qui m'ont été faits, les plus vives exhortations, les plus énergiques remontrances n'avaient pu triompher de l'effervescence croissante causée par l'arrivée subite sur ce point de groupes nombreux d'ouvriers et de gardes nationaux. On n'aurait pu ouvrir la barricade qu'après avoir fait feu. Fallait-il faire feu? fallait-il engager un combat quand, à quelques minutes de cette barricade, un des nouveaux ministres était acclamé par le peuple, et quand chacun, à cette heure, était encore persuadé que l'émotion publique avait pour cause l'événement malheureux du boulevard des Capucines; quand enfin un ordre formel prescrivait d'éviter toute hostilité?

« En arrivant dans la rue Royale, j'envoyai le chef d'escadron d'état-major Espivent prévenir le général Regnault de Saint-Jean-d'Angely, qui commandait la cavalerie sur la place de la Concorde, de me laisser libre l'entrée de la rue de Rivoli, où je voulais rallier et masser ma colonne, en me débarrassant de la foule qui m'accompagnait. Cet officier général, justement inquiet de l'irritation qui pourrait se produire si cette foule se trouvait en présence des gardes municipaux qui occupaient le poste Peyronnet, placé près de la rue des Champs-Elysées, invita le chef d'escadron Espivent à donner, de sa part, l'ordre au sergent du poste de rentrer dans le réduit. Malheureusement, le sergent ne crut pas devoir obtempérer à cet ordre, et au moment où la compagnie de la garde nationale faisait à droite, à l'extrémité de la rue Royale, pour me laisser libre la rue de Rivoli, les gardes municipaux firent feu, répondant, m'a-t-on dit depuis, à un coup de pistolet tiré de la rue des Champs-Élysées. Deux gardes nationaux tombèrent; j'accourus et je pus voir la lueur des derniers coups. L'exaspération fut aussitôt à son comble, on cria : « A la trahison! aux armes! C'est la même perfidie qu'au boulevard des Capucines! » Je compris tout l'effet que pourrait produire ce déplorable accident. Je parvins à me faire entendre des gardes nationaux. « Promettez-moi d'arrêter le peuple, leur dis-je, je vous promets d'empêcher les gardes municipaux de tirer. — Oui, général, oui, répondirent plusieurs voix. » Je m'avançai vers le poste en agitant mon mouchoir et criant de ne pas tirer. Je vis les gardes municipaux rentrer dans le poste. Je crus qu'ils m'avaient compris; mais à l'instant où j'arrivais à la grille, le feu recommença plus vivement. Je n'ai pu encore en connaître la cause, ni de quel côté il avait recommencé.

« J'étais à cette époque tellement convaincu de la volonté du gouvernement d'éviter toute collision, que je ne pensai pas pouvoir mieux faire que de me jeter entre les deux feux pour les faire cesser. Je n'y ai pas réussi, malgré les promesses qui m'étaient faites, malgré les efforts très-méritoires de plusieurs gardes nationaux. Au moment où les gardes municipaux sortirent du poste, les uns se précipitèrent, pour les couvrir, d'autres pour les frapper. Il y avait vingt gardes : deux furent tués, quelques-uns blessés, d'autres garantis, trois par moi-même au milieu de cette déplorable mêlée. » Un autre accident arrivait presque au même moment sur la place de la Concorde : un sergent de municipaux se sauvait vers le poste du jardin des Tuileries. Un grand nombre de personnes et gardes nationaux couraient après lui pour l'assurer qu'il n'avait rien à craindre. Le poste fit feu et plusieurs personnes tombèrent mortes, parmi elles un député, M. Jolivet.

La fusillade de la place de la Concorde avait déjà inquiété aux Tuileries : l'attaque du Château-d'Eau, près de la demeure du roi, va décider l'abdication de Louis-Philippe. A deux pas du Carrousel, au débouché des rues Saint-Thomas-du-Louvre, de Chartres et de la rue Froidmanteau, sur la place du Palais-Royal, et faisant face au palais, s'élevait le Château-d'Eau, édifice connu de la population parisienne par son architecture originale; on l'avait transformé en corps de garde. On y entrait par un perron qui longeait toute la façade; il recevait le jour par des ouvertures étroites, basses, qui pouvaient servir de meurtrières.

Le 24 février au matin, le corps de garde était occupé par une escouade de municipaux; on le fit évacuer et on le confia à des soldats du 1er bataillon du 14e de ligne. Depuis neuf heures, l'ordre avait été donné de suspendre toute hostilité, et pour prévenir une collision, les soldats devaient être relevés par la garde nationale. Les soldats venaient de rentrer dans le poste, lorsque sur leurs pas s'avança un groupe d'hommes, bourgeois, gardes nationaux, peuple, armés de toutes manières. Escaladant les degrés du perron, les plus audacieux pénétrèrent jusque dans le poste. Les officiers demandent : « Que voulez-vous? — Nous voulons vos armes! » Les officiers refusent avec fermeté. « Et vous, » s'écrie alors le capitaine Soupault; « vous! si vous étiez soldats, les donneriez-vous, vos armes? » Les assaillants se retirèrent, les uns vers la barricade du coin de la rue de Valois, les autres derrière celle de la fontaine Molière.

Le général Lamoricière vient sur la place du Palais-Royal examiner lui-même la situation; il rencontre une compagnie de grenadiers de la 2e légion, commandée par le capitaine Barrère, et lui donne l'ordre d'aller relever le poste du Château-d'Eau. Lui-même marche en tête, mais, au moment d'arriver, il apprend que cette lutte qu'il redoute est sur le point d'éclater à la barricade de la fontaine Molière. Il tourne bride vers cette barricade. On le couche en joue, mais sa contenance impose. Les fusils se relèvent. Le général annonce les concessions du roi : « Cela ne suffit plus, s'écrie-t-on, nous ne voulons plus d'un gouvernement qui a fait les fortifications! Nous réclamons maintenant le suffrage universel, il faut que Louis-Philippe abdique! D'ailleurs, quelle est la garantie de ce que vous nous dites? — Ma parole, réplique avec feu le général. — Voyez le *Moniteur*, reprend un des défenseurs de la barricade, en montrant ce journal; il y a la nomination de Bugeaud; le reste n'y est pas. » Mais, pendant qu'il parlemente à la barricade de la fontaine Molière, la lutte s'engage au poste du Château-d'Eau. Les gardes

nationaux envoyés pour relever le poste ont une peine inouïe à traverser la foule immense et animée, qui semble prête à attaquer. Le capitaine Soupault ne veut point écouter le capitaine de garde nationale Barrère, il ne veut point quitter la forte position qu'il occupe parce qu'il craint un piége. Mais le tumulte augmente; la pression de la foule est énorme; alors voyant que sa résistance n'aboutira qu'à violer les ordres qu'il a reçus d'éviter à tout prix une collision, le chef de poste se décide. Il convient avec le capitaine Barrère que le peuple aura les armes, les gardes nationaux le poste, et que la troupe sera conduite saine et sauve aux Tuileries

Le peuple crie : « Vive la ligne! Vive le capitaine! » Les grenadiers du capitaine Barrère s'avancent pour s'introduire dans le poste. Les soldats refusent de céder la place et de livrer leurs armes. Tout à coup on entend des coups de fusil retentir en face du poste, dans la cour du Palais-Royal. Aussitôt des coups de feu partent du fond du corps de garde. Les balles ont traversé les bonnets à poil de deux grenadiers. La foule terrifiée se rejette en arrière.



Combat du Château-d'Eau (24 février). (Page 16, col. 1.

La stupeur du peuple ne dura qu'un instant; la fusillade éclata de tous les côtés. Retranchés derrière les barricades des rues de Valois et Saint-Honoré, aux fenêtres des maisons, derrière les piliers du palais, les insurgés dirigent contre le poste un feu bien nourri. De leur côté, les soldats, abrités par les fortes murailles du Château-d'Eau, tirent par toutes les ouvertures et leurs feux plongeants et réguliers faisaient nombre de victimes.

Au bruit de la fusillade, le général Lamoricière accourt. Entre la rue Richelieu et la place, à la hauteur du magasin de tabac de la *Civette*, il est blessé au bras droit d'un coup de baïonnette. Il n'en avance pas moins et commande aux soldats du poste de ne plus tirer. Les soldats ne l'écoutent pas. Il se trouve entre deux feux. Mais, à la fin, désespéré de ne pouvoir arrêter le combat, il revient au Carrousel, rencontre le général Rulhières et l'adjure d'envoyer des ordres au Château-d'Eau, afin d'arracher les soldats à cette lutte périlleuse. Le général Rulhières envoie le général Perrot, commandant de place de Paris, qui ne réussit pas davantage et tombe blessé.

Ce combat jetait l'effroi dans l'intérieur des Tuileries et appelait aû siége du château la masse des insurgés. Lamoricière, alors, fait une seconde tentative; son cheval tombe mort, lui-même, atteint d'un nouveau coup de baïonnette, est déposé et gardé chez le même marchand de vin où l'on garde et soigne le général Perrot.

On apprend aux combattants la retraite des troupes et l'abdication du roi, mais l'inutile effusion du sang continue. Les assiégés ne voulaient rien entendre. Ils étaient à peine cent quinze hommes et plus du quart étaient tués ou blessés. Le sang, la poudre, le péril, ne faisaient qu'irriter leur rage.

La nécessité d'en finir suggéra aux assaillants un moyen terrible. Deux des voitures sorties des écuries du roi pour se rendre au château, et qui avaient été arrêtées par le peuple, étaient restées entre ses mains et avaient été brûlées; on se préparait à brûler aussi les autres. Alors on eut l'infernale idée d'utiliser cet incendie pour le combat. Les voitures sont traînées devant le poste. De la paille et du foin sont amoncelés dans les caisses, avec des planches goudronnées et toute sorte de combustibles propres à produire une fumée épaisse. On y met le feu. Les flammes s'élancent rapidement; attirée par les ouvertures, la fumée pénètre. La constance des soldats n'en est pas encore domptée. Ils coupent un des conduits de la fontaine; l'eau n'atteint pas le foyer de l'incendie. Ils essayent de se réfugier dans les caves; mais l'eau s'en est emparée. Éperdus, épuisés, ayant à combattre à la fois l'inondation et



Louis-Philippe signe son abdication (24 février). (Pages 18 et 19.)

l'incendie, à demi asphyxiés et menacés d'être noyés, les soldats se résignent à capituler. Le lieutenant Péresse ouvre la porte et sort. Une décharge s'engouffre autour de lui : il tombe. Le sergent-major Hacquart et tous les soldats suivants viennent ensuite, jetant leurs armes sur le seuil et criant qu'ils se rendent.

On eût pu croire qu'ils allaient être mis en pièces. Les plus acharnés des assaillants se précipitent en effet avec des cris de mort. Mais un noble cri : « Honneur aux blessés ! » étouffa les cris de vengeance. Tous les soldats blessés furent aussitôt saisis, enlevés et conduits dans les ambulances. Le reste se sauva par la porte de la rue du Musée. On trouva dans le poste onze cadavres; du côté du peuple, il y en eut trente-huit et plus de cinquante blessés; le nombre de ceux qui se firent transporter et soigner chez eux n'est point compris dans ce chiffre. Lorsque le peuple occupa ce poste si longtemps et si chèrement disputé, deux heures sonnaient à l'horloge du Palais-Royal. A ce moment, Louis-Philippe était déjà réfugié à Saint-Cloud.

§ 6. ABDICATION DU ROI; FUITE DE LA FAMILLE ROYALE.

Exclusivement préoccupé des théories parlementaires, Louis-Philippe se croyait délivré de toute crainte du moment qu'il avait accepté un ministère de l'opposition et donné l'ordre de cesser les hostilités. Ces concessions eussent peut-être suffi si on eût rappelé immédiatement les troupes isolées au milieu de la foule irritée. Laisser les soldats en contact avec les

insurgés, c'était donner occasion à des conflits qui n'éclatèrent que trop malheureusement. La trêve n'était pas connue de tout le peuple, et les hommes enrôlés sous les drapeaux des sociétés secrètes ne l'acceptaient pas. Dans la matinée du 24, les chefs républicains n'osaient pas encore espérer le triomphe de leur cause. Ils croyaient que les concessions du roi satisfaisant la garde nationale et la majorité de la population, il leur serait impossible de renverser le gouvernement. Mais voyant que, par suite des mesures contradictoires, de la présence irritante des troupes, des conflits qui s'engageaient, la colère de la foule ne diminuait pas, ils comprirent qu'un peu d'audace assurerait leur victoire.

Déjà maîtres de l'Hôtel-de-Ville, ils bloquaient la Préfecture de police. Ils poussèrent donc les masses dont ils disposaient vers les Tuileries, et leurs colonnes arrivant de tous côtés sans obstacle, puisqu'il n'y avait point de bataille, cernèrent bientôt le Louvre et le Carrousel. Elles n'étaient tenues en respect que par la forte réserve que le maréchal Bugeaud avait sous la main à l'État-major. Le maréchal fut même obligé d'aller refouler la tête de ces colonnes qui cherchaient à déboucher sur la place du Carrousel.

A dix heures et demie, au moment où l'on venait d'entendre la fusillade de la place de la Concorde, le roi, qui n'avait pas encore fait les dernières concessions, vint se réunir à sa famille, suivant l'usage, pour le déjeuner. La confiance se mêlait à l'inquiétude, et le roi était loin de penser que ce fût là son dernier repas dans le palais de la royauté. Le déjeuner à peine commencé, la porte s'ouvre : MM. de Rémusat et Duvergier de Hauranne entrent vivement dans la salle. Ils s'arrêtent aussitôt saisis de pitié à la vue de cette famille à laquelle ils viennent apprendre de graves nouvelles. Les princes se lèvent et conduisent les deux députés dans le salon voisin. Le roi les rejoint. « Sire, dit M. de Rémusat, vous ne savez donc pas ce qui se passe? — Que se passe-t-il? demande le roi étonné. — Mais à trois cents pas des Tuileries les dragons abandonnent leurs sabres au peuple et les soldats lui livrent leurs fusils. — C'est impossible! s'écrie le roi. — Pardon, sire, dit M. de Laubespin, officier d'ordonnance, je l'ai vu. » On délibère, et déjà on agite des projets de fuite. A ce moment un aide de camp du général Bedeau vient donner sur la fusillade et ses conséquences des explications rassurantes. Mais la délibération n'en continua pas moins. M. Thiers qui voyait croître le danger proposait la retraite sur Saint-Cloud, avec toutes les troupes. « Sire, dit la reine, montez à cheval, allez vous montrer aux troupes, et mourez s'il le faut. » Louis-Philippe alla revêtir son uniforme et annonça qu'il allait passer la revue des troupes et de la garde nationale réunies dans le Carrousel. Il n'y avait guère que deux bataillons de garde nationale et trois mille soldats. Le roi partit accompagné de son état-major et de M. Thiers. Du haut du balcon la reine, les princes et les princesses le suivaient du regard et l'encourageaient du geste. Les soldats voyant arriver le cortége pou[ssè]rent les cris de *Vive le roi!* Mais la garde nationale ne lui fit pas le même accueil. Les cris de : *Vive la réforme! à bas le système! à bas Guizot!* dominaient. « Mais vous l'avez, la réforme, » répondit le roi sans pouvoir faire cesser les cris. Cette défection de la garde nationale détruisit toutes les illusions de Louis-Philippe et lui parut sa condamnation. La garde nationale, en effet, c'était cette bourgeoisie avec laquelle et pour laquelle il avait régné, cette classe moyenne qui, jusque-là, s'était interposée entre lui et les émeutes. En rentrant au château, il parut accablé, et s'adressant à M. Thiers : « Ah! je le vois bien, dit-il douloureusement, tout est fini. »

Quelques instants après, le roi avait à peine quitté son uniforme, qu'une vive fusillade éclatait du côté du Carrousel. C'était l'attaque du Château-d'Eau qui commençait, et cette attaque faisait affluer de tous les points de Paris une foule énorme qui pressait de plus en plus vivement les Tuileries. L'intérieur du palais commençait déjà à être envahi par une foule de députés, de généraux, d'officiers, d'amis et d'ennemis. M. Crémieux accourt : il était midi. Il annonce qu'il faut aller jusqu'à la dernière limite des concessions. Louis-Philippe se résigne alors à nommer M. Odilon Barrot président du conseil. M. Odilon Barrot se trouvait alors au ministère de l'intérieur, où il s'occupait à rassurer les départements par des dépêches télégraphiques. M. Crémieux demande aussi le remplacement du maréchal Bugeaud par le maréchal Gérard. Presque aussitôt arrive M. Emile de Girardin, qui fend la foule et s'approche du roi en agitant une feuille de papier. « Qu'y a-t-il, monsieur de Girardin? demande Louis-Philippe. — Sire, lui dit M. de Girardin, les minutes sont des heures, vous perdez un temps précieux; dans une heure peut-être il n'y aura plus de monarchie en France. — Êtes-vous bien sûr de ce que vous dites? » demande M. de Rémusat. M. de Girardin en appelle au témoignage de M. Merruau, qui déclare avoir vu déchirer toutes les proclamations et maltraiter les hommes qui les répandaient. « Que faire, dit le roi? — Sire, il faut abdiquer! s'écrie le duc de Montpensier. — Voici, dit aussitôt M. de Girardin, la proclamation toute prête, telle que je l'ai donnée à imprimer pour ménager les secondes. — J'abdiquerai, répond le roi. — Non, vous n'abdiquerez pas, s'écrie impétueusement la reine. — Partez, courez, monsieur de Girardin, s'écrient toutes les personnes présentes, courez porter la nouvelle de l'abdication! »

La proclamation préparée par M. de Girardin annonçait : l'abdication du roi; la régence de la duchesse d'Orléans; la dissolution de la Chambre; l'amnistie générale. Après la promesse faite par le roi d'abdiquer, MM. de Girardin et Merruau se rendirent immédiatement à la barricade de la rue Saint-Honoré pour y annoncer cette nouvelle, qui fut accueillie par de vives acclamations. Le maréchal Gérard, à la demande du roi qui l'avait fait appeler, monte à cheval, bien qu'il soit en habit de ville. On lui met à la main un rameau vert et il se rend au milieu des barricades, annonçant l'abdication du roi. Le maréchal Gérard criait : *Vive le comte de Paris!* mais le peuple ne répondit que par les cris : *Vive le maréchal Gérard!* De plus le maréchal ne pouvait montrer la lettre d'abdication; il ne l'avait pas.

« Lorsque le roi se fut résolu à abdiquer, raconte le docteur Véron, et qu'il s'assit à son bureau pour rédiger l'acte, il se vit immédiatement entouré d'une foule de personnes étrangères, la plupart inconnues de lui, et qui suivaient avec attention tous les mouvements de sa plume, quelques-unes lui criaient brutalement : « Mais dépêchez-vous donc, vous n'en finissez pas! »

D'autres, en remarquant que le nom de la duchesse d'Orléans n'était pas mentionné dans l'acte comme régente, dirent : « Ah! mais cela ne peut pas aller comme cela; il faut que vous déclariez la duchesse d'Orléans régente. » Le roi répondit sévèrement : « D'autres le feront s'ils le croient nécessaire; mais moi je ne le ferai pas : c'est contraire à la loi; et comme, grâce à Dieu, je n'en ai encore violé aucune, je ne commencerai pas dans un tel moment. » La confusion était si grande, que l'acte d'abdication fut arraché des mains du roi; on ne sait même pas d'une manière certaine ce que cet acte est devenu. « Nous sommes à peu près sûr, dit M. Kroker, que le papier tombé dans les mains du citoyen Lagrange n'était qu'une copie informe et inexacte de l'original. »

Toute la famille royale se tenait serrée autour de Louis-Philippe dans la plus profonde douleur. La reine semblait plus irritée qu'affligée : elle s'indignait de l'abandon dans lequel on laissait le roi, et des lâchetés dont elle avait été témoin. Aussitôt l'abdication connue, ce fut une déroute presque générale. « Tout est perdu, » entendait-on de tous côtés!

Il était midi et demi. Une décharge éclate sur la place du Carrousel, les princesses poussent un cri de terreur. On vient apprendre à la famille royale que les insurgés tirent sur les voitures qu'on lui amenait, qu'un piqueur a été tué, que le peuple a arrêté les voitures et qu'il y met le feu. La place du Carrousel n'était pas dégagée comme aujourd'hui. Beaucoup de rues étroites y débouchaient, et c'est par là que la foule, qui n'était plus contenue, puisque les troupes ne recevaient plus d'ordres, se précipitait. Elle touchait presque aux Tuileries. Avertie du danger par M. Crémieux, la famille royale se décida à la retraite. Elle sortit à la hâte par la grande allée du jardin, le roi donnant le bras à la reine et suivi des princes et princesses, accompagné de quelques aides de camp et de personnes dévouées. A la grille du pont tournant on aperçut trois voitures de chétive apparence qu'on avait amenées. La famille royale s'entassa dans ces voitures beaucoup trop petites : il fallait se hâter, on se trouvait au milieu de groupes populaires qui ne comprenaient pas ce qui se passait, mais qui commençaient à devenir menaçants. Le désordre était si grand que la duchesse de Montpensier fut séparée de son mari, s'égara dans la foule, et dut se réfugier chez des personnes amies, qui plus tard favorisèrent son passage en Angleterre. La cavalerie du général Regnault de Saint-Jean d'Angély enveloppa les voitures, et l'on partit pour Saint-Cloud où le roi comptait s'arrêter et de là se retirer au château d'Eu. Mais les événements devaient lui faire prendre une autre route, bien amère pour un roi et pour un vieillard, la route de l'exil. Louis-Philippe, qui tant de fois avait répété qu'on ne le verrait pas commettre les fautes de Charles X, s'enfuyait comme lui, moins la noblesse et la dignité.

§ 7. LA DUCHESSE D'ORLÉANS A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS; LA QUESTION DE LA RÉGENCE.

« Du fond de ses appartements, raconte M. de Beaumont Vassy, Mme la duchesse d'Orléans avait suivi tous les mouvements de la matinée. On a dit, on a écrit qu'il y avait eu, en quelque sorte, conspiration de ce côté; c'est une grave erreur historique. Mais, sans sortir de la réalité des faits, on peut avancer que la duchesse se tenait dans une attitude expectante et qu'elle comprenait en ce moment que la régence devait naturellement lui arriver par la seule force des choses. Femme d'un esprit éminent, calculant froidement toutes les chances de la politique, elle était parfaitement préparée à en accepter le fardeau. Entourée de MM. le général Gourgaud, l'amiral Willaumez, de Montguyon, d'Elchingen, de Boismilon et Asseline, elle attendait l'issue de la révolution de palais (on ne prévoyait rien de plus aux Tuileries) qui allait s'opérer au profit de son autorité personnelle, lorsqu'un huissier vint la prévenir que Louis-Philippe et la reine, qu'elle n'avait pas revus depuis la scène du déjeuner de famille, étaient sur le point de quitter les Tuileries. Elle courut alors vers le cabinet du roi et déclara avec larmes qu'elle ne voulait pas être séparée de Louis-Philippe et demeurer seule chargée de l'immense responsabilité d'une pareille situation. Mais cette scène très-émouvante se termina par ces mots dits avec une sorte de sévérité par la reine : « Restez, Hélène! » Et la duchesse d'Orléans, accablée, rentra dans ses appartements, où M. Dupin aîné la suivit en lui disant à son tour : « Allons, madame, vous êtes peut être appelée à jouer le rôle de Marie-Thérèse; rendez-vous « à la Chambre, il n'y a pas un moment à perdre. » M. le duc de Nemours se présenta aussitôt pour offrir son secours. On envoya chercher les deux jeunes princes, et l'on partit, M. Dupin donnant le bras à Mme la duchesse d'Orléans, aux côtés de laquelle marchait le duc de Nemours, bien décidé à la faire proclamer régente, dernier témoignage d'une abnégation pleine de dignité et de grandeur.

« L'humble cortége de cette royauté mineure suivit donc à son tour la grande allée des Tuileries et déboucha sur la place de la Concorde, où la garde nationale, qui l'occupait encore, ouvrit ses rangs pour lui faire passage avec respect, même avec un certain enthousiasme. Il traversa le pont et entra dans le palais de la Chambre en passant par la grille et la porte latérale qui s'ouvrait sur le jardin : c'était là qu'allait se jouer la dernière scène du drame de l'usurpation de 1830.

« Les députés s'étaient trouvés réunis un peu avant midi dans la salle de leurs séances. Une curiosité sombre et inquiète se lisait sur tous les visages; un grand découragement apparaissait dans l'attitude des conservateurs. M. Thiers se montra un instant dans la salle des Pas-Perdus, et aussitôt un groupe compacte se forma autour de lui. Sa figure était consternée. « Eh bien! lui criait-on de tous côtés, vous êtes ministre? » Mais cherchant à se dégager, il éleva son chapeau au-dessus de sa tête en disant d'une voix troublée : « La marée monte, monte! » Puis il disparut. On cherchait, on demandait M. Odilon Barrot, qui s'était rendu au ministère de l'intérieur. Le fauteuil du président n'était pas encore occupé. M. Sauzet entra, et aussitôt un député conservateur, M. Charles Laffitte, montant les degrés de la tribune, demanda que la Chambre se déclarât en permanence jusqu'à l'issue des événements dont on ne connaissait pas bien encore toute la portée. Des acclamations accueillirent cette proposition, qui fut immédiatement votée, et le silence était à peine rétabli lorsqu'un officier fut introduit dans l'enceinte, franchit rapidement les degrés qui conduisaient au fauteuil du président et dit quelques mots à l'oreille de

M. Sauzet. Celui-ci, se levant aussitôt, annonça que Mme la duchesse d'Orléans et ses enfants allaient entrer dans la salle.

« Les huissiers venaient de disposer à la hâte un fauteuil et deux pliants au pied de la tribune faisant face à l'Assemblée, quand la porte du milieu de l'enceinte s'ouvrit. La veuve du duc d'Orléans parut tenant par la main le comte de Paris et le duc de Chartres. La faible escorte qui l'avait accompagnée à la Chambre ne s'était point grossie. La duchesse, vêtue de deuil, descendit la pente qui conduisait de la porte d'entrée à l'hémicycle où les siéges avaient été disposés, guidant de la main et du geste les deux jeunes princes qui trébuchaient sur les degrés. Un silence imposant s'était établi dans l'Assemblée, silence plein d'émotion et d'attente. M. Lacrosse le rompit tout à coup en disant : « Je demande que la parole soit donnée à M. Dupin. — Mais je ne l'ai pas réclamée, répondit celui-ci. — A la tribune! à la tribune! » cria-t-on de toutes parts, et M. Dupin y monta lentement. « Messieurs, dit-il avec un certain embarras que « la circonstance n'expliquait que trop bien, vous connaissez la situation de la capitale, les manifestations « qui ont eu lieu; elles ont eu pour résultat l'abdication de S. M. Louis-Philippe, qui a déclaré qu'il déposait le pouvoir et en laissait libre la transmission « sur la tête du comte de Paris, avec la régence de « Mme la duchesse d'Orléans. » Les députés conservateurs accueillirent ces paroles par des applaudissements; les cris de « vive le roi! vive la régente! » se



Départ de Louis-Philippe. (Page 19, col. 1.)

firent même entendre. « Messieurs, reprit M. Dupin, « ces acclamations, si précieuses pour le nouveau roi « et pour Mme la régente, ne sont pas les premières « qui l'aient saluée; elle a traversé à pied la place de « la Concorde, escortée par le peuple, par la garde nationale. Je demande, en attendant l'acte d'abdication « qu'apportera, selon toute probabilité, M. Barrot, que « la Chambre fasse inscrire au procès-verbal les acclamations qui ont accompagné jusqu'ici et salué dans « cette enceinte le comte de Paris comme roi des Français, et Mme la duchesse d'Orléans comme régente, « avec la garantie du vœu national. » Quelques cris moins nombreux, moins ardents que les premiers, accompagnèrent ces paroles : « Messieurs, dit à son tour « M. Sauzet en se levant, il me semble que la Chambre, « par ses ?acclamations unanimes.... » Mais de violentes protestations, parties des deux extrémités de l'Assemblée, l'interrompent brusquement, et en ce même moment la porte située à la gauche de la tribune est enfoncée avec un grand bruit par des hommes du peuple armés et mêlés de gardes nationaux. C'est un torrent qui a rompu ses digues. Le flot pousse en avant les huissiers, il menace le groupe de la princesse et de ses enfants; déjà de vives interpellations sont adressées au duc de Nemours, qui s'est précipité en avant avec quelques députés irrités de cette violation de la Chambre, et tout prêts à faire à la duchesse un rempart de leur corps. « Mais parle donc, » dit à M. Marie, en le poussant vers la tribune, M. Emmanuel Arago, qui s'est introduit avec le peuple dans l'enceinte lé-

gislative. M. Marie se dirige, en effet, vers la tribune; il ne peut obtenir le silence, et attend les bras croisés que le calme se rétablisse. Mais comment espérer du calme après cette invasion d'une foule armée qui se recrute de minute en minute de nouveaux arrivants. M. de Lamartine se lève à son banc, et le silence que M. Marie n'a pu obtenir se fait à l'instant. M. de Lamartine s'adresse au président : « Je demande, dit-il, « que la séance soit suspendue par le double motif du « respect dû à la représentation nationale et du res- « pect dû à l'auguste princesse qui est ici devant « nous. »

M. Sauzet, dont l'embarras augmente d'instant en instant, s'empresse de déclarer que la séance demeure suspendue jusqu'à ce que Mme la duchesse d'Orléans se soit retirée, ainsi que « le nouveau roi » et le duc de Chartres. Mais la princesse se refuse obstinément à quitter la Chambre; elle comprend que si elle en sort tout est perdu pour le comte de Paris. Vainement le duc de Nemours et les officiers qui entourent la princesse l'engagent-ils à s'éloigner; elle persiste. « Mme la « duchesse d'Orléans désire rester, » dit M. Lherbette au président. « Si la princesse veut sortir de cette « enceinte, ajoute d'une voix forte le général Oudinot, « accompagnons-la où elle veut aller; si elle demande « à rester ici, qu'elle reste, et elle aura raison, car « elle y sera protégée par notre dévouement. » En ce moment, de nouvelles colonnes populaires s'introdui-



M. de Larochejaquelein.

sent dans la Chambre; le tumulte s'accroît. La position de la duchesse et de ses enfants au pied de la tribune n'est plus tenable. Les officiers et quelques députés conservateurs l'entraînent de l'autre côté de l'hémicycle; ils la font asseoir sur un des derniers gradins en face du président, et se tiennent debout devant elle comme pour la protéger contre toute insulte. M. Marie, qui est resté à la tribune, trouve enfin moyen de se faire entendre, et dit : « Dans la situation « actuelle, il y a pour nous devoir et urgence à pren- « dre une mesure qui puisse avoir autorité sur la po- « pulation. Depuis ce matin, le mal a fait d'immenses « progrès; quel parti prendrez-vous? Tout à l'heure on « proclamait comme régente Mme la duchesse d'Or- « léans; mais une loi donne la régence à M. le duc de « Nemours, et vous ne pouvez en ce moment faire « une autre loi. Cependant il faut à la tête de la ca- « pitale un pouvoir imposant. Je demande qu'un gou- « vernement provisoire soit immédiatement élu, non « pour donner des institutions, mais pour aviser avec « les deux Chambres à satisfaire aux vœux du pays. » Une immense acclamation des groupes populaires salue ces paroles, qui font tressaillir la mère du comte de Paris. Ainsi la régence est remise en question, ainsi non-seulement la royauté du comte de Paris n'est pas suffisamment défendue, mais encore elle est attaquée!

« Jaloux sans doute du succès obtenu par M. Marie,

M. Crémieux, qui vient de rédiger au crayon une petite allocution destinée à être prononcée par la duchesse, et la lui a fait passer à son banc, s'élance à la tribune et demande à son tour l'établissement d'un gouvernement provisoire. De nombreux applaudissements de la foule accueillent ses paroles. La duchesse d'Orléans froisse avec une indignation contenue le papier qu'elle tient à la main. Elle le montre à M. Dupin, qui laisse paraître un amer sourire.

« En ce moment entre M. Odilon Barrot. Prévenu de l'abdication du roi, il a couru aux Tuileries, accompagné de MM. Abbatucci et Biesta; mais il est arrivé après le départ de Mme la duchesse d'Orléans, et, ne sachant encore de quel côté s'est dirigée la princesse, il a pris le parti de revenir au ministère de l'intérieur, où il a fait expédier dans les départements les dépêches télégraphiques annonçant tout à la fois l'abdication du roi Louis-Philippe et la régence de la mère du comte de Paris. Averti par des émissaires envoyés par M. Biesta, qui a pu rejoindre le cortége de la princesse et l'a accompagnée dans l'enceinte de la Chambre, M. Barrot arrive enfin comme une réserve attendue un jour de bataille. Mais déjà la bataille est aux trois quarts perdue, et le renfort arrive trop tard. M. Barrot, sombre, abattu, se dirige pourtant vers la tribune. Il comprend que sa popularité s'est évanouie, mais il tentera un dernier effort. Il franchit lentement les degrés, et d'une voix sourde prononce ces mots : « Jamais nous n'avons eu plus besoin de sang-froid et « de patriotisme. Puissions-nous tous être unis dans « un même sentiment, celui de sauver notre pays du « plus détestable des fléaux, la guerre civile! Les nations ne meurent pas, je le sais, mais elles s'affai« blissent par des dissensions intestines, et jamais la « France n'eut plus besoin de toutes ses forces vives, « du concours de tous ses enfants. Notre devoir est « tracé; il a heureusement cette simplicité qui séduit « une nation. Il s adresse à son courage et à son hon« neur. La couronne de juillet repose sur la tête d'un « enfant et d'une femme !... » Les acclamations des députés conservateurs interrompent en ce moment M. Barrot. La princesse, à laquelle ces applaudissements ont rendu quelque courage, se lève et salue l'Assemblée. Le jeune comte de Paris en fait autant sur un signe de sa mère. M. le duc de Nemours, se penchant alors à l'oreille de la duchesse d'Orléans, l'engage à prendre la parole et à lire les phrases jetées sur le papier qu'elle tient à la main. La duchesse se lève de nouveau, fait signe qu'elle veut parler, prononce même quelques mots, mais ne parvient ni à attirer l'attention de M. Sauzet, qui suit avec anxiété les développements de la pensée de M. Barrot, ni à dominer de sa voix féminine le bourdonnement de la multitude. Voyant M. Barrot poursuivre son discours, elle se rassoit derrière le groupe de députés qui la cache à la foule dont l'hémicycle se remplit de plus en plus.

« L'allocution de M. Barrot, longue, un peu confuse, semble avoir refroidi l'enthousiasme des députés et irrité davantage l'impatience du peuple, dont le flot bat déjà le pied de la tribune. Dans certaines circonstances données, le plus petit acte vaut mieux que les plus longues périodes. Des discours ont quelquefois renversé des trônes, jamais ils n'en ont relevé. M. de Larochejaquelein, qui a bien saisi la double impression produite sur la Chambre et sur le public révolutionnaire, prend rapidement la place de M. Barrot, tandis que ce dernier descend les degrés de la tribune avec cette sombre dignité qu'il montrait au jour de luttes purement parlementaires. « Nul plus que moi, « dit le député vendéen, ne respecte et ne sent profon« dément ce qu'il y a de beau dans certaines situations. « Je n'en suis pas à ma première épreuve. Mais il ap« partient peut-être à ceux qui ont toujours dans le « passé bien servi les rois, de parler aujourd'hui du « pays, de parler des peuples ! » De nouvelles acclamations éclatent à ces paroles de M. de Larochejaquelein. Il poursuit en élevant la voix avec un geste énergique : « Aujourd'hui vous n'êtes plus rien ici; « rien, entendez-vous? plus rien ! » Des cris furieux s'élèvent en ce moment des bancs de la Chambre et du groupe de députés qui enveloppe Mme la duchesse d'Orléans. « Monsieur, dit le président en interpellant M. de Larochejaquelein, vous vous écartez de l'ordre, je vous rappelle à l'ordre ! — Permettez-moi de parler, » reprend l'orateur. En cet instant les portes de la salle, ébranlées par des coups de crosses de fusils, livrent passage à une nouvelle colonne de sectionnaires républicains et de prolétaires armés qui envahit et submerge pour ainsi dire la Chambre. C'est la vague qui fait brèche dans le vaisseau désemparé et sous l'action de laquelle il va sombrer. On a entendu M. Marrast, qui assistait dans la tribune des journalistes, à l'entrée des premières colonnes, dire en les voyant demeurer spectatrices du débat et écouter les divers orateurs : « Mais c'est le faux peuple, cela; je vais chercher le vrai ! » et sorti en courant de l'enceinte législative, il est rentré en effet accompagnant la bande dirigée par un certain capitaine Dunoyer, qui vient de présider au sac du palais des Tuileries.

« *Pas de régence! vive la République! à la porte les corrompus !* tels sont les cris que poussent les nouveaux venus, parmi lesquels on remarque avec effroi et dégoût un garçon boucher portant son tablier taché de sang et brandissant un large couteau qu'il tient ouvert à la main. La duchesse d'Orléans quitte de nouveau sa place, entraînée par le groupe de députés qui l'entourent, jusque sur les bancs les plus élevés de l'enceinte, pour fuir cette marée qui monte, monte, comme l'avait prédit M. Thiers. A ce cri de : *Vive la République !* poussé pour la première fois, M. Ledru-Rollin a tressailli; il s'empare de la tribune, qu'il assiégeait depuis quelques instants et rappelle qu'autrefois il a protesté contre la loi de régence. Tout en citant les abdications de l'empereur Napoléon, du roi Charles X, M. Ledru-Rollin, prolonge sa harangue, et M. Berryer lui crie de son banc : « Pressez donc la « question et concluez à un gouvernement provisoire. »

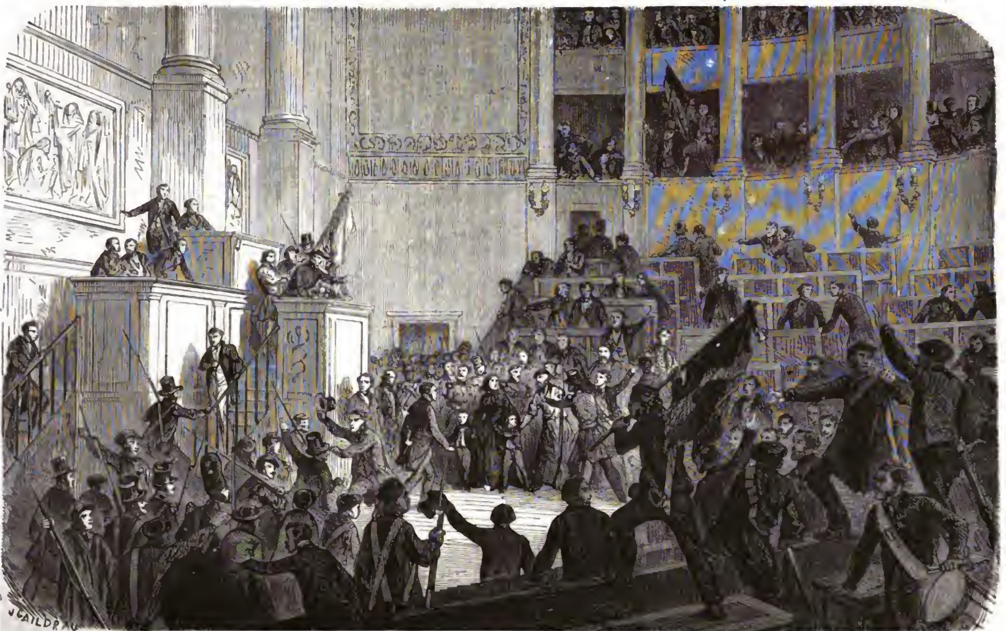
« C'est ce que fait l'orateur, en demandant de plus l'établissement d'une constitution. Mais la foule armée qui se presse au pied de la tribune appelle à grands cris M. de Lamartine, qui jusque-là est demeuré impassible, immobile spectateur de cette scène étrange, émouvante. Tout en M. de Lamartine le désigne en ce moment à l'ardente passion du peuple : le prestige de son talent, l'attitude réceute qu'il a prise à la Chambre et surtout la nuance politique si complaisamment indiquée dans son dernier livre, *les Girondins*, dont le succès a, qu'on nous passe le mot, mis la république à la mode. Le grand poëte paraît hésiter, quoi-

que, au fond, il éprouve un violent désir de prendre enfin une part sérieuse et pratique aux affaires du pays; il se lève cependant et se dirige, ou, pour mieux dire, il est porté vers la tribune. Le peuple se range sur les degrés pour le laisser passer. En le voyant prêt à prendre la parole, Mme la duchesse d'Orléans a un moment d'espoir. N'est-ce pas en effet le chantre harmonieux des *Méditations* qui, lors de la discussion de la loi de régence, a défendu le droit des femmes, le droit des mères? Mais l'illusion de la princesse est de courte durée. L'attitude de l'orateur indique tout d'abord son dessein.

« Messieurs, dit-il, je partage aussi profondément « que qui que ce soit parmi vous le double sentiment « qui a remué tout à l'heure cette enceinte, en voyant « un des spectacles les plus touchants que puissent « présenter les annales humaines, celui d'une prin- « cesse auguste dans son malheur, se couvrant de l'in- « nocence de son fils et venant se jeter du sein d'un « palais envahi dans le sein de l'asile de la représenta- « tion du peuple.. . . » L'orateur est en ce moment interrompu par des murmures populaires, et une lueur d'espoir brille de nouveau aux yeux des députés régentistes. « Attendez, dit M. de Lamartine, je demande « qu'on me laisse achever ma phrase : je disais que « j'avais partagé avec vous le sentiment qui avait agité « tout à l'heure cette enceinte, et ici je ne distingue « pas entre cette représentation nationale présente en « nous et cette représentation du peuple de Paris mêlé « à nous sur ces bancs.... Mais, messieurs, si je par- « tage cette émotion qu'inspire l'attendrissant spec- « tacle des plus grandes catastrophes humaines, si je « partage ce respect auquel l'infortune ajoute encore, « quelles que soient les opinions politiques, je ne par- « tage pas avec moins de vivacité le respect dû à ce « peuple combattant depuis trois jours pour renverser « un gouvernement rétrograde, et pour rétablir, sur « une base désormais inébranlable, l'empire de l'ordre « et l'empire de la liberté. Pour cela, je ne me fais « pas moi-même l'illusion qu'on se faisait tout à l'heure « à cette tribune. Je ne me figure pas qu'une accla- « mation momentanée, arrachée par une honorable « émotion à une assemblée attendrie par un sentiment « naturel, puisse fonder un gouvernement solide et « incontesté pour trente-six millions d'hommes. Je « sais que ce qu'une acclamation apporte, une autre « acclamation peut l'emporter.... Comment trouver « un gouvernement parmi les éléments flottants de ce « naufrage, dans cette tempête où nous sommes tous « emportés, où une vague populaire vient grossir à « chaque minute jusque dans cette enceinte la vague « qui nous a submergés? Comment trouver cette base « inébranlable? Comment, messieurs? En allant jus- « qu'au fond du peuple et du pays, en allant extraire « du droit national ce grand mystère de la souverai- « neté universelle d'où sortent tout ordre, toute liberté, « toute vérité. Je demande donc que l'on constitue à « l'instant, du droit de la paix publique, du droit du « sang qui coule, du droit de ce peuple affamé par le « glorieux travail qu'il accomplit depuis trois jours, je « demande qu'on institue un gouvernement provi- « soire!... » « Oui! c'est cela! » crie la foule armée. M. de Lamartine va continuer sa harangue, lorsqu'une dernière colonne d'assaillants populaires, dont l'approche a été annoncée par une décharge de coups de fusil, vient battre les portes de la salle, et les trouvant obstruées, monte jusqu'aux tribunes, où elle apparaît bientôt animée, menaçante. Les baïonnettes brillent, les sabres, les fusils s'entrechoquent; les cris de : « Vive la république! à la porte les corrompus! » éclatent avec fureur. Un drapeau à franges d'or, arraché au palais des Tuileries, s'agite au-dessus de la tribune, porté par le citoyen Dunoyer, qui s'écrie : « Ce drapeau vous prouve qu'il n'y a plus ici d'autre volonté que la nôtre! » Les regards des assaillants qui dominent l'Assemblée se portent avec une curiosité farouche du côté où Mme la duchesse d'Orléans se trouve encore avec ses deux enfants, à demi cachée par le groupe de députés qui s'est formé autour d'elle, faible rempart, dont l'élan furieux de cette foule surexcitée aurait bien facilement raison. « Où est-elle? où est-elle? » crie-t-on dans les tribunes. Et déjà les fusils s'abaissent. La princesse est aussitôt entraînée par son entourage; une porte donnant sur des couloirs de la Chambre s'ouvre pour elle et ses deux enfants. En ce moment, le trouble et la confusion sont à leur comble. Les députés, éperdus, quittent leurs bancs et gagnent les issues de la salle. Un ouvrier, à la figure noircie par la poudre, appuie son fusil sur le rebord de la tribune et ajuste M. Sauzet. Des cris avertissent le président du danger qu'il court, et M. Sauzet, descendant de son fauteuil, sort aussitôt par la petite porte placée derrière son bureau.

« Mme la duchesse d'Orléans avait été poussée dans le couloir par son entourage, effrayé des périls qu'elle courait en ce moment où la force brutale paraissait être le dernier argument de la multitude. Guidée par M. de Mornay, gendre du maréchal Soult, elle tenait par la main le comte de Paris et le duc de Chartres; mais un flot populaire armé inondait les corridors de la Chambre. La princesse tombe au milieu de ce torrent et se voit aussitôt entraînée par lui. Dans le tumulte indescriptible de cette scène, les mains de ses enfants lui échappent; elle-même, heurtée, ballottée par la foule, est jetée toute froissée, à demi défaillante, contre une des portes de la salle d'attente nommée salle des Pas-Perdus. A peine a-t-elle repris ses sens qu'elle demande ses enfants à la recherche desquels plusieurs députés s'élancent; on lui affirme qu'ils vont lui être promptement rendus, et en attendant on l'entraîne vers une fenêtre qui s'ouvre presque de plain-pied sur le jardin de la présidence. Le petit cortége traverse rapidement ce jardin, et la princesse trouvera du moins un abri momentané dans les salons de l'hôtel du président, où M. Sauzet la reçoit. Pendant ce temps, M. le duc de Nemours, entraîné également dans un des bureaux de la Chambre, échange à la hâte son costume militaire contre un uniforme de garde national.

« Le comte de Paris, brusquement séparé de sa mère, a été saisi par un homme de haute stature, qui l'enlève, l'étreint et semble prêt à l'étouffer. Un garde national, indigné, se précipite, lui arrache l'enfant, l'emporte dans ses bras, et, suivi du valet de chambre Hubert, qui a fendu péniblement la foule pour secourir son jeune maître, il traverse à son tour le jardin de la présidence et ramène le comte de Paris au giron maternel. Le petit duc de Chartres, tombé dans le couloir, est foulé aux pieds pendant quelques instants; puis, découvert et relevé par un huissier, il est conduit chez



La duchesse d'Orléans à la Chambre des députés (24 février 1848)

ce dernier, qui le confie aux soins empressés de sa femme.

« Dans la salle, le tumulte a toujours été croissant. Presque tous les députés sont sortis, poursuivis par des cris, des huées. Il ne reste sur les bancs de la Chambre, en fait de membre de la représentation nationale,



M. Crémieux.



M. Marie.

que le très-petit nombre de ceux qui appartiennent à l'opposition extrême. M. de Lamartine est toujours à la tribune. Par un singulier effet du hasard, il se trouve placé entre un homme du peuple à longue barbe, sorte de modèle d'atelier, aux vêtements sordides, tenant une grande épée à deux mains enlevée à quelque musée,



M. Garnier-Pagès.



Dupont (de l'Eure).

et M. Henri de la Rochejaquelein, premier orateur qui ait attaqué la régence et personnification aristocratique de l'opinion légitimiste.

« M. Odilon Barrot, au moment de l'invasion de la Chambre et de la sortie de Mme la duchesse d'Orléans, est retourné au ministère de l'intérieur. Là, il conti-

nuera à donner des ordres impuissants et mal obéis pour rassurer les départements par des dépêches télégraphiques, et faire battre le rappel de la garde nationale, jusqu'à ce que M. de Malleville vienne lui annoncer que la république a été proclamée à l'hôtel de ville.

« Cependant, dans la Chambre envahie, les orateurs de rencontre se perdent d'abord en discours extravagants, en motions confuses. M. de Lamartine est demeuré à la tribune malgré l'invasion de ces dangereux nouveaux venus. On lui crie de tous côtés : « Montez au fauteuil, « présidez la séance ! » Mais lui, avisant à son banc Dupont (de l'Eure), le patriarche des révolutions, fait signe à quelques jeunes gens des Écoles qui se trouvent mêlés à la foule d'aller le chercher, et, dût-on faire violence à sa modestie, de le porter au fauteuil. On y entraine le vieillard, et alors on procède à un simulacre d'élection de gouvernement provisoire, en mettant en avant des noms que la majorité de l'assistance adopte ou repousse. C'est ainsi que Dupont (de l'Eure), Lamartine, Arago, sont proclamés d'abord sans aucune opposition. Les noms de MM. Marie, Garnier-Pagès, Ledru-Rollin, Crémieux, sont vivement discutés, mais finissent par être admis. Dès que ce résultat est obtenu, des discussions s'élèvent, des controverses s'engagent; d'autres noms sont prononcés, particulièrement celui de Louis Blanc. M. de Lamartine, descendant de la tribune et comprenant qu'il faut mettre fin à cette scène sous peine de voir s'écrouler le frêle édifice si péniblement construit, fait entendre ces mots : « Allons « à l'hôtel de ville ! » et cherche aussitôt une issue. Ses paroles sont répétées, on le suit. Mais, au milieu de la foule compacte qui obstrue tous les couloirs de la salle, toutes les avenues de la Chambre, il est difficile à ses collègues de le rejoindre. MM. Dupont (de l'Eure), Arago, Ledru-Rollin, Crémieux y parviennent cependant. M. Garnier-Pagès les a devancés à l'hôtel de ville. On amène un cabriolet pour M. Dupont (de l'Eure), dont l'âge et les infirmités ont alourdi la marche. Un homme du peuple armé d'un fusil y monte à côté de lui. Deux autres se cramponnent aux brancards, et un quatrième, tenant un drapeau rouge à la main, s'élance derrière la voiture. Les autres membres du gouvernement provisoire s'avancent à pied le long du quai d'Orsay en tête de cet étrange cortége, et suivis par des groupes de combattants armés. » (de Beaumont Vassy, *Histoire de mon temps.*)

§ 8. SAC DES TUILERIES ET DE NEUILLY; DÉSORDRES.

Louis-Philippe et tous les membres de la famille royale venaient à peine de quitter les Tuileries, que les troupes, massées autour de ce palais, regagnèrent leurs quartiers. Rien ne fut plus facile aux vainqueurs et aux curieux que de s'avancer timidement d'abord, puis bientôt résolûment, jusqu'aux portes du palais, puis enfin de les franchir. Sous le règne de Louis-Philippe, la plupart des rues étroites qui entouraient le Palais-Royal et les Tuileries, contenaient la population la plus immonde. Aujourd'hui que le Louvre, achevé par Napoléon III, « étend ses splendeurs monumentales » sur une partie des terrains occupés par ces rues étroites, on aura peine à comprendre cet envahissement si subit de la demeure de nos rois.

La foule triomphante se précipite dans les appartements; les portes d'entrée ne se trouvent plus assez larges, les fenêtres du rez-de-chaussée sont escaladées. Dans son étonnement, cette foule se contente d'abord d'admirer, mais bientôt une main coupable donne le signal de la destruction : vêtements, uniformes, armes, livres, dessins, correspondances, manuscrits, tout est bouleversé, saccagé. On pénètre dans les cuisines et dans les caves, et trois mille bouteilles de différents vins sont bues, volées ou brisées. Les envahisseurs purent achever le déjeuner commencé par le roi et la famille royale.

De robustes et habiles gaillards détachèrent le marteau de l'horloge du dôme des Tuileries, et à l'aide de ce pesant morceau de fer, « qui venait de sonner la dernière heure de la monarchie de juillet, » il n'y eut plus ni secrétaires, ni commodes, ni armoires qui purent résister aux forcenés. « Saint-Lazare, ajoute le docteur Véron qui a donné sur ces scènes de curieux détails, avait ouvert ses portes aux pensionnaires que lui confie la police correctionnelle, et ces femmes vinrent grossir le nombre de celles qui, déjà maitresses des appartements du palais, y buvaient, y chantaient, y dansaient, à la clarté éblouissante de milliers de bougies inondant de flots de lumière ces hideuses saturnales. Un jeune homme élégamment vêtu, d'un grand nom, d'un nom célèbre surtout dans les annales historiques de la fin du dix-huitième siècle et du commencement du dix-neuvième, tenait le piano et jouait tour à tour, aux applaudissements de cette multitude avinée, *la Marseillaise*, des galops et des polkas. Tout ce personnel féminin des carrefours et du coin des rues s'était jeté sur les robes des princesses, des dames d'honneur, de la reine elle-même : elles en coupaient le corsage, le jetaient au feu et cachaient de magnifiques jupes de soie, de velours, sous les haillons qu'elles portaient en sortant de prison.

« Que de bruit, que de mouvement, que d'ivresse, que de scènes incroyables dans cette vaste demeure où, la veille, se discutaient avec anxiété, mais avec calme, les destinées de la France et de la royauté ! Plus de douze cents individus s'y installèrent résolûment comme dans un bivac, s'organisant par compagnies, par sociétés, dans chacun des appartements. Ils couchaient tout habillés et tout armés sur les tapis, sur les divans que recouvraient les plus riches étoffes. On faisait la soupe dans le foyer d'élégantes cheminées, revêtues de marbre le plus précieux, et plus d'une tasse, d'une soucoupe de porcelaine de Sèvres et de Saxe servit d'assiette. »

Toutefois, les appartements de la duchesse d'Orléans furent protégés. Des factionnaires en gardèrent l'entrée.

« Le 24 février 1848, le comte de Paris était souffrant. On l'avait couché dans un lit roulant fermé de rideaux de soie verte; on le fit lever, on l'habilla à la hâte pour qu'il pût accompagner sa mère à la Chambre des députés. Le lit était resté dans le salon. Au milieu de cette pièce, un grand bureau ; entre ce bureau et la cheminée, une table ronde avec tiroir, couverte de papiers et de livres ; ces papiers, c'étaient les devoirs des traductions faites par lui et corrigées par la duchesse elle-même. Parmi les livres, un volume de l'*Histoire des Girondins*, par M. de Lamartine. La princesse avait placé un couteau d'ivoire à la tête du chapitre dont elle allait peut-être commencer la lecture,

quand retentirent les fusillades de la rue de Rivoli et de la place du Carrousel.

« L'habitation de la duchesse d'Orléans fut donc religieusement respectée ; chaque meuble y resta à sa place ; on en fit même un dépôt des richesses que l'on recueillait dans les autres parties du palais. Une nuit qu'on redoutait une attaque organisée par des bandits qui logeaient encore aux Tuileries, on entassa dans la baignoire de la princesse, placée au fond de son boudoir, une masse de diamants, de médailles en or, des bijoux d'un grand prix, des valeurs de toute sorte, s'élevant à des sommes considérables. A cette baignoire s'adaptait un couvercle garni en velours. Un homme armé passa toute la nuit couché sur ce couvercle ; d'autres hommes du peuple, honnêtes et résolus, veillaient près de lui.

« Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que l'on parvint aussi à isoler complétement les pièces qui composaient autrefois l'appartement du duc d'Orléans ; personne n'y pénétra pendant les jours du plus grand désordre. Seul, un commissaire du gouvernement fut autorisé à les visiter : ses souvenirs écrits me permettent de constater ici un fait intéressant et peu connu.

« Le cabinet du duc d'Orléans, sa chambre à coucher et une grande pièce qui les précédait, remplie d'objets d'art, de livres, de curiosités, avaient leurs fenêtres sur la cour des Tuileries ; la chambre à coucher communiquait avec le grand et splendide salon que le prince s'était plu à enrichir de la *Stratonice* d'Ingres, de *Françoise de Rimini*, de Scheffer, de *Joseph vendu par ses frères*, grande dimension, par Decamps. C'est de cette chambre à coucher qu'il partit pour aller tomber sur la route de Neuilly et mourir loin de sa femme, alors absente de Paris, le 13 juillet 1842.

« L'affection du duc d'Orléans pour la compagne qui lui avait été donnée après des hésitations de toute sorte était vive, digne, profonde, inspirée par l'estime la mieux méritée. La duchesse partageait cette affection : le prince était son idole. Quand elle fut revenue à Paris, elle donna l'ordre de fermer les appartements du duc d'Orléans. Elle seule pénétrait dans ce sanctuaire.

« De 1842 à 1848, la princesse venait s'y recueillir, méditer, travailler. Pas un meuble ne fut changé de place ; pas un objet, même le plus futile, ne fut touché. Près de la fenêtre de la chambre à coucher était placée la toilette du prince. On ne jeta pas même l'eau du vase dans lequel il avait plongé ses mains au moment de partir ; l'eau s'était évaporée avec le temps ; la serviette dont il avait fait usage resta sur le bord du meuble. Près de la cheminée, un grand fauteuil : le prince y avait jeté le *Journal des Débats* du 13 juillet 1842 tout déplié, et ce journal ne fut pas même relevé dans l'espace de six ans. De chaque côté de la porte d'entrée, sur le marbre blanc de deux commodes, tous les objets à l'usage journalier du prince ; deux chapeaux, un noir et un gris, avec des gants étalés sur les bords ; une assiette contenant des raisins que le prince avait égrenés. Le lit était défait ; çà et là de petites caisses, une malle préparée pour le voyage.

« Sur un bureau, les plumes, les crayons dont le duc d'Orléans se servait ; sur les tentures de soie, des paysages de Huet, de Corot, les portraits de la duchesse d'Orléans, du comte de Paris, gravés d'après Winterhalter. Ainsi le vœu de Mme la duchesse d'Orléans put être encore fidèlement exaucé pendant plusieurs mois après son départ pour l'exil. Ces appartements, tout pleins de souvenirs tendres et dignes, devenus l'asile calme, silencieux de la douleur d'une épouse, furent religieusement respectés. Le prince y avait sans doute médité de nobles entreprises et plus d'une fois ouvert son cœur à l'espérance de longues années de bonheur, de grandeur et de gloire.

« Dans les premiers mois qui suivirent la révolution de 1848, les états-majors se remplaçaient et se succédaient rapidement dans les appartements des Tuileries. Un des chefs de ces états-majors réclama un matin la libre disposition des appartements de la duchesse et du duc d'Orléans ; il fut même, je crois, question d'établir un fumoir dans la chambre à coucher du prince. Un déménagement complet fut ordonné et s'accomplit dans les mois d'été de 1848.

« Dans cet effroyable désordre du sac des Tuileries, on mit la main sur les papiers du roi et de la reine, des princes et des princesses. On était curieux et pressé de pénétrer dans les mystères de la politique, dans les secrets de famille. Heureusement beaucoup de documents profitables à l'histoire, profitables surtout à l'honneur de la famille d'Orléans, si souvent calomniée comme toutes les familles qui détiennent ou ont détenu le suprême pouvoir, ont pu être sauvés. Mais que de pièces d'un haut intérêt ont été détruites par le feu ! Des incendiaires passionnés alimentèrent de vastes foyers avec des registres, des états, des portefeuilles, des lettres de toute nature. Des flammes menaçantes dévoraient à l'intérieur, au milieu des appartements, les lettres les plus intimes et les pièces politiques les plus importantes. A l'extérieur, dans le jardin, sous les croisées, brûlaient dans d'immenses brasiers les papiers et les livres jetés par les fenêtres. Plus d'un papier curieux, emporté par le vent, fut facilement recueilli par des promeneurs qu'attirait ce triste spectacle[1]. »

La foule avait déchiré les portraits de Louis-Philippe, du maréchal Bugeaud, du maréchal Soult. Elle se fit du trône un jouet. Lorsqu'elle arriva, chacun des combattants s'y assit gravement tour à tour et salua l'assemblée ; puis on résolut de le promener à travers Paris et de le brûler. Une troupe se forma, étrangement composée, comme toutes les bandes qui parcouraient les rues. Elle porta ainsi le royal fauteuil dans tous les quartiers, et la nuit tombait quand on arriva à la colonne de Juillet, où devait avoir lieu l'auto-da-fé. Ce peuple, ivre de victoire, fit des rondes autour de ce trône qui brûlait, et assouvit sa colère sur ce morceau de bois, de velours et d'or.

Le Palais-Royal, berceau de la famille d'Orléans, devait aussi attirer l'attention de la foule avide de vengeance. Tout y fut dévasté, et une populace aveugle détruisit mobilier, bibliothèques, objets d'art. La bibliothèque de la reine, située dans l'aile de Valois, fut dispersée : elle contenait un grand nombre d'ouvrages d'art qui disparurent, jetés par les fenêtres, brûlés ou dérobés, ainsi que les ouvrages de science et de littérature. On a évalué à plus de sept millions les pertes faites dans ces dévastations des Tuileries, du Palais-Royal, du Raincy et de Neuilly.

Louis-Philippe avait fait de Neuilly son château de prédilection ; il s'était plu à l'orner, à l'embellir. Ce château fut entièrement détruit par la populace. Le 23,

1. Véron, *Mémoires d'un bourgeois de Paris.*



Dévastat on du Palais-Royal. (Page 27, col. 2).

il avait été garni de troupes; le 24, le régisseur et les surveillants étaient dans l'anxiété. Il n'en fut rien. Ni le soir, ni la nuit, aucune tentative n'eut lieu contre cette résidence. « Le vendredi 25, dit l'enquête judiciaire, dès le matin, un grand nombre de personnes s'étaient présentées pour visiter le château et le parc, qui fut bientôt envahi par les chasseurs. La foule grossissait toujours, pendant qu'un escadron de cuirassiers et des soldats d'infanterie, qui jusque-là avaient gardé le château, prenaient le parti de s'éloigner. Le régisseur avait donné l'ordre d'ouvrir les grilles, devant lesquelles se pressait une foule compacte. Il se confiait en cela aux bons instincts du peuple, et tout annonce que cette confiance n'aurait pas été trompée sans l'excitation qui bientôt devait naitre d'une double cause. Quelques hommes demandèrent à boire. La satisfaction accordée à ce désir devint le signal du désordre, et le peuple pénétra dans les caves du château. L'abus du vin produisit chez un grand nombre les plus tristes effets. On entra dans le principal bâtiment, on précipita les meubles par les fenêtres, on les amoncela pour y mettre le feu, et l'incendie qui dévorait le riche mobilier, allumé par mille mains, devait s'étendre à une partie du château lui-même et le réduire en cendres. »

Livré à lui-même, le peuple brisa presque partout les barrières. L'octroi, impôt de tout temps impopulaire, dont la perception a quelque chose de tyrannique, mais qu'on ne sait comment remplacer, a toujours été la première victime des révolutions, mais victime sans cesse renaissante. Rien n'est plus odieux que ce qui gêne la circulation; aussi les bureaux de péage, établis sur la plupart des ponts de la capitale, furent-ils pres-



Le peuple promène le trône de Louis-Philippe. (Page 27, col. 2.)

que partout détruits ou brûlés, protestation contre un impôt heureusement supprimé. Il n'y a plus de péages à Paris, il n'y en a plus à Lyon depuis un voyage qu'y a fait l'empereur Napoléon III. Il n'en reste que sur des ponts isolés dans les campagnes, et espérons que ces entraves, souvenirs de la féodalité, disparaitront à leur tour. Malheureusement, dans leur fureur contre les bureaux de péage, les émeutiers avaient été jusqu'à incendier le pont sur lequel il fallait, dût-on avoir besoin d'y passer dix fois en un jour, acheter le passage.

Nous avons montré après combien d'hésitations les chemins de fer avaient été entrepris en France. Notre pays, en effet, est celui de la défiance; il est aussi celui qui comprend le moins la liberté et où l'intérêt personnel étouffe souvent tout autre sentiment. On le vit bien dans les jours de désordre qui suivirent la révolution de février. Les chemins de fer, qui froissaient quelques intérêts particuliers, urent en beaucoup d'endroits l'objet de dévastations qui montrent jusqu'où peut conduire un brutal égoïsme.

Disons aussi que cet égoïsme était aveugle, car les chemins de fer, on le reconnait maintenant, ne faisaient tort à personne; ils déplaçaient les intérêts d'une certaine classe de citoyens, ils ne les ruinaient pas. La circulation changeait de voies, mais cette circulation allait décupler et exiger le même concours de bras. Un fait établi aujourd'hui, c'est que la circulation des routes n'a pas diminué, malgré la quantité considérable de voyageurs et de marchandises transportée par les chemins de fer. La circulation des rivières et des canaux a augmenté.

On vit donc les voituriers, les mariniers, abusés par des idées fausses et irrités par quelques souffrances, chercher à détruire les voies ferrées. On vit les habi-

tants de villages qui autrefois avaient réclamé l'établissement de ces voies ferrées, concourir à leur destruction. Les dégâts furent considérables. Sur la ligne de Saint-Germain, les stations intermédiaires furent brûlées, le pont d'Asnières complétement détruit. La ligne fut ravagée sur toute la distance entre Paris et Chatou; les maisons des gardes, guérites, passages de niveau, brûlés; les fils télégraphiques et signaux brisés.

Sur la ligne de Versailles, on pilla la station de Courbevoie; sur la ligne de Paris à Rouen, on brûla deux arches du pont de Bezons; sur la ligne de Rouen au Havre, une arche du pont de Rouen.

Au chemin de fer du Nord, on eut également des désastres à déplorer : la station de Saint-Denis, brûlée le 24 ; celles d'Enghien, Ermont, Franconville, Herblay, Pontoise, Auvers et l'Ile-Adam, ravagées et brûlées le 25; à Amiens, dans la nuit du 25 au 26 et le 26, les deux voies coupées par l'enlèvement des rails; à Valenciennes, un pont en bois brûlé complétement; une partie de la gare de Lille brûlée.

Ajoutons qu'à Enghien le chef de station, M. Bisetzki, enfouit dans son jardin deux millions de lingots d'or arrêtés par l'interruption des communications. Ce trésor fut foulé aux pieds et le secret fidèlement gardé par les ouvriers qui avaient aidé leur chef. Les lingots furent remis à leur destinataire.

A Paris, d'ailleurs, sauf le sac des Tuileries et du Palais-Royal, on vit rarement population déchaînée montrer plus de modération et plus de respect pour les propriétés. Les combattants gardaient les mairies. Le musée du Louvre, les bibliothèques publiques n'éprouvèrent aucun dommage. Des ouvriers montèrent la garde aux portes de la Banque, dont les richesses ne reçurent aucune atteinte. Personne ne toucha au trésor public. Aussitôt qu'on apprit les dévastations commises sur les chemins de fer, des citoyens réunirent dans Paris des colonnes expéditionnaires pour marcher contre les incendiaires. On vit ces combattants de la veille parcourir les environs pour rétablir l'ordre et la circulation.

Ces journées prouvaient, malgré des malheurs, que l'éducation du peuple commençait à se faire, que le bon sens et la raison conservaient encore leur empire même au milieu de masses désordonnées; que les instincts sanguinaires n'étaient plus dans les mœurs, et que si la populace se plaisait encore, comme l'enfance, au bruit de ce qui se brise, elle n'aimait plus goûter au sang. Les journaux furent pendant quelque temps remplis de traits de probité, d'humanité et de générosité accomplis par des ouvriers. Le peuple gardait sa rude écorce des siècles passés, mais l'âme était plus noble.

§ 9. PASSAGE DE LA FAMILLE ROYALE EN ANGLETERRE.

La population ne s'inquiéta pas de ce que devenait la famille royale; personne ne songeait à la poursuivre. Le gouvernement provisoire ne donna aucun ordre, n'entrava point le passage de la France à l'étranger, et comprit qu'un tel désastre était pour Louis-Philippe le plus cruel des châtiments. Les souffrances de la famille royale furent, en effet, une expiation suffisante.

Louis-Philippe, nous l'avons dit, s'était dirigé sur Saint-Cloud; il ne s'y arrêta qu'un moment. Il se trouvait trop près de Paris. Il ne voulut point non plus séjourner à Trianon, bien qu'il crût encore que la couronne serait laissée à son petit-fils. Le général Dumas se procura deux voitures publiques et une somme d'argent, car, dans le désordre de la fuite, le roi était parti, comme il l'écrivit le soir même, sans une *obole*. On décida que la famille royale se séparerait et se dirigerait, les princes et les princesses vers Eu, le roi et la reine vers Dreux. La reine voulait, dans ces jours de malheur, aller prier sur le tombeau de ses enfants. On arriva à Dreux à une heure assez avancée de la nuit. Le roi descendit au château situé sur la colline qui domine la ville, et s'endormit consolé encore par l'illusion que le comte de Paris serait son successeur : la nouvelle de la proclamation de la république l'attendait à son réveil. Louis-Philippe ne songea alors qu'à se rapprocher d'un des points du littoral et à s'embarquer pour l'Angleterre. M. de Perthuis, officier d'ordonnance du roi, possédait un petit pavillon isolé sur la côte de Grâce, près de Honfleur. On résolut de s'y rendre. Louis-Philippe et la reine prirent le nom de M. et Mme Lebrun.

On reconnut le roi à Anet et on le salua d'acclamations sympathiques; à Saint-André, au contraire, des groupes hostiles se formèrent autour de la voiture. On évita de traverser Évreux. Par bonheur, il se trouvait non loin de la ville un petit domaine appartenant à un des agents du roi pour la forêt de Breteuil. Bien reçu par un fermier, Louis-Philippe fut conduit par le propriétaire, qu'on avait averti, jusqu'au pavillon de M. de Perthuis. Il dut faire ce trajet, fort long, la nuit, dans une simple carriole, par des chemins détournés. La reine suivit la route avec la berline. L'asile offert aux fugitifs se composait de deux chambres fort petites; il fallut s'en contenter et y attendre pendant cinq jours l'occasion de s'embarquer. Comme cette occasion ne se présentait pas, le roi se rendit à Trouville où l'accueillit une maison sûre. Il fit un traité avec le patron d'une barque, mais le temps était si affreux que ce dernier ne pouvait amener son bateau, qui se trouvait dans une petite rivière. Le roi trouva une autre barque, mais le patron de la première, auquel on ne voulait donner que la moitié de la somme en rompant le marché, dénonça le roi. La maison où il se trouvait fut investie, mais Louis-Philippe avait eu le temps de s'enfuir à travers la campagne par une nuit pluvieuse. Il regagna le pavillon Perthuis et y reçut bientôt une bonne nouvelle. Le consul anglais résidant au Havre avait reçu des instructions de son gouvernement et annonçait que *l'Express*, bâtiment à vapeur faisant le service entre la France et l'Angleterre, prendrait à son bord les fugitifs. Le roi, déguisé, prenant le nom de William Smith et ne s'exprimant qu'en anglais, la reine sous le nom de Mme Lebrun, gagnèrent Honfleur et montèrent dans le bateau qui prenait les voyageurs pour le Havre. Ils arrivèrent au moment où *l'Express* chauffait prêt à partir. Le consul anglais se trouvait sur le port; il favorisa l'embarquement du roi, d'ailleurs bien dissimulé dans une ample redingote et sous un vaste chapeau. Louis-Philippe était entré sur le navire lorsqu'une femme, dit-on, approchant une lanterne, le reconnut et alla avertir l'officier du port; mais il était trop tard, *l'Express* s'éloignait à toute vapeur, malgré une nuit sinistre d'ouragan et de pluie. Le roi et la reine arrivèrent heureusement en Angle-

terre. Ils débarquèrent sans habits, sans linge, au petit port de New-Haven, et arrivèrent à la station de Croydon, où la reine d'Angleterre avait envoyé le prince Albert et des officiers de sa maison pour les recevoir. Louis-Philippe et Marie-Amélie se retirèrent à Claremont, résidence que le roi des Belges avait fait préparer pour eux. Toute la famille royale s'y réunit peu à peu, sauf la duchesse d'Orléans qui se réfugia en Allemagne.

La princesse Clémentine, qui n'avait pu monter dans les voitures à la place de la Concorde, avait rejoint le roi à Trianon. Mais la duchesse de Montpensier avait eu quelques aventures. Sœur de la reine d'Espagne, elle montra un courage digne du sang qui coulait dans ses veines. Le 24, en traversant les Champs-Élysées, elle répondit à des personnes qui lui adressaient de bonnes paroles : « Oh! je n'ai pas peur! le bruit des coups de fusil! le sifflement des balles! la guerre civile! les cris de la foule! Pendant mon enfance n'y ai-je pas été accoutumée, en Espagne! » Elle se rendit à Eu, croyant y trouver sa famille. Le château était vide. Elle n'a pas le temps de se reposer, qu'il faut fuir encore. Le bruit se répand que le château va être envahi. Accompagnée du général Thierry et de M. Estancelin, elle parvient à Abbeville. Là, on semble vouloir arrêter la voiture. La duchesse s'enfuit à pied, sort de la ville, et, par des chemins de traverse défoncés, cherche à gagner la grande route. Elle laisse ses chaussures dans la boue. Elle se traine jusqu'au grand chemin, où, après deux heures d'une cruelle attente, elle est rejointe par la voiture. Le 28, la duchesse de Montpensier abordait en Angleterre. Jeune et vive, elle préférait, a-t-elle dit, ces aventures à l'ennui qu'elle subissait à la table de travail de la reine aux Tuileries.

Le duc de Nemours, impopulaire et qui avait tout à craindre s'il eût été reconnu, fut sauvé aussi par le dévouement de plusieurs de ses amis. MM. d'Aragon et Biesta s'improvisèrent agents de la république et emmenèrent le duc comme secrétaire. Ils parvinrent ainsi, non sans périls, à l'embarquer à Boulogne.

Un curieux incident signala le retour à Paris des deux prétendus agents de la république française. « Dès que le prince fut embarqué sur cette mer pleine de périls, ils revinrent tristes et pensifs chez le consul Hamilton, et passèrent la nuit sous son toit à discuter avec leur hôte la suite possible des incroyables événements auxquels ils avaient assisté depuis trois jours. Ils ne supposaient pas alors que la solution frappât déjà à la porte : le lendemain, comme ils venaient d'entrer dans le premier convoi du chemin de fer qui se dirigeait sur Paris, au moment où le signal du départ allait être donné, la porte du wagon dans lequel ils se trouvaient s'ouvrit tout à coup, et deux voyageurs entrèrent : c'était le prince Louis-Napoléon Bonaparte accompagné de M. Fialin de Persigny. M. Biesta reconnut immédiatement le prince, qu'il était allé visiter à Ham, conduit par son ami M. Beaumont (de la Somme). Louis-Napoléon, s'étant rappelé cette circonstance, la conversation ne tarda pas à s'engager avec une sorte de familiarité. Le prince était parti de Londres à la nouvelle de la proclamation de la république en France, et il s'était jeté dans la première barque qu'il avait pu trouver. C'était précisément ce même bateau-poste qui emmenait, ô fortune bizarre! M. le duc de Nemours en exil. Il confirma tout ce que ses compagnons de route avaient entendu dire à Boulogne des périls courus par ce bâtiment pendant sa rude traversée.

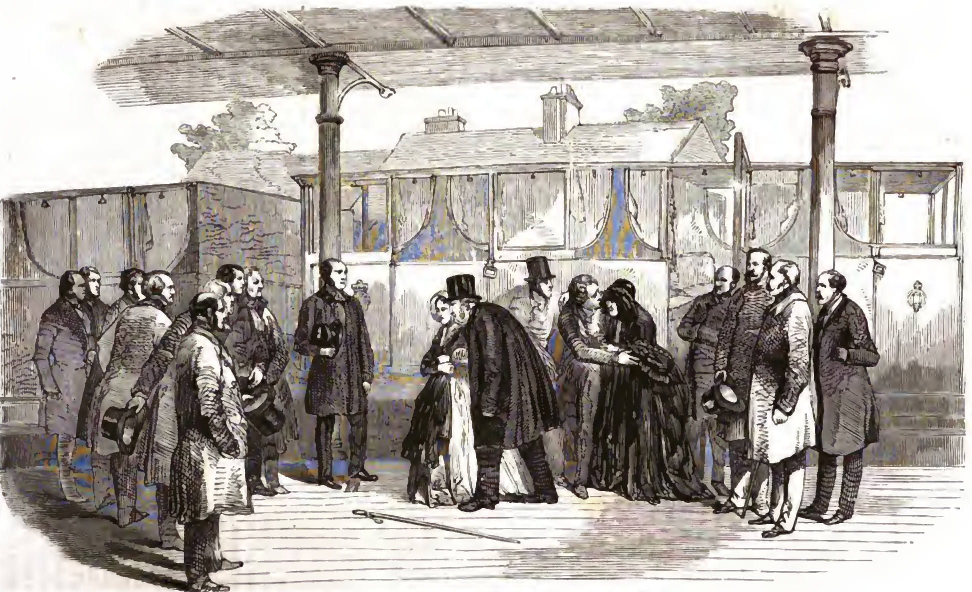
« A Amiens, on fut arrêté assez longtemps à l'embarcadère, car le convoi qui venait de partir avait été manqué de quelques minutes. Il fallut en attendre un nouveau, et celui-ci interrompit tout à coup sa marche à la station de Persan, avant d'arriver à Saint-Leu, trompant ainsi une seconde fois la fiévreuse impatience du prince Louis-Bonaparte; la nouvelle y parvint que le chemin de fer avait été coupé du côté de Pontoise, et qu'un affreux accident venait de coûter la vie à quinze ou vingt personnes. C'était ce même convoi que les voyageurs avaient manqué à Amiens de si peu d'instants, échappant ainsi à un effroyable sinistre dont le bruit ne fit alors aucune sensation, dominé qu'il fut par le tumulte, par le fracas des événements du jour. L'étoile de Louis-Napoléon commençait déjà à monter à l'horizon.

« Il fallut donc faire halte à cette station, dans un village plein de boue où il n'y avait pas même le plus chétif hôtel pour offrir un abri momentané. Cependant il était huit heures du soir, et ce n'était que le lendemain matin que les voyageurs devaient savoir si le service du chemin de fer serait repris. Que faire durant cette longue nuit de février? On prit le parti de se retirer dans un misérable cabaret, et là le prince, son confident, MM. d'Aragon et Biesta passèrent tous quatre les heures de la nuit, fumant et devisant sur les événements extraordinaires qui avaient amené la nouvelle république. Louis-Napoléon s'inquiétait un peu de la façon avec laquelle il serait reçu à Paris par le gouvernement provisoire en présence de la loi de proscription non révoquée dont il était frappé. Dans cette incertitude, ses compagnons de route lui conseillèrent d'écrire au gouvernement de l'hôtel de ville une lettre où, tout en annonçant son arrivée à Paris, il offrait de se retirer si sa présence pouvait paraître un obstacle à l'établissement de la république, et, séance tenante, sur cette table de cabaret, le prince rédigea en termes plus vagues, c'est-à-dire plus habiles, le projet d'une lettre ainsi conçue : « Messieurs, le peuple de Paris « ayant détruit par son héroïsme les derniers vestiges « de l'invasion étrangère, j'accours de l'exil pour me « ranger sous le drapeau de la république qu'on vient « de proclamer. Sans autre ambition que celle de servir « mon pays, je viens annoncer mon arrivée aux mem- « bres du gouvernement provisoire et les assurer de « mon dévouement à la cause qu'ils représentent, « comme de ma sympathie pour leurs personnes. »

« Le jour venu, les employés de la station déclarèrent aux quatre voyageurs qu'il était impossible de hasarder un convoi sur la voie ferrée, et qu'il fallait se pourvoir d'autres moyens de transport s'ils étaient pressés d'arriver à Paris. Ils louèrent alors, à frais communs, un fort humble cabriolet à quatre places, qui les conduisit à Saint-Denis, et là, une de ces voitures publiques en usage dans les environs de Paris, laquelle les déposa à la barrière de la grande ville. Ce fut ainsi que le futur Napoléon III y fit son entrée le 28 février 1848[1]. »

Le gouvernement manifesta des inquiétudes en recevant la lettre du prince. Pour ne pas être une cause de trouble, Louis-Napoléon regagna la terre d'exil. Ce ne devait pas être pour longtemps.

1. De Beaumont Vassy, *Histoire de mon temps.*



Arrivée de Louis Philippe à la station de Croydon (Angleterre). (Page 31, col. 1.)



CHAPITRE II.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE (24 FÉVRIER — 4 MAI 1848).

§ 1. INSTALLATION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE A L'HÔTEL DE VILLE; PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE; M. DE LAMARTINE ET LE DRAPEAU ROUGE.

Nous avons vu qu'après la proclamation d'un gouvernement provisoire à la Chambre des députés, les membres désignés pour faire partie de ce gouvernement, s'étaient dirigés vers l'hôtel de ville. Ils n'y parvinrent que les uns après les autres, au milieu d'un flux et reflux de population, et ce fut avec des peines inouïes qu'ils se firent reconnaître. Vers quatre heures enfin ils purent délibérer, s'entendre et rédiger une



Albert.



Flocon.

proclamation qui fut aussitôt lancée dans Paris. Mais ils avaient été déjà forcés d'accepter comme secrétaires, Armand Marrast et des hommes d'une opinion plus avancée, Louis Blanc, Flocon, et d'admettre parmi eux, ce qui parut assez politique, un ouvrier nommé Albert. Les secrétaires faisaient partie du Conseil : ils prétendirent bientôt faire partie du gouvernement qui se trouva, au bout de quelques jours, composé de douze membres : Dupont (de l'Eure) vénéré pour l'honnêteté de sa vie et son long dévouement aux intérêts popu-

laires; François Arago et Lamartine, qui avaient pour eux l'ascendant du génie; Crémieux et Marie, avocats éminents; Ledru-Rollin, fougueux tribun et homme passionné; Louis Blanc qui allait essayer d'entraîner ses collègues à la réalisation de ses utopies socialistes, et qui sentait derrière lui une armée prête à le soutenir; l'ouvrier Albert qui ne justifia en rien le choix qu'on avait fait de lui; Flocon et Armand Marrast qui jouèrent un rôle secondaire.

M. Garnier-Pagès, recommandé par le souvenir de son frère, et par l'étendue de ses connaissances pratiques, fut nommé maire de Paris. On fut bien obligé de laisser Caussidière à la préfecture de police. Il en était le maître et s'entourait d'hommes résolus. On s'estima heureux qu'il voulût bien reconnaître l'autorité nominale du Gouvernement provisoire. On confia à M. Étienne Arago la direction générale des postes.

A sept heures, on fit connaître l'organisation du ministère. M. Dupont (de l'Eure) fut président du conseil sans portefeuille, M. Marie eut les travaux publics, M. de Lamartine, les affaires étrangères; M. Ledru-Rollin, l'intérieur; M. Crémieux, la justice; M. Arago, la marine. En dehors du gouvernement proprement dit, on appela M. Carnot au ministère de l'instruction publique et des cultes, M. Bethmont au commerce, M. Goudchaux aux finances, et le général Lamoricière à la guerre. Lamoricière refusa et demanda un poste à la frontière. Il désigna, pour le remplacer, le général Bedeau, qui fut aussitôt appelé, mais ne voulut accepter que le commandement de la première division. On nomma alors ministre de la guerre un débris de nos vieilles armées, le général Subervie. Le commandement de la garde nationale fut donné au colonel Courtais, député, qui prit M. Guinard pour chef d'état-major. M. de Lamartine se donna pour secrétaire, aux affaires étrangères, M. Bastide. M. Marrast fut chargé de l'administration des biens de la liste civile.

Le Gouvernement, pressé par la foule, presque toujours acclamé, quelquefois contesté, avait été obligé de reculer de chambre en chambre et siégeait dans un arrière-cabinet à peine suffisant pour contenir douze personnes, et devant lequel veillaient quelques amis dévoués. Là venaient aboutir toutes les nouvelles vraies ou fausses, de là partaient tous les ordres que portaient aussitôt des agents officieux. Quand il fallait apaiser une querelle, Lamartine se levait, et son éloquence remuait tout, entraînait tout. On était loin d'être tranquille. Les soldats, désarmés, il est vrai, étaient encore dans Paris. On craignait Vincennes, les forts détachés, le retour offensif du roi ou des princes. On défaisait les barricades, mais elles laissaient en tombant comme de larges cicatrices sur le sol. Toutes les autorités avaient disparu, et le gouvernement nouveau ne trouvait pas d'opposition, mais il manquait d'organisation régulière : tout était à créer.

Le Gouvernement provisoire, et l'histoire se plaît à lui rendre cette justice, lutta avec un merveilleux courage contre les périls de la première heure. Ses membres envoient partout des commissaires chargés de veiller sur les propriétés publiques, s'occupent des subsistances, rassurent l'armée, appellent à eux tous les hommes de bonne volonté, oublient les dissentiments de parti. Ils résistent aux demandes insensées, déjouent les menées qui poussent aux excès un peuple enivré de son triomphe; avec le seul appui de la force morale, de la raison, du talent, ils s'efforcent de rendre à l'autorité quelque prestige aux yeux d'hommes vainqueurs de l'autorité.

M. de Lamartine surtout, discourant sans relâche, trouvant les tours les plus heureux, les mots les plus spirituels, et souvent les pensées les plus éloquentes, acquit une légitime popularité, et des titres à la reconnaissance de tous. Un moment le dernier asile du gouvernement menace d'être forcé par la foule tumultueuse. « En vain, dit M. Garnier-Pagès, l'historien de ces scènes dont il a été acteur, les factionnaires improvisés par le dévouement, résistent de la voix et des mains; la pression est énorme; elle devient irrésistible. La porte crie sous le poids; elle va fléchir! Les membres du Gouvernement provisoire se voient contraints d'opposer à l'invasion la force de leurs bras, et, littéralement, de se barricader avec le peu de meubles que renferme le cabinet. Mais cette protection même ne suffit pas. Le tumulte empêchait toute délibération suivie. Il fallait obtenir de la foule qu'elle se modérât elle-même. Plusieurs fois, MM. Marie, Crémieux, Garnier-Pagès, Lamartine, l'avaient haranguée et contenue pour un moment. M. de Lamartine sortit de nouveau, et se dirigea vers la salle du conseil municipal, centre de l'agitation, déjà foyer d'intrigues, au milieu d'une multitude dont sa parole excite l'enthousiasme, modère l'impatience et calme l'animation. Dès qu'il y paraît, s'élève un concert de vivats et de rumeurs; mille voix applaudissent et interpellent tout à la fois. Un citoyen demande brusquement de quel droit le Gouvernement provisoire s'érige en gouvernement. Dès qu'un peu de silence permet à la voix de porter, M. de Lamartine répond à cette insolente question, par cette magnifique apostrophe :

« De quel droit? du droit du sang qui coule, de l'incendie qui dévore vos édifices, de la nation sans chefs, du peuple sans guides, sans ordres et demain peut-être sans pain! Du droit des plus dévoués et des plus courageux citoyens! Puisqu'il faut vous le dire, du droit de ceux qui, les premiers, livrent leur âme aux soupçons, leur sang à l'échafaud, leur tête à la vengeance des peuples ou des rois pour sauver la nation! » Et il continue avec une effusion qui électrise bientôt son auditoire.

« Cependant, sous le souverain empire de l'éloquence, le peuple ne perdait pas de vue sa pensée : il réclamait, avec une infatigable insistance, l'immédiate proclamation de la république. « La république! reprend M. de Lamartine, nous aussi nous la voulons. Mais nous n'avons qu'un droit, celui de déclarer notre pensée, notre volonté à nous peuple de Paris, et de dire au pays, au monde, que nous prenons sous notre responsabilité de proclamer la république provisoire comme gouvernement du pays, mais en laissant au pays, à ses trente-six millions d'âmes qui ne sont pas ici, qui ont le même droit que nous de consentir, de préférer ou de répudier telle ou telle forme d'institutions, en leur réservant, dis-je, l'expression de leur volonté souveraine, dans le suffrage universel, première vérité, seule base de toute république nationale!... »

La proclamation de la république, telle était en effet la demande de la foule entassée dans l'hôtel de ville et

ameutée sur la place. Des meneurs l'excitaient et des cris formidables de « Vive la république! » s'élevaient, des détonations s'y mêlaient, et on pouvait craindre tous les malheurs. Le Gouvernement provisoire délibéra longuement. Il sentait bien qu'il ne lui appartenait point d'engager la France et de lui imposer une forme quelconque de Gouvernement. Arago disait avec beaucoup de raison et d'esprit : « Comment voulez-vous qu'à l'hôtel de ville de Paris on fasse les affaires de Carpentras! » Mais le péril était imminent. Louis Blanc, que la proclamation de la république ne satisfaisait qu'à moitié et qui aurait voulu davantage, se faisait l'écho des violentes réclamations du dehors.

« Un instant, dit M. Garnier-Pagès, la discussion parut revêtir un caractère fâcheux. Debout sur un canapé, en costume de garde national, M. Louis Blanc pérorait avec feu. Sa voix, échauffée par les ardeurs de la journée, éclatait avec une force excessive pour l'exiguïté de la salle. M. Dupont (de l'Eure) écoutait avec un étonnement tranquille. M. Arago laissait percer son impatience; malade, irrité par la fièvre et par la contradiction, il ne put se contenir, et, se levant, il jeta cette brusque apostrophe : « Eh! monsieur, j'étais ré-« publicain avant que vous fussiez né! » Et, comme l'insistance de l'orateur surexcitait ses nerfs agacés par la maladie, il voulut, à plusieurs reprises, se retirer et entraîner avec lui M. Dupont (de l'Eure). Quelques-uns de leurs collègues, plus calmes, parvinrent à les retenir. « On se décida enfin à proclamer la république, sauf ratification par le peuple.

A onze heures du soir, les membres du Gouvernement provisoire n'avaient pris ni repos ni nourriture; épuisés de fatigue et de faim, ils obtinrent à grand'peine un peu de pain, de fromage et de l'eau; un sucrier cassé leur servit de verre. Ils se remirent ensuite à l'œuvre. La journée du lendemain devait être encore pour eux plus périlleuse.

En effet, le 25, vers trois heures du soir, une agitation plus vive se manifesta sur la place où la rumeur était perpétuelle. Cette fois, le peuple paraissait organisé par bandes. L'hôtel de ville, déjà rempli de monde, était menacé d'un nouvel envahissement. Des détonations partaient de la foule irritée, et des balles brisaient les vitres. Au-dessus de l'océan de têtes qu'on voyait sur la place flottait un immense morceau d'étoffe rouge porté au bout d'une longue perche. C'était le drapeau rouge, l'étendard sinistre de la démagogie qu'on voulait arborer sur l'hôtel. Lamartine, averti, s'avance au milieu des sabres, des baïonnettes agités autour de lui. Les coups de fusil ne l'intimident pas, il s'avance sur le perron, et, au milieu d'un tumulte indescriptible, de vociférations acharnées, il fait signe qu'il veut parler.

« Il calma d'abord ce peuple, a-t-il dit lui-même en analysant son propre discours dans son *Histoire de la Révolution*, par un hymne de paroles sur la victoire si soudaine, si complète, si inespérée même des républicains les plus ambitieux de liberté. Il prit Dieu et les hommes à témoin de l'admiration et de la religieuse humanité que la masse de ce peuple avait montrée jusque dans le combat et dans le triomphe. Il fit ressortir cet instinct sublime qui avait jeté la veille ce peuple encore armé, mais déjà obéissant et discipliné, entre les bras de quelques hommes voués à la calomnie, à l'épuisement et à la mort pour le salut de tous. «Voilà ce qu'a vu le soleil d'hier, citoyens! continua Lamartine. Et que verrait le soleil d'aujourd'hui? Il verrait un autre peuple, d'autant plus furieux qu'il a moins d'ennemis à combattre, se défier des mêmes hommes qu'il a élevés hier au-dessus de lui, les contraindre dans leur liberté, les avilir dans leur dignité, les méconnaître dans leur autorité qui n'est que la vôtre, substituer une révolution de vengeances et de supplices à une révolution d'unanimité et de fraternité, et commander à son gouvernement d'arborer, en signe de concorde, l'étendard du combat à mort entre les citoyens d'une même patrie. J'aimerais mieux le drapeau noir qu'on fait flotter quelquefois dans une ville assiégée comme un linceul, pour désigner à la bombe les édifices neutres consacrés à l'humanité, et dont le boulet et la bombe même des ennemis doivent s'écarter. Voulez-vous donc que le drapeau de votre république soit plus menaçant et plus sinistre que celui d'une ville bombardée?... »

Après avoir combattu, par les raisons les plus puissantes sur l'imagination du peuple, le changement de drapeau, il ajouta : « Citoyens! vous pouvez faire violence au gouvernement, vous pouvez lui commander de changer le drapeau de la nation et le nom de la France, si vous êtes assez mal inspirés et assez obstinés dans votre erreur pour lui imposer une république de parti et un pavillon de terreur. Le Gouvernement, je le sais, est aussi décidé que moi-même à mourir plutôt que de se déshonorer en vous obéissant. Quant à moi, jamais ma main ne signera ce décret. Je repousserai jusqu'à la mort ce drapeau de sang, et vous devez le répudier plus que moi, *car le drapeau rouge que vous nous rapportez n'a jamais fait que le tour du champ de Mars, traîné dans le sang du peuple, en* 91 *et* 93 ; *et le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie*. »

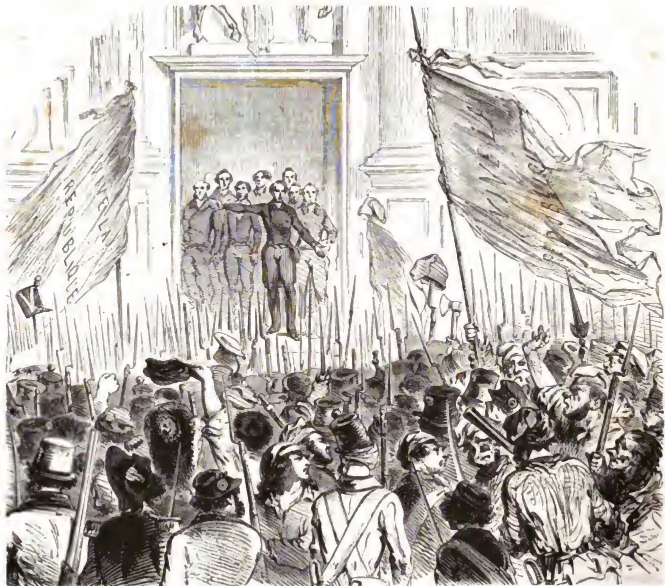
Une immense acclamation lui répondit, la tempête s'apaisa, et, au grand dépit de M. Louis Blanc, le drapeau tricolore triompha de son funeste rival. Le nom de Lamartine fut dès ce moment le symbole de l'ordre. Cette apparition du drapeau rouge était bien faite pour effrayer la société. Aussi le Gouvernement provisoire résolut de la rassurer en abolissant la peine de mort en matière politique. Tous les membres du gouvernement adhérèrent avec enthousiasme à cette noble proposition. Les ministres réclamèrent même l'honneur d'ajouter au décret leurs noms à la suite de ceux des membres du gouvernement. Le décret rédigé et signé, le gouvernement tout entier se présenta sur le perron de l'hôtel de ville, et Lamartine, désigné naturellement comme l'interprète des sentiments de tous, s'avança et annonça le décret qui venait d'être rendu.

« Messieurs, dit-il, le Gouvernement provisoire a voulu vous apporter lui-même le dernier des décrets qu'il vient de délibérer et de signer dans cette mémorable séance : l'abolition de la peine de mort en matière politique. (Bravos unanimes.) C'est le plus beau décret qui soit jamais sorti de la bouche d'un peuple le lendemain de sa victoire. C'est le caractère de la nation française qui échappe en un cri spontané de l'âme de son gouvernement! »

La foule qui tout à l'heure, sous l'influence des meneurs, avait laissé déborder les mauvais sentiments, revint aussitôt à ses instincts généreux. Elle applaudit, et la France entière avec elle.

§ 2. FUNÉRAILLES DES VICTIMES DE FÉVRIER. — MANIFESTE PACIFIQUE DE M. DE LAMARTINE.

Il venait de tous côtés des adhésions au Gouvernement provisoire, les unes sincères et enthousiastes, d'autres patriotiques et résignées. Ceux qui regrettaient la révolution, voulaient au moins qu'elle fût pure et rendaient justice aux courageux efforts et à la probité des souverains improvisés de la France. Le monde officiel afflua à l'hôtel de ville. Tous les généraux envoyèrent leur promesse de concours et de fidélité. Celle du maréchal Bugeaud, dont la position était des plus difficiles, fut simple et digne. Les tribunaux vinrent aussi, la Cour de cassation en tête. Le clergé, loin de se montrer hostile, accourut à l'hôtel de ville, au ministère des cultes. Le peuple, de son côté, respecta la religion. Il n'en avait pas été ainsi en 1830, parce que l'Église et la branche aînée avaient lié leurs intérêts et s'étaient trouvées vaincues ensemble. Les ministres de la religion avaient gagné et gagneront toujours à n'avoir point d'influence politique On planta dans tout Paris des arbres de la liberté, ce fut une floraison universelle.



« Le drapeau rouge n'a jamais fait que le tour du champ de Mars, traîné dans le sang du peuple; le drapeau tricolore a fait le tour du monde.... » (Page 35, col. 2.)

Le Gouvernement provisoire affermi voulut encore ramener à lui le peuple par ce qui lui plaît toujours, une cérémonie. Le dimanche 27 février, les membres du Gouvernement provisoire se rendirent de l'hôtel de ville à la place de la Bastille pour inaugurer l'ère nouvelle au pied de la colonne de Juillet, et passer en revue deux bataillons de chacune des légions de la garde nationale de la Seine. Une foule immense leur servait de cortége malgré la pluie. Au pied de la glorieuse colonne, MM. Arago et Crémieux prononcèrent des allocutions patriotiques, et le vénérable Dupont (de l'Eure), qui ce jour-là précisément accomplissait sa quatre-vingt-onzième année rendit hommage à la garde nationale, et lui fit un appel, auquel elle répondit par des acclamations enthousiastes. Toutes les légions défilèrent ensuite devant les membres du Gouvernement provisoire. Les boulevards retentirent longtemps de la *Marseillaise*, exécutée par les corps de musique des légions et entonnée par les soldats et par la population tout entière.

Le samedi, 4 mars, eurent lieu les funérailles des victimes des 22, 23 et 24 février. Dès le matin, toute la population de Paris et de la banlieue s'était répandue sur les boulevards. Mais la foule la plus com-

pacte se pressait aux alentours de la Madeleine. L'église avait été tendue de noir à l'extérieur; les chœurs des théâtres de l'Opéra, des Italiens et de l'Opéra-Comique qui occupaient les degrés de la façade principale, chantaient des chants patriotiques et l'orchestre instrumental de l'Opéra, placé sur le péristyle, exécutait les plus beaux morceaux des plus grands maîtres.

Dans l'intérieur de l'église, également tendue de noir, brûlaient quinze lampadaires funèbres. Entre le chœur et la nef s'élevait un immense sarcophage en style égyptien, auquel on arrivait par une rampe de huit degrés, et qui contenait quinze cercueils, sur chacun de ses côtés on lisait ces mots : Morts pour la patrie.

Après l'office funèbre célébré par le curé de la Madeleine, le cortége se mit en marche, entre une double haie de gardes nationaux qui s'étendait de la Madeleine à la Bastille. Le cortége était si long que le défilé ne dura pas moins de deux heures, et ce n'est qu'à quatre heures et demie que les cercueils furent descendus dans les caveaux pratiqués sous la colonne de Juillet, où reposent les corps des combattants de 1830. MM. Dupont (de l'Eure), Crémieux et Garnier-Pagès prononcèrent des discours au pied de la colonne, couronnée de drapeaux et d'un long crêpe semé de larmes d'argent qui pendait jusqu'à sa base.

M. de Lamartine n'assistait pas à cette cérémonie. Tout le monde remarqua son absence. Il était tellement accablé de fatigue qu'il devait prendre un peu de repos. Ses collègues n'étaient guère moins épuisés que lui.

Aux soucis, aux occupations, aux luttes de l'hôtel de ville, M. de Lamartine joignait le travail de son ministère. Il se livrait avec ardeur à ce travail qui lui plaisait. « Qui m'eût dit, il y a trois jours, s'écria-t-il en entrant dans le cabinet de l'ancien ministre des affaires étrangères, que je viendrais aujourd'hui m'asseoir sur le fauteuil de M. Guizot? O destinées humaines! » Puis, parcourant quelques papiers épars sur le bureau : « Il me faut donc, dit-il, reprendre mon ancien métier; car on s'imagine, messieurs, que toute ma vie je ne me suis occupé que de faire des vers; mais la poésie n'a jamais été pour moi qu'une distraction tout à fait passagère. J'ai eu le malheur d'écrire quelques stances, et je n'ai jamais attaché à cela aucune importance véritable. Mon esprit est demeuré toujours acquis aux grandes, aux sérieuses choses



Inauguration de la révolution de Février sur la place de la Bastille, le 27 février 1848.

de la politique. » Ses yeux tombèrent sur une note inscrite en marge de son dernier discours à la Chambre des députés : « Plus j'écoute M. de Lamartine, écrivait M. Guizot, plus je me convaincs que jamais nous ne pourrons nous entendre. » Les événements venaient bien de le prouver et autrement que ne le pensait M. Guizot. M. de Lamartine fit ouvrir les tiroirs du bureau et retirer les objets précieux qu'ils renfermaient pour les renvoyer à leur possesseur. Il s'y trouvait de magnifiques médailles frappées à l'occasion des événements notables du règne de Louis-Philippe. On voyait encore les vêtements que l'ancien ministre avait portés avant de se rendre pour la dernière fois aux Tuileries, et qui étaient encore étendus sur des meubles de l'appartement. M. de Lamartine, par un scrupule délicat, ne voulut point occuper les appartements de M. Guizot. Il fit à la hâte jeter quelques matelas dans les salons de réception où il s'installa.

Ce n'était pas peu de chose de rassurer l'Europe. Aucun ambassadeur n'était encore accrédité auprès de la République, mais tous les ambassadeurs des puissances étrangères acceptaient des entretiens confidentiels avec M. de Lamartine, qui les gagna tous par le charme et la courtoisie de ses manières, par l'élévation de son langage et par ses déclarations pacifiques. Il résuma ces déclarations dans un éloquent manifeste, approuvé par tout le Gouvernement provisoire et adressé à tous nos agents près des cours de l'Europe. C'est un magnifique document, et nous regrettons que sa longueur ne nous permette que d'en donner quelques extraits :

« La proclamation de la République française, disait-il, n'est un acte d'agression contre aucune forme de gouvernement dans le monde....

« La guerre n'est donc pas le principe de la République française, comme elle en devint la fatale et glorieuse nécessité en 1792. Entre 1792 et 1848, il y a un demi-siècle. Revenir, après un demi-siècle, au principe de 1792 ou au principe de conquête de l'Empire, ce ne serait pas avancer, ce serait rétrograder dans le temps. La révolution d'hier est un pas en avant, non en arrière. Le monde et nous, nous voulons marcher à la fraternité et à la paix.

« En 1792, la nation n'était pas une. Deux peuples existaient sur un même sol. Une lutte terrible se prolongeait encore entre les classes dépossédées de leurs priviléges et les classes qui venaient de conquérir l'égalité et la liberté. Les classes dépossédées s'unissaient à la royauté captive et avec l'étranger jaloux, pour nier sa révolution à la France et pour lui réimposer la monarchie, l'aristocratie et la théocratie par l'invasion. Il n'y a plus de classes distinctes et inégales aujourd'hui. La liberté a tout affranchi. L'égalité devant la loi a tout nivelé. La fraternité dont nous proclamons l'application et dont l'assemblée nationale doit organiser les bienfaits, va tout unir.

« En 1792, le peuple n'était que l'instrument de la Révolution, il n'en était pas l'objet. Aujourd'hui la révolution s'est faite par lui et pour lui. Il est la Révolution elle-même. En y entrant, il y apporte ses besoins nouveaux de travail, d'industrie, d'instruction, d'agriculture, de commerce, de moralité, de bien-être, de propriété, de vie à bon marché, de navigation, de civilisation enfin, qui sont tous des besoins de paix ! Le peuple et la paix, c'est un même mot.

« Enfin en 1792, la liberté était une nouveauté, l'égalité était un scandale, la République était un problème. Le titre des peuples, à peine découvert par Fénelon, Montesquieu, Rousseau, était tellement oublié, enfoui, profané par les vieilles traditions féodales, dynastiques, sacerdotales, que l'intervention la plus légitime du peuple dans ses affaires paraissait une monstruosité aux hommes d'État de l'ancienne école. Aujourd'hui les trônes et les peuples se sont habitués au mot, aux formes, aux agitations régulières de la liberté exercée, dans des proportions diverses, presque dans tous les États, même monarchiques.

« Mais en dehors de ces considérations désintéressées, l'intérêt seul de la consolidation et de la durée de la République inspirerait aux hommes d'État de la France des pensées de paix. Ce n'est pas la patrie qui court les plus grands dangers dans la guerre, c'est la liberté. La guerre est presque toujours une dictature.

« La République française n'intentera donc la guerre à personne. Elle n'a pas besoin de dire qu'elle l'acceptera, si on pose des conditions de guerre au peuple français. La pensée des hommes qui gouvernent en ce moment la France est celle-ci : Heureuse la France, si on lui déclare la guerre, et si on la contraint ainsi à grandir en force et en gloire, malgré sa modération ! Responsabilité terrible à la France si la République déclare elle-même la guerre sans y être provoquée !

« D'après ces principes, monsieur, qui sont les principes de la France de sang-froid, principes qu'elle peut présenter sans crainte comme sans défi à ses amis et à ses ennemis, vous voudrez bien vous pénétrer des déclarations suivantes :

« Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la République française ; toutefois, les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations.

« Mais si les traités de 1815 n'existent plus que comme faits à modifier d'un accord commun, et si la République déclare hautement qu'elle a pour droit et pour mission d'arriver régulièrement et pacifiquement à ces modifications, le bon sens, la modération, la conscience, la prudence de la République existent, et sont pour l'Europe une meilleure et plus honorable garantie que les lettres de ces traités si souvent violés ou modifiés par elle.

« Ainsi, nous le disons hautement : si l'heure de la reconstruction de quelques nationalités opprimées, en Europe ou ailleurs, nous paraissait avoir sonné dans les décrets de la Providence ; si la Suisse, notre fidèle alliée depuis François Ier, était contrainte ou menacée dans le mouvement de croissance qu'elle opère chez elle pour prêter une force de plus au faisceau des gouvernements démocratiques ; si les États indépendants de l'Italie étaient envahis ; si l'on imposait des limites ou des obstacles à leurs transformations intérieures ; si on leur contestait à main armée le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne, la République française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples.

« La République, vous le voyez, a traversé du premier pas l'ère des proscriptions et des dictatures. Elle

est décidée à ne jamais violer la liberté au dedans. Elle est décidée également à ne jamais violer son principe démocratique au dehors.

« Elle ne fera point de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins. Elle sait qu'il n'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur propre sol. Mais elle exercera, par la lueur de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme, le prosélytisme de l'estime et de la sympathie. Ce n'est point la guerre, c'est la nature. Ce n'est point là incendier le monde, c'est briller de sa place sur l'horizon des peuples pour les devancer et les guider à la fois. »

C'était là la seule politique raisonnable, et M. de Lamartine la revêtait de l'éclat de son admirable langage. Il en faisait ressortir la grandeur. Ce n'est pas, en effet, un pays comme la France qui doit chercher à bouleverser le monde, à communiquer l'incendie à tous ses voisins. Si on eût voulu écouter les exaltés et surtout les émigrés de tous pays qui demandaient assistance, le Gouvernement provisoire, sans finances et presque sans armée, aurait engagé la France dans une guerre révolutionnaire, dont le développement eût assuré le triomphe de la démagogie dans notre pays d'abord, dans les autres ensuite. La situation qui lui était faite était bien difficile, et on lui doit savoir gré de la sage persévérance avec laquelle il maintint la vraie politique. Presque tous les jours il se voyait obligé de recevoir des députations italiennes, polonaises, hongroises, irlandaises, qui venaient, tambour en tête et accompagnées d'une multitude turbulente, réclamer la guerre. Il ne dissimulait point les sympathies que lui causaient les nationalités opprimées, mais il faisait sentir qu'il ne pouvait, dans les circonstances, exprimer autre chose que des vœux. Encore, malgré tous ces efforts du gouvernement pour calmer les passions, les ambassadeurs étrangers réclamaient et se déclaraient blessés par ces manifestations continuelles. Il ne se passait point de jour où lord Normanby, l'ambassadeur d'Angleterre qui nous a laissé sur la Révolution de février d'intéressantes notes, ne vînt protester contre la réception des députations irlandaises et demander des explications. Il déclarait que le Gouvernement provisoire n'avait pas à s'occuper des affaires intérieures de l'Angleterre. La foule ne comprenait point toutes les exigences des rapports internationaux et se préoccupait peu si elle créait des embarras à son gouvernement par ses cris, ses promenades, ses drapeaux de toute couleur et de toute nation.

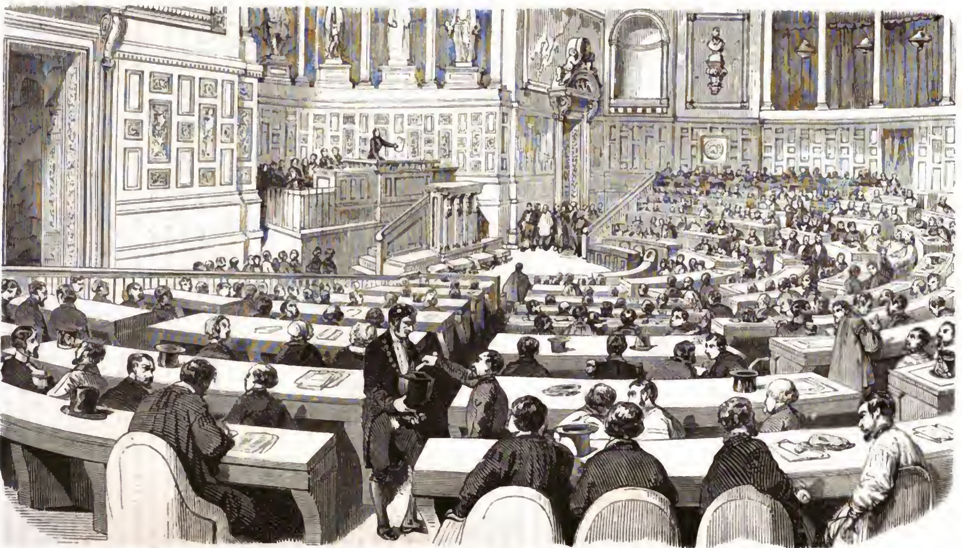


Louis Blanc.

§ 3. DROIT AU TRAVAIL; LES ATELIERS NATIONAUX; LA PAIRIE OUVRIÈRE AU LUXEMBOURG.

La foule, dont l'intervention est si dangereuse dans les affaires extérieures, ne comprend guère plus les questions si complexes d'économie politique, et sur ces questions elle est intraitable. Dès le 25 février, une colonne d'ouvriers avait assiégé le Gouvernement provisoire dans l'hôtel de ville pour obtenir ce qu'ils appelaient le *Droit au travail*, formule vague dictée par les meneurs et peu intelligible même pour ses auteurs. Ils envoyèrent une députation à la tête de laquelle se trouvait le nommé Marche, homme audacieux qui parla au gouvernement d'un ton menaçant. Lamartine voulut essayer de ses moyens d'influence ordinaires. « Assez de phrases comme cela, s'écria Marche en frappant le parquet de la crosse de son fusil, le *Droit au travail* dans une heure! » L'attitude du gouvernement lui fit comprendre que la menace ne produirait aucun effet et n'obtiendrait rien. L'ouvrier changea de ton, mais persista dans les demandes dont il était l'interprète. Le gouvernement se concerta. Louis Blanc, qui voyait dans tous ces événements le prochain triomphe de ses idées, appuyait la pétition des ouvriers. Il proposait de rédiger un décret qui accordait ce que le gouvernement ne voulait point et ne pouvait point accorder. Ses collègues, sous la pression de l'émeute, se déterminèrent enfin, sans admettre ni les théories, ni les formules socialistes, à « *garantir l'existence de l'ouvrier par le travail,* » c'est-à-dire à garantir du travail à tous les citoyens. Il reconnaissait aux ouvriers le droit de s'associer et leur distribuait, afin de pourvoir à leurs premiers besoins, le million de la liste civile qui allait échoir.

En prenant l'engagement de garantir du travail à tous les citoyens, le Gouvernement provisoire avait promis plus qu'il ne pouvait tenir. Il avait déjà au premier moment, pour délivrer les rues d'une foule inoccupée, créé une garde mobile avec une paye de 1 fr. 50 par jour. La plus grande partie des combattants des barricades, un nombre considérable de jeunes gens s'étaient empressés de profiter des avantages qu'on leur offrait, et les 20 bataillons de la garde mobile s'organisèrent rapidement. Ils devaient plus tard être d'un grand secours. Mais cela n'empêcha pas que le nombre des ouvriers sans travail ne fût encore immense. La panique avait fait fuir les capitaux, fermer les boutiques et par conséquent les ateliers. Le gouvernement, pour assurer l'existence de ces ouvriers et pour les arracher par le travail aux séductions des sophistes, aux excitations de la misère, résolut de les employer lui-même. Mais bientôt les chantiers, qu'avait ouverts le gouvernement précédent, furent remplis. Chose in-



Commission des travailleurs au Luxembourg.



Plantation d'un arbre de la liberté place de la Bourse.

croyable, le gouvernement de Juillet ne laissait d'études que d'insignifiants travaux, la gare du chemin de fer de l'Ouest, l'amélioration de la navigation de l'Oise, le prolongement du chemin de fer de Sceaux à Orsay! Voilà comment, en pleine paix, le ministère qui venait de tomber, se montrait insouciant à l'égard des travaux publics, alors que ces travaux largement développés eussent adouci pour les classes laborieuses les souffrances des deux dernières années et empêché peut-être la crise d'éclater.

M. Émile Thomas, ancien élève de l'École centrale, apprenant les embarras du Gouvernement provisoire, vint lui offrir d'organiser, avec l'aide de ses camarades, un bureau où s'adresseraient tous les ouvriers munis de certificats. On les diviserait par brigades, par compagnies, et on les dirigerait sur les chantiers ouverts par la ville ou par l'État. On accepta. Au bout de quelques jours, le nombre des ouvriers inscrits fut de seize mille. L'affluence devint si considérable que le contrôle ne put se faire exactement. Puis on vit de tous les départements accourir tous les gens sans ressources. Les maires des villes de province saisirent cette occasion de se délivrer de tous les pauvres et de tous les turbulents. Toutefois ce n'eût été là qu'un inconvénient passager, et les ateliers n'auraient été qu'une charge momentanée pour le trésor si on avait pu leur donner assez de travaux. Peu à peu, avec le rétablissement de l'ordre et de la confiance, les choses auraient repris leur cours régulier. Malheureusement, on ne savait comment employer cette multitude. Il ne fallait que de gros travaux de maçonnerie et de terrassement. On n'avait ni projets ni plans. On utilisa cinq mille ouvriers aux terrassements du champ de Mars, mais quinze mille restaient sans ouvrage, et il fallait les payer. Les ateliers vont devenir l'asile de l'oisiveté, et bientôt le nombre de ces ouvriers embrigadés allant toujours croissant, les chefs socialistes les attireront à eux. On aura là une armée prête pour l'émeute, et les ateliers nationaux deviendront bientôt un danger national.

Le Gouvernement provisoire se trouvait aux prises avec la véritable difficulté, faire rentrer la société dans son état normal, soulager les classes pauvres et ôter aux utopistes l'arme que leur fournissaient les misères du plus grand nombre. Accuser sa bonne volonté serait une injustice, ses intentions une calomnie. Au milieu de tant de soins et de périls divers, peut-être ne distingua-t-il pas où se trouvait le plus grand danger. Toujours est-il que, malgré ses excellentes intentions et ses généreux efforts, il ne sut pas le conjurer, et le pays ne tarda pas, à quelques mois de sa révolution politique, à être menacé d'une révolution sociale, véritable contre-sens dans notre siècle, ruine de toute société si elle eût réussi.

Les idées socialistes et leur exagération, les idées communistes, dont nous avons montré la fermentation sous le règne de Louis-Philippe, firent explosion lorsqu'on vit que le changement de gouvernement n'améliorait en rien la situation du peuple. Les chefs de sectes crurent le moment venu de donner un corps à leurs théories; l'un deux, Louis Blanc, s'était imposé au Gouvernement provisoire et tous avaient une armée. Ils prenaient pour devise ces mots pacifiques en apparence: *Organisation du travail*. Mais cette organisation n'était rien moins que la perturbation dans les rapports entre les ouvriers et les patrons, entre le travail et le capital, la formation d'un nouvel état social, et, par conséquent, le bouleversement de la société actuelle.

Les progrès de l'industrie ont rapidement développé la puissance du capital. Trop peu éclairés pour se rendre compte des causes de cette puissance, égarés par des sophistes qui dissimulaient mal leur ambition derrière leurs paradoxes, les ouvriers en vinrent à considérer le capital qui les faisait vivre comme un privilége qui les écrasait.

On ne peut s'expliquer cette erreur. Comment se forme le capital, sinon par l'accumulation lente, économe des fruits du travail? Entre quelles mains s'amasse-t-il le plus souvent? entre les mains d'hommes sortis des rangs les plus humbles et qui s'élèvent à la fortune, grâce à une haute intelligence aidée d'une rare activité? N'est-il pas la plus légitime des propriétés? A quoi sert-il d'ailleurs? A multiplier le travail en multipliant les besoins de ceux qui les possèdent, en étendant le domaine industriel. Le capital construit les usines, améliore l'outillage, établit, avec le secours de la science, les machines qui décuplent la puissance de l'homme, transforme les villes, permet l'exécution des voies ferrées, facilite le commerce par le crédit et donne ainsi un nouvel essor à la production.

« Les forces de la nature une fois appropriées, dit un célèbre économiste, Michel Chevalier, captivées dans ses engins et asservies à la volonté de l'homme, le vent sur les ailes du moulin, la chute d'eau sur la roue hydraulique, la vapeur dans le cylindre de la machine à feu, c'est du capital. Les vastes approvisionnements que réclame la grande fabrication, la fabrication économique, encore du capital. L'habileté de l'ouvrier lui-même, qui résulte d'une instruction préalable, ou d'un apprentissage, ou d'une grande expérience acquise et qui multiplie la production, c'est pareillement du capital; ainsi la formation et l'agrandissement du capital, telle est la condition première du progrès populaire. Quand le capital existe à peine, la classe la plus nombreuse est dans la détresse et l'abjection. » Méconnaissant les lois les plus naturelles, les socialistes voulaient donc disjoindre deux choses inséparables: le travail et le capital, dont il faut solliciter le concours au lieu de l'écarter. Exagérant la situation faite aux ouvriers, ils demandaient l'affranchissement du prolétariat, comme si dans nos sociétés modernes les rapports des ouvriers aux patrons étaient de l'esclave au maître.

Le Gouvernement provisoire se vit obligé de réduire la durée du travail, d'interdir le marchandage, c'est-à-dire l'industrie de sous-entrepreneurs. Les ouvriers, d'ailleurs, rencontrèrent dans les industriels des hommes sincèrement dévoués et prêts aux sacrifices. Un grand nombre consentirent à l'augmentation du salaire, malgré la diminution des heures du travail.

M. Louis Blanc, qui n'avait pu se faire nommer ministre du progrès, obtint d'ouvrir au Luxembourg, dans la salle où siégeaient quelques jours auparavant les pairs de France, des conférences solennelles et de constituer une sorte de pairie ouvrière chargée d'élucider les problèmes de l'organisation du travail. Les délégués des corps d'états se réunirent, sous la présidence de M. Louis Blanc, dans cette salle étincelante d'or, de peintures et de moulures. Cet étrange parlement en blouses s'efforçait de maintenir sa gravité. Trois *bonnets* toutefois attiraient les regards; c'é-

taient trois déléguées des brocheuses, des coloristes et des plieuses. Les huissiers de l'ancienne Chambre, en grand costume, l'épée au côté, la cravate blanche, le frac noir, faisaient leur service au milieu de cette bizarre assemblée comme si rien n'eût été changé. Parodiant les usages parlementaires, les délégués des corporations discutèrent gravement les vagues théories de M. Louis Blanc dont ils ne purent tirer d'applications pratiques.

L'organisation du travail tel que l'entendaient les utopistes, ne s'arrêtait pas à la modification de quelques règlements, à des améliorations partielles que doit poursuivre sans cesse la société. Elle faisait de l'État le régulateur de la consommation et de la production, le banquier général; supprimait l'individualisme et la concurrence, non en l'interdisant, mais en l'écrasant par des ateliers sociaux, et la réunion d'un grand nombre de forces; tendait à établir une chimérique et injuste communauté que les mauvaises passions traduisaient par un nivellement universel. Enfin, ce que tout le monde y voyait de plus clair, c'était la domination des classes inférieures s'imposant à toutes les classes, le prolétariat abaissant la bourgeoisie et l'aristocratie, un bouleversement dans l'ordre matériel analogue au bouleversement de 93 dans l'ordre politique, les mesures énergiques de la Convention forcée d'intervenir entre le peuple et les marchands, érigées en système, l'anarchie et le chaos se décorant du titre de révolution.

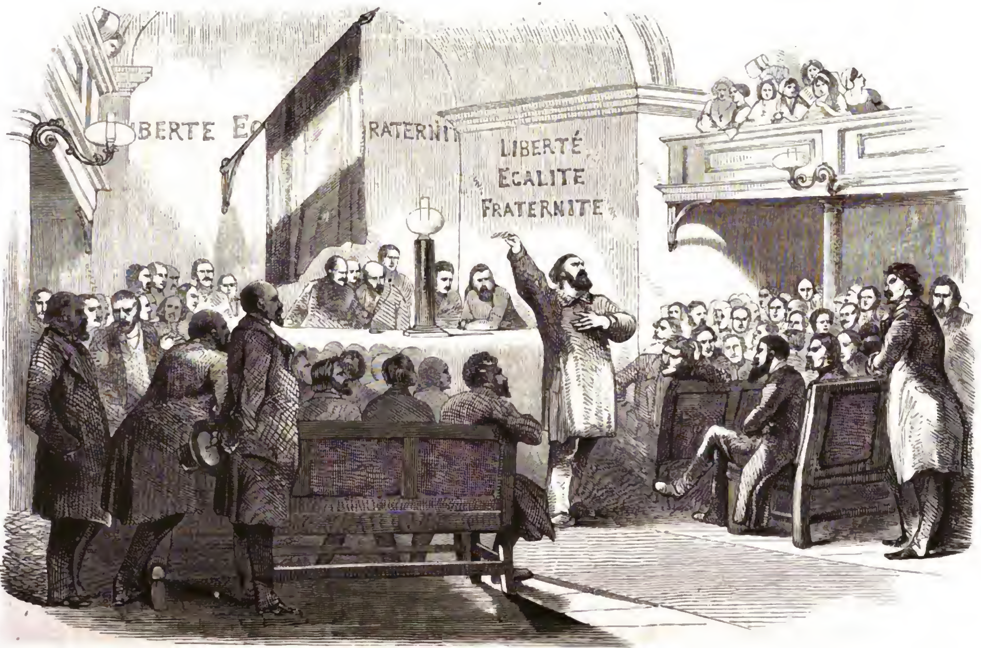
§ 4. ASPECT DE PARIS; LES CLUBS.

Paris offrit, dans les mois qui suivirent la proclamation de la république, un aspect des plus étranges. Soigneux comme nous l'avons fait jusqu'ici, de représenter au vrai l'état des choses et de donner le caractère de chaque époque, nous chercherons à peindre, d'après les témoignages les plus fidèles, cette physionomie de notre capitale si mobile dans ses changements, si facile à l'enthousiasme, si amie du bruit et de l'éclat. Le marquis de Normanby, ambassadeur d'Angleterre, et dont nous avons déjà parlé, a décrit cette physionomie dans quelques pages malheureusement trop courtes : « Pendant les trois dernières semaines, dit-il, j'ai fréquemment rôdé à pied dans les faubourgs populeux et éloignés, suivant d'un œil observateur, à quelque distance, quelques-uns de ces étranges cortéges qui portent des peupliers dépouillés et maladifs pour les planter dans les endroits les moins convenables et les transformer en arbres de la liberté; le curé était obligé de venir donner sa bénédiction, apparemment pour empêcher qu'on ne tournât en dérision ouvertement une cérémonie si parfaitement absurde. (C'est un Anglais et un protestant qui parle). Les serviteurs de l'église, en livrées galonnées d'or, en chapeaux à cornes et en bas de soie, moitié laquais et moitié bedeaux, étaient l'objet d'une grande admiration pour la foule déguenillée des gamins qui les suivaient, et qui les auraient houspillés s'ils les avaient vus derrière une voiture. J'ai souvent entendu les propos dédaigneux du pauvre bourgeois, observant le cortége, du seuil de sa boutique que pas un chaland n'avait franchi depuis des semaines; en prêtant l'oreille au commentaire dont il ne cessait d'accompagner cette parade burlesque et qu'il adressait à sa compagne, assise, dans une inaction obstinée, derrière son comptoir déserté, j'ai été porté à croire que le dégoût provoqué par cette mascarade sera un puissant élément de la réaction à venir. D'autres jours, laissant ensevelir ces malheureux peupliers dans leurs tombes urbaines, j'ai cherché les arbres où la nature a voulu qu'ils croissent, et faisant, comme à l'ordinaire, du bois de Boulogne le but d'une promenade à cheval, j'ai laissé derrière moi toutes les traces de la Révolution; je me suis convaincu que les primevères et les buissons verdoyants n'ont pas été ajournés avec les élections et que, même en 1848, le jeune soleil du printemps, à Paris, peut avoir sur l'esprit un effet inconnu à ceux ui ne le voient qu'à travers quelques milles carrés de fumée entassée et condensée par le vent d'est. Les rives de la Seine, entre Neuilly et Saint-Cloud, sont aussi riantes que jamais, quoique la royauté ait abandonné ces deux résidences, et les ruines fumantes de Suresnes se trouvent entre les deux. Quand on revient par l'Arc de triomphe, la première chose qui rappelle le souvenir de la Révolution, c'est la brigade des ateliers nationaux, employée à aplanir le talus de droite; on descend les Champs-Élysées au milieu d'une réunion bizarre de mains inexpérimentées, jusqu'à présent étrangères au maniement de la bêche.

« Le soir, j'ai visité les théâtres du peuple, à l'extrémité des boulevarts, et, en descendant l'escalier commun avec une foule mêlée, inconnu à la plupart, mais reconnu de quelques-uns, j'ai toujours trouvé cette courtoisie qui est le trait caractéristique des basses classes de Paris, lorsque leurs mauvaises passions ne sont pas excitées. Le peuple souverain se sentait chez lui et faisait poliment place à l'étranger, quoique l'on pût l'accuser d'être « un aristo. » Un jour, nous avons fait la partie d'aller au Théâtre-Français, dans une loge un peu en vue, presque vis-à-vis de celle où le Gouvernement provisoire se trouvait en cérémonie. On avait décoré pour lui la grande loge située du côté opposé à celui qu'occupe partout la loge royale : il préférait, même au théâtre, prendre place au côté gauche. Lamartine n'y était pas, ni Arago, ni Dupont (de l'Eure). Je ne suis pas sûr que Marrast y fût, mais les principaux personnages étaient Ledru-Rollin, Crémieux, Flocon et Albert, l'ouvrier. On jouait la tragédie de Lucrèce; Rachel remplissait le rôle de l'héroïne; ce n'était, à aucun titre, une pièce de circonstance fort heureusement choisie, si ce n'est qu'elle rappelait une révolution couronnée de succès. Mais l'événement de la soirée a été la *Marseillaise*, chantée par Rachel. L'énergie surabondante de l'actrice a obtenu un triomphe complet et produit un effet saisissant et irrésistible, lors même qu'on eût partagé aussi peu que l'artiste elle-même, et on ne peut, je crois, rien dire de plus, les sentiments exprimés par ces vers, déclamés avec force plutôt que chantés. » (Normanby. *Une année de révolution en France.*)

Daniel Stern, pseudonyme qui cache, on le sait, une femme d'un grand esprit et d'un véritable talent, Mme d'Agoult, nous servira à compléter ce tableau parisien. Les souvenirs de cette époque sont assez récents pour que tout le monde puisse juger de l'exactitude de la description.

« Les murailles, dit-il ou dit-elle, étaient couvertes de placards de toutes couleurs où vers et prose se disputaient l'attention des passants. C'était le plus souvent des dithyrambes en l'honneur de la révolution et du peuple français, des appels à la fraternité, des actions



Intérieur d'un club.



Départ des volontaires des Tuileries (7 mars 1848). (Page 46, col. 2.)

de grâces au Gouvernement provisoire, des hymnes à la République, des exhortations au calme, à la concorde, au respect des propriétés; c'était enfin l'expression naïve, confuse, exaltée dans un langage incohérent, souvent grotesque, des meilleures pensées et des sentiments les plus honorables. A chaque instant on voyait défiler, enseignes déployées, tambour en tête, de longues processions d'hommes, de femmes, d'enfants, qui marchaient en se tenant par la main, le visage tout rayonnant de joie et d'orgueil, portant à l'hôtel de ville, dans des corbeilles ornées de rubans et de fleurs, le tribut volontaire, l'hommage reconnaissant d'un peuple qui se croyait devenu libre. Il n'y avait si pauvre corps d'état qui ne voulût présenter son offrande; si humble profession qui ne tint pour un devoir sacré de féliciter le gouvernement, de l'encourager au bien, de lui demander surtout de procurer au plus vite le bonheur universel, il n'y avait si mince contestation qui ne prétendît à être vidée dans le conseil. Dans le premier essor de cette vie nouvelle que la révolution faisait au prolétariat, dans cette communication perpétuelle de tous avec tous, le gouvernement était considéré par la candeur populaire comme une justice de paix ou un tribunal d'honneur qui devait redresser tous les torts, pacifier toutes les querelles, pourvoir à tous les besoins. Et comme si le jour n'eût pas suffi à ces démonstrations de la joie et de l'espérance publiques, la jeunesse parisienne imagina de faire des promenades nocturnes, à la clarté des torches, au bruit des pétards, et de sommer, par voie de menaces ironiques, les habitants paisibles d'illuminer partout sur son passage.

« Dans le faubourg Saint-Antoine, les petits locataires exigeaient du propriétaire la remise totale, ou tout au moins la réduction du terme échu des loyers. Ceux des propriétaires qui obtempéraient à ces requêtes, voyaient leurs noms inscrits sur des drapeaux que l'on promenait triomphalement par les rues. Mais les propriétaires récalcitrants étaient hués et bafoués de toutes les manières. Le plus souvent on plantait sur leur maison un drapeau noir, et l'on venait pendre ou brûler sous leur fenêtre un mannequin vêtu d'une robe de chambre et d'un bonnet de coton, type consacré du mauvais propriétaire.

« Pour inoffensives que fussent ces promenades, ces mannequins brûlés et ce gai refrain des lampions, devenu si populaire, ils ne laissaient pas de troubler beaucoup la sécurité des quartiers riches, et les avis affichés par le préfet de police pour exhorter les citoyens à s'en abstenir, augmentaient plutôt les craintes qu'ils ne les calmaient. » (Daniel Stern, *Histoire de la Révolution de* 1848.)

Nous avons vu quelle garnison s'était installée dans le palais des Tuileries. Cette garnison n'en voulait plus sortir: elle considérait le château comme sa propriété et s'y livrait à tous les plaisirs, pour ne pas dire à tous les désordres. Le préfet de police, que cependant le désordre ne choquait pas toujours, voulut mettre fin à un état de choses aussi irrégulier. Il envoya un de ses chefs montagnards à la tête d'une compagnie, avec l'ordre d'expulser l'étrange garnison des Tuileries. Cet ordre faillit amener une catastrophe :

« Quand le capitaine Saint-Amand transmit à ces hommes auxquels il était censé commander, mais qui, en réalité, n'obéissaient qu'à deux ou trois des leurs, l'injonction de M. Caussidière, on lui répondit par un refus péremptoire. Une rumeur effroyable s'éleva dans les rangs; tous s'écrièrent qu'on leur faisait un sanglant outrage, qu'on les voulait chasser avec ignominie, eux, les braves combattants, les citoyens dévoués qui avaient sauvé les Tuileries de la dévastation; tous déclarèrent qu'ils feraient plutôt sauter le palais que de subir un affront pareil! Et tout en proférant ces menaces, ils chargeaient leurs armes et s'apprêtaient au combat. Dans le même temps on entendait au dehors la troupe de M. Caussidière qui battait la charge et croisait la baïonnette. Que le signal de l'assaut fût donné, et c'en était fait peut-être du palais des Tuileries. Dans cette extrémité, le capitaine Saint-Amand, qui avait envoyé prévenir le Gouvernement provisoire, essaya de gagner du moins un peu de temps et se mit à haranguer sa redoutable garnison. Il feignit d'entrer dans ses colères, de partager son indignation, et, la calmant ainsi peu à peu, il obtint qu'elle laisserait entrer la troupe de M. Caussidière, lui promettant que le Gouvernement provisoire ferait réparation aux braves citoyens qui s'étaient dévoués à la garde des Tuileries, et ne les ferait sortir du palais qu'avec les honneurs de la guerre.

« Il les persuada ainsi d'ouvrir la grille aux montagnards, qui entrèrent tambour en tête et se rangèrent en bataille dans la cour. Sur ces entrefaites, le général Courtais, averti, accourut sans escorte. Resté seul au milieu de ces bandes en armes, auxquelles il essaya vainement de faire entendre raison, il se promenait de long en large dans la cour, attendant non sans inquiétude, car il était en réalité prisonnier, l'issue de cette incroyable aventure. Enfin le Gouvernement provisoire parut. MM. Ledru-Rollin, Arago, Marie, Crémieux, Marrast, Pagnerre, prirent successivement la parole et firent de véritables excuses à la garnison des Tuileries. Ils dirent que ce qui venait de se passer était une méprise; que le Gouvernement n'avait pas été informé; qu'il regrettait qu'on eût méconnu le caractère honorable des citoyens auxquels il rendait toute justice; ils déclarèrent que la garnison des Tuileries demeurerait vingt-quatre heures encore dans le palais, afin de bien montrer qu'elle se retirait librement, et promirent de nouveau qu'elle sortirait avec les honneurs de la guerre. C'était le 6 mars. Le lendemain, à midi, le général Courtais vint en grand uniforme, suivi de son état-major, passer la revue des trois cents. Il fit décharger les armes, et, marchant en tête de la colonne, il prit, au milieu d'une foule innombrable attirée par la bizarrerie de ce spectacle, le chemin de l'hôtel de ville. Là les harangues et les remercîments recommencèrent; une somme de cinq cents francs fut distribuée. Puis, ces hommes qui avaient tenu un moment tout Paris en effroi, qui avaient vécu dans les splendeurs d'une résidence royale, qui avaient en quelque sorte traité d'égal à égal avec le Gouvernement de la République, rentrèrent dans leur obscurité et dans leur indigence. Tout n'était pas dit cependant. A vingt jours de là, l'un deux, allumeur de réverbères, étant mort à l'hospice des invalides civils, on lui rendit les honneurs funèbres dignes d'un héros. Dans un moment, où des milliers d'honnêtes ouvriers manquaient de pain, on dépensa onze mille francs pour ses obsèques. *Le Moniteur* décrivit dans un langage épique la cérémonie qui fut, dit-il, la plus grandiose et la plus touchante. « Jamais maréchal de France, s'écriait la

« feuille officielle, ne fut honoré avec plus de majesté. » (Daniel Stern.)

Les soldats de la préfecture de police, qui venaient d'expulser la garnison des Tuileries, ne valaient guère mieux. Ce n'était point chose agréable d'entrer à la préfecture au milieu de ces montagnards portant des ceintures et des cravates rouges, inondant les cours, les vestibules, les escaliers et regardant de travers tout habit bourgeois. M. Bethmont, ministre du commerce, s'y rendit dans les premiers jours pour demander qu'on renversât les barricades. On l'introduisit dans le cabinet du préfet, où se tenait debout derrière le bureau un homme gigantesque avec un énorme sabre au côté et deux pistolets d'arçou à la ceinture; autour de lui, des acolytes, également armés, d'accoutrements bizarres et de figures peu rassurantes. Il demanda à parler au délégué de la préfecture; on lui indiqua le colosse. Il s'approcha et lui expliqua combien il importait à la libre circulation des subsistances que les rues fussent remises dans leur état normal. Un des hommes armés s'écria aussitôt : « De quoi se mêle-t-il, celui-là? il vient pour endormir le peuple. — Je viens, dit M. Bethmont, assurer la subsistance du peuple par des mesures d'ordre et de sécurité. — Ah! oui, l'ordre! c'est avec ce mot-là qu'ils nous ont déjà escamoté une révolution; mais cette fois, nous verrons. D'ailleurs, je te connais, toi, tu es un monarchiste introduit au ministère pour fausser la République; mais sois tranquille, nous avons l'œil sur toi. — Allons, allons, Sobrier, interrompit M. Caussidière, le citoyen ministre n'a que de bonnes intentions. » S'adressant ensuite à M. Bethmont avec une grande politesse, il promit de le seconder de tout son pouvoir. Puis il le fit escorter jusqu'en bas, par crainte d'une nouvelle rencontre. M. Bethmont ne fut tranquille qu'après s'être éloigné de cette troupe chargée pourtant de garder Paris.

Dans ces jours de promenades, de manifestations continuelles, une cérémonie touchante eut lieu dans l'humble cimetière de Saint-Mandé. Là s'élevait la tombe de l'infortuné Armand Carrel, homme sincèrement libéral, mort victime des ardeurs de sa polémique et d'un absurde préjugé qu'on n'a pu encore détruire dans notre pays. Des députations des Écoles, des détachements de toutes les légions de la garde nationale, des délégués de tous les journaux partirent en corps de l'hôtel de ville, ayant à leur tête M. Marrast, rédacteur du *National*. M. Émile de Girardin, l'adversaire d'Armand Carrel, assista à la cérémonie, bien qu'on lui eût représenté qu'il y pourrait courir des dangers. Il proposa comme l'hommage le plus digne de la mémoire d'Armand Carrel l'abolition du duel par laquelle le Gouvernement provisoire compléterait l'œuvre d'humanité commencée par l'abolition de la peine de mort en matière politique. « Nous acceptons cette expiation, » s'écria M. Marrast, en répondant à M. de Girardin, qui fut acclamé.

Les clubs étaient le fruit le plus tôt mûr et le plus abondant qu'eût produit la révolution de Février. Ils se multipliaient chaque jour, et nous ne pouvons citer que les principaux.

Dès le 25 février, au soir, le conspirateur émérite Blanqui avait organisé le sien. Barbès avait presque aussitôt constitué un club rival. Le club Blanqui attirait une affluence considérable et des personnes de toutes les classes. On y allait par curiosité et par crainte. On voulait voir de ses yeux l'homme aux théories radicales, entendre de ses oreilles les rêveries dangereuses dont il prétendait faire des réalités. Les femmes du monde s'y glissaient en se dissimulant sous les plus modestes vêtements, et apprenaient par la manière dont on qualifiait les riches dans ces réunions, que les inquiétudes, dont on les agitait, n'étaient malheureusement ni vaines ni puériles. Barbès attirait à son club par son air théâtral et ses déclamations. Cet ancien chef des barricades de 1839, gracié par Louis-Philippe, n'attaquait pas le Gouvernement provisoire, mais il n'attendait que le moment de le remplacer. Il se défiait surtout de Blanqui, homme de peu d'action, qui l'avait autrefois abandonné, et qu'il allait détester mortellement lorsqu'il allait apprendre qu'il en avait été non-seulement abandonné, mais trahi. Blanqui, paraît-il, pour acheter sa grâce du gouvernement de Juillet, aurait fait des révélations complètes sur l'organisation des sociétés secrètes. On trouva le rapport et on le fit publier par M. Taschereau dans le premier numéro de la *Revue rétrospective*. Barbès déclara que ce rapport, bien qu'anonyme, ne pouvait émaner que de Blanqui. Il reconnaissait l'auteur à certaines locutions qui lui étaient familières, et surtout à des secrets dévoilés, connus de lui seul et de Blanqui. Ce dernier nia l'authenticité du rapport et cria à la calomnie. Ses amis le défendirent, mais Barbès réunit plus de partisans, et son club ne cessa de foudroyer celui de son rival, dont cette accusation de trahison ruina la popularité. Les gens de bien se réjouirent de cette querelle intestine des révolutionnaires : elle les rassurait pour un temps.

M. Raspail, le chimiste et le médecin chez lequel, par malheur, la politique fit tort à la science, ouvrit un club au Marais. La République proclamée aurait dû satisfaire ce républicain opiniâtre qui, pendant la Restauration et le gouvernement de Juillet, compromit pour ses idées politiques ses idées scientifiques, et qui, au lieu d'être un de nos savants les plus distingués, ne réussit qu'à devenir un médecin révolutionnaire. Loin de se croire arrivé à la réalisation de ses rêves, il accusait le Gouvernement provisoire de réaction. Comme Barbès et Blanqui, il devait contribuer aux tristes journées qui démontrèrent les dangers d'une république dans un pays où chaque parti l'entend à sa manière et veut l'exploiter à son profit. Raspail considérait *le droit de propriété comme une illusion de l'amour-propre*. Toutefois, il s'élevait contre le bouleversement de la propriété : « L'égalité des biens, disait-il avec raison, ne durerait pas deux heures. »

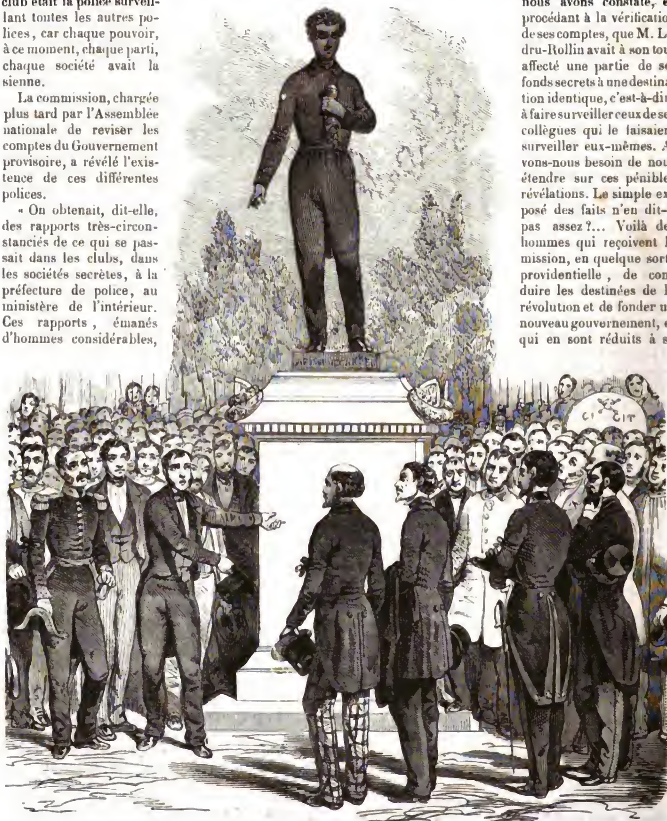
Dans une salle de la rue Saint-Honoré un rêveur moins savant ouvrit un club où il réunissait six à huit mille de ses adeptes. Son système, à lui, n'avait rien de dangereux, si ce n'est pour ceux qui voulaient aller en Amérique en faire l'expérience. M. Cabet promettait monts et merveilles aux habitants de sa république icarienne. Grâce à la communauté des biens, à l'intervention de l'État en toutes choses, à la prévoyance universelle de la loi, il n'y aurait dans l'heureuse Icarie ni débauches, ni accidents. L'État cultivait pour tous, nourrissait tout le monde : personne ne travaillait pour lui-même, tous les ouvriers étaient employés au service de la République. Chose triste à dire, M. Cabet fit des dupes et même des victimes. De malheureux ou-

vriers étaient partis déjà pour le Texas, au mois de janvier 1848. Combien devaient revenir?

Les phalanstériens, présidés par Considérant, Cantagrel, Hennequin, continuaient l'enseignement de leur école. Les étudiants avaient également leurs clubs. Les conservateurs et les légitimistes voulurent aussi avoir les leurs. Il s'organisa enfin un club central, *le Club des clubs*, subventionné par le ministre de l'intérieur, et chargé d'envoyer dans les départements des agents secrets pour surveiller l'action des commissaires officiels. Ce club était la police surveillant toutes les autres polices, car chaque pouvoir, à ce moment, chaque parti, chaque société avait la sienne.

La commission, chargée plus tard par l'Assemblée nationale de reviser les comptes du Gouvernement provisoire, a révélé l'existence de ces différentes polices.

« On obtenait, dit-elle, des rapports très-circonstanciés de ce qui se passait dans les clubs, dans les sociétés secrètes, à la préfecture de police, au ministère de l'intérieur. Ces rapports, émanés d'hommes considérables, *qui étaient à l'abri de tout soupçon*, avaient une grande valeur et se *payaient cher*. Nous pourrions citer tel d'entre eux qu'on n'a obtenu qu'à l'aide d'une subvention indirecte qui ne s'est pas élevée à moins de 2000 francs.... Nous n'hésitons pas à le dire, ajoutait la commission, un sentiment pénible a dominé toute cette partie de notre laborieuse tâche. Nous avons vu les deniers de l'État dépensés par des membres du Gouvernement provisoire pour surveiller les actes de quelques-uns de leurs collègues, et de l'aveu même du ministre de l'intérieur, nous avons constaté, en procédant à la vérification de ses comptes, que M. Ledru-Rollin avait à son tour affecté une partie de ses fonds secrets à une destination identique, c'est-à-dire à faire surveiller ceux de ses collègues qui le faisaient surveiller eux-mêmes. Avons-nous besoin de nous étendre sur ces pénibles révélations. Le simple exposé des faits n'en dit-il pas assez?... Voilà des hommes qui reçoivent la mission, en quelque sorte providentielle, de conduire les destinées de la révolution et de fonder un nouveau gouvernement, et qui en sont réduits à se



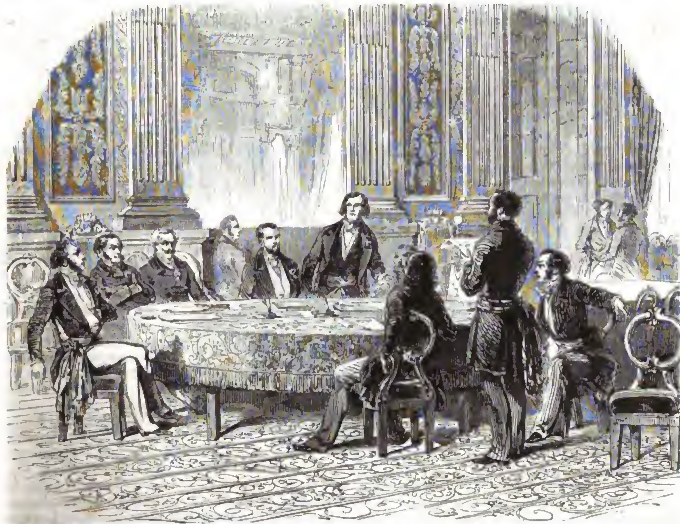
Hommage rendu à la mémoire d'Armand Carrel au cimetière de Saint-Mandé (2 mars 1848). (Page 47, col. 1.)

surveiller les uns les autres? Quand l'anarchie règne à ce point dans les régions célestes du pouvoir, doit-on s'étonner du désordre et du déchirement de la société tout entière? » Le rapporteur de la commission a devancé et dicté par ces paroles le jugement de l'histoire qui n'a pas à dire autre chose.

§ 5. LA RÉPUBLIQUE DANS LES DÉPARTEMENTS.

La révolution de Février avait quelque peu surpris les départements où les agitations de la capitale ne parvenaient qu'affaiblis. Cependant elle rencontra partout des adhésions, volontaires ou non, de résistance nulle part. Dans presque toutes les villes, aussitôt que les diligences ou les courriers avaient eu apporté la nouvelle des événements de la capitale, des comités révolutionnaires s'étaient formés et avaient imposé la loi de Paris. Pendant quelques mois, les honnêtes citoyens des villes se laissèrent dominer par la partie la moins honorable de la population et se résignèrent au scandale d'être gouvernés par les plus ignorants qui se paraient des écharpes municipales. Chose remarquable, les amis et les patrons de la liberté se gardaient bien de consulter leurs concitoyens. Les acclamations de quelques camarades suffisaient pour leur donner le droit d'établir leur autorité.

Le drapeau rouge, qui n'avait pu triompher à Paris, se montra dans beaucoup de villes. J'ai vu, moi qui



Le Gouvernement provisoire.

écris, des bandes insensées traîner dans le ruisseau et brûler le glorieux drapeau tricolore, puis le remplacer sur les édifices publics par le drapeau rouge qui flotta comme une menace pendant six mois. Savaient-ils ce qu'ils faisaient, j'en doute. Ils obéissaient à des mots d'ordre partis de Paris, ils y obéissaient sans fanatisme et se faisaient un divertissement de ces insultes sacriléges aux nobles couleurs de la patrie.

On avait craint tout d'abord que l'Algérie échappât à la République. Le duc d'Aumale en était gouverneur et s'y était rendu en peu de temps populaire. Son frère, le prince de Joinville, très-habile marin, estimé et aimé dans toute la flotte, se trouvait auprès de lui. S'ils se prononçaient contre la République, ils avaient immédiatement une armée et peut-être toute la marine; ils pouvaient aussi se rendre indépendants dans la colonie et conserver un empire à leur famille. Il est plus que probable qu'ils n'auraient pas réussi; mais l'entreprise était faite pour tenter de jeunes princes, qui pouvaient se tromper sur les dispositions de la France et croire qu'il suffisait d'offrir un point de ralliement aux partisans de la royauté.

Ils n'y songèrent pas un instant. A Paris, ils auraient fait courageusement leur devoir pendant la lutte, comme le duc de Nemours. A Alger, la lutte finie, ils se soumirent avec simplicité et noblesse. Le ministre de la marine et des colonies, Arago, avait envoyé au général Eugène Cavaignac, qui servait en Afrique, l'ordre de prendre le commandement de la colonie. Le duc d'Aumale publia aussitôt une proclamation

digne et résignée. Il s'embarqua avec son frère au milieu des sympathies de ceux qui les avaient connus et servis.

M. Ledru-Rollin s'était chargé de diriger ou plutôt de précipiter la révolution à l'intérieur. Ce fut lui qui fit dévier la politique modérée du Gouvernement provisoire et son nom domina malheureusement cette époque. Aussi croyons-nous que c'est le moment de regarder cette figure qui aurait pu être grande si elle n'eût pas voulu se rendre terrible.

M. Ledru-Rollin, né à Paris le 2 février 1808, est fils du médecin Ledru, membre de l'Académie de médecine, et petit-fils du physicien Nicolas-Philippe Ledru, si connu comme prestidigitateur sous le nom de Comus. Ce fut lui aussi un prestidigitateur en politique. Après de bonnes études, il suivit avec succès les cours de droit, conquit rapidement les grades de licencié et de docteur et se lança dès 1830 dans la carrière du barreau. Pour se distinguer d'un confrère homonyme, M. Charles Ledru, il ajouta à son nom celui de Rollin, son aïeule maternelle. Il se fit remarquer dans les nombreux procès politiques qui se succédèrent sous le gouvernement de Juillet. En même temps il menait de front plusieurs travaux de jurisprudence. En 1838 il acheta une charge d'avocat à la Cour de cassation. En 1839, il se présenta à Saint-Valery-sur-Somme comme candidat à la députation. Il échoua. Deux ans plus tard, il fut nommé par les électeurs du Mans pour remplacer Garnier-Pagès. Le gouvernement lui intenta un procès à cause de sa profession de foi républicaine, et Ledru-Rollin, bien qu'il se présentât devant la Cour d'assises avec MM. Odilon Barrot, Marie et Berryer pour défenseurs, fut condamné à la prison et à une forte amende. A la Chambre des députés, Ledru-Rollin se plaça en dehors des partis dynastiques. Il fut l'orateur de la minorité républicaine et ne laissa passer aucune question importante sans la traiter à son point de vue. Ses discours véhéments avaient un grand retentissement. L'éclat de son talent, le rôle qu'il jouait excitèrent une vive sympathie chez une jeune et riche personne, fille d'un Français et d'une Anglaise, et élevée en Angleterre. On ménagea une entrevue au salon de peinture, et le mariage fut immédiatement décidé. Il eut lieu dans la chapelle de la Chambre des députés avec Arago et Lamartine pour témoins (6 mai 1843). En 1846, Ledru-Rollin se délivra de sa charge d'avocat à la Cour de cassation en subissant une perte de 110 000 francs. Il voulait se livrer tout entier à la politique, qui compromit sa fortune. Chef intrépide de la campagne des banquets, Ledru-Rollin se trouva naturellement, lors de la révolution, être l'homme de la situation. On lui donna, sur sa demande, le ministère de l'intérieur. Il prit pour secrétaire général M. Jules Favre.



Ledru-Rollin.

Tout d'abord il s'occupa d'envoyer des commissaires extraordinaires dans les départements, avec ordre de faire reconnaitre la République. Ses choix trop précipités produisirent dans un grand nombre de départements des effets déplorables. Ledru-Rollin avait sur la portée de la révolution de Février des idées différentes de la plupart de ses collègues. Ceux-ci la regardaient comme terminée et ne songeaient qu'à la consacrer. Ledru-Rollin croyait qu'elle commençait à peine. Quoiqu'il ne professât aucune doctrine nouvelle, il ne s'effrayait pas des nouveautés, il était dans le Conseil le seul appui de Louis Blanc. Il n'était pas non plus dépourvu d'ambition et se flattait d'être choisi pour chef par les ultrà-démocrates. Il entrevoyait de brillantes perspectives dans un avenir qui devait le tromper.

Dans les grandes villes, les commissaires du Gouvernement provisoire eurent assez d'embarras. A Rouen, la population ouvrière était difficilement contenue. A Lille, les souffrances étaient vives.

A Lyon, dès la première nouvelle de la révolution, les ouvriers s'étaient emparés de la préfecture et avaient proclamé la République. Les troupes se retirèrent dans les forts. La population, où fermentaient encore les passions de 1832 et de 1834, craignit une attaque : elle exigea la reddition des forts. L'exaltation est bientôt au comble. Les associations ouvrières communistes et jacobines, les *Charbonniers*, les *Ventres creux* ou *voraces*, les *Vengeurs*, les *Vautours* constituent à la Croix-Rousse un pouvoir indépendant de l'hôtel de ville. Les congrégations religieuses sont menacées ainsi que plusieurs fabricants. Plusieurs ateliers sont saccagés et des machines détruites. Le commissaire du Gouvernement provisoire, M. Emmanuel Arago, s'efforçe, dès son arrivée, de calmer l'agitation. Il fait d'abord abattre le drapeau rouge malgré les plus vives protestations. Il proclame le décret du Gouvernement qui garantit l'existence de l'ouvrier par le travail et organise des ateliers nationaux. « Le moindre des inconvénients de ces chantiers, dit l'Annuaire de Lyon de 1849, c'était de coûter chaque jour à la ville, et en pure perte, des sommes énormes; le plus considérable fut la démoralisation des classes ouvrières. » Mais bientôt l'argent manqua et on accusa les riches qui émigraient d'emporter des trésors. La multitude occupa les barrières et fouilla toutes les voitures. M. Emmanuel Arago ne recevait ni ordres ni

instructions, et dans ces circonstances difficiles il devait prendre seul l'initiative de toutes les mesures. Il rendit donc un décret qui prohibait la sortie du numéraire et frappa les quatre contributions directes d'un impôt extraordinaire, en exemptant de cet impôt les classes populaires. Puis il prit sur lui de consacrer une somme de 500 000 francs, envoyée par M. Garnier-Pagès pour fonder le comptoir d'escompte, à solder la paye arriérée des ateliers nationaux. Cet acte servit plus tard à de vives récriminations contre M. Emmanuel Arago, qui n'avait pu faire autrement. Comment ajourner la paye de 20 000 ouvriers exaspérés et en armes? Le Gouvernement provisoire ratifia la mesure de M. Arago.

Ce dernier faillit aussi devenir la victime des violences populaires. Les ouvriers avaient exigé la reddition des forts, et la troupe les avait évacués, mais eux ne semblaient plus vouloir les abandonner. La possession des forts par les ouvriers laissait la ville à la discrétion d'une émeute. M. Arago essaya de leur persuader de les livrer à la garde nationale; il était soutenu par la société des *Voraces*, avec laquelle il entretenait de bons rapports. La multitude n'eut pas plus tôt appris qu'on allait livrer les forts, qu'elle se souleva. M. Arago subitement entouré, pressé contre un mur de l'octroi, allait être fusillé, quand il fut délivré par une compagnie des *Voraces*. Le lendemain, une manifestation touchante eut lieu devant l'hôtel de ville pour manifester au commissaire du gouvernement les regrets de la population revenue à la raison, et les forts furent remis à la garde nationale. Pour se dédommager de cet échec, les ouvriers entreprirent la démolition de l'enceinte continue : ils s'y mirent avec un acharnement extrême. M. Arago eut grand'peine à obtenir qu'on laissât l'achèvement de ce travail au génie militaire. Longtemps encore la ville fut troublée, et à la fin de mars des soldats insubordonnés se joignirent à des groupes populaires. On demanda l'élargissement d'un fourrier, nommé Gigoux, emprisonné pour indiscipline. Il fallut que le prisonnier fût ramené à Lyon : il parut au balcon de l'hôtel de ville avec les autorités municipales et fut promené en triomphe. On cherchait à démoraliser l'armée.

Les cinq départements de la Haute-Garonne, du Gers, du Tarn, de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne, eurent un même commissaire général, M. Joly, qui déploya un assez grand luxe. Aussi la commission des comptes, dont nous avons parlé, refusa-t-elle de ratifier ces dépenses, parmi lesquelles il se trouva surtout une dépense de table à raison de dix couverts pendant deux mois et demi. Le commissaire général des trois départements de Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir et du Loiret se faisait transporter de Paris à Blois en convoi spécial. Ce fonctionnaire, chargé d'appliquer le gouvernement de l'égalité, voulait qu'on fit chauffer une locomotive exprès pour sa haute personnalité.

M. Émile Ollivier, délégué pour le département des Bouches-du-Rhône, se vit blâmé sévèrement par le rapport de la commission. On lui reprocha d'avoir, dans le premier mois, touché le traitement du préfet dont il était successeur, bien que son allocation dût être de 40 francs par jour, traitement inférieur à celui des anciens préfets. On n'accepta pas non plus ses explications sur l'emploi d'une somme de 13 200 francs, somme dépensée certainement pour la République, mais mal dépensée.

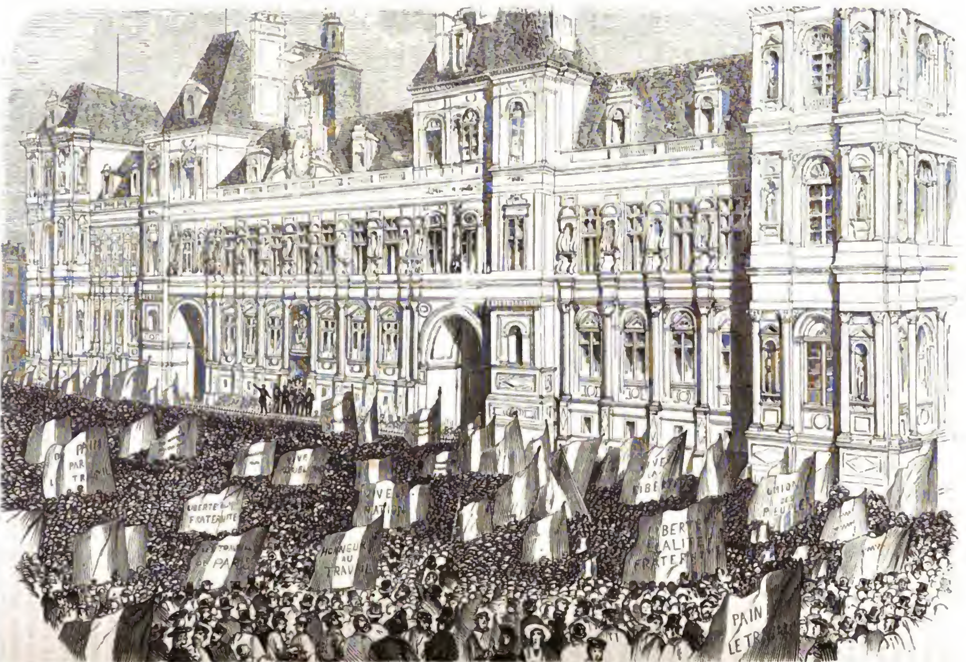
Le département du Calvados eut le privilége de posséder quatre commissaires à la fois, et tous les quatre reçurent exactement leur indemnité de 40 francs. Mais l'histoire la plus curieuse et la plus édifiante est celle de M. Fanjot. Ici nous laissons la parole au rapporteur de la commission : « M. Fanjot, dit-il, a été chargé, sous le nom pompeux d'*inspecteur général de la République*, de la surveillance ou de l'administration collective de onze ou douze départements de l'Alsace et de la Lorraine. Les comptes du Bas-Rhin se trouvent chargés des sommes suivantes : Frais de voyages de l'inspecteur général de la République, accompagné de son secrétaire et de son domestique : 8786 fr. — Location de la chaise de poste : 300 fr. — Cinq jours de séjour à Paris : 86 fr. — Frais d'équipements pour la tournée de l'inspecteur général et sa suite : 350 fr. — Appointements du secrétaire de l'inspecteur général : 500 fr. — Gages du domestique : 100 fr. — Indemnité de l'inspecteur général, à raison de 40 fr. par jour : 2120 fr. — Total : 12 242 francs.

« Voilà une mission qui a duré cinquante-trois jours seulement, et qui coûte à la France 12 242 francs. Il y avait cependant dans les onze ou douze départements confiés au zèle de M. l'inpecteur général de la République, des commissaires et des commissaires adjoints du Gouvernement provisoire. Nous sommes malheureusement porté à croire que cet excès de représentation n'aura pas servi beaucoup à la dignité ou à l'éclat du Gouvernement provisoire, car nous avons trouvé dans les comptes du Bas-Rhin et dans les dossiers de l'administration supérieure les traces d'un inexorable huissier qui poursuivait partout, sur son passage, M. l'inspecteur général de la République, et essayait de déposer dans les lieux divers qu'il traversait des saisies et des oppositions pour obtenir le remboursement des créances qui n'avaient pas été acquittées par lui. Cet huissier a écrit au ministre de l'intérieur dans le but d'arrêter l'ordonnancement des sommes qui pouvaient être dues à l'inspecteur général; mais il est arrivé trop tard : l'ordonnancement était fait, et le payement effectué. »

Il faut, il est vrai, faire la part, dans tous ces abus, du désordre qui suit un bouleversement politique. Mais il n'en est pas moins vrai que si un grand nombre d'hommes agissaient avec sincérité et loyauté, il y eut beaucoup de républicains de la veille qui ne virent dans le triomphe de leurs idées que l'occasion de saisir le pouvoir, ou, ce qui est plus triste, d'apurer leurs comptes. On ne peut dire que le ministre de l'intérieur n'eut pas assez de vigilance, on vient de voir qu'il ne manquait pas d'agents; mais il eut trop de complaisance et son administration fut déplorable.

§ 6. CRISE FINANCIÈRE ET COMMERCIALE; MANIFESTATIONS DES 16 ET 17 MARS; LE 16 AVRIL.

A Paris, les agitations perpétuelles de la rue, les violences des clubs, la licence extrême de la presse, qui attisait continuellement l'incendie, les placards multicolores qui couvraient les murs et prônaient les théories les plus subversives; les perspectives les plus menaçantes qu'entr'ouvraient d'imprudentes discussions sur les bases mêmes de la société, effrayaient les classes aisées, arrêtaient le commerce et par suite le travail. La situation financière se trouvait à la fin du



Manifestation populaire du 17 mars 1848. (Page 54, col. 1.)

règne de Louis-Philippe fort compromise. Une révolution n'était pas faite pour l'améliorer. Le crédit fut paralysé, les fonds publics tombèrent très-bas; des maisons de banque se virent bientôt obligées de suspendre leurs payements. La réserve métallique de la Banque de France baissa considérablement. Le 15 mars, il restait à peine au delà de quoi fournir aux besoins du Trésor pour quelques jours.

Le Gouvernement provisoire se trouvait dans la position la plus critique. Pour satisfaire la presse, il avait fallu supprimer l'impôt du sel. D'autres réductions avaient encore ouvert dans le budget des recettes une large brèche, tandis que le budget des dépenses s'enflait au lieu de diminuer. Le ministre des finances, M. Goudchaux, renonça à porter le poids d'une pareille situation, ou plutôt de recourir aux moyens énergiques; et M. Garnier-Pagès lui succéda. Armand Marrast fut à sa place nommé maire de Paris.

M. Garnier-Pagès chercha à relever le commerce en relevant le crédit. Le Comptoir national d'escompte



Fête de la Fraternité (20 avril 1848). — Retour aux flambeaux. (Page 55, col. 1.)

à Paris et des comptoirs d'escompte dans les départements furent créés, l'unité des banques fut décrétée le 29 avril, et les billets des banques locales se transformèrent en billets uniformes de la Banque de France. De plus, ces billets furent déclarés monnaie légale, et eurent cours forcé. La Banque eut la faculté d'émettre des coupons de deux cents et de cent francs, avantages précieux pour tous, et qui survécurent aux nécessités du moment. La crise commerciale cessa, mais il fallait sauver aussi les finances de l'État; des dons patriotiques ne purent combler le déficit et on recourut à l'impôt. On mit sur les quatre contributions directes un impôt extraordinaire de quarante-cinq centimes. On se voyait obligé d'aggraver les charges de la population après lui avoir imprudemment fait espérer un adoucissement.

Les dangers que courait à tous moments le Gouvernement provisoire, représentant de l'ordre, n'étaient pas faits pour ramener la confiance et partant la prospérité. Deux journées surtout firent craindre que le

gouvernement qui, après tout, sauvait le pays du chaos, ne fût submergé par le flot montant des passions révolutionnaires : les journées du 17 mars et du 16 avril.

La journée du 17 mars fut imprudemment provoquée par les anciennes compagnies d'élite de la garde nationale. A la première heure, le Gouvernement provisoire avait appelé tous les citoyens à faire partie de la garde nationale : c'était une conséquence, une nécessité du nouveau régime. La bourgeoisie qui composait l'ancienne garde, acceptait cette extension, mais elle entendait conserver ses anciens cadres. A la veille des élections des officiers de la garde réorganisée, M. Ledru-Rollin décida le gouvernement à dissoudre les compagnies de grenadiers et de voltigeurs, et à les incorporer dans les autres compagnies. C'étaient presque tous des gens riches ou aisés, qui choisissaient ces compagnies, précisément parce que l'équipement coûtait plus cher, et éloignait certaines accointances. Ils réclamèrent bruyamment par la voie des journaux, non contre la suppression de leurs insignes, ou de leur titre de compagnie d'élite, mais contre leur dispersion dans les autres compagnies à la veille des élections de la garde nationale. Il est probable en effet qu'on avait obéi, en les dissolvant, plutôt à un sentiment de défiance qu'à un puéril désir d'établir l'égalité des uniformes. Eux, de leur côté, voulaient rester unis dans la prévision d'une lutte. Personne ne s'y méprit. Ils se rassemblèrent le matin du 16 mars, en uniforme, et furent en masse porter leurs doléances à l'hôtel de ville. Tous les anciens conservateurs, qui commençaient à reprendre courage, applaudirent; les républicains, et, avec eux, tous ceux qui croyaient l'ordre défendu par le gouvernement et compromis par des démonstrations de nature à l'affaiblir, condamnèrent cette procession intempestive, qui garda le nom de *manifestation des bonnets à poils*.

Cette manifestation amena de la part des classes ouvrières une manifestation contraire. Le lendemain, cent mille hommes divisés en corporations, portant des bannières, et conduits par les chefs de club Barbès, Cabet, Blanqui, se pressèrent sur la place de l'hôtel de ville et dans les rues voisines. Blanqui était entouré de ses fidèles, « figures inconnues, a dit M. Louis Blanc, et « dont l'expression avait quelque chose de sinistre. » Des délégués vinrent réclamer du Gouvernement provisoire l'éloignement des troupes, l'ajournement des élections de la garde nationale et de l'Assemblée. Malgré les dissentiments qui séparaient plusieurs de ses membres, le Gouvernement resta, en présence de ces réclamations, uni et ferme. Blanqui était surtout l'instigateur de cette manifestation ; à lui devait revenir l'honneur et le pouvoir si elle triomphait. Les autres chefs de clubs le savaient, aussi se déclarèrent-ils satisfaits des explications du gouvernement. Pour eux, cette journée avait eu simplement pour but de montrer leurs forces. En effet, les cent mille hommes qu'ils dirigeaient, défilèrent devant le Gouvernement provisoire dans un ordre plus menaçant qu'imposant. On appelait cela la revue des prolétaires. Paris n'était rien moins que rassuré.

Le 16 avril, une manifestation plus sérieuse eut lieu. Mais cette fois encore les factieux échouèrent. Ils comptaient pour réussir sur la coopération de M. Ledru-Rollin, qui n'avait pas mal accueilli leurs ouvertures. Toutefois, malgré son désir de devenir le chef de la révolution, M. Ledru-Rollin ne crut pas devoir s'allier avec eux. Il hésita longtemps; et, prévoyant que ce mouvement, dont on voulait le faire le directeur, le déborderait, il résolut de s'abstenir, de rester fidèle au Gouvernement et à son devoir. M. de Lamartine ne contribua pas peu à ramener le fougueux tribun. Craignant un désastre, il chercha à le prévenir. Il voulut jouer, comme il le dit lui-même, le rôle de paratonnerre à l'égard des conspirateurs. Il eut une entrevue avec Blanqui. Il décida Ledru-Rollin à envoyer, le matin du 16 avril, l'ordre de battre le rappel de la garde nationale. Il ne pouvait empêcher la manifestation, mais il s'efforçait de la rendre impuissante. Cependant il n'était pas sans inquiétudes et se croyait à la fois au dernier jour de la République, de sa popularité et de sa vie.

Le 16 avril, il arriva à l'hôtel de ville vers midi : « Eh bien! lui dit M. Marrast, que pensez-vous de la journée? — J'ai fait mon testament, répondit M. Lamartine; Mme Lamartine est en sûreté, je suis préparé à tout. » Bientôt survint le général Changarnier, offrant ses services. Il fut accueilli avec empressement; sans perdre de temps, il distribua les postes, anima les soldats de la voix et du geste. Ceux qui l'entouraient furent stupéfaits du changement qui s'opéra en lui, dès qu'il saisit le commandement. Ce n'était plus le même homme. Le général Changarnier ne négligeait pas le plus petit détail. Il disait à part à M. Marrast : « J'ai vu deux officiers qui ont des figures ingrates. Après les avoir fait sortir des rangs, je leur ai dit : je vous reconnais pour des braves; vous ne me quitterez pas dans l'action. A présent je suis sûr d'en faire ce que je veux. — Général, lui dit M. Lamartine, si vous tenez trois heures, la journée est à nous. — Je réponds de sept heures, » s'écria le général, et personne n'en doutait en le regardant.

Les soldats des clubistes s'étaient réunis au champ de Mars en prenant un futile prétexte. Ils partirent de là en colonnes serrées pour monter à l'assaut de l'hôtel de ville. Ils s'avançaient déjà le long des quais, et la garde nationale, rempart du Gouvernement provisoire, ne paraissait pas. Heureusement, à peine la tête des colonnes populaires débouchait-elle sur la place de Grève, que la dixième légion de la garde nationale se montrait sur la rive gauche, franchissait au pas de course le pont d'Arcole, s'établissait sur la place et coupait la colonne des clubistes. Au même moment, d'autres légions accouraient, les gardes mobiles du général Duvivier arrivaient et l'armée de l'ordre se trouvait en mesure de faire face aux séditieux. La majorité des ouvriers qui composaient la manifestation et qui n'en savaient pas le secret, furent bien étonnés de cet appareil militaire. Mais les clubistes ne s'y trompèrent pas et comprirent que leur journée était manquée. Ils demandèrent à défiler devant le Gouvernement provisoire. On le leur accorda, mais ils durent passer entre deux haies de baïonnettes et au milieu des cris de la garde nationale : *A bas les communistes!* La garde nationale défila ensuite à son tour devant le Gouvernement provisoire qu'elle acclama. Paris était encore une fois sauvé. Malheureusement, il avait encore plus d'une journée à essuyer, et des journées sanglantes, évidemment préparées par ces manifestations du 17 mars et du 16 avril.

§ 7. FÊTE DE LA FRATERNITÉ (20 AVRIL); LES ÉLECTIONS A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

Quelques jours après cette orageuse journée, la paix et l'union semblaient revenues. On célébra la fête *dite de la Fraternité*, le 20 avril. Une partie de l'armée, éloignée depuis la révolution de Février, était rentrée dans Paris. On fêtait son retour; malgré la pluie qui tombait assez gênante, quoique fine, les légions de la garde nationale étaient au grand complet, et la foule sortait de toutes les maisons, à flots pressés. A neuf heures et demie, le Gouvernement provisoire, réuni au ministère de la guerre, en sortit pour se rendre à l'Arc de triomphe, où on lui avait dressé une élégante estrade. A gauche du Gouvernement provisoire se placèrent les blessés de Février et les décorés de Juillet; à droite, les détenus politiques et l'état-major général de l'armée; plus loin, sur les degrés de l'estrade, étaient réunies des députations des différents corps de l'État. Au fond, et dans un amphithéâtre richement décoré, étaient assises des dames en grand nombre, et portant des bouquets.

Les colonels des différentes légions et des détachements de l'armée, les chefs de bataillon de la garde nationale mobile, les colonels de la garde républicaine et de la garde civique, étaient rassemblés pour recevoir les drapeaux. Le vénérable Dupont (de l'Eure), président du conseil, remit le premier drapeau dans les mains du colonel de la garde urbaine, qu'il embrassa. Les autres drapeaux furent successivement distribués par les membres du Gouvernement provisoire. Après cette distribution, le défilé commença. Il était onze heures du matin : à dix heures du soir, les troupes défilaient encore. Les flots de baïonnettes se succédaient sans interruption. Du haut de l'Arc de l'Étoile surtout le spectacle était splendide : des masses innombrables s'avançant devant l'Arc de triomphe, les Champs-Élysées couverts d'une foule compacte, les arbres chargés d'hommes qui s'y étaient improvisé des loges et des tribunes; des chapeaux au bout de toutes les baïonnettes, souvent aussi entourées de branches d'arbre, de bouquets, de rubans; un mouvement immense plein de vie et sans tumulte, des blouses et des habits mêlés aux uniformes; des costumes de toutes sortes parmi les citoyens armés et sans armes; des vagues mouvantes hérissées de fer, dans une perpétuelle agitation. Vers le milieu de la journée, le soleil commença à percer une atmosphère humide et chaude, et donna à ce tableau les vives couleurs qui jusque-là lui avaient manqué. Peu à peu, aux hommes armés s'étaient mêlés des citoyens sans armes, des femmes, des enfants; et, dès une heure, ce n'était plus une revue de la garde nationale et de l'armée, mais une revue de la population tout entière.

Quand l'obscurité fut arrivée, des flambeaux en grand nombre et de brillantes illuminations vinrent donner à la fête un aspect tout nouveau. Des lueurs étincelantes brillaient sur les armes, et des ombres épaisses cachaient au loin, dans une obscurité profonde, des centaines de mille hommes qui venaient, sans que leur flot parût devoir s'épuiser, se montrer tout à coup d'un pas rapide à l'éclat des flambeaux dont était entouré le gouvernement. La cavalerie passa la dernière, au trot, devant l'estrade. Les cuirasses scintillaient quelques instants en sortant de l'ombre et avant d'y rentrer. Au retour, les troupes parcouraient encore, au milieu de la même affluence, les boulevards splendidement illuminés. Fête superbe où l'on prononça beaucoup le mot de fraternité, mais qui ne réconcilia personne; fête de la concorde qui n'eut pas de lendemain. L'enthousiasme tombé, les divisions, les rivalités reparurent, les ambitions se remirent à travailler, les utopies se redressèrent menaçantes.

La majorité du Gouvernement provisoire avait hâte de convoquer une Assemblée constituante. Tous ceux qui n'avaient ni désiré ni prévu la révolution attendaient cette Assemblée comme un retour à la légalité. Les clubs au contraire avaient fait tous leurs efforts, nous venons de le voir, pour en retarder la convocation, dans l'espoir de réaliser, avant sa venue, les plus importantes de leurs théories. Mais le gouvernement tint bon et n'accorda à leurs sommations réitérées qu'un retard de quinze jours, qui parut nécessaire pour la bonne organisation du vote.

On avait adopté le grand principe du suffrage universel. Le vote devait être direct, avoir lieu au chef-lieu de canton et par scrutin de liste. La seule condition exigée pour l'exercice du droit électoral fut une résidence de six mois. Le dimanche 23 avril, jour de Pâques, était fixé pour l'élection des députés appelés à rédiger la constitution républicaine. La nouvelle Assemblée devait se réunir le 4 mai.

Les membres modérés du Gouvernement provisoire n'entendaient exercer aucune pression sur les citoyens, et voulaient que la France formulât réellement son opinion. Mais ce n'était pas le compte des partis exaltés. M. Ledru-Rollin, dans ses instructions, recommanda à ses agents, par la circulaire du 8 mars, de veiller à ce que les élections n'envoyassent à l'Assemblée que des *hommes de la veille et non du lendemain*. On blâma ce système d'exclusion peu conforme aux principes républicains et à la bonne politique. Il insista sur ce point dans une circulaire du 12 mars. « Vous demandez quels sont vos pouvoirs, disait le ministre; *ils sont illimités. Agent d'une autorité révolutionnaire, vous êtes révolutionnaire aussi*. La victoire du peuple vous a imposé le mandat de faire proclamer, de consolider son œuvre. Pour l'accomplissement de cette tâche, vous êtes investi de sa souveraineté, vous ne relevez que de votre conscience, vous devez faire ce que les circonstances exigent pour le salut public. » Cette circulaire excita dans toute la bourgeoisie un vif mécontentement. Malheureusement, ce n'était pas là seulement une imprudence échappée à la plume du ministre ou de son secrétaire général, M. Jules Favre. C'était bien la pensée de M. Ledru-Rollin. Le *Bulletin de la République*, à la rédaction duquel concourait Mme George Sand, soulevait aussi les réclamations des hommes modérés. Il contenait même quelquefois des phrases séditieuses que la négligence du ministre, pour ne pas dire autre chose, laissait passer.

Le marquis de Normanby raconte qu'un ancien député de la gauche, allant voir M. Ledru-Rollin, eut avec lui une curieuse conversation. Le député blâmait la fameuse circulaire et prétendait que cela lui paraissait être le règne de la terreur « moins la guillotine. — Précisément, répondit Ledru-Rollin, c'est ce que je me propose d'établir. » Ce qu'il voulait, ajoutait-il, c'était une république avec le *peuple pur*. Pour les élections, il ne les permettrait jamais avant que le pays fût préparé pour le *coup*. « Croyez-vous que j'i-

gnore que le pays n'est pas républicain? Il faut le rendre tel. » Voilà comment en France la plupart des démocrates entendent la liberté.

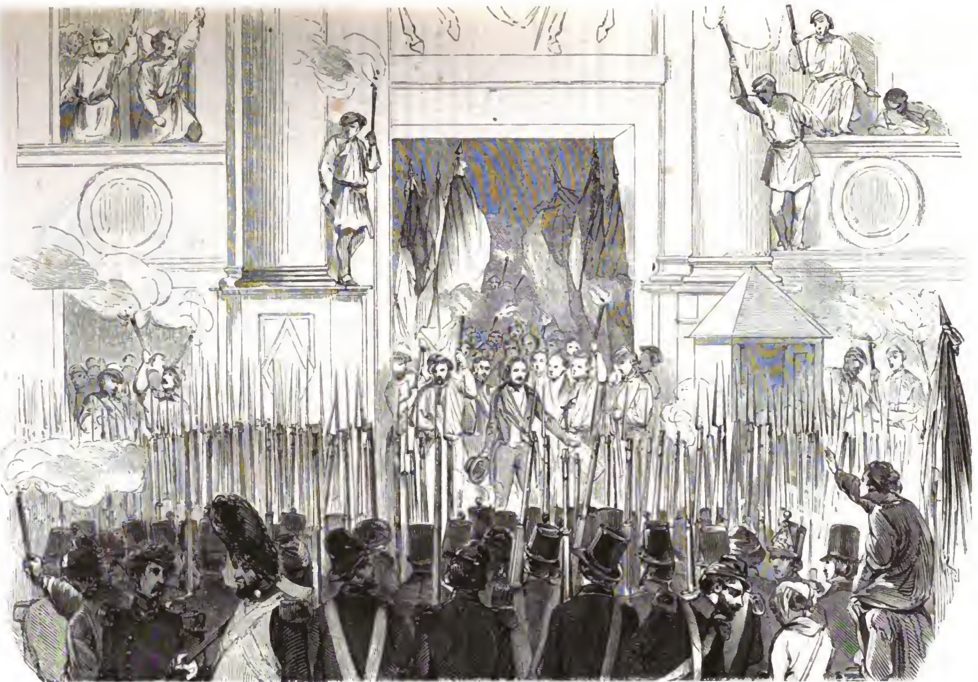
La théorie, une fois formulée, qu'il fallait *révolutionner*, *républicaniser* la France, on se mit à l'œuvre. Nous avons vu comment les commissaires des départements ne ménageaient pas l'argent. Grande partie des sommes qu'ils demandaient était employée à la



Elections du 23 d'avril 1848. — Salle de vote dans une section.

propagande républicaine. C'est cet emploi que blâme surtout la commission chargée de reviser les comptes du Gouvernement provisoire. « Quant aux frais, dit-elle à propos des comptes du département des Bouches-du-Rhône, qui ont été faits de l'aveu même de M. Ollivier, pour exercer une influence énergique et vive sur les élections, nous ne pouvons les admettre et nous ne supposons pas que l'Assemblée veuille se montrer plus complaisante que sa commission. »

Cette influence exercée par les commissaires ne suf-



Proclamation des noms des représentants du peuple élus à Paris. (Page 58, col. 1.)

fisait pas. On forma un comité central composé de délégués de tous les clubs, et appelé le *club des clubs*. Ce comité désigna les agents qu'on devait envoyer dans les départements avec mission expresse de préparer les élections. M. Ledru-Rollin sut obtenir du Gouvernement provisoire un crédit de 123 000 francs pour payer ces agents. Voici comment la commission des comptes apprécia leurs services :

« La France connait les agents qui lui ont été envoyés par la commission du club des clubs. Ces agents, exclusivement choisis dans les clubs, appartenaient, de l'aveu même de MM. Longepied et Laugier, aux opinions les plus extrêmes. On choisissait de préférence les hommes les plus violents, parce qu'on comptait davantage sur leur dévouement, et parce qu'on tenait à les éloigner de Paris, où ils devenaient dangereux.

« Les résultats produits par de pareils missionnaires ont été déplorables. Loin de faire des prosélytes à la République, ils effrayaient les paisibles habitants de nos départements, et leur inspiraient une sorte d'animadversion pour le gouvernement qui avait pu les accepter pour agents. Ils n'étaient le plus souvent que les apôtres d'indignes doctrines, et leurs rapports, retrouvés en partie dans la maison de la rue de Rivoli, n'ont que trop attesté devant votre commission d'enquête et devant nous, les coupables desseins dont ils étaient animés.

« Il nous paraît impossible de consacrer la dépense de cent vingt-trois mille francs qui a créé un précédent aussi condamnable. A toute époque la France a voulu que les élections fussent libres, et elle réprouvera, comme nous, l'abus qui a été fait des influences du gouvernement et des fonds du Trésor public. »

Ces tentatives des partis pour fausser les élections, amenèrent, comme il arrive toujours, une réaction contre la République dont on ne sentait nullement d'ailleurs les bienfaits. Ces circulaires hardies, les manifestations et la joie des sectaires, les craintes inspirées au pays sur la propriété, ranimèrent l'énergie des amis de l'ordre. La majorité des électeurs porta à l'Assemblée des hommes modérés, acceptant la République comme une nécessité; mais résolus à ne point la laisser dégénérer en anarchie.

Les électeurs de la Seine envoyèrent MM. Lamartine, Dupont (de l'Eure), François Arago, Garnier-Pagès, Armand Marrast, Marie, Crémieux, Béranger, Carnot, Bethmont, Duvivier, Lasteyrie, Vavin, Cavaignac, Berger, Pagnerre, Bucher, Cormenin, Corbon, Caussidière, Albert, Wolowski, Peupin, Ledru-Rollin, Schmit, Flocon, Louis Blanc, Recurt, Agricol Perdiguier, Bastide, Coquerel, Garnon, Guinard, Lamennais.

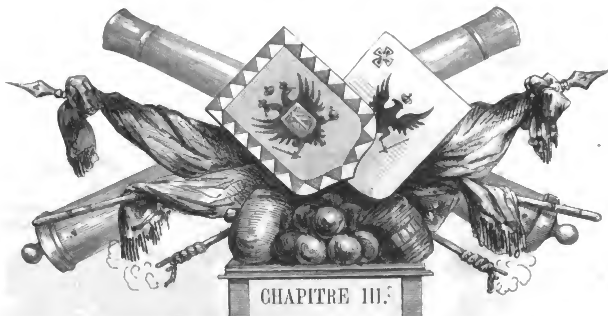
Les membres du Gouvernement provisoire, on le voit, avaient tous été réélus. M. Lamartine, nommé par deux cent cinquante-neuf mille voix, avait obtenu un éclatant triomphe, juste récompense de son dévouement. Son nom, acclamé encore dans dix départements, donna aux élections leur véritable signification. Les chefs des écoles socialistes, Barbès, Raspail, Blanqui, Proudhon, échouèrent ;

On remarquait parmi les élus des départements : MM. Napoléon et Pierre Bonaparte; des évêques : MM. Fayet, évêque d'Orléans; Parisis, évêque de Langres; plusieurs prêtres; un moine : l'abbé Lacordaire; un ministre protestant : M. Athanase Coquerel; des philosophes et des savants : MM. Jules Simon, Barthélemy Saint-Hilaire; quelques socialistes : MM. Proudhon, Victor Considérant; un économiste : M. Bastia; des généraux : Bedeau, Lamoricière, Duvivier; le maréchal Bugeaud; d'anciens députés du tiers-parti et de la gauche dynastique : Odilon Barrot, Dufaure, Billaut, Rémusat, Malleville, Jules de Lasteyrie, Vivien; des légitimistes : Berryer, Falloux, la Rochejaquelein.

Les élections se firent partout dans le plus grand ordre : on n'eut à déplorer que quelques troubles à Limoges et une émeute à Rouen, où les ouvriers, depuis longtemps menaçants, furent exaspérés par l'échec de leur liste. Le 27 avril un combat s'engagea qui dura deux jours; toutefois la masse des insurgés était peu armée et ne put résister à l'action énergique des troupes et de la garde nationale. Il y eut quarante et une barricades qui furent toutes enlevées. Le nombre des victimes fut assez considérable du côté des émeutiers. On envoya des commissaires pour faire une enquête, et on sévit avec toute la rigueur des lois : les prisons se remplirent. Ces événements impressionnèrent douloureusement le pays, qui devait bientôt passer par des épreuves encore plus tristes. Toutefois la confiance reparut lorsque approcha le 4 mai, jour où devait se réunir l'Assemblée constituante. Le règne de la légalité semblait assuré et la révolution terminée; confiance excessive qui devait être cruellement trompée.

Ce qui se passait au dehors ne fut pas sans influence sur la suite des événements, et c'est l'heure de regarder quelles conséquences avait eues en Europe le bouleversement de 1848. C'est un spectacle émouvant.





CONTRE-COUP DE LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER EN EUROPE.

§ 1. SOULÈVEMENTS A VIENNE ET A BERLIN; L'ALLEMAGNE; RÉUNION DU PARLEMENT DE FRANCFORT.

Comme le premier coup de foudre dans un ciel chargé d'orage, la révolution de Février enflamma l'Europe. De Paris le feu gagna Vienne, Berlin, Francfort, Pesth, Milan et Rome. Il fut plus violent qu'en 1831, parce que les souverains, en prolongeant le malaise de l'Europe, avaient accru la fièvre révolutionnaire. En 1831, la Belgique réclamait sa séparation de la Hollande, la Pologne et l'Italie leur indépendance; l'Allemagne quelques réformes; l'Espagne une constitution. Les rois favorisèrent l'entreprise des Belges et laissèrent l'Espagne acheter, au prix de huit années de guerre civile, une constitution. Sur ces deux points, les dangers de l'avenir furent conjurés : ni l'Espagne ni la Belgique ne ressentirent l'ébranlement de 1848. Mais on ne secourut point les Polonais à un moment où leur cause semblait près de triompher; on laissa la lourde main de l'Autriche retomber sur l'Italie; on ne satisfit point aux désirs de l'Allemagne. Ces désirs se précisèrent et s'irritèrent; car ce n'est point l'Allemand qu'on décourage, et, en 1848, on eut l'étrange spectacle d'une révolution en Allemagne. Impuissante par ses divisions à reconquérir son indépendance, l'Italie songea à l'union, à l'unité; aigrie contre ses souverains, amis de l'Autriche, elle rêva la république. Des esprits ardents travaillèrent à assurer l'indépendance par l'unité et l'unité par la république; en 1848, le réveil de l'Italie sera compromis par des passions démagogiques. Écrasée, la Pologne a dispersé ses enfants dans tout le continent, et beaucoup d'entre eux n'attendent que d'une conflagration générale la délivrance de leur patrie.

A des causes justes et nobles sont donc venus se mêler des éléments impurs; à de généreux efforts pour revendiquer des droits légitimes s'est joint l'esprit d'agitation et de désordre, si prompt à se répandre, si long à s'apaiser. Passant à des classes plus énergiques, mais aussi plus violentes, la direction de la lutte fut changée, et l'acharnement du combat en compromit le succès. Voilà pourquoi la révolution européenne de 1848 se termina par une nouvelle réaction; voilà pourquoi il y a aujourd'hui un extrême danger à soulever une question, à vouloir guérir une des plaies de l'Europe: toutes les autres plaies s'irritent, et le corps entier frémit si le fer touche une seule partie.

Le premier soulèvement, qui l'aurait cru? éclata à Vienne. Capitale de l'absolutisme, réputée inaccessible aux passions révolutionnaires, cette ville fut pourtant la première qui ressentit le contre-coup des journées de Février. Le 13 mars la population de Vienne, exaltée par les récits venus de Paris, se répand dans les rues et demande tumultueusement l'abolition des droits féodaux, la liberté de la presse, l'organisation d'une garde nationale. Elle réclame surtout l'éloignement du ministre Metternich qui personnifiait à ses yeux l'esprit d'immobilité et sur lequel retombait toute sa colère.

Croyant que Metternich empêche l'empereur d'accéder à ses vœux, la multitude se précipite vers la maison de campagne du ministre et la saccage. Les troupes interviennent, le sang coule, l'insurrection menace de s'étendre; mais le prince s'éloigne, l'empereur annonce qu'il accorde les réformes, et la population l'acclame avec enthousiasme. Si ce soulèvement étonna l'Europe, il surprit bien plus le ministre contre lequel il avait été dirigé. Réfugié à Londres, M. de Metternich répondit à M. Guizot, cet autre naufragé, qui lui demandait la cause des troubles de Vienne : « J'ai quelquefois gouverné l'Europe, mais l'Autriche jamais. » Aveu aussi fier qu'accusateur. Occupé d'étendre ailleurs son regard et sa domination, ce ministre ne vit pas l'orage qui s'amoncelait sur sa tête, offrant bien la fidèle image de l'empire qu'il dirigeait, de cet empire qui va toucher à sa ruine en 1848, pour avoir voulu s'agrandir outre mesure et contre toute justice.

L'émotion populaire n'était pas apaisée, que le 15 mars le bateau à vapeur de Presbourg amenait à Vienne les députés de la diète hongroise. Ces députés, parmi lesquels la foule se montrait et saluait de ses vivats le célèbre Kossuth, chef du parti national, réclamaient de l'empereur un ministère indépendant pour la Hongrie. L'attitude de la population arracha au gouvernement cette nouvelle concession.



Fuite de l'empereur d'Autriche (mai 1848). (Page 62, col. 1.)



Émeute à Berlin (mars 1848). (Page 63, col. 1.)



Fuite de l'empereur d'Autriche (mai 1848). (Page 62, col. 1.)



Émeute à Berlin (mars 1848). (Page 63, col. 1.)

Quelques jours après, se répandit une nouvelle des plus graves; Milan se révoltait (17 mars). L'Italie semblait à la veille d'être perdue pour l'Autriche. Ces embarras du gouvernement exaltèrent encore la population de la capitale. Le 25 avril, l'empereur accorda une constitution. Les Viennois la refusèrent, parce qu'elle n'était pas élaborée par les représentants du pays. Une nouvelle émeute éclata le 16 mai; l'empereur se réfugia dans le Tyrol, et consentit à la convocation d'une Assemblée constituante. Le suffrage universel fut proclamé.

L'Allemagne était également désorganisée; à peine la nouvelle des événements de Février eut-elle franchi le Rhin, qu'une animation extraordinaire troubla tout à coup le calme des villes allemandes. L'agitation partit de Manheim. Partout des libertés, depuis longtemps réclamées, durent être accordées.

En Bavière le roi Louis, monté sur le trône en 1825, avait, depuis 1830, en conservant les formes constitutionnelles, fait peser sur le royaume tout le poids de l'arbitraire; il n'avait pas craint même d'y ajouter le scandale, et les honnêtes Bavarois avaient dû subir depuis 1846 le règne insolent d'une courtisane, la danseuse Lola-Montès, qui, après des aventures de toute sorte, avait subjugué le roi, changeait les ministres, humiliait l'aristocratie et se construisait



Louis, roi de Bavière.

une rapide fortune. Les Bavarois révoltés venaient à peine de chasser Lola-Montès (11 février), qu'ils apprirent la chute de la dynastie d'Orléans et ressentirent la secousse communiquée à l'Allemagne. Leur exaltation redoubla; ils assaillirent le palais et réclamèrent, les armes à la main, des réformes plus ou moins radicales. Le roi Louis céda, mais, ne voulant pas renier son passé, il abdiqua aussitôt que le calme fut rétabli; quand la loi est si peu respectée, disait-il, que le peuple pénètre de force dans le palais de son roi, ce que l'on a de mieux à faire alors, c'est de prendre son congé et de s'en aller. » Son fils Maximilien II lui succéda. Cette retraite grandit le roi Louis aux yeux de ses sujets, qui oublièrent leurs griefs pour ne plus voir en lui que le prince auquel ils doivent leur premier chemin de fer, le canal du Danube au Mein, une réelle prospérité et les faux monuments grecs de Munich.

En Prusse, Frédéric-Guillaume IV, monté sur le trône le 7 juin 1840, comprenait certaines des nécessités du temps; il aimait l'éloquence, parce que lui-même se croyait orateur, mais aussi il tenait beaucoup à la tradition. Très-savant dans l'histoire de son royaume, il manifestait un goût très-vif pour le droit ancien, se montrait jaloux des vieilles formes et entendait perpétuer les divisions de castes et d'ordres, les priviléges de la féodalité. Fier de sa prérogative souveraine, il voulait bien apporter à son gouvernement les modifications que réclamait l'esprit moderne; il avait accordé

« une patente » le 3 février 1847. Mais il repoussait loin de lui la pensée d'une stipulation quelconque avec ses sujets, d'une Charte consentie de part et d'autre. « Je ne permettrai jamais, dit-il à l'ouverture des états généraux, je ne permettrai jamais qu'un morceau de papier vienne s'interposer entre le Seigneur Dieu en haut et moi, et prétende me gouverner par ses paragraphes, à l'instar d'une seconde Providence. » Un an plus tard il se voyait obligé de prêter serment à une constitution.

Les habitants de Berlin avaient attendu longtemps la patente bizarre et gothique de 1847. Ils murmuraient depuis longues années (car eux aussi sont nés malins), cette plaisanterie que le roi publierait son œuvre quand Meyerbeer l'aurait mise en musique. Ils avaient accueilli la constitution comme un premier gage de progrès sans croire à sa durée, car si elle conservait les anciennes divisions de la nation prussienne, la société depuis longtemps avait rompu les vieux cadres et s'agitait sous l'ombre de la hiérarchie qu'on s'appliquait à maintenir. Aussi, lorsque l'incroyable nouvelle de la révolution de Vienne se répandit à Berlin le 18 mars, la multitude exigea le renvoi du ministère conservateur, puis demanda l'éloignement des troupes. Un conflit éclata, un combat s'engagea qui dura seize heures, le prince de Prusse, chef du parti absolutiste, prit la fuite. Frédéric-Guillaume IV, paré, malgré lui, des couleurs germaniques, dut se présenter au peuple victorieux et annoncer une constitution démocratique pour la Prusse, et une confédération unitaire pour l'Allemagne.

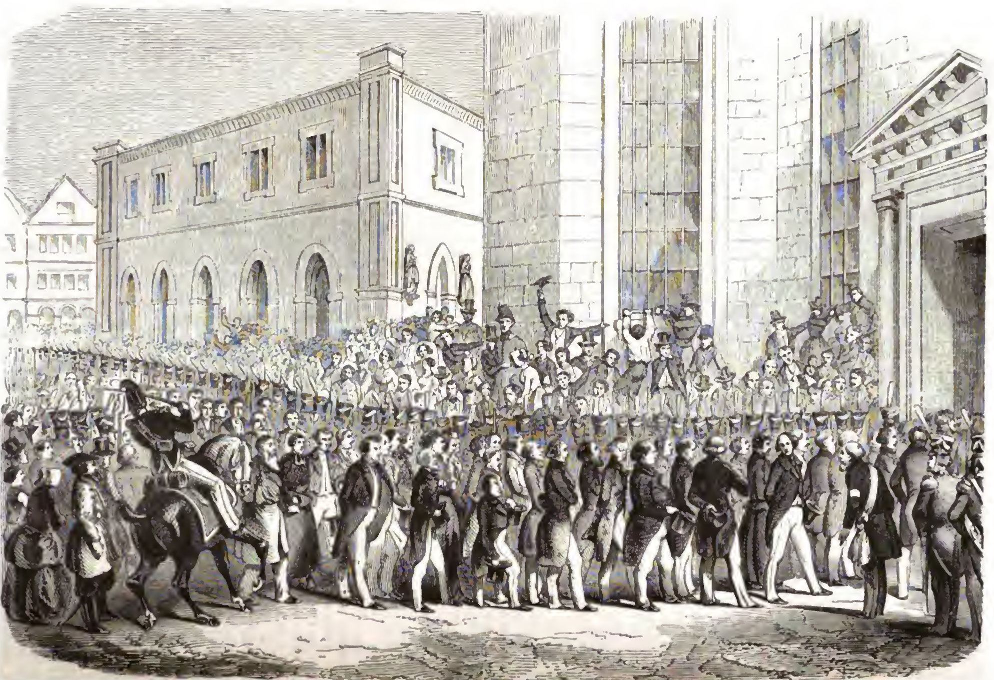
« Le 21 mars, dans l'après-midi, on aperçut des fenêtres du château une longue procession qui s'avançait à pas lents en psalmodiant des chants d'église. Des femmes et des jeunes filles vêtues de deuil, tenant à la main des branches de cyprès, ouvraient la marche ; puis venaient deux par deux, sur une file dont on ne voyait pas la fin, des hommes du peuple qui portaient sur leurs épaules des cercueils ouverts. Une foule grave et recueillie accompagnait ce cortége. A mesure qu'il approchait et qu'on distinguait mieux les morts ensanglantés dans leurs bières, on se sentait glacé d'horreur. Personne n'osa se présenter pour arrêter la procession lugubre quand, franchissant la cour intérieure du palais et le seuil de la demeure royale, elle se déploya avec solennité et déposa sous les fenêtres mêmes du roi ces morts à la face découverte, couronnés de fleurs funéraires. Autour de chacun des cercueils, la famille du mort était groupée et gardait un silence pathétique. Après que ce silence se fut longtemps prolongé, tous ensemble réunis en un chœur religieux, ils entonnèrent l'hymne des funérailles; mais ce n'était pas encore assez : il fallut que le roi parût à son balcon, il fallut que, pâle, défait, chancelant, tenant par la main la reine tout en larmes, il vint faire acte de repentir et d'expiation. Après quoi le cortége s'ébranla, les cercueils s'éloignèrent, et Frédéric-Guillaume, aussi blême que les cadavres qu'on venait de présenter à sa vue, remporta dans ses bras défaillants la reine évanouie. » (Daniel Stern.)



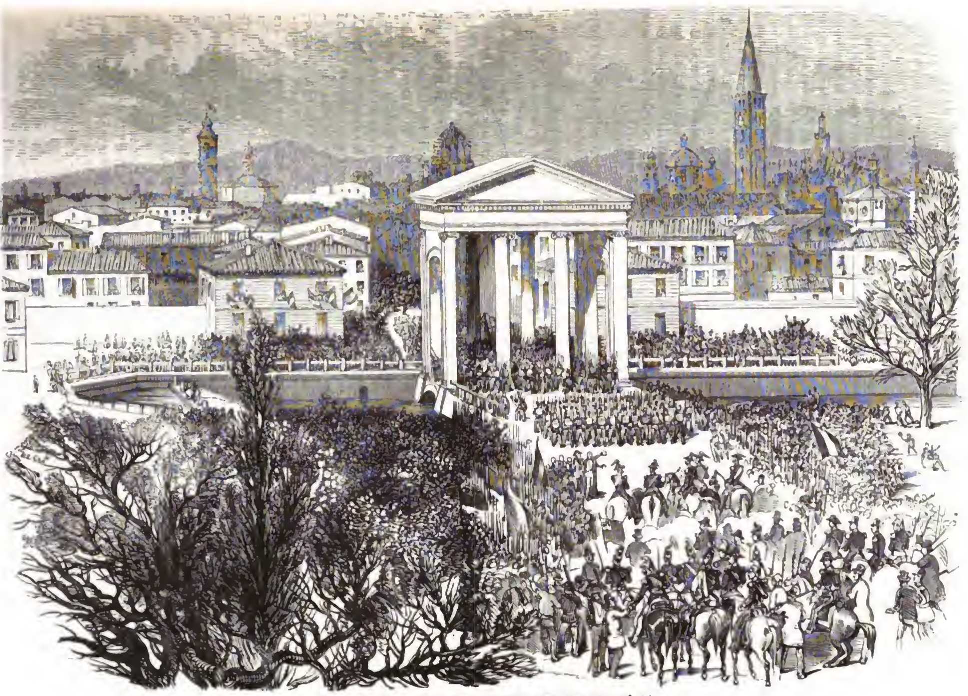
Lola Montès, comtesse de Lansfelt.

Frédéric-Guillaume se vit contraint de convoquer une assemblée constituante, et envoya des députés à l'assemblée des notables, qui se réunissait à ce moment à Francfort pour préparer la réunion du parlement germanique.

L'idée de l'unité est depuis 1815 le rêve et le tourment des peuples allemands. Ils se demandent pourquoi 40 millions d'hommes parlant la même langue ont besoin, pour être gouvernés, de trente-huit souverains, de la foule de ministres et de fonctionnaires que nécessitent un si grand nombre d'États. Ils sentent qu'ils forment une nation. Mais que peut une nation à trente-huit têtes ? Embarrassée au dedans par tant de rouages qui se contrarient au lieu de se soutenir, l'Allemagne ne peut au dehors exercer une sérieuse influence. Au moment des graves éventualités l'entente est si difficile, que l'occasion d'agir a disparu lorsqu'on prend la résolution d'agir. L'organisation



Réunion du parlement à Francfort (31 mars 1848). (Page 66, col. 2.)



Entrée des Piémontais à Milan (25 mars 1848). (Page 67, col. 2.)

militaire surtout manque d'ensemble, et la question du commandement suprême met les différentes ambitions aux prises. De plus le pacte fédéral ayant été inséré dans les traités de 1815, les puissances signataires de ces traités ont droit de veiller sur son maintien et d'intervenir lorsque des changements importants s'accomplissent dans la Confédération.

L'Allemagne sentait donc le besoin d'une réforme fédérale; mais l'Autriche s'opposait à cette réforme. Le prince de Metternich s'efforçait de sauver le pacte de 1815 et l'influence de l'Autriche, protectrice de l'absolutisme. La Prusse se trouvait naturellement invitée à prendre le rôle contraire. Un grand nombre d'États secondaires l'exhortaient à se mettre résolûment à la tête de l'Allemagne, et les menées des unitaires favorisaient trop la secrète ambition de cette puissance pour ne pas trouver chez elle d'encouragements. Le roi Frédéric-Guillaume IV se prononçait pour la réforme du pacte fédéral et refusait de seconder le prince de Metternich dans sa politique de répression. L'Autriche ralliait à elle les princes qui ne voulaient point accorder de satisfactions à leurs sujets. Les princes constitutionnels se groupaient autour de la Prusse, et le seul moyen pour celle-ci de conquérir l'hégémonie, c'était d'entrer hardiment sur le terrain constitutionnel; aussi les libéraux avaient-ils applaudi aux réformes de 1847, si insuffisantes qu'elles fussent. L'uniformité des institutions représentatives leur semblait la meilleure préparation à l'unité; car les peuples, libres d'exprimer leurs sentiments, s'entendraient peut-être plus facilement que des princes divisés par une mutuelle jalousie.

C'est cette pensée qui explique le mouvement constitutionnel provoqué par l'explosion de Février, et ce mouvement eut pour conséquence le mouvement national. Tous les parlements de l'Allemagne, sans renoncer à leur existence, demandèrent qu'à Francfort siégeât une assemblée représentant les peuples comme la diète représentait les princes et l'idée de l'unité allemande, allait, grâce au bouleversement de 1848, passer enfin des nuages de la théorie au grand jour de la pratique.

Cinquante et un citoyens réunis à Heidelberg, dans les premiers jours de mars, prirent l'initiative de la révolution unitaire. Ils élurent un comité qui convoqua à Francfort les anciens membres et les membres présents des chambres constitutionnelles de l'Allemagne. Cette assemblée, dite Assemblée des notables, devait faire la loi électorale et installer le parlement germanique. L'Allemagne entière répondit à cet appel.

Le 31 mars, l'Assemblée des notables ouvrit solennellement ses séances dans l'église de Saint-Paul, à Francfort. De ses laborieuses discussions sortit une loi électorale fondée sur le suffrage universel et la liberté des cultes. Tous les juifs d'Allemagne se trouvèrent ainsi appelés aux droits politiques. C'était au moins un beau résultat. Le 4 avril, l'Assemblée des notables se sépara, laissant un comité de cinquante membres pour diriger les affaires en attendant la réunion du parlement.

Le 18 mai, le comité des notables céda la place au grand parlement germanique, revêtu de la toute-puissance. Jamais l'antique cité de Francfort n'avait joui d'une fête aussi radieuse et tressailli de plus d'espérances. Parée des couleurs de l'empire, rouge, noir et or, animée comme au jour du couronnement des césars germains, exhumant toute la pompe du moyen âge pour célébrer le triomphe des idées modernes, elle parut à tous embellie d'un reflet de son histoire et de l'éclat de destinées nouvelles : elle eut comme un retour de ses splendeurs passées et comme une éblouissante vision de grandeurs futures.

« L'Allemagne, dit M. de Gagern en prenant la présidence de l'assemblée, veut être *une*, et veut être un grand empire régi par la volonté nationale, avec le concours de toutes les classes de citoyens et de tous les gouvernements. Voilà l'idéal que l'assemblée devra réaliser. » Cet idéal, l'assemblée se mit à le poursuivre au milieu de discussions longues, tumultueuses, où se heurtaient tous les systèmes, où se déroulaient toutes les théories, où se combattaient tous les intérêts des Allemagnes multiples. Les Allemands entrevoyaient bien la patrie imaginaire qu'ils désiraient, mais ils ne savaient comment l'atteindre, et aucun d'eux ne pouvait s'élever facilement au-dessus de son sol natal. Il semble, en effet, qu'à ce moment toutes les voix eussent dû se taire devant celle du parlement national. Les chambres des différents États continuaient au contraire leurs orageuses discussions. Pendant que tous les parlements de l'Allemagne parlaient, comment écouter le parlement de Francfort?

§ 2. L'ITALIE ; LES JOURNÉES MILANAISES (18-24 MARS 1848); GUERRE DE L'INDÉPENDANCE.

En Italie, nous avons vu Pie IX inaugurant son règne en 1846 par une amnistie et de sages réformes. Son généreux exemple invita les autres souverains à céder aux demandes de leurs peuples. Charles-Albert, roi de Piémont, Léopold II, grand-duc de Toscane, introduisirent quelques améliorations dans leurs États. C'était le moyen de désarmer le parti révolutionnaire. Mais pour le désarmer complétement il ne suffisait point d'améliorations partielles; il fallait accorder les institutions réclamées par l'esprit du temps; il fallait surtout enlever aux exaltés leur puissant levier et prendre en main la cause de l'indépendance italienne.

Au contraire, circonvenu par les rétrogrades, Pie IX hésita à suivre le mouvement auquel il avait donné l'impulsion. Son double caractère de prince et de pontife, la crainte de porter atteinte à son autorité spirituelle en diminuant son autorité temporelle, les scrupules qu'excitaient, dans sa conscience de prêtre, des principes opposés à la tradition du pontificat, et aussi les exigences des Italiens, trop impétueux dans leurs désirs, ralentirent la marche de Pie IX. Les représentations de l'Autriche, pour laquelle ce réveil des Italiens constituait un danger prochain, fortifièrent à Rome le parti de l'immobilité, le parti grégorien. Cependant en 1847, le pape régla la liberté de la presse, décréta la formation d'une garde civique et établit à Rome un sénat chargé de l'administration commerciale. Il signa, avec Léopold II et Charles-Albert, qui de leur côté avaient accompli de grandes réformes, un traité d'alliance intime. Les trois souverains libéraux se proposaient de développer l'industrie italienne et le bien-être des populations (3 novembre). Ils conviaient le roi de Naples et le duc de Modène à cette pacifique union, base, on ne pouvait se le dissimuler, d'une alliance politique. La mort de la duchesse de Parme, Marie-Louise, vint faire sentir la nécessité de cette alliance, seul gage d'indépendance. La question de succession donna lieu à des divisions que termi-

nèrent les Autrichiens en occupant Parme et Modène et en domptant des populations qui demandaient à se rattacher à la Toscane. Cette nouvelle intervention des Autrichiens raviva la colère du parti exalté qui aurait voulu voir les souverains de l'Italie prendre une fière attitude en face de l'Autriche. La jeune Italie que dirigeait Mazzini reparut sur la scène.

Dès la fin de 1847, une agitation extraordinaire se manifesta. Le 12 janvier la Sicile se révolta pour forcer Ferdinand II à accéder à la ligue italienne et obtenir de lui la constitution de 1812. L'Angleterre, qui cherche à étendre son influence sur la Sicile, n'était pas étrangère à ce mouvement. Le 26, Ferdinand II n'avait plus en son pouvoir que le château de Messine; le 27, Naples se soulevait aux cris de: Vive la constitution! Effrayé, le roi accorda la constitution et la promulgua le 11 février; aussitôt les populations du Piémont, de de la Toscane, des États de l'Église, se demandèrent si leurs souverains, animés d'intentions libérales, feraient moins pour elles que le roi de Naples, le prince le plus ami de l'absolutisme, ne faisait pour ses sujets. Le duc de Toscane octroya une constitution le 15 février. Charles-Albert en promit une à son tour, mais ses regards se tournaient plutôt du côté de Milan, où il se sentait appelé.

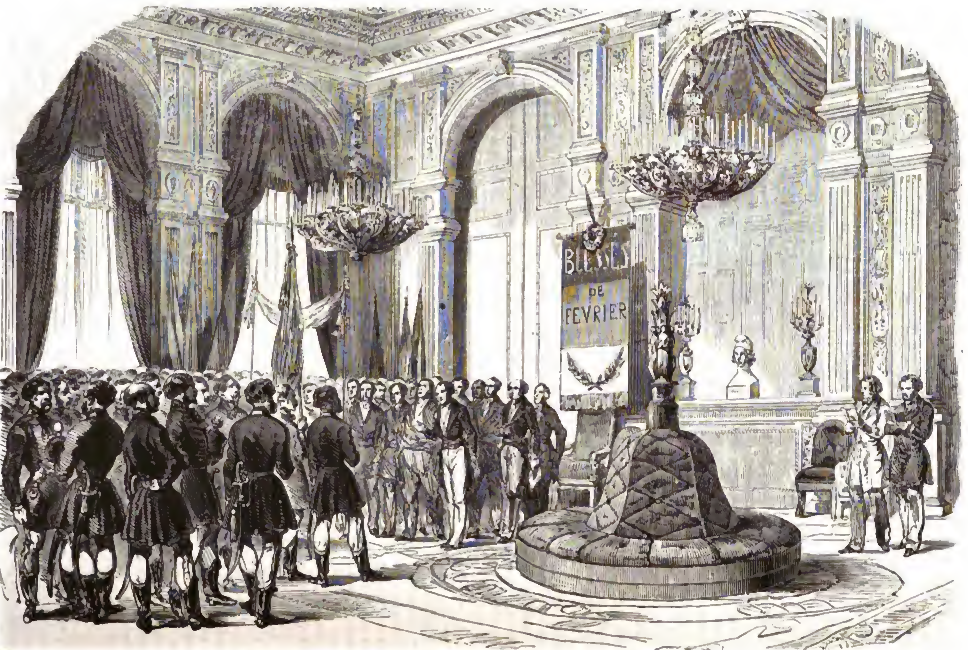
L'agitation qui depuis deux ans courait d'une extrémité à l'autre de la Péninsule, avait rempli d'espérance les habitants du Lombard-Vénitien, pendant qu'un redoublement de rigueur de la part de l'Autriche ravivait leur haine contre l'étranger. L'abstention générale de la loterie et du tabac, l'isolement auquel on réduisait les officiers autrichiens, des rixes avec la garnison, faisaient prévoir une insurrection. Aussi le maréchal Radetzki ne tarda pas à recourir aux mesures extrêmes; il fit publier la loi rataire (*legge stataria*), en vertu de laquelle on pouvait en deux heures rendre et exécuter un jugement. En moins de deux heures on pouvait être jugé et pendu.

Une sorte d'état de siége dans la Lombardie, une révolte en Sicile, une population à peine calmée par des concessions à Naples, exaltée à Rome et à Turin par les réformes déjà obtenues, telle était la situation au milieu de laquelle éclata la nouvelle des événements des 23 et 24 février. Les radicaux tressaillirent de joie. Ce n'était pas à l'heure où la République triomphait à Paris que les gouvernements italiens pouvaient se refuser à entrer dans la voie constitutionnelle. Charles-Albert se hâta de publier une constitution qu'il avait préparée (4 mars); Pie IX l'imita, et cédant aux événements ainsi qu'aux conseils de l'ancien ambassadeur français Rossi, promulgua une constitution (15 mars). Toute l'Italie, moins le Lombard-Vénitien, était constitutionnelle.

Dant tout autre pays le mouvement aurait dû s'arrêter, mais ce qui pesait à l'Italie, c'était la présence de l'Autriche au nord; des réformes intérieures ne suffisaient pas, car les peuples sentaient combien ces réformes seraient précaires tant que l'Autriche intéressée au sommeil de l'Italie, demeurait maîtresse du bassin du Pô. La question de l'indépendance italienne se posait d'elle-même, lorsqu'une formidable insurrection à Milan ne permit pas de l'ajourner.

Le gouverneur du Lombard-Vénitien, O'Donnel, et le commandant de l'armée, Radetzki, contenaient à grand'peine les Milanais et multipliaient les précautions dans la crainte d'une attaque du Piémont et de la France. Ils regardaient du côté des Alpes et du Tessin, lorsqu'au contraire le terrain manqua derrière eux. Le 17 mars, ils apprennent la révolte de Vienne et la fuite de Metternich. Le gouvernement se voit obligé d'annoncer ces nouvelles et la convocation d'une assemblée centrale du royaume lombard-vénitien pour le 3 juillet. On pense combien les esprits s'échauffèrent à la lecture de ces proclamations et quelle foi on ajouta à des promesses arrachées par la crainte. La population se répandit dans les rues en poussant les cris de : « Vive Pie IX! vive l'indépendance italienne! » La foule envahit le palais de la chancellerie et arracha au gouverneur un décret qui organisait la garde civique. Radetzki croyait l'insurrection concertée avec le Piémont, il fit fermer les portes, distribua ses troupes dans les édifices publics, et le soir du 18, se retira lui-même dans la forteresse. Toute la nuit, malgré la pluie, la population se prépara à l'attaque, chercha des armes, éleva des barricades. Le 19, le tocsin sonne et le combat s'engage. Un élan irrésistible entraîne toute la population; les hommes courent aux barricades, les femmes portent des munitions, amassent des projectiles et les lancent sur les troupes par les fenêtres. Le 20, Radetzki a beaucoup de peine à conserver ses communications avec les régiments laissés dans la ville; il perd la cathédrale et propose un armistice de quinze jours que les combattants refusent. Le 21 il ne possède plus aucun édifice et réunit ses soldats dans les bastions. Mais l'insurrection ne peut triompher tant qu'elle est renfermée dans la ville, sur laquelle ne cessent de tonner les canons de la citadelle. Les Milanais lancent des ballons qui, défiant la fusillade, s'élèvent majestueusement pardessus les remparts, et d'où tombent des proclamations appelant les campagnes au secours de Milan. Les paysans mettent en fuite les régiments autrichiens qui cherchent à rejoindre Radetzki, et attaquent les portes de Milan pendant que de leur côté les insurgés s'efforçaient de les rompre. Le 22 la porte Tosa cède; Milan peut communiquer avec tout le pays, Milan est délivré! Le soir une longue colonne de flammes illumina le château et la ville entière. C'étaient les bagages de l'armée autrichienne qui brûlaient et éclairaient d'une lueur sinistre la retraite de Radetzki.

Le même jour Manin, avec l'aide de la garde civique, chassait les Autrichiens de Venise et proclamait la république de Saint-Marc. Brescia, Bergame, Vicence, Trévise, Padoue, se soulevèrent également; à Florence, à Bologne, à Gênes, à Modène, à Parme, ce ne fut qu'un cri en faveur de l'indépendance. Les populations entraînaient les souverains. Le pape, dont le nom était partout répété comme le symbole de la liberté et de l'indépendance, laissa partir les volontaires. Dès le 25, les solides bataillons de Charles-Albert étaient entrés à Milan. Le grand-duc de Toscane envoya ses régiments les rejoindre; le roi de Naples, malgré sa répugnance, dut donner une partie de son armée. La ligue italienne était complète, et tous les cœurs s'ouvraient à l'espérance. Charles-Albert poussait rapidement les Autrichiens sur le Mincio que ceux-ci lui abandonnaient vers le milieu d'avril. Les volontaires se réunissaient à Bologne et menaçaient Mantoue pendant que les Vénitiens s'efforçaient de couper la retraite de Radetzki. L'Italie semblait à la



Réception d'une députation hongroise dans les salons de l'hôtel de ville. (Page 71, col. 1.)



Manifestation chartiste à Kennington Common. (Page 70, col. 2.)

veille de voir se réaliser l'éternel objet de ses vœux : *fuor i barbari!* Hors les barbares! Que ne pouvait-elle attendre d'un élan aussi général, que ne pouvait-elle espérer en voyant sa cause, si légitime, servie par l'épée chevaleresque de Charles-Albert et bénie par le vertueux Pie IX?

§ 3. MOUVEMENTS EN POLOGNE ET EN ANGLETERRE.

La Pologne devait, il semble, tressaillir plus que d'autres pays au bruit des événements de février. Mais fortement comprimée par la Russie depuis sa révolte de 1831, elle ne put remuer, tant elle était serrée entre les différentes armées du czar. Quelques-uns seuls de ses membres, partis de la Prusse et de l'Autriche, s'agitèrent, se relevèrent, mais pour retomber aussitôt plus mutilés et plus sanglants.

Le duché de Posen réclama l'organisation indépendante que lui avaient promise les traités. Les embarras du roi de Prusse paraissaient aux Polonais une favorable occasion de reconquérir leurs droits Le roi céda en effet ou plutôt fit entendre quelques vagues promesses. Toutefois, il faut le dire, la réalisation des vœux des Polonais suscitait de graves difficultés. La politique prussienne avait réussi à germaniser en partie le duché de Posen qui comptait déjà plus de 300000 Allemands. La résistance à une organisation nouvelle venait du pays aussi bien que de la cour. Aussi Mieroslawki réunit bien autour de lui une petite armée, mais ne souleva point la population entière. Cette armée fut vite enveloppée par les forces plus considérables des Prussiens. En vain frappa-t-elle deux grands coups et gagna-t-elle deux victoires à Miloslaw et à Wizesnia, le 30 avril et le 2 mai : elle tomba ensevelie dans ses triomphes qui l'avaient trop réduite. On ne pouvait espérer de secours d'aucun côté. Il fallut capituler.

La plaie ouverte au flanc de la malheureuse Gallicie par les massacres de 1846 n'était pas cicatrisée. Les émigrés ne purent rien tenter de sérieux. La division excitée avec une perfide habileté entre les paysans et les nobles subsistait, et l'Autriche, contenant ces deux classes l'une par l'autre, maintenait son absolutisme, même au milieu des graves dangers que lui faisait courir le réveil des nationalités.

Cracovie, le dernier lambeau de la Pologne qui eût été conquis, conservait plus d'énergie, mais l'Autriche la surveillait sévèrement. La ville manquait d'armes, ce qui faisait écrire à un jeune patriote : « En Pologne, le fer est plus rare que le sang. » Les Autrichiens occupaient le château avec trois mille hommes et dix pièces de canon. 4000 soldats campaient dans les environs. Malgré le peu de chances que pouvait y avoir une insurrection, les émigrés accoururent : C'est même à Cracovie que le plus grand nombre se portèrent. Les autorités autrichiennes essayèrent d'arrêter cette invasion de proscrits : la ville se souleva. La lutte s'engagea dans les rues le 26 avril, lutte vive, opiniâtre, dans laquelle la population presque désarmée déploya un courage héroïque. En dépit de tous leurs désavantages, les Polonais refoulèrent les Autrichiens et les enfermèrent dans le château. Mais alors le château vomit le fer et le feu sur la malheureuse cité. Après une demi-heure seulement de bombardement, l'incendie dévorait vingt maisons. Fallait-il donc laisser anéantir la ville? On négocia, on démolit les barricades, on courba la tête sous la domination autrichienne, et les émigrés reprirent douloureusement le chemin de l'exil, trompés encore une fois dans leurs espérances, mais non vaincus dans leur courage et leur amour de la patrie.

Si la ceinture de flots qui entoure l'Angleterre la protége, sans la rassurer, contre les attaques extérieures, elle ne la rassure ni ne la protége contre les secousses révolutionnaires que la mer n'amortit point, feu souterrain dont rien ne semble pouvoir arrêter la rapide propagation. Comme en 1830, l'Angleterre ressentit en 1848 l'ébranlement du continent. Mais comme toujours, les mœurs, le respect de la loi, l'habileté du gouvernement empêchèrent l'agitation de dégénérer en révolution.

Le parti avancé, dans la Grande-Bretagne, ou le parti chartiste, demandait une vaste réforme électorale, définie dans une charte depuis longtemps connue (ce qui lui avait fait prendre ou donner la désignation de chartiste) : les élections annuelles, le suffrage universel, le vote au scrutin, l'égalité des droits électoraux, l'abolition du cens d'éligibilité et le salaire des membres de la représentation. Après plusieurs meetings tenus le 2, le 6 et le 13 mars, une convention se forma, comprenant quarante-neuf délégués, nombre légal. Cette convention annonça par des affiches placardées dans Londres, que le 10 avril se tiendrait à Kennington-Common, un meeting monstre, et qu'une procession de plus de 300000 personnes s'y formerait pour aller porter à la Chambre des communes une énorme pétition, contenant six millions de signatures. On devait traîner cette pesante pétition sur un char triomphal. Dans les réunions préparatoires, on entendit un grand nombre d'excitations à la révolte, et on conseillait à ceux qui devaient faire partie de la procession de venir en armes. Le gouvernement n'était pas sans inquiétudes. Mais il sut mettre de son côté la légalité et l'opinion publique. Il déclara qu'il n'avait aucune intention de s'opposer au meeting, et qu'il recevrait la pétition avec le respect dû à une manifestation des vœux des citoyens, mais qu'il s'opposerait à la procession, parce que c'était là une pression sur le gouvernement, interdite par les lois et un trouble de la paix publique. Il ouvrit en même temps des bureaux pour l'inscription de constables volontaires. Plus de 6000 citoyens de toutes les classes se présentèrent pour contribuer au maintien de l'ordre. On remarqua sur les listes le nom du prince Louis-Napoléon Bonaparte. La manifestation fut désorganisée avant le jour où elle devait se faire; elle se fit cependant le 10 avril, mais la foule, au lieu de compter 300000 hommes, n'en comptait que 25000. De plus elle trouva les ponts gardés par une force imposante, tous les édifices fortifiés, les rues désertes, des barricades de défense formées, car à Londres c'est la police qui construit des barricades, quand l'émeute se présente, au lieu de lui en laisser construire. Cernée, coupée, elle dut se séparer. La pétition seule put être portée au Parlement. Mais là une enquête sérieuse démontra qu'au lieu de six millions de signatures, il y en avait à peine deux millions, et on put s'assurer que la plupart de ces signatures étaient fabriquées. Le même nom s'y retrouvait répété un nombre considérable de fois. Parmi les adhérents à la pétition, on avait inscrit les ministres, la reine elle-

même, en entourant leurs noms de plaisanteries plus ou moins grossières. Le ridicule tua l'énorme pétition, et le mouvement chartiste tomba.

En Irlande, les dangers étaient plus graves. Ce pays, plaie toujours saignante de l'Angleterre, venait de traverser trois années de disette, et on sait ce qu'est la disette en Irlande, c'est la plus horrible des famines. La voix du grand agitateur O'Connell retentissait encore et les *repealers* ou partisans de l'acte de rappel de l'union, c'est-à-dire de la séparation de l'Irlande, tenaient fréquemment des meetings où ils prêchaient hautement l'insurrection. Partout on forgeait des armes. Un Irlandais, Mitchell, accusé de propos séditieux, comparut le 24 mars devant le banc de la Reine. Loin de se défendre, il se fit au contraire accusateur, et dans une farouche et éloquente apostrophe, exprima les griefs de l'Irlande contre l'Angleterre. « Ce que vous voulez!... dit-il aux juges, vous voulez approvisionner les tables anglaises par les aliments irlandais! Vous voulez les laines irlandaises pour habiller les corps anglais! vous voulez le sang et les os des Irlandais pour les armées anglaises! en un mot vous voulez l'Irlande pour les Anglais. »

Le Parlement fortifia le gouvernement en votant un bill qui étendait à l'Irlande une loi sur la haute trahison applicable seulement à l'Angleterre et à l'Irlande. Les forces qui gardaient l'île furent augmentées. Les divisions qui éclatèrent entre les Irlandais empêchèrent tout soulèvement. Les uns voulaient la séparation complète, d'autres ne demandaient qu'un parlement national; ceux-ci voulaient obtenir satisfaction par les moyens légaux, ceux-là ne reculaient pas devant l'appel aux armes. La discorde fit les affaires du gouvernement anglais. Mais il n'en est pas moins vrai que l'Angleterre porte à son flanc une plaie dont elle n'a pas le courage de se séparer et qu'elle ne sait pas guérir.

§ 4. ATTITUDE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE ; EXPÉDITIONS DES CORPS FRANCS.

Si la France tient entre ses mains l'outre des tempêtes, on peut dire que c'est malgré elle, et qu'elle ne songe point à s'en faire une arme. Nous venons de voir de quel bouleversement les journées de Février donnèrent le signal. On ne peut cependant accuser les vainqueurs de l'avoir favorisé; républicains modérés, ils comprirent qu'il y aurait folie à s'ériger en champions de la révolution européenne. Responsables de l'honneur, de l'argent et du sang de la France, ils sentirent qu'ils n'avaient pas le droit de les sacrifier à la légère. Comme Louis-Philippe en 1830, ils eurent raison de désavouer toute pensée de perturbation générale. La France a une mission, mais ce n'est point par la propagande révolutionnaire qu'elle doit l'accomplir. Aussi applaudit-elle au sage manifeste de M. de Lamartine.

Cette politique détruisait les espérances des exaltés, des émigrés de tous les pays qui voulaient rentrer chez eux à main armée. Les nouvelles qui arrivaient chaque jour des rapides révolutions accomplies dans les royaumes voisins excitaient l'enthousiasme de ces réfugiés.

Nous avons parlé des députations italienne, hongroise, polonaise, qui venaient tourmenter le Gouvernement provisoire. Les réponses de M. de Lamartine étaient toujours pacifiques. Malheureusement ces réponses n'étaient pas d'accord avec les idées du ministre de l'intérieur. L'unité, nous l'avons dit, manquait au Gouvernement provisoire et ce fut la cause de sa faiblesse. M. Ledru-Rollin, qui professait et appliquait à l'intérieur la politique d'intimidation, aurait voulu l'appliquer à l'extérieur. Comprenant qu'on ne pourrait engager la France dans une guerre générale et approuvant la conduite du Gouvernement provisoire, il pensait que, sans intervenir directement, la France pourrait laisser s'organiser les expéditions des réfugiés, les favoriser même, en un mot aider à la propagande révolutionnaire. Politique, hâtons-nous de le dire, indigne d'un grand pays comme la France qui ne doit jamais intervenir qu'ouvertement dans les affaires des peuples voisins. Caussidière en-courageait chez M. Ledru-Rollin ces idées de propagande armée qui devaient amener deux ou trois expéditions ridicules et jeter de la déconsidération sur le gouvernement républicain.

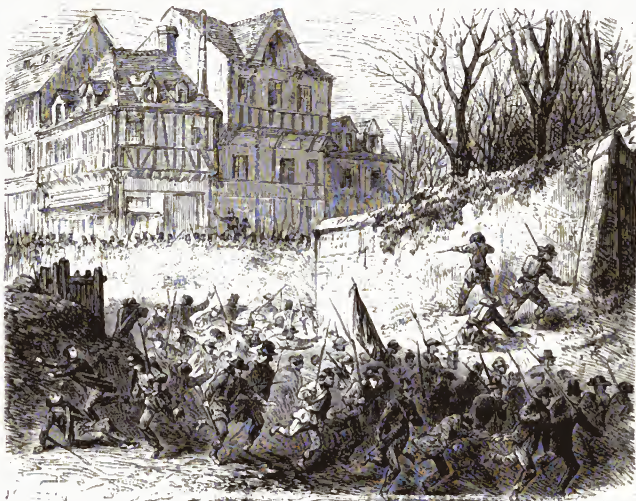
M. de Lamartine neutralisa et arrêta autant qu'il put ces impatiences si imprudentes. Sa réponse à une députation irlandaise fit hausser la rente à Londres. Sur le bruit d'une expédition de Savoisiens qui s'organisait à Lyon, il fit offrir au roi de Piémont de protéger par un corps de troupes françaises la frontière de Savoie où les révolutionnaires voulaient pénétrer pour républicaniser le pays. Il avertissait les ambassadeurs des puissances des expéditions clandestines qu'on préparait. Mais il ne fut pas en son pouvoir d'empêcher la fameuse expédition belge.

Deux mille réfugiés belges demandaient depuis longtemps à partir pour aller proclamer la république à Bruxelles. Ils réclamaient l'assistance du gouvernement, qui, prétendaient-ils, devait montrer de l'empressement à renverser le gendre de Louis Philippe. Le Gouvernement provisoire, loin de montrer de l'empressement, déclarait être contrarié des projets des réfugiés. Outre qu'il restait fidèle à ses principes, il jugeait bien de la situation. Il n'y avait aucune chance en Belgique pour une révolution. Les événements de février y avaient excité, comme de raison, une vive agitation. Mais le roi Léopold, l'un des rois les plus prudents et les plus estimés qu'on ait vus de nos jours, n'avait pas laissé éclater l'orage; jamais d'ailleurs il n'avait opposé une résistance obstinée aux désirs de réformes. Cette fois il prit les devants. Il avait déjà un ministère libéral; il le réunit et, déclarant qu'il n'avait jamais désiré la couronne de Belgique, offrit de la déposer si on le trouvait un obstacle au développement des libertés du pays. On le conjura au contraire de garder un trône qui était la meilleure garantie de l'indépendance de la Belgique et on décida une réforme des plus larges. Le parti avancé obtint plus qu'il n'aurait espéré de plusieurs années de lutte, et les adeptes de la république ne trouvèrent alors dans la population satisfaite aucun écho. On ne voyait pas quels plus grands avantages on retirerait de la forme républicaine et le gouvernement constitutionnel du roi Léopold se trouva affermi au moment même où presque tous les trônes étaient ébranlés.

Dans de telles circonstances une tentative contre le gouvernement devait échouer. Aussi l'expédition des réfugiés belges eut-elle un dénoûment comique. Ceux-ci se croyant soutenus par le ministre de l'intérieur se divisèrent en deux colonnes pour traverser la frontière sur deux points. Les deux colonnes comprenaient chacune environ 1200 hommes. Le gouvernement belge connaissait toutes les dispositions et l'heure

du départ. Aussi les wagons qui emmenaient la première colonne, furent-ils, à Valenciennes, remorqués par des locomotives belges qui les entraînèrent jusqu'à Quiévrain, en pleine Belgique. Là, ils furent reçus par un bataillon de troupes belges qui les arrêtèrent. On mit à part les Français et on les reconduisit avec la plus grande politesse jusqu'à la frontière. On dirigea les Belges dont un grand nombre étaient d'anciennes connaissances de la justice, sur différentes prisons, L'autre colonne fut plus malheureuse encore. Un signe du télégraphe, mal interprété, lui avait fait croire que le ministre de l'intérieur lui permettait de franchir la frontière. Le 23 mars au soir elle se mit donc en marche sous la conduite d'un contrebandier et se dirigea sur Bousbecque. Mais elle s'égara on ne sait comment, erra toute la nuit à travers la campagne et vint le matin tomber dans un poste de la douane belge où se trouvaient réunis un régiment d'infanterie et quelques pelotons de chasseurs. Un combat s'engagea qui fit des victimes et la colonne expéditionnaire voyant l'inutilité de sa tentative ne chercha plus son salut que dans la fuite. Les plus habiles coureurs parvinrent à rentrer sur le territoire français. Ils se rallièrent à un village qui par malheur portait un nom qui semble fait exprès pour la circonstance : *Risquons-tout*. Il laissa son nom à l'expédition dont l'issue était si ridicule.

En Savoie, le dénoûment d'une tentative d'émigrés fut le même. 2000 hommes avaient tout à coup pénétré jusqu'à Chambéry ; et dans la première surprise, avaient réussi à s'emparer de la ville. Mais les



Expédition de *Risquons-tout*. (23 mars 1848). (Page 71, col. 2.)

Savoyards n'entendirent point se laisser transformer en républicains : de toutes les montagnes, les paysans accoururent, et force fut aux envahisseurs de quitter honteusement la place.

D'autres exaltés formèrent en troupe les démocrates allemands et cherchèrent à révolutionner le grand-duché de Bade. Mais les concessions du grand-duc avaient satisfait la population : tous les regards étaient retournés vers Heidelberg et Francfort, où se préparait la réunion du parlement national. Les démocrates se dispersèrent, une partie repassa le Rhin, le reste alla chercher fortune ailleurs, mais sans plus de succès.

L'Italie était le seul pays pour lequel on eût pu faire quelque chose de sérieux ; il y avait là une question d'indépendance qui nous touchait de près, car notre intérêt nous commandait d'expulser l'Autriche de l'Italie. L'occasion ne pouvait être plus propice ; l'empire des Habsbourg semblait voisin de sa ruine, l'Italie entière se soulevait contre l'étranger, et le roi Charles-Albert triomphait alors du maréchal Radetzki. Le Gouvernement provisoire avait, dès les premiers jours, formé près des Alpes un corps d'observation, mais il craignait d'entreprendre une guerre au profit d'un roi ; Charles-Albert, de son côté, trop confiant dans le zèle italien et enivré de ses succès, ne désirait nullement l'intervention de la République. Il croyait cette intervention plus dangereuse à son pouvoir, que profitable à l'indépendance de la Péninsule. Il répétait que l'Italie se ferait d'elle-même : « *Italia fara da se* » On retournera cruellement ce mot contre lui.



DEUXIÈME PÉRIODE.

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

4 MAI 1848. — 27 MAI 1849.

CHAPITRE I.

LA COMMISSION EXÉCUTIVE (9 MAI, 24 JUIN 1848)

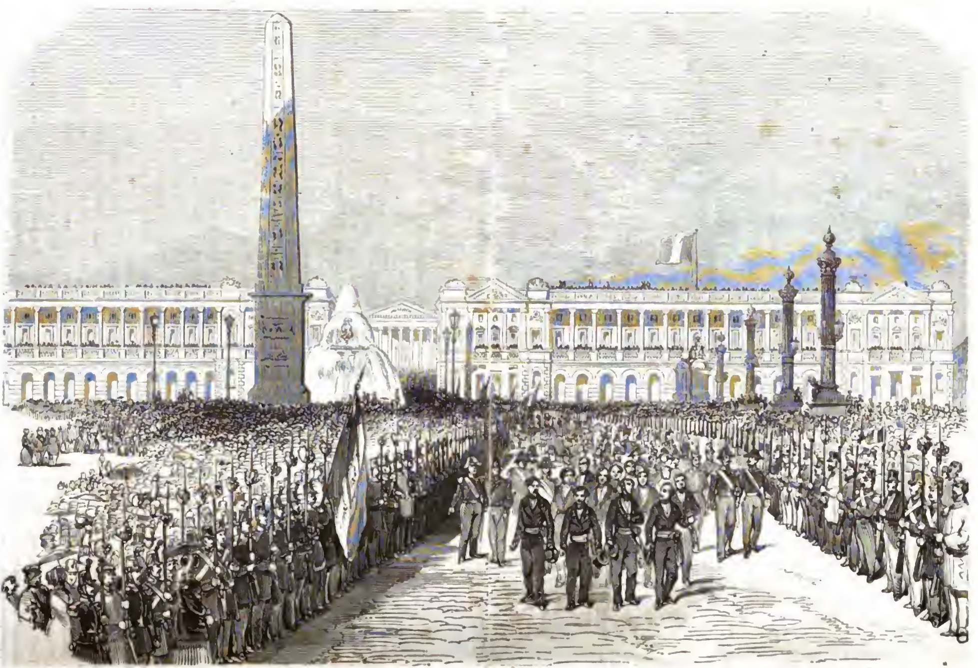
§ I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE (4 MAI 1848); NOMINATION D'UNE COMMISSION EXÉCUTIVE.

Pour que la France pût agir à l'extérieur, il eût fallu qu'elle fût elle-même solidement assise. Malheureusement, loin de s'arrêter, l'ébranlement qu'elle avait reçu, devenait plus profond. A mesure qu'on avance dans l'année 1848, les déchirures deviennent plus larges, les craquements plus violents, et tout à l'heure la société française, cette glorieuse fille de tant de siècles de travail et de sang, sera menacée d'une ruine complète.

En 1848, comme dans toutes les révolutions, la confiance et la crainte se succédaient et se remplaçaient tour à tour : on avait les jours de péril et les jours de fête, comme le temps a ses variations, ses jours de pluie et de soleil, souvent si rapprochés l'un de l'autre. Le 4 mai 1848 fut, à double titre, un de ces jours de soleil qui percent les plus sombres nuages, mais qui hélas! disparaissent vite devant l'orage. C'était fête dans Paris, fête dans la nature : l'éclat du printemps, les joies de la foule qui souriaient à la première réunion de l'Assemblée constituante, permettaient les plus douces espérances.

L'enthousiasme était sincère : on croyait la période révolutionnaire terminée, l'ordre légal affermi; on comptait que l'Assemblée, issue du suffrage universel, se hâterait de rédiger une constitution qui assurerait les libertés reconquises, en les garantissant par l'ordre; qu'elle satisferait aux demandes légitimes des classes laborieuses, en repoussant les utopies et en leur enlevant toute puissance; qu'en un mot elle s'occuperait avec sagesse et fermeté de sauvegarder les intérêts matériels et moraux du pays, avide de sécurité, de travail, de bien-être et d'instruction. On formait de beaux rêves. Ces rêves, ce n'était pas la République qui devait les réaliser.

Le 4 mai, à midi et demi, les membres du gouvernement provisoire réunis au ministère de la justice, place Vendôme, en sortirent pour se rendre à l'Assemblée. Ils remontèrent la rue de la Paix, descendirent les boulevards jusqu'à la Madeleine, la rue Royale, traversèrent la place de la Concorde, et arrivèrent au Palais-Bourbon, dans la cour duquel on avait à la hâte construit une salle assez grande pour contenir les huit cents représentants de la nation. Sur leur passage, la garde nationale formait la haie, et une foule considérable se pressait pour voir et acclamer les hommes qui, après avoir si pacifiquement exercé le pouvoir dans les circonstances les plus critiques, allaient abdiquer leur mandat. L'état-major de la garde nationale et le général Courtais les précédaient, une foule d'officiers les suivaient. Au Palais-Bourbon le bureau provisoire, composé des plus jeunes membres de l'Assemblée, les reçut sur le péristyle, et le canon annonça leur entrée dans la vaste salle où se pressaient les six cents députés présents à Paris. Les autres députés n'avaient pu encore gagner la capitale. Un décret avait réglé le cos-

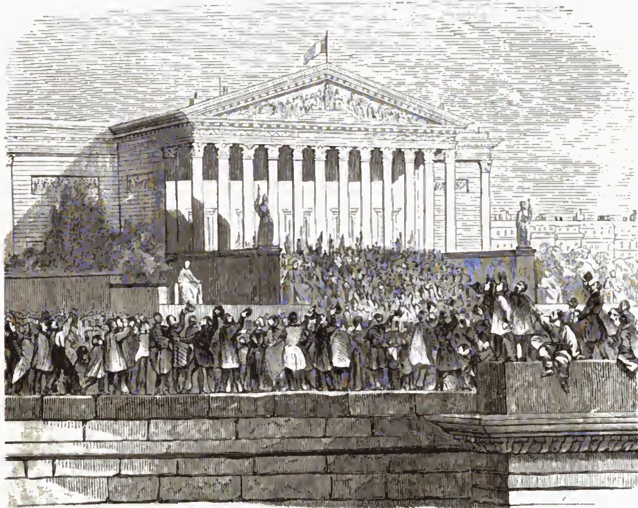


Les membres du Gouvernement provisoire se rendent à l'Assemblée nationale. (4 mai 1848). (Page 73, col. 2.)

tume des représentants, mais d'une manière peu heureuse, en renouvelant les costumes bizarres de la Convention. Seul, l'excentrique Caussidière s'était conformé au décret.

L'Assemblée accueillit par les démonstrations les plus sympathiques le gouvernement qui venait s'incliner devant elle. Dupont (de l'Eure) monta à la tribune, et au nom de ses collègues déclara que le Gouvernement regardait sa mission comme terminée. « Le moment est arrivé, dit-il, pour le Gouvernement provisoire de déposer entre vos mains le pouvoir illimité dont la Révolution l'avait investi. Vous savez si, pour nous, cette dictature a été autre chose qu'une puissance morale, au milieu des circonstances difficiles que nous avons traversées. » Les plus vives acclamations répondirent au discours du vénérable vieillard. Les représentants se retirèrent ensuite dans les bureaux pour procéder à la vérification des pouvoirs.

Lorsque l'Assemblée rentra dans la salle, on proposa que chacun des membres jurât individuellement fidélité à la République. On protesta, et l'Assemblée se levant tout entière, acclama la République : « Nos applaudissements, s'écria M. Crémieux, disent assez ce qui est dans nos cœurs, qu'avons-nous donc besoin de le mettre sur un livre? » Vers quatre heures, on entendit au dehors un grand bruit. C'était le peuple qui voulait que l'Assemblée se rendit sur le péristyle, pour proclamer solennellement l'adoption de la forme républicaine. L'Assemblée obéit. Le doyen d'âge qui présidait la séance, M. Audry de Puyraveau s'avança en tête des représentants, et entouré des drapeaux de la garde nationale et de l'armée, il proclama au nom du peuple et de ses élus, l'avénement de la République. De vives acclamations couvrirent sa voix, et les républicains du lendemain, comme ceux de la veille, s'unirent dans les mêmes transports d'un enthousiasme qui devait avoir peu de durée.

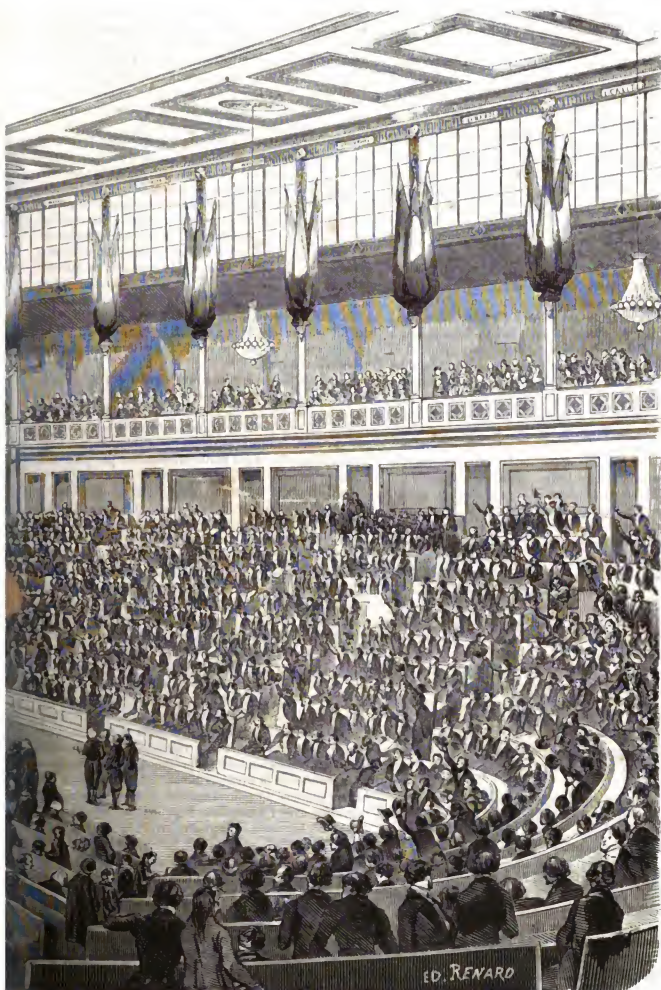


Proclamation officielle de la République. (4 mai 1848). (Page 75, col. 1.)

Le lendemain, le marquis de Normanby qui avait assisté à cette séance, consignait dans ses notes, les réflexions suivantes : « L'aspect de la Chambre, dans son ensemble, était des plus convenables ; on remarquait bien, parmi les représentants, quelques figures étrangères et quelques physionomies sauvages ; cependant, à la prendre en masse, cette assemblée ne paraissait pas, pour la composition, différer d'une manière frappante, des dernières Chambres de la monarchie. Les membres qui la formaient semblaient, pour la plupart, des hommes de la classe moyenne, recommandés par quelque célébrité provinciale. Il était facile de voir que le plus grand nombre d'entre eux étaient incapables de comprendre les détails les plus simples des usages parlementaires. L'incident qui fait craindre le plus pour l'indépendance future de la Chambre, c'est la part active et bruyante que les tribunes publiques ont prise à ses délibérations. Si l'on permet que ce scandale se renouvelle, sans plus chercher à s'y opposer qu'on ne l'a fait hier, les interruptions prendront



Vue intérieure de la



semblée nationale.

quelquefois le caractère d'une intervention hostile, comme il est arrivé une ou deux fois; lorsque l'un des membres de l'Assemblée occupait la tribune plus longtemps que la foule ne le voulait, on lui montrait le poing en criant : « Assez! assez! » On a prudemment limité la grandeur des tribunes publiques, et par conséquent je ne vois pas pourquoi les députés, dans l'exercice de leurs fonctions, se laisseraient intimider: mais comme, hier, ils ont cru devoir, par une résolution assez étrange, quitter le lieu de la réunion, afin d'accomplir, en présence du peuple souverain, l'acte pour lequel ils avaient été convoqués, il n'est pas improbable, si un jour quelques-unes de leurs décisions n'étaient pas du goût de ce peuple souverain, qu'il ne leur rendit leur visite, et qu'il n'envahit la Chambre. » Prévision trop juste, et trop tôt réalisée.

Lorsque l'Assemblée eut terminé la vérification des pouvoirs, elle nomma pour son président, M. Buchez, républicain de la veille, connu par son ardeur à recueillir les documents qui peuvent servir à l'histoire de la Révolution de 1789. Il avait rendu des services à l'hôtel de ville pendant les trois derniers mois. C'était un homme respectable mais peu ferme et qui ne devait pas se montrer à la hauteur des circonstances. Le 7 mai, chacun des membres du Gouvernement provisoire vint rendre compte à l'Assemblée nationale des actes de son administration. M. de Lamartine lut, au nom de Dupont (de l'Eure), un résumé, évidemment composé par lui-même, de la politique générale du Gouvernement provisoire. C'était un magnifique discours où abondaient les sentiments élevés, revêtus, comme toujours, de toutes les splendeurs de son brillant langage. Il ravit les représentants qui ne purent retenir leurs transports d'admiration quand le poëte orateur s'écria en terminant : « Amnistiez notre dictature involontaire! Nous ne demandons qu'à rentrer dans les rangs des bons citoyens. Puisse seulement l'histoire inscrire avec indulgence au-dessous et bien loin des grandes choses faites par la France, le récit de ces trois mois passés sur le vide, entre une monarchie écroulée et une république à asseoir, et puisse-t-elle, au lieu des noms obscurs et oubliés des hommes qui se sont dévoués au salut commun, inscrire dans ses pages deux noms seulement : le nom du peuple qui a tout sauvé et le nom de Dieu qui a tout béni sur les fondements de la République. » M. de Lamartine pour répondre aux applaudissements redoublés de l'Assemblée se leva trois fois et trois fois salua les représentants.

M. de Lamartine eut encore un autre succès lorsqu'il rendit compte de sa conduite comme ministre des affaires étrangères. Le compte rendu de M. Ledru-Rollin n'excita pas les mêmes applaudissements. L'Assemblée laissa percer sa défiance à l'égard du ministre de l'intérieur qui ne lui était nullement sympathique. MM. Arago, Marie, Garnier-Pagès, furent bien accueillis.

Une proposition fut alors faite par MM. Jean Reynaud, Trélat et Dornès, invitant l'Assemblée à déclarer que le Gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie; elle demandait en outre la nomination d'une commission exécutive, composée de cinq membres qui exercerait le pouvoir, sous le contrôle de l'Assemblée, jusqu'à l'achèvement de la constitution. La proposition fut adoptée et au milieu des applaudissements on décréta que le Gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie. Comme conséquence de cette déclaration, on devait choisir les membres de la nouvelle commission exécutive parmi les hommes qui avaient si bien répondu à la confiance du pays. C'était l'intention de l'Assemblée. Mais elle voulait exclure de la Commission M. Ledru-Rollin qu'elle jugeait trop révolutionnaire. M. de Lamartine, depuis le jour où il avait ramené M. Ledru-Rollin prêt à attaquer, le 16 avril, le Gouvernement provisoire, subissait lui-même son ascendant et se croyait engagé d'honneur à le soutenir comme il en avait été soutenu. Il fit de l'admission de M. Ledru-Rollin une question personnelle et déclara qu'il ne consentirait point à faire partie de la Commission exécutive si on en voulait exclure M. Ledru-Rollin. Cette alliance avec un homme compromis, suspect aux républicains modérés et encore plus aux républicains forcés, mécontenta vivement l'Assemblée. Elle se plaignit de ce que M. de Lamartine se laissait entraîner dans une fausse route, elle se défia de lui et lui témoigna aussitôt sa défiance en ne le portant que le quatrième sur la liste du nouveau gouvernement (9 mai).

Le résultat du scrutin secret donna : 725 voix à M. Arago, 705 à M. Garnier-Pagès, 702 à M. Marie, 645 seulement à M. de Lamartine, 458 à M. Ledru-Rollin. C'était pour le grand orateur, proclamé déjà par ses amis le futur président de la République, une humiliation. Ce ne fut malheureusement pas pour lui un avertissement.

La Commission exécutive, réunie chez son président, M. Arago, forma sur-le-champ son ministère; elle le composa d'hommes honnêtes, mais obscurs et d'une capacité douteuse; elle mit à l'Intérieur M. Recurt; à l'Agriculture et au Commerce, M. Flocon; aux Travaux publics, un médecin, M. Trélat; aux Finances, M. Duclerc; à la Guerre, M. Charras. MM. Crémieux et Carnot conservèrent l'un, le portefeuille de la Justice, l'autre celui de l'Instruction publique.

L'Assemblée constituante commettait une grande faute en ne donnant pas aussitôt le pouvoir exécutif à un seul homme. Le Gouvernement provisoire n'avait pas fait tout le bien qu'il aurait pu parce qu'il manquait d'unité. L'unité et par conséquent la force allait encore manquer à la Commission exécutive qui n'était que la continuation du Gouvernement provisoire. Les deux courants contraires s'y retrouvaient puisque les mêmes hommes étaient en présence et les factions vont profiter de la division qui se manifestera dans les hautes régions du gouvernement pour essayer de le renverser avec l'Assemblée et pour jeter le pays dans toutes les horreurs de la guerre civile.

§ 2. ATTENTAT CONTRE L'ASSEMBLÉE; JOURNÉE DU 15 MAI (1848).

Les réjouissances qui avaient célébré l'installation de l'Assemblée nationale irritaient davantage les clubistes, que la composition de cette Assemblée ne satisfaisait pas le moins du monde. Les chefs des écoles socialistes avaient échoué aux élections. A les entendre, le suffrage universel avait menti, on l'avait faussé; il fallait dissoudre cette Assemblée réactionnaire et faire l'éducation du peuple pour de nouvelles élections. Ils avaient même songé à se défaire de l'Assemblée le

jour où elle se réunirait pour la première fois. S'ils ne l'essayèrent pas ce fut afin de mieux prendre leurs mesures.

A ce moment retentissaient chaque jour les nouvelles venues de Pologne. Les malheurs de ce pays excitent toujours en France une douloureuse émotion. Les meneurs y virent une occasion d'exciter les passions populaires et d'exploiter l'agitation à leur profit. Ils annoncèrent une pétition en faveur de la Pologne, qu'une masse de peuple devait porter à l'Assemblée. Immense manifestation destinée à tromper tout le monde : le peuple qui devait appuyer des projets qu'il ne connaissait pas, le gouvernement et l'Assemblée qu'on voulait renverser sans qu'ils pussent s'y attendre; union de tous les clubistes qui se concertaient pour produire du désordre, mais qui n'étaient pas tombés d'accord sur le parti à tirer du désordre; alliance de toutes les ambitions socialistes avec la condition tacite que le pouvoir demeurerait au plus habile. Une telle manifestation mal combinée, conduite par des chefs ennemis les uns des autres, par des conspirateurs et des brouillons qui avaient un pied dans l'émeute, un pied dans la police, devait produire une extrême confusion. Jamais on ne vit journée donner plus matière à des récriminations et à des accusations entre ses principaux acteurs qui se paralysèrent les uns les autres sans pourtant se trahir. Barbès était le chef le plus résolu et qui déguisait le moins ses sentiments. Il espérait bien escamoter le gouvernement et se délivrer de Blanqui, devenu son mortel ennemi. Ce fut le gouvernement qui l'escamota et prit soin de le séparer de Blanqui.

La manifestation avait été annoncée pour le 13 mai, puis pour le 15, par un avis signé de Hubert et Sobrier. On lisait aussi sur les murs de Paris un appel aux démocrates socialistes. La Commission exécutive, alarmée des rapports qu'elle recevait, publia une proclamation évidemment écrite par Lamartine : « Citoyens, disait-elle, la République est fondée sur l'ordre; avec l'ordre seul vous aurez le travail; avec l'ordre seul la grande question de l'amélioration du sort des travailleurs peut être éclairée et résolue. Cette vérité, vous l'avez comprise. La France tout entière a applaudi à votre attitude à la fois si résolue et si calme.... Cependant, depuis hier, Paris a revu quelques attroupements qui ont jeté dans les esprits des inquiétudes nouvelles; Paris s'en est étonné, non effrayé. Citoyens, la République est vivante, le pouvoir est constitué, le peuple tout entier se meut au sein de l'Assemblée nationale. Le droit et la force sont là; ils ne sont pas, ils ne peuvent pas être ailleurs. Pourquoi donc des attroupements?... » Malgré les assurances du préfet de police qui assurait que le gouvernement n'avait rien à craindre, la Commission exécutive donna l'ordre à une partie de la garde nationale et de la garde mobile de se rassembler autour du Palais-Bourbon. Le général Courtais reçut le commandement en chef.

Le 15 mai, vers dix heures du matin, les clubs, les corporations s'organisaient à la place de la Bastille. Une grande quantité de bannières et des drapeaux de toute nation flottaient au-dessus de cette multitude de têtes et se balançaient sous un ciel magnifique. On aurait dit une fête. Sur les deux côtés du boulevard se pressait une foule curieuse. La manifestation se mit en marche, et le torrent populaire descendit les boulevards, se grossissant sans cesse dans sa marche. On n'entendait d'abord que les cris de : « Vive la Pologne! » auxquels se mêlèrent bientôt ceux de : « Vive la République démocratique! Vive Barbès! Vive Louis Blanc! » A mesure qu'elle avançait, la manifestation changeait de caractère : les rangs se rompaient, de nouvelles bandes prenaient la tête du cortége. La multitude arriva vers une heure, ou plutôt se précipita sur la place de la Concorde. La tête du pont de la Concorde n'était gardée que par un demi-bataillon de garde nationale et deux cents gardes mobiles. Que pouvait cette petite troupe contre l'avalanche populaire? Le général Courtais donna l'ordre de laisser passer le peuple qu'il croyait animé d'intentions purement pacifiques. Il fut faible et non traître comme on l'en accusa. Le palais de l'Assemblée fut bientôt entouré : on escalada les grilles, et alors commença une scène indescriptible, épouvantable. Le marquis de Normanby, qui se trouvait alors dans la tribune diplomatique, et qui fut témoin de cette affreuse confusion, consignait quelques jours après dans son journal la relation de ce qu'il avait vu de ses yeux :

« Le matin, dit-il, avant d'aller à l'Assemblée, je me suis trouvé derrière trois hommes en blouse appartenant évidemment aux ateliers nationaux; ils allaient rejoindre à la Bastille l'attroupement pour lequel ils avaient été convoqués. L'un d'eux disait aux deux autres : « Ils se donnent vingt-cinq francs par jour, ils nous donnent trente sous, et ils appellent ça égalité! » faisant probablement allusion au traitement fixé pour les représentants du peuple, et aux salaires donnés, dans les ateliers nationaux, au peuple lui-même.

« En passant devant la façade du Palais-Bourbon, du côté de la porte latérale, par laquelle nous entrons à présent, j'ai remarqué qu'il y avait là une garde militaire moins nombreuse que de coutume; elle consistait seulement en quelques gardes nationaux et quelques mobiles. Il semblait que le voisinage immédiat de l'Assemblée nationale était la seule partie de Paris où l'on ne prévoyait pas ce qui devait arriver.

« Après avoir attendu pendant un intervalle de temps qui m'a paru interminable, au moment même où il me sembla que je distinguais, dans le lointain, le bourdonnement de la multitude, M. Wolowski est monté à la tribune pour y faire son interpellation au sujet de la Pologne. Bien certainement on n'a jamais mieux prouvé à quel point le désir de débiter un discours d'apparat peut pousser un homme, et tout ce qu'il peut lui faire supporter. Le bourdonnement approchait évidemment et se transformait en clameurs. Au moment où M. Wolowski prononçait les mots « restauration de la Pologne, » le cri sauvage d'un grand nombre de voix a retenti presque à la porte : « Vive la Pologne! » Cependant M. Wolowski, avec le même débit monotone, continuait sans s'émouvoir, comme si tout dépendait de l'effet seul de ce discours étudié.

« M. Wolowski s'était toujours montré passionné pour la cause du pays d'où il tire au moins son nom; ses opinions, en général, n'étaient pas d'ailleurs de nature à le mettre en relation avec des alliés comme ceux à l'arrivée desquels il persistait à ne pas faire la moindre attention, jusqu'au moment où M. Degousée, l'un des questeurs, dans les traits duquel on croyait deviner clairement le caractère énergique qui l'avait



Violation de l'Assemblée nationale par l'émeute, le 15 mai 1848. (Page 78, col. 2.)

fait placer à ce poste par le choix de ses collègues, s'est précipité à la tribune, a interrompu l'orateur au milieu d'une période bien arrondie, l'a poussé de côté, et a annoncé que les gardes nationaux avaient reçu l'ordre de remettre la baïonnette dans le fourreau et de laisser passer le peuple. En faisant le récit d'événements qui se succédaient si rapidement, et au milieu d'un tel désordre, je parle toujours naturellement avec plus d'hésitation de ce qui m'est rapporté par d'autres que de ce que j'ai vu moi-même. Il paraît, toutefois, que cet ordre fatal était le résultat d'un court entretien, qui avait eu lieu à voix basse, entre M. Buchez, président de l'Assemblée, et le général Courtais, et il est impossible jusqu'ici de dire dans quelle proportion chacun d'eux doit prendre sa part de l'accusation de trahison et de faiblesse qui retombe sur eux.

« A cette nouvelle, tous les yeux se sont naturellement tournés sur le banc de Lamartine, car tous étaient alors accoutumés à compter sur lui seul « pour chevaucher le tourbillon et diriger la tempête, » mais il avait disparu. J'ai appris depuis que, s'étant avancé, de cet air intrépide qui lui est habituel, pour apaiser la force



Caussidière.

physique par le pouvoir incomparable de la parole, son désappointement a été extrême lorsqu'une voix de stentor a crié : « Assez de lyre comme ça ! » Le rire insultant qui a accueilli ces paroles mettant en défaut la présence d'esprit de Lamartine lui-même, celui-ci s'est retiré déconcerté. C'est alors qu'un hurlement de voix humaines, répété tout autour de nous au-dessus de nos têtes, au-dessous de nos pieds, et nous arrivant de tous les côtés, a éclaté à notre oreille stupéfaite, précédant de quelques minutes l'apparition redoutée du peuple de Paris.

« La première irruption de la populace, dans la salle même de l'Assemblée, s'est faite par les tribunes publiques, dont les envahisseurs connaissaient probablement mieux le chemin. De là, comme un essaim de sauterelles, ils sont tombés au milieu de la salle, toujours criant, vociférant et se jetant les uns sur les autres; ils se sont alors précipités de toutes parts, dans le plus grand désordre, apparemment sans aucun but fixe, jusqu'au moment où une vigoureuse attaque du dehors, contre les portes inférieures, a concentré leur attention sur ce point, et, sans aucune tentative d'op-

position, ils les ont ouvertes toutes grandes pour recevoir leurs camarades. On avait fait circuler dans l'Assemblée l'avis que tous les membres restassent immobiles à leurs places, et ce parti, probablement le meilleur en pareilles circonstances, a été unanimement adopté. La populace qui avait envahi les bancs était la plus hétéroclite qui se pût voir : on y apercevait quelques hommes bien mis qui semblaient avoir autorité sur les autres, mais ceux qui la composaient étaient, pour le plus grand nombre, ou en blouse ou en bras de chemise, avec leurs habits ou leurs vestes en bandoulière, et n'essayaient pas le moins du monde de cacher les baïonnettes ou les couteaux dont la plupart étaient armés. Beaucoup d'entre eux tenaient dans leurs mains des bannières de différentes espèces. Un homme portait un drapeau rouge qui avait tout l'air d'avoir été improvisé, et qu'il n'a déployé qu'au moment où la foule est entrée dans la Chambre. Comme cet homme élevait son drapeau en signe de triomphe vers le milieu de l'étage, un huissier a essayé de le lui enlever; un camarade a tiré alors sa baïonnette pour en percer l'officier de la Chambre. Un représentant, doué d'une grande force physique et d'une grande énergie de caractère, a détourné l'arme, renversé l'homme par terre, et, lui mettant le pied sur le corps, l'a maintenu ainsi pendant quelque temps. On a pu voir distinctement cet épisode des tribunes qui en dominaient le théâtre, mais heureusement il n'a pas beaucoup attiré l'attention de la foule, excitée et éperdue, autrement une seule goutte de sang, répandue à ce moment, aurait pu provoquer une lutte d'où serait résulté un massacre général.

« Pendant quelque temps, la tribune diplomatique, dont les abords étaient comparativement tranquilles, n'a pas été envahie, et un montagnard s'est assis sur la cloison qui la sépare de la tribune voisine pour empêcher qui que ce fût de grimper par-dessus; mais quelques minutes après, la populace s'est précipitée sur nous aussi, et nous a entourés de tous côtés. Le premier homme qui s'est jeté dans la partie de la tribune que nous occupions était dans un état de grande agitation; il avait évidemment trouvé un peu échauffante la marche qu'il avait faite depuis la place de la Bastille. Le devant de sa chemise était ouvert, ses manches étaient retroussées jusqu'aux coudes; il portait autour de la taille, en guise de ceinture, une écharpe de laine rouge, dans laquelle était enfoncée une baïonnette; un de ses bras musculeux et hâlés reposait sur la poignée de cette arme. Il était évidemment équipé pour la circonstance, d'après un des personnages du drame joué l'année dernière sur le boulevard du Temple, et emprunté en partie à l'histoire des Girondins, de M. de Lamartine. J'avais observé plus d'une fois, depuis février, des exemples de ce genre d'aptitude à l'imitation, qui est un trait si remarquable du caractère français. Le drame avait joui d'une grande popularité, et n'avait pas manqué de produire son effet politique dans les faubourgs. Mon mélodramatique ami me pressant de trop près, j'ai fait appel à ses bons sentiments en lui disant que j'étais sûr qu'il respecterait les étrangers et les dames. Il s'est calmé sur-le-champ et a dit : « Oh ! pour les femmes, qu'elles n'aient pas peur. » Dans ce moment un jeune homme décemment vêtu et de bonnes manières a poussé l'autre un peu de côté, s'est annoncé comme l'un des chefs du nouveau mouvement, et nous a dit très-poliment que nous pouvions nous en aller ou rester, selon qu'il nous conviendrait mieux, mais, les couloirs étroits se trouvant alors encombrés, il a été alors impossible de passer avec des dames, et je ne pouvais laisser sans protection quelques personnes de ma connaissance que j'avais trouvées là, Mme de Caraman, Mme Peruzzi et Mme d'Este, ainsi que Mme de Montalembert et une de ses amies que je ne connaissais pas. Mon ami en manches de chemise a paru d'abord déconcerté par les manières de son chef, qui entendait évidemment que je fusse traité avec respect, et, se rapprochant alors de moi, d'un air de confiance protectrice, il m'a dit : « Demain ce sera autre chose, c'est notre système. »

« Pendant deux longues heures, à partir de ce moment, j'ai tâché en vain, en donnant à tout ce qui se passait devant mes yeux toute l'attention dont je suis susceptible, de pénétrer la confusion inextricable dans laquelle tout semblait enveloppé, ou de découvrir nettement ce que voulaient ces intrus, si aveuglément dévoués à la doctrine de l'égalité qu'ils ne consentaient pas même à admettre la supériorité temporaire que celui qui parle exerce sur ceux qui écoutent, et ont continué à vociférer tous ensemble. La tribune même était occupée par une douzaine de personnes à la fois, comme Louis Blanc, Barbès, Raspail, Blanqui. Ce dernier s'est assis sur une chaise, au milieu de la tribune, juste au-dessous du président, et n'accordait la parole qu'à ceux qu'il lui convenait de laisser parler. Les représentants avaient gardé leurs places pendant tout ce temps, mais sans prendre aucune part aux débats. La calme attitude de ceux qui étaient les légitimes possesseurs de la salle aurait présenté un ensemble imposant, sans la consternation trop évidemment désespérée du président.

« Ledru-Rollin est alors monté à la tribune et a fini par obtenir le silence; pendant quelques minutes il a paru réussir à maintenir son influence et à faire tourner l'incident à son propre avantage. Il a exprimé, à l'égard de la Pologne, les mêmes sentiments que ses auditeurs improvisés, mais il demanda comment une assemblée délibérante pouvait prendre l'affaire en considération, si on ne lui laissait pas la liberté de discussion. Au moment où Ledru-Rollin a prononcé ces mots, un homme de la foule s'est écrié : « Et le 24 février, — qu'est-ce qui vous a fait ce que vous êtes? » Au plus fort de la tempête qu'il avait ainsi suscitée, Ledru-Rollin, haussant les épaules, est descendu de la tribune. A ce moment, un ouvrier, assis à califourchon sur une des cloisons de notre tribune, s'est adressé à un camarade, monté de la même manière sur la cloison opposée, pour lui dire qu'il avait pris part à la construction du nouvel édifice, qu'on n'avait jamais prévu, en l'élevant, il en était certain, l'immense surcharge qu'il supportait en ce moment, et que ce qu'ils avaient de mieux à faire à son avis, c'était de descendre et de laisser la place aux autres « qui ont l'affaire à arranger. » Cette confidence, naturellement, a alarmé les dames assises sur le devant, et elles ont demandé avec quelque anxiété, si elles ne pourraient pas s'échapper. Le jeune chef dont l'intervention avait été déjà si utile, s'est offert à marcher devant, si nous le voulions, à nous frayer un passage et à nous escorter à travers la populace. Nous sommes donc

partis, notre protecteur en tête, avec mon ami sir Henri Ellis et les dames dont j'ai parlé. J'ai essayé en vain de persuader à Mme de Montalembert et à son amie de nous suivre, elle a refusé, avec reconnaissance mais avec fermeté, de quitter la salle avant que tout fût terminé. Ç'a été, au milieu de cette étrange scène, un épisode pour moi plein d'intérêt que le spectacle de cette personne distinguée, à physionomie expressive, dont les regards se promenaient de ces furieux qui tour à tour, avec des gestes menaçants, remplissaient la tribune, au coin paisible où son mari était assis dans l'attitude de l'impassibilité, convaincu comme je l'étais, que, s'ils trouvaient, dans un triomphe même momentané, l'occasion de choisir leurs victimes, M. de Montalembert était probablement désigné, à la fois par l'audace extraordinaire de son caractère intrépide et par l'illustration que ses talents avaient si universellement attachée à son nom, pour devenir l'un des premiers objets de leur vengeance sanguinaire. Je dois dire qu'on nous a poliment donné toute facilité de passer à travers cette foule compacte, quoique les couloirs fussent étroits et incommodes. En me frayant un chemin au milieu de la populace organisée dans la cour méridionale du palais, j'ai entendu donner les ordres pour que la Chambre fût occupée par le principal corps de la bande de Barbès; on ajoutait qu'il y avait déjà eu trop de temps perdu, et qu'il fallait en finir sur-le-champ[1]. »

Au milieu de ce tumulte on avait lu la pétition de Raspail relative à la Pologne et Barbès s'était écrié : « Vous venez de consacrer le droit de pétition ! Il n'est plus au pouvoir de personne de nous l'enlever! » On l'applaudit. Il conjure le peuple de se retirer pour laisser l'Assemblée délibérer. On ne l'écoute pas. Il entend frémissant de rage acclamer le nom de son rival Blanqui. De toutes parts éclatent les cris de : « Blanqui à la tribune! » Blanqui paraît à la tribune. Il est entièrement vêtu de noir et porte des gants noirs. Il parle avec une dignité affectée. Le peuple fait silence pour l'entendre.

Ses premières paroles sont pour la Pologne. Il demande la guerre générale contre l'Europe, mais bientôt il parle de la misère des ouvriers qui l'entourent. « Le peuple vous a dit qu'il avait trois mois de misère au service de la République; ces trois mois seront bientôt écoulés. » A ces mots, un grand dissentiment se manifeste parmi les envahisseurs. Les uns applaudissent, les autres crient qu'on ne doit parler que de la Pologne, et qu'il est temps de se retirer. « Je ne reconnais pas pour républicains ceux qui persistent à rester dans l'Assemblée, » s'écrie Raspail, inquiet de la tournure que prenaient les choses et du triomphe de ses rivaux. On veut forcer Ledru-Rollin à monter à la tribune; il s'y refuse avec énergie et profite d'un moment favorable pour se dérober à cette cohue.

Mais voici qu'un bruit de tambours se fait entendre; c'est la garde nationale et la garde mobile qui accourent défendre l'Assemblée. Aussitôt des ouvriers se précipitent sur M. Buchez et veulent l'arracher du fauteuil. Barbès s'écrie : « Que l'Assemblée se mêle au peuple ! qu'elle vote, séance tenante, le départ d'une armée pour la Pologne, un impôt d'un milliard sur les riches..... » Un tonnerre d'applaudissements accueille cette proposition. Plusieurs voix crient : *Le ministère du travail! décrétez le ministère du travail!*

On entoure Louis Blanc, on le porte en triomphe autour de l'hémicycle, en dépit de sa résistance. Les tambours se rapprochent et couvrent le bruit des voix. « Qui a donné l'ordre de battre le rappel? s'écrie Barbès. Qu'il soit déclaré traître à la République! » Mais la foule se porte avec tant de violence sur le bureau et la tribune, qu'il devient impossible de rien entendre. Le président, entouré, menacé, poussé violemment, ne résiste plus et se perd dans la foule. « Ce n'était point là du Boissy-d'Anglas, » a dit depuis, pendant le procès de Bourges, le vieux M. Ravez, ancien président de la Chambre sous la Restauration. Les tribunes publiques fléchissent sous le poids inusité dont elles sont chargées. Huber tombe évanoui; on le porte auprès d'une fenêtre ouverte. De nouveaux arrivants font irruption dans la salle, refoulant devant eux les flots du peuple; un pompier, avec son casque, est à leur tête; ils portent le drapeau des jacobins avec un crêpe noir; ils gravissent les marches du bureau et de la tribune; montent sur la table du président, agitent leur drapeau en poussant des cris, tandis qu'Huber, revenu à lui, fait entendre ces paroles d'une voix stridente : « Au nom du peuple français trompé par ses représentants, je déclare que l'Assemblée nationale est dissoute ! » Des exclamations bruyantes éclatent. On porte Barbès en triomphe; il se débat et finit par échapper à ses admirateurs. Plusieurs insurgés écrivent sur les bancs des représentants des bulletins de vote pour nommer un gouvernement provisoire.

Un ouvrier, à la tribune, lit la liste suivante : Barbès, Louis Blanc, Ledru-Rollin, Blanqui, Huber, Raspail, Caussidière, Étienne Arago. (Exclamations diverses : Non ! non !) Albert, Lagrange. D'autres demandent Cabet, Pierre Leroux, Raspail, Proudhon. On place sur le bureau du président un drapeau et une épée surmontés du bonnet rouge. Le pompier s'en empare, monte sur la table, et agite le drapeau dans tous les sens.

Tout à coup ce cri retentit de divers côtés : « La garde mobile! la garde mobile! » En effet, le tambour bat la charge dans l'intérieur du palais, dans les couloirs, dans la salle; les baïonnettes brillent; les mobiles se précipitent par les portes béantes; d'autres envahissent les tribunes et braquent leurs fusils sur la salle; les envahisseurs reculent. Une légion de la garde nationale paraît. La salle se remplit de représentants, l'hémicycle de gardes nationaux. Le vice-président Corbon monte au fauteuil, M. Clément Thomas, debout à côté de lui en uniforme de colonel de la garde nationale, dit d'une voix ferme : « Au nom de la garde nationale de Paris tout entière, je proteste contre l'indigne violation qui vient d'avoir lieu aujourd'hui de la représentation nationale ! » Lamartine monte à la tribune; Crémieux et Ledru-Rollin s'y tiennent à côté de lui; derrière eux et sur les marches, des représentants en grand nombre. Les tambours battent un ban. Lamartine remercie en quelques mots la garde nationale, et retrouvant sa chaleureuse parole s'écrie : « Dans un pareil moment, la place du gouvernement n'est plus dans un conseil, elle est à votre tête, citoyens et gardes nationaux ! elle est sur le champ de bataille. Marchons à l'hôtel de ville! »

Barbès y était déjà, mais séparé de ses amis et de ses sections, accompagné seulement d'Albert, il n'avait

1. (Lord Normanby, *Une année de Révolution*).

eu le temps de prendre aucune précaution. Il se croyait sûr de la victoire et attendait l'arrivée des vainqueurs de l'Assemblée. Retiré dans une pièce de l'hôtel de ville il rédigeait une proclamation, dictait plusieurs décrets, l'un confirmant la dissolution de l'Assemblée, l'autre défendant de porter l'uniforme de la garde nationale, et un troisième ordonnant la reconstitution immédiate de la Pologne. Tout à coup il est interrompu. Un officier de la garde nationale parait : « Que voulez-vous? » lui dit Barbès. — Que faites-vous là? dit à son tour l'officier. — Je suis membre du nouveau gouvernement provisoire; je vous ordonne de vous retirer. — Eh bien moi! au nom de l'ancien, je vous arrête. Les gardes nationaux entrés à sa suite s'emparent de Barbès et d'Albert qu'on garde à vue.

Pendant que Barbès cherchait à installer son gouvernement, la mairie de Paris n'était pas restée inactive et avait envoyé les ordres nécessaires à la répression de l'émeute. Barbès ne s'en était pas occupé et au moment où il croyait sa victoire définitive, l'arrivée de la garde nationale l'avait cruellement désabusé. Il put entendre bientôt rouler les canons sur la place de



Arrestation de Raspail. (Page 84, col. 1.)

l'hôtel de ville qu fut cernée de tous côtés par le général Bedeau. Lamartine et Ledru-Rollin firent procéder aux arrestations. Sobrier fut arrêté au ministère de l'intérieur dont il cherchait à prendre possession; Huber fut saisi, mais relâché par méprise. Raspail fut découvert chez son fils, rue des Francs-Bourgeois. On ne put saisir Blanqui que le 26 mai.

La Commission exécutive, après avoir détourné le danger, revint à l'Assemblée demander l'autorisation de poursuivre Barbès et le général Courtais. L'autorisation fut accordée. Le procureur de la République demanda ensuite que l'autorisation de poursuite fût étendue à Albert et on la lui accorda. Mais Louis Blanc qu'on voulait poursuivre, échappa pour cette fois à la colère de l'Assemblée, qu'il avait bien méritée. L'Assemblée, après avoir voté des remerciments à la garde nationale et à la garde mobile, se sépara. Il était huit heures du soir. La journée du 15 mai était terminée. Mais les partis privés de leurs chefs devaient bientôt chercher à prendre leur revanche. Voyant qu'un tour de main ne suffisait pas pour ébranler la société, ils ne reculeront pas devant une bataille

§ 3. FÊTE DE LA CONCORDE; ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES DU 5 JUIN.

Les tiraillements qui paralysaient la Commission exécutive parurent avec plus d'évidence encore après la journée du 15 mai. L'Assemblée, irritée de l'outrage que lui avaient infligé des factieux, entendait poursuivre activement la répression de l'attentat et attaquait tous ceux qui lui semblaient en avoir été complices. L'attitude de Caussidière pendant la journée du 15 mai avait semblé plus que suspecte : la commission exécutive lui demanda d'abord sa démission, mais Ledru-Rollin le soutenait, et Caussidière, par une hardie réponse, intimida la commission. Mandé au Luxembourg, il répondit à toutes les questions, mais au moment où le conseil se retirait pour délibérer, il regarda sa montre et dit : « Citoyens, il est quatre heures du matin; si dans un quart d heure nous ne sommes pas rentrés à la préfecture de police, on vient nous chercher ici. Vous connaissez nos hommes; rien ne les fera reculer; ce qui peut arriver, je l'ignore, mais vous seuls en serez responsables. » Caussidière rentra à sa préfecture.



Jules Favre (né en 1809).

Mais l'Assemblée se montra de moins facile composition. En vain Caussidière se défendit avec une verve intarissable et spirituelle. Il appela la police de ses farouches Montagnards une police de bon sens et de conciliation. Il s'excusa d'avoir relâché la plupart de ses prisonniers en peignant le zèle excessif des dénonciateurs : « La moitié de Paris voulait emprisonner l'autre, » dit-il et non sans raison, qualifiant d'un mot la fraternité des républicains. Il résuma son panégyrique dans un paradoxe resté célèbre : « J'ai fait de l'ordre avec du désordre. » Pendant qu'il parlait à l'Assemblée, la garde nationale et la troupe cernèrent la préfecture de police. La Commission exécutive, après avoir traité avec Caussidière, se vit contrainte, pour obéir à l'Assemblée, de le destituer. On lui demanda encore sa démission, et il renonça à la fois à sa place et à son titre de représentant. Les Montagnards, de leur côté, durent capituler et furent licenciés.

L'Assemblée chercha encore à ressaisir M. Louis Blanc. Le ministre de la justice et le procureur de la République demandaient qu'on autorisât les poursuites. La commission, nommée par l'Assemblée,

conclut à l'autorisation, et chargea de présenter ses conclusions M. Jules Favre, attaché lui-même au gouvernement à titre de sous-secrétaire d'État. M. Jules Favre présenta un long rapport où l'accusation était à la fois si doucement et si amèrement formulée, que les journaux l'appelèrent *une jatte de lait empoisonné*. Mais la plupart des membres de la Commission exécutive prenaient M. Louis Blanc sous leur protection. M. de Lamartine le défendait et se compromettait ainsi de plus en plus. L'Assemblée, rassurée, n'accorda pas l'autorisation, mais M. Jules Favre et le procureur de la République donnèrent leur démission ainsi que M. Crémieux.

La Commission exécutive s'isolait de plus en plus de l'Assemblée à laquelle elle ne paraissait plus donner des garanties suffisantes. Sa popularité diminuait également parce que la situation ne s'améliorait pas et ne pouvait pas s'améliorer avec un gouvernement divisé qui ne marchait pas d'accord avec lui-même. C'est à ce moment qu'on voulut célébrer une nouvelle fête de la Concorde, fête qui, au lendemain du 15 mai et au milieu des craintes qu'inspirait l'avenir, paraissait un contre-sens. Cette fête fut plus originale que splendide. On n'avait pas voulu qu'elle fût exclusivement militaire, et on y avait convié l'agriculture et l'industrie. Malheureusement on fêtait le travail à un moment où partout le travail manquait. A l'entrée du champ de Mars, du côté du pont d'Iéna, s'élevaient deux pyramides auxquelles étaient adossées trois statues en plâtre de quatorze pieds de hauteur, représentant la *France*, l'*Italie*, l'*Allemagne*, la *Liberté*, l'*Égalité*, la *Fraternité*. Un peu plus loin, comme deux sentinelles avancées d'un vaste camp, se dressaient deux autres figures de dix-huit pieds de haut: l'*Agriculture* et le *Commerce*. A partir de là une immense et large avenue était marquée au milieu du champ de Mars jusqu'à l'École militaire par une double rangée de piédestaux surmontés de trépieds. Ces trépieds portaient un réchaud devant servir à l'illumination du soir. Entre chacun des piédestaux étaient figurées des bannières en verres de couleur. Une autre ligne de trophées en verres de couleur se dessinait au pourtour du champ de mars avec des poteaux surmontés d'oriflammes tricolores. Enfin, une troisième ligne de poteaux portant des girandoles, également destinées à l'illumination, était placée des deux côtés entre la ligne la plus extérieure et la rangée intérieure des piédestaux. L'ensemble de la disposition constituait six rangées de décorations qui, à la nuit, quand tous les feux brillèrent, furent d'un merveilleux effet. Ce qui appelait surtout l'attention, c'était la statue colossale de la République, placée au milieu du champ de Mars, sur un piédestal très-élevé. Cette statue, sculptée par M. Clésinger, était coiffée du bonnet phrygien, tenait dans la main gauche des couronnes de chêne qu'elle semblait prendre sur un autel, et pesait dans sa main droite une épée et une branche d'olivier, comme si elle offrait au monde la paix ou la guerre.

La procession fut longue. On vit défiler sur le champ de Mars l'innombrable essaim des professions et des travailleurs utiles, le bronze, le fer, le plomb, l'étain, le plaqué et leurs représentants. On aurait cherché en vain l'apothéose des superfluités qu'on appelle la poésie, l'éloquence, les beaux-arts. Les ouvriers de la pensée n'avaient pas été jugés dignes de prendre place autour du char de la République à côté des ouvriers de la matière; il n'y avait d'autres représentants des beaux-arts que les orphéonistes. Un autre épisode, imité du grec, n'obtint pas tous les succès qu'on en attendait. Des *théories* de jeunes filles, en costume de communiantes, le front ceint du rameau druidique, marchaient sous l'aile de leurs mères couvertes de châles en tartan et de bonnets de fantaisie. Puis on voyait des trophées industriels portés sur les bras des travailleurs : c'étaient le temple en plâtre des maçons, l'escalier en bois des tourneurs, la pyramide des petits pains, élevée par les boulangers, une énorme boîte de cigares, due à l'industrie des ouvriers de la Manufacture des tabacs, le divan fabriqué par les tapissiers et les fleuristes réunis, la machine à vapeur destinée au défrichement, et enfin le trophée du bazar de voyage, espèce d'arc de triomphe industriel, composé de havre-sacs, de pantoufles, de filets de pêche, etc. La gaieté parisienne se livra à de bruyants ébats : elle en avait sujet, et si la fête de la Concorde n'excita pas d'enthousiasme, elle parvint au moins à distraire un jour la nation de ses tristes préoccupations.

Le 5 juin, eurent lieu les élections pour compléter le nombre des représentants du peuple. Leur résultat à Paris fut des plus étranges, et offrit de singulières contradictions. Caussidière qu'on venait de forcer à donner sa démission, était renvoyé à la Chambre le premier de la liste. La bourgeoisie, complétement aveuglée sur son compte, lui savait gré des efforts qu'il prétendait avoir faits pour sauver ses propriétés : elle avait été séduite par les attentions que l'ancien préfet de police avait eues pour quelques-uns de ses membres les plus riches. Les républicains exaltés, lui donnèrent naturellement leurs voix, et on peut dire, en appliquant à Caussidière sa fameuse phrase, qu'il fut nommé par les amis de l'*ordre* et du *désordre* qu'il avait réussi à contenter à la fois. MM. Thiers et Changarnier, personnages naturellement indiqués pour devenir, l'un le chef politique, l'autre le chef militaire d'une réaction, triomphèrent en même temps que deux chefs du communisme, Pierre Leroux et Proudhon. Enfin mêlé à tous ces noms, sortit de l'urne un nom glorieux qui devait dans peu les éclipser tous, c'était celui du prince Louis-Napoléon Bonaparte. Le prince fut encore élu dans trois départements.

Cette élection d'un prince troubla vivement la Commission exécutive. M. de Lamartine avec sa grande intelligence, comprit bien vite de quel poids allait peser dans la balance le nom de Napoléon.

Il essaya d'emporter, par un coup de théâtre, le vote de l'Assemblée en faveur d'un décret de bannissement contre le prince Louis. Les retards apportés à son admission occupaient alors tout le monde. Des groupes nombreux se formaient, et on n'entendait de tous côtés qu'un nom, celui de Napoléon. Près du Palais-Bourbon, les attroupements étaient considérables. Les bruits les plus divers circulaient. On parlait de l'arrivée du neveu de l'Empereur : on disait qu'il allait entrer à la Chambre, entouré d'une brillante escorte. Le 12 juin, la Commission exécutive entoura le Palais-Bourbon d'un grand appareil militaire et la foule s'y porta avec une curiosité plus vive encore. Dans l'Assemblée, le prince Napoléon, fils du roi Jérôme, proteste contre les insinuations perfides

qu'on ne cesse de lancer contre son cousin. M. de Lamartine prend la parole : il obtient peu de succès. Mais tout à coup on entend au dehors un grand tumulte. On suspend la séance; mais M. de Lamartine ne tarde pas à remonter à la tribune. Il parle de coups de feu tirés au cri de « vive l'empereur! » de sang versé pour un prétendant. Il propose de maintenir à l'égard du prince Louis la loi de bannissement de 1832. Mais on apprend la vérité. L'émeute qu'invente Lamartine se réduit à un accident. On force Lamartine à remonter à la tribune. Il sent qu'il est suspect à l'Assemblée, il cherche en vain à justifier sa politique, il refait son apologie, il entre dans mille détails, et prononce enfin cette déclaration restée fameuse. « J'ai conspiré avec Blanqui, Sobrier, Cabet, Barbès, Raspail! oui, j'ai conspiré, mais comme le paratonnerre conspire avec le nuage qui porte la foudre. » Les murmures qui accueillirent cette image, prouvèrent à l'orateur qu'on blâmait cette conduite et que sa popularité s'évanouissait. L'Assemblée ajourna sa décision sur l'élection du prince.

Le lendemain fut encore une défaite pour la Commission exécutive. Le rapport sur l'élection fut déposé et lu par M. Jules Favre, un ancien collègue des membres du gouvernement, et qui ne leur ménagea pas l'ironie : « Une interruption de M. Ledru-Rollin, son ancien chef et associé intime, donna lieu, dit l'ambassadeur étranger que nous avons déjà cité, d'acquérir la preuve qu'en temps de révolution, les amitiés sont aussi fragiles que les réputations sont précaires. M. Jules Favre venait de prouver, avec une grande force de logique, que la loi de 1832, qui, prononçait l'exil de la famille Bonaparte, avait été virtuellement et récemment révoquée par cette Assemblée même, et sous l'inspiration de ce même gouvernement; il citait, à cet effet, le langage employé, il y avait moins de quinze jours, par le ministre de la justice d'alors, en faisant allusion, avec un accent de sarcasme inimitable, à la conduite également contradictoire du gouvernement dans l'affaire de la poursuite de Louis Blanc. Se reportant aux raisons alléguées, le 2 juin, par le ministre de la justice, pour soutenir qu'il était impossible de maintenir la loi contre la famille Bonaparte, il continue. « Et l'Assemblée s'écrie : Très-bien! » et le gouvernement, qui par l'organe du ministre de la justice, ne manque jamais de faire connaître sa pensée, l'a fait connaître à l'instant avec une heureuse spontanéité.

M. Ledru-Rollin : Pas plus par son organe que par le vôtre, dans les circonstances données.

Le citoyen Jules Favre : M. Ledru-Rollin *me fait l'honneur* de m'interrompre pour me dire que le gouvernement n'a pas fait connaître sa volonté par la bouche de M. le ministre de la justice plus qu'il ne l'a fait connaître par la mienne, lorsque le gouvernement m'a désavoué. A ceci deux réponses : la première, que je n'ai jamais eu *l'honneur* d'être ministre de la Commission exécutive; que, lorsque j'ai fait un rapport qui était conforme à ce que je croyais être, et à ce que la majorité de l'Assemblée croyait être la pensée de la Commission exécutive, j'avais pour moi, je le crois, le bon sens; c'était mon illusion. Mais j'agissais comme simple représentant, j'agissais au risque de ma popularité, parce que ma conscience y était engagée. Je le faisais ensuite pour ne pas abandonner mes amis Portalis et Landrin, qui avaient fait courageusement leur devoir. Je demande pardon à l'Assemblée d'entrer dans une digression, ce n'est pas moi qui l'ai provoquée, c'est un membre de la Commission exécutive *qui m'a fait l'honneur de m'interrompre.* »

« J'ai pris cela, ajoute le marquis anglais, dans le compte rendu du *Moniteur*, d'abord parce que c'est une preuve curieuse des divisions qui existent même parmi les républicains appartenant à peu près à la même nuance, et qui ont autrefois rempli des fonctions dans le même ministère, et ensuite, parce que c'est un exemple très-caractéristique du style oratoire tout particulier à un homme que je suis porté à placer très-haut, comme un maître dans l'art de l'invective froide. J'ai souligné le mot *l'honneur* partout où il l'applique à M. Ledru-Rollin, mais l'oreille seule pouvait convenablement apprécier tout ce qu'exprimait l'emphase avec laquelle il était prononcé. La lenteur systématique du débit de M. Jules Favre est poussée jusqu'à l'excès; ses pauses sont bien étudiées, mais un peu exagérées, son intonation est douce et mielleuse jusqu'à l'affectation, mais ses talents oratoires, dans l'ordre d'idées où il a trouvé l'occasion de le manifester, sont de premier ordre. » (Normanby.)

L'admission du prince Louis fut prononcée le 13 juin. Mais informé de tous les incidents et de l'hostilité du gouvernement, le prince écrivit de Londres au président de l'Assemblée la lettre suivante : « Je partais pour me rendre à mon poste lorsque j'apprends que mon élection sert de prétexte à des troubles déplorables et à des erreurs funestes. Je n'ai pas recherché l'honneur d'être représentant du peuple, parce que je savais les soupçons injustes dont j'étais l'objet; je rechercherais encore moins le pouvoir. Si le peuple m'impose des devoirs, je saurai les remplir; mais je désavoue tous ceux qui me prêteraient des intentions ambitieuses que je n'ai pas. Mon nom est un symbole d'ordre, de nationalité et de gloire, et ce serait avec la plus vive douleur que je le verrais servir à augmenter les troubles et les déchirements de la patrie. Pour éviter un tel malheur, je resterais plutôt en exil; je suis prêt à tous les sacrifices pour le bonheur de la France. Ayez la bonté, monsieur le président, de donner connaissance de cette lettre à mes collègues. Je vous envoie une copie de mes remerciments aux électeurs. »

« L'agitation, dit le marquis de Normanby, témoin de cette séance, l'indignation, la rage éperdues manifestées contre l'auteur de cette lettre, ce n'étaient pas précisément les termes dans lesquels elle était conçue qui les provoquaient. En effet, la seule phrase que l'on pouvait citer comme susceptible de soulever quelque objection, était celle-ci : « Si le peuple m'impose des devoirs, je saurai les remplir; » cependant elle aurait paru inoffensive, rapprochée de l'assurance, qu'il donne, quelques lignes plus haut, qu'il n'a pas cherché à être élu représentant, et suivie de son désaveu à l'égard de tous ceux qui pourraient le mêler à des projets d'ambition personnelle. Mais le grand tort, le crime capital, consistait dans une omission : il n'était pas fait mention de la République; ce fait a été sur-le-champ signalé avec beaucoup d'animation par le ministre de la guerre, le général Cavaignac, qui n'avait jamais parlé auparavant, si ce n'est sur des sujets de sa profession. Il a commencé par rappeler que, selon la remarque d'un des membres de la Commission exécutive dans le cours du débat, deux jours aupara-

vant, il y avait une personne qui n'avait pas encore parlé. Celui-là avait maintenant rompu le silence : « Mes émotions (a continué le général, si je l'ai bien compris) sont trop vives pour me permettre d'exprimer tout ce que je voudrais dire, mais, dans ce document, qui deviendra historique, le mot de république n'est jamais prononcé. » Là-dessus une agitation si universelle, que je n'avais jamais encore été témoin d'une pareille scène, même dans cette enceinte; sur tous les bancs de l'Assemblée et surtout au sein de la Montagne, les membres se sont levés avec précipitation, et, ne pouvant réussir à se faire entendre de tout le monde, se sont mis à gesticuler avec colère, en s'adressant à leurs plus proches voisins. »

Louis-Napoléon répondit à ces scènes violentes par une lettre qui termina tout et lui laissa l'avantage : « J'étais fier, écrivit-il, d'avoir été élu représentant du peuple à Paris et dans trois autres départements; c'était à mes yeux une ample réparation pour trente ans d'exil et six ans de captivité; mais les soupçons injurieux qu'a fait naitre mon élection, mais les troubles dont elle a été le prétexte, mais l'hostilité du pouvoir exécutif m'imposent le devoir de refuser un honneur qu'on croit avoir été obtenu par l'intrigue. Je désire l'ordre et le maintien d'une république sage, grande, intelligente, et puisque involontairement je favorise le désordre, je dépose, non sans de vifs regrets, ma démission entre vos mains. Bientôt, je l'espère, le calme renaîtra et me permettra de retourner en France comme le plus simple des citoyens, mais aussi comme un des plus dévoués au repos et à la prospérité de mon pays. »



Des *théories* de jeunes filles, en costume de communiantes, le front ceint du rameau druidique, marchaient....

(Page 86, col. 2)



CHAPITRE V.

INSURRECTION SOCIALISTE. DICTATURE DU GÉNÉRAL CAVAIGNAC.

1. DISSOLUTION DES ATELIERS NATIONAUX.

Ces agitations perpétuelles de la rue, la faiblesse de la Commission exécutive, l'inertie laborieuse de l'Assemblée qui discutait beaucoup et n'avait rien entrepris depuis près de deux mois qu'elle était réunie, encourageaient l'audace croissante des révolutionnaires, perpétuaient le malaise et l'inquiétude des classes élevées, la misère des classes inférieures. Contraints à la répression, les républicains modérés se voyaient accusés de trahir la République. Impuissants à fermer les plaies de la société qu'avivait la désorganisation uni-



François Arago, membre du Gouvernement provisoire, puis président de la Commission exécutive.

verselle, ils semblaient donner gain de cause aux communistes si prodigues de riantes promesses. Sur l'incendie que tout le monde sentait couver, se déchainait une presse furibonde, rappelant par les titres de ses feuilles et par ses déclamations, les néfastes souvenirs de la Terreur.

Les ateliers nationaux s'encombraient d'une population exaltée qu'on ne pouvait employer, qu'on ne savait plus comment payer et encore moins contenir. La commission des comptes du Gouvernement provisoire qui nous a déjà fourni de si utiles renseignements, disait à propos de ces ateliers : « La diminution croissante du travail, l'influence des prédications les plus insensées et les plus dangereuses, amenèrent bientôt un accroissement considérable dans le nombre des ateliers nationaux. Ce nombre ne s'élevait guère qu'à dix mille dans les premiers jours de mars; mais il arriva successivement à quarante, soixante, quatre-vingts, cent et cent vingt mille. Tant que les mairies se conformèrent scrupuleusement aux règles qui leur étaient imposées pour la délivrance des certificats et l'admission des ouvriers, on eut à se plaindre de peu d'abus ; mais elles ne tardèrent pas à se relâcher de leurs obligations sévères, et les certificats furent délivrés avec une incroyable facilité. Il résulte explicitement d'un rapport de trois membres de la Cour des comptes, et de celui de la commission de comptabilité des ateliers nationaux, ainsi que des explications très-nettes et très-circonstanciées que M. Roy, inspecteur des finances, a fournies devant notre sous-commission, qu'un grand nombre d'irrégularités, de doubles payements, et même de fausses signatures ont été la conséquence de tout défaut de contrôle et d'administration régulière. On ne craint pas d'exagérer en annonçant que les fraudes et les abus commis dans la comptabilité des salaires, doivent être évalués au cinquième ou au sixième de la dépense totale. Dans tout état de cause, on tarda trop à apprécier les dangers qu'on se préparait en persévérant dans la pratique d'un système aussi subversif de tout repos, et aussi menaçant pour la société. »

Il fallait cependant se délivrer de ces cent mille hommes, embarras quotidien pour les finances, péril perpétuel pour la sécurité publique. L'Assemblée demanda la dissolution des ateliers nationaux; le gouvernement la prépara. Ce fut le signal d'une insurrection formidable, de la guerre civile la plus triste entre nos guerres civiles.

Une Commission avait été nommée par l'Assemblée pour rechercher les moyens d'en finir avec les ateliers nationaux. Une vive discussion s'engagea sur cette question brûlante, et révéla l'accord de tous les représentants sur la nécessité d'une mesure radicale. M. Victor Hugo s'appesantit sur la funeste influence qu'avait eue sur les classes ouvrières la solde donnée à la paresse. « Autrefois, s'écria-t-il, nous avions le désœuvré de l'opulence, aujourd'hui nous avons le désœuvré de la misère. La monarchie avait des oisifs ; la République aurait-elle des fainéants? » M. de Falloux fut chargé du rapport de la Commission. C'était un jeune député légitimiste, plein de talent et d'avenir. Nous le retrouverons au pouvoir. Du moment qu'il était nommé rapporteur, on pouvait être sûr de ses conclusions et de la dissolution.

Avant que l'Assemblée eût pu voter, la Commission exécutive chercha à amener cette dissolution en rendant le 21 juin un décret qui enjoignait à tous les ouvriers de dix-huit à vingt-cinq ans, de s'enrôler immédiatement dans l'armée; ceux qui refuseraient cesseraient de faire partie des ateliers. En même temps on dirigeait plusieurs convois d'ouvriers sur les départements, pour entreprendre des travaux de terrassements. Le 22 juin, un premier convoi partit pour la Sologne.

Ces mesures excitèrent la plus vive fermentation au milieu des ateliers nationaux. Déjà les ouvriers avaient été mis en défiance par l'enlèvement de leur chef, M. Émile Thomas, qu'on avait, sans lui dire pourquoi, envoyé sous escorte à Bordeaux, vers la fin de mai. L'annonce de la prochaine dissolution des ateliers porta la colère à son comble. On vit se former des rassemblements.

Le 22, quinze à seize cents hommes se réunirent sur la place Saint-Victor, et parlèrent de se rendre au Luxembourg. Ils mirent à leur tête un exalté nommé Louis Pujol qui avait, quelques jours auparavant, répandu dans Paris, une publication intitulée : *Prophétie des jours sanglants*. La dernière phrase de cette publication mystique et violente faisait appel aux mauvaises passions et aux ressentiments de la population aveugle. « Ils espèrent, disait-elle en parlant des hommes qui gouvernaient la République, ils espèrent réserver les jours d'agonie pour le peuple, et garder pour eux les fêtes et l'ivresse de l'or. »

Pujol arriva au Luxembourg avec sa bande tumultueuse. Il demanda à être introduit, accompagné de quatre délégués. On l'introduisit auprès de M. Marie, le seul membre de la Commission exécutive alors présent au Luxembourg. M. Marie lui dit d'exprimer brièvement ce qu'il demande : « Souvenez-vous, ajoute-t-il, que mon temps est précieux. — Votre temps n'est pas à vous, reprend Pujol, il est au peuple dont vous êtes le représentant. — Citoyen Pujol, répondit M. Marie, nous vous connaissons depuis longtemps, nous avons l'œil sur vous. Ce n'est pas la première fois que nous vous rencontrons; vous avez parlementé avec moi le 15 mai, après avoir l'un des premiers franchi la grille du palais de l'Assemblée. » Puis se retournant vers les délégués. « Je ne puis reconnaitre un organe du peuple dans un homme qui a fait partie de l'insurrection du 15 mai; parlez, vous! exposez vos griefs. — Nul ici ne parlera avant moi, s'écrie Pujol en écartant les délégués. — Êtes-vous donc les esclaves de cet homme? dit M. Marie, en voyant les délégués approuver leur chef. — Vous insultez les délégués du peuple, répliqua celui-ci. — Savez-vous, reprend M. Marie, que vous parlez à un membre du pouvoir exécutif. — Je le sais, mais je sais aussi que vous me devez du respect; car, si vous êtes membre du pouvoir exécutif, je suis, moi, délégué du peuple. »

M. Marie, voyant la tournure que prenait la conversation, avait fait prévenir le général commandant le Luxembourg. Plusieurs officiers entrèrent. Pujol comprit : « Puisque vous ne voulez pas nous entendre, dit-il, nous nous retirons. — Puisque vous voilà, parlez, reprit M. Marie. » Alors Pujol commença le petit discours qu'il avait préparé, et qui servait de thème à ses déclamations. « Avant la révolution de Février, le peuple des travailleurs subissait la funeste influence du capital. Pour se soustraire à l'exploitation de ses maîtres, il fit des barricades, et ne déposa les armes qu'après avoir proclamé la République démocratique et

sociale qui devait pour toujours le soustraire à la servitude. Aujourd'hui les travailleurs s'aperçoivent qu'ils ont été indignement trompés ; c'est vous dire qu'ils sont prêts à tous les sacrifices, même à celui de leur vie pour le maintien de leurs libertés. — Je vous comprends, interrompit M. Marie ; eh bien ! écoutez ceci : si les ouvriers ne veulent pas partir pour la province, nous les y contraindrons par force, entendez-vous, par force ? — C'est bien, dit Pujol en se retirant, nous savons maintenant ce que nous voulions savoir, c'est-à-dire que la Commission exécutive n'a jamais voulu sérieusement l'organisation du travail. » Il sortit, entraina sa bande, lui raconta son entrevue et porta l'agitation dans les quartiers populeux. Des troupes nombreuses d'ouvriers, vociférant la *Marseillaise*, passèrent sur la rive droite et se dirigèrent vers le faubourg Saint-Antoine. A six heures du soir, la bande de Pujol, qui s'était considérablement grossie pendant ses promenades, se réunit place du Panthéon. Pujol la harangue et dit en terminant : « Vous avez promis trois mois de misère à la République, mais vous saurez vous venger de trois mois de trahison. A demain, à six heures du matin ! »

Les agitateurs furent fidèles au rendez-vous. Le 23, une foule tumultueuse et effrayante se rassembla sur la place du Panthéon. Haranguée par Pujol, elle se disposait à marcher sur le Luxembourg, lorsqu'elle fut arrêtée par la 11e légion de la garde nationale soutenue par un bataillon de ligne. M. Arago marchait en tête. Son nom, son autorité, sa parole produisirent un effet qu'appuyaient les forces dont il disposait. Les ouvriers changèrent leur route. Ils allèrent sur la place de la Bastille, s'agenouillèrent d'une façon théâtrale au pied de la colonne, et Pujol invoqua d'un ton déclamateur les mânes des citoyens morts dans les journées de 1830. Puis parlant des anciens combattants des barricades qui l'entourent : « Comme vous, dit-il, ils ont fait une révolution au prix de leur sang ; mais jusqu'à ce jour leur sang a été stérile. La révolution est à recommencer. »

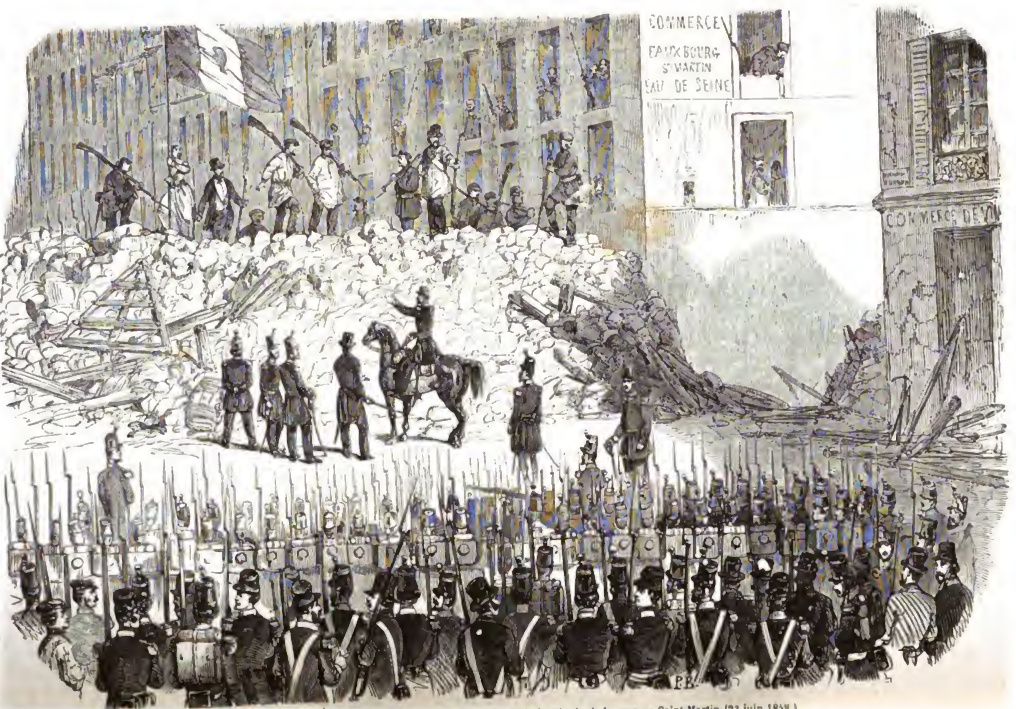
Ce mot était bien la pensée des insurgés de juin. Ils croyaient la révolution de 1848 avortée parce qu'elle n'avait pas réalisé les chimériques espérances qu'on leur avait fait concevoir, parce que aussi depuis trois mois on avait perdu un temps précieux en vaines rivalités, en discussions inutiles, au lieu de réaliser les améliorations qui devaient adoucir le sort des classes nécessiteuses, sort devenu plus misérable à la suite du bouleversement de février. Quelques meneurs, audacieux lieutenants des chefs socialistes qu'on avait arrêtés au 15 mai, beaucoup d'ouvriers égarés par les promesses que les sophistes n'avaient cessé de leur faire depuis trois mois; la plupart de ceux que la dissolution des ateliers nationaux irritait et allait laisser sans ressource, tels étaient les soldats de l'armée insurrectionnelle : armée bizarre, sans chef reconnu, réunion de tous les mécontents, de tous les ambitieux, de tous les conspirateurs, de tous les fauteurs de désordre, où l'ancien garde municipal se trouvait à côté de la figure la plus hideuse, où cependant l'écume des faubourgs formait la majorité. Ces hommes n'ont point de but, point de cri commun. Ils ont un drapeau cependant, le drapeau rouge. Ils s'entendent parfaitement pour l'attaque et pour la défense : le plan de la bataille qu'ils vont engager est bien conçu et dressé par des mains habiles : les barricades seront construites avec un art digne d'un meilleur emploi. Mais ils ne savent point formuler leurs griefs, ils ne peuvent nommer la cause pour laquelle ils prennent les armes, ils ne savent pas ce qu'ils feront de la victoire si la victoire leur reste. Ce qu'ils en auraient fait probablement, c'eût été de s'entre-déchirer sur les ruines qu'ils auraient amoncelées, car ils se présentaient plutôt comme les destructeurs que comme les fondateurs d'une société. L'ordre social qu'ils rêvaient n'était dans leur pensée qu'une vague image, et quand ils auraient en tout bouleversé, ils se seraient trouvés en face d'un chaos sanglant, ils n'auraient songé qu'à satisfaire leurs appétits grossiers jusqu'au jour où leur discorde eût permis au reste de la population de se relever et de les écraser dans un autre bouleversement.

§ 2. COMBATS DU 23 JUIN; LE GÉNÉRAL EUGÈNE CAVAIGNAC.

En quittant la place de la Bastille, les émeutiers se répandirent dans les quartiers populeux, et aussitôt des barricades s'élevèrent simultanément : aux faubourgs Saint-Martin, du Temple, Saint-Antoine, Poissonnière, sur la rive droite ; au Panthéon sur la rive gauche ; et au cœur même de Paris dans l'île de la Cité. Sur un grand nombre, on voit des brigadiers des ateliers nationaux et des officiers des légions les plus suspectes de la garde nationale. Depuis le jour où tout le monde avait été admis dans les rangs de la garde nationale, celle-ci comptait des hommes de tous les partis, mais quelques légions seules recrutées dans les quartiers où se recruta l'émeute se joignirent aux insurgés : toutes les autres devaient concourir avec vigueur, quelques-unes avec héroïsme, à la répression.

La Commission exécutive comprit par les rapports de plus en plus alarmants qui lui arrivaient à toute minute, que la bataille était inévitable. Alors pour assurer à sa défense l'unité de direction, elle concentra le commandement de toutes les forces, ligne, garde nationale, garde républicaine, garde mobile entre les mains du général Cavaignac, ministre de la guerre. Ce général, devenu l'homme nécessaire du moment, allait le lendemain remplacer la Commission exécutive elle-même : sur lui va reposer tout entière la protection de la société. C'est l'heure et le lieu de voir si cette protection était bien placée.

Eugène Cavaignac, fils du conventionnel Jean-Baptiste Cavaignac et frère de Godefroy, l'un des chefs les plus populaires du parti républicain sous le règne de Louis-Philippe, était né à Paris, le 15 octobre 1802. En 1820 il entra à l'École polytechnique, en sortit officier du génie, passa deux ans à l'École d'application de Metz et fut incorporé, en 1824, dans le 2e régiment du génie. En 1828, il était capitaine. A la révolution de Juillet, Cavaignac, qui se trouvait à Arras, fut le premier des officiers de son régiment à se prononcer pour le nouveau gouvernement. Mais bientôt ses opinions républicaines le séparèrent de la dynastie de Juillet. Interpellé par son général sur la conduite qu'il tiendrait au cas où il y aurait une lutte à soutenir contre les républicains, il répondit nettement qu'il ne se battrait pas. Mis en disponibilité, puis rappelé en 1832, il fut envoyé en Afrique. Là, il ne tarda pas à se faire remarquer par ses talents, et après la prise de Tlemcen (13 janvier 1836), on le compta parmi les héros de l'Afrique. Le maréchal Clausel le chargea de

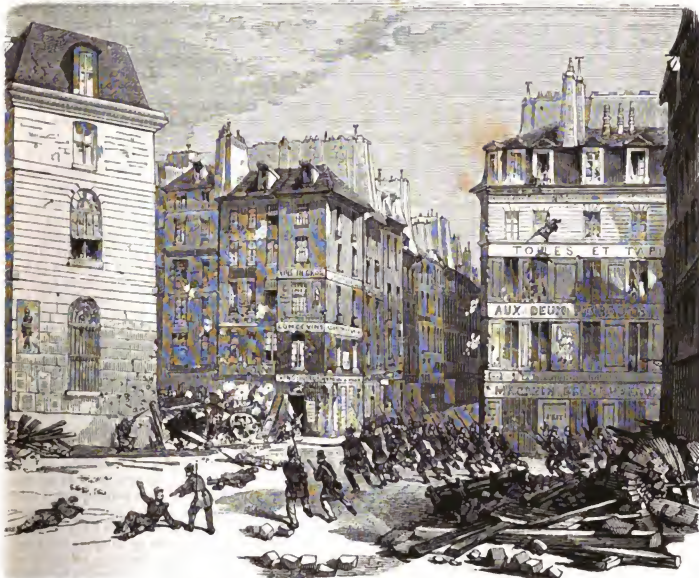


Le général Lamoricière parlementant avec les insurgés de la barricade de la caserne Saint-Martin (23 juin 1848.)

garder le Mechouar ou citadelle de Tlemcen avec 500 volontaires contre les forces d'Abd-el-Kader; il tint quinze mois dans cette place, sans être soutenu et presque sans être ravitaillé. Chef de bataillon aux zouaves en 1837, il fut forcé par l'état de sa santé de revenir passer quelque temps en France.

Rentré en Afrique, il avança rapidement grâce à une foule d'actions d'éclat. En 1840 il défendit Cherchell contre les attaques incessantes des Arabes, reçut une fois une balle dans la cuisse et refusa de quitter le champ de bataille avant d'être sûr du succès. Il se distingua dans l'expédition de Médéah et principalement au col de Mouzaïa. En 1841, il remplaça comme colonel des zouaves Lamoricière, nommé maréchal de camp. A la bataille d'Isly, il commandait l'avant-garde (1844). Il fut promu au grade de maréchal de camp et mis à la tête de la subdivision de Tlemcen. Dans la dernière lutte contre Abd-el-Kader, en 1845 et 1846, son nom se trouva glorieusement mêlé à tous nos exploits. En 1847, il succédait encore au général Lamoricière dans le commandement de la division d'Oran.

La révolution de Février éclata; recommandé à la fois par ses anciens sentiments, par la mémoire de son frère et par ses services, Cavaignac fut nommé, par le Gouvernement provisoire, général de division (28 février), et gouverneur général de l'Algérie. Le 20 mars, le



Attaque de la barricade du Petit-Pont (23 juin 1848). (Page 94, col. 2.)

ministère de la guerre lui fut offert. Le général refusa par une lettre du 27 mars qui irrita vivement le gouvernement de l'hôtel de ville, et lui attira une réplique assez amère, avec l'injonction de rester en Afrique. Élu représentant du peuple par les départements de la Seine et du Lot, il opta pour ce dernier et vint à Paris remplir son mandat. Le surlendemain de l'attentat du 15 mai, le général accepta de la Commission exécutive le portefeuille de la guerre et promit de défendre à l'avenir, contre toute tentative, l'Assemblée nationale. Il s'entendait peu avec les membres de la Commission exécutive, et c'est dans cette situation que le trouva l'insurrection de juin.

Le général avait bien stipulé, en acceptant un rôle politique, qu'il n'aurait pas à lui sacrifier *ses convictions de soldat;* il voulait rendre à l'armée humiliée en 1848 le sentiment de sa dignité. Il craignait que l'honneur militaire fût encore compromis et cette pensée inspira sa conduite. « Si une seule de mes compagnies était désarmée, disait-il, je me brûlerais la cervelle. » Mettant à profit les enseignements des deux dernières révolutions, il s'appliqua surtout à maintenir les communications, à protéger l'hôtel de ville et l'Assemblée; il laissa, peut-être à tort, l'insurrection se développer dans les quartiers dont elle était maîtresse, sûr de l'écraser quand il agirait avec des forces compactes, des

soldats pourvus de tout, des régiments conduits avec ensemble. Peu lui importait le prix auquel on devrait acheter la victoire. Ce plan fut très-fidèlement exécuté. Le quartier général était à la présidence de l'Assemblée; à aucun moment les communications ne furent coupées, le rayonnement des extrémités au centre ne fut interrompu; les ordres arrivèrent toujours avec célérité; jamais non plus le soldat ne manqua de vivres: en 1830, il avait manqué de tout.

La Commission exécutive avait cru d'abord à la présence d'un plus grand nombre de troupes dans Paris. Le général Cavaignac avait, de son côté, regardé comme suffisante une garnison de vingt mille hommes. Mais en face d'une insurrection aussi sérieuse et qui s'étendait sur un immense espace, cet effectif était trop faible, encore fallait-il le réduire. Le général doutait du concours de la garde nationale et ne la comptait pas; il craignait la garde mobile loin d'espérer en elle. Aussi pendant les deux premières journées, le peu de troupes dont il disposait, l'incertitude qui régnait sur la force de l'émeute, la défiance si naturelle en de telles circonstances, empêchèrent-elles la répression d'être efficace. On a beaucoup reproché au général Cavaignac ses hésitations qui ne furent certainement pas un calcul et qui peut-être furent une heureuse prudence.

L'insurrection occupait environ la moitié de Paris: elle s'étendait en demi-cercle depuis le clos Saint-Lazare, sur la rive droite, jusqu'au Panthéon, sur la rive gauche. Son centre paraissait être à la place de la Bastille. Son but évident était de descendre de toutes les hauteurs sur l'hôtel de ville pour y proclamer son gouvernement, et de là sur l'Assemblée qu'elle n'avait pu balayer au 15 mai et qu'elle comptait bien détruire cette fois. Le général Cavaignac confia au général Lamoricière la protection de la rive droite, au général Damesme, celle de la rive gauche. Le général Bedeau, entre eux, devait défendre à tout prix les abords de l'hôtel de ville. Cavaignac n'avait pas vu sans une vive émotion des généraux plus anciens que lui et illustres, accepter ses ordres. Lamoricière, avec lequel en Afrique il avait eu des dissentiments, oubliant tout, était venu généreusement lui offrir ses services.

La garde nationale et la garde mobile rassurèrent bientôt le général Cavaignac. Presque seules elles soutinrent le poids de la lutte dans la journée du 23. Le combat s'engagea à la porte Saint-Denis. C'est là que s'était élevée la première barricade. Les insurgés avaient renversé les omnibus, les voitures et jusqu'aux tonneaux de porteurs d'eau. Ils fouillaient les maisons, occupaient les fenêtres; ils s'avançaient sur le boulevard Bonne-Nouvelle jusqu'à la hauteur de la rue de Cléry. Cinquante hommes de la garde nationale, escortant des tambours qui battaient le rappel, arrivèrent devant cette barricade. Ils firent signe de ne pas tirer, mais on ne les écouta pas. Une décharge décima les rangs de cette faible troupe. Au bruit de la fusillade accoururent des détachements de la première et de la deuxième légion. Ils se précipitent sur les barricades, mais les balles partent de toutes les fenêtres et les prennent en écharpe. Malgré leur bravoure, ils sont obligés de se replier après avoir fait des pertes considérables. Vers deux heures, de nouveaux détachements de la garde nationale, de la garde mobile et le général Lamoricière avec quelques compagnies de la ligne, s'avancèrent vers la porte Saint-Denis et emportèrent les barricades sur lesquelles des femmes, agitant des drapeaux et insultant la troupe, furent tuées. Tout présageait des deux côtés une guerre acharnée. M. Leclercq, garde national, combattait ayant un de ses fils près de lui. Son fils tombe blessé, il le relève; une autre balle l'achève. M. Leclercq porte chez lui le cadavre de son enfant, et dit à son second fils: « Ton frère a été tué, prends son fusil et viens avec moi le venger. » Sur quelques drapeaux de l'insurrection on lisait: « Vainqueurs, le pillage; vaincus, l'incendie. »

Après la prise des barricades Saint-Denis, Lamoricière établit son quartier général au Château-d'Eau. Il dirige ses colonnes dans les faubourgs Saint-Martin, Saint-Denis et du Temple. Il a malheureusement trop peu de monde et tous ses efforts, toute son habileté produisent de minces résultats. Le haut des faubourgs appartient aux insurgés et on parvient à grand'peine à les déloger. Le commandant de la deuxième légion, Lefèvre, tombe à l'angle des rues de Dunkerque et de Denain; atteint mortellement, il est emporté: « La barricade est-elle prise? demande-t-il d'une voix expirante. — Elle est à nous! lui répondent ses camarades. — Eh bien, vive la République! » Et il expire.

Lamoricière demande des renforts: « Dites au général, répond Cavaignac, que je vais lui en conduire moi-même. » Il rejoint Lamoricière au boulevard du Temple et dégage avec lui le faubourg. Mais la rue Saint-Maur et les rues voisines formaient une véritable redoute qu'on ne put emporter qu'après une lutte de cinq heures et les pertes les plus regrettables. Le général Cavaignac ne rentre qu'à la nuit à l'hôtel de la Présidence où son absence prolongée avait inquiété. Là, il apprend ce qui s'était passé dans les autres quartiers, et va à l'hôtel de ville où le général Bedeau venait de rentrer grièvement blessé.

Le général Bedeau, en arrivant à son poste, avait reconnu que le danger le plus prochain pour l'hôtel de ville était dans la Cité, qu'occupaient un grand nombre d'insurgés protégés par les ruelles étroites et tortueuses qui ont composé jusqu'à nos jours cette île, berceau de Paris. En vain a-t-il essayé de parlementer: il a reçu des délégués des insurgés, mais ils se sont présentés l'insulte et la menace à la bouche. Comme ils se disaient les délégués du peuple: « Je ne connais, interrompit le général avec indignation, d'autre peuple que celui qui a nommé l'Assemblée constituante. Quant à l'armée, elle est fidèle à son devoir et vous le prouvera tout à l'heure en balayant vos barricades. » Il divisa ses troupes en deux colonnes qui devaient monter au Panthéon pour rejoindre le général Damesme, en passant l'une par le pont Notre-Dame, la rue de la Cité, la rue Saint-Jacques; l'autre par le pont d'Arcole et le parvis Notre-Dame. La première colonne enlève rapidement une barricade qui fermait le Petit-Pont. Mais elle rencontra une opiniâtre résistance aux barricades qui fermaient l'entrée des rues Saint-Jacques et de la Huchette. Il fallut employer le canon. La barricade fut enfin enlevée, et un grand nombre d'insurgés qu'on trouva réfugiés dans un magasin de nouveautés furent passés à la baïonnette. Le général Bedeau entra dans la rue Saint-Jacques que coupaient des barricades placées de vingt pas en vingt pas. A la hauteur de la rue des Noyers il est atteint d'un coup de feu à la cuisse. La nuit tombe: on ne peut espérer aller jusqu'au Panthéon. Les troupes se replient,

et le général Cavaignac recueille du général Bedeau, qui peut à peine parler, le récit de tous ces événements. Il lui donne pour successeur le général Duvivier.

Cavaignac va ensuite visiter les attaques de la rive gauche. Il trouve le général Damesme assis au bivac, qui lui fait part des difficultés de toute espèce qu'il a rencontrées, et du peu de succès dont ses efforts ont été couronnés. De ce côté la journée a été chaude, la lutte s'est concentrée autour du Panthéon, mais faute de renforts, le général Damesme n'a pu prendre l'offensive. Il vante la bravoure de la garde nationale et de la garde mobile qui ont fait des prodiges. Un bataillon de garde mobile, le 25e, a pris à lui seul onze barricades. Le général promet d'attaquer le lendemain le Panthéon où les insurgés se sont retranchés.

La journée du 23 n'avait donc eu d'autre résultat que de révéler quel degré de résistance on allait rencontrer. Les légions de la garde nationale qui avaient cruellement souffert, se plaignaient de ce qu'on ne les soutenait pas. Un de nos meilleurs généraux, Bedeau, était blessé; plusieurs officiers supérieurs étaient atteints ou tués. Les insurgés avaient montré une résolution qui faisait prévoir une bataille acharnée, parce que leur exaltation allait encore s'accroître. Ils n'avaient point voulu écouter les explications, et en ne laissant pas entrevoir leurs intentions, ils redoublaient les craintes. Ils n'avaient respecté aucune autorité et avaient tiré sur des représentants qui avaient voulu parlementer. Près de l'église Saint-Paul, le représentant Dornès a été frappé mortellement; le représentant Bixio a été blessé au Petit-Pont. Le gouvernement et l'Assemblée sont dans la plus vive anxiété.

L'Assemblée était entrée en séance à une heure de l'après-midi. Gardée par des forces imposantes, protégée de tous côtés par de l'artillerie, elle ne craignait pas pour elle-même, mais elle s'inquiétait de cette guerre civile qui menaçait de devenir affreuse. Cependant elle continue ses discussions sur les chemins de fer : personne n'écoute. M. de Falloux monte à la tribune et lit son rapport concluant à la dissolution immédiate des ateliers nationaux, lecture inopportune qui accroît l'agitation. Les nouvelles graves se succèdent, les projets se multiplient. Des représentants vont rejoindre les troupes pour fortifier leur action d'une autorité morale. Ces généreux dévouements, nous l'avons vu, furent stériles. M. Caussidière propose une proclamation qui semble dictée par un ami de l'insurrection : « On ne raisonne pas avec les factieux, s'écrie M. Bérard, on les bat! » On adopte une énergique proclamation à la garde nationale, rédigée par M. Sénard. A dix heures du soir, le général Cavaignac vient rendre compte à la tribune de ce qu'il a pu savoir et on se sépare.

Paris offre un aspect des plus tristes. Il est complétement désert : on n'entend que la générale du côté des défenseurs de l'ordre, le tocsin du côté des insurgés. De temps en temps des détonations retentissent, indiquant que l'émeute veille et continue son travail. On sent qu'une nouvelle journée se prépare, plus terrible que la première.

§ 3. JOURNÉE DU 24 JUIN; RETRAITE DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE; PRISE DU PANTHÉON.

Le 24 juin, dès quatre heures du matin, le canon grondait, la fusillade retentissait sur les points où la nuit avait suspendu le combat. A la faveur de l'obscurité, les insurgés s'étaient fortifiés, recrutés, pourvus de munitions. Ils paraissaient encore plus résolus que la veille et pleins de confiance. Le caractère que prenait décidément l'insurrection était indiqué dans la proclamation rédigée par M. Sénard et votée par l'Assemblée pour encourager la garde nationale. « Si l'on a pu se demander un moment, disait la proclamation, quelle est la cause de l'émeute qui ensanglante nos rues et qui tant de fois, depuis huit jours, a changé de prétexte et de drapeau, aucun doute ne peut rester aujourd'hui, quand déjà l'incendie désole la cité, quand les formules du communisme et les excitations au pillage se produisent audacieusement sur les barricades. Sans doute la faim, la misère, le manque de travail sont venus en aide à l'émeute. Mais, s'il y a dans les insurgés beaucoup de malheureux qu'on égare, le crime de ceux qui les entraînent et le but qu'ils se proposent sont aujourd'hui mis à découvert. Ils ne demandent pas la République. Elle est proclamée. Le suffrage universel? Il a été pleinement admis. Que veulent-ils donc? On le sait maintenant : ils veulent l'anarchie, l'incendie, le pillage. Gardes nationaux! unissons-nous tous pour défendre et sauver notre admirable capitale. L'Assemblée nationale s'est déclarée en permanence. Elle a concentré dans la main du brave général Cavaignac tous les pouvoirs nécessaires pour la défense de la République. De nombreux représentants revêtent leurs insignes pour aller se mêler dans ses rangs et combattre avec vous. L'Assemblée n'a reculé, elle ne reculera devant aucun effort pour remplir la grande mission qui lui a été confiée. Elle fera son devoir comme vous faites le vôtre. Gardes nationaux! comptez sur elle comme elle compte sur vous. »

Cette proclamation annonçait une grave mesure, commandée par les circonstances : la dictature du général Cavaignac. Ce fait était si prévu et si nécessaire que dès le 23 au soir on le croyait accompli. Cette détermination ne fut pourtant prise par l'Assemblée que le 24 au matin. Les représentants s'étaient réunis à huit heures et dans une première séance, au milieu de la plus vive émotion, on avait décrété l'adoption, au nom de la République, des veuves et des enfants des citoyens morts pour la patrie. A la seconde séance, à onze heures, on proposa la mise de Paris en état de siége et la réunion de tous les pouvoirs entre les mains de Cavaignac. On aurait voulu que la Commission exécutive offrît sa démission, mais celle-ci, obéissant à un sentiment respectable, avait refusé de la donner pour ne point paraître céder devant l'émeute. C'est alors qu'on résolut d'agir directement par l'Assemblée. La Commission exécutive, en apprenant le vote qui la remplaçait, envoya au président la lettre suivante, plus digne que n'avait été sa conduite : « La Commission du pouvoir exécutif aurait manqué à la fois à ses devoirs et à son honneur en se retirant devant une sédition et devant un péril public; elle se retire seulement devant un vote de l'Assemblée. En remettant les pouvoirs dont vous l'aviez investie, elle rentre dans les rangs de la représentation nationale, pour se dévouer avec vous au danger commun et au salut de la République. »

Les événements forçaient donc les républicains à des actes contraires à leurs principes. Pour n'avoir pas, après la démission du Gouvernement provisoire, voulu de l'unité du pouvoir exécutif, ils se voyaient obligés

de recourir à une dictature et enfin de proclamer l'état de siége, c'est-à-dire d'effacer toute autorité devant l'autorité militaire. Cette proclamation de l'état de siége rencontra une vive opposition dans l'Assemblée, honteuse de détruire l'une après l'autre toutes les libertés qu'elle avait pour mission de faire respecter. Mais le danger pressait. M. Bastide monta à la tribune et annonça que dans une heure peut-être l'hôtel de ville serait pris. On vota l'état de siége par assis et levé. Le général Cavaignac avait les mains libres: ce fut à partir de ce moment qu'il agit avec vigueur.

L'état de siége donna aux journées de juin un aspect particulier qui les distinguerait des autres journées qui ont ensanglanté Paris, si elles n'avaient pas eu d'autres



Le général Cavaignac, d'après un buste de Pradier.

caractères malheureusement trop distinctifs. Dans les autres journées de révolution la foule remplissait les rues; c'était un immense désordre auquel l'animation enlevait un peu de son apparence terrible. Cette fois toutes les rues furent occupées militairement, les maisons closes, les passages gardés. Paris semblait désert. On ne laissait circuler personne qu'avec des permis où était spécifiée la destination et même on faisait accompagner le porteur du permis. Il fallait cette rigueur pour empêcher toute communication avec les insurgés auxquels des femmes simulant une grossesse portaient des munitions. Les soldats avaient trouvé des civières chargées d'armes; ils avaient arrêté jusqu'à un faux enterrement, et, du cercueil brisé, s'étaient échappés un grand nombre de fusils. Il fallait aussi cette occupation permanente de tous les quartiers, même les plus paisi-

bles, pour effrayer ceux qui seraient tentés de se joindre à l'insurrection et prévenir de nouvelles explosions qui rendraient la répression plus difficile. La capitale de la France était donc un vrai champ de bataille que se disputaient deux armées et dont les habitants, à l'exception de ceux qui formaient la garde nationale, attendaient



Armes trouvées dans un cercueil. (Page 96, col. 2.)

dans la plus profonde anxiété l'issue de la lutte. Le manque de nouvelles augmentait les craintes et favorisait les bruits exagérés. L'acharnement des insurgés, la colère de la garde mobile et des soldats qui voyaient tomber leurs plus brillants officiers, donnaient cours aux récits les plus affreux. La vérité était pourtant déjà assez triste.



Attaque du clos Saint-Lazare (24 juin). (Page 98, col. 1.)

L'insurrection dessinait, nous l'avons dit, un demi-cercle partant du clos Saint-Lazare et aboutissant au Panthéon en passant par la Bastille. Elle cherchait à arriver à l'hôtel de ville par tous les côtés. L'action se concentra donc comme la veille autour du Panthéon, de l'hôtel de ville et dans le haut des faubourgs Poissonnière et du Temple. La partie supérieure du faubourg Poissonnière était fermée par d'épaisses barri-

cades. Les insurgés occupaient l'octroi et le vaste clos Saint-Lazare où se trouvaient d'énormes pierres de taille destinées à la construction de l'hôpital Lariboisière. Ces pierres, les palissades en planches qui fermaient le clos, formaient des retranchements que les insurgés mettaient à profit. Le combat en cet endroit dura de deux heures à six heures du soir. Il fut heureusement terminé par l'arrivée de la garde nationale de Rouen qui attaqua les insurgés par derrière et les mit entre deux feux. Dans le faubourg Saint-Denis, quatre-vingts coups de canon furent tirés vainement contre une barricade. Les généraux Bourgon et Korte furent blessés. A une barricade des boulevards se passa un épisode intéressant. La résistance derrière cette barricade avait faibli, il y avait eu aussi un temps d'arrêt du côté des troupes. Le marquis de la Ferté, gentilhomme d'une haute taille, qui servait dans la 1re légion de la garde nationale, se trouvait à côté d'un petit garde mobile qui s'était déjà bravement battu. Un drapeau rouge flottait, par défi, au sommet de la barricade. Le jeune homme, garçon de quinze ans, s'adresse à son compagnon : « Grand garde national, dit-il, veux-tu prendre ce drapeau à nous deux? — Soit, petit garde mobile, avançons. » Ils avaient fait les deux tiers du chemin, lorsque le petit bonhomme tomba, atteint à la jambe. Il regarda d'un air piteux son gigantesque compagnon, et lui dit : « Hélas, grand garde national, je n'aurai donc pas, moi, ce drapeau? — Si fait, petit garde mobile, tu l'auras. » Il prend alors l'enfant, le place sur ses épaules, s'élance sur le



Le général Duvivier.

sommet de la barricade, et, sous le feu général de ceux qui la défendaient, encourage le blessé à étendre sa main avide de saisir le drapeau rouge. Le drapeau fut enlevé. Ils redescendirent ensuite sans autre accident, et M. de la Ferté transporta son blessé à l'arrière du détachement pour lui faire donner les secours nécessaires.

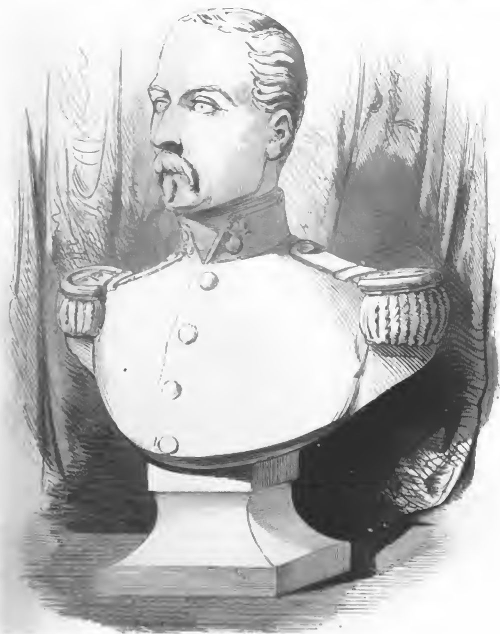
Le général Lamoricière déploya la plus grande bravoure dans les nombreux combats qui pendant toute la journée du 24 s'engagèrent dans le faubourg du Temple. Sans cesse exposé au feu, il excitait l'admiration des troupes, mais sans arriver à de sérieux résultats. Il se vit obligé d'employer les bombes, la sape et la mine. Vers le soir, il conduisit lui-même l'attaque de l'entrepôt de la Douane, et eut un cheval tué sous lui. Il parvint enfin à s'emparer de l'Entrepôt, et à rejeter l'insurrection du côté de la Villette, pendant que le général Lebreton, par le faubourg Poissonnière, la refoulait vers Montmartre.

Au centre de Paris, les troupes ne réussirent à protéger l'hôtel de ville qu'au prix des plus grands efforts et des pertes les plus sensibles. Dès le matin, les insurgés avaient attaqué la place des Vosges et pris la mairie du huitième arrondissement. Ils dévastèrent sur la place Royale, la maison où demeurait M. Victor Hugo dont le dernier discours les avait irrités. A la mairie ils trouvèrent une grande quantité d'armes et quinze mille cartouches. Ils s'avancèrent par la rue Saint-Antoine sur l'hôtel de ville qu'ils menaçaient encore par les rues de Rambuteau, de la Tixeranderie, par les places Saint-Michel et du Châtelet. Le général Duvivier, un des plus brillants officiers de l'armée d'Afri-

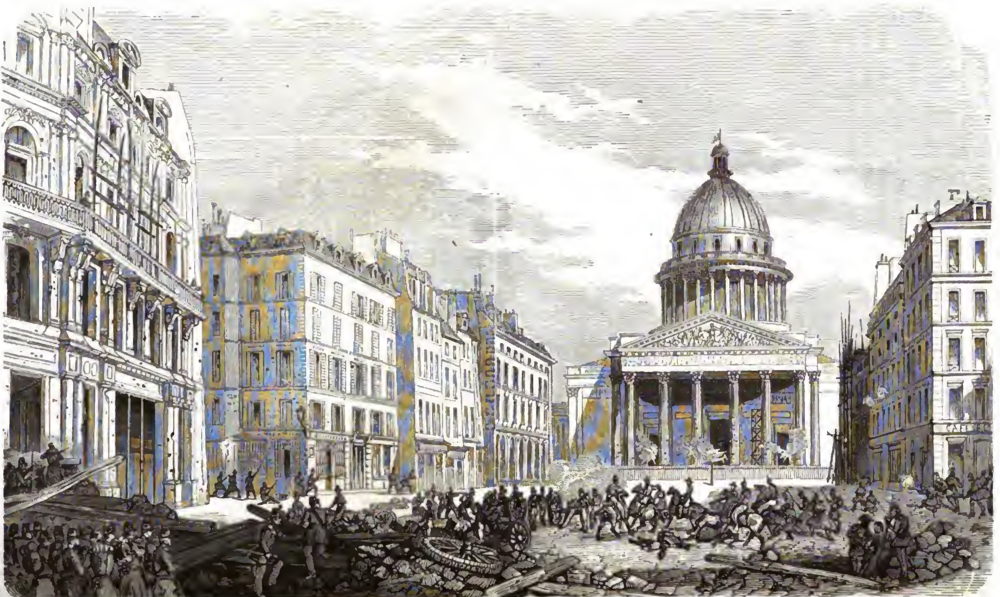
que, avait remplacé le général Bedeau. Mais cette guerre de rues le déroutait et il combattait sans gagner de terrain. Ce fut vers le soir seulement que les barricades de la rue Saint-Antoine purent être emportées et l'église Saint-Gervais dégagée : là il avait fallu le canon.

Mais l'action décisive de la journée se passa sur la rive gauche : ce fut la prise du Panthéon, avantage considérable mais qui nous coûta cher. Le Panthéon était un des points sur lesquels pivotait l'insurrection : en s'en emparant on la coupait.

Le général Damesme, qui avait déjà la veille soutenu une lutte opiniâtre dans ce quartier, résolut d'enlever enfin la position. Il se rassura sur ses derrières en descendant la rue Saint-Jacques dont il détruisit les barricades, et déblaya les rues voisines. Vers onze heures il commença l'attaque du Panthéon : ses troupes étaient rangées des deux côtés de la rue Soufflot, les canons, du milieu de la chaussée, vomissaient le fer contre l'édifice dans lequel se tenaient un millier d'insurgés. Ceux-ci couronnant les galeries, faisaient sur les troupes un feu plongeant assez meurtrier. Ils occupaient en outre, sur la place, les bâtiments en construction de la mairie qui regarde l'École de droit. L'École elle-même leur servait de retranchement, mais la troupe s'en empare et de là domine à son tour la place, tire sur les galeries du Panthéon où les insurgés ne peuvent plus guère rester. Vers midi et demi, les portes du monument, battues par le boulet, s'ébranlent, le général Damesme donne le signal de l'assaut. La troupe, la garde mobile, la garde nationale s'élancent à la fois, brisent les portes, se précipitent dans l'église, et saisissent corps à corps les insurgés qui n'ont pu s'enfuir. On fait un grand nombre de prisonniers, mais la plupart des défenseurs du Panthéon se sont sauvés par le collége Henri IV (lycée Napoléon), et retranchés dans les rues des Fossés-Saint-Jacques, de l'Estrapade, de Fourcy. Le général Damesme les y poursuit. Il tombe à la barricade de la rue de Fourcy, atteint d'une balle à la cuisse. Comme on l'emportait à l'hôpital du Val-de-Grâce, un représentant du peuple s'approcha et lui serra tristement la main : « Dites à l'Assemblée, répondit le général, que j'ai rempli mon devoir. » Il succomba un mois plus tard



Le général Damesme.



Attaque du Panthéon (24 juin). (Page 99, col. 1 et 2.)

à sa blessure, après une cruelle amputation et des souffrances plus cruelles encore supportées avec une rare résignation.

Le soir du samedi 24 juin, le général Cavaignac avait donc obtenu des résultats. Le quartier du Panthéon, la rue Saint-Antoine, les faubourgs Poissonnière et du Temple avaient été à peu près reconquis. On était sûr du succès, mais tout le monde s'attendait à une journée plus terrible pour le lendemain. Ces deux journées avaient accru l'exaltation des insurgés, et le 25 juin devait en effet être marqué par les épisodes les plus lamentables.

§ 4. JOURNÉE DU 25 JUIN ; LA BARRIÈRE FONTAINEBLEAU ; ASSASSINAT DU GÉNÉRAL BRÉA.

Pendant toute la journée du 24, l'Assemblée n'avait fait qu'écouter les rapports qui se succédaient. Le 25, elle comprit qu'il fallait détacher de la cause de l'insurrection tous ceux que la misère seule y retenait. Elle ouvrit sa séance en votant une somme de trois millions destinés à être répartis, en secours à domicile, entre les familles nécessiteuses de la capitale et de la banlieue. De son côté, le général Cavaignac adressa aux insurgés une proclamation dans laquelle il les détrompait sur les intentions du gouvernement : « On vous dit que de



Exposition des corps du général Bréa et de son aide de camp (25 juin 1848). (Page 102, col. 1.)

cruelles représailles vous attendent ; ce sont vos ennemis, les nôtres, qui parlent ainsi. On vous dit que vous serez sacrifiés de sang-froid : venez à nous ; venez comme des frères repentants et soumis à la loi ; les bras de la République sont tout prêts à vous recevoir. » Ni ce vote, ni ce décret ne réussirent à calmer l'irritation des insurgés qui devaient, dans ce dimanche de sinistre mémoire, rendre inutiles les plus beaux dévouements et faire d'illustres victimes.

Le général Damesme avait été remplacé dans son commandement par le général Bréa. Celui-ci avait, dans la matinée du 25, enlevé toutes les barricades du quartier Saint-Marceau et dégagé toutes les rues jusqu'au mur d'octroi. Mais hors des portes, les insurgés occupaient des positions importantes à l'extrémité des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marceau. Le général Bréa se dispose à les en chasser. A dix heures du matin, à la tête d'une colonne d'environ deux mille hommes composée de troupes de ligne, de garde mobile et de garde nationale, il part accompagné du représentant de Ludre. Le général Bréa joignait à la bravoure du soldat les plus belles qualités du cœur. La lutte sanglante dont il avait été témoin pendant ces deux jours l'avait profondément affligé ; aussi cherchait-il à prévenir de nouvelles hostilités : il espérait que les dernières mesures de l'Assemblée calmeraient les insurgés, et aima mieux essayer de la force morale que de la force matérielle. Il s'avançait par les boulevards extérieurs. Aux barrières d'Enfer, Saint-Jacques et de la Glacière, on écoute ses exhortations, on applaudit à la

proclamation du général Cavaignac et au vote de l'Assemblée qui apaisent la foule. La troupe passe et franchit les barricades. Elle arrive ainsi pleine de confiance à la barrière dite de Fontainebleau ou d'Italie, barrière habitée par une population toute particulière que se disputent le vice et la misère. Cette barrière est défendue par quatre barricades qui se relient et forment un redoutable retranchement. Les insurgés occupent les routes de Choisy et d'Italie, les bâtiments de l'octroi et le corps de garde. On ne voit personne sur les barricades, et tout autour règne un silence qui a quelque chose d'effrayant.

Là, en effet, devait se passer un drame que nous voudrions pouvoir taire tant il déshonore notre histoire, même celle de nos guerres civiles. On a raconté de bien des manières, à cette époque, la triste fin du général Bréa; mais le procès de ses assassins, en 1849, a permis de savoir la vérité. Aussi laisserons-nous la parole au commandant Gobert qui, en qualité de chef de bataillon de la 12ᵉ légion de garde nationale, accompagnait le général Bréa, fut témoin de sa mort et faillit périr comme lui. Voici comment il racontait les faits au conseil de guerre de 1849 : « Quand nous arrivâmes à la barrière Fontainebleau, nous y rencontrâmes l'insurrection plus menaçante. Je m'avançai avec le colonel Laugier de la 12ᵉ légion, mais nous fûmes menacés et mis en joue par les insurgés. Nous comprimes que toute tentative de conciliation était inutile. Nous revinmes vers le général, à qui nous fîmes part de l'attitude hostile des insurgés à cette barrière. « Je vais leur parler, » nous dit-il. Et il s'avança vers la grille, confiant et sûr de réussir là comme il avait réussi aux autres barrières.

« Dès qu'il s'avança vers les insurgés, ceux-ci changèrent d'attitude; au lieu de le menacer comme on avait fait pour nous, on l'accueillit très-bien. « Entrez, lui disait-on; » venez, n'ayez pas peur; on « ne vous fera rien. » Et l'on ouvrit devant lui la petite porte qui servait de passage à travers la grille de la barrière. Plein de confiance, le général passe la grille; je m'élance sur ses pas avec le lieutenant Singeot, et nous sommes bientôt suivis de MM. Mangin, son aide de camp, et Desmarets, lieutenant-colonel.

« A peine avions-nous franchi la grille qu'elle se referma sur nous. Nous fûmes enveloppés, et les cris: « A mort! à mort! nous les tenons! » se firent entendre avec violence. On nous entraina, et c'est alors que quelques bons citoyens s'écrièrent : « Il faut les « conduire chez le maire! Allons chez le maire! » On nous fit entrer dans la maison à côté de celle du maire, sous une grande porte cochère, et cette porte fut refermée sur nous. On nous poussa dans le jardin afin de nous faire sauver.

« Aussitôt que nous avons été dans le jardin, le lieutenant Singeot a mis le pied sur un petit bosquet, placé près du mur, et qui faisait échelle; il a franchi le mur et s'est sauvé. A cet instant, la foule, qui avait forcé la porte d'entrée, envahissait le jardin. Nous fûmes saisis par la foule, et amenés vers la maison, au milieu des vociférations les plus épouvantables. Nous sommes montés, on nous a séparés; le général et M. Mangin ont été dirigés sur la maison. Comme ils marchaient devant, les insurgés qui étaient auprès de moi ont cru qu'ils se sauvaient, qu'on les leur enlevait, et alors ils se sont rués sur moi. En un instant, j'ai été dépouillé de mes insignes, frappé de tous côtés, saisi par les cheveux et par la barbe, et criblé de coups sur le visage. J'ai fait un effort désespéré, et je me suis dégagé des hommes qui me tenaient. Malgré les fusils qui m'entouraient, je me suis élancé vers la maison, et je suis allé retrouver le général.

« Je l'ai trouvé assis devant une table, menacé et injurié par la foule. Il était défendu par M. Mangin, qui a eu un courage héroïque. On voulait lui faire écrire une proclamation où il parlerait du vote de l'Assemblée sur les trois millions, et on lui disait de signer un ordre pour faire retirer les troupes qui étaient à la barrière. Le général refusait d'écrire cet ordre. Les citoyens qui avaient entrepris de nous sauver lui dirent : « Mais général, faites donc quelque « chose pour nous aider. Tant que la troupe sera là, « nous ne viendrons à bout de rien. » C'est alors qu'il se décida à tracer l'écrit que vous connaissez.

« Cette scène durait depuis trois quarts d'heure. En bas nous entendîmes retentir les cris de mort de la foule. L'un des assassins avait à la main l'épée du général et le sabre de M. Mangin. Il alla à la croisée; et montrant ces armes à la foule, nous l'entendîmes s'écrier : « Nous les tenons! n'ayez pas peur, ils n'é- « chapperont pas! »

« Le maire arriva et je lui dis : « Monsieur le maire, « vous ne pouvez donc rien pour nous? — C'est diffi- « cile, me dit-il. Je n'ai pas d'influence sur cette foule « irritée. » Un individu s'approcha de lui et lui dit : « Toi, tu es un gredin, nous te ferons ton affaire. » Les habitants de cette maison voulaient voir finir cette scène; ils avaient peur d'un massacre. Ils proposèrent de nous conduire au grand poste. Cette proposition fut acceptée par ceux qui voulaient nous sauver. Ceux qui étaient en bas le demandaient aussi. Nous y fûmes donc conduits, et nous y retrouvâmes le commandant Desmarets qu'on avait séparé de nous et également maltraité. Viel, qui était sur la porte, me dit : « Comman- « dant, n'entrez pas, vous allez être fusillé. » Je lui répondis : « Je suis venu avec le général, et je ne l'a- « bandonnerai pas. » J'entrai, il y avait des gardes nationaux dans le poste. Je jugeai que c'étaient des gardes nationaux, quoiqu'ils fussent sans uniforme, parce qu'ils avaient une attitude paisible. Il n'y avait en uniforme que le lieutenant. Ils sortirent devant le poste que la foule envahissait, et ils ne purent plus rentrer. Le poste fut pris par les insurgés. Les menaces contre le général recommencèrent. On le fit placer à une table et on voulut le forcer à signer un ordre de retraite pour les troupes. Un individu s'approche de M. Desmarets et lui dit: « Toi, tu es de la mobile? « — Non, dit-il, je suis du 24ᵉ léger. — Eh bien, tu as « ton bataillon à la barrière, donne-lui l'ordre de se « retirer. — Jamais, dit M. Desmarets, fusillez-moi « si vous voulez, mais je ne signerai pas cet ordre. » Les cris de mort redoublèrent; le général, qui s'était levé, fut poussé dans un coin du poste et serré à la gorge; nous nous approchâmes de lui pour le dégager.

« Ces vociférations ont duré pendant deux heures. Je vis qu'on faisait successivement sortir du poste tous ceux qui nous étaient favorables. Je m'approchai du général, je lui fis part de cette remarque, et je lui dis : « Général, le moment fatal approche. » — La rage allait toujours croissant. Plusieurs fois ils avaient

voulu nous fusiller, mais toujours quelqu'un les en avait empêchés. Les fusils s'étaient abaissés sur nous, mais ils avaient été relevés. C'est alors qu'ils prirent le parti de faire sortir ceux qui les gênaient. Il se fit un moment de silence effrayant.... Puis j'entendis le cri : « Feu! feu! voilà la mobile! » Les fusils se sont abaissés. Un premier coup de feu est parti, et le général est tombé. Je me suis jeté à terre pour éviter la décharge qui allait suivre, et, me trouvant à côté du lit de camp, je me suis glissé dessous. La fusillade a continué. Le pauvre Mangin a reçu une balle à la joue, il a fléchi sur les genoux et il a poussé un cri épouvantable en portant sa main à sa tête.

« Les insurgés sont entrés dans le poste. L'un d'eux a crié : « Il y en a un sous le lit. — Fusillons-le! » ont crié les autres. Et je vis les fusils s'abaisser sur moi. D'autres entrèrent et j'entendis des coups de crosse tomber sur le général et sur M. Mangin. Heureusement pour moi, la foule fit irruption dans le poste. Un cri d'horreur s'éleva à la vue des deux cadavres qui étaient étendus sur le sol. Les insurgés s'éloignèrent; le poste fut évacué et la porte fermée.

« J'attendais qu'on vînt me chercher pour me fusiller. On cassa un carreau, et une voix me dit de sortir; j'ai hésité avant d'ouvrir. Je craignais de recevoir la mort sur le seuil de la porte. Cependant, j'étais tellement excédé de cette longue scène, j'étais tellement démoralisé par la vue des cadavres avec lesquels j'étais enfermé, que je pris mon parti et fis le sacrifice de ma vie. Je m'élançai donc hors du poste et me trouvai en présence d'un honnête ouvrier, Antoine Guimbal, qui me poussa dans l'allée de sa maison, me donna une blouse, me fit franchir un mur, et je me trouvai ainsi dans la campagne. »

Pendant cette longue agonie du général, on pense quelle avait dû être l'anxiété des officiers et des soldats restés en dehors de la barrière. On ne voulait pas attaquer la barricade pour ne pas aggraver la position du général qu'on espérait toujours revoir. Mais les cris de mort que l'on entendait ne laissèrent bientôt aucun doute sur son sort. Le général Cavaignac envoya l'ordre d'enlever à tout prix la barricade. La troupe s'était élancée, et c'était à ce moment que les insurgés avaient accompli leur crime. Mais les retranchements étaient construits avec tant d'art, que les soldats mirent plus d'une heure à s'en emparer (six heures du soir). Leur douleur et leur indignation furent extrêmes, lorsqu'ils découvrirent les corps affreusement mutilés du général et de son aide de camp. On emporta les malheureuses victimes et on les exposa sur un lit funèbre au Panthéon, où tous les officiers de l'armée vinrent les visiter. Ce meurtre d'un parlementaire donnait à la lutte un caractère sauvage.

§ 5. LA PLACE DE LA BASTILLE; MORT DU GÉNÉRAL NÉGRIER; DÉVOUEMENT DE MGR AFFRE, ARCHEVÊQUE DE PARIS (25 JUIN 1848).

Pendant que l'insurrection, sur la rive gauche, exhalait sa fureur par une affreuse violation du droit des gens et des lois de l'humanité, un combat acharné ensanglantait le centre de Paris. Le général Duvivier qui n'avait réussi qu'à grand'peine, la veille, à protéger l'hôtel de ville, voyant que l'insurrection recule à droite et à gauche, prend l'offensive. Il divise ses troupes en deux colonnes, marche avec l'une le long des quais et charge le colonel Regnault de dégager avec l'autre la rue Saint-Antoine. Au marché Saint-Jean la bataille est longue et la troupe fait des pertes considérables. Le colonel Regnault déploie une telle bravoure que M. Marrast, qui en est témoin, court chez le général Cavaignac et rapporte pour ce brillant officier les épaulettes de général. Il veut les lui attacher lui-même. « Vous allez voir comment je les gagne, » dit Regnault, et il se précipite sur une barricade à la tête de son régiment. Un quart d'heure après il recevait une balle en pleine poitrine. A la même heure le général Duvivier était atteint d'un coup de feu au pied, blessure qu'on crut d'abord peu dangereuse mais qui l'enleva le 8 juillet. Cavaignac, apprenant ces malheurs, donne le commandement des troupes du général Duvivier au général Négrier qui arrivait de Versailles. Le général obtient quelques avantages. Vers deux heures les troupes s'étaient emparées du pont Marie, des barricades du quai Saint-Paul, des Greniers d'abondance, du pont d'Austerlitz. Elles s'avancèrent par le boulevard Contrescarpe et le boulevard Bourdon, vers la place de la Bastille où arrivait également par la rue Saint-Antoine le général Perrot qui avait remplacé l'infortuné général Regnault. Le général Perrot avait dû enlever jusqu'à soixante-huit barricades. On devait attendre encore la jonction du général Lamoricière qui approchait par les boulevards.

La place de la Bastille déserte paraissait immense : elle était fermée du côté du faubourg par une immense barricade crénelée qui occupait tout un côté depuis la rue Bourdon jusqu'à la rue Jean-Bausire et se reliait aux barricades des rues de Charenton, du faubourg Saint-Antoine, de la rue de la Roquette. Sur la colonne de Juillet, dont l'ombre seule se projetait sur la place inondée par un soleil de juin, flottait le drapeau de l'insurrection, le drapeau rouge. Les soldats embusqués dans les maisons qui faisaient le coin de la rue Saint-Antoine répondaient au feu des insurgés. Ils tiraient aussi d'un chantier situé près du boulevard Beaumarchais et des fenêtres de ce boulevard d'où on plongeait derrière les barricades. Enfin le canon, ne pouvant ouvrir de brèche dans les montagnes de pavés qui obstruaient les rues, abattait les maisons où s'appuyaient les barricades. Deux de ces maisons toutes démantelées par les boulets et les obus tombaient en ruine.

Quand les troupes du général Négrier arrivèrent, déjà épuisées, sur la place de la Bastille, elles s'arrêtèrent devant cet espace que la solitude faisait paraître plus grand encore et qu'il fallait traverser sous une pluie de fer. Le général continua d'avancer avec la plus rare intrépidité et arriva jusqu'au milieu de la place que traversaient des balles partant de tous les côtés. Il tomba presque aussitôt frappé à mort ainsi que le représentant Charbonnel qui avait voulu l'accompagner pour chercher à calmer les insurgés.

Ces pertes considérables troublaient les soldats en les irritant. La consternation régnait dans la capitale; le général Cavaignac, sûr de l'effet de ses dispositions stratégiques, n'en était pas moins attristé de cette grande effusion de sang, et dans le désir d'en finir plus tôt il ordonnait d'employer la grosse artillerie. Mais il était dit que ces néfastes journées épuiseraient tous les sacrifices, l'honneur militaire, le courage civil, l'abnégation chrétienne : à la liste des généraux,

des représentants, des citoyens qui avaient succombé s'ajouta le nom d'un pontife.

Mgr Affre, archevêque de Paris depuis le 6 août 1840, n'était connu de la population que par ses douces vertus et son ardente charité. C'était un prélat ami de la retraite, de la simplicité, et qui allait accomplir avec la simplicité la plus parfaite un héroïque dévouement. Cette lutte, qui depuis trois jours désolait la capitale de la France, jetait dans l'âme de Mgr Affre un trouble profond. Les récits navrants, quelques-uns affreux, qui lui arrivaient, l'affligeaient plus que tout autre et il se demandait si on ne pouvait arrêter cette guerre fratricide. Le dimanche, après les offices, sa résolution parut fixée. A cinq heures et demie, il sortit de l'Archevêché et se rendit chez le général Cavaignac pour lui annoncer son intention d'aller porter aux insurgés des paroles de paix. Profondément ému de cette démarche, le général exposa au prélat les périls de cette mission et lui raconta tout ce qu'on savait sur l'exaltation des insurgés. Mgr Affre ne répondit à toutes les instances que par ces mots : « Ma vie est si peu de chose ! » Le général ne put triompher de l'abnégation du prélat qui rentra à l'Archevêché et en ressortit quelques instants après pour se rendre au faubourg Saint-Antoine. Plusieurs représentants avaient offert de l'accompagner : toutes les offres furent refusées. Il se dirigea vers la Bastille en s'entretenant avec sérénité du texte de l'Évangile : « Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis. » Il s'avançait dans les rues dévastées, consolant les blessés, s'arrêtant pour absoudre les mourants. Il était plus de sept heures du soir lorsqu'il arriva à la place de l'Arsenal et envoya prier le général Bertrand de cesser le feu. Le prélat demanda ensuite si les insurgés l'écouteraient et si on pouvait les prévenir qu'il voulait leur parler. M. Théodore Albert, garde national de la 3ᵉ légion, s'offrit pour accompagner l'archevêque : on lui fit observer qu'il ne fallait pas d'uniforme et il prit une blouse. On lui cueillit une branche d'arbre, sur le boulevard de l'Arsenal, qu'il attacha à une grande perche et Mgr Affre le suivit, accompagné seulement de ses deux grands vicaires, MM. Jacquemet et Ravinet et de son domestique Pierre Cellier. Le feu avait cessé comme par une trêve tacite : cependant on tirait encore par intervalles des fenêtres du boulevard Beaumarchais où on ne savait pas ce qui se passait. L'archevêque avança vers les barricades qui fermaient l'entrée du faubourg Saint-Antoine : on lui ouvrit la boutique du marchand de vins qui occupait le coin de la rue du Faubourg-Saint-Antoine, à droite, et qui avait deux portes donnant l'une sur la place, l'autre sur la rue. La confusion était déjà grande : les coups de feu devenaient plus nombreux. Le prélat entre dans le faubourg, mais il se trouve presque aussitôt séparé de ses deux grands vicaires : il reste seul avec son domestique et le garde national déguisé qui portait la branche d'arbre. Tous trois longeaient le côté droit de la rue et l'archevêque se préparait à parler. On voyait très-peu d'insurgés. Mais



Attaque du faubourg du temple, au pont du canal Saint-Martin (25 juin).

Mgr Affre avait à peine fait une quinzaine de pas que le feu recommença plus vif. L'archevêque s'affaissa sur lui-même devant la seconde boutique du n° 4. M. Albert jeta sa perche et son rameau de paix et tendit la main au prélat qui lui dit d'un ton tellement calme : « Mon ami, je suis blessé, » que celui-ci crut la blessure légère. Mais l'archevêque ne pouvait se relever, son domestique Pierre Cellier arriva et tomba presque aussitôt lui-même blessé au côté. Quelques insurgés se hasardèrent avec crainte à sortir de la boutique ; mais les balles pleuvaient sur eux. Pendant que M. Albert prenait les pieds du prélat pour l'enlever, trois insurgés tombèrent tués sur lui : un d'eux lui fit même quitter les pieds de l'archevêque : on aurait cru que les barricades étaient envahies par la troupe tant il y avait de blessés et de confusion. Enfin on put entrer Mgr Affre dans une boutique, mais cette boutique, en réparation, n'offrait aucune ressource. On fut obligé de le sortir et de le porter au n° 26 après la quatrième barricade. On trouva chez un tapissier un matelas et des



Le général Négrier.

draps avec lesquels on composa un brancard. Ce fut avec beaucoup de peine qu'on sortit du magasin par les derrières. Il fallut passer par une petite cour de quelques mètres obstruée par un puits et des planches : la nuit était venue, une femme montée sur une échelle éclairait les porteurs. Tous ces changements, toutes ces difficultés faisaient beaucoup souffrir le prélat. La rue de Charenton était déserte : on eut beaucoup de peine à se faire ouvrir aux Quinze-Vingts. Le curé de Saint-Antoine arriva et demanda qu'on menât l'archevêque au presbytère. Le prélat fut étendu sur des matelas au milieu du salon et c'est là qu'il fut rejoint par un de ses grands vicaires, M. Jacquemet, qui avait reçu deux balles dans son chapeau. L'archevêque demanda son secrétaire M. Delage et le docteur Cayol. M. Jacquemet lui répondit qu'il était impossible de traverser la place de la Bastille sans risquer d'être tué. M. Albert s'offrit pour aller chercher les personnes demandées et partit avec l'abbé Roux. Tous deux revinrent au bout de deux heures. L'archevêque voulut que M. Jacquemet lui fît connaître la vérité sur son état. Le grand vicaire dut lui avouer que la blessure était

mortelle. La balle, partie évidemment d'une fenêtre, avait pénétré dans les reins et lésé la moelle épinière. « Ma vie est peu de chose, » répéta le malade avec une sérénité parfaite pendant que tous les assistants fondaient en larmes. Il reçut ensuite les derniers sacrements. Le 26, après cette nuit de souffrances, où les insurgés l'avaient soigné, le prélat fut transporté au palais de l'Archevêché, par des ouvriers et des soldats. Le lugubre cortége traversa Paris au milieu des démonstrations de la plus sincère douleur. Lorsqu'il reprenait connaissance, Mgr Affre s'inquiétait du combat et murmurait des vœux pleins de charité et de patriotisme. « Faites, ô mon Dieu, disait-il, que mon sang soit le dernier versé. » Il expira le mardi 27, à quatre heures de l'après-midi. La lutte était terminée de la veille[1].

§ 6. PRISE DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE (LUNDI 26 JUIN); PARIS APRÈS LE COMBAT.

La nuit du 25 au 26 se passa sans combat, mais on ne cessait de voir arriver les gardes nationales de la province qui, à la nouvelle de ces sinistres événements, s'étaient levées, bien résolues à ne plus laisser s'imposer de révolution par la capitale. L'insurrection eût triomphé qu'elle se serait trouvée au bout de quelques jours devant une nouvelle armée accourue de tous les



Mgr Affre, archevêque de Paris.

points de la France. Ce fut là un grand enseignement, l'indice du réveil de la province.

Les insurgés, qui désespéraient du succès, essayaient à leur tour de parlementer; ils avaient retenu prisonniers quatre représentants qui s'étaient introduits dans le faubourg, parmi lesquels M. Larabit. Ils négocièrent avec eux et les renvoyèrent accompagnés de délégués qui portaient leurs propositions. Le président de l'Assemblée, M. Senard, aurait incliné à quelques concessions, mais Cavaignac, obéissant au sentiment général de l'armée, exigeait une capitulation sans conditions. Si l'armée, après tant d'efforts, n'eût pas obtenu la reddition du faubourg, elle aurait été humiliée, démoralisée. Le combat recommence pendant que l'Assemblée vote l'institution d'une commission d'enquête sur ces fatales journées et discute un décret portant que tout individu pris les armes à la main serait déporté dans une des possessions françaises autre que l'Algérie.

Les insurgés venaient d'être délogés de leurs derniers retranchements à la barrière Rochechouart, au

1. La plupart des récits qu'on a faits de la mort de l'archevêque de Paris sont erronés. Dans une si grande confusion la vérité est difficile à connaître. Tous les détails que nous donnons nous ont été communiqués par un témoin oculaire qui a joué dans ce lamentable épisode un rôle des plus honorables. Toutes nos recherches ont confirmé leur exactitude, et nous nous plaisons ici à le remercier pour ses précieuses communications.

clos Saint-Lazare, dans le haut des faubourgs Saint-Denis et du Temple. Le général Lamoricière s'avançait pour attaquer en flanc le faubourg Saint-Antoine, que le général Perrot devait attaquer de front. La trêve expirait le lundi 26, à dix heures du matin. Lorsque dix heures sonnèrent, les insurgés ne recommencèrent pas le feu. « Messieurs, dit le général à ses officiers, il ne faut pas se montrer trop rigoureux; accordons encore dix minutes de grâce. » Les dix minutes écoulées, le général donna le signal de l'assaut, et au même moment on entendait le canon de Lamoricière qui, de son côté, ouvrait le feu et s'apprêtait à envelopper le faubourg. Après une lutte vive mais courte, les barricades qui ferment l'entrée de la rue du faubourg sont enlevées et les insurgés battent lentement en retraite, protégés par les soixante-cinq barricades qui coupent la rue jusqu'à la place du Trône. Mais, près d'être cernés, ils demandent à capituler et se rendent · les troupes s'arrêtent avant que le faubourg soit enveloppé et la plupart des chefs s'enfuient dans la plaine. Quelques-uns allèrent porter la terreur jusqu'en Picardie. Les communes de la Chapelle et de Belleville furent occupées simultanément; celle de la Villette ne se rendit qu'à sept heures du soir, après la prise d'une dernière barricade, à la barrière des Amandiers, où le général Courtigis fut blessé.

L'Assemblée reçut à onze heures et demie la dépêche du général Cavaignac lui annonçant la prise du faubourg Saint-Antoine. En même temps, on affichait une proclamation dans laquelle on remarquait surtout ces admirables paroles : « Ce matin encore, l'émotion de la lutte était légitime, inévitable; maintenant, soyez aussi grands dans le calme que vous l'avez été dans le combat. Dans Paris, je vois des vainqueurs et des vaincus; que mon nom reste maudit, si je consentais à y voir des victimes!... »

Il n'y eut pas en effet de représailles, et tous les récits qu'on a répandus de fusillades après le combat sont erronés. M. Louis Blanc, qui n'est pas suspect d'indulgence pour les vainqueurs de juin, a constaté le caractère purement individuel de quelques actes odieux. Loin de donner des ordres de massacres, les officiers luttaient contre les gardes nationaux et les gardes mobiles pour leur arracher les insurgés sur lesquels ils voulaient se venger.

L'aspect de Paris était lugubre. Plus de la moitié de la ville avait servi de champ de bataille pendant quatre jours. On voit partout les traces des boulets, des obus; les colonnades, les frontons des palais, des églises sont mutilés; des maisons sont détruites, des parcs d'artillerie sont établis sur les places publiques; dans toutes les rues campent les gardes nationaux de la capitale et de la province; on fait des perquisitions sévères, on enlève les armes, on opère des arrestations nombreuses; de longs convois de prisonniers s'acheminent vers les forts.

Dans les hôpitaux le spectacle est navrant. La douleur rend plusieurs blessés furieux. Les blessures d'ailleurs étaient affreuses. M. de Guise, chirurgien en chef de la garde nationale, a dit dans une déposition du 11 juillet : « J'attribue la gravité des blessures à la proximité des coups de feu. Ainsi, il y a à l'ambulance des Tuileries un insurgé qui a eu la cuisse traversée par un coup de baïonnette, suivi immédiatement du coup de feu. J'ai reconnu que les insurgés s'étaient servis de toute espèce de projectiles, tels que billes, aiguilles, pincettes, etc., dont la portée est moins grande.... La mortalité par suite des blessures reçues en juin est hors de proportion avec ce qui a lieu ordinairement. Il faut attribuer cette gravité des blessures qui ont entraîné la mort à la proximité des coups portés, qui cassaient les membres en les traversant. Cette mortalité se remarque surtout chez les blessés dont on a différé l'amputation. »

L'armée avait perdu plus de généraux que dans une grande bataille de l'Empire. Les généraux François, Bourgon, Regnault, Négrier, Bréa étaient tués; les généraux Damesme et Duvivier devaient succomber aux suites de leurs blessures. Les généraux Bedeau, Korte, Lafontaine, Foucher, Courtigis étaient gravement atteints. On n'a pu savoir avec exactitude le nombre des victimes de ces quatre journées si néfastes. Selon le rapport du préfet de police, M. Ducoux, en date du 8 octobre, le nombre total des morts civils et militaires aurait été de 1460. D'après la statistique des journaux de médecine 2529 blessés furent soignés dans les hôpitaux de Paris. Mais le nombre des blessés fut bien plus considérable, car beaucoup furent transportés et soignés à leur domicile.

Le nombre des prisonniers, décidément retenus après une première enquête faite par les conseils de guerre, fut de neuf mille. Il se passa dans un de ces conseils un fait bien curieux qui prouve l'extrême confusion du moment. Le président de la commission qui siégeait aux Tuileries, officier supérieur, fut reconnu pour l'un des plus importants meneurs de l'insurrection. Il allait présider comme juge lorsqu'on l'arrêta comme insurgé. On ne savait où mettre tant de prisonniers. Les forts, les casernes étaient encombrés. Aux Tuileries on enferma plusieurs centaines d'insurgés dans le souterrain qui s'étend environ jusqu'au tiers de la terrasse du bord de l'eau. Ces insurgés tentèrent de briser les barreaux des fenêtres qui donnaient le jour et même de desceller les pierres. Ordre fut donné de tirer sur tous ceux qui paraîtraient aux ouvertures et la consigne dut malheureusement être plus d'une fois exécutée. L'exaspération de ces prisonniers, à moitié asphyxiés, devint telle qu'ils se précipitèrent sur l'énorme grille d'entrée pour la forcer. Il fallut charger les armes et les menacer d'une fusillade pour les faire rentrer dans l'ordre. Dans la nuit on les fit sortir du souterrain, on les forma en colonnes pour les mener soit à la Préfecture, soit à Saint-Lazare. Enveloppés d'un double rang de gardes nationaux, ils passèrent par le quai et arrivèrent sur la place du Carrousel. Là quelques-uns des prisonniers se baissent, saisissent les gardes nationaux par les jambes, les renversent et s'emparent de leurs fusils. Des coups de feu partent. Le chef de bataillon Durrieu, de la garde nationale de Cambrai, tombe atteint d'une balle à la tête : les gardes nationaux voulant se défendre tirent dans l'obscurité : un poste de gardes mobiles, au bruit de la fusillade, sort de l'Orangerie et tire sur cette masse confuse. Les gardes nationaux campés dans la cour des Tuileries et atteints eux-mêmes par les balles tirent également par les grilles. Ce fut une panique universelle, une horrible boucherie, un combat aveugle, sans raison, sans but qui fit une centaine de victimes. « Le sang, dit un témoin qui visita le lendemain la place du Carrousel, était répandu en si grande abondance qu'on

fut obligé de jeter des sacs entiers de sciure de bois et de sable pour l'étancher et en effacer les traces. »

L'insurrection avait été si terrible que longtemps la capitale fut sujette à toute sorte de paniques. Le 26 juillet, les alarmes duraient encore et le préfet de police se voyait obligé d'afficher une proclamation par laquelle il démentait les bruits qu'on ne cessait de faire courir : « Ces souterrains, disait-il, dont il a été tant parlé n'ont jamais existé. Les carrières, où se réfugiaient des légions d'ennemis et où se trouvaient



Attaque du

d'immenses dépôts d'armes, ont constamment été explorées avec le soin le plus minutieux. Ces catacombes, qui devaient être converties en mines pour faire sauter des quartiers de la capitale, sont inattaquables par la poudre à canon, tant est épaisse la couche de terrain qui forme le recouvrement de ces excavations. Les bruits nocturnes et mystérieux, les prétendus signaux qui alarmaient les passants, ont été le sujet d'un examen sérieux, d'une surveillance active, et toujours une cause simple est venue donner l'explication de ces effets. »

Pendant et après le combat, on avait répété que l'insurrection était soldée par l'or étranger. On avait

trouvé des Irlandais, des chartistes, parmi les rebelles : on y avait vu aussi des Anglais curieux : « Il est très-irritant, écrivait l'ambassadeur britannique, le marquis de Normanby, de voir la quantité d'Anglais qui viennent ici en partie de plaisir, toutes les fois qu'ils entendent parler de ce que dans leur ignorance heureuse ils appellent : « du tapage. » Les Français qui ne peuvent pas nous croire possédés à un tel degré de cette niaise curiosité, attribuent le vol de ces *oiseaux de tempêtes* à un certain désir de se mêler de tout....



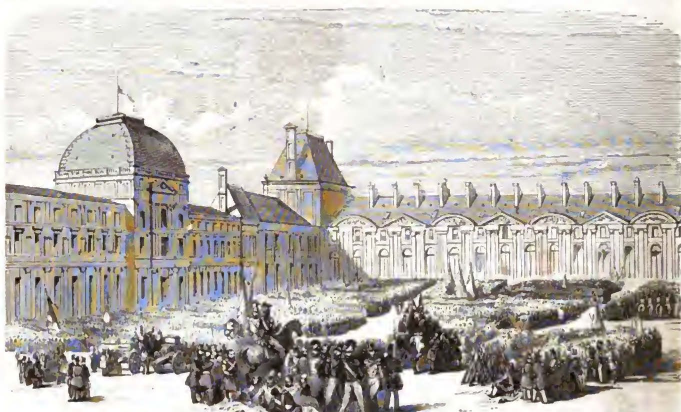
toine (25 juin 1848).

Je venais à peine d'expédier une note dans laquelle je me plaignais au gouvernement des insinuations malveillantes dont les Anglais étaient l'objet qu'on m'apporta la carte d'un lord, une de mes vieilles connaissances, du caractère excentrique duquel j'avais eu beaucoup de preuves. Dès qu'il a été assis, il a commencé de l'air le plus important : « Je suis venu informer Votre Excellence que j'ai passé les trois derniers jours sur les hauteurs de Montmartre avec les insurgés. » J'ai regardé la pendule sur la cheminée, j'ai vu qu'il était quatre heures moins vingt-cinq minutes, et l'arrêtant tout court : « Pardon » lui ai-je dit, « il y a

un train à quatre heures; si vous vons dépêchez vous pouvez encore arriver à la station à temps. Je sais qu'on fait dans ce moment d'actives recherches pour découvrir quelques étrangers qu'on suppose s'être mêlés aux insurgés, qui, de leur côté, désirent acheter leur salut en les trahissant; je ne doute pas que vous ayez voulu seulement satisfaire une curiosité inutile, mais on ne voudra pas écouter une explication de ce genre. Après de tels événements, un conseil de guerre respecte assez peu les personnes et ne fait pas beaucoup de subtiles distinctions; si les faits que vous venez de rapporter ici sont prouvés contre vous par d'autres, si vous restez à Paris quelques heures de plus, il est très-probable que vous serez fusillé. » — Je dois dire que mon visiteur n'a pas hésité un instant à suivre mon conseil, au prix de toutes les histoires qu'il avait eu si grand désir de me raconter. En regardant par la fenêtre, au moment où je prenais congé de lui, j'ai vu un fiacre qui attendait quelqu'un à la porte de la chancellerie. Je lui ai recommandé de dire que je désirais qu'il le prît. Il a sauté dedans et est parti au grand galop dans la direction de l'embarcadère. Je ne l'ai plns revu. »

De telles aventures corrigent peut-être quelques individus, mais les Anglais restent et resteront les mêmes.

La France venait de faire une triste expérience des malheurs qu'amène une extrême liberté, et des conséquences qu'avait entraînées la licence de la presse dans les trois derniers mois. Le général Cavaignac suspendit douze journaux dont nous citons les noms parce que ces titres caractérisent l'époque, c'étaient : *La Révolution*, *la Vraie République*, *l'Organisation du travail*, *l'Assemblée nationale*, *la République*, *le Napoléon républicain*, *le Lampion*, *la Liberté*, *le Journal de la Canaille*, *le Père Duchêne* et *le Pilori*. Le journal *la Presse* fut également suspendu et son rédacteur en chef, M. Émile de Girardin arrêté et même mis au secret.



Bivouac des gardes nationales des départements dans la cour des Tuileries.

M. Émile de Girardin n'était rien moins que socialiste, mais ses publications étaient imprudentes sans pourtant mériter la rigueur arbitraire avec laquelle on le traita et qui étonna tout le monde. L'Assemblée vota la déportation immédiate des insurgés. Les instigateurs seuls étaient exceptés pour que l'instruction commencée contre eux suivît son cours.

Le 28 juin le général Cavaignac voyant l'ordre rétabli dans la capitale vint déposer ses pouvoirs illimités et l'Assemblée déclara par acclamation *qu'il avait bien mérité de la patrie*. Comme il était encore l'homme nécessaire et comme on ouvrait enfin les yeux sur les dangers d'un pouvoir divisé, on revêtit le général de l'autorité en attendant l'achèvement de la Constitution. Le général était président du conseil et on lui laissait le soin de choisir ses ministres.

Le même jour eut lieu la revue des gardes nationales accourues de tous les points de la France pour assurer le triomphe de la cause sacrée de l'ordre et de la propriété. Les représentants se placèrent devant la grille du Palais-Bourbon avec le général Cavaignac et plus de cent mille gardes nationaux passèrent devant eux en faisant retentir l'air de cris de : *Vive l'Assemblée nationale! A bas les Montagnards! Vive la République des honnêtes gens!* Les représentants, le chapeau à la main, répondaient à ces vivats par des cris non moins enthousiastes. Les gardes nationaux tendaient les mains aux représentants qui les pressaient avec la plus grande effusion. Le défilé dura trois heures : chaque garde national portait avec lui ses vivres de campagne, les uns dans des havre-sacs, les autres au bout de leur fusil. Le coup d'œil était d'un effet pittoresque. Après le défilé, les gardes nationales des départements gagnèrent leurs cantonnements respectifs, les distributions des vivres de campagne commencèrent et cette armée improvisée déjeuna en plein air, entourée d'une foule à la fois curieuse et sympathique.

Le 6 juillet on célébra un service funèbre en l'hon-

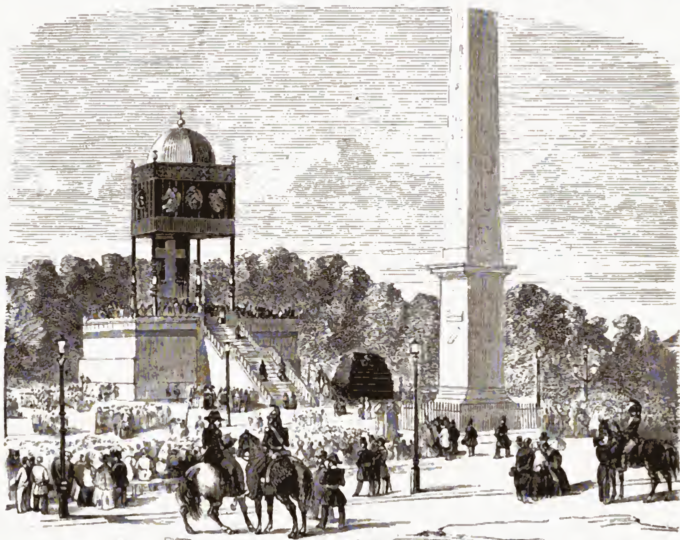


Passage d'une colonne d'insurgés prisonniers à travers Paris.

neur des malheureuses victimes de l'insurrection. Un autel avait été élevé sur la place de la Concorde, à l'entrée de la grande avenue des Champs-Élysées. Il était surmonté d'une croix, supportée par quatre colonnes, et couronné par un magnifique dais, en coupole orientale, qui n'avait pas moins de vingt mètres de hauteur. La façade du palais de l'Assemblée nationale et celle de la Madeleine étaient tendues de noir. La foule était immense à tous les abords, mais elle était maintenue par les troupes. Dans la crainte de nouveaux désordres, car des bruits de complots circulaient, on avait déployé un grand appareil militaire, et la cérémonie ne produisit pas l'impression qu'on aurait dû attendre de son lugubre caractère. A dix heures, le Pouvoir exécutif et les représentants sortant du palais de l'Assemblée vinrent au pied de l'Obélisque, en face du grand escalier. L'évêque de Langres officia assisté des évêques d'Orléans et de Quimper. Ces trois prélats portaient leur décoration de représentants.

A onze heures, un char immense recouvert de tentures de deuil et de couronnes d'immortelles, traîné par seize chevaux attelés par quatre de front et revêtus des insignes de deuil arriva par la grande avenue des Champs-Élysées, puis vint se placer entre l'autel et l'obélisque.

Après l'absoute, le cortége se mit en marche pour la Madeleine, où, après d'assez nombreux temps d'arrêt, il arrivait à midi. Un catafalque était dressé dans l'intérieur de l'église, et, dans ce catafalque, on avait



Service funèbre célébré sur la place de la Concorde en l'honneur des victimes de juin (6 juillet 1848). (Page 110, col. 2.)

placé les restes mortels de quelques-unes des victimes des événements de juin, appartenant aux différents corps de l'armée et des gardes nationale mobile et républicaine. Après le service religieux, les morts furent descendus dans les caveaux de l'Église, en attendant que les caveaux de la colonne de Juillet fussent mis en état de les recevoir.

Les convois funèbres se succédèrent. Le lendemain c'était celui de Mgr Affre. Toute la population s'y porta pleine d'une douloureuse admiration pour son héroïque pasteur qui avait donné sa vie pour elle. Ses funérailles eurent lieu à Notre-Dame avec la pompe la plus touchante. Quelques jours après c'était le convoi du général Duvivier. Les restes de l'infortuné général Bréa furent transportés à Nantes. Paris conserva longtemps l'aspect le plus morne. Le général Cavaignac demanda à l'Assemblée et l'Assemblée vota la prolongation de l'état de siége. Le jour des funérailles de l'archevêque de Paris, les troupes avaient reçu un supplément de cartouches. Les craintes étaient sans doute exagérées mais elles avaient quelque raison d'être. L'insurrection était écrasée mais la société devait se ressentir longtemps de cet ébranlement profond. Le général Cavaignac avait quelque chose de plus difficile à faire que de vaincre par la force les idées qui venaient de produire de si funestes conséquences : il avait à détruire leur influence, il avait à rasseoir le pays, à le gouverner en un mot. Sera-t-il à la hauteur de sa nouvelle mission? Les cinq mois pendant lesquels il va diriger la France l'apprendront au pays et le pays se prononcera.



CHAPITRE VI.

GOUVERNEMENT DU GÉNÉRAL CAVAIGNAC (28 JUIN 1848 — 20 DÉCEMBRE 1848). LA QUESTION ITALIENNE.

§ 1. COMPOSITION DU MINISTÈRE; M. THIERS ET M. PROUDHON A L'ASSEMBLÉE.

Les cinq mois pendant lesquels le général Cavaignac garda le pouvoir sont vides d'événements. Une sorte de prostration suivit la catastrophe de juin. Le général ne parut préoccupé que de maintenir la sécurité au dedans, la paix au dehors. Il n'eut ni plans arrêtés, ni vues élevées. Son désir paraissait être de conduire le pays sans secousse jusqu'à l'achèvement de la Constitution et à l'époque des élections à la Présidence. Presque sûr d'être choisi par la reconnaissance du pays, il remettait sans doute à l'heure où il aurait devant lui quelques années de pouvoir, le soin de chercher quelle direction il donnerait à la France. Il crut inutile de se faire un programme, de se fixer une tâche, de se proposer un but. Il ne connaissait point le pays et ne l'étudiait pas. Ce qu'il voulait, il le disait sans cesse, c'était l'affermissement du gouvernement républicain, mais il ne se rendait pas compte des obstacles que rencontrerait cet affermissement : il ne se doutait pas de la force qu'avaient conservée les opinions monarchiques, et ne comprenait guère que la raison du sabre pour écarter les dangers préparés à l'avenir par la propagande communiste, plus redoutable depuis qu'elle était plus secrète. En un mot il sentait bien que la France demandait à sortir du chaos des révolutions, à inaugurer une ère nouvelle, mais il ne concevait point les moyens de fonder un nouvel ordre de choses, heureux de se laisser guider par l'Assemblée et ses ministres. Le général Cavaignac était une grande capacité militaire : ce n'était point un homme politique.


M. Sénard.

Après quelques essais infructueux, Cavaignac parvint à composer un ministère définitif. L'homme le plus influent de ce cabinet fut M. Sénard. Brillant avocat, ancien opposant à la monarchie de Louis-Philippe, M. Sénard avait été nommé après la révolution de février, procureur-général à Rouen, lieu de sa naissance. Il avait pris, dans cette ville, une part énergique à la répression de l'émeute d'avril. Pendant les journées de juin, il était président de l'Assemblée, et en cette qualité il avait secondé courageusement le général Cavaignac; aussi les représentants l'avaient-ils associé au dictateur dans leur vote reconnaissant. Ses collègues furent: commerce, M. Thouret; travaux publics, M. Recurt; affaires étrangères, M. Bastide; justice, M. Marie; finances, M. Goudchaux; guerre, le général Lamoricière; marine, M. Verninhac Saint-Maur; instruction publique M. Carnot. M. Carnot tomba au bout de quelques jours sous un vote de l'Assemblée et fut remplacé

par M. Vaulabelle. Le général Changarnier fut nommé commandant en chef des gardes nationales de la Seine.

Après avoir statué, comme nous l'avons dit, sur le sort des insurgés, l'Assemblée eut la patience de laisser discuter devant elle une proposition de M. Proudhon, proposition de nature à réveiller les passions qu'on venait de vaincre. Cette patience de l'Assemblée lui valut au moins un remarquable rapport de M. Thiers qui reparut avec éclat à la tribune et combattit, au nom de la raison et de la justice outragées, les dangereuses utopies de M. Proudhon. M. Thiers déclara que sans doute on faisait trop d'honneur à de pareilles conceptions en les discutant, mais qu'en même temps on rendait un grand service à la société en les forçant à paraître au grand jour et en les confondant publiquement d'erreur et de mensonge.

« Ce projet, dit M. Thiers, s'était déjà produit hors de cette enceinte dans une feuille quotidienne aujourd'hui suspendue. L'intention de l'auteur ne s'était nullement dissimulée lors de cette première expression de sa pensée; c'était, quant au fond, une atteinte directe et avouée à la propriété.... car, disait-il, *la rente de la terre est un privilége gratuit qu'il appartient à la société de révoquer*; c'était quant à la forme, une pétition factieuse; car, disait-il encore, elle devait vous être présentée *non comme une supplique mais comme un ordre*. »

La combinaison que présentait M. Proudhon était celle-ci : s'emparer du tiers des fermages, des loyers, des intérêts de capitaux, dans un double but d'impôt de crédit. La moitié de ce tiers, c'est-à-dire un autre sixième reviendrait à l'État et lui créerait des ressources. « On s'attendait, continuait M. Thiers après avoir exposé ce système, à voir l'auteur appuyer sa proposition sur les seules raisons qui peuvent lui mériter quelque attention, c'est-à-dire sur la négation du droit de propriété, négation devenue malheureusement la doctrine de quelques esprits égarés ou pervers qui cherchent la célébrité ou la puissance à travers les ruines de l'ordre social. Il n'en a rien été. L'auteur a soutenu qu'il n'entendait nullement attaquer le principe de la propriété (principe que, du reste, il se réservait d'attaquer plus tard et dans une autre occasion); il a soutenu qu'il voulait, au contraire, apporter secours à la propriété elle-même en lui demandant un sacrifice momentané, au moyen duquel on relèverait le crédit privé et public, et on rouvrirait toutes les sources de la production. La question ainsi posée, la proposition perdait toute sa gravité; car, il faut le dire, à titre de conception financière, elle ne méritait pas qu'on s'y arrêtât. »

M. Thiers n'en déploya pas moins toute sa logique et toute sa verve pour la réfuter : « Il ne faut pas, dit-il, que les Érostrates du temps puissent se croire des Galilée en prétendant qu'on les a condamnés sans les entendre et sans les comprendre! » Il démontra que ce projet encourageait à une odieuse révélation les débiteurs de tout genre. « Révélez, leur conseille-t-on, révélez ce que vous devez, la moitié sera pour le trésor, la moitié pour vous. » Prélever ainsi un impôt sur les créances c'était de l'inégalité, car tout le monde n'est pas fermier ou locataire. Beaucoup de propriétaires habitent leurs maisons, beaucoup de cultivateurs labourent eux-mêmes leurs champs. Le crédit que procurerait cette injustice serait illusoire. Ce n'est pas la faible remise d'un sixième sur les créances qui rendrait à la France sa prospérité. Si cette remise diminuait les prix des marchandises, alors il n'y aurait plus d'avantages. Le bénéfice qu'on aurait fait en payant un loyer moins fort, serait compensé par la différence du prix auquel on mettrait ses marchandises. Qu'arriverait-il? C'est que personne n'aurait perdu, mais que personne aussi n'aurait gagné. Les pays les plus riches ne sont pas les pays où les prix sont les moins élevés. Regardez l'Allemagne, la Russie, la Turquie, l'Asie. Dans les pays où la civilisation est la plus arriérée et le bien-être le moins grand, le prix des objets de première nécessité est relativement très-bas. L'argent n'est qu'un signe de la richesse, ce n'est pas la richesse, qui consiste dans l'abondance et dans la qualité des récoltes et des marchandises. La valeur du numéraire varie avec les ressources des pays qui le font affluer, partant le déprécient, ou qui, rares elles-mêmes, le rendent rare, partant plus précieux. M. Proudhon se faisait donc illusion lorsqu'il croyait enrichir la France par une baisse artificielle des prix de toutes choses.

« Avec beaucoup de violence, disait M. Thiers, avec le renversement de tous les principes, il extorquerait à peine quelques chétives sommes pour les dispenser en forme de dons frauduleux à tous gens auxquels elles ne profiteraient pas, et il arrêterait à l'instant même ce flot abondant que la confiance rétablie ferait couler dans tous les canaux de la production. Consolidez la propriété, rassurez-la, et agissant alors avec la puissance et l'universalité de la nature, elle versera ses capitaux sur le travail vivifié. » M. Thiers prouvait ensuite que les ressources procurées à l'État seraient presque nulles. M. Proudhon se trompait sur les chiffres et ne connaissait pas les revenus fonciers de la France. D'ailleurs, frapper les rentes d'une redevance d'un tiers dans un pareil moment ce serait tuer le crédit au lieu de le relever.

M. Thiers terminait par une éloquente péroraison :

« On a trouvé pour tous ceux qui doivent ces fermages, ces loyers, ces intérêts, un moyen de ne pas les payer. Dénoncez votre dette, leur a-t-on dit, et on vous en remettra le tiers, et ce tiers sera moitié pour vous, moitié pour l'État, auquel il servira à détruire une foule d'impôts odieux. On a espéré mettre ainsi pour soi les fermiers, les locataires, les débiteurs; on a espéré mettre pour soi les cultivateurs, les patentables que l'impôt des 45 centimes écrase, et même les classes plus aisées que l'impôt progressif sur les successions a profondément inquiétées. On ne pouvait pas, nous le reconnaissons, mieux appeler à soi les mauvaises passions et plus habilement armer la propriété contre elle-même. L'invention est nouvelle; elle suppose une certaine fertilité d'esprit, dont, à notre avis, il n'y a pas fort à s'honorer; et, à cet égard, le projet, de puéril qu'il était au point de vue financier, devient sérieux, habile même, mais en même temps digne d'une éclatante réprobation.

« Le langage que nous avons employé est sévère sans doute, mais, s'il y a des erreurs qu'il faut savoir plaindre et respecter, il y en a qu'il ne faut payer d'aucune indulgence. Que certains philosophes à vues bornées, inspirés par une misanthropie qui se rencontre souvent chez des esprits mécontents de la société et d'eux-mêmes, méconnaissent les grandes vérités nécessaires aux hommes, mettent en doute Dieu, la

famille, la propriété, substituent à ces idées profondes et éternelles des idées fausses et funestes, cela s'est vu souvent, et cela ne mérite que compassion et respect; respect, entendons-nous, pour la liberté de l'esprit humain, qu'il faut respecter dans celui même qui se trompe, car en voulant arrêter Spinosa on arrêterait Platon, Descartes et Newton. Mais que, sortant de leurs méditations chagrines et solitaires, ces mêmes esprits osent, dans des temps de guerre civile comme les nôtres, où les idées fausses font mouvoir des bras criminels, osent se servir de leurs erreurs comme d'un moyen d'excitation pour soulever la multitude égarée, alors c'est un devoir, tout en respectant la liberté chez ceux qui en usent si mal, d'en blâmer le déplorable usage avec tout l'éclat d'un jugement national. »

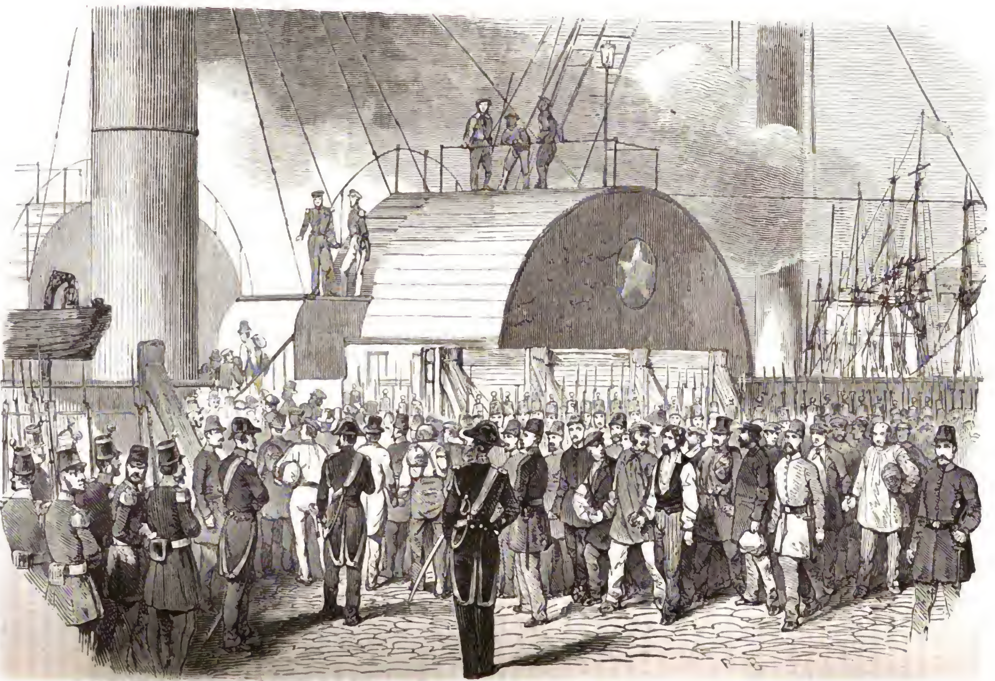
Telle fut l'admirable argumentation par laquelle M. Thiers, dans la séance du mercredi 16 juillet, fit justice des utopies de M. Proudhon, et en sa personne combattit tous les communistes. Nous avons tenu à la suivre et à la reproduire en partie, parce qu'après un bouleversement comme celui de 1848 on ne saurait trop raffermir les esprits et prouver aux générations qu'on a tenté d'abuser, que le monde ne marche pas à contre-sens depuis six mille ans, et qu'il n'a pas attendu MM. Cabet, Proudhon, Louis Blanc et les autres pour s'établir sur les fondements inébranlables de la raison, de la justice, de la liberté et de la charité!

L'Assemblée constituante accueillit avec enthousiasme le rapport de M. Thiers, et ce rapport sera certainement un des plus beaux titres d'honneur de ce célèbre homme d'État. M. Proudhon essaya de répondre. Ses théories et son langage soulevèrent l'indignation de l'Assemblée. Il résumait son système en ceci : « Mise en demeure adressée à la propriété de procéder à la *liquidation* sociale, et, entre temps, de contribuer pour sa part à l'œuvre révolutionnaire; les propriétaires rendus responsables des conséquences de leur refus et *sous toutes réserves*. » Beaucoup de membres se récrièrent naturellement : « Comment, sous toutes réserves? » M. Dupin, toujours spirituel, répondit : « C'est très-clair : la bourse ou la vie! » M. Proudhon expliqua ainsi sa pensée : « Cela signifie qu'en cas de refus, nous procéderions nous-mêmes à la liquidation *sans vous*. — Qui, *vous?* Qui êtes-vous? » interrompent un grand nombre de voix. « Lorsque j'ai employé les deux pronoms *vous* et *nous*, il est évident que dans ce moment-là je m'identifiais, *moi* avec le prolétariat, et que je vous identifiais *vous* avec la classe bourgeoise. » Aussitôt s'élèvent des cris de : « C'est la guerre sociale! c'est le 23 juin à la tribune! » L'Assemblée ne voulut pas pousser plus loin la discussion; elle vota par une majorité de 693 voix un ordre du jour ainsi motivé : « L'Assemblée nationale, considérant que la proposition du citoyen Proudhon est une atteinte odieuse aux principes de la morale publique, qu'elle viole la propriété, qu'elle encourage la délation, qu'elle fait appel aux plus mauvaises passions; considérant en outre que l'auteur a calomnié la révolution de Février 1848 en prétendant la rendre complice des théories qu'il a développées, passe à l'ordre du jour. »

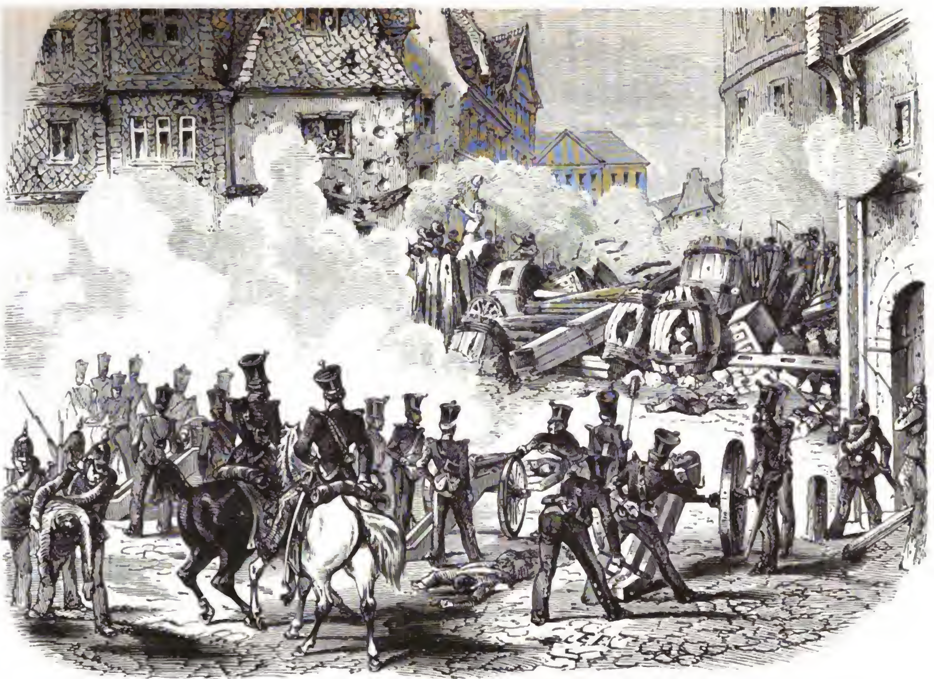
L'Assemblée vota ensuite une loi sur la presse, loi qui rétablissait le cautionnement des journaux. Ce cautionnement, fixé à 24000 francs, n'était pas bien lourd, mais il empêchait la naissance de ces feuilles éphémères rédigées par une foule d'aventuriers littéraires, et qui ne paraissaient que pour lancer d'ignobles attaques, s'effacer et reparaître sous un autre titre, se jouant des condamnations et des rigueurs du pouvoir. Avec la loi sur la presse, une loi sur les clubs était nécessaire. Un incident burlesque égaya le commencement de la discussion de cette loi. « Une des premières dispositions avait pour objet d'interdire aux femmes et aux mineurs le droit de faire partie d'un club. Son ex-Excellence Flocon proposa de supprimer les mots « des femmes. » Au milieu de ses galants efforts pour obtenir la suppression de ces mots, il dit : « A mon avis, la présence des femmes dans les réunions du genre de celles dont nous nous occupons est une garantie d'ordre, de modération et de convenance, » et cette profession de foi ayant été accueillie par des éclats de rire et des cris ironiques, piqué de ce genre d'interruption, il devint irritable et ajouta : « Chacun peut avoir son avis, c'est le mien. J'ajoute que je ne crois pas qu'il convienne, dans la République française et dans les institutions qui s'y rattachent, de traiter les femmes comme des *mineurs*. » Une voix de s'écrier : « Elles sont beaucoup plus contrariées quand on les traite comme des *majeures!* » L'avocat du beau sexe descendit de la tribune au milieu de l'hilarité générale, et les pauvres dames, aussi bien que les jeunes garçons, perdirent leur cause et restèrent exclues des clubs. » (Normanby.)

Le 3 août, la commission d'enquête sur les journées de mai et de juin dépose son rapport. M. Proudhon avait bien couru risque d'être accusé par elle. On l'avait vu, au milieu de la bataille, dans les environs du faubourg Saint-Antoine, mais on ne put obtenir aucune autre preuve contre lui, et on dut se contenter de l'indigne explication qu'il donna en disant : « Qu'il avait voulu contempler les sublimes horreurs de la canonnade. » Le rapport dévoila toutes les divisions qui avaient paralysé la Commission exécutive. M. Ledru-Rollin, blâmé, n'échappa à une accusation que par sa brillante défense devant l'Assemblée. Mais ni Caussidière, ni Louis Blanc ne purent détruire les charges nouvelles que le rapport faisait peser sur eux, et l'Assemblée autorisa contre eux les poursuites. On ne les arrêta pas sur-le-champ, et ils se dérobèrent par la fuite aux conséquences du vote de l'Assemblée. « Au jour du jugement je serai là, » écrivit Louis Blanc. Le jugement se fera et Louis Blanc se gardera d'y venir.

Ces discussions, ces accusations n'étaient pas faites pour ramener la tranquillité. Les discussions de la Constitution qui allaient commencer paraissaient encore devoir exciter les passions des différents partis. Aussi le général Cavaignac demanda-t-il que l'Assemblée continuât l'état de siége tout le temps que serait discutée la Constitution. Acte que les républicains reprochèrent vivement au général. Mais ce qui mit le plus à l'épreuve la politique du général Cavaignac, ce fut la tournure que prenaient alors les affaires extérieures. La révolution se propageait en Europe, mais aussi elle éprouvait des échecs, et ces échecs allaient amener dans plusieurs pays le triomphe des partis extrêmes. Le général Cavaignac se contenta d'observer, de négocier : il eût pu cependant jouer et faire jouer à la France un beau rôle.



Embarquement des insurgés de juin au Havre (août 1848).



Insurrection de Francfort (17 septembre 1848). (Page 119, col. 1.)

§ 2. DÉVELOPPEMENT DE LA RÉVOLUTION EUROPÉENNE; LES SLAVES; LA HONGRIE.

Comme la vague succède à la vague, les révolutions succédaient alors aux révolutions sur le continent européen, remué jusque dans ses profondeurs par le vent impétueux de 1848.

L'empire d'Autriche fondé sur le mépris des nationalités, expiait ses injustices, et sa ruine semblait prochaine. Pendant que les Italiens cherchaient à se détacher du faisceau artificiel formé par l'habileté de la maison de Habsbourg, quatre millions de Tchèques se soulevaient en Bohême à la voix de Tchafarick : ils voulaient reconstituer une Bohême indépendante. De plus, membres de la famille slave, ils songeaient à nouer une fédération générale des Slaves qui occupent la Gallicie, la Hongrie septentrionale, l'Illyrie, la Styrie, la Carniole, la Carinthie, la Dalmatie. Grâce aux insurrections de Vienne, ils obtinrent sans peine du pouvoir impérial la convocation des États de Bohême. Ils y appelèrent les délégués des peuples slaves, et le congrès s'ouvrit le 2 juin aux cris de : « Vive l'Empereur! Vive Ferdinand, le roi qui a reconnu les droits nationaux de ses peuples! » La plupart des délégués s'en tenaient au programme pacifique de l'égalité des races qui devait assurer la prédominance des Slaves, de beaucoup supérieurs en nombre aux Allemands, mais d'autres, moins confiants en la cour de Vienne, entretenaient une agitation qui amena de sanglants conflits. Les habitants de Prague voulurent organiser la garde nationale (12 juin); on s'y opposa, des barricades s'élevèrent, un combat s'engagea avec les troupes autrichiennes, la princesse de Windish-Grætz fut tuée à une fenêtre. Chassés, les Autrichiens durent bombarder la ville, et le prince Windish-Grætz ne s'en empara qu'après un combat opiniâtre. Le Congrès des Slaves fut dispersé par cette tempête (14 juin).

Mais si les Slaves sentaient moins de répulsion pour l'Autriche parce qu'ils espéraient l'absorber, une autre race, plus fière et plus indomptable, se préoccupait surtout de son indépendance. Exaltée par les souvenirs de son ancienne grandeur, elle allait brandir encore une fois le sabre que ses vaillantes mains n'avaient point désappris de porter. Au dix-huitième siècle, les Hongrois avaient sauvé l'Autriche, au dix-neuvième ils ne l'avaient pas abandonnée lorsque Napoléon parut en vainqueur sous les murs de Vienne, mais la maison de Habsbourg, qui ne fait jamais entrer la reconnaissance dans sa politique, ne changea point de système à leur égard. Aussi en 1848, toute la nation frémit-elle quand les embarras de l'Autriche lui ouvrirent l'espoir d'un prochain affranchissement.

Profitant de la première insurrection de Vienne, les Hongrois, nous l'avons dit, avaient envoyé à l'empereur une députation qui obtint un ministère indépendant sous la présidence du comte Louis Batthyany, et la vice-royauté de l'archiduc Étienne. Cette satisfaction inespérée réjouissait le peuple; mais le célèbre patriote Kossuth, plus défiant, s'écriait : « Le peuple croit avoir accompli la révolution, il ne se doute pas qu'il ne fait que la commencer. » La diète s'occupa de poser les bases du nouvel État pendant que la cour de Vienne lui suscitait des ennemis.

Les Hongrois voulaient relâcher le lien qui les attachait à l'Autriche, mais de l'autre côté ils s'appliquaient à fortifier celui qui rattachait à la Hongrie la Transylvanie et la Croatie. Ils violaient à l'égard des Valaques et des Slaves le principe de nationalité au nom duquel ils revendiquaient leur indépendance. Mais la cour de Vienne excelle à semer la division entre les races, et c'est par cette habileté qu'elle règne. Elle lança contre les Magyares le ban de Croatie Jellachich. Celui-ci convoqua à Agram une diète croate-esclavonne par laquelle il fit annuler les décisions de la diète de Pesth, puis conclut une alliance avec la Serbie et entra en Hongrie. L'archiduc Étienne courut à Insprüch et obtint de l'empereur un manifeste qui désavouait Jellachich. Il revint à Pesth où il ouvrit en personne une Assemblée nationale dans laquelle il parut accompagné de Batthyany et de Kossuth (juillet). Cette Assemblée vota, pour résister à l'ennemi, une levée de deux cent mille hommes. Le danger pressait; le 11 septembre Jellachich passait la Drave, le 20 il atteignait les bords du lac Balaton (Plattensee). Ces succès et les événements d'Italie, où la fortune revenait à l'Autriche, déterminèrent l'empereur à rejeter toute dissimulation. Il approuva Jellachich, rappela l'archiduc Étienne, le remplaça par le comte Lamberg, nommé commandant en chef des troupes de la Hongrie, et déclara la diète dissoute.

Indignés, les Hongrois, qui jusqu'alors avaient suivi les voies légales, courent aux armes. Kossuth entre à la diète l'épée au côté, et, s'inspirant des dangers de la patrie, s'élève au-dessus de sa propre éloquence. La diète proteste contre les édits impériaux et se déclare en permanence (27 septembre).

Pendant que le pays est dans cette première exaltation, le comte Lamberg arrive à Bude. Une foule en fureur l'entoure, l'insulte, le massacre sur le pont de Pesth. Un crime inaugurait et souillait cette révolution hongroise, si pure dans ses motifs. A la nouvelle de ce meurtre, l'empereur déclare la Hongrie en état de siége et presse Jellachich de marcher en avant. Celui-ci n'était plus qu'à une journée de Pesth, lorsque le général hongrois Moga lui offre la bataille à Pakosd, le bat et le met en pleine déroute (29 septembre).

La victoire de Pakosd détermina dans la capitale de l'empire d'Autriche, toujours troublée, un nouveau soulèvement, plus terrible que celui du 16 mai et du 13 mars. La population était sympathique aux Hongrois. Le 6 octobre elle s'opposa au départ d'un régiment qu'on envoyait les combattre. Cette fois l'émeute fut sanglante, les rues se hérissèrent de barricades, le ministre de la guerre périt victime de la fureur des insurgés et son cadavre subit les plus odieuses insultes. Après trois jours de combat, l'insurrection demeura maîtresse de la ville. Une partie de l'Assemblée constituante s'empara du gouvernement, sous la présidence de M. Smolka; un comité de salut public s'organisa. La cour tremblante se réfugia à Olmütz, en Moravie.

Chassé de sa capitale, obligé de combattre en Italie, de combattre en Hongrie, assistant à la dislocation de son empire à un âge où il avait besoin de repos, Ferdinand Ier n'allait pas tarder à fléchir sous le poids du malheur. Radetzki triomphait, il est vrai, à Milan, mais la révolution s'étendait en Italie, une république était proclamée à Rome et l'Allemagne, par la voix du

parlement de Francfort, rejetait l'Autriche de son sein.

L'Allemagne était toujours en travail. Le parlement national avait réussi à se constituer. Mais en attendant le résultat de ses laborieuses discussions, il fallait vivre, il fallait un pouvoir exécutif, une autorité. On nomma un vicaire de l'empire, et ce vicaire fut un archiduc autrichien, le prince Jean. Celui-ci, le 12 juillet, ferma solennellement les séances de la diète, de cette diète instituée par le pacte du 8 juin 1815 et si odieuse aux libéraux allemands. Le 9 août, fut formé un ministère de l'empire dont le chef était M. de Schmerling. Les princes, obligés partout de céder au mouvement révolutionnaire reconnurent ces changements. Ils laissèrent les députés discuter les droits fondamentaux d'une constitution idéale, bien sûrs qu'à Francfort n'était pas leur péril le plus redoutable.

Mais ce qui dénota bien peu d'intelligence politique de la part des députés de Francfort, ce furent leurs discussions inopportunes sur l'étendue de l'empire allemand. Ils n'avaient encore constitué cet empire que dans leur imagination, et ils songeaient à l'étendre outre mesure. Ils déclaraient la réunion du Limbourg à la Hollande, accomplie depuis 1839, inconciliable avec la nouvelle constitution de l'empire. Les duchés de Holstein et de Lauenbourg appartenaient au Danemark et faisaient partie de la confédération : on décida leur réunion à l'empire, et on excita la Prusse à pousser vivement la guerre qu'elle faisait aux Danois pour s'emparer du Slesvig où se trouvaient des « frères allemands. » Le grand-duché de Posen qui comprend un million de Polonais, mais aussi quelques « frères allemands, » fut incorporé à l'empire. Les Slaves de Bohême ne reconnaissaient nullement l'autorité du parlement de Francfort et voulaient de leur côté établir un empire slave. On vota des remerciements au prince Windish-Graetz, qui avait bombardé Prague, et on le félicita pour sa belle défense des « marches allemandes. » Loin de songer à secourir l'Italie, les députés de Francfort applaudirent avec enthousiasme le général Radowitz qui déclara le Mincio « la frontière allemande. » Un député adjura même ses collègues de ne pas oublier « les frères allemands de l'Alsace. »

Au moment où les députés de Francfort cherchaient à arrondir la patrie commune, ils se voyaient obligés à une contradiction à laquelle un grand nombre résistaient. Ils votaient la séparation et la dislocation de l'Autriche, en décidant « qu'aucune partie de l'empire ne pourrait être réunie en un seul État avec des pays non allemands. » C'était le fond de la pensée des libéraux constitutionnels de vouloir établir l'unité en dehors de l'Autriche et de se serrer autour de la Prusse. Mais les unitaires se heurtaient là, sans nécessité, au plus grand obstacle que rencontre l'accomplissement de leurs projets, l'antagonisme de l'Autriche et de la Prusse. Ils avaient accueilli des députés de Vienne, nommé un archiduc autrichien vicaire de l'empire, et voilà qu'ils excluaient l'Autriche ; il se forma deux partis : celui de la grande Allemagne et de la petite Allemagne. Ce fut une source de divisions ajoutée à tant d'autres.

Pendant ce temps, l'émeute démagogique grondait dans les rues de Francfort; deux des plus illustres orateurs du parlement étaient massacrés (17 septembre); l'Europe entière retentissait du bruit des armes. Calmes au milieu de l'universelle agitation, les députés écoutaient d'innombrables séries de discours sur des questions de théories. Sur un même sujet, il y eut une fois cent treize orateurs inscrits. Le comité de constitution avait présenté son travail le 18 octobre. Il y avait cinq mois que le parlement était réuni, et cinq autres mois devaient se passer avant que cette constitution fût votée. Aussi les événements devaient marcher plus vite que les langues de Francfort, et leur œuvre terminée, les consciencieux députés s'étonneront de trouver l'Europe en pleine réaction.

L'ébranlement général se fit sentir jusque sur les rives du Danube où s'éveille à la vie et à l'indépendance la nationalité roumaine qui a, de nos jours, un rôle important. Descendants des colons envoyés par Trajan dans la Dacie, les Roumains occupent la Transylvanie, la Bukowine, la Bessarabie; mais ils sont principalement concentrés dans la Valachie et la Moldavie qui borde la rive gauche du Danube. Les invasions barbares ont passé sur ces peuples, situés sur le grand chemin de l'Orient vers l'Occident; des Slaves se sont mêlés à eux ; les Turcs les ont soumis sans pouvoir détruire le génie latin, qui là, comme en Occident, a surnagé et civilisé ceux qui venaient l'étouffer. Mais les Turcs abandonnèrent ces fertiles provinces aux Grecs, aux Fanariotes, qui ne tardèrent pas à envahir l'administration et à mettre le pays au pillage. En 1821, un mouvement national, dirigé par Vladimiresco, délivra les Roumains de la tyrannie des Grecs, et le sultan, que l'insurrection des Hellènes disposait mal pour toute la race grecque, accorda aux Moldaves et aux Valaques des hospodars nationaux, mais au moment où cette révolution s'accomplissait, intervenait une puissance intéressée à la propagande grecque dans les principautés : la Russie.

La Russie, dans ses traités, s'est toujours arrogé le droit d'intervenir officieusement près de la Porte ottomane en faveur des Moldo-Valaques, comme étant ses coreligionnaires. Elle avait établi deux consulats à Bucharest et s'efforçait, avec l'aide des Fanariotes, de constituer un parti russe. La révolution nationale de 1821 renversait tous ses plans ; aussi le czar protesta contre la nomination des nouveaux hospodars, qu'il prétendait devoir être électifs. En pesant sur la Turquie, la Russie obtint la convention d'Ackermann (1826), par laquelle elle reprit son droit d'intervention officieuse dans les relations diplomatiques des Moldo-Valaques. Puis vint la guerre de 1828. Les armées russes envahirent les Principautés danubiennes et les occupèrent jusqu'en 1834, comme gage du payement de la contribution de guerre stipulée par le traité d'Andrinople. Le général Kisseleff, de concert avec une assemblée qu'il fit nommer, transforma toute la législation. Le protectorat russe était définitivement reconnu et l'élection des hospodars, comme leur destitution, ne pouvait se faire qu'avec l'accord du tzar et du sultan. Les Grecs reprirent en peu d'années tous leurs avantages. Mais en même temps une génération ardente, initiée à la littérature de l'Occident et aux idées répandues dans toute l'Europe, se formait et se glorifiait de son patriotisme ; les jeunes Valaques, c'est ainsi que s'appelle le parti national, travaillaient à restaurer la nationalité ; ils détestaient la Russie et se rapprochaient de Constantinople, comprenant que la suzeraineté du sultan n'avait rien de dangereux.

L'hospodar de Valachie, en 1848, était Georges Bibesco. Le premier des princes nationaux qui eût été élu par le pays, il avait d'abord excité d'universelles espérances ; mais bientôt on le vit se rapprocher des vieux Valaques, et repousser toute solidarité avec le roumanisme. Malgré des améliorations dues à sa sage administration, malgré la suppression des douanes entre la Moldavie et la Valachie, premier pas vers l'union des deux Principautés, Georges Bibesco mécontenta profondément le parti patriotique et libéral des jeunes Valaques, en suspendant la constitution et en gouvernant sans contrôle. Il fallut que la Turquie l'obligeât à revenir à une conduite plus constitutionnelle. Le parti radical gagna chaque jour du terrain, et lorsque la révolution de 1848 retentit en Europe, on crut l'occasion favorable pour développer les institutions libérales et repousser les influences russes. L'insurrection éclata dans la petite Valachie (juin) ; elle s'étendit bientôt jusqu'à Bucharest, où au milieu de la fermentation universelle, Bibesco faillit périr victime d'un odieux attentat (23 juin). Cédant au mouvement, l'hospodar accorda une constitution, la liberté de la presse, la suppression du servage des Bohémiens et des paysans, abolit les charges féodales. Les chefs



Jellachich, ban des Croates.

du mouvement entrèrent au ministère, mais pour développer et non pour arrêter la révolution, ils décrétèrent l'émancipation des Israélites. Bibesco, débordé de toutes parts, abandonné du peuple et de l'armée, abdiqua. On institua un gouvernement provisoire. En Moldavie, le parti de l'union des deux principautés essaya de répondre aux manifestations de Bucharest ; mais l hospodar Michel Stourdza avait su s'affermir en tenant adroitement la balance entre la cour suzeraine et la cour protectrice, et entre les partis. La Moldavie ne remua pas. Les événements de 1848 ne devaient pas en être moins funestes au prince Michel Stourdza qui, l'année suivante, vit le pouvoir transféré par les deux cours à son neveu Ghika (16 juin 1849).

La révolution valaque avait en effet, on le pense, remis en présence les deux cours rivales de Saint-Pétersbourg et de Constantinople. Le tzar Nicolas protesta contre les événements de Bucharest, et fit mieux : régiment par régiment, il glissa toute une armée dans les Principautés. La Turquie se hâta d'envoyer des commissaires pour maintenir sa suzeraineté. Le différend ne fut réglé que par la convention de Balta-Liman (1849), qui réorganisa le gouvernement des Principautés ; encore les Russes n'évacuèrent-ils pas immédiatement les Provinces Danubiennes.

§ 3. ITALIE; PREMIERS SUCCÈS DE CHARLES-ALBERT CONTRE L'AUTRICHE (AVRIL); DIVISIONS DE L'ITALIE.

L'Italie combattait pour une noble cause, son indépendance. L'union, l'enthousiasme des premiers jours lui assurèrent tout d'abord la victoire. Par le brillant combat de Goïto (9 avril), Charles-Albert conquit la ligne du Mincio. Mais il aurait dû alors poursuivre avec activité ses avantages : il s'attarda malheureusement à des opérations trop méthodiques. Il n'avait pas confiance dans les volontaires qui s'avançaient sur le Pô et allaient donner la main aux insurgés de Venise : il ne voulut pas précipiter sa marche sur l'Adige, malgré les garnisons de Peschiera et de Mantoue. Il laissa à Radetzki le temps de se remettre et d'attendre un corps de réserve qui se formait sur l'Isonzo, et se contenta d'investir Peschiera, dont il ne pouvait encore commencer le siége, faute de grosse artillerie. Cette inaction refroidissait l'enthousiasme des soldats que ranima



Combat dans les rues de Naples (15 mai 1848). (Page 122, col. 2.)

un moment le glorieux combat de Pastrengo, mais que vint abattre presque aussitôt la nouvelle que le pape condamnait la guerre.

Ce n'avait pas été là en effet le moindre des inconvénients du système militaire adopté par Charles-Albert de laisser le temps aux divisions de l'Italie de reparaître, divisions qui l'ont toujours perdue. Les autres souverains n'avaient adhéré au mouvement que des lèvres, et contraints par leurs peuples : ils voyaient avec un profond déplaisir une guerre dont le succès devait tourner au profit du Piémont. Pie IX, cédant à l'influence de la faction grégorienne qui préconisait la politique de son prédécesseur, se repentait d'avoir encouragé ce réveil de l'Italie, qui lui paraissait maintenant redoutable. Patronner une guerre, même d'indépendance, lui semblait une violation de ses devoirs de Père de tous les chrétiens : aider à l'agrandissement du Piémont, c'était oublier les traditions du Saint-

Siége qui toujours a lutté contre l'établissement d'un puissant royaume au Nord. Le 10 avril, Pie IX désavoua le général Durando, qui donnait son armée comme une armée pontificale. Le 29 avril, il prononça dans un consistoire une allocution qui fut publiée et porta partout la consternation. Rappelant les premiers actes de son règne, si nobles et si généreux, Pie IX en demandait presque pardon. Il s'excusait de n'avoir pu retenir son peuple. « En effet, disait-il, d'autres princes d'Europe, qui l'emportent de beaucoup sur Nous en forces militaires, n'ont pu, à ce même moment, résister à l'entraînement de leurs peuples. Et dans un tel état de choses, lorsque nos soldats ont été envoyés aux frontières, Nous n'avons pas voulu qu'on leur proposât d'autre but que de maintenir l'intégrité et la sûreté de l'État pontifical.

« Mais aujourd'hui, attendu que quelques-uns désirent que Nous nous unissions aux autres princes et peuples d'Italie dans la guerre contre l'Autriche, Nous avons jugé convenable de *déclarer hautement et ouvertement dans cette assemblée solennelle qu'une telle décision est bien loin de nos conseils;* à Nous qui, si indigne que nous soyons, occupons sur cette terre la place de Celui qui commande la paix et enseigne la charité, à Nous qui, selon l'office de notre suprême apostolat, appelons et embrassons toutes les nations, tous les peuples et toutes les races avec un égal et paternel amour.

« Nous ne pouvons nous abstenir de répudier, à la face des nations, les perfides conseils publiquement appuyés par certains journaux et divers opuscules, de ceux qui voudraient que le pontife romain fût le chef et présidât à la constitution d'une sorte de nouvelle république de tous les peuples italiens, et nous saisissons cette occasion pour avertir ces peuples, les encourageant énergiquement, au nom de l'amour que Nous leur portons, à se garder avec soin de ces conseils pernicieux pour l'Italie, à rester fermement attachés à leurs princes, dont ils ont éprouvé déjà la bienveillance, à ne se laisser jamais détourner de l'obéissance qu'ils leur doivent. »

A Rome, dès que le texte de l'allocution fut connu, le ministère donna sa démission. Le peuple, ému et menaçant, s'assembla dans les cercles et sur les places publiques. Le 1er mai, l'émeute grondait dans les rues. Pie IX essaya de calmer l'effervescence par une proclamation où se révélaient et son désespoir et sa faiblesse : « *Popule meus*! s'écriait-il; *popule meus quid feci tibi?* » Mon peuple, que t'ai-je fait?

Mais la parole de Pie IX avait perdu tout son prestige. Le pape alors céda pour quelque temps. Il écrivit le 3 à l'empereur d'Autriche pour l'engager à renoncer volontairement à une domination « qui ne pouvait être ni durable, ni glorieuse. » Il appela au ministère des affaires étrangères un laïque, un libéral, Mamiani. Celui-ci accepta à condition qu'il pourrait continuer la politique de ses prédécesseurs dans la question italienne. Il obtint la convocation des corps représentatifs pour le 5 juin. Malheureusement, au lieu d'être la fin, ce n'était que le commencement de la révolution. Pie IX s'était aliéné son peuple.

Cette défection du pape avait produit sur l'armée italienne un déplorable effet moral. La défection du roi de Naples et la retraite des troupes napolitaines vinrent encore l'affaiblir numériquement. Cette défection et cette retraite étaient le résultat du triomphe de la contre-révolution à Naples.

A Naples, la révolution avait précédé l'ébranlement de février, qui naturellement l'avait activée. Le roi Ferdinand II avait cédé à toutes les exigences et envoyé son général Pepe rejoindre Charles-Albert. Le 15 mai devaient s'ouvrir les Chambres. Le serment imposé aux députés les mécontenta, et ceux-ci annoncèrent qu'ils ne le prêteraient pas. Des réunions tumultueuses répandirent l'agitation, et comme le roi refusait d'accéder aux demandes des députés, le peuple commença des barricades. L'armée, depuis longues années objet des soins et des prédilections du roi, lui était dévouée; les lazzaroni, qui, de tout temps, ont professé une sorte de culte politique pour les Bourbons, envoyèrent au palais une députation chargée d'offrir leurs services à Ferdinand II. Le roi comprit l'avantage qu'il pouvait tirer de cette double circonstance lorsque ses adversaires prenaient l'initiative de l'agression et le forçaient à se défendre. Le 15 mai, à dix heures du matin, la garde royale, les Suisses et une nombreuse artillerie se massaient autour du palais. Les ministres hasardèrent quelques représentations, mais elles furent reçues de telle manière qu'ils donnèrent leur démission. Vers midi, les premières barricades de la rue de Tolède étaient enlevées; puis on fit avancer du canon qui renversa rapidement tous les retranchements révolutionnaires. Un grand nombre de palais furent le théâtre de combats sanglants, mais l'emploi de l'artillerie et l'élan des troupes décidèrent la question en faveur de la royauté.

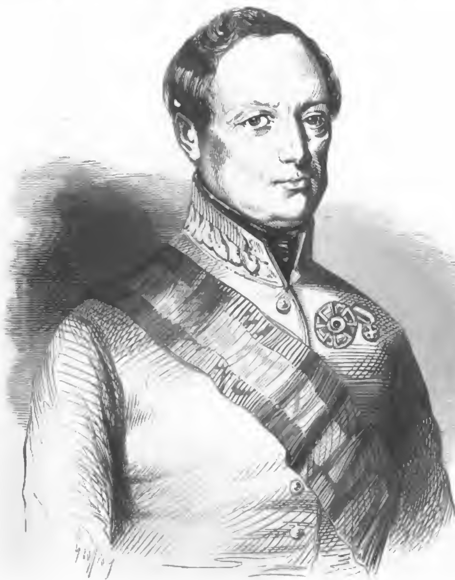
Les députés, demeurés en permanence dans la maison communale de Monte-Oliveto, comprirent qu'il ne leur restait plus qu'un parti à prendre, celui de se séparer en protestant. La protestation était à peine signée, qu'un officier du roi entrait et sommait les députés de se séparer immédiatement. Un grand nombre cherchèrent un refuge à bord de la flotte française.

Les conséquences de la victoire du roi furent telles qu'on devait les attendre, c'est-à-dire la dissolution de la Chambre, celle de la garde nationale, la nomination d'un ministère nouveau, l'état de siége, la suspension de la liberté de la presse, enfin le rappel de l'armée et de la flotte engagées dans la guerre contre l'Autriche. Toutefois le roi de Naples allait avoir à lutter longtemps contre les Calabres et la Sicile.

Le rappel des troupes napolitaines eut au nord les plus funestes conséquences. Le général Pepe venait de convenir avec Charles-Albert d'une opération décisive pour empêcher la réunion des deux armées autrichiennes qui cherchaient à se rejoindre, lorsque le 20 mai il reçut les nouveaux ordres de Ferdinand II. Il voulut désobéir, mais ses troupes l'abandonnèrent. Cette retraite rassura le maréchal Radetzki sur ses derrières, et le détermina à passer de la défensive à l'offensive. Il essaya de rejeter Charles-Albert au delà du Mincio; mais une campagne de trois jours, des plus glorieuses pour l'armée piémontaise, aboutit à une nouvelle défaite des Autrichiens à Goïto. Il y eut deux jours de combats. Le 29 mai, les Piémontais ne luttèrent que pour arrêter le mouvement agressif des Autrichiens. Dans cette journée, le bataillon universitaire, qui, comme on l'a dit alors avec raison, emportait sur le champ de bataille les espérances d'une génération tout entière, montra la plus rare bravoure.

Placé au poste le plus périlleux, il soutint pendant huit heures le feu d'un ennemi aguerri. Ces jeunes étudiants, conduits par des professeurs, se conduisirent en vieux soldats, épisode curieux et touchant de cette intéressante guerre. Ils ne se replièrent qu'en laissant sur le champ de bataille deux cent cinquante des leurs, parmi lesquels se trouvaient M. Montanelli, très-dangereusement blessé, et le géologue Pilla, qui mourut « en regrettant d'avoir fait si peu pour son pays. »

Les volontaires avaient supporté le poids du combat le 29, et donné le temps à l'armée piémontaise de prendre ses lignes. Aussi lorsque le lendemain 30 mai 1848, les Autrichiens parurent, ils trouvèrent Charles-Albert préparé à les recevoir. Le combat s'engagea à midi. Les Piémontais avaient vingt-quatre mille hommes et quarante-quatre pièces de canon; les impériaux étaient au nombre d'environ vingt mille, avec deux batteries d'artillerie et une de fusées à la congrève. Quatre fois ils se précipitent sur la gauche de Charles-Albert : quatre fois ils sont repoussés. Alors ils se tournent brusquement vers la droite et mettent le désordre dans la brigade de Coni. Le duc de Savoie, aujourd'hui le roi Victor-Emmanuel, s'élance aussitôt

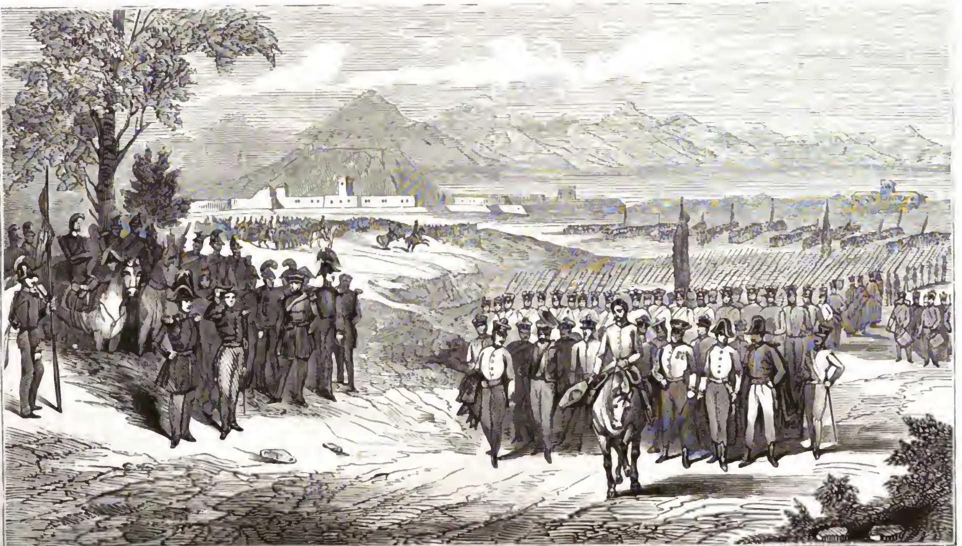


Le feld-maréchal Radetzki.

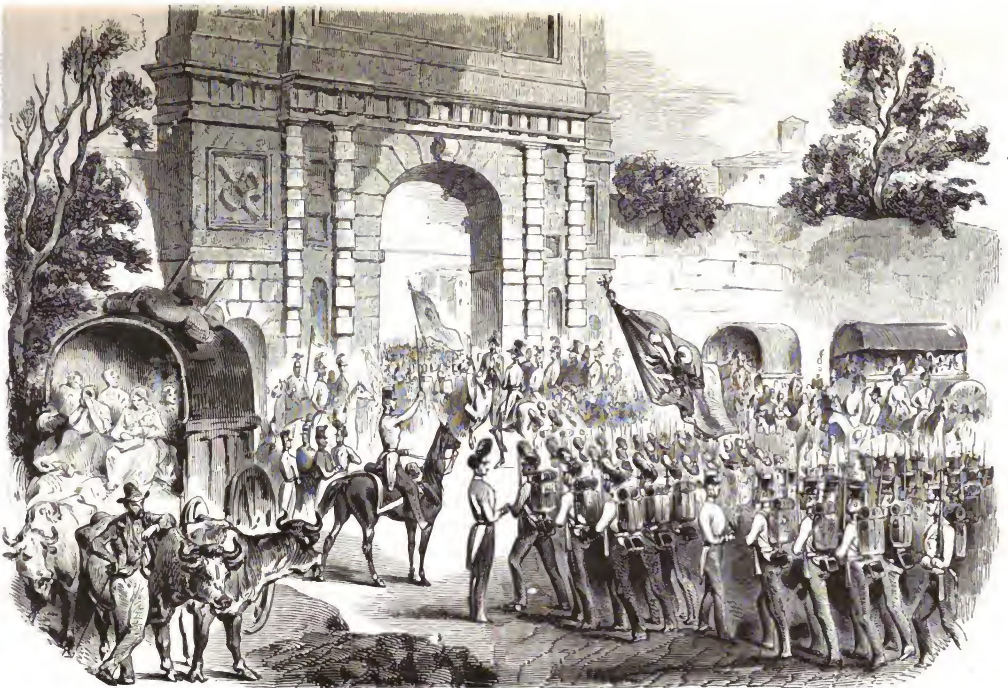
vers ce point menacé, à la tête du régiment des gardes; il y reçoit une blessure à la cuisse, et les gardes faiblissent devant des forces supérieures. Mais la première division tourne les lignes autrichiennes et rétablit la victoire compromise, pendant que l'artillerie sarde portait le désordre et la mort dans les rangs des impériaux. Charles-Albert avait reçu une blessure à l'oreille vers le milieu de l'action. Son intrépidité et celle du duc de Savoie fut récompensée par un double triomphe : au moment où commençait la déroute de l'armée autrichienne, un officier apportait à Charles-Albert la nouvelle de la reddition de Peschiera. Rien n'était donc perdu si on soutenait Charles-Albert.

§ 4. REVERS DE L'ARMÉE PIÉMONTAISE, BATAILLE DE CUSTOZZA (24 JUILLET 1848); CAPITULATION DE MILAN (5 AOUT).

Personne ne soutint le roi de Piémont à ce moment décisif. L'Assemblée nationale en France avait bien, par un vote du 25 mai, invité la Commission exécutive à prendre pour règle de conduite *l'affranchissement de l'Italie*. Mais Charles-Albert, encore dans une situation favorable, refusa cette intervention, qu'il ne devait pas tarder à implorer. Dans le mois de juin et le mois de juillet, notre pays eut assez à faire de se sauver lui-même pour ne pas songer à sauver les autres. Aussi tout changea bientôt de face en Italie. Radetzki recevait des renforts, reprenait Vicence, Padoue, Tré-



Reddition de Peschiera par les Autrichiens. (Page 123, col. 1.)



Rentrée des Autrichiens à Milan. (10 août 1848.) (Page 127, col. 1.)

vise; Charles-Albert se voyait obligé de faire venir ses réserves du Piémont, qu'il avait eu tort de laisser si loin, et perdait un temps précieux. Venise, il est vrai, se rattachait à lui et se plaçait sous son sceptre (6 juillet); les Siciliens proclamaient roi un de ses fils, mais déjà la reconnaissance pesait aux Lombards, et les républicains s'agitaient à Milan. Il ne tarda pas à être enveloppé par des forces supérieures. Une grande bataille s'engagea à Custozza le 24 juillet, près de Villafranca, où onze ans plus tard devait se signer une paix fameuse. Les forces du maréchal Radetzki s'élevaient à cinquante-cinq mille hommes, celles de Charles-Albert à vingt-quatre mille à peine, mais son artillerie était supérieure à celle des Autrichiens. Une chaleur accablante pesait sur les deux armées. Du côté des Piémontais, il y eut des prodiges de valeur. La brigade de Coni tint pendant six heures contre quinze mille hommes; celle des gardes s'empara de vive force des hauteurs qui dominent la route de Villafranca à Valeggio. Vers cinq heures du soir, et après onze heures de combat, Charles-Albert voyant ses troupes exténuées par la faim, la chaleur et la fatigue, tandis que son adversaire lui opposait continuellement des troupes fraiches, donna l'ordre de la retraite sur Villafranca.

Le lendemain, l'armée sarde, épuisée, dut encore soutenir un combat meurtrier. Chaque rue, chaque maison du village de Volta fut prise et reprise avec un acharnement inouï. Mais les Autrichiens, plus nombreux, maintinrent leurs positions, malgré des pertes considérables. Dès lors tout espoir de reprendre l'offensive fut perdu pour Charles-Albert, dont l'armée avait été cruellement décimée durant trois jours.

Le soir de sa défaite, Charles-Albert envoya au général Cavaignac un courrier par lequel il demandait l'intervention française et la possession du Lombard-Vénitien. Cette condition déplut : le gouvernement français ne pouvait accepter de condition et paraître faire la guerre dans l'intérêt d'un roi. Les événements se succédèrent rapidement. Radetzki poussait Charles-Albert l'épée dans les reins : il le rejeta au delà de l'Oglio, puis de l'Adda. Les Autrichiens occupèrent Lodi, Monza, Pavie même. Le roi arriva à Milan avec son armée débandée le 3 août. Il pouvait s'y arrêter et s'y défendre, mais, au lieu de se confier à lui, Milan attaquait son autorité. Les Milanais et les Piémontais s'accusaient mutuellement, ils en vinrent presque aux mains. Cependant les Autrichiens approchaient. Comprenant l'impossibilité de la défense avec une ville aussi défiante et dépourvue de munitions, comptant peu sur l'utilité des barricades et sur les forces populaires, Charles-Albert se hâta de signer une capitulation (5 août) et de s'engager à évacuer Milan. Aussitôt Milan se soulève. Laissons parler un témoin oculaire de ces scènes émouvantes, la princesse de Belgiojoso qui n'est pas impartiale et rejette tous les torts sur Charles-Albert, mais qui dans un récit intéressant et animé a raconté les derniers efforts de la capitale de la Lombardie.

« Le 5 août une rumeur vague parcourut la ville. On disait que le roi avait capitulé. Les Milanais refusèrent d'abord d'ajouter foi à un bruit aussi extraordinaire. Les deux premiers malheureux qui l'apportèrent sur la place du marché furent massacrés par le peuple, qui les prit pour des Autrichiens déguisés, venus pour semer la discorde entre les Piémontais et les Lombards; mais bientôt les mille voix qui murmuraient tout bas cette affreuse nouvelle devinrent plus distinctes, le nuage se dissipa; le sort réservé à Milan était aussi horrible qu'inévitable. Les troupes piémontaises allaient partir, déjà même une portion de l'armée s'était mise en marche; tous nos chefs civils et militaires étaient absents ou prêts à suivre le roi; le peuple allait demeurer seul, livré aux soldats de Radetzki, qui entrerait ce jour-là même, à six heures de l'après-midi. Je renonce à donner une idée de la consternation profonde qui, en un instant, s'empara de la malheureuse population à laquelle on dérobait ainsi la victoire avant le combat. Tous, nous étions fous de douleur. Les hommes pleuraient, se cachant la tête dans les mains. Plus accoutumées aux larmes et moins honteuses d'en verser, les femmes couraient éperdues de rue en rue, de groupe en groupe, en poussant des cris d'effroi. J'ai vu de mes propres yeux un vieillard foudroyé par l'horrible nouvelle, tomber roide sur le pavé, qu'il rougit aussitôt de son sang. J'ai entendu ce jour-là des sons étranges; j'ai vu des spectacles tels que les rêves de la fièvre n'en avaient jamais présenté de semblables à mon imagination. Enfin, l'indignation succéda au désespoir. On jura d'empêcher le roi de partir, on promit de le contraindre à déchirer la capitulation. La multitude irritée se porta vers le palais Greppi; un escadron de carabiniers à cheval y stationnait quelques instants auparavant, mais il se retira pour ne pas accroître l'exaspération populaire. En un instant, les équipages du roi et de sa suite furent renversés; on en construisit des barricades; on entoura, on envahit le palais. Interpellé par une députation de la garde nationale, le roi répondit en désavouant la capitulation, puis il suivit à regret les députés sur le balcon, d'où il harangua le peuple, s'excusant sur l'ignorance dans laquelle il était des véritables sentiments des Milanais; il se déclara satisfait de les savoir si bien disposés à la défense, et il s'engagea solennellement à se battre à leur tête jusqu'à son dernier sang. Quelques coups de feu avaient été d'abord dirigés contre Charles-Albert. Aux derniers mots de son discours, le peuple répondit par ces cris : « S'il en est ainsi, déchirez donc la capitulation! » Le roi, tirant alors de sa poche un papier, le tint en l'air pour que le peuple pût le voir, et puis le déchira. Toute la ville sut bientôt que la capitulation avait été déchirée, que le roi et l'armée resteraient. La joie la plus vive éclata; la journée se passa encore en préparatifs de défense, et les Autrichiens, qui devaient, aux termes de la capitulation, entrer le 6, à six heures de l'après-midi, ne le purent pas. Dès la veille, le feu avait été mis au faubourg de la porte Romaine, afin de ne pas laisser à l'ennemi des constructions élevées, du haut desquelles il eût pu foudroyer les remparts. C'était un grand sacrifice fait à la conservation de la ville et de l'indépendance nationale, mais il fut consommé sans qu'un seul murmure se fît entendre, quoique les maisons des faubourgs appartinssent généralement à de pauvres familles.... La nuit venue, le roi n'hésita plus à quitter la ville. Le colonel de la Marmora se laissa glisser par une fenêtre du palais Greppi dans la rue, et courut au lieu où le régiment des gardes et celui des tirailleurs piémontais avaient reçu l'ordre de demeurer. Il les ramena au palais pour protéger le départ de

Charles-Albert. Les groupes qui stationnaient autour du palais firent de vains efforts pour retenir le prince qui peu d'heures auparavant avait juré de ne jamais abandonner Milan. L'heure était propice; minuit venait de sonner. Quelques coups de feu furent tirés sur le roi, qui s'éloignait en fugitif, monté sur un cheval qui n'était pas le sien, de la ville où il n'eût voulu entrer qu'en triomphateur. »

Le parti qu'avait pris Charles-Albert était malheureusement le seul qu'il pût prendre : les troupes piémontaises évacuèrent Milan où elles se seraient fait détruire inutilement. A leur suite sortirent près des trois quarts des citoyens qui fuyaient les vengeances et l'oppression de l'Autriche. Charles-Albert avait cette fois envoyé demander l'intervention française sans condition. L'apparition de cinquante mille de nos soldats eut certes changé la face des choses. Mais le général Cavaignac irrésolu n'osa pas engager le pays malgré la sympathie que la France manifestait pour la cause de l'Italie. En vain pressa-t-on le général d'intervenir; en vain les supplications du défenseur de Venise, Manin, lui arrivaient-elles. Des craintes exagérées l'arrêtèrent. Il s'adressa à l'Angleterre pour lui demander un appui et celle-ci toujours habile, qui redoutait de voir la France ressaisir son influence sur l'Italie, se hâta d'enlacer le général dans ses filets et



Manin.

lui fit accepter un projet de médiation et la question de l'indépendance italienne fut compromise par les lenteurs de la diplomatie. Le général Cavaignac n'agit pas autrement que n'aurait agi M. Guizot. Pendant ce temps, Charles-Albert se voyait contraint de signer un armistice le 9 août, par lequel il abandonnait les forteresses qu'il occupait encore. Le 10 août Radetzki rentrait, terrible et menaçant, dans cette ville de Milan qui naguère l'avait honteusement chassé. « La bannière impériale, écrivit-il à son maitre, flotte de nouveau sur les murs de Milan. » Grâce à Dieu et aux armes libératrices de la France, aujourd'hui cette bannière n'y flotte plus.

§ 5. RECRUDESCENCE DES PASSIONS RÉVOLUTIONNAIRES; LA RÉPUBLIQUE A VENISE, A ROME; ASSASSINAT DU MINISTRE ROSSI; FUITE DU PAPE.

La défaite du Piémont, en déconsidérant la royauté, ranima l'exaltation des révolutionnaires qui, après s'être effacés derrière les partis modérés, se crurent seuls capables de sauver l'Italie. Impuissants à assurer l'indépendance, les princes se virent débordés et l'histoire de la révolution italienne, sauf deux épisodes glorieux, la défense de Venise et la bataille de Novare, n'est plus que celle de la démagogie.

Retranchée dans ses lagunes, Venise combattait toujours pour l'indépendance italienne : un moment

elle avait rattaché ses espérances aux succès de la croix de Savoie et à l'épée française. La croix de Savoie venait de reculer, la France ne tirait pas son épée; Venise n'attendit plus son salut que de son énergie. Revenue à ses traditions républicaines, elle commença cette héroïque défense qui, du mois d'août 1848, devait se prolonger au mois d'août 1849, illustrant les deux noms de Manin et du général Ulloa.

Cette résistance acharnée entretenait en Italie une fièvreuse agitation. Les partisans d'une république unitaire ou fédérative s'irritaient surtout dans la Toscane et dans les États de l'Église; Charles-Albert n'était point menacé, parce qu'on le savait prêt à recommencer la guerre; la défaite du Piémont à Custozza avait rendu Ferdinand de Naples maître de la révolution dans ses États. Il avait, dans les premiers jours de septembre, envoyé son armée en Sicile où Messine lui résistait encore. Ses troupes ne parvinrent à s'emparer de cette ville qu'après une bataille de rues qui dura huit jours. La malheureuse cité fut à moitié détruite par les bombes et les boulets. L'acharnement des Messinois était incroyable. Il fallut que les amiraux anglais et français Parker et Baudin intervinssent pour faire cesser cette boucherie et sauver le reste de la ville (13 septembre). Le parlement sicilien conclut même un armistice avec le roi Ferdinand II qui suspendit la lutte dans l'espérance que bientôt son autorité serait rétablie sur cette île que l'Angleterre aurait bien voulu lui voir enlevée. Ne voulant rien faire contre Turin, ne pouvant rien contre Naples, les révolutionnaires portèrent tous leurs efforts contre les gouvernements de Florence et de Rome, car maîtres de ces deux capitales, ils entraînaient Turin et ne redoutaient point Naples.



Le comte Rossi.

Pie IX, effrayé du bouleversement de l'Europe et de l'agitation sans cesse croissante de ses Etats, était livré à une profonde irrésolution. Descendant de concessions en concessions, il perdait son autorité au lieu de ramener la confiance qui l'avait abandonné depuis son encyclique du 29 avril. Au mois de mai, nous l'avons dit, il avait confié le ministère des affaires étrangères à un laïque, Mamiani, proscrit depuis 1831. Les républicains devenant plus hardis, le pontife recourut aux lumières de Rossi, jurisconsulte éminent, patriote sincère, que la France avait pu apprécier à l'École de droit et à la tribune du Luxembourg. Ancien ambassadeur français auprès du saint-siége, il était resté à Rome après la révolution de février et accepta, le 15 septembre, la difficile mission d'aider Pie IX à sortir heureusement de la crise, et de sauver la papauté qu'il appelait « la dernière grandeur vivante de l'Italie. » Malheureusement sa politique de conciliation de prudence, de progrès méthodique, était inaugurée trop tard et n'aboutit qu'à lui faire payer de sa vie ses généreux efforts.

Le 15 novembre 1848, Rossi devait assister à l'ouverture du Parlement qu'il avait convoqué; des rumeurs sinistres avaient circulé; une lettre anonyme avait averti l'illustre ministre du danger qu'il courait; mais il n'y attacha aucune importance. La femme d'un ministre, son collègue, lui écrivit pour lui faire part de ses vives inquiétudes : il ne s'effraya pas. Avant de se transporter au palais de la Chancellerie, Rossi alla au Quirinal : un camérier du pape lui renouvela les mêmes avertissements sans pouvoir l'ébranler. Enfin à la sortie du cabinet pontifical, où il avait rassûré Pie IX, très-effrayé lui-même, le ministre trouva un prêtre qui lui révéla le complot. Le ministre réfléchit quelques instants, puis s'élança en disant : « La cause du Pape est la cause de Dieu, Dieu m'aidera! »

La place du palais de la Chancellerie était occupée par deux bataillons de la garde nationale, et par une masse de peuple fort agitée. A une heure, le ministre arriva sur la place; des cris et des sifflets l'accueillirent; il sourit dédaigneusement et s'avança ferme et calme vers le péristyle de la Chancellerie. Les conjurés l'attendaient derrière la colonnade. Ils entourèrent soudainement le ministre, qui, conservant son sang-froid, chercha à s'ouvrir un passage. Touché à l'épaule par l'un d'entre eux, Rossi se retourna fièrement, et au même instant, un coup de poignard lui fut porté à la gorge avec une adresse tout italienne. Le ministre tomba; quelques minutes après il expirait dans les appartements du cardinal Gozolli, où on l'avait transporté.

L'Assemblée était en ce moment occupée à se con-



Attaque du palais Quirinal à Rome (17 novembre 1848). (Page 130, col. 1.)

stituer : à la nouvelle du meurtre un grand silence se fit, mais pas une parole ne fut prononcée, et au bout de quelques instants la discussion continua, comme si rien d'extraordinaire ne s'était passé. Un des députés romains a expliqué ce lâche silence en présence d'un crime, par les mœurs de l'Italie. « Il faut connaître, dit-il, les mœurs de notre pays pour juger une telle conduite, et savoir que l'homme qui dirait un mot pour dénoncer le coupable serait assassiné le lendemain. »

La populace, en effet, avait caché l'assassin et manifesta tout le reste du jour sa joie par des promenades et des cris. Joie coupable et insensée; coupable, parce qu'elle faisait du crime d'un individu le crime du peuple tout entier; insensée, parce que le meurtre de Rossi était le plus grand malheur qui pût arriver aux Romains. Rossi aurait pu sans doute concilier l'esprit de progrès avec le gouvernement du pape; sa mort jeta Pie IX dans les voies de la réaction. Tachée de sang la Révolution fera désormais horreur au vertueux pontife.

Le 16 et le 17, l'émeute grondant sous les fenêtres du Quirinal acheva de troubler Pie IX. Assiégé dans son palais par le peuple et ses propres troupes, répugnant à faire verser le sang, le pape accorda tout ce qu'on lui demandait, le rappel de Mamiani, la Constituante italienne, mais il protesta secrètement contre la violence dont il était l'objet et ne songea plus qu'à s'enfuir. Le 24 novembre, vers cinq heures du soir, M. d'Harcourt, l'ambassadeur de France, mis dans la confidence, vint au Quirinal comme pour une audience, et laissa sa voiture stationner jusqu'à ce que le pape vêtu en simple abbé se fût éloigné dans la voiture du ministre de Bavière. Pie IX prit la route de Gaëte où Ferdinand II s'empressa de l'accueillir et où le rejoignit le corps diplomatique.

Le Parlement lui envoya une députation pour le conjurer de revenir, les députés ne furent même pas admis sur le territoire napolitain. Composé d'hommes modérés, il essaya de maintenir l'autorité pontificale dont les républicains demandèrent la déchéance et organisa une junte provisoire ; mais, repoussé par Pie IX, odieux aux exaltés, il dut céder la place aux agitateurs accourus de tous les points de l'Italie. Il organisa le suffrage universel, convoqua une Constituante et se déclara dissous (26 décembre).

§ 6. LA CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Pendant que d'aussi graves événements se passaient en Italie et en Allemagne, la France était comme paralysée. Le Gouvernement se sentait provisoire et ne faisait rien : l'Assemblée discutait longuement la Constitution de la République : les partis s'observaient.

La discussion de la Constitution occupa les représentants pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre. Cette Constitution confirmait les décrets du Gouvernement provisoire qui abolissaient la peine de mort en matière politique et l'esclavage. En cela, elle portait réellement l'empreinte des progrès de la civilisation. En outre, elle proclamait deux grands principes, la liberté d'enseignement, qu'une loi devait régler plus tard, et celui du suffrage universel. Était électeur, tout Français âgé de vingt et un ans, jouissant de ses droits civils et politiques ; éligible, tout Français âgé de vingt-cinq ans. Mais l'organisation des pouvoirs publics, réglée d'après des théories démocratiques, ne présentait aucune condition de force et de stabilité. Une Assemblée unique, composée de sept cent cinquante représentants, souveraine maîtresse d'elle-même, recevait le mandat législatif. Contre ses égarements, aucune autre garantie que l'épreuve des trois lectures pour les propositions importantes. Point de contre-poids, car ce n'en était pas un que le Conseil d'État, élu par l'Assemblée elle-même et travaillant à la préparation des lois. Une sage disposition excluait de la Chambre tout fonctionnaire rétribué par l'État. Grâce aux leçons de l'expérience, les législateurs adoptèrent le principe de l'unité du pouvoir exécutif en dépit des démocrates absolus ; mais, cédant à la crainte funeste d'une restauration monarchique, ils affaiblirent singulièrement le pouvoir à leur profit, et cherchèrent tous les moyens d'embarrasser l'action de celui que le peuple investirait de la magistrature suprême. Élu pour quatre ans, rééligible seulement après un intervalle de quatre années, le Président de la République partageait avec l'Assemblée le droit d'initiative, disposait de la force armée sans pouvoir la commander en personne, était responsable et ne pouvait dissoudre l'Assemblée pour faire le pays juge entre elle et lui, négociait et ratifiait les traités, qui ne devenaient définitifs qu'après approbation de l'Assemblée, et ne pouvait pas plus seul engager la guerre que conclure la paix. Il n'est pas jusqu'au droit de grâce, cette prérogative précieuse du chef d'une nation, qu'on ne lui permettait d'exercer qu'après avis du Conseil d'État.

La Constitution donnait au droit de réunion et de pétition, au droit d'écrire et de parler la plus grande extension, de sorte qu'un pouvoir limité, embarrassé, restreint de tous côtés, se trouvait en présence du contrôle le plus large possible, et d'une liberté si prompte chez nous à dégénérer en licence. Un article spécial avait pour objet de répondre aux besoins d'améliorations qui avaient fait naître de dangereuses chimères. Mais cette sollicitude théorique pour les masses était mêlée encore d'illusions. Comme la Charte de 1830, la révolution de 1848 ne changeait rien à la puissante organisation sociale sortie de la Révolution et du génie dn Premier Consul. Elle consacrait l'inamovibilité de la magistrature et respectait cette admirable administration intérieure qui donne à notre pays la force de surmonter toutes les crises. Elle n'altérait donc que les pouvoirs publics, si instables dans notre siècle; mais là était son vice capital. En plaçant le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif dans une situation fausse, elle créait une source éternelle de conflits qui devaient fatiguer le pays et lui faire courir de graves dangers. Aussi un grand nombre de représentants ne votèrent-ils cette Constitution impraticable qu'eu faveur de l'article qui permettait d'en obtenir la révision.

La Constitution fut achevée le 2 novembre, et une salve de 105 coups de canon, retentissant aussitôt après le vote, l'apprit à la capitale qui, peu remise de ses terreurs, prit un moment ce canon de réjouissance pour le canon d'alarme. Le 12 novembre on la promulgua solennellement sur la place de la Concorde, et le 20 on célébra nne fête brillante. Cette Constitution cependant n'était point complète; elle annonçait seulement la préparation des lois organiques sur le droit de suffrage, la presse, l'instruction publique, l'organisation



Proclamation de la Constitution républicaine (12 novembre 1848). (Page 130. col. 2.)

départementale, cantonale et municipale. La discussion de ces lois aurait trop prolongé la situation exceptionnelle dans laquelle se trouvait la France. On avait résolu de mettre immédiatement en vigueur la Constitution et fixé les élections pour la présidence au 10 décembre. Il est vrai que l'Assemblée nationale ne voulut point obéir elle-même à cette Constitution et céder la place à une Assemblée législative.

Ce n'avait pas été d'ailleurs sans difficultés et sans débats orageux qu'on avait décidé un appel au pays pour la nomination du Président. L'Assemblée, issue du suffrage universel, mettait en suspicion le principe qui constituait son droit. Un grand nombre de députés républicains, élus dans la première surprise, sentaient que le pays avait jugé leur conduite. Une réaction se prononçait dans toute la France contre les gouvernements des dix derniers mois. Les traditions monarchiques revivaient plus fortes depuis qu'on avait mesuré de plus près l'abîme où peuvent entraîner certaines maximes républicaines.

§ 7. LES CANDIDATURES A LA PRÉSIDENCE.

Le général Cavaignac avait tout fait pour que l'Assemblée décidât que l'élection du Président serait faite par elle; dans ce cas, il aurait été assuré de sa nomination. Mais l'Assemblée recula devant l'opposition des fractions dynastiques et des républicains du lendemain, qui voulaient un appel au pays. Pour tous les hommes clairvoyants, dès que la question devait être posée dans le pays, le général Cavaignac perdait toute chance d'être élu. Malgré son incontestable dévouement à la cause de l'ordre, malgré les éminents services rendus à la société, il ne paraissait nullement l'homme de l'avenir. Son gouvernement souffrait de l'indécision de son caractère, et sa politique, en demeurant honorable, ne révélait point un homme ferme dans sa volonté, mûr dans ses idées, intelligent des destinées du pays. Le grand parti de l'ordre lui gardait une reconnaissance sincère pour son dévouement, mais le général, dominé par ses souvenirs de famille, craignait de s'allier avec des hommes connus par leurs antécédents et leurs opinions dynastiques. Cavaignac avait tort de s'entourer presque exclusivement des rédacteurs du *National* et de préférer des hommes de la nuance de ce journal. On accusait son gouvernement d'être une coterie d'hommes peu aptes aux affaires. Le général n'avait point pu trouver dans son parti d'hommes capables de bien diriger l'administration : c'est que la France, comme on l'a dit, était une République sans républicains. Pour trouver de bons ministres il lui fallait en demander aux partis monarchiques. Le général ne le voulait pas. Et cependant les républicains ne lui savaient nul gré de cette réserve. Les rigueurs auxquelles il avait dû recourir pour pacifier la capitale, le maintien de l'état de siége pendant l'élaboration de la Constitution, son refus d'intervenir en Italie, les avaient vivement mécontentés.



Défilé des troupes devant la statue de la Constitution (20 novembre 1848).

Au mois d'octobre, mais trop tard, le général Cavaignac s'aperçut que le parti républicain, peu nombreux, et de plus aigri, ne lui serait pas un appui suffisant. Au 13 octobre il modifia son cabinet et sa ligne de conduite. M. Sénard, ministre de l'intérieur;

M. Recurt, ministre des travaux publics, et de Vaulabelle, ministre de l'instruction publique, donnèrent leur démission et furent remplacés par MM. Dufaure, Vivien et Freslon. Les hommes de Février poussèrent les hauts cris : d'anciens ministres de Louis-Philippe, ministres du gouvernement républicain! Le parti de l'ordre applaudit et se rapprocha du général, mais ses chefs avaient peu de confiance en lui : ils sentaient qu'ils ne le posséderaient pas tout entier, et leur préférence pour le prince Louis-Napoléon subsista.

Celui-ci demeurait dans la plus grande réserve, et voyait le pays venir à lui. Ses ennemis, en le combattant, le servaient et le grandissaient. Nous avons dit qu'au mois de juin il n'avait pas voulu accepter le mandat que lui avaient confié trois départements. Au mois de juillet, une nouvelle élection dans la Corse amena de sa part une nouvelle démission. Mais au 13 septembre, cinq départements nommèrent à la fois le prince Louis représentant du peuple. Cette quintuple élection prouvait quelles sympathies son nom excitait dans le pays, qui ne voyait que dans ce nom glorieux un gage de sécurité pour l'avenir. Le prince, cette fois, crut devoir quitter son exil : il annonça qu'entre les départements qui l'avaient nommé il optait pour le département de la Seine et pour Paris, « le lieu de sa naissance. »

Admis sans que son élection fût contestée, il demanda la parole et dit, au milieu du silence, que son apparition à la tribune avait imposé comme par enchantement à l'Assemblée peu bienveil-



Armand Marrast, président de l'Assemblée nationale.

Cérémonial de l'entrée du président de l'Assemblée nationale.

lante : « Citoyens représentants, il ne m'est pas permis de me taire après les calomnies dont j'ai été l'objet. J'ai besoin d'exprimer hautement, et dès le premier jour où il m'est permis de siéger dans cette enceinte, les vrais sentiments qui m'animent, qui m'ont toujours animé. Après trente-trois ans de proscription et d'exil, je retrouve enfin ma patrie et mes droits de citoyen. La République m'a fait ce bonheur, qu'elle reçoive mon serment de reconnaissance et de dévouement, et que les généreux compatriotes qui m'ont porté dans cette enceinte soient bien certains qu'ils me verront toujours dévoué à cette noble tâche, qui est la nôtre à tous : assurer l'ordre et la tranquillité, premier besoin du pays, développer les institutions démocratiques que le peuple a le droit de réclamer. Longtemps, messieurs, je n'ai pu consacrer à mon pays que les méditations de l'exil et de la captivité. Aujourd'hui, la carrière où vous marchez m'est ouverte, recevez-moi dans vos rangs, chers collègues, avec le sentiment d'affectueuse sympathie qui m'anime moi-même. Ma conduite, vous ne devez pas en douter, sera toujours inspirée par un dévouement respectueux à la loi, elle prouvera à tous ceux qui ont tenté de me noircir que nul plus que moi n'est dévoué à la défense de l'ordre et à l'affermissement de la République. » L'Assemblée fut surprise de ce langage modeste et modéré, mais elle demeura défiante et bientôt le prince fut attaqué.

Une note avait été adressée, le 23 octobre, à plusieurs journaux : « Des personnes bien informées, disait-elle, ayant averti le représentant Louis Bonaparte que des insensés travaillaient dans l'ombre à préparer une émeute en son nom, dans le but évident de le compromettre aux yeux des hommes d'ordre et des républicains sincères, Louis-Napoléon a cru devoir faire part de ces bruits à M. Dufaure, ministre de l'intérieur. Il a ajouté qu'il repoussait énergiquement toute participation à des menées si complétement opposées à ses sentiments politiques et à la conduite qu'il a tenue depuis le 24 février. » Un député, M. Grandin, demanda, dans la séance du 25, quelques explications sur ce fait au ministre de l'intérieur, et M. Dufaure répondit assez ironiquement qu'il avait été à la source de ces bruits de complot dont il avait lui-même entendu parler, et qu'il avait pu rassurer sur-le-champ le représentant Louis Bonaparte, en lui affirmant qu'il était mal renseigné. Le signataire de la note, le fils du prince Jérôme, Napoléon Bonaparte se dirigea aussitôt vers la tribune : « Ce n'est pas à vous de parler, lui cria-t-on, c'est à votre cousin, c'est à Louis Bonaparte; pourquoi est-il absent? » Ce ne fut qu'après de longs efforts que l'orateur put, au milieu des interruptions, expliquer que la note envoyée aux journaux avait surtout pour but de constater que la famille Bonaparte n'avait jamais pactisé et ne pactiserait jamais avec l'émeute. A peine était-il descendu de la tribune, que M. Clément Thomas y paraissait : « J'ai peut-être le tort d'aller d'ordinaire trop nettement au fond des choses, dit-il, et je vais tomber aujourd'hui dans le même inconvénient. Mais je suis étonné que lorsqu'un fait concernant personnellement un membre de cette Assemblée est produit à cette tribune, ce soit un autre membre qui vienne répondre à sa place. Ce n'est pas la première fois aujourd'hui que je remarque l'absence dans l'Assemblée du représentant Louis Bonaparte.... Je n'ai pas besoin de dire que je ne parle ici au nom de personne, pas plus au nom d'un parti quelconque de l'Assemblée qu'en celui du cabinet. Personne donc ne doit être responsable de mes paroles; c'est moi seul qui dois l'être. Eh bien! je répète que ce n'est pas la première fois que je remarque l'absence de M. Louis Bonaparte. — Il n'y est jamais; il ne vote jamais, » interrompt la gauche. « Et quand je dis cela, reprend M. Clément Thomas, je sais pourquoi. Vous ne pouvez pas nier qu'il n'y ait un certain nombre de membres de l'Assemblée qui vont se présenter au pays comme candidats à des fonctions très-élevées et très-graves.... Eh bien! ce n'est pas en ne venant que très-rarement à vos séances, ce n'est pas en s'abstenant de prendre part aux votes, ce n'est pas en s'abstenant de dire d'où on vient, où on va, ce qu'on veut, qu'on prétendra gagner la confiance d'un grand pays comme la France. Pour moi, je me défie d'une pareille tactique.... Puisque M. Bonaparte est décidé à répondre pour son cousin, je lui demanderai s'il n'est pas vrai qu'en ce moment on parcourt les départements pour y porter la candidature de M. Louis Bonaparte; je lui demanderai s'il n'est pas vrai que partout dans les départements on présente cette candidature à la partie la moins éclairée de la population, et, si cela est vrai, je demande aussi à quel titre M. Louis Bonaparte vient se présenter à la candidature? — En vertu de son droit de citoyen, » répond M. Isambert, et cette réponse soulève un inexprimable tumulte.

Le lendemain, le prince Louis-Napoléon paraissait à l'Assemblée. Il y apportait une réponse mûrement méditée. Il gagna lentement la tribune et dit : « Citoyens représentants, l'incident regrettable qui s'est élevé hier à mon sujet ne me permet pas de me taire; je déplore profondément l'obligation où je suis de parler encore de moi, car il me répugne de vous entretenir sans cesse de questions personnelles, alors que nous n'avons pas un moment à perdre pour nous occuper des graves intérêts de la patrie. Je ne parle pas ici de mes sentiments et de mes opinions, je les ai déjà manifestés, et jamais personne n'a pu encore douter de ma parole. Quant à ma conduite parlementaire, de même que je ne me permettrai jamais de demander compte à aucun de mes collègues de celle qu'il aura choisie, de même je ne reconnais à personne le droit de m'interpeller sur la mienne. Ce compte, je ne le dois qu'à mes commettants. De quoi m'accuse-t-on? d'accepter du sentiment populaire une candidature que je n'ai pas recherchée. Eh bien! oui, je l'accepte, cette candidature qui m'honore. Je l'accepte parce que des élections successives et le décret unanime de l'Assemblée contre la proscription de ma famille m'autorisent à croire que la France regarde mon nom comme pouvant servir à la consolidation de la société. Ceux qui m'accusent d'ambition connaissent peu mon cœur. Si un devoir impérieux ne me retenait pas ici, si les sympathies de mes concitoyens ne me consolaient de l'animosité de quelques attaques et de l'impétuosité même de quelques défenses, il y a longtemps que j'aurais regretté l'exil. On voudrait que j'eusse montré de grands talents et occupé brillamment cette tribune : mais il n'est donné qu'à peu de personnes d'apporter une parole éloquente au service d'idées justes et saines. N'y a-t-il qu'un seul moyen de servir le pays? Ce qu'il

lui faut surtout, c'est un gouvernement stable, intelligent, ferme, sage, qui pense plus à guérir les maux de la société qu'à les venger. Quelquefois on triomphe mieux par une conduite habile et prudente que par les baïonnettes de théories non fondées sur l'expérience et la raison. Citoyens représentants, on veut, je le sais, semer mon chemin d'écueils et d'embûches, je n'y tomberai pas; je suivrai la voie que je me suis tracée sans m'inquiéter, sans m'arrêter. Je saurai montrer toujours le calme d'un homme résolu à faire son devoir. Je ne veux que mériter l'estime de l'Assemblée nationale et de tous les hommes de bien, la confiance de ce peuple magnanime qu'on a si légèrement traité hier. Je déclare donc à ceux qui voudraient organiser contre moi un système de provocation, que, dorénavant, je ne répondrai à aucune interpellation et à aucune espèce d'attaque. Je ne répondrai pas à ceux qui voudraient me faire parler alors que je veux me taire. Je resterai inébranlable contre toutes les excitations, impassible contre toutes les calomnies. »

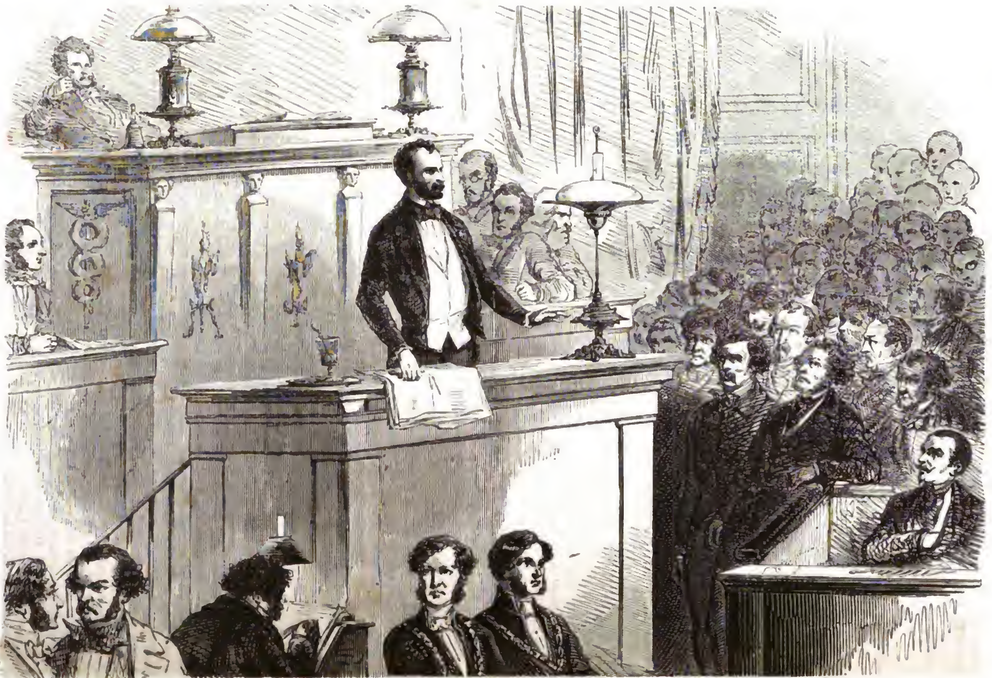
Le prince Louis-Napoléon avait ainsi tourné à son avantage cet incident. Tout conspirait en sa faveur. Ses adversaires avaient pu empêcher son triomphe en faisant nommer le Président par l'Assemblée et ils avaient décidé qu'on ferait appel au suffrage universel. M. de Lamartine, qui prévoyait presque l'élection du prince, avait lui-même plaidé pour le suffrage universel. Il avait fait allusion à la probabilité de l'élection du neveu de l'Empereur et s'était écrié : « Le sort en est jeté. Laissons faire à la Providence ! » On avait pu encore interdire toute candidature d'un membre de la famille Bonaparte et l'Assemblée avait encore repoussé cette mesure. Ses haines se trouvaient entravées par ses principes et ses craintes grandissaient celui qui en était l'objet. Louis-Napoléon ne se présentait appuyé sur aucun parti, mais il était tellement l'homme nécessaire que tous ceux qui étaient hostiles au gouvernement républicain l'acceptaient. Les partis dynastiques comptaient s'en faire un instrument pour amener la restauration de leur monarchie préférée. C'est à ce titre que M. Thiers, le chef des orléanistes et les légitimistes le soutenaient. Mais le prince savait qu'il avait un autre appui, la masse de la nation, et qu'avec cet appui il ne serait ni l'instrument ni la dupe de personne.

On raconte au sujet des relations du Président et de M. Thiers l'anecdote suivante. Le prince se rendit un jour à une réunion chez M. Thiers qui lui expliqua les éléments et les tendances de la société actuelle. « Le principe fondamental de la société moderne, dit M. Thiers à Louis-Napoléon, c'est le pouvoir civil. L'esprit militaire est mort et ne saurait revivre. Vous paraissez avoir la chance d'être nommé Président de la République et il nous semble utile que vous vous prépariez à cette éminente fonction.... en coupant vos moustaches. » C'est M. Granier de Cassagnac qui raconte ce fait, je lui en laisse la responsabilité.

Cependant le général Cavaignac ne négligeait rien pour préparer le succès de sa candidature. Il avait entre les mains la puissance administrative et son ministre de l'intérieur, M. Dufaure, travaillait avec la plus grande activité à amener l'élection du vainqueur de juin. Son zèle attira même au gouvernement les reproches de M. Jules Favre auquel on rappela vivement à ce propos sa conduite aux élections d'avril, lorsqu'il était secrétaire de M. Ledru-Rollin.

Le général cherchait l'appui des journaux, qui sont, de notre temps, une machine bien forte. Il avait raison et nous n'en parlerions pas si une entrevue avec M. Véron, le rédacteur en chef du *Constitutionnel*, n'avait fait alors beaucoup de bruit. Comme elle avait été racontée diversement, M. Véron en donna, dans son journal, le 24 novembre, le récit suivant qui ne fut pas démenti :

« Le général Cavaignac. Eh bien! monsieur Véron, vous m'aviez promis de me venir voir : je ne vous ai pas vu. — M. Véron. J'attendais votre appel, monsieur le président. — Vous m'aviez fait espérer aussi quelque appui de la part du *Constitutionnel;* il n'a pas été très-aimable.— Permettez-moi de vous le dire, monsieur le président, j'attendais de vous tout autre chose que des reproches. Depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir, le *Constitutionnel* a été vraiment à peu près ministériel. — Oh! ministériel, c'est beaucoup dire. Vous allez voir. (Ici le président du conseil feuillette un registre d'extraits de journaux; il tombe sur deux articles du *Constitutionnel* où il est parlé avec éloge de son langage à la tribune et de ses mœurs de gouvernement). — Vous voyez, monsieur le président, les pièces parlent. — Soit! venons à la question du jour, l'élection du Président de la République. Il n'y a que deux candidats, moi et Napoléon. Eh bien ! je vais vous parler avec une franchise toute militaire : Serez-vous pour moi ou contre moi? — La question est nette. J'ai un regret : c'est que ma réponse le sera moins. Sans être absolument pour vous, le *Constitutionnel* peut n'être pas contre vous. Il y a des nuances qu'il faut conserver. — Voulez-vous faire du juste-milieu? entre deux candidats, il faut choisir l'un ou l'autre : pourquoi des nuances! — Il en faut, général, pour votre dignité et pour la mienne. Si le *Constitutionnel* était dévoué à votre candidature, on dirait que vous êtes un corrupteur, et moi un corrompu; la calomnie se donnerait beau jeu. — La calomnie! il faut bien s'y résigner : est-ce qu'elle m'épargne? Ne suis-je pas calomnié? — Je n'en disconviens pas, général; mais vous gouvernez la France : on peut pâtir un peu pour tant d'honneur; et puis la calomnie, qui s'est pris à votre personne, ne vous a pas atteint bien haut, elle n'a pas monté jusqu'au cœur. (Ici le président du conseil laisse échapper un léger sourire.) — Enfin, je répète ma question : le *Constitutionnel* me soutiendra-t-il? A demande franche, franche réponse. — (*Se levant*). Eh bien! général, puisque vous me demandez de vous parler avec toute franchise, je vous dirai que, demandant au *Constitutionnel* de vous soutenir, vous ne lui rendez pas la besogne facile. — (*Vivement.*) Comment cela? — Oui, monsieur le président, ce pauvre pays si tourmenté, votre parti le froisse dans ses intérêts; il semble même souvent s'appliquer à le contrarier dans ses besoins et presque dans ses mœurs. — Comment ses mœurs! Ah çà! Est-ce que je ne me lave pas les mains, par hasard! — Il ne s'agit pas de luxe et d'élégance, monsieur le président; mais, ces jours derniers, par exemple, comment le gouvernement a-t-il pris la question du remplacement militaire? Il y a un demi-siècle que ce pays jouit du droit de remplacement; il en a joui même sous l'Empire; et on veut l'en priver sous n'importe quel prétexte d'égalité chimérique; il semble qu'on n'ait vu là qu'une question de jeunesse à gants jaunes. La question intéresse toute notre population agricole, tous les fils de nos fermiers. Je ne parle pas



Séance du 25 novembre 1848. — Le général Cavaignac à la tribune. (Page 138, col. 1.)

de la question militaire : ce n'est pas mon affaire; mais je dis que vouloir étendre sur tous les citoyens ce niveau d'un service militaire est ce que j'appelle méconnaître et contrarier les mœurs du pays, violenter la France dans sa majorité. — Les opinions du général Lamoricière sur cette question sont très-anciennes, très-méditées, et les idées d'un tel homme veulent qu'on les prenne en grande considération, car elles ont l'habitude d'être justes. — La Chambre n'en a pas jugé ainsi : la majorité a été contre vous. Elle a défendu les intérêts, les besoins, les mœurs de la majorité du pays. Je reconnais toutefois, général, que vous avez fait un pas vers cette majorité, en prenant pour ministres M. Dufaure et M. Vivien. Les opinions dont nous sommes les organes vous en ont su gré. Mais à peine avez-vous fait un mouvement vers cette majorité, qu'on vous voit faire un mouvement rétrograde : on vous voit reprendre les hommes dont vous vous étiez séparé, comme si vous étiez forcé de vous mouvoir éternellement dans le même cercle, dans le cercle d'une minorité. — (*Se levant avec véhémence.*) Voilà bien le langage de votre parti; toujours les majorités, rien que les majorités! Vous êtes un parti indécrottable, vous n'avez rien appris et rien oublié. Selon vous, il faut toujours gouverner par et pour les majorités. Mais les minorités n'ont-elles donc pas leurs droits? Les minorités ne vous ont-elles pas appris, au 24 février, ce qu'elles savaient faire? Elles pourraient bien vous l'apprendre encore! Le malheur de ce pays-ci est que les opinions que vous représentez aient une si grande influence. Car je



Groupes stationnant sur la place Vendôme aux abords de l'hôtel du Rhin, habité par le prince Louis-Napoléon Bonaparte.

ne nie pas votre influence, avec vos cinquante mille abonnés. Le malheur de ce pays est que vous les ayez. Ah! je voudrais bien pouvoir vous les enlever vos cinquante mille abonnés. C'est difficile, je le sais; mais ce serait bien utile de le pouvoir faire. — Monsieur le président du conseil, nous voilà bien loin du point de départ. En commençant cette conversation, vous demandiez au *Constitutionnel* de vous soutenir : vous exprimez maintenant un violent désir de le supprimer. Après tout, cependant, que représentons-nous? Les idées d'ordre, qui peuvent seules sauver la société, et qui seules peuvent faire durer le pouvoir. — Les idées d'ordre! mais n'a-t-on rien fait pour elles! Paris, si profondément remué, n'est-il pas tranquille? Est-ce que sous la République, on n'y a pas la vie douce et facile? Est-ce qu'on ne dîne pas bien à ses heures? Est-ce qu'après son dîner on ne peut pas aller entendre de la bonne musique? — Oui, monsieur le président du conseil, on a toutes ces choses-là sauf la bonne musique qui est pour le moment assez rare. Mais du temps des Cosaques, on pouvait aussi bien dîner et entendre de la bonne musique; l'invasion ne nous avait pas ravi ces biens. Aussi serait-ce peu de chose si là se bornaient les bienfaits de la liberté républicaine; et si l'on n'avait pas d'autres services à vous attribuer que celui de nous avoir procuré de tels bienfaits, ce serait, monsieur le président, un pauvre argument en faveur de votre candidature. — Au fait vous n'êtes pas pour moi, et je m'attends, dans deux jours, à un article très-agressif dans le *Constitutionnel*. — Monsieur le président, je vous déclare que je ne tiens aucun compte des vivacités de notre conversation, que vos services ne seront pas méconnus, par le

Constitutionnel, que votre caractère y sera respecté. Quant à cette franche adhésion que vous me demandiez, je ne puis vous la promettre : la question vaut la peine qu'on y réfléchisse et qu'on prenne les conseils de ses amis. Ce dernier point est pour moi un devoir. Je me retire, monsieur le président, n'ayant pas, ne pouvant avoir de parti pris. »

M. Véron, suivant l'avis de M. Thiers et ses propres convictions, donna l'appui de son journal au prince Louis-Napoléon dont la candidature faisait de rapides progrès. Le prince ne pouvait se montrer en public sans être l'objet de l'empressement de la foule à l'approcher. Presque tous les jours des groupes nombreux stationnaient rue de la Paix et aux abords de l'hôtel du Rhin qu'il habitait. On discutait tout haut les chances de sa prochaine élection. Les imaginations marchaient vite et on disait que le prince se ferait nommer tout de suite empereur.

§ 8. L'ÉLECTION DU 10 DÉCEMBRE.

Le général Cavaignac trouvait d'ardents adversaires parmi les républicains qui avaient gouverné la France jusqu'au mois de juin. Dans les derniers jours de novembre, le général eut à se défendre contre les accusations que les anciens membres ou ministres de la



Arrivée de Pie IX à Gaëte.

Commission exécutive portaient contre sa conduite au 23 juin. Un récit secret, composé par des membres de l'ancienne Commission exécutive, circulait prétendant que sur lui seul devait retomber la gravité des événements de juin. Le général provoqua sur ce point un débat public. Sa fière attitude à la tribune, son discours ferme et habile lui donnèrent gain de cause, et l'Assemblée renouvela le vote qu'elle avait émis quatre mois auparavant : que le général avait bien mérité de la patrie (25 novembre). Mais la discussion de ce sujet irritant fit à Cavaignac plus de tort que le vote de l'Assemblée ne lui fit de bien.

A ce moment arrivait la nouvelle des événements de Rome, l'assassinat de Rossi, la fuite du pape. Le général Cavaignac s'avança encore d'un pas vers le grand parti de l'ordre, et donna une satisfaction à l'opinion publique en offrant au pontife fugitif un asile en France. Il rassembla à Marseille 3000 hommes destinés à se rendre à Civita-Vecchia pour protéger Pie IX. Mais celui-ci, tout en témoignant combien cette démarche le touchait, se retira à Gaëte. Ce fut un grand désappointement pour le général, qui avait annoncé que le pape se rendait en France.

Le 7 décembre, un incident lui causa le plus grand tort. L'Assemblée avait reçu à discuter un projet de loi préparé depuis longtemps par une commission et conférant des pensions, à titre de récompenses nationales. Le général s'était peu occupé de la rédaction de

ces listes, mais il avait voulu gagner des partisans en hâtant l'adoption du projet. Il se trouva que ces listes contenaient non-seulement des personnes indignes d'une récompense nationale, mais des personnes flétries par la justice, pour vol et même pour meurtre. Les ennemis du général eurent beau jeu, et il fallut retirer le projet devant l'indignation de l'Assemblée. Cavaignac parvint à se justifier, mais la faute n'en était pas moins celle de ses subordonnés, qui compromirent encore l'effet du discours du général par une imprudence. Pour que la défense arrivât en même temps que les attaques dans les départements, on retarda le départ de toutes les malles-postes, acte arbitraire qu'on ne se serait pas permis sous une monarchie. Ce retard dans l'arrivée des courriers répandit l'alarme dans les provinces, qui manifestèrent leur mécontentement en voyant qu'on tenait si peu de compte de leurs inquiétudes. A la veille de l'élection, rien ne pouvait être plus funeste à la candidature du général.



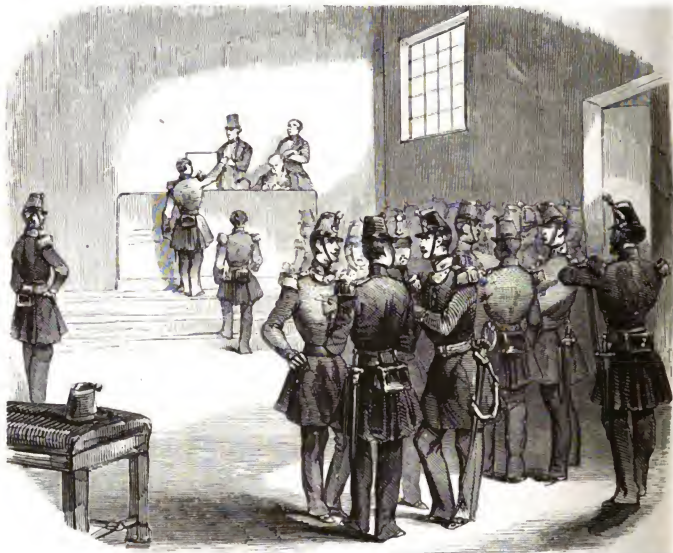
Séance d'un club démocratique pour la discussion des titres des candidats à la Présidence (novembre 1848).

Toutefois, disons-le bien haut, ce n'est pas à ces causes secondaires qu'il faut attribuer son échec. Sa défaite provient d'une cause plus élevée : la réaction contre le gouvernement républicain. Ce fut là la véritable signification de l'élection du 10 décembre. Le pays, fatigué de tant d'agitations, ne voulant plus de hasards, cherchait à renouer ses traditions historiques. Il avait confiance dans un nom qui lui rappelait une époque de gloire et de prospérité inouïe; qui rappelait la société raffermie, l'honneur national exalté et en même temps les conquêtes de 89 consacrées. Il avait confiance dans l'héritier de ce nom, éprouvé par le malheur, et dont le langage semblait celui d'une éner-

gique volonté. « Quand on a l'honneur d'être à la tête du peuple français, avait dit le prince dans son manifeste électoral, il y a un moyen infaillible de faire le bien, c'est de le vouloir! »

Les élections présidentielles furent pour le prince Louis-Napoléon un véritable triomphe. Dans les campagnes surtout, ce fut un vote d'enthousiasme. Les communes se rendaient au lieu du vote ayant en tête le maire et le curé et enseignes déployées. 5 millions 562 834 suffrages confièrent au prince les destinées de la France. Le général Cavaignac n'obtint que 1 million 469 166 voix. Le parti radical put se compter : 370 119 voix données à M. Ledru-Rollin; 36 226 données à M. Raspail, chiffraient les sympathies qu'il rencontrait dans le pays. Enfin, comme si l'on avait besoin d'une nouvelle preuve de l'instabilité des choses humaines, M. de Lamartine qui, dans les premiers mois de la même année, avait joui d'une si légitime popularité, ne réunit pas 20 000 voix. Après avoir donné des gages au grand parti de l'ordre, M. de Lamartine s'était laissé entraîner par M. Ledru-Rollin du côté des novateurs : il avait perdu la faveur publique aussi vite qu'il l'avait conquise. Si dans cette circonstance le peuple français s'attira le reproche d'ingratitude athénienne, avouons que la faute n'en est pas à lui seul.

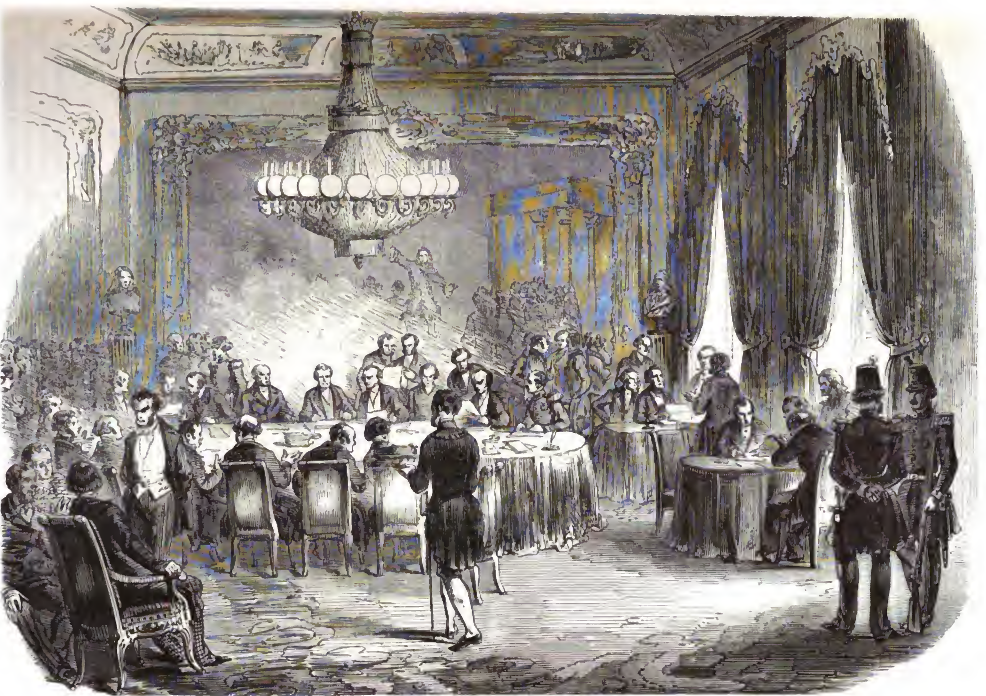
On hâta la proclamation du Président pour éviter



Soldats déposant leurs votes (10 décembre 1848).

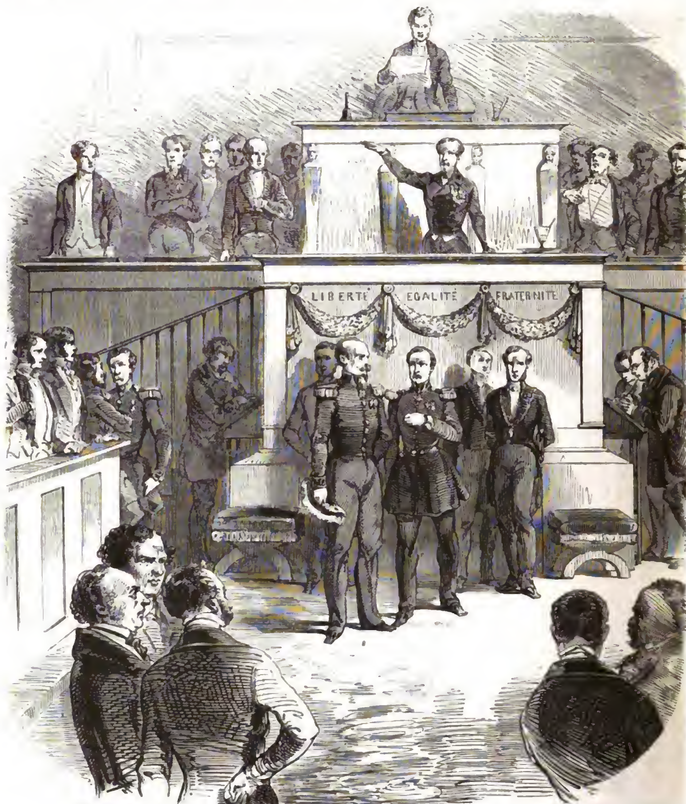
des démonstrations. Elle eut lieu le 20 décembre, à quatre heures de l'après-midi, à la fin d'une séance de l'Assemblée. On n'avait fait aucun préparatif exceptionnel pour cette séance, et la plupart des représentants ignoraient que la proclamation du Président de la République dût être faite ce jour-là. Cependant le bruit s'en répandit à mesure que l'on entrait dans la salle, et l'on se montrait à l'une des tribunes publiques les membres présents à Paris de la famille Bonaparte. Après une discussion confuse relative à l'impression du compte rendu des séances de l'Assemblée, on vit tout à coup paraître au pied de la tribune M. Louis Bonaparte, représentant du peuple. Il était en habit noir, avec la plaque et le cordon de la Légion d'honneur. Les représentants du peuple, liés à lui par des liens de famille ou d'amitié, l'entouraient. Un vif mouvement de curiosité se manifesta aussitôt dans la salle et dans les tribunes. Il faisait déjà nuit et les lampes venaient d'être apportées. Le président, M. Armand Marrast, interrompit la discussion et donna la parole à M. Waldeck-Rousseau, rapporteur de la commission chargée de vérifier l'élection.

Le rapport terminé, le général Cavaignac demanda la parole, monta à la tribune, et s'exprima ainsi au milieu de l'émotion universelle : « Citoyens représentants, j'ai l'honneur d'informer l'Assemblée que MM. les ministres viennent de remettre à l'instant entre mes mains leur démission collective. Je viens, à



Dépouillement des procès-verbaux des élections des départements par la commission de l'Assemblée nationale.

mon tour, remettre entre les mains de l'Assemblée les pouvoirs qu'elle avait bien voulu me confier. L'Assemblée comprendra, mieux peut-être que je ne pourrais l'exprimer, quels sont les sentiments de reconnaissance que me laissera le souvenir de sa confiance et ses bontés pour moi. » Ces paroles, prononcées d'une voix ferme, furent suivies de longues salves d'applaudissements. Les conclusions du rapport ayant ensuite été mises aux voix et adoptées à l'unanimité, le président, M. Armand Marrast, se leva et proclama le prince Charles-Louis-Napoléon Bonaparte Président de la République française. Le nouveau Président



Le prince Louis-Napoléon, Président de la République, prête serment (20 décembre 1848). (Page 142. col. 1.)

prêta serment à la Constitution et prononça ensuite le discours suivant :

« Les suffrages de la nation et le serment que je viens de prêter commandent ma conduite future. Mon devoir est tracé, je le remplirai en homme d'honneur. Je verrai des ennemis de la patrie dans tous ceux qui tenteraient de changer, par des voies illégales, ce que la France entière a établi. Entre vous et moi, citoyens représentants, il ne saurait y avoir de véritables dissentiments. Nos volontés, nos désirs sont les mêmes.

« Je veux, comme vous, rasseoir la société sur ses bases, affermir les institutions démocratiques et re-

chercher tous les moyens propres à soulager les maux de ce peuple généreux et intelligent qui vient de me donner un témoignage si éclatant de sa confiance. La majorité que j'ai obtenue, non-seulement me pénètre de reconnaissance, mais elle donnera au gouvernement nouveau la force morale sans laquelle il n'y a pas d'autorité. Avec la paix et l'ordre, notre pays peut se relever, guérir ses plaies, ramener les hommes égarés et calmer les passions.

« Animé de cet esprit de conciliation, j'ai appelé près de moi des hommes honnêtes, capables et dévoués au pays, assuré que, malgré les diversités d'origine politique, ils sont d'accord pour concourir avec vous à l'application de la Constitution, au perfectionnement des lois, à la gloire de la République. La nouvelle administration, en entrant aux affaires, doit remercier celle qui la précède des efforts qu'elle a faits pour transmettre le pouvoir intact, pour maintenir la tranquillité publique. La conduite de l'honorable général Cavaignac a été digne de la loyauté de son caractère et de ce sentiment du devoir, qui est la première qualité du chef d'un État.

« Nous avons, citoyens représentants, une grande mission à remplir, c'est de fonder une République dans l'intérêt de tous et un gouvernement juste, ferme, qui soit animé d'un sincère amour du progrès sans être réactionnaire ou utopiste.

« *Soyons les hommes du pays et non les hommes d'un parti, et, Dieu aidant, nous ferons du moins le bien, si nous ne pouvons faire de grandes choses.* »

Après ce discours, le prince descendit et vint tendre la main au général Cavaignac. « Le général, raconte un de ses amis, le marquis de Normanby, l'a prise sans se lever et a tourné la tête vers son voisin. C'était un de ces moments où la mauvaise humeur d'un homme est son plus redoutable ennemi, et tout le monde a remarqué avec regret celle du général. Certes, la conduite du prince a toujours été aussi digne qu'on puisse l'imaginer, et il possède une impassibilité froide, inébranlable, très-rare chez un Français. Il y avait beaucoup de douceur et de bonté et nulle ostentation dans la manière dont il s'est approché de Cavaignac, et il en est résulté un contraste favorable pour lui avec la rudesse de ce dernier. Cependant on doit mettre en ligne de compte la différence de situation des deux hommes. Il est plus facile d'être généreux dans le succès que d'être courtois dans la défaite. »

Le Prince-Président sortit de l'Assemblée accompagné de trois questeurs et de quelques représentants dévoués à sa personne. Il monta dans une voiture qu'on avait préparée, et vers cinq heures et demie du soir se dirigea, escorté d'un détachement de cavalerie, vers le palais de l'Élysée affecté à sa résidence.

Ce palais, destiné à être le théâtre de graves événements dans l'histoire contemporaine, date du dix-huitième siècle. Construit en 1708 pour le comte d'Évreux, occupé successivement par la marquise de Pompadour et le célèbre financier Beaujon, il prit ensuite de la duchesse de Bourbon Condé, qui l'habita sous Louis XVI, le nom d'*Elysée-Bourbon*. Murat l'acheta en 1802 et y séjourna jusqu'à ce qu'il pût l'échanger contre le palais royal de Naples (1808). Napoléon Ier y fit exécuter des travaux considérables et dans les dernières années de son règne, montra une sorte de prédilection pour ce palais. C'est là qu'il descendit au retour de Waterloo et signa sa dernière abdication. L'Elysée rappelait donc au Président des souvenirs touchants. Rentrant, après une élection unanime, dans les salons d'où l'Empereur était sorti déchu, il vit dans ce contraste un gage d'espérance : plus que jamais, il se crut prédestiné à réparer les malheurs de sa famille qui se confondaient avec nos désastres de 1814 et de 1815.

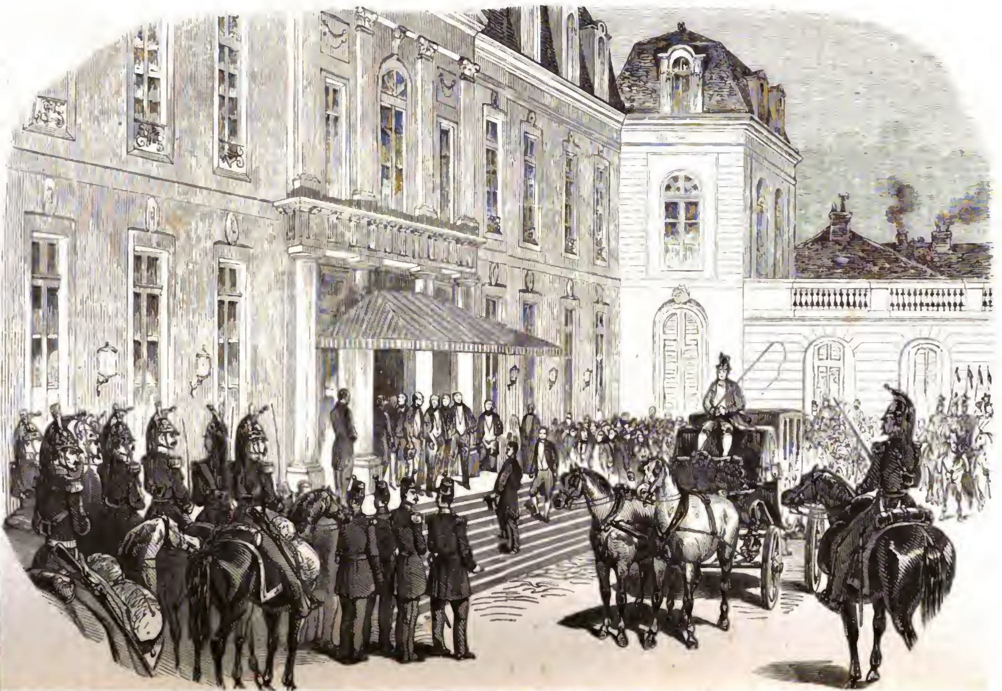
CHAPITRE VII.

FIN DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE (20 DÉCEMBRE 1848 — 27 MAI 1849).

§ 1. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Mûri par de longues méditations, le prince Louis arrivait au pouvoir en homme qui a conscience de sa mission et de sa force. Il s'appliqua dans le choix de ses ministres à conformer sa conduite à ses paroles. Ce fut un ministère de conciliation : M. Odilon Barrot, ministre de la justice et président du conseil; affaires étrangères, M. Drouin de L'huys; intérieur, M. Léon de Malleville; instruction publique et cultes, M. de Falloux; guerre, le général Rulhières; marine, M. de Tracy; travaux publics, M. Léon Faucher; finances, M. Hippolyte Passy; agriculture et commerce, M. Bixio. Dans ce ministère on voyait réunis six anciens membres de l'opposition dynastique sous Louis-Philippe, un représentant de l'opinion légitimiste, M. de Falloux, un républicain de la veille, M. Bixio.

Le nouveau ministère expliqua par l'organe de M. Odilon Barrot, son programme pacifique. « L'élection du 10 décembre, dit-il, vient de manifester dans la société un accord, un esprit d'union, auquel le Pouvoir doit répondre. Lorsque tous les hommes qui aiment le pays se rallient dans un tel sentiment, il n'y aurait, de la part du gouvernement, ni patriotisme, ni sagesse à résister à cette grande et salutaire impulsion. La situation que nous indiquons ici commande notre politique. Ce que le pays veut, citoyens représentants, c'est l'ordre, l'ordre sur la place publique, dans les ateliers, dans l'administration, dans les esprits. » La nomination du maréchal Bugeaud au commandement de l'armée des Alpes et celle du général Changarnier, un courageux défenseur de l'ordre, au double commandement de la garde nationale de la Seine et des troupes de la première division militaire,



Arrivée du Président de la République au palais de l'Élysée. (Page 143, col. 2.)



Le prince Louis-Napoléon, Président de la République française.

révélèrent assez nettement la ferme intention du Pouvoir nouveau de maintenir la paix publique.

Quelques jours après son installation et malgré l'avis de ses ministres, le Président de la République voulut passer une revue de la garde nationale et de la ligne. Le 24 décembre, par un temps sombre qui faisait craindre de la neige, les troupes se rangèrent dans les Champs-Élysées, le jardin des Tuileries, la rue de Rivoli, la rue de la Paix et la place Vendôme. Le prince, revêtu de l'uniforme de général de la garde nationale, parcourut rapidement le front des troupes, salué par les acclamations des soldats et de la foule. Il vint ensuite se placer sur la place de la Concorde, au pied de l'obélisque, et le défilé commença. Le temps alors s'éclaircit, le soleil perça les nuages et donna encore plus d'éclat à la revue. Au moment où le général Petit, commandant les Invalides, parut à la tête des glorieux débris de nos armées, le Président poussa vivement son cheval vers lui et lui tendit la main en disant : « L'Empereur vous a embrassé lorsqu'il a passé sa dernière revue, je suis heureux de vous serrer la main lorsque je passe ma première. » Les souvenirs de l'Empire se réveillaient d'eux-mêmes, et personne ne s'étonna de la nomination au poste de gouverneur des Invalides du prince Jérôme-Napoléon, ancien roi de Westphalie, oncle du Président. Il semblait en effet appartenir au dernier frère survivant de Napoléon Ier de veiller sur le tombeau du grand capitaine.

Les républicains, que l'élection du 10 décembre avait mécontentés, commençaient à s'alarmer; ils ne laissèrent point passer sans protestations toutes ces nominations, particulièrement celles du maréchal Bugeaud et du général Changarnier. Les partis monarchiques qui s'attendaient à gouverner sous le nom du Président perdirent bientôt quelques-unes de leurs illusions, lorsque M. Léon de Malleville, un ancien sous-secrétaire d'Etat du gouvernement de Juillet, se retira à propos d'un incident secondaire, mais significatif. Le 27 décembre 1848, le Président écrivit à M. de Malleville : « Monsieur le ministre, j'ai demandé à M. le préfet de police s'il ne recevait pas quelquefois des rapports sur la diplomatie; il m'a répondu affirmativement, et il a ajouté qu'il vous avait remis hier les copies d'une dépêche sur l'Italie. Ces dépêches, vous le comprendrez, doivent m'être remises directement, et je dois vous exprimer tout mon mécontentement du retard que vous mettez à me les communiquer. Je vous prie également de m'envoyer les seize cartons que je vous ai demandés; je veux les avoir jeudi (il s'agissait des dossiers relatifs aux affaires de Strasbourg et de Boulogne). Je n'entends pas non plus que le ministre de l'intérieur veuille rédiger les articles qui me sont personnels; cela ne se faisait pas sous Louis-Philippe et cela ne doit pas être. Depuis quelques jours aussi, je n'ai pas reçu de dépêches télégraphiques; en résumé, je m'aperçois bien que les ministres que j'ai nommés, veulent me traiter comme si la fameuse constitution de Siéyès était en vigueur, mais je ne le souffrirai pas... » M. de Malleville donna sa démission et un républicain, M. Bixio l'imita.

Cette première modification ministérielle, arrivée quelques jours à peine après l'installation du Président, donna lieu à une foule de commentaires exagérés. Le Président de la république avait voulu voir les dossiers des affaires de Strasbourg et de Boulogne; il avait bien le droit de chercher si les hommes qui s'offraient à servir sa nouvelle fortune n'avaient pas autrefois trahi sa confiance. On parla de pièces disparues, et M. de Malleville crut devoir défendre devant l'Assemblée son honneur qu'on ne songeait point à attaquer. Ce fut une lutte personnelle avec un député, M. Germain Sarrut, lutte que des explications réduisirent à un malentendu. Les esprits sérieux avaient vu autre part que dans ce petit incident la cause du dissentiment qui avait divisé le premier cabinet du Président. La lettre que nous avons citée contenait la vraie raison : le prince entendait exercer réellement l'autorité dont l'avaient revêtu cinq millions et demi de suffrages. Depuis qu'il avait pris le pouvoir, « il s'acquittait de ses devoirs, dit l'ambassadeur d'Angleterre, lord Normanby, témoin peu suspect, avec un calme qui eût été remarquable partout et était sans exemple en France. C'était montrer si bien qu'il avait la conscience d'être à sa place, que ceux qui avaient travaillé à le faire monter là commencèrent à douter qu'ils eussent eu quelque part à son triomphe électoral, et découvrirent en tout cas, tout de suite, qu'il ne consentirait jamais à être pour eux un instrument aveugle. »

Le prince commençait, en effet, à révéler son caractère, et c'est ici le moment de le faire connaître tout entier. M. de Beaumont-Vassy a tracé de lui un magnifique portrait :

« Le prince Louis-Napoléon, dit-il, était de taille moyenne. Son visage ne reproduisait en rien le type connu et populaire de Napoléon Ier (il est à remarquer, du reste, que le roi de Hollande était de tous les frères de Napoléon celui qui lui ressemblait le moins). Des cheveux châtain clair peu abondants, des yeux d'un gris bleu, petits et d'un ovale allongé, un nez aquilin et très-prononcé, des moustaches épaisses retombant sur la bouche et dont les extrémités amincies étaient roulées et prolongées à la hongroise, tels étaient les principaux détails qui frappaient à première vue et, pour ainsi parler, au passage. Mais lorsqu'on s'arrêtait un instant à considérer attentivement cette tête plus développée en hauteur qu'en largeur, c'est-à-dire plus anguleuse que carrée, on remarquait tout de suite que toute la physionomie en était dans les yeux, quoique, par le fait, ces yeux n'exprimassent rien de précis, d'affirmatif, de certain. Perdus dans le vague et n'indiquant la pensée intime que par certaines lueurs passagères, si rares qu'il eût été superflu de compter sur elles pour deviner ou surprendre les désirs, les intentions, les espérances du prince, ces yeux qui rappelaient beaucoup, pour la nuance et la forme, les yeux de la reine Hortense, étaient en politique une force immense, un puissant auxiliaire, et, pour tout dire, un inappréciable avantage. Aucun homme d'État, aucun diplomate, quels que fussent d'ailleurs son talent d'investigation, sa science des physionomies, son habitude des cours, n'a jamais pu espérer découvrir sur le visage du prince la moindre trace de sa pensée intérieure. Parlant peu, paraissant écouter avec une très-grande attention son interlocuteur et le laissant développer à loisir son idée, cette idée fût-elle même tout opposée à ses propres convictions, le futur empereur ne se livrait jamais, répondait par monosyllabes si la communication s'accordait avec ses vues, et, dans le cas contraire, ne faisait entendre ni dénégation ni refus, mais, par un geste familier et bien connu des personnes qui l'approchaient,

roulait ses moustaches en penchant légèrement la tête de côté, ne regardait plus le personnage qui lui adressait la parole, et, faisant un pas en avant, indiquait de la sorte que l'entretien ne pouvait pas aller plus loin.

« Se laissant rarement entraîner à promettre, il se rappelait ses promesses quelquefois à de longs intervalles, et les remplissait scrupuleusement. Affable et doux envers les subalternes qui l'entouraient, il ne gardait généralement pas rancune pour les grandes offenses politiques. Il acceptait parfaitement la contradiction quant aux affaires importantes et sérieuses, rarement dans les questions secondaires.

« Versé dans la connaissance des langues étrangères, heureuse compensation d'un grand malheur, l'exil, il avait le goût des occupations littéraires et s'y était livré avec ardeur durant les jours pénibles de la captivité. Une aptitude spéciale pour les travaux de son arme, l'artillerie, s'était manifestée dans une publication relative à l'usage ancien et moderne du canon. C'était jusqu'alors la plus vantée des productions de sa plume, les autres renfermaient des théories prêtant à la controverse. Très-différent en cela de Napoléon Ier, il adoptait même certaines mesures à titre d'essai et n'hésitait pas à y renoncer s'il le jugeait nécessaire, procédé qui, tout excellent qu'il soit dans les choses de la vie privée, n'avait pas encore été appliqué à la politique. Dépourvu des facultés oratoires qu'on peut nommer extérieures, c'est-à-dire du geste et de l'ampleur sonore de la voix, peu rompu, du reste, à l'improvisation, ses discours et ses allocutions n'en frappaient pas moins très-fréquemment par des phrases d'un tour pittoresque et singulier qui, exprimant une pensée très-vraie, se gravaient facilement et tout naturellement dans le souvenir. Sa voix, lorsqu'il l'élevait, avait quelque chose de métallique.

« Quant aux arts, il avait cultivé le dessin dans les loisirs de sa jeunesse, et, comme plusieurs membres de la famille Bonaparte, il préférait la peinture à la musique dont les beautés le laissaient plus froid, ne ressemblant pas sous ce rapport à la reine Hortense, sa mère. Très-habile dans les exercices du corps, il avait étudié assez longtemps l'escrime à Genève et montait à cheval dans une rare perfection. Une certaine disproportion corporelle entre la longueur du buste et celle des jambes faisait même que le prince ne paraissait jamais plus à son avantage qu'à cheval et revêtu de l'uniforme militaire[1]. » Voilà l'homme, regardons-le à l'œuvre.



Le comte Boulay (de la Meurthe), Vice-Président de la République.

§ 2. LA PROPOSITION RATEAU ; JOURNÉE DU 29 JANVIER 1849.

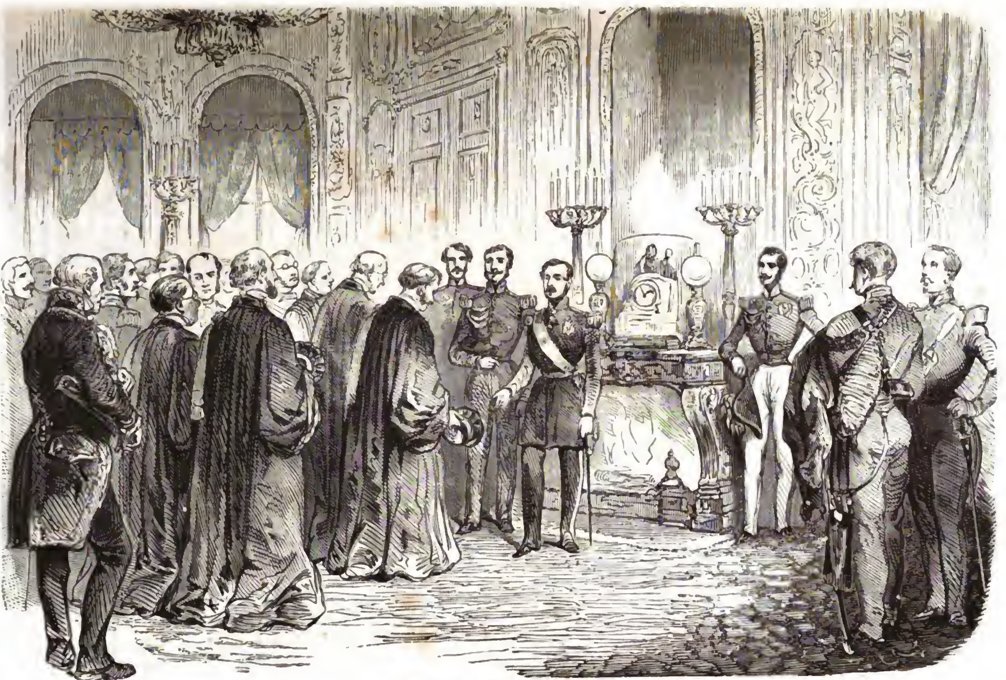
Des deux pouvoirs appelés à gouverner de concert, l'un était nommé, le Président, mais l'autre, l'Assemblée législative ne l'était point encore. Bien plus, rien ne faisait prévoir l'époque où l'Assemblée constituante se séparerait. Seule arbitre de ses destinées, complétement indépendante, l'Assemblée obéit à un sentiment de défiance envers le Président et au désir de prolonger sa propre existence. Elle annonça l'intention de veiller à la mise en pratique de la Constitution et retarda précisément cette mise en pratique; de guider le Président, et sa prolongation empêcha précisément l'accord de s'établir entre deux pouvoirs égaux et par cela même rivaux. Elle se retrancha, pour garder sa puissance, derrière la nécessité d'élaborer les lois complémentaires de la Constitution. Jusqu'à la fin de mai 1849, le Président dut donc gouverner avec l'aide d'une Assemblée en grande partie hostile et investie d'une véritable souveraineté.

Par esprit de conciliation, le prince avait appelé dans son premier ministère des hommes appartenant aux diverses fractions de l'Assemblée. Celle-ci, en retour, choisit pour Vice-Président de la République un homme connu par son attachement à la famille Bonaparte, le comte Boulay de la Meurthe[2]. Mais les dissentiments ne tardèrent pas à éclater. Malgré les réclamations des ministres, l'Assemblée vota le 27 décembre 1848 la suppression de l'impôt du sel à partir du 1er janvier 1849. Le gouvernement avait demandé au moins un délai d'un an pour trouver d'autres ressources en compensation de celles qu'on lui enlevait : on ne lui donna qu'un délai de cinq jours. Ce vote dénotait clairement l'hostilité d'une Assemblée déjà peu favorable à Louis-Napoléon, et irritée du résultat de

1. De Beaumont-Vassy, *Histoire de mon temps*, tome I, deuxième série.
2. Mort en 1858.



Revue passée par le Président sur la place de la Concorde (24 décembre 1848). (Page 146, col. 1)



Réception à l'Élysée (1er janvier 1849).

l'élection du 10 décembre. Il faisait prévoir des tiraillements et des conflits. Aussi des pétitions commencèrent à arriver, réclamant la nomination de l'Assemblée législative. Un représentant de la Charente fit une proposition qui excita de violents débats et à laquelle restera attaché son nom, M. Rateau. Cette proposition fixait au 19 mars 1849 la convocation de la Législative.

Les républicains exaltés se récrièrent vivement contre cette proposition : l'élection du 10 décembre leur faisait prévoir le sort qui les attendait. Les républicains du lendemain, c'est-à-dire les hommes attachés aux anciennes dynasties, et qui songeaient avant tout à restaurer le principe d'autorité, ne redoutaient point de se présenter de nouveau devant le pays qui demandait clairement un gouvernement ferme et stable. C'est ce que M. de Montalembert exprima avec une verve spirituelle. « Je ne saurais dissimuler, Messieurs, dit-il, l'embarras où je suis : j'ai été jusqu'ici dans les minorités; j'ai toujours dit à la majorité que j'avais devant moi qu'elle avait tort, mais je n'ai jamais été dans le cas où je me trouve aujourd'hui, qui est de venir dire à une majorité, non pas : allez-vous-en! mais: allons-nous-en! » La discussion fut longue, et M le président du conseil lança à l'Assemblée une véhémente apostrophe : « Vous vous défiez du pays; eh bien! prenez-y garde, jamais un gouvernement n'a impunément conçu de défiance du pays! Vous parlez de lois organiques; mais depuis un mois quelle loi organique avez-vous faite? Aucune. Vous avez fait du gouvernement. » La proposition Rateau fut enfin prise en considération et renvoyée à l'examen des bureaux. Mais bien éloigné encore était son triomphe.

Deux mois à peine après sa défaite électorale, le parti démocratique songeait à recommencer la lutte. On le vit bien à l'agitation qui régnait dans Paris, à la colère des représentants montagnards dans une séance orageuse de l'Assemblée, le 24 janvier, à la passion des journaux démocratiques, à la violence des motions faites dans les clubs. Le 26, le gouvernement proposa un projet de loi qui interdisait les clubs. « Les auditeurs de ces réunions étranges, disait M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, sont principalement des hommes à qui l'éducation n'a pas toujours ouvert les yeux sur le danger des sophismes dont on accable leur esprit. Quand on les a détournés ainsi des vrais principes et de leurs devoirs sociaux, on les enrôle. Les clubs sont le foyer des sociétés secrètes. C'est en combinant l'action des clubs avec celle des sociétés secrètes que les ennemis de l'ordre espèrent surprendre et usurper le pouvoir; ils forment, en attendant, ainsi qu'ils l'annoncent eux-mêmes, un État dans l'État. » La Montagne s'emporta en récriminations contre le projet de loi. Le ministère demandait qu'on passât immédiatement à la discussion. La Montagne l'appuya ironiquement parce qu'elle se croyait sûre de son triomphe et se sentait prête à faire soutenir son vote par des démonstrations du dehors. « Finissons-en tout de suite, » s'écriait-elle. Le 27 janvier, M. Senard fit le rapport au nom de la commission chargée d'examiner la proposition d'urgence et conclut au rejet! Rejeter la proposition d'urgence, c'était infliger un échec au gouvernement. Une grande partie de l'Assemblée voulait renverser le ministère. Aussi les conclusions du rapporteur furent-elles adoptées par une majorité de 418 voix contre 342. M. Ledru-Rollin, qui n'avait cessé de représenter la Constitution comme violée par le projet de loi, déposa sur le bureau du président de l'Assemblée un acte d'accusation contre M. Odilon Barrot et les autres ministres. On s'attendit à ce qu'on appelait une journée.

Les sociétés secrètes, la *Solidarité républicaine*, qui avait des ramifications dans toute la France, la *Société des droits de l'homme, la Révolution démocratique et sociale, le Peuple, la Réforme, le Travail affranchi*, se déclaraient en permanence et appuyaient la mise en accusation du ministère. Le parti démocratique croyait l'occasion d'autant plus propice qu'il comptait cette fois sur l'appui de la garde mobile, mécontente d'un arrêté du 24 janvier qui la réorganisait en douze bataillons au lieu de vingt-cinq, et la mettait sur le pied d'égalité avec la troupe de ligne. Ces jeunes soldats avaient été, pendant les journées de juin 1848, d'héroïques défenseurs de l'ordre : le malheur eût été grand s'ils fussent devenus l'armée de l'anarchie. Le général Changarnier avait dû, dès le 27, faire arrêter plusieurs officiers de la garde mobile et avait adressé à tous les autres un langage ferme qu'on pouvait considérer comme un avertissement aux émeutiers : « Rappelez-vous surtout, leur dit-il, que je suis entouré de troupes dévouées, et que ceux qui déplaceront les pavés de la capitale ne les replaceront pas. »

Ce général, qui entrait aussi hardiment sur la scène politique, était un des officiers les plus braves et les plus connus de notre armée. Il avait pour lui une vie militaire réellement remarquable. Il était né à Autun (Saône-et-Loire), le 26 avril 1793. Élève de l'École de Saint-Cyr, il en sortit en 1815 pour entrer dans une des compagnies privilégiées des gardes du corps de Louis XVIII. Il passa ensuite comme lieutenant au 60e de ligne, et prit part en cette qualité à la campagne d'Espagne de 1823. Capitaine le 9 octobre 1825, il faisait partie, lors de la révolution de 1830, du premier régiment de la garde royale. Le gouvernement de Juillet l'envoya en Afrique où Changarnier se distingua par des actions de vigueur. Il était chef de bataillon à la fin de 1835. Le maréchal Clauzel appréciait son solide courage, aussi, lors de la malheureuse expédition de Constantine en 1836, lui confia-t-il le commandement de l'arrière-garde, quand il fallut opérer une difficile retraite. Il fut cette même année lieutenant-colonel et colonel le 5 janvier 1837. Il prit dès lors une part brillante à presque toutes les expéditions et reçut une grave blessure près de Médéah. Nommé général de division le 3 août 1843, il reçut en 1847 le commandement de la division d'Alger.

Changarnier revint en France après la révolution de Février. Il offrit ses services au Gouvernement provisoire et parla avec fierté « de son habitude de vaincre. » On lui donna l'ambassade de Berlin qu'il refusa, et lors de la manifestation du 16 avril, il aida de lui-même le gouvernement à maintenir l'ordre. Envoyé un moment en Algérie pour remplacer le général Cavaignac, il fut élu, aux élections partielles du 5 juin, représentant de la Seine. Le général Cavaignac lui confia le commandement supérieur de la garde nationale de Paris, auquel on joignit, après l'élection présidentielle, celui des troupes de la première division militaire. Ce double commandement lui donnait une autorité immense et lui faisait dans la République une position considérable. On ne devait pas tarder à en sentir les



Le général Changarnier.

inconvénients. Mais dans les circonstances difficiles où l'on se trouvait, la concentration d'un grand pouvoir entre des mains énergiques était nécessaire. M. Changarnier allait montrer avec quelle fermeté il entendait remplir sa mission.

Le 28 janvier, un bataillon de garde mobile, caserné rue de Chartres, se transporta aux Tuileries où se tenait l'état-major de l'armée, et enleva son drapeau pour se promener dans Paris aux cris de : « Vive la République ! » Instruit de cet acte d'indiscipline, le général Changarnier monta à cheval avec ses aides de camp et se rendit à la caserne de la rue de Chartres. Mal accueilli, il harangua les soldats insurgés, leur imposa par sa ferme contenance, et leur fit reporter le drapeau à l'État-Major.

Cependant, le gouvernement recevait des rapports qui l'inquiétaient, il avait toutes les raisons de craindre une prise d'armes. Dans la soirée du 28, le Président et le ministère ordonnèrent un certain nombre d'arrestations : une des plus importantes fut celle de M. Forestier, colonel de la 6e légion de la garde nationale, légion plus que suspecte. Le 29 au matin, les troupes et la garde nationale occupèrent les points principaux de la capitale, les abords du palais de l'Assemblée, la place de la Concorde, les Champs-Élysées, l'hôtel de ville, la place de la Bastille. En même temps, le *Moniteur* annonçait que le Président de la République ne voyait aucun motif pour modifier sa politique « et que le cabinet pouvait compter sur son appui ferme et persévérant. » Plusieurs sociétés secrètes qui cherchaient à



Arrestation de M. Forestier, colonel de la 6e légion de la garde nationale (28 janvier 1849). (Page 152, col. 2.)

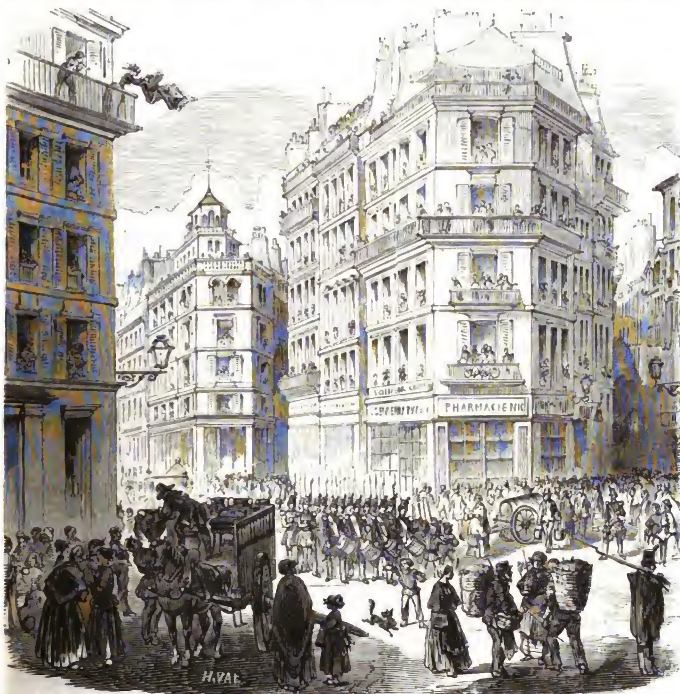
se réunir, furent dispersées et leurs chefs arrêtés avec un certain nombre d'officiers de la garde mobile. Devant ces mesures énergiques, l'émeute recula : elle était devenue matériellement impossible. A deux heures, le Président de la République sortit à cheval de l'Élysée et parcourut plusieurs quartiers de Paris salué par de vives acclamations. Il venait de remporter sa première victoire.

L'épisode le plus intéressant de cette journée se passa hors de Paris, au fort de la Briche, près de Saint-Denis. Le soir du 29 janvier, on apprit qu'un bataillon de gardes mobiles qui occupait ce fort et gardait un matériel de guerre considérable, refusait de se soumettre. Le général Changarnier chargea le général Courtigis de faire évacuer le fort. « Prenez du canon, dit-il, démolissez le fort si cela est nécessaire; il faut que l'ordre et la discipline soient rétablis à tout prix. » Le général parut devant le fort avec des chasseurs à pied, stationnés à Saint-Denis. Il essaya de faire entendre raison aux gardes mobiles et de les ramener. N'y pouvant réussir, il leur parla, dit-on, un langage énergique et leur donna dix minutes pour se rendre. Le bataillon se rendit.

A l'Assemblée, la séance s'était ressentie de l'animation du dehors. Le gouvernement avait expliqué les mesures que les circonstances le forçaient de prendre, mais la délibération était précisément engagée sur une question qui passionnait toujours les députés, la proposition Rateau. La crise même qu'on traversait semblait indiquer aux représentants leur devoir. Prolonger

une situation anormale, c'était prolonger le malaise : maintenir deux autorités souveraines, c'était détruire l'autorité et favoriser le désordre. Dans cette séance du 29 janvier, M. Victor Hugo démontra à l'Assemblée que si elle avait reçu un pouvoir illimité quant à la souveraineté, elle n'avait qu'un pouvoir limité quant à l'œuvre à accomplir, et il ajoutait que si elle persistait à ne pas mettre fin à son mandat, l'esprit de la France se retirerait d'elle. « Cette Assemblée, dit-il, ne sentirait plus battre dans son sein le cœur de la nation; il pourrait lui être encore donné de durer, mais non de vivre! » M. Jules Favre s'efforça, dans un long discours, avec l'éloquence amère qui lui est familière, de rassurer l'Assemblée, mais celle-ci décida qu'elle passerait à une seconde délibération de la proposition Rateau.

Pour faciliter le succès de cette proposition, M. Lanjuinais rédigea un amendement par lequel il demandait



Matinée du 29 janvier 1849. (Page 152, col. 2.)

à l'Assemblée de se séparer après le vote de la loi électorale. De la sorte on ne fixait aucune époque précise sans que cependant le terme fût trop éloigné. La dignité était sauve et l'Assemblée pouvait ainsi terminer ses travaux en liberté. La Montagne n'en combattit pas moins avec violence l'amendement de M. Lanjuinais, d'autant plus dangereux pour elle qu'il était plus raisonnable. Elle essaya même contre lui de l'arme du ridicule. M. Félix Pyat ayant appelé M. Lanjuinais un Rateau modéré : « dites un Rateau édenté, » lui crièrent ses amis. M. Félix Pyat, orateur de l'extrême gauche, s'emporta en accusations contre les partis monarchiques et dénonça leurs projets. « Le Président, dit-il, fait l'intérim, il garde la place, c'est un chapeau en attendant une couronne. » En disant cela, M. Pyat avait raison, mais là-dessus le Président en savait autant que lui et se promettait bien de ne point jouer le rôle de lieutenant qu'on lui assignait. L'orateur montagnard s'attira de vives répliques lorsque, par une modestie affectée, il défendit son parti d'aspirer au pou-

voir. « Les portefeuilles sont rouges! » lui cria-t-on. « Laissez passer le siècle avant vous! » lui répondit M. Rouher.

M. de Lamartine eut la sagesse et le courage de venir dire à l'Assemblée un mot qui ne la flattait guère : « Tombons! » Il apprécia en termes éloquents l'élection du 10 décembre. « Dans ce grand acte du suffrage universel, dit-il, et de l'élection à tant de millions de voix, le suffrage universel a peut-être eu une meilleure inspiration et plus de sagacité que les hommes d'État eux-mêmes; et ici c'est le cas, pour les hommes qui ont pris part à ces prudences, qui sont devenues par le temps des imprudences et des inhabiletés, de s'incliner devant la sagesse supérieure à la leur, et de reconnaître non-seulement la souveraine autorité, mais la souveraine sagesse de leur pays. Quant à moi, dans cette situation que ce suffrage m'a faite, je n'hésite pas un instant à reconnaître qu'il y avait peut-être convenance, bonheur pour le pays à trouver ce rayon de gloire sur un front pour en acclimater la liberté dans notre pays. » (séance du 6 février). Le 7 février, l'Assemblée adopta l'amendement de M. Lanjuinais, et consentit à sa prochaine dissolution. Le grand parti de l'ordre applaudit à ce vote qui dissipa les appréhensions.

§ 3. PROCÈS DES ASSASSINS DU GÉNÉRAL BRÉA; PROCÈS DES AUTEURS DE L'ATTENTAT DU 15 MAI 1848.

A ce moment l'attention publique se tournait surtout vers des débats judiciaires qui jetaient sur les événements de 1848 une triste lumière. On jugeait les acteurs d'un des plus déplorables épisodes des journées de juin, et l'enquête solennelle qui se faisait sur l'assassinat du général Bréa ravivait les plus lugubres souvenirs. Vingt-cinq individus étaient traduits devant le second conseil de guerre comme auteurs ou complices du meurtre du général Bréa, et de son aide de camp, le capitaine d'état-major Mangin. On avait cru devoir déployer un grand appareil militaire pour protéger l'hôtel du conseil de guerre pendant ces débats, qui devaient réveiller les passions et exciter la colère des amis des accusés. Les débats commencèrent le 15 janvier 1849, ils furent longs et animés. Les dépositions furent accablantes pour la plupart des accusés. Elles révélèrent les circonstances horribles qui entourèrent le meurtre.

Le 7 février, le conseil de guerre rendit un jugement qui condamnait les nommés Daix, Vappreaux jeune, Lahr, Nourrit et Choppart à la peine de mort, Nuens et Gauthron aux travaux forcés à perpétuité, et les autres à différentes peines. Trois seulement furent acquittés. Les condamnés se pourvurent en cassation, mais leur pourvoi fut rejeté. Le Président de la république se fit remettre le dossier de l'affaire, et, après une longue délibération du conseil d'État, commua la peine de mort en faveur de Vappreaux jeune, Nourrit et Choppart. A l'égard de Daix et de Lahr, la justice dut avoir son cours. L'exécution eut lieu le 17 mars, à six heures et demie du matin, à la barrière Fontainebleau. Bien que le jugement eût été rendu par un conseil de guerre, il avait été décidé, en raison de la nature du crime, que les condamnés périraient sur l'échafaud. Vingt mille hommes et plusieurs batteries d'artillerie furent disposés autour de la barrière Fontainebleau, où s'accomplit la sanglante expiation d'un crime inouï dans nos annales

Daix et Lahr trouvèrent pourtant des apologistes. Des journaux démocratiques représentaient l'assassinat du général Bréa comme un accident de révolution, un crime politique. Cette opinion rencontra même un défenseur dans l'Assemblée, mais elle souleva une tempête d'indignation. Le 20 mars, le représentant Pierre Leroux, dans une discussion sur les clubs, fit allusion à l'exécution dont Paris était encore impressionné : « Je dirai de cela comme je dirai d'autre chose, comme je dirai de cet échafaud politique qu'on a rétabli ces jours derniers. (Vives réclamations; longue et bruyante agitation.)

Voix nombreuses. A l'ordre!

Le citoyen président. Je vous rappelle à l'ordre.

Le citoyen Denjoy. Voilà ce qu'on dit dans les clubs!

Plusieurs membres. C'est infâme!

Le citoyen Ernest Girardin. C'est la justification de l'assassinat. Je demande le rappel à l'ordre de l'orateur; c'est une atteinte portée au jugement rendu par la justice du pays.

Le citoyen Schœlcher. Et vous, vous justifiez l'échafaud!

Le citoyen président. On n'a pas le droit de protester contre un jugement rendu par un conseil de guerre. Je vous rappelle à l'ordre comme je l'ai déjà fait une première fois. (L'agitation va croissant.)

Le citoyen Bérard. Qui peut oser dire que l'assassinat du général Bréa est un crime politique?...

Le citoyen président. La discussion ne peut continuer au milieu de ce bruit; j'invite tous les membres de l'Assemblée à cesser ces interruptions.

Le citoyen Heeckeren. La tribune n'est pas faite pour défendre l'assassinat!

Le citoyen Pierre Leroux. Je disais, citoyens, que les partis violents sont très-aveugles, et que nous, qui défendons ici le droit, nous ne le défendons pas seulement pour nous, nous le défendons pour tous....

Plusieurs voix. Vous défendez l'assassinat! (Sensation prolongée.)

Le citoyen Pierre Leroux. Je disais que rétablir l'échafaud politique, c'est risquer de faire descendre sur la nation française la colère céleste! (Explosion de cris : A l'ordre! et mouvement d'indignation dans une grande partie de l'Assemblée.)

Le citoyen président. J'ai rappelé à l'ordre l'orateur pour la seconde fois. Le rappel est maintenu.

Le citoyen Pierre Leroux. J'accepte comme un honneur ce rappel à l'ordre. (Oh! oh! c'est trop fort. Plusieurs représentants se lèvent et interpellent vivement l'orateur. Une assez longue agitation s'empare de l'Assemblée.)

Le citoyen président, quand le silence est rétabli : L'Assemblée a vu que son président a usé des peines disciplinaires qu'il pouvait infliger à un orateur. Maintenant, à l'instant même, l'orateur vient de se féliciter d'avoir été rappelé à l'ordre en déclarant qu'il s'en faisait honneur; je ne puis que consulter l'Assemblée pour savoir si elle veut maintenir la parole à l'orateur. Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut interdire la parole à M. Pierre Leroux.

L'Assemblée presque entière se lève pour l'affirmative.

Le citoyen président. M. Pierre Leroux n'aura plus la parole sur la question. » (Procès-verbaux des séances de l'Assemblée constituante.)

C'était justice, et l'histoire rougit d'avoir à citer une pareille page dans nos annales parlementaires.

Un autre procès contribuait à ce moment à exciter la colère des Montagnards, c'était celui des accusés du 15 mai. Ce procès venait enfin de commencer. Les événements politiques, les difficultés de l'instruction qui dura dix mois, le nombre des témoignages qu'il fallait recueillir, avaient jusqu'alors retardé l'action de la justice. Jamais peut-être affaire n'avait été plus simple ni plus ténébreuse. Accompli avec une audace inouïe, à l'éclatante lumière d'un soleil de printemps, l'attentat contre l'Assemblée nationale ne pouvait être nié par personne ; mais la confusion au milieu de laquelle il avait été commis laissait beaucoup d'esprits incertains et sur sa portée, et sur ses auteurs, et sur ses complices. La foule tumultueuse qui avait forcé les grilles, escaladé les murs, forcé les portes, envahi la salle des séances et dispersé les députés, avait obéi à un élan révolutionnaire, et ne s'était pas rendu compte de ce qu'elle faisait. La majorité même des *envahisseurs*



Fermeture du club de la Fraternité, rue Martel, 29.

de l'Assemblée, comme on disait alors, n'avait nulle intention de porter atteinte à la souveraineté des représentants : sa sympathie pour la Pologne l'avait précipitée vers le Palais Bourbon, les chefs de clubs avaient fait le reste.

Aussi l'accusation ne pesait que sur une vingtaine d'hommes connus déjà par leurs théories ou par leurs actes révolutionnaires. C'étaient Blanqui, Flotte, Martin dit Albert, Barbès, Sobrier, Raspail, Quentin, Degré, Larger, Borme, Thomas, Louis Blanc, Seigneuret, Housseau, Huber, Laviron et Napoléon Chancel. Le général Courtais, l'ancien préfet de police Caussidière et Villain complétaient la liste comme complices. Huit de ces accusés avaient pris la fuite. Douze seulement avaient pu être mis en état d'arrestation. Dans la nuit du 4 mars, diverses voitures fortement escortées les amenèrent à la gare du chemin de fer d'Orléans. Raspail, au moment de monter dans la voiture cellulaire à Vincennes, avait opposé une certaine résistance. Il s'était écrié « qu'il allait étouffer dans cette cellule,



Départ des accusés du 15 mai de Vincennes pour Bourges. (Page 155, col. 2.)

qu'on le trouverait mort en arrivant à Bourges. » On raconte même que, par ironie, on lui conseilla l'usage des cigarettes de camphre, dont il est l'inventeur. Il n'en arriva pas moins sans accident, avec ses coaccusés, à Bourges.

La haute cour avait été composée avec un soin qui dénotait la préoccupation de constituer un tribunal irrécusable et non pas une de ces commissions extraordinaires qui, trop souvent dans notre histoire, ont servi d'instrument aux vengeances politiques. Cette composition, déterminée par l'Assemblée, était de sept membres de la Cour de cassation, cinq juges titulaires et deux suppléants. Ces juges choisissaient le président : ils élurent M. Bérenger (de la Drôme). Le jury était formé par des membres des conseils généraux de tous les départements, choisis par le sort, au nombre de trente-six. Le procureur général près la cour d'appel de Paris, M. Baroche, était chargé de soutenir l'accusation, assisté de l'avocat général, M. de Royer.


Barbès et Flotte.

Les débats commencèrent le 7 mars, dans l'hôtel de Jacques Cœur, ce curieux monument de l'architecture du quinzième siècle[1]. Cet hôtel servait à la fois de prison aux accusés et de tribunal. On avait le mieux possible approprié l'élégante résidence du célèbre argentier de Charles VII à l'usage sévère auquel on la destinait. L'emplacement était d'ailleurs fort exigu. Le triple banc des accusés, le banc des jurés occupaient, avec le bureau de la haute cour, la plus grande partie de la salle. « Les principaux accusés, dit un historien qui assista à ces débats comme haut juré, M. de Beaumont-Vassy, se montrèrent tels qu'on les connaissait : Barbès, le champion de la république démocratique et sociale; Blanqui, le conspirateur monomane, l'amer défenseur de la cause démagogique; Raspail, l'avocat plein de ruses et de chicanes de sa propre cause, se présentant, du reste, comme l'incarnation des idées et des intérêts populaires. Les autres furent insignifiants, y compris M. Courtais, dont la plus sensible punition aurait dû être de se trouver assis sur le même banc que de tels accusés. Chacun remarqua la profonde nullité de Martin dit Albert l'ouvrier, l'ancien membre du gouvernement provisoire. »


Raspail et Degré.

Plusieurs accusés ne voulurent point reconnaître la compétence de la cour. Les interrogatoires et les dépositions jetèrent un grand jour sur l'attentat du 15 mai. Il fut bien avéré que le projet des chefs de clubs était de briser l'Assemblée issue du suffrage universel et de constituer un nouveau gouvernement, un comité de salut public. L'anarchie qui régnait à cette époque facilitait toutes les ambitions.

On s'en fera une idée par la déclaration suivante de l'accusé Borme :

« Voici pourquoi, disait-il, j'ai formé la légion de femmes : c'est que le gouvernement provisoire accor-

1. Voir pour l'histoire de Jacques Cœur : *Histoire populaire de la France*, t. II.

dait tout alors aux manifestations, et que voyant M. Rey, *calicot* avant le 24 février et colonel le lendemain, j'ai voulu, moi aussi, être colonel, et j'ai formé par dérision un régiment de femmes. J'ai même voulu louer une douzaine d'orgues de barbarie, que je n'ai pas trouvés, et que j'ai remplacés par une musique qui m'avait coûté quarante francs; c'était une mascarade que j'avais organisée. »

M. Ledru-Rollin donna la théorie des révolutions qu'il ne devait pas tarder à essayer lui-même d'appliquer. « Croyez-vous donc, dit-il, que les révolutions se fassent en disant le mot pour lequel elles se font? Non; on s'empare de toutes les circonstances qui peuvent émouvoir l'opinion publique, et, à l'aide d'un tour de main, on renverse le gouvernement. » Le geste qui accompagna ces paroles fut plus significatif encore.

Les débats touchaient à leur fin lorsqu'une violente altercation s'engagea entre Barbès, Flotte et Blanqui. Les accusés se déchiraient eux-mêmes. Une publication de la *Revue rétrospective*, dans les premiers mois de la république, avait, nous l'avons raconté, fait peser sur Blanqui les plus graves soupçons de délation. Aussi, depuis ce jour, une haine mortelle divisait Barbès et Blanqui. Celui-ci nia le fait qu'on lui reprochait. Barbès, quand vint son tour de se défendre, ramena sur ce point la discussion et soutint que Blanqui seul avait pu trahir ses complices. Flotte se leva avec colère pour justifier son ami Blanqui, et à plusieurs reprises il se serait précipité sur Barbès, si on ne l'avait retenu. Barbès, le regardant avec mépris :« Je te dirai, à toi, que tu n'es que le séide d'un individu, et tu te crois républicain. » Flotte ; « Je t'arrangerai, va; en voilà assez.» Le président voulait en vain clore ce débat étranger au procès. Barbès persista à soutenir son affirmation. « Je puis demander à cet individu, continua-t-il en se tournant vers Blanqui, pourquoi il a été gracié en 1846; qu'il explique cette grâce autrement que par la rédaction du document qui lui a été attribué. Je l'explique, moi, en disant : on a fait des révélations sur des faits que personne autre ne devait savoir. » Flotte : « Le dernier des soldats de la société le savait. » Barbès : « Quoi! le dernier des soldats savait des détails intimes sur le caractère et les pensées de *Régent*, par exemple?... J'ai dit mon opinion dans mon club : le parti républicain a constitué un jury d'honneur, et vous n'y êtes pas venu. » Blanqui: « Je n'appelle pas un tribunal celui qui n'est composé que d'ennemis; je ne connais d'autre juge que l'opinion publique. » Ce fut la scène la plus émouvante de ce long procès, et elle témoigna des dissensions qui auraient éclaté plus tard si ces hommes eussent triomphé. Comme dans l'ancienne Révolution, ils se seraient détruits les uns les autres après avoir renversé leurs ennemis communs.

Les plaidoiries n'eurent rien de remarquable, si ce n'est celle de M. Bethmont en faveur du général Courtais, qu'on pouvait accuser de faiblesse, mais non de trahison. Courtais fut acquitté, avec Thomas, Villain, Degré, Larger et Borme. Le jury reconnut coupables, sans circonstances atténuantes, Armand Barbès et Alexandre Martin, dit Albert, qui furent condamnés à la déportation. Blanqui, Sobrier, Raspail et Quentin ayant obtenu le bénéfice des circonstances atténuantes, furent condamnés à dix, sept, six et cinq années de détention. Le lendemain, le procureur général, M. Baroche, qui avait déployé beaucoup d'énergie dans l'accusation et qui avait eu des luttes assez vives à soutenir contre les accusés, prit des réquisitions contre les six contumaces, et la cour condamna Louis Blanc, Seigneuret, Housseau, Caussidière, Laviron et Chancel à la peine de la déportation.

§ 4. LES UTOPIES SOCIALISTES ; DERNIÈRES DISCUSSIONS DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

Ce procès réveilla, on le pense bien, l'irritation des démocrates. Leurs journaux, leurs clubs ne cessaient de retentir de récriminations. La licence de la presse était extrême. Les titres des feuilles qui se disputaient la faveur du public indiquaient assez le ton de leur langage : *la Commune de Paris, l'Ami du Peuple, le Père Duchêne, la Montagne, le Républicain rouge, la Langue de vipère, le Défenseur du Peuple, le Travail affranchi, les Nationalités, Lucifer*, etc. Nous ne pouvons tout nommer, car ces feuilles étaient innombrables, paraissaient, disparaissaient selon qu'elles avaient plus ou moins de succès, plus ou moins de condamnations. Les caricatures politiques jouaient alors un grand rôle, et sur la place de la Bourse une foule énorme se pressait aux vitrines des libraires pour regarder la caricature nouvelle. Le crayon insolent ne respectait rien. Il faut dire aussi que cette arme était souvent retournée avec bonheur contre les utopistes et les démagogues. M. Thiers a réfuté éloquemment M. Proudhon, mais celui qui a le mieux fait justice de ses rêveries, c'est sans contredit le célèbre caricaturiste Cham.

M. Proudhon voulait organiser une *Banque du Peuple* (11 février 1849), société de commerce au capital de 5 millions de francs, réalisables par souscription, destinée à amener l'abolition de l'intérêt, la circulation *gratuite* des valeurs et, par suite, la suppression du capital. Cette banque n'avait besoin de 5 millions de numéraire que pour attendre le jour où la France entière aurait adhéré au système et à la suppression du numéraire. L'accord des producteurs et des consommateurs devait favoriser la circulation du papier de crédit. Ce papier, appelé *bon de circulation*, non remboursable en espèces, serait payable à vue par tout sociétaire et adhérent en produits ou services de son industrie et de sa profession. Ce papier serait garanti par l'encaisse de la société, par son portefeuille et surtout par la promesse d'acceptation mutuelle de tous les associés et adhérents. « Je forme, disait M. Proudhon, une entreprise qui n'eut jamais d'égale, qu'aucune n'égalera jamais. Je veux changer la base de la société, déplacer l'axe de la civilisation, faire que le monde qui, sous l'impulsion de la volonté divine, a tourné jusqu'à ce jour d'Occident en Orient; mû désormais par la volonté de l'homme, tourne d'Orient en Occident. Il ne s'agit pour cela que de renverser les rapports du travail et du capital, de telle sorte que le premier qui a toujours obéi commande, et que le second, qui a toujours commandé obéisse. »

Les aménités n'étaient pas ménagées à M. Proudhon ni par le public ni par ses rivaux en utopies. En butte aux attaques des fouriéristes, il rencontrait surtout un adversaire opiniâtre dans M. Victor Considérant. M. Considérant, le chef de l'École phalanstérienne, qui

voulait rendre le travail *attrayant et passionnel*, et changer le monde en un immense atelier, appelait le théoricien de la gratuité du crédit un *zéro boursouflé* et l'*Érostrate du socialisme*. M. Proudhon ne demeurait pas en reste et savait trouver des compliments aussi gracieux : il appelait son adversaire un *esprit hébété par les vapeurs méphitiques* du phalanstère, un *marchand de rogatons*. C'était là le ton des journaux socialistes.

Si encore ces utopies n'eussent point fait de victimes! On savait le sort des malheureux ouvriers qui, sur la foi des promesses de Cabet, étaient partis pour le Texas, afin de fonder sur une terre nouvelle une nouvelle société qui fît honte à l'ancienne. La république Icarienne, dont Cabet avait conçu la chimérique idée, devait, grâce au système de la communauté, grâce à l'intervention de l'État en toutes choses et à la prévoyance universelle de la loi, être un pays de délices. Au lieu de ces délices, qu'on croyait si faciles à cueillir au delà des mers, les premiers émigrants, partis au commencement de 1848, ne rencontrèrent que les souffrances, les maladies, la discorde, la faim, la mort. Dans les derniers mois de 1848, Cabet fut forcé par les récriminations de toute sorte qui l'assaillaient, à porter secours aux malheureux qui périssaient au Texas. Il trouva sa colonie dans un extrême désordre et dans une affreuse misère. Une grande partie des émigrants, désabusés, par une cruelle réalité, des illusions dorées qu'ils avaient si longtemps caressées, refusèrent de poursuivre l'essai d'une république par trop idéale et vraiment impossible. D'autres, dont la conviction plus forte résistait même à tant d'épreuves, consentirent à recommencer une entreprise dont ils attribuaient la funeste issue à l'absence du chef, du maître, du penseur. Cabet se rendit donc, avec le reste de ses adhérents, à Nauvoo dans l'Illinois, où il acquit à bas prix l'établissement que les Mormons étaient forcés de quitter pour se réfugier plus avant dans l'Ouest. La colonie vécut quelque temps, mais bientôt Cabet voulut revenir en Europe pour se justifier des accusations d'escroquerie intentées contre lui. En 1850, il vint à Paris plaider lui-même devant la Cour d'appel et fit annuler un jugement qui l'avait condamné à deux ans de prison. Il apportait une délibération rendue en sa faveur par l'Assemblée de Nauvoo, qui justifiait la dictature qu'il avait prise et l'exactitude des comptes qu'il avait rendus. Il repartit pour Nauvoo, mais la discorde déchira de nouveau l'heureuse république icarienne; Cabet, en 1856, dut ressaisir encore une fois la dictature, mais sans succès. Il dut se réfugier à Saint-Louis, dans le Missouri, où il mourut désespéré, le 9 novembre. Les utopistes gagneraient à ne jamais descendre sur le terrain de la pratique, et du moins ils ne chargeraient pas leur conscience des malheurs de leurs dupes.


Phalanstérien avec un abat-jour sur les yeux (caricature du temps).


Phalanstérien étudiant la botanique en même temps que l'astronomie (caricature du temps).

M. Considérant voulut mieux faire que Cabet et M. Proudhon, son rival, qui venait d'être condamné à trois années d'emprisonnement pour délit de presse. Il se proposait de réaliser ses rêves avec l'appui des pouvoirs publics. Il vint donc demander à l'Assemblée mille ou douze cents hectares de la forêt de Saint-Germain, un crédit dont il laissait le chiffre à la généreuse appréciation des représentants, puis des bâtiments d'exploitation d'une grandeur suffisante, le tout pour y faire l'essai d'un phalanstère. M. Considérant repré-

sentait qu'il n'était pas digne de l'État de rejeter les plans des socialistes sans en avoir tenté l'expérience, si coûteuse qu'elle fût. Ainsi, à en croire M. Considérant, le budget qui s'alimente difficilement et ne suffit pas à toutes les dépenses nécessaires, devait encore subventionner tous les empiriques qui s'imaginent avoir reçu la mission de guérir la société. Il oubliait que pour aller jusqu'à l'expérimentation d'un projet, il faut que ce projet séduise l'esprit par une apparence de raison; mais lorsque le bon sens en a fait justice, pourquoi poursuivre une expérience matérielle impossible? Ce serait faire trop d'honneur aux billevesées que de les prendre au sérieux, et l'Assemblée eut raison de s'égayer, avec le public, de la proposition de M. Considérant et de ne point troubler le calme de la forêt de Saint-Germain.



Modèle d'un bon de circulation (caricature du temps).

L'Assemblée avait besoin de pareilles demandes pour égayer un peu les derniers mois de son existence, fort maussades et fort peu intéressants lorsque la discussion ne s'engageait pas sur les affaires extérieures et particulièrement sur l'Italie, débats sur lesquels nous reviendrons lorsque nous raconterons l'expédition de Rome. L'Assemblée voyait avec déplaisir approcher le jour de sa dissolution : elle mourait avec regret, elle cherchait toutes les occasions de prouver qu'elle vivait encore et qu'elle était encore redoutable. La loi électorale ne donna pas lieu à de vives discussions, mais la loi sur les clubs faillit amener la ruine de l'Assemblée elle-même. Cette loi qu'on avait presque condamnée en rejetant son urgence avant le 29 janvier, revint à l'ordre du jour le 6 mars. M. Jules Favre la combattit et défendit les clubs. La discussion eut pour effet de diviser la commission chargée du rapport sur le projet de loi. La minorité de la commission rédigea un nouveau projet auquel se rallia le gouvernement, et au scrutin l'article 1er de ce projet fut adopté. Il portait : « Les clubs sont interdits. » La majorité de la commission, qui avait voulu laisser subsister un grand nombre de réunions s'irrita de cet échec. Elle entraina les représentants qui l'avaient soutenue et se retira dans une autre salle pour délibérer à part. Il y eut un moment où on crut à la scission définitive de l'Assemblée, on appela cette retraite : la parodie du Jeu de Paume. L'esprit de conciliation prévalut cependant : on introduisit dans le projet de loi des articles qui autorisaient les associations permanentes si elles étaient ou littéraires, ou scientifiques, ou charitables, etc. Le 24 mars, l'Assemblée décida qu'elle passerait à une troisième délibération du projet, mais elle se sépara avant que cette délibération eût lieu.



Bon de circulation, à placer (caricature du temps).

La discussion du budget et des lois de finances fut très-longue, et l'Assemblée chercha par tous les moyens à faire des économies. Elle poussa jusqu'à l'extrême et jusqu'au ridicule la théorie du gouvernement à bon marché; vaine théorie, car les gouvernements à bon marché amènent souvent des désastres qui les rendent plus coûteux que les plus chers. Les Montagnards demandaient une réduction de l'armée impossible : notre effectif était déjà peu considérable. Le diminuer c'était enlever à la France son épée, et cela à un moment où l'Europe traversait une crise belliqueuse et révolutionnaire. Le patriotisme de la majorité l'emporta et la France conserva son armée. D'autres représentants ne voulurent point porter atteinte à notre honneur militaire, mais ils voulurent nous priver de notre honneur artistique. Pour rogner du budget quelques centaines de mille

francs, M. Marcel Barthe demandait qu'on transformât notre belle manufacture de Sèvres en une fabrique de *poterie*, et la magnifique manufacture des Gobelins en une *teinturerie!* L'Assemblée qui avait élu, nous l'avons dit, M. Boulay de la Meurthe, vice-président de la République et affecté à sa résidence le Petit-Luxembourg, ne vota point les frais d'installation et de représentation que nécessitait l'habitation de ce palais. M. Boulay de la Meurthe répondit très-dignement à ce vote de lésinerie et d'hostilité, en refusant non-seulement l'habitation du Petit-Luxembourg, mais encore son traitement égal à celui des



La population maritime de Boulogne attendant les visiteurs anglais. (Page 162, col 1.)

ministres. Il déclara qu'il servirait gratuitement la République. Le général Changarnier fut aussi l'objet d'un vote hostile de l'Assemblée, qui saisit une occasion de protester contre le double commandement concentré entre ses mains de l'armée de Paris et de la garde nationale. Une majorité factice recrutée par les Montagnards rejeta le crédit de cinquante mille francs accordé au commandant des gardes nationales de la Seine. M. Changarnier n'écrivit point de lettre comme M. Boulay de la Meurthe, mais il dit à ses familiers : « Eh bien! si l'émeute se présente, elle sera encore réprimée gratis. »

Au milieu de ces débats, très-souvent peu intéressants et presque toujours tumultueux, un document

parlementaire excita vivement l'attention, et on pourrait dire la gaieté publique, si les révélations qu'il contenait n'étaient pas plutôt de nature à affliger. La commission chargée d'examiner les comptes du Gouvernement provisoire avait terminé son œuvre et confié la rédaction de son rapport à M. Ducos. Ce rapport dévoila les manœuvres employées pour influencer les élections générales de la Constituante en 1848, les efforts tentés pour diviser les soldats de leurs officiers, l'argent donné dans cette vue, les abus de pouvoir des commissaires et leurs abus de la bourse de l'État. Un arbre de liberté avait coûté 2000 francs et plus de plantation. Une somme de 4000 francs avait payé des brassards achetés dans le but de provoquer l'enthousiasme des ouvriers en faveur de la République. Nous nous sommes, on le sait, servi plus d'une fois de ce précieux document pour faire connaître la vérité sur certains actes du Gouvernement provisoire.

Un épisode curieux vint faire diversion, pour les Parisiens, aux succès de la politique. Au mois d'octobre 1848, un grand nombre de gardes nationaux étaient allés à Londres où ils avaient reçu un accueil empressé. Les Anglais voulurent rendre cette visite à nos concitoyens. Dans les premiers jours d'avril 1849, un grand nombre d'habitants de Londres descendirent à Boulogne où on les reçut en grande cérémonie, et où on leur offrit le vin d'honneur. A Paris, le préfet de la Seine leur donna une fête et nos voisins d'outre-Manche n'eurent qu'à se féliciter de l'urbanité française : on leur prodigua les raouts, les speechs, les soirées au grog et les punchs énergiques, selon l'expression du *Moniteur*. M. Privat de l'hôtel des Princes leur donna un raout intime et cordial dans son magnifique salon aux ornements mauresques. La fête eut un caractère véritablement britannique et le grog flamba toute la nuit. Les Anglais partirent heureux de cette réception, fait tout nouveau dans l'histoire des deux peuples et qui resserrait ce que nos voisins appellent l'*entente cordiale* et qui est cordiale en effet quand elle ne contrarie pas leurs intérêts.

Le 8 mai, l'archevêque de Paris posa la première pierre d'une *cité ouvrière*, établissement nouveau qui témoignait de la sollicitude de notre siècle et du pouvoir pour les classes populaires. Paris compte aujourd'hui plusieurs de ces cités, qui cependant n'ont pas atteint le but qu'on s'était proposé. Les ouvriers ont trouvé, bien à tort, que ces cités ressemblent à des casernes. Ce système, disaient-ils, froissait leurs sentiments de liberté et d'indépendance. Aujourd'hui on cherche seulement à construire des maisons modèles où les ménages d'ouvriers puissent s'installer et vivre à peu de frais.

§ 5. Élections a l'assemblée législative; séparation de l'assemblée constituante.

L'époque des élections, fixée au 13 mai, approchait. Aussi tous les partis s'agitaient : les clubs reparaissaient sous le nom de réunions électorales, les comités publics et secrets s'organisaient. On sentait qu'une lutte sérieuse allait s'engager entre les doctrines de conservation et les doctrines socialistes. Les démocrates exaltés répandaient partout leurs idées, sous toutes les formes. Ils essayaient de séduire les campagnes et surtout de gagner l'armée. Les Montagnards et l'Assemblée publièrent une adresse dans laquelle ils établissaient leurs théories sur la politique extérieure et intérieure, sur le travail, l'impôt, le service militaire, l'instruction et l'ordre. Ils avaient mêlé toutes les utopies des sectes différentes pour les rallier. Ils organisèrent des banquets. A Paris, M. Ledru-Rollin prononça au banquet de la salle Martel un discours violent dans lequel on remarquait les paroles suivantes : « Leur armée! n'est-elle pas composée de vos frères? Mais qu'ils la laissent passer un mois seulement à Paris et elle sera socialiste. Alors, savez-vous ce qu'ils font? Ils éloignent de la capitale les régiments pestiférés, comme ils les appellent, et ces régiments pestiférés vont dans les départements porter la peste du socialisme. » Le *Moniteur* releva ces paroles et protesta contre ces perfides insinuations : « L'armée, dit-il, sort des rangs de la nation, l'armée représente la nation autant qu'elle la défend; l'armée pense et veut ce que pense et ce que veut la France. Or la France n'est pas socialiste. M. Ledru-Rollin et ses amis le savent bien... » (2 mars.)

M. Ledru-Rollin, devenu réellement le chef du parti socialiste, comme il en était le tribun, déployait la plus grande activité en même temps qu'il retrouvait toute la véhémence de sa parole. On le voyait partout, à l'Assemblée, dans les réunions électorales, aux banquets du Mans, de Châteauroux, de Moulins. Mais dans cette dernière ville il ne fut pas heureux. Après le banquet, il était monté, avec deux autres représentants, dans une voiture de poste pour revenir à Paris, lorsque la voiture fut arrêtée sur la place de Moulins par des pompiers et des artilleurs de la garde nationale. M. Ledru-Rollin et ses amis n'échappèrent à l'effet des menaces et aux coups dirigés contre eux que par l'impétuosité de leurs chevaux. Cet échec, loin de l'abattre, l'irrita, et il recommença la propagande avec une ardeur nouvelle.

Les conservateurs comprirent, en présence de cette agitation, la nécessité de demeurer unis. Tous les hommes des partis monarchiques s'entendirent pour opposer aux candidats socialistes des candidats amis de l'ordre. Ils combattirent les réunions par des réunions, les journaux par des journaux, les brochures par des brochures. La plus célèbre des réunions conservatrices fut le *Comité de la rue de Poitiers*. Ce comité était composé de soixante-douze membres appartenant aux diverses nuances des opinions monarchiques. Des serviteurs de la légitimité y donnaient la main à d'anciens ministres de Louis-Philippe et à des amis du Président de la République. On y remarquait surtout MM. Molé, de Broglie, Thiers, Berryer, de Noailles, de Montalembert, de Périgord, Chambolle, Achille Fould, Abattucci, de Persigny, le général Piat, MM. de Rémusat, de Malleville, Ferdinand Barrot, Duvergier de Hauranne. Une commission dont faisaient partie trois membres du ministère du 1er mars 1840, qui avait fait arrêter le prince Louis, lors de la tentative de Boulogne, fut chargée de rédiger un manifeste électoral par lequel elle mettait ses candidats sous le patronage du Président. « Il importe, disaient en terminant les auteurs du manifeste, que l'élection du 13 mai réponde à l'élection du 10 décembre. »

Cependant une tactique perfide tâchait de jeter la division parmi les amis du Président auquel on attribuait une arrière-politique. On le prétendait impatient de secouer le joug du parti modéré et on insinuait que

le moyen de lui être agréable c'était d'envoyer à l'Assemblée des candidats hostiles. Louis-Napoléon déjoua cette tactique par une lettre adressée à son cousin, Napoléon Bonaparte, fils du roi Jérôme et tout récemment envoyé comme ambassadeur en Espagne. « Mon cher cousin, lui écrivit-il, on prétend qu'à ton passage à Bordeaux tu as tenu un langage propre à jeter la division parmi les personnes les mieux intentionnées. Tu aurais dit que, dominé par les chefs du mouvement réactionnaire, je ne suivais pas librement mes inspirations; qu'impatient du joug, j'étais prêt à le secouer. Une semblable imputation de ta part a le droit de m'étonner. Tu me connais assez pour savoir que je ne subirai jamais l'ascendant de qui que ce soit et que je m'efforcerai sans cesse de gouverner dans l'intérêt des masses et non dans l'intérêt d'un parti. Je reçois journellement les avis les plus opposés, mais j'obéis aux seules impulsions de ma raison et de mon cœur. Rapprocher tous les anciens partis, les réunir, les réconcilier, tel doit être le but de mes efforts. C'est la mission attachée au grand nom que nous portons. Je ne saurais donc approuver ta candidature dans une vingtaine de départements, car, songes-y bien, à l'abri de ton nom on va faire arriver à l'Assemblée des candidats hostiles au pouvoir, et décourager ses partisans dévoués, en fatiguant le peuple par des élections multiples qu'il faudra recommencer. *Rien, répète-le très-haut, rien ne troublera la sérénité de mon jugement et n'ébranlera mes résolutions.* »

L'énergie qui se révélait dans ce langage si ferme et si net s'affirma encore plus quelques jours après par un acte. On lut dans le *Moniteur* (26 avril) la nouvelle suivante : « Une dépêche télégraphique ayant annoncé le passage à Bayonne de M. Napoléon Bonaparte, ambassadeur à Madrid, se rendant à Paris sans congé, M. Napoléon Bonaparte est considéré comme démissionnaire et a été révoqué de ses fonctions par arrêté du Président de la République, pris aujourd'hui en conseil des ministres. »

Le Comité de la rue de Poitiers s'occupait de son côté de combattre la propagande socialiste. Le 28 mars il avait ouvert une souscription et en quelques heures il avait réuni 50 000 francs. Un mois après le Comité faisait paraître 577 000 exemplaires de divers écrits anti socialistes et patronné quelques journaux hebdomadaires. Parmi les brochures il y en avait de M. Thiers. On remarqua aussi *Les Partageux* de M. Wallon et surtout *Les Veillées d'une chaumière de la Vendée*, par le maréchal Bugeaud, série de dialogues, simples, serrés de raisonnement, pleins de bon sens, d'un accent mâle et convaincu. Ces dialogues démontraient une vérité qu'on s'étonne d'avoir entendu contester de nos jours : il n'y a pas d'autre source de richesse que le travail. On apprécie à quel degré l'esprit du peuple avait été abusé puisqu'il fallait que la réfutation de ses erreurs partit de haut. Encore cette réfutation, faite avec tant d'autorité par des hommes éminents, ne suffit-elle pas. Les théories socialistes, propagées avec plus d'ardeur, n'arrêtèrent point leurs progrès, et les élections du 13 mai remplirent de joie leurs adeptes.

Le réveil des opinions monarchiques, les coups portés à la République, clairement condamnée par l'élection du 10 décembre, avaient eu naturellement pour effet de discréditer les républicains modérés que les exaltés accusaient d'avoir perdu les fruits de la révolution de Février. Aussi la république modérée fut-elle battue aux élections et les opinions monarchiques se divisèrent les suffrages avec les doctrines socialistes. Celles-ci obtinrent deux cents représentants et les différents partis monarchiques quatre cents. La république rouge vit ses listes passer dans quelques départements du Centre et de l'Est. M. Ledru-Rollin fut élu dans cinq départements.

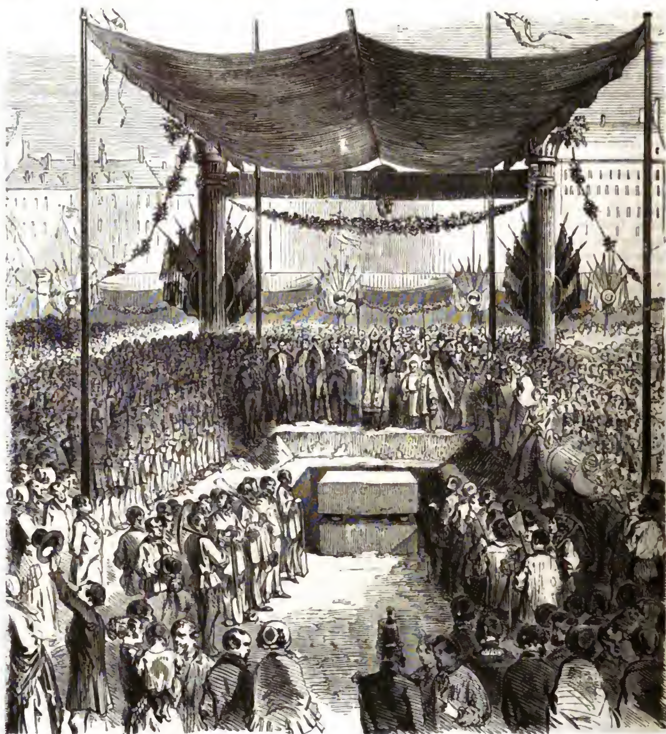
La liste des députés de la Seine, proclamée le 18 mai, offrait le mélange le plus incohérent qu'on eût pu voir. C'était le prince Lucien Murat qui avait obtenu le plus de suffrages, et il y avait là une intention favorable au Président; mais après lui venait Ledru-Rollin, ennemi acharné du Président. MM. Odilon Barrot, Dufaure se voyaient mis à côté de Félix Pyat et de Pierre Leroux. Les généraux Bedeau et Lamoricière avaient eu moins de voix que les sergents Boichot et Rattier qui s'étaient fait une popularité séditieuse. Le révolutionnaire Lagrange avait eu une majorité plus grande que le vainqueur des journées de juin, Cavaignac. Puis on voyait mêlés les noms de Vavin et de Lamennais, de H. Passy et de Bixio, de Coquerel et de Th. Bac, de Wolowski et de Considérant, de F. de Lasteyrie, Perdiguier, du général Rapatel, de Roger (du Nord), de Peupin et de Pierre Leroux. Quel désordre d'idées accusaient ces bizarres élections! Pas un des membres du Gouvernement provisoire ni les anciens présidents de la Constituante, MM. Buchez, Marrast, Sénard, ni même M. de Lamartine n'avaient été réélus. Leurs opinions étaient devenues trop pâles pour les socialistes et leur popularité était dissipée.

La nouvelle Assemblée allait donc être un chaos où se trouveront en présence deux grands partis monarchiques qui, en se réunissant, forment la majorité et une minorité imposante, plus socialiste que républicaine. Aussi cette Assemblée, lorsque les périls de la rue seront passés, verra sa majorité se dissoudre et alors ce sera une véritable anarchie parlementaire.

L'Assemblée constituante, dont un grand nombre de membres avaient échoué aux élections, se décida enfin à mourir. Ses dernières séances furent remplies de vives discussions sur l'expédition de Rome qui se poursuivait alors. On voyait son intention d'engager le pays dans une politique déterminée et de forcer l'Assemblée législative à suivre sa tradition. Elle voulut aussi lui léguer des embarras en votant (17 mai) la suppression de l'impôt des boissons au 4 janvier 1850, c'est-à-dire en ouvrant au budget des recettes une brèche de plus de 100 millions. Elle s'était aussi vengée du pouvoir exécutif qu'elle n'avait pu ébranler et par un vote avait amené la démission de M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur qui lui avait toujours tenu tête vigoureusement. Une dépêche télégraphique indiquant les noms des représentants qui, dans un scrutin sur les affaires d'Italie, avaient voté contre le Gouvernement fut le prétexte qu'on prit pour blâmer le ministre et l'accuser d'avoir influencé les élections. L'Assemblée constituante se sépara le 27 mai. Encore poussa-t-elle les scrupules parlementaires jusqu'à nommer une commission qui devait siéger jusqu'à l'ouverture des séances de l'Assemblée nouvelle pour qu'il n'y eût pas interruption dans le pouvoir législatif.

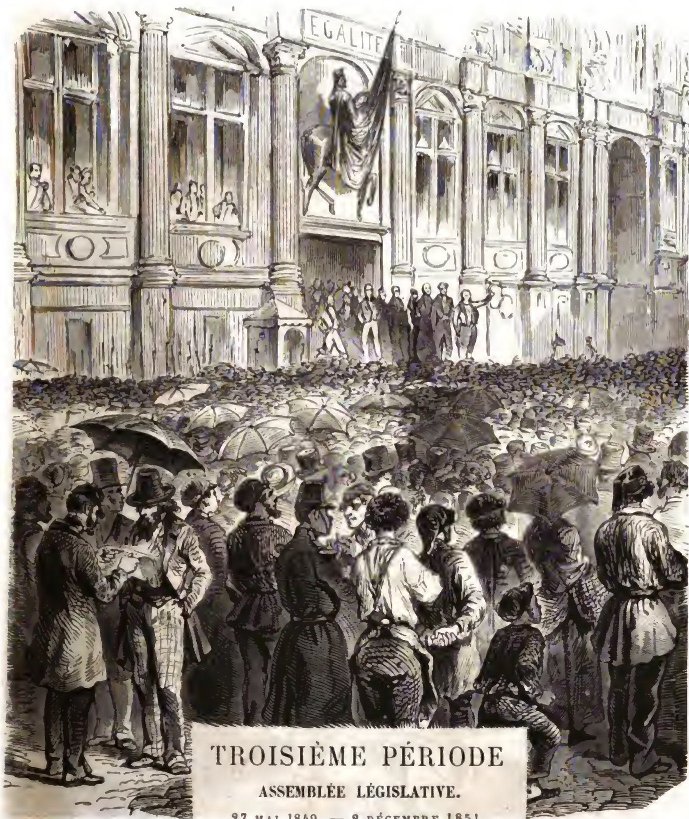
On peut distinguer dans la durée de cette Assemblée fameuse deux phases bien différentes. Dans la pre-

mière, du mois de mai au mois de décembre 1848, elle défendit l'ordre compromis, mais à la dernière heure et en se laissant pousser, par l'opinion et les événements. Elle ne fit pour protéger la société que juste ce qu'elle ne pouvait négliger sans périr. Toutefois faut-il lui savoir gré du courage et du patriotisme qu'elle déploya dans les journées de juin et lui pardonner d'avoir souvent admis les principes du désordre, dont elle dut ensuite comprimer violemment les conséquences. Il faut lui laisser aussi l'honneur des grandes mesures de l'abolition de l'esclavage et de la peine de mort en matière politique et l'établissement



Pose de la première pierre des cités ouvrières par Mgr l'archevêque de Paris (8 mai 1849). (Page 162, col. I.)

du grand principe du suffrage universel. Dans la seconde période (décembre 1848-mai 1849), une inquiétude étrange s'empara d'elle et égara son esprit. La haine de certains hommes, sa malveillance envers l'élu du suffrage universel la firent, pour ainsi dire, reculer dans le camp même de ceux qu'elle venait de vaincre. Elle risqua, sur ses derniers jours, de faire renaître dans la capitale les scènes qui, à son début, avaient failli l'emporter elle-même. Ces deux conduites contradictoires, et surtout la mauvaise grâce avec laquelle elle se détermina à résigner son mandat, expliquent l'impopularité qu'elle s'attira dans ses derniers jours.



TROISIÈME PÉRIODE

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

27 MAI 1849. — 2 DÉCEMBRE 1851.

CHAPITRE VIII.

EXPÉDITION DE ROME.

§ 1. L'ITALIE EN 1849; BATAILLE DE NOVARE (23 MARS).

Si le sol ne se raffermissait pas en France, il se raffermissait encore bien moins en Europe. Plus que jamais l'Italie et l'Allemagne étaient livrées aux mouvements révolutionnaires. L'attention allait être forcée de se porter au dehors et notre intervention en Italie mêle à ce moment l'histoire des deux pays. Il faut donc étendre notre horizon, supprimer les Alpes, unir Rome et Paris; car les événements qui se passent dans une de ces capitales ont immédiatement leur contre-coup dans l'autre. La France d'ailleurs est partout où flotte son drapeau.

Au mois d'août 1848, notre pays, hors de péril, pou-



Proclamation de la République à Rome (5 février 1849).

vait et devait tendre à l'Italie, alors suppliante, une main amie qui l'aurait à la fois délivrée de l'Autriche et préservée des excès de la démagogie. Le gouvernement du général Cavaignac ne le fit pas : il eut tort. Mais, si on peut reprocher quelque chose à la France, que faut-il donc penser de la conduite de l'Angleterre? A l'abri des secousses du continent, l'Angleterre n'a qu'à profiter des troubles de l'Europe. Autrefois elle nouait des coalitions, maintenant elle se sert d'une arme qui lui coûte moins cher : les passions révolutionnaires. Calme et prospère au milieu de l'ébranlement général, elle domine et s'enrichit. Elle avait donc contribué au bouleversement de l'Europe, elle avait encouragé les agitations de la Hongrie et de l'Italie mais sans rien faire pour assurer l'indépendance de ces deux contrées. La révolution sicilienne préoccupait surtout le gouvernement britannique qui cherchait à détacher la Sicile de l'Italie pour y établir plus sûrement son influence, parce que cette île fortifierait sa puissance dans la Méditerranée. Les peuples se laissent prendre souvent aux fallacieuses promesses de l'Angleterre, mais bientôt ils ne tarderont pas à s'apercevoir combien on les abuse. L'Angleterre ne sacrifiera jamais pour eux, ni un homme, ni un shilling, et son amour pour l'indépendance et pour la liberté des peuples ne se traduira jamais que par des notes diplomatiques. Fausse et perfide sympathie qu'on ne saurait trop réprouver, habileté mauvaise, qui, espérons-le, trouvera en elle-même son châtiment comme elle porte sa condamnation.

Ainsi ni la France ni l'Angleterre n'avaient soutenu les mouvements dont celle-là était responsable par l'exemple qu'elle avait donné, mais dont celle-ci l'était plus par suite de ses encouragements. Du moment que ces deux puissantes nations ne jetaient pas leur épée dans un des côtés de la balance, on devait prévoir le prochain rétablissement de l'ancien équilibre de l'Europe. Si l'élan révolutionnaire a une force irrésistible à la première heure, son action diminue lorsque la lutte se prolonge; le premier enthousiasme tombé, les divisions intestines éclatent, les partis ou les gouvernements vaincus reprennent l'avantage, et alors l'irritation des révoltés, croissant en raison de leur faiblesse, compromet la cause qu'ils défendent, parce qu'elle les pousse aux excès. La lutte change de caractère : elle s'engage entre l'ordre et l'anarchie. Si l'Europe, déjà si éprouvée, avait encore besoin d'être convaincue de cette vérité, la seconde phase de la révolution européenne de 1848 devait lui donner de tristes enseignements.

Nous avons vu qu'après la défaite du roi de Piémont les princes en Italie avaient été débordés. A partir de ce moment l'histoire de la révolution italienne, sauf deux épisodes glorieux, la défense de Venise et la bataille de Novare, n'est plus que celle de la démagogie. Les partisans d'une république unitaire ou fédérative entrèrent en scène et crurent sauver le pays en le bouleversant. C'est alors que l'agitation devint extrême à Rome et à Florence. A Rome l'assassinat de Rossi (15 nov. 1848), la fuite de Pie IX, la convocation d'une Constituante, l'abolition du pouvoir temporel du pape (6 fév. 1849), la proclamation de la république démocratique avaient compromis la cause de l'Italie au lieu de la servir. Le 18 février 1849 les républicains de Florence avaient suivi l'exemple de ceux de Rome et organisé aussi un gouvernement démocratique. La république parut prête à envahir toute la Péninsule et Mazzini triompha. Mais aussi une intervention des puissances européennes était imminente.

Le roi de Piémont, Charles-Albert, qui prévoyait cette intervention et auquel son parlement commandait la guerre, se décida à jouer encore une fois sa couronne en attaquant de nouveau l'Autriche, dont la présence irritait la révolution. Complétement seul, mais profondément dévoué à l'Italie à laquelle il allait se sacrifier, il partit plein de tristesse pour cette seconde campagne. Le 20 mars, il franchit le Tessin à Buffalora, et occupa, sans rencontrer l'ennemi, le village de Magenta. Il ignorait les mouvements de Radetzki, et l'armée lombarde dont on lui avait promis l'appui ne paraissait point. Il apprit seulement qu'une vive émeute avait éclaté à Brescia.

Mais le général autrichien Radetzki, par une opération très-habile, envahissait le Piémont pendant que Charles-Albert envahissait la Lombardie. Celui-ci fut contraint de revenir défendre ses États, et une première défaite essuyée par la faute du général Ramorino le força à battre en retraite sur Novare. Là s'engagea une bataille désespérée où l'armée piémontaise déploya la plus grande valeur. Le roi toute la journée resta exposé au feu de l'ennemi, il chercha la mort qui s'obstina à le fuir. Vaincu, il réunit ses généraux et leur adressa ces belles paroles : « Je me suis sacrifié à la cause italienne; pour elle j'ai exposé ma vie, celle de mes enfants, mon trône, je n'ai pu réussir. Je comprends que ma personne pourrait être aujourd'hui le seul obstacle à une paix désormais nécessaire. Je ne pourrais pas la signer. Puisque je n'ai pas pu trouver la mort, j'accomplirai un dernier sacrifice à mon pays, je dépose la couronne et j'abdique en faveur de mon fils le duc de Savoie. »

Pendant que son fils négociait un armistice, le roi déchu qui n'avait voulu indiquer à personne le lieu de sa retraite partit à la dérobée et sous un déguisement dans une calèche basse attelée de quatre chevaux. Quelques serviteurs sans livrée l'accompagnaient, mais une dernière aventure l'attendait. Le soir même de la bataille, les Autrichiens, campés dans les environs de Novare, avaient interrompu les communications entre cette place et Vercelli, et avaient établi sur la route deux pièces d'artillerie braquées dans la direction de la ville. Un fort piquet d'infanterie veillait près de la batterie, et une sentinelle avancée observait la route. Vers minuit, un bruit de roues se fait entendre dans le lointain; on avertit le capitaine de garde que des pièces d'artillerie piémontaises semblent se diriger de ce côté. Aussitôt il fait allumer les mèches, ordonne de charger à mitraille et de tirer dès qu'on sera à bonne portée. Cependant le bruit devient plus distinct, les soldats apprêtent leurs armes, les canonniers immobiles sont à leur poste. Enfin, au détour de la route, on voit poindre une lumière qui s'avance rapidement. « Mon capitaine, dit le sergent d'artillerie, ce n'est point de l'artillerie, c'est une voiture. » On regarde attentivement, et en effet on distingue bientôt une voiture attelée de quatre chevaux de poste qui roule à fond de train sur la chaussée. Aussitôt le capitaine suspend son premier ordre et s'avance avec une patrouille. Il arrête le postillon, s'approche de la portière et demande le nom du voyageur. « Je suis le comte de Barge, répond celui-ci, qui était seul dans la voiture; je suis colonel piémontais, j'ai donné ma démission après la bataille, et je

retourne à Turin. — Monsieur le comte, vous m'excuserez, mais je ne puis vous laisser passer ainsi ; il faut que vous me suiviez chez le général : il est ici, à quelques centaines de pas. — Comme vous voudrez, monsieur; je suis à vos ordres. » Et la voiture escortée de quelques hussards, se dirige vers le petit château servant pour le moment de quartier général au comte de Thurm. L'officier prévient le général qu'un comte de Barge, se disant colonel, vient d'être arrêté : « Qu'on le fasse monter, dit le général, et qu'on fasse venir le sergent de bersaglieri que nous avons fait prisonnier; si ce soldat le reconnaît, vous le laisserez passer, sinon, vous le retiendrez prisonnier. Qu'on m'avertisse, en tout cas, de ce qui se sera passé. »

En effet, le comte de Barge monte dans l'antichambre, et le bersagliere est mis en sa présence. « Reconnaissez-vous le comte de Barge, colonel piémontais? — Non, je ne connais pas ce nom-là dans l'armée. — Regardez bien. » Le bersagliere s'approche, regarde fixement le voyageur, et reste interdit. Le comte lui fait un signe du regard. « Ah! oui, certes, je le reconnais bien, monsieur le comte de Barge, s'écrie le bersagliere; parbleu! Il était près du roi pendant toute la bataille. » Le comte lui fait un geste de la main, le bersagliere s'éloigne, et le voyageur, s'avançant vers la porte, dit à l'officier : « Je suppose, monsieur, que rien ne s'oppose plus à mon départ? — Pardon, colonel; mais M. le général de Thurm me charge de vous



Charles-Albert.

prier de prendre une tasse de thé avec lui. » Le comte accepte, entre chez le général, qui, après des excuses polies sur les rigueurs auxquelles la guerre le condamne, entame la conversation : on parle de la bataille; le comte rappelle tout ce qui s'est fait dans le camp piémontais; le général raconte tout ce qui s'est passé du côté des Autrichiens, puis ajoute : « Pardonnez-moi, monsieur le comte, mais je m'étonne qu'un homme aussi distingué que vous me semblez l'être, soit si peu avancé dans l'armée. — Que voulez-vous? Je n'ai jamais été heureux; je n'ai pu réussir. Aussi, après la bataille, voyant la carrière militaire désormais sans avenir pour moi, j'ai donné ma démission du grade que j'occupais. » La conversation se prolonge quelque temps sur ce ton, puis le comte de Barge prend congé du général autrichien, qui le reconduit jusqu'à sa voiture. En remontant l'escalier, le général de Thurm, s'adressant à ses aides de camp, leur dit : « Le comte de Barge est vraiment un homme entraînant par son esprit et ses bonnes manières. Je ne l'aurais pas cru un militaire; il me faisait plutôt l'effet d'un diplomate. Qu'en dites-vous? — Nous sommes de votre avis, général; mais voici le bersagliere, il pourra peut-être nous dire l'emploi qu'occupait ce colonel à la cour de Turin. Eh! l'ami, quel est ce comte de Barge qui vient de nous quitter? — Le comte de Barge, messieurs, est le roi Charles-Albert. — Le roi! — Messieurs, reprend le comte de Thurm, après quel-

ques instants de silence, Dieu protége l'Autriche. Que n'eût pas dit le monde, si par une fatale méprise la batterie eût fait feu sur cette voiture et que ce malheureux prince eût été frappé, comme cela paraissait inévitable! On aurait dit qu'ennemis aussi implacables que perfides, nous avions assassiné le roi Charles-Albert dans un lâche guet-apens. Remercions Dieu de nous avoir épargné ce malheur, et félicitons-nous d'avoir pu voir et apprécier de si près notre héroïque adversaire. » Charles-Albert gagna le Portugal, où la mort ne tarda pas à venir mettre fin à une vie digne d'une meilleure fortune.

La défaite de l'armée piémontaise à Novare laissait les habitants de Brescia à la merci des Autrichiens. Aussi résolurent-ils de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Le général autrichien Nugent périt en repoussant une sortie vigoureuse des assiégés, et son successeur, le général Haynau, menaça en vain la ville de toutes les horreurs du sac. Les Brescians repoussèrent les menaces comme ils avaient rejeté les paroles de conciliation et les bénéfices de l'armistice conclu avec les Piémontais. Haynau, le 1er avril, s'empara de deux portes : alors le combat s'engagea plus acharné encore dans les rues hérissées de barri-



Mazzini.

cades. La municipalité se décida enfin à traiter, mais un grand nombre d'habitants continuèrent la lutte et se firent tuer sur les dernières barricades. Les Autrichiens avaient essuyé des pertes considérables : ils se vengèrent par des supplices. Cent personnes furent décapitées, et Haynau frappa la province d'une contribution de guerre de 6 millions. La ville, à moitié ruinée et à moitié brûlée, offrait le plus triste des spectacles. C'est en déployant un tel héroïsme que des cités prouvent qu'elles sont dignes de l'indépendance.

Les démocrates n'avaient point paru sur le champ de bataille de Novare : ils soulevaient Gênes au moment où l'armée piémontaise se sacrifiait pour la cause italienne, et le premier soin du jeune Victor-Emmanuel dut être, après avoir traité avec les Autrichiens, de reconquérir une de ses plus riches cités. C'était commencer sous de bien fâcheux auspices un règne qui a réparé, et au delà, les désastres de Charles-Albert. Le général la Marmora, à la tête de 24 000 hommes, vint mettre le siége devant Gênes, où dominait une population nomade de révolutionnaires de tous les pays. Il s'en empara le 10 avril 1849, non sans avoir été obligé de lancer beaucoup de boulets

contre cette superbe cité, dont les habitants, fidèles à la dynastie de Savoie, l'accueillirent comme un libérateur. La république, qui un moment avait menacé d'envahir toute la péninsule, reculait : elle venait de perdre Gênes, le lendemain elle perdait Florence.

Le triumvir Guerrazzi, qui gouvernait cette ville, né à Livourne, s'était formé une garde prétorienne des volontaires ses compatriotes, et ceux-ci blessaient les Florentins par leur orgueil et leur insolence. Le 11 avril, des Livournais dans une taverne refusent de payer le vin qu'ils avaient bu, et répondent aux réclamations de l'hôte par un coup de poignard. Alors la foule se précipite contre les meurtriers et en massacre plusieurs. Le trouble va croissant. Le lendemain, c'est une vraie révolution. On chasse le triumvir Guerrazzi, on renverse les arbres de liberté, la Chambre républicaine se disperse, et la municipalité s'empare du pouvoir en attendant le retour du grand-duc Léopold qu'elle rappelle. Rome demeurait donc le seul asile de la démocratie, qui réunit toutes ses forces pour la défendre.

§ 2. MAZZINI A ROME.

A ce moment, c'était Mazzini qui dominait à Rome. Il s'était fait nommer membre d'un nouveau triumvirat le 29 mars, jour où on avait appris la défaite de Novare. Comme il arrive ordinairement, le chef du parti exalté avait triomphé lorsque les hommes du parti modéré avaient vu leurs espérances ruinées. Prenant pour mot d'ordre la devise : *Dieu et le peuple*, Mazzini croyait que les désastres de l'Italie allaient lui permettre de réaliser ses rêves. « Italiens, frères, disait-il, le Piémont trahi, Gênes tombée, la Toscane agitée par les tentatives d'une réaction coupable, la vie, la véritable vie italienne se concentre dans Rome. Que Rome soit le cœur de l'Italie. Qu'elle accomplisse des actions dignes de ses frères. C'est de Rome que par la force de l'exemple la vie doit refluer aux membres épars de la grande famille italienne. Le nom de Rome, de la Rome du peuple, de la Rome républicaine, sera béni et pour longtemps glorieux en Italie. » Quel était cet homme qui prétendait ressusciter la vieille Rome et évoquait une ombre éteinte depuis dix-huit siècles, comme si la vie revenait jamais dans les corps qui l'ont perdue. Il jouait pour la première fois un rôle public, et cependant le monde le connaissait depuis longtemps. C'est que, habile dans un art tout italien, il avait été, dans l'ombre, l'âme de toutes les conspirations.

Né à Gênes le 28 juin 1808, Mazzini est le fils d'un professeur de médecine de l'université de cette ville. Il étudia d'abord le droit, mais la politique le détourna bientôt du barreau. Après s'être fait remarquer par quelques écrits littéraires, il s'affilia à la Société des Carbonari, fut arrêté, puis expulsé de l'Italie en 1831. Il se retira à Marseille. Là il s'appliqua à former une société nouvelle, plus hardie que celle des Carbonari, la Société dite *la Jeune Italie*. Il concevait déjà une double réforme de l'État et de la religion; il voulait fonder la démocratie qu'il rêvait sur les ruines du catholicisme. Une idée juste et noble, le projet d'affranchir l'Italie du joug étranger, couvrait ses utopies d'un air de grandeur et lui ralliait beaucoup de sympathies. Voyant dans le roi de Piémont, alors soumis à l'influence autrichienne, dans le pape et le roi de Naples des obstacles à l'affranchissement de sa patrie, il voulait commencer par les supprimer, assurer l'indépendance italienne par l'unité, l'unité par la république. C'était renverser les termes du problème et en reculer la solution. En effet, le nécessaire pour l'Italie, c'était l'indépendance : peu importait la forme de gouvernement, et il y avait folie à croire que l'étranger laisserait jamais s'accomplir les révolutions qui, dans la pensée de Mazzini, devaient amener l'affranchissement. D'ailleurs jeter au vent des idées d'unité et de république, c'était diviser d'avance les Italiens en partis au lieu de les réunir tous contre l'ennemi commun.

Mazzini, en 1833 et en 1834, tenta un coup de main contre le gouvernement sarde : son armée, car il avait déjà une armée, fut complétement dispersée. Dès lors il transporta son quartier général à Londres (1836), où il se mêla par ses intrigues à toutes les agitations du continent. En 1842, il fonda à Londres l'*Apostolato popolare*, journal qui devint suspect même au gouvernement anglais, si tolérant. On l'accusa d'avoir trempé dans l'assassinat de deux espions italiens tués en France, et sa correspondance fut saisie. Lorsque Pie IX manifesta ses généreuses intentions, Mazzini lui écrivit pour le féliciter : il songeait déjà à retourner ces concessions contre leur auteur. Aussitôt qu'il eut appris la révolution de Février il vint à Paris, présida un club et conduisit à l'hôtel de ville les volontaires italiens. Pendant que Charles-Albert travaillait héroïquement à chasser les Autrichiens, Mazzini organisa des clubs révolutionnaires à Gênes et à Milan, s'opposa à la réunion de la Lombardie au Piémont, et par son journal, l'*Italia del popolo*, sema entre les patriotes une division qui précipita la ruine de l'indépendance lombarde. Lorsque Milan fut retombé entre les mains de Radetzki, il annonça que la guerre des rois étant finie, la guerre des peuples allait commencer, comme si à l'œuvre que n'avait pu accomplir la valeur disciplinée et savante, la fougue indisciplinée des masses pouvait suffire. L'influence de Mazzini précipita la révolution romaine, et sitôt qu'il apprit le triomphe de son parti, il accourut.

Un homme d'État italien, M. Farini, né dans les États Romains, et qui n'est certes point favorable au gouvernement temporel des papes, porte sur Mazzini le jugement suivant : « Sa formule accoutumée était : la Rome du peuple qui succède à la Rome des pontifes et à la Rome des Césars, pour unir et délivrer l'Italie en même temps que renouveler l'humanité! Formule vague et presque mystique comme sont toutes celles de Mazzini. Car il ne faut pas croire que, ni en religion, ni en économie, ni en politique, Mazzini ait un système bien défini; il n'a de volonté ferme, ou pour mieux dire obstinée, que sur ce seul point : que l'Italie doit devenir un État unique avec Rome pour capitale, et cela au moyen d'une révolution, d'une guerre, d'un gouvernement populaire. En théologie il est déiste, panthéiste, rationaliste tour à tour, ou un peu tout cela à la fois; il semble chrétien, mais on ne saurait dire s'il est catholique ou protestant, ou de quelle secte; il a semblé pendant quelque temps qu'il copiât en tout Lamennais, autre esprit sans aucun système. Je crois Mazzini un homme médiocre en toutes choses; mais c'est un génie d'opiniâtreté,... parole facile, imagée, caressante; idées

extraordinaires qui semblent sublimes aux ignorants; indulgence pour les erreurs, les scélératesses même des siens, et patronage zélé de ceux qui lui sont fidèles; usages et façons démocratiques; culte idolâtre du peuple, qu'il place sur la terre et dans le ciel à côté de Dieu. Telles sont, si je ne m'abuse, les causes de sa puissance[1]. » Oui, mais ajoutons puissance mauvaise qui ne recule même pas devant le crime.

Si grande que fût son influence, Mazzini en présumait certainement lorsqu'il choisissait pour réaliser ses plans un moment où la défaite des Piémontais à Novare décidait le triomphe de la réaction. Au sud, le général napolitain Filangieri soumettait la Sicile pendant que le roi de Naples brisait encore une fois son parlement. Les Autrichiens occupaient Massa et Carrara pour le duc de Modène, et Pontremoli pour le duc de Parme. Le 17 avril, ils étaient à Pise; le 10 mai, ils se présentaient devant Livourne et y entraient quelques jours après. A Gaëte, le pape réclamait l'appui des nations catholiques, et les plénipotentiaires de l'Autriche, de l'Espagne, de la France, discutaient les moyens de ramener Pie IX dans sa capitale. La France, voyant l'Autriche désireuse de présider comme elle l'entendait à la restauration du pape, se décidait à intervenir.



Entrée des troupes françaises dans Civita Vecchia (25 avril 1849). (Page 174, col. 1.)

1. M. Farini (*l'État Romain*).

§ 3. LES FRANÇAIS EN ITALIE; ATTAQUE INFRUCTUEUSE CONTRE ROME (30 AVRIL).

La défaite de Novare, d'ailleurs trop prévue, avait causé en France une pénible impression. La Montagne voulut en tirer parti pour amener le gouvernement à une déclaration de guerre à l'Autriche. A la séance de l'Assemblée constituante du 30 mars, M. Ledru-Rollin attaqua violemment MM. Odilon Barrot et Thiers qui, après avoir, sous le gouvernement de



L'avant garde de l'expédition française devant Rome. (Page 174, col. 2.)



Siége de Rome. (Page 115, col. 1.)

Juillet, en 1828, tonné contre l'évacuation d'Ancône et représenté cet acte comme l'abandon de l'Italie à l'Autriche, refusaient en 1849, lorsqu'ils étaient tout-puissants, d'intervenir contre l'Autriche. M. Thiers rejeta tout sur le Gouvernement provisoire, qui avait pu intervenir dans les circonstances les plus favorables et ne l'avait pas fait. Il démontra, avec la lucidité qui éclaire tous ses discours, que les circonstances étaient bien changées; il fit voir le Piémont désorganisé, l'Italie divisée, des « perturbateurs ridicules dominant dans une partie de ses provinces. » Ledru-Rollin répondit à M. Thiers que le Gouvernement provisoire n'avait pu faire la guerre par suite de l'état délabré dans lequel le gouvernement de Juillet avait laissé l'armée. « Nous avions, dit-il, 370000 hommes d'effectif; je ne parle pas de l'armée d'Algérie, et 70000 hommes au plus pouvaient entrer en campagne. » Ledru-Rollin, d'ailleurs, tout à fait converti aux doctrines révolutionnaires les plus avancées, manifesta des regrets de n'avoir pas embrasé l'Europe. M. Odilon Barrot, avec sa haute et grave éloquence, lui répliqua : « Je le déclare, nous ne sommes pas arrivés au pouvoir pour réparer les regrets de l'honorable M. Ledru-Rollin, mais pour réparer, au contraire, les ruines dont il a semé le sol de la patrie ! » L'Assemblée, par une majorité de 444 voix contre 320, adopta un ordre du jour ainsi motivé : « L'Assemblée nationale déclare que si, pour mieux garantir l'intégrité du territoire piémontais et mieux sauvegarder les intérêts et l'honneur de la France, le pouvoir exécutif croit devoir prêter à ses négociations l'appui d'une occupation partielle et temporaire en Italie, il trouvera dans l'Assemblée nationale le plus entier concours. »

Le 16 avril, le président du conseil, M. Odilon Barrot, vint demander un crédit de un million deux cent mille francs pour l'entretien d'un corps expéditionnaire qu'on envoyait en Italie : « L'Autriche, dit M. Odilon Barrot, poursuit les conséquences de sa victoire; elle pourrait se prévaloir des droits de la guerre à l'égard des États plus ou moins engagés dans la lutte qui a eu lieu entre elle et la Sardaigne. Le contre-coup de ces événements s'est fait sentir dans l'Italie centrale. Les informations qui nous arrivent annoncent dans les États Romains une crise imminente. La France ne peut y rester indifférente. Le protectorat de nos nationaux, le soin de maintenir notre influence en Italie, le désir de contribuer à garantir aux populations romaines un bon gouvernement fondé sur des institutions libérales, tout nous fait un devoir d'user de l'autorisation que vous avez accordée. Ce que nous pouvons affirmer dès à présent, c'est que du fait de notre intervention sortiront d'efficaces garanties et pour les intérêts de notre pays et pour la cause de la vraie liberté. » L'Assemblée accorda le crédit (17 avril) par une majorité de 388 voix contre 361. La Montagne s'était abstenue.

Le corps expéditionnaire réuni à Marseille partit aussitôt sous les ordres du général Oudinot, duc de Reggio. Le 25 avril 1849, notre petite escadre, commandée par l'amiral Tréhouart, mouillait devant Civita-Vecchia. Le même jour nos troupes débarquaient et occupaient la ville à titre d'amies : elles furent logées chez les habitants ou campées dans les couvents et les casernes. La proclamation du général Oudinot avait produit le meilleur effet : « Habitants des États Romains, disait-il, en présence des événements qui agitent l'Italie, la République française a résolu d'envoyer un corps d'armée sur votre territoire, non pour y défendre le gouvernement actuel qu'elle n'a pas reconnu, mais afin de détourner de votre patrie de grands malheurs. La France n'entend pas s'attribuer le droit de régler des intérêts qui sont, avant tout, ceux des populations romaines, et qui, dans ce qu'ils ont de plus général, s'étendent à l'Europe entière et à tout l'univers chrétien. Elle a cru seulement que, par sa position, elle était particulièrement appelée à intervenir pour faciliter l'établissement d'un régime également éloigné des abus à jamais détruits par la générosité de l'illustre Pie IX et de l'anarchie de ces derniers temps. Le drapeau que je viens d'arborer sur vos rives est celui de la paix, de l'ordre, de la conciliation, de la vraie liberté. Autour de lui se rallieront tous ceux qui voudront concourir à l'établissement de cette œuvre patriotique et sainte. »

L'accueil que nos troupes avaient rencontré à Civita-Vecchia, faisait bien augurer au général Oudinot du résultat de sa mission. Des troupes françaises ne pouvaient être que sympathiques aux Romains, surtout lorsqu'elles paraissaient pour écarter les troupes autrichiennes; aussi s'avança-t-il sans défiance sur la route de Rome, se faisant précéder de proclamations semblables à celles qu'il avait adressées aux habitants de Civita-Vecchia. Il savait bien qu'à Rome se trouvait une armée de réfugiés de tous les pays, parmi lesquels beaucoup de révolutionnaires français. Il savait qu'un hardi chef de partisans, Garibaldi, organisait la résistance; mais il pensait déconcerter cette tentative de résistance par la rapidité de sa marche et fraterniser avec la population avant qu'elle fût égarée par les agitateurs. Voici comment il raconte lui-même dans sa dépêche le résultat de sa marche trop confiante : « Des officiers très-intelligents, que j'avais envoyés pour étudier l'opinion publique, déclaraient unanimement qu'une forte reconnaissance sur Rome était nécessaire et suffirait pour suspendre immédiatement tous les préparatifs de résistance. Une prompte détermination était donc impérieusement prescrite. Le 28 avril, le corps expéditionnaire part de Civita-Vecchia; il campe le 29 à Castel-Gelido; jusque-là point d'hostilités. Voulant connaître le plus tôt possible les dispositions des troupes de la république romaine, je prescris au capitaine Oudinot, mon officier d'ordonnance, d'aller jusqu'aux avant-postes avec quelques chasseurs à cheval; il les rencontre à environ trois lieues de notre camp. Les paroles pacifiques de cet officier sont accueillies par une décharge qui démonte un de nos chasseurs. Ce fait est isolé et ne nous ôte pas encore tout espoir de conciliation. Nous continuons à marcher sans rencontrer l'ennemi, et nous prenons position sur le plateau qui domine l'entrée de la ville, par la porte Pertuzza, avec l'intention de faire un dernier appel à la concorde; mais le drapeau rouge flotte sur tous les forts, d'outrageantes vociférations accompagnent le feu le plus vif. Malgré de graves obstacles, la brigade Mollière couronne les hauteurs à droite et à gauche de la route. L'artillerie, l'infanterie répondent vigoureusement au feu de la place; mais l'ennemi est derrière des remparts, tandis que nos soldats sont à découvert. Pour faire diversion, je prescris à la brigade Levaillant de faire un mouvement agressif sur une route de gauche qui conduit à Angelica. Le valeureux officier qui s'était offert à guider

cette troupe, au lieu de prendre le chemin qui y conduit à l'abri des remparts, suit une route qui y mène plus directement, mais qui est exposée au feu de l'ennemi. L'élan de nos soldats n'en est pas ralenti, et bien que la route suive parallèlement, et à moins de deux cents mètres des remparts, ils s'y engagent avec une grande témérité. Dans le même moment les colonels Mérula et Boutin, des 20ᵉ et 33ᵉ de ligne, faisant partie de la brigade Mollière, s'élancent avec une centaine d'hommes de leur régiment sur la porte Pertuzza; ils arrivent jusqu'au pied même du rempart. Profitant d'un pli de terrain, ils s'embusquent; mais les travaux tout récemment accumulés ne permettent pas le succès de cette audacieuse entreprise. Dès le commencement de l'action, quelques bataillons ennemis, ayant essayé de descendre dans la plaine, sont forcés de se retirer en toute hâte derrière les retranchements. Ce n'était point un siége que nous voulions faire, mais une forte reconnaissance. Elle a été exécutée on ne peut plus glorieusement. J'ai donc fait suspendre le combat et j'ai passé la nuit au lieu même où il avait commencé, sans qu'aucun soldat de l'ennemi osât sortir de ses réduits (30 avril). » Un Français, Laviron, condamné par la Haute Cour de Bourges, avait été tué roide sur les barricades au moment où il excitait les Romains contre nos soldats. On a flétri les émigrés qui ont porté les armes contre la France, les républicains ont-ils plus raison quand ils servent contre leur pays? Leur opinion les dispense sans doute des devoirs sacrés du patriotisme.

Il fallait évidemment un siége en règle et les balles qui avaient cruellement décimé les rangs de nos soldats ne permettaient plus de se faire illusion sur les intentions du gouvernement romain. Les exaltés répondaient à une médiation par la guerre et leur premier succès venait encore de les enorgueillir : ils comptaient sur leurs alliés de France qu'ils croyaient assez puissants pour empêcher qu'on envoyât des secours à notre petit corps d'armée, et faire désavouer le général Oudinot. Les Montagnards accueillirent en effet avec joie la nouvelle de notre échec qui affligea toute la population. Ils en prirent occasion pour attaquer vivement le ministère. Les espérances des triumvirs romains ne furent pas déçues, car l'Assemblée française, malgré les efforts de la droite, adopta le 7 mai un ordre du jour qui invitait « le gouvernement à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne fût pas plus longtemps détournée du but qui lui était assigné. »

Pour obéir à l'Assemblée le gouvernement envoya M. Ferdinand de Lesseps qui fut chargé d'entamer de nouvelles négociations. Mais le Président de la République, qui ne faisait pas si bon marché que l'Assemblée de l'honneur de nos armes, donnait en même temps à M. de Lesseps une lettre autographe pour le général Oudinot : « Mon cher général, disait le prince, la nouvelle télégraphique qui annonce la résistance imprévue que vous avez rencontrée sous les murs de Rome m'a vivement peiné. J'espérais, vous le savez, que les habitants de Rome ouvrant les yeux à l'évidence, recevraient avec empressement une armée qui venait accomplir chez eux une mission bienveillante et désintéressée. Il en a été autrement, nos soldats ont été reçus en ennemis : notre honneur militaire est engagé. Je ne souffrirai pas qu'il reçoive aucune atteinte. Les renforts ne vous manqueront pas. Dites à vos soldats que j'apprécie leur bravoure, que je partage leurs peines, et qu'ils pourront toujours compter sur mon appui et ma reconnaissance. »

Cette noble lettre souleva de véritables orages dans l'Assemblée constituante : mais le Président était responsable, il avait le droit d'avoir une politique à lui et on ne pouvait lui refuser celui d'écrire une lettre. La discussion fut inutile. Mais la Montagne se rejeta sur le général Changarnier qui avait mis la lettre du prince à l'ordre du jour de la garnison de Paris en disant : « Elle contraste heureusement avec le langage de ces hommes qui, à des soldats français placés sous le feu de l'ennemi, voudraient envoyer pour tout encouragement un désaveu. » Le ministère se vit obligé d'abandonner le général Changarnier auquel l'Assemblée infligea un blâme.

Pendant qu'à Rome M. de Lesseps, qui voulait à tout prix mener à bonne fin sa mission conciliatrice, s'épuisait en inutiles efforts et même en concessions peu dignes, les Autrichiens bombardaient Bologne (12 mai) et s'en emparaient quelques jours après; l'armée napolitaine au midi avait été rejetée hors des frontières par Garibaldi, mais des troupes espagnoles débarquaient à Gaëte. Si l'armée française restait plus longtemps l'arme au bras, elle allait assister à l'entrée des Autrichiens dans Rome ou être obligée de se joindre à eux. Or, notre intervention ne devait ressembler ni à celle du roi de Naples, ni à celle de l'Espagne, et encore moins à celle de l'Autriche. Les instructions du général en chef lui prescrivaient de ne laisser en aucun cas altérer le caractère de notre expédition et d'éviter tout ce qui pourrait nous donner un air de connivence avec les autres puissances absolutistes. L'armée française venait sauvegarder les intérêts des Romains aussi bien que ceux du pape. Le général Oudinot refusa d'approuver un traité que venait de conclure M. de Lesseps avec le triumvirat romain, et qui reconnaissait implicitement la république romaine (29 mai). Il fit connaître en même temps au diplomate une dépêche télégraphique qui mettait fin à sa mission, et dénonça aux autorités romaines la reprise des hostilités (1ᵉʳ juin). L'Assemblée constituante venait de céder la place, à Paris, à l'Assemblée législative et le Président de la République se trouvait d'accord avec la majorité de celle-ci sur la question de l'entrée à Rome. On résolut donc de pousser les opérations avec vigueur.

§ 4. SIÉGE DE ROME (JUIN ET JUILLET 1849).

Notre corps d'armée, successivement porté à 25000 hommes, commença le siége de Rome le 3 juin. Rome est inégalement divisée du nord au sud par le Tibre; le côté occidental, la rive droite, est le moins large : c'est le Transtévère et le quartier du Vatican. Là les Français ne trouvaient d'autres obstacles que de vieux murs : point de fossés ni de glacis. Tout l'effort de l'attaque se concentra sur cette partie de Rome autour de laquelle l'armée française décrivit un croissant, lorsqu'elle eut emporté la villa Pamfili et le Ponte Mole, positions qui commandaient la ville. Le bombardement fut dirigé avec d'infinies précautions par le général du génie Vaillant, commandant en second de l'expédition. Obligés d'attaquer la ville éternelle, les Français tenaient cependant à respecter les magni-

fiques monuments qu'elle renferme. Si l'on eût attaqué le Vatican, la ville aurait été plus facilement conquise : les généraux français aimèrent mieux prendre des ménagements, et Rome, on peut le dire, eut moins à souffrir de ceux qui l'assiégeaient que des gens qui la défendaient. La ville, en effet, était dominée par le triumvirat et les étrangers, qui voulaient à tout prix conserver cette capitale à la révolution. Les proclamations du triumvirat, qui s'efforçait de garantir les propriétés et la sécurité des Romains, indiquaient assez la gravité du mal. L'argenterie des particuliers et toutes les valeurs précieuses durent être portées au trésor; elles produisirent une somme de 60000 écus. Mazzini publiait sans cesse des proclamations enthousiastes, il déployait une grande activité; mais ce n'était pas lui qu'on voyait sur les remparts : l'âme de la défense, c'était le général Garibaldi.

Né à Nice le 4 juillet 1807, Garibaldi (Joseph) entra d'abord au service dans la marine piémontaise. De bonne heure il se fit remarquer par sa bravoure, mais aussi par son exaltation politique. Sa participation à la conjuration de *la Jeune Italie*, en 1834, le força, pour se soustraire aux recherches de la police, à se réfugier en France. Il offrit alors ses services au bey de Tunis, qui lui confia le commandement d'une frégate. Son goût pour les aventures l'entraîna ensuite en Amérique, où l'anarchie permanente des anciennes colonies espagnoles lui fournit maintes occasions de le satisfaire. Frétant lui-même à ses dépens un petit navire, il guerroya en faveur de la république de l'Uruguay, qui défendait contre le Brésil son indépendance. Blessé, fait prisonnier, et même indignement traité par les Brésiliens, Garibaldi ne recouvra qu'en 1843 une liberté qu'il mit aussitôt à profit pour recommencer la lutte. Les habitants de l'Uruguay le nommèrent chef de leurs forces navales. Son énergie se



Garibaldi.

développa de plus en plus, et un jour qu'il se vit écrasé par un ennemi supérieur en nombre, il n'hésita pas à brûler son escadre jusqu'au dernier bâtiment. De marin il se fit fantassin. Il commença sur terre cette guerre de partisans dans laquelle il devait acquérir une si grande habileté. La jeune créole qu'il avait épousée partageait ses périls : à son tour elle tomba entre les mains de l'ennemi, mais sut bientôt s'échapper et rejoindre son mari. En 1844, Garibaldi s'engagea au service de Montevideo, en lutte contre le fameux général Rosas, le dictateur de Buenos-Ayres. Nous le retrouvons là sur l'élément avec lequel il avait joué dès son enfance : la mer. Sa flotte se compose de trois petits navires, et il n'hésite pas à attaquer une flotte de dix grands vaisseaux; pendant trois jours il combat vaillamment, brûle une seconde fois ses navires, s'ouvre un passage à travers l'armée ennemie et rentre à Montevideo, où d'une acclamation unanime on lui confère le commandement de la légion italienne. D'éclatants succès au Cerro, aux Trois-Croix, à la Boyada, à Saint-Antoine, appellent sur lui l'attention de l'Europe elle-même, et Garibaldi n'est point un inconnu lorsqu'en 1848 il revient en Italie, désireux déjà d'assurer à



Le général Oudinot.

sa patrie l'indépendance et la liberté. Ses relations avec les révolutionnaires émérites empêchèrent Charles-Albert d'accepter le secours de son épée. Garibaldi n'en fit pas moins la guerre pour son compte comme il l'aimait, à la tête de quelques milliers de volontaires. La victoire de l'Autriche le contraignit à se retirer en Suisse, mais la seconde guerre du Piémont, qui devait sitôt se terminer, et les troubles de Rome, lui rouvrirent la carrière de l'activité. Appelé par Mazzini, qui avait besoin d'un général renommé, il prit à cœur la défense de Rome, dont il voulait, comme l'ami sous l'influence duquel il agissait, faire la capitale d'une Italie nouvelle. Mais Garibaldi n'était point un politique comme Mazzini : il ne connaissait que l'action. Conquérir l'indépendance sur l'Autriche, unifier l'Italie, lui donner Rome pour capitale, tout cela pour lui n'était qu'une affaire d'audace. Il se consacra dès lors à la réalisation de ce plan immense qu'il a presque accompli depuis, mais grâce à l'aide de ces braves Français qu'il combattait en 1849. Il se trompait gravement, le vétéran de Montevideo, lorsqu'il braquait ses canons contre les seuls alliés possibles de l'Italie, contre les futurs vainqueurs de Magenta et de Solferino.



Siége de Rome. Assaut donné par les troupes françaises (29 juin 1849). (Page 179, col. 2.)

Conduits avec activité par le général Vaillant, les travaux du génie serrèrent bientôt la place de près. La défense, il faut en convenir, fut habilement dirigée et les combats furent toujours acharnés. Mais la république romaine ne disposait que de forces mal organisées, de canons en mauvais état et de peu de ressources. Le 21 juin, trois brèches ouvertes donnèrent passage à nos soldats, qui dès lors gagnèrent du terrain. Le 29 eut lieu un combat décisif. C'était un jour de grande solennité pour les Romains, la fête de saint Pierre. Les triumvirs, par une fausse interprétation de l'intrépidité antique, voulurent que rien ne fût changé au programme de la fête, et le soir ils firent illuminer, comme de coutume, la magnifique coupole de la reine des basiliques. Mais ces réjouissances que le gouvernement romain avait espéré faire servir à célébrer une victoire n'éclairèrent qu'une défaite. Les Français s'emparèrent de deux



Le Président de la République au lit de mort du maréchal Bugeaud (9 juin 1849). (Page 180, col. 1.)

bastions et de la partie du Janicule enfermée dans la ville. La ville cependant n'était pas encore à nous. Garibaldi et ses troupes se retirèrent avec le gouvernement sur Montorio, derrière de nouvelles fortifications. Ils se préparèrent à prolonger d'autant plus la résistance qu'on leur annonçait pour une époque peu éloignée de *grandes nouvelles* de Paris. De Paris seul pouvait en effet venir leur salut, et le triomphe des démagogues leurs amis pouvait seul assurer leur triomphe en amenant le désaveu et le rappel de nos troupes.

Les grandes nouvelles qu'ils attendaient ne tardèrent pas à arriver : elles étaient du 13 juin; mais, au lieu de combler leurs espérances, elles les ruinaient.

§ 5. JOURNÉE DU 13 JUIN 1849 A PARIS; ÉMEUTE A LYON.

La première partie du mois de juin fut pour Paris une période pleine de tristesse et d'inquiétudes. Le choléra avait recommencé ses ravages, et si sa violence n'avait pas égalé celle du fléau de 1832, il n'en faisait pas moins des vides cruels dans la population. On apprit bientôt que le maréchal Bugeaud, malgré sa forte constitution, allait succomber à une atteinte de la terrible épidémie. Il y avait quelques jours à peine qu'à la tribune de l'Assemblée législative, à propos d'un incident où la majorité s'était montrée obstinée, le maréchal avait prononcé d'admirables paroles qu'on répète souvent et que l'histoire conservera : « *Les majorités*,

dit-il, *sont tenues à plus de modération que les minorités.* » La nouvelle de sa maladie augmenta encore l'anxiété qu'avaient fait naître les projets des Montagnards. On allait perdre une vaillante épée au moment d'une crise. Le Président de la République rendit visite au maréchal le 9 juin. — « Je suis heureux de vous voir, prince, dit le maréchal dont le Président serrait affectueusement la main, vous avez une grande mission à remplir, vous sauverez la France avec l'union et le concours des gens de bien. Dieu ne m'a pas jugé digne de vous aider ici-bas. Je me sens mourir. — Tout n'est pas désespéré, répondit le prince, nous avons besoin de vous, et Dieu vous conservera. » Les personnes présentes se retirèrent et le prince eut avec le maréchal un entretien d'un quart d'heure, sur le caractère duquel nul n'a jamais rien su. En se retirant, le prince, qui emportait sans doute de précieux conseils, dit : « Je reviendrai vous voir; » et le duc d'Isly répondit : « Vous avez d'autres devoirs à remplir, prince, merci! mais je sens que tout est fini pour moi. » Le maréchal expirait le lendemain 10 juin

Le 11, Ledru-Rollin commençait l'attaque contre le



Postes de surveillance établis dans les maisons (13 juin 1849). (Page 182, col. 2.)

Pouvoir : il la commençait dans l'Assemblée, mais bien résolu à la porter ensuite dans la rue. Sa quintuple élection au 13 mai avait poussé sa confiance à l'extrême, et à l'Assemblée il avait une petite armée de deux cents représentants prêts à le soutenir, s'il avait de l'audace et s'il réussissait. D'ailleurs les circonstances pressaient. Ce n'était qu'à Paris qu'on pouvait empêcher la chute de la république romaine. Le parti démocratique exalté prépara tout : on eut bientôt, dans la population, le pressentiment d'une nouvelle journée.

Le 11 juin, l'Assemblée discutait encore les affaires d'Italie, la question brûlante du moment, question qui occupera une place importante dans l'histoire contemporaine, mais qui, nous avons lieu de l'espérer depuis le traité du 15 septembre 1864, va bientôt se terminer. M. Ledru-Rollin, toujours sur la brèche, soutenait la lutte avec une ardeur d'autant plus fiévreuse qu'il sentait le terrain lui échapper. Il reprit, pour la centième fois et à son point de vue, l'historique de la question romaine; il apostropha le ministère avec une véhémence sans égale et lui reprocha, parlant du siége de Rome, d'avoir au front une tache de sang. Puis, voyant que

M. le président du conseil secouait dédaigneusement la tête et laissait un léger sourire apparaître sur ses lèvres, sa colère redoubla, et c'est alors qu'il s'écria : « La Constitution a été violée au premier chef, nous la défendrons par tous les moyens possibles, *et même par les armes!* »

Aussitôt un tumulte effroyable éclate dans l'Assemblée ; la droite proteste énergiquement ; l'extrême gauche se lève et adhère avec un farouche enthousiasme à la déclaration de son chef. C'est en vain que le président Dupin blâme de sa voix la plus ferme cet appel à la violence révolutionnaire, formulé dans le sanctuaire même de la loi, Ledru-Rollin est debout à son banc; il rappelle à l'Assemblée l'article 110, qui confie la Constitution à la garde et au patriotisme de tous les Français, puis il répète hautement que lui et les siens défendront les armes à la main la Constitution violée. Nouvelles clameurs à droite, nouveaux applaudissements à gauche. Le général Bedeau se précipite à la tribune et s'écrie avec chaleur qu'une minorité n'a pas



Les représentants de la Montagne allant s'installer en convention au Conservatoire (13 juin 1849). (Page 182, col. 2.)

le droit d'opprimer la volonté du pays, et que, quant à lui, il se soumettra toujours à la volonté de la majorité de l'Assemblée législative. M. Ségur-d'Aguesseau lui succède; et, renvoyant à M. Ledru-Rollin injure pour injure, il dit que la tache de sang dont a parlé l'orateur de l'extrême gauche, est au front de ceux qui poussent tout à la fois à la guerre civile et à la guerre étrangère. M. Ségur-d'Aguesseau propose en même temps un ordre du jour qui tend à donner une complète approbation aux mesures ordonnées par le gouvernement dans la question d'Italie. Le président de l'Assemblée se hâte de mettre l'ordre du jour aux voix; mais M. Emmanuel Arago intervient et réclame la continuation du débat. Alors une voix se fait entendre; c'est la voix de M. Thiers : « Le cri : Aux armes! a été poussé, dit-il, il n'est plus de la dignité de l'Assemblée de délibérer! »

Cependant la discussion recommença le lendemain, et non moins vive, sur l'acte d'accusation que la Montagne avait déposé contre le ministère. Il y eut même une sorte de combat singulier entre M. Ledru-Rollin et M. Thiers. M. Thiers s'étant écrié que la question

était partout en Europe, à Rome comme ailleurs, entre l'ordre et la démagogie : « Savez-vous, a répondu M. Ledru-Rollin, que ces paroles ne sont pas de vous, monsieur Thiers? Elles sont de l'empereur de Russie. — Et celles que vous avez prononcées hier, répliqua sur-le-champ M. Thiers, vous les aviez empruntées aux insurgés de juin. » Là-dessus s'élève un tumulte inexprimable dans lequel se confondaient les applaudissements de la droite et les exclamations de la gauche. La Montagne avait paru reculer dans la séance du 12 juin, elle ne réclamait plus la discussion d'urgence de sa proposition. Elle se sentait battue dans l'Assemblée et elle voulait se donner le temps de se faire appuyer par l'émeute. Mais la droite voulut tout de suite aller au vote et rejeta la mise en accusation du ministère par 377 voix contre 8. La Montagne s'était abstenue.

Vaincue, elle songea à prendre sa revanche et organisa dans la nuit la manifestation du lendemain, pendant que les chefs les plus exaltés et les plus ambitieux se préparaient à exécuter un de ces *tours de main* dont M. Ledru-Rollin avait exposé la théorie quelques mois auparavant.

Le matin du 13 juin, les journaux socialistes parurent, portant en tête de leurs colonnes une véritable déclaration de guerre. Vers onze heures, des attroupements se formèrent autour du Château-d'Eau, rendez-vous général. On entendait le cri pacifique de : *Vive la Constitution! vive la République romaine!* Mais ce cri, comme au 15 mai celui de *vive la Pologne!* n'était que le prétexte des émeutiers, le mot qui devait entrainer la foule et créer l'agitation dont on avait besoin pour accomplir l'*affaire*. Cette foule bruyante se mit bientôt en marche le long des boulevards, ayant à sa tête M. Étienne Arago. Bizarrement composée, mêlée de gardes nationaux, d'hommes du peuple et de clubistes, elle se précipitait vers la Madeleine, criant qu'elle allait rappeler à l'Assemblée le respect dû à la Constitution. On pense ce que cela signifiait, et d'ailleurs les clubistes ne dissimulaient pas leurs projets. Mais le Pouvoir exécutif veillait et avait pris d'habiles dispositions. Le général Changarnier, investi de nouveau du double commandement de la garde nationale et des troupes de la première division, avait réuni des forces imposantes et les avait établies sur des points bien choisis. Le plan avait été tracé d'avance et on ne vit point, avant l'heure de l'action, de ces promenades militaires qui font redoubler l'agitation au lieu de l'arrêter. Au sortir du conseil, où venait de lui être conféré son double commandement, le général se mit tranquillement à déjeuner avec les officiers de son état-major. Tout à coup on vient lui annoncer que la manifestation se mettait en marche. Les officiers se levèrent. « Messieurs, dit le général en les faisant rasseoir, nous avons le temps de prendre le café. » En effet, quelques minutes après, les ordres étaient donnés, Changarnier montait à cheval et, à la tête de quatre bataillons et de huit escadrons, arrivait à une heure au débouché de la rue de la Paix, tombant juste au milieu de la manifestation. Les sommations légales n'ayant point été écoutées, la cavalerie pénètre dans cette masse confuse, qu'elle coupe en deux tronçons, et se rabat de chaque côté du boulevard poussant les émeutiers qui s'enfuient au plus vite par les rues adjacentes et tirent au hasard quelques coups de pistolet. Les troupes continuèrent à déblayer les boulevards, et se dirigeant les unes vers la Madeleine, les autres vers la Bastille, elles détruisirent quelques barricades à la hauteur du Café de Paris, du passage de l'Opéra et à la hauteur du faubourg Poissonnière. En même temps la cavalerie débouchait de tous côtés et occupait les places : les fenêtres et les balcons des maisons situées aux angles des boulevards, des rues, des carrefours se remplirent de soldats, qui ainsi surveillaient tout un quartier.

Le second épisode de la journée du 13 juin se passa au Conservatoire des Arts et Métiers. Les représentants Montagnards avaient choisi cet édifice, situé dans un quartier populeux pour s'y établir en Convention et, de là, diriger le mouvement. Ils comptaient sur l'artillerie de la garde nationale formant au moins un corps de douze mille hommes : trois cents artilleurs à peine vinrent au rendez-vous; à leur tête se trouve le colonel Guinard. Vers deux heures, on voit arriver, ceints de leur écharpe de représentants, Ledru-Rollin, Considérant, les sergents Boichot et Rattier, et une vingtaine de leurs amis de la Montagne. Le directeur du Conservatoire, M. Pouillet, demande à ces messieurs ce qu'ils veulent. — Un asile, répondent-ils. — Cet établissement est l'asile de la science et de la paix, non l'asile de la guerre. Portez ailleurs votre drapeau. — Nous sommes traqués et sabrés sur les boulevards et dans la rue. — Le Conservatoire ne vous sauvera pas, il vous sera funeste. — Dans la rue, nous serons massacrés. — Vous serez ici, enveloppés, assaillis de toutes parts, sans défense possible. — Le temps presse; nous voulons délibérer; faites-nous donner une salle. — Les deux portes sont franchies; seul contre vous et votre armée, je ne puis résister que par mes paroles. Si vous ne les croyez pas, si vous ne voulez pas voir le péril où vous courez, venez, je vais vous ouvrir une salle. Mais encore une fois, sachez-le bien, je n'ai pas moins horreur du mensonge que de la guerre; vous venez vous perdre et perdre avec vous un établissement populaire qui devrait être respecté. » M. Pouillet ouvrit enfin aux représentants la salle de l'ancien amphithéâtre; mais les représentants n'en voulurent pas : ils forcèrent la porte de la salle de dessin plus reculée et dont il était plus facile de sortir en cas d'attaque. Ils se réunissent autour d'une table, rédigent des proclamations, des dépêches pour appeler aux armes leurs frères des départements, mais leurs délibérations sont inquiètes, confuses : ils s'effrayent au moindre bruit. Au dehors, les artilleurs de la garde nationale et les insurgés élèvent quelques barricades dans la rue Saint-Martin en renversant des voitures de fumier; mais bientôt arrive une compagnie de la 6e légion par la rue du Ponceau et le passage du Cheval-Rouge : un bataillon du 62e de ligne accourt avec le colonel d'Alphonse. Les barricades sont aussitôt emportées. Le bruit de la fusillade, retentissant dans le Conservatoire, jette l'effroi dans la Convention à peine formée · les représentants ne songent plus qu'à la fuite : les vitres, les vasistas volent en éclat, et les députés sautent dans le jardin et s'échappent par la grille qui donne sur la rue Vaucanson, près de la rue du Vertbois. M. Ledru-Rollin rencontrant M. Dupin, secrétaire particulier de M. Pouillet, lui demanda le moyen de sortir du Conservatoire : « Faites comme vos amis, comme vos artilleurs, lui dit M. Dupin; voici un vasistas ouvert, enjambez et sautez dans

le jardin. » M. Ledru-Rollin suivit ce conseil et disparut. Le sergent Boichot entra, en se sauvant, dans le poste des pompiers et y laissa son uniforme. Quarante insurgés, dont sept représentants, furent arrêtés par les troupes. Quelques barricades, rue Aumaire, rue des Gravilliers, rue du Faubourg du Temple, rue Notre-Dame de Nazareth, furent facilement enlevées. Ainsi finit cette équipée de la Montagne, annoncée avec tant de bruit.

A quatre heures, le Président de la République parcourut, à cheval, la ligne des boulevards et des quais. Il fut accueilli avec enthousiasme par la population. Il avait fait afficher une énergique proclamation dans laquelle on lisait ces phrases : « Ce système d'agitation entretient dans le pays le malaise et la défiance qui engendrent la misère : il faut qu'il cesse. Il est temps que les bons se rassurent et que les méchants tremblent. La République n'a pas d'ennemis plus implacables que ces hommes, qui, perpétuant le désordre, nous forcent de changer la France en un camp, nos projets d'améliorations et de progrès en des préparatifs de lutte et de défense. » L'état de siége avait été proclamé : les journaux qui avaient fait appel aux armes furent suspendus et leurs bureaux occupés militairement. Dans l'imprimerie d'un de ces journaux on essaya de faire paraître un placard insurrectionnel : l'imprimerie Boulé, rue Coq-Héron, fut envahie par la troupe et malheureusement dévastée.



Dévastation de l'imprimerie de la rue Coq-Héron (13 juin 1849). (Page 183, col. 1.)

Ce qui prouvait la conspiration permanente du socialisme, c'était le contre-coup que chaque agitation de Paris amenait dans les provinces. Des mouvements insurrectionnels, à la suite du 13 juin, éclatèrent à Lyon, à Reims, Bordeaux, Lille, Mâcon, etc. A Lyon, surtout, l'émeute fut sérieuse : il y eut une véritable bataille. Dans la nuit du 15 juin une nombreuse colonne descendit des hauteurs de la Croix-Rousse, attaqua l'École vétérinaire, où elle désarma deux compagnies du 17ᵉ léger, et revint se fortifier dans le quartier de la Croix-Rousse. Le général Gémeau et le général Magnan eurent bientôt fait leur plan et lancèrent les troupes dont ils pouvaient disposer sur l'hôtel de la préfecture qui avait été cerné et qui fut promptement dégagé. Plusieurs bataillons durent prendre à revers la position de la Croix-Rousse contre laquelle l'artillerie ouvrit un feu violent. En même temps on attaquait de front le faubourg et le 17ᵉ léger, qui avait à effacer la tache faite à son drapeau par le désarmement de deux de ses compagnies, demandait à marcher le premier.



Neuvaine pour la guérison des cholériques (juin 1849).

Il enleva les barricades avec un élan irrésistible. Le capitaine d'une des compagnies désarmées, Martel, fut tué : « Je devais mourir aujourd'hui, dit-il en tombant : je n'ai qu'un regret, c'est de ne pas avoir succombé huit heures plus tôt. » La barricade de la Grand'-Rue, qui de la Croix-Rousse conduit à la campagne, fut défendue par les insurgés avec un acharnement extrême. « On ne saurait trop, dit le général Magnan, faire l'éloge de l'artillerie : c'est à bras, et sous un feu très-vif de mousqueterie, que les artilleurs faisaient mouvoir leurs pièces; les officiers pointaient eux-mêmes et donnaient l'exemple de la valeur et du sang-froid. » Le combat, commencé à onze heures du matin, ne se termina qu'à cinq heures du soir, et à sept heures on entendait encore des coups de fusil isolés. On fit 700 prisonniers. Depuis ce jour, où les généraux Magnan et Gémeau rendirent les plus grands services, l'ordre ne fut plus troublé à Lyon.

§ 6. PRISE DE ROME (2 JUILLET); LETTRE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A EDGAR NEY (18 AOUT).

La nouvelle des événements du 13 juin découragea complétement les défenseurs de Rome. Ceux-ci, nous l'avons dit, s'étaient déjà retirés sur Montorio où ils ne pouvaient tenir longtemps, car nous occupions le Janicule et nos canons dominaient la ville. Pendant la nuit du 1er au 2 juillet, Garibaldi sortit de Rome à la tête de sept mille hommes. L'Assemblée constituante avait déjà, dès la matinée du 30, décrété qu'elle cessait une



Le pape se retire à Naples. (Page 186, col. 1.)

défense devenue impossible. Mazzini et ses deux collègues au triumvirat donnèrent leur démission. La municipalité traita avec le général Oudinot et l'armée française fit son entrée dans Rome pendant que l'Assemblée constituante discutait les derniers articles de la Constitution. Mais le lendemain, cette Assemblée qui avait gouverné par la force, était dissoute par la force : un bataillon français chassa les députés de la salle. Le colonel Niel alla porter au pape la nouvelle de la prise de la ville et lui annonça qu'il pouvait rentrer dans sa capitale.

Mais Pie IX ne jugea pas à propos de revenir prendre possession de son trône. Il voulait attendre que tout fût bien apaisé et l'aveuglement des conseillers du saint-père allait empêcher cet apaisement des passions. Le 31 juillet, une commission gouvernementale fut installée : elle se composait de trois cardinaux, Della Genga, Vannicelli et Altieri. Le peuple les appela les *triumvirs rouges*. Sous leur influence, commença une réaction violente qui affligea les Français. En vain nos envoyés à Gaëte sollicitaient de Pie IX un manifeste libéral. Le pape temporisait et demandait qu'on fît disparaître de Rome jusqu'aux derniers vestiges de la révolution. Conduite profondément impolitique, qui n'était pas de nature à ramener les populations. Les conseillers du pape voulaient une restauration pure et simple; ils entendaient profiter de l'appui de nos armes pour rétablir les abus et le vieux despotisme. Le Président de la République intervint et dégagea hautement la responsabilité de la France par

une lettre qui sera à jamais célèbre parce qu'elle est patriotique et libérale.

« La République française, écrivait-il à son aide de camp, le colonel Edgar Ney, *n'a pas envoyé une armée à Rome pour y étouffer la liberté italienne*, mais au contraire pour la régler, en la préservant contre ses propres excès et pour lui donner une base solide, en remettant sur le trône pontifical le prince qui, le premier, s'était placé hardiment à la tête de toutes les réformes utiles. J'apprends avec peine que les intentions bienveillantes du saint-père, comme notre propre action, restent stériles, en présence de passions et d'influences hostiles. On voudrait donner pour base à la rentrée du pape la proscription et la tyrannie. Dites de ma part au général Rostolan *qu'il ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore on commette un acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention*.

« Je résume ainsi le rétablissement du pouvoir temporel du pape : *amnistie générale*, *sécularisation de l'administration*, *code civil*. J'ai été personnellement blessé, en lisant la proclamation des trois cardinaux, de voir qu'il n'était pas même fait mention du nom de la France, ni des souffrances de nos braves soldats. Toute insulte faite à notre drapeau ou à notre uniforme me va droit au cœur ; je vous prie de bien faire savoir que si la France ne vend pas ses services, elle exige au moins qu'on lui sache gré de ses sacrifices et de son abnégation. Lorsque nos armées firent le tour de l'Europe, elles laissèrent partout, comme trace de leur passage, la destruction des abus de la féodalité et les germes de la liberté; il ne sera pas dit qu'en 1849 une armée française ait pu agir dans un autre sens et amener d'autres résultats. Dites au général de remercier en mon nom l'armée de sa noble conduite. J'ai appris avec peine que, physiquement même, elle n'était pas traitée comme elle devrait l'être; rien ne doit être négligé pour établir convenablement nos troupes. » (Élysée-National, le 18 août 1849.)

Cette lettre, non publiée officiellement à Rome, mais bientôt répandue, y produisit un effet immense et excita les plus vives approbations en France, sauf du parti qui, dans le rétablissement du pape, ne cherchait que le rétablissement de la suprématie ecclésiastique. Le pape, mécontent, se retira de Gaëte à Naples où l'on ne lui rendait que des hommages sans lui donner de conseils. Obligé de céder à l'appel qui lui était fait, il n'accorda, dans son *motu proprio* du 19 septembre, que des réformes peu importantes. Ce n'était pas ce qu'avait demandé le Président de la République, et si Pie IX eût suivi ses conseils il se serait épargné bien des difficultés. Ces difficultés retardèrent jusqu'en avril 1850 sa rentrée dans sa capitale, et encore l'état des esprits ne permettait pas aux Français de s'éloigner. L'occupation de Rome par nos troupes dut se prolonger et devint dès lors une cause d'embarras pour la France, qui verra échouer l'un après l'autre tous ses plans de conciliation. L'esprit rétrograde de la cour pontificale finira par lasser tous les ménagements et compromettra gravement l'existence du pouvoir temporel pour n'avoir pas voulu le transformer.

§ 7. CHUTE DE VENISE (25 AOUT 1849); LA GUERRE DE HONGRIE (NOVEMBRE 1848, OCTOBRE 1849); AVÈNEMENT DE L'EMPEREUR FRANÇOIS-JOSEPH (2 DÉCEMBRE 1848).

La prise de Rome par l'armée française portait malheureusement un coup funeste à Venise qui combattait avec héroïsme pour son indépendance. Depuis près d'un an que les Autrichiens l'assiégeaient, ils n'avançaient qu'en achetant chèrement le terrain gagné pied à pied. Les défenseurs de Venise, les généraux Pepe et Ulloa, le dictateur Manin, se multipliaient dans les engagements qui avaient lieu presque chaque jour. Ils ne cédaient les forts qu'au moment où leurs murailles ne présentaient plus qu'un monceau de ruines. L'état de l'Europe ne permettait plus de secourir cette courageuse cité. Aux ravages de la guerre se joignirent bientôt ceux du choléra, et Venise dut se rendre le 25 août 1849. Les canons autrichiens roulèrent de nouveau sur la place Saint-Marc : ils y sont encore.

La victoire de l'Autriche en Italie, au mois d'août 1848, l'avait du même coup relevée en Allemagne. Elle lui donna la hardiesse de pousser la Hongrie aux dernières extrémités. On se ferait une idée fausse du soulèvement hongrois si on le comparait au soulèvement italien; sans doute il est dû au même sentiment de patriotisme et de nationalité; mais la condition des deux peuples se révèle par la différence des deux révolutions. Si la Hongrie eût regardé sa cause comme identique à celle de l'Italie, elle aurait profité du réveil de celle-ci pour prendre aussitôt les armes. Mais les Hongrois ne songeaient nullement à rejeter l'autorité impériale ou plutôt royale, car l'empereur d'Autriche, c'est leur roi. Ils ne réclamaient de lui que des garanties. Ils se reportaient à l'acte de 1790. La Hongrie, d'après cet acte, est un pays libre et indépendant dans tout son système de législation et d'administration : elle n'est subordonnée à aucun autre peuple où à aucun autre État, mais elle aura toujours son existence propre et sa propre constitution, et sera par conséquent gouvernée par des rois couronnés d'après les lois et les coutumes nationales. Grâce à l'ébranlement de 1848, les Hongrois se voyaient en mesure d'obtenir enfin l'entière exécution des promesses maintes fois renouvelées, toujours violées. L'empereur avait accordé à la Hongrie un ministère national, et la diète, transférée à Pesth, s'occupait de réformes libérales lorsque la haine des Croates contre les magyars vint changer la position et amena, entre la Hongrie et le ban de Croatie Jellachich, la guerre dont nous avons raconté les premières vicissitudes.

L'empereur Ferdinand n'avait d'abord encouragé Jellachich que secrètement; mais lorsqu'il vit les Hongrois s'armer pour défendre leur territoire, organiser des bataillons de honveds (défenseurs de la patrie), émettre du papier monnaie, fortifier leurs citadelles, il jeta le masque (22 septembre) et retira les concessions qu'il avait faites. Après le meurtre de son envoyé, le comte Lamberg, après la défaite de Jellachich à Pakosd, il déclara dissoute la diète hongroise, et nomma Jellachich commandant de toutes les troupes destinées à soumettre la hongrie. Alors à Pesth, le parti radical l'emporta, Kossuth devint l'âme du gouvernement et la nation tout entière se leva, non pour rejeter son roi, mais pour le contraindre à respecter sa constitution.

Les événements d'Italie avaient déterminé l'empereur à courir ces nouveaux hasards; le péril dépassa son attente. Vienne prit fait et cause pour les Hongrois, et alors éclata, le 6 octobre, le troisième et le plus redoutable des soulèvements qui ensanglantèrent, en 1848, la capitale de l'Autriche. L'empereur quitta en-

core une fois Schœnbrünn devant la démagogie triomphante. La majorité de l'Assemblée nationale le suivit. Mais cette fois Ferdinand voulut une répression énergique. Les Croates et Jellachich accoururent mettre le siége devant Vienne, et le prince de Windish-Grætz, connu déjà par le bombardement de Prague, bombarda également la capitale de l'Empire (28 octobre 1848). Le 30, la ville se rendit lorsque tout à coup un cri retentit : « Les Hongrois ! les Hongrois ! » On voyait en effet dans la campagne l'armée magyare s'avancer au secours des Viennois. Aussitôt les négociations sont rompues, les barricades se reforment, la lutte s'engage de nouveau. Pendant que le prince de Windish-Grætz lance sur la ville une nouvelle pluie de bombes, Jellachich se retourne contre l'armée hongroise, peu nombreuse et aussi indisciplinée que vaillante; il la met en fuite, près de Schwechat. Vienne succombe et les violences de la réaction dépassent bientôt celles de la révolution. Un envoyé du parlement de Francfort, Robert Blum, est fusillé, malgré le droit des gens. Alors commence seulement la véritable guerre de la Hongrie.

La situation changea complétement. La cour de Vienne, obligée de déployer toutes ses forces pour soumettre la Hongrie, comptait profiter de cette occasion pour lui enlever toute indépendance. La prédiction de Kossuth se réalisait. Dans son journal, il avait écrit au mois de juin : « Aujourd'hui nous combattons pour notre roi ; demain peut-être nous serons obligés de combattre pour notre propre existence. » L'abdication de Ferdinand vint lui révéler l'étendue du péril.

Tant d'agitation et d'inquiétudes avaient dégoûté l'empereur du pouvoir; de plus, engagé par ses serments et ses promesses, Ferdinand n'osait détruire la constitution hongroise. Il abdiqua, transférant la couronne à son neveu, François-Joseph, à peine âgé de dix-huit ans, mais qui n'ayant pas à supporter le poids du passé, pourrait, mieux que tout autre, assurer l'avenir de la monarchie autrichienne (2 décembre 1848). Le nouvel empereur fut reconnu de toutes les provinces; la Hongrie seule protesta. Elle comprenait le sens de cette abdication de Ferdinand et déclarait que la mort seule ou un décret législatif déliait le souverain de ses devoirs. La révolution hongroise fit un nouveau pas; la perspective d'une indépendance complète brilla aux yeux des Magyars.

Alors commença une lutte, difficile, opiniâtre, mêlée d'alternatives de revers et de succès, et qui probablement eût été fatale aux armées autrichiennes sans l'intervention des Russes. Kossuth, vivement affligé de ne point être homme de guerre, n'en redoubla pas moins d'activité, et se fit l'âme de la défense. Malheureusement l'influence d'un homme de parole, si grande qu'elle soit, ne vaut pas celle d'un homme d'action, et Kossuth ne pourra sauver son pays de la division, c'est-à-dire de la ruine.

Les premiers combats sont défavorables aux Hongrois : ils se replient devant les armées de Jellachich et de Windish-Graetz, évacuent Presbourg (18 décembre), et perdent même leur capitale Pesth (5 janvier 1849). Les vainqueurs signalèrent leur entrée dans cette ville par des supplices. Mais, pendant qu'ils se reposaient, Kossuth transférait la Diète à Debreczin, et organisait derrière les marais de la Theiss la véritable résistance. Il déclarait la patrie en danger, et à son appel répondaient avec enthousiasme toutes les classes de la population. Un enfant de douze ans se présenta même à l'enrôlement. Un général polonais qui s'était illustré dans la guerre de 1831, Dembinski, offrit ses services, qu'on accueillit avec empressement, et, avec les généraux Perczel, Kiss, Gœrgey, Bem, s'acquit un nouveau renom dans cette guerre acharnée, qui, en Transylvanie, prit un caractère sauvage.

La Transylvanie contenait quatre races distinctes : les Magyars, les Szelkers, les Saxons et les Valaques. Ces deux dernières détestaient profondément les deux premières, qui les opprimaient; elles prirent parti pour l'empire; les autres suivirent le mouvement hongrois, et alors s'engagea une lutte d'extermination. Le général polonais Bem, envoyé par Kossuth, essaya de lui donner un caractère plus digne et plus régulier : il chassa les Russes, que les Saxons avaient appelés à leur secours, et s'empara de la ville d'Hermanstadt, dont toute la population émigra au cœur de l'hiver, sous la protection des Russes; mais Bem ne put retenir ses bataillons, qui satisfirent par le meurtre et le pillage leur haine féroce, et déshonorèrent dans ce pays la victoire des Magyars. Un officier anglais fait prisonnier a raconté, dans une lettre adressée au *Times*, toutes les horreurs dont il fut témoin. Dans une marche il entendit tout à coup l'explosion d'une fusillade : un quart d'heure après, il arrive dans une clairière où il trouva les cadavres encore chauds de dix-sept Valaques. Les Szelkers qui venaient de les fusiller se réjouirent avec son escorte; et comme on leur demandait si leurs prisonniers leur avaient donné quelque sujet de plaintes : « Non vraiment, répondit l'un d'eux, mais nous rendons grâce à Dieu qu'il y ait aujourd'hui dix-sept Valaques de moins sur la terre. » Voilà le caractère de ces peuplades qu'un bouleversement général lancerait de nouveau les unes contre les autres.

En Hongrie, la mésintelligence qui éclata entre Gœrgey et Dimbinski amena la défaite de Kapolna (27 février); Kossuth s'efforça en vain de rétablir la concorde entre les deux généraux, et il eut le tort de donner le commandement en chef à l'indisciplinable Gœrgey, qui prit sur lui un ascendant fatal. Les armes hongroises ne tardèrent pas à se relever par les victoires éclatantes de Gondollo, de Waitzen, de Nagy-Sarlo; en deux mois, tout le terrain perdu fut reconquis et le gouvernement rentra triomphant à Pesth (fin d'avril 1849).

§ 8. INTERVENTION DES RUSSES; CAPITULATION DE VILAGOS (12 AOUT 1849); SOUMISSION DES HONGROIS.

L'Autriche, qui avait remplacé le prince Windish-Graetz par le général Welder, se retrouva dans une situation critique, car les Hongrois menaçaient Presbourg, et Vienne tressaillait. Le jeune François-Joseph implora alors l'aide des Russes. Cet appel aux Russes souleva dans toute la Hongrie la plus vive indignation : jusqu'alors la Diète magyare avait promulgué ses décrets au nom de l'empereur Ferdinand. Elle résolut cette fois de briser le dernier lien qui la rattachait à l'Autriche.

Le 14 avril, la maison impériale d'Autriche fut déclarée déchue de ses droits, et la Hongrie État libre et indépendant. L'Assemblée nationale devait établir un nouveau système de gouvernement, et on nomma un

gouverneur-président de la Hongrie. Cette déclaration d'indépendance ranima l'ardeur des Hongrois déjà exaltée par la victoire, et la lutte recommença plus vive, plus acharnée; mais aussi, du moment que les Russes venaient compléter le cercle de fer et de feu qui serrait le pays, on pouvait prévoir le dénoûment que l'héroïsme magyare retarda plusieurs mois. A ce moment, l'état révolutionnaire de l'Europe ne permettait pas aux puissances occidentales de protéger la Hongrie, dont la cause, pour son malheur, était identifiée avec celle de la démagogie

Presque sûr du triomphe, l'empereur François-Joseph alla se mettre à la tête de son armée (mai). De son côté, le vainqueur des Perses et des Polonais, le prince Paskiewitch, entrait en Hongrie à la tête de l'armée russe, pendant que d'autres colonnes russes pénétraient en Transylvanie. Le 28 juin, la ville de Raab était prise; le 10 juillet, la Diète abandonna une seconde fois la capitale et se retira à Szegedins : peu à peu le cercle formé par les Russes et les Autrichiens se rétrécissait. Le 2 août, la Diète se transporta de Szegedins à Arad. Un moment, l'espoir revient au cœur des Hongrois : le général Klapka, sorti de Comorn, reprend Raab, menace Presbourg et Vienne; mais



Gœrgey.

Bem, qui à plusieurs reprises avait parcouru avec une rapidité victorieuse les montagnes de la Transylvanie, se voyait forcé d'abandonner cette province aux Russes. La défaite de Temeswar (9 août) acheva d'épuiser les ressources des Hongrois : la mésintelligence qui éclata entre Kossuth et l'orgueilleux Gœrgey leur porta encore un coup plus fatal. Kossuth donna sa démission, et la Diète transféra la dictature à Gœrgey, que ses nombreuses victoires désignaient comme l'homme le plus capable de parer aux dangers de la situation, et qui ne reçut le pouvoir que pour signer en plaine campagne la capitulation désastreuse de Vilagos et livrer son armée aux Russes (12 août).

Dès lors aucune résistance ne fut plus possible; Dembinski, Bem, Kossuth gagnèrent la Turquie, où l'Autriche et la Russie les réclamèrent, mais sans succès. La citadelle de Comorn, qui pendant cette guerre avait repoussé toutes les attaques, se rendit au mois de septembre, et le prince Paskiewitch, avec une fierté insolente pour l'Autriche, écrivit au czar : « Sire, la Hongrie est aux pieds de Votre Majesté Impériale.... » L'empereur de Russie intercéda en faveur des Hongrois, mais la clémence non plus que la reconnaissance n'est pas une qualité autrichienne, et de nombreux supplices ensanglantèrent la malheureuse Hongrie. Celle-ci pleura surtout la mort de l'illustre comte Bat-



Dissolution du parlement de Francfort (juin 1849). (Page 190, col. 2.)

thyani, chef du parti constitutionnel modéré; c'était le petit-fils du magnat qui, le premier, avait poussé le cri célèbre : *Moriamur pro rege nostro Maria Theresa!* « Mourons pour notre roi Marie-Thérèse! » On avait condamné Batthyani à être pendu : pour éviter ce supplice infamant il tenta de s'ouvrir les veines jugulaires : on lui fit alors la grâce d'être fusillé. Il tomba en criant : « Vive la patrie! » A Arad treize généraux hongrois furent pendus, un d'eux, Damianich, se plaignit en marchant au gibet « d'être conduit le dernier à la mort lui qui allait toujours le premier au feu. »

L'empereur François-Joseph Ier s'occupa dès lors de reprendre toutes les prérogatives que son prédécesseur avait perdues pendant la révolution : il dépouilla la Hongrie de tous ses priviléges et chercha à centraliser énergiquement le pouvoir. Le 4 mars 1849, au milieu des difficultés de la guerre, il avait accordé une constitution à toutes les provinces de son empire; mais cette constitution demeura lettre morte jusqu'à sa complète abolition en 1852. L'ancien ordre de choses fut rétabli, mais l'empire avait été profondément ébranlé, et si le nouveau souverain semblait disposé à suivre les anciens errements, il ne pouvait se dissimuler qu'une nouvelle politique serait bientôt nécessaire; l'expérience d'ailleurs devait un jour le lui faire sentir.

§ 9. CHUTE DE L'EMPIRE ALLEMAND; DISSOLUTION DU PARLEMENT DE FRANCFORT; LA PRUSSE.

Si le roi de Prusse n'avait point eu à subir des épreuves aussi terribles que l'empereur d'Autriche, les difficultés cependant ne lui avaient pas été épargnées. L'Assemblée constituante, réunie à Berlin après la révolution de mars, détruisait hardiment l'organisation demi-féodale du royaume. Le parti démocratique ne tarda pas à fournir des armes contre lui, en prenant fait et cause pour les démocrates viennois et en essayant un coup de main le 31 octobre. Cette fois, Frédéric-Guillaume IV voyant la révolution commencer en Europe son mouvement de retraite, ne recula pas devant les mesures extrêmes. Appuyé sur l'armée, il déclara Berlin en état de siége (12 novembre 1848). Le 5 décembre l'Assemblée constituante fut dissoute. Mais par un contraste qui plaisait à son humeur bizarre, il octroya, sitôt qu'il fut le maître, une constitution plus libérale. Son droit respecté, son autorité rétablie, il ne craignait pas d'entrer dans la voie des concessions sérieuses. Deux nouvelles Chambres, toutes deux électives, furent convoquées; mais la seconde Chambre ne tardera pas à prendre une attitude révolutionnaire et forcera encore le roi à la dissoudre au milieu des complications suscitées par les débats de Francfort.

A Francfort, on parlait toujours. Les députés continuaient « d'éplucher des mots, maladie naturelle aux Allemands » (c'est un historien, leur compatriote, qui l'a dit). La première lecture de la constitution ne fut achevée qu'au mois de janvier 1849. A ce moment, l'Autriche se relevait, le roi de Prusse était maître chez lui, et celui-ci ne croyait plus l'occasion assez favorable pour accepter l'hégémonie qu'on lui offrait. L'Autriche protestait ouvertement contre les votes malveillants dont l'avait frappé le parlement de Francfort. Elle paraissait plutôt en mesure d'expulser le parlement que de se laisser exclure par lui de la Confédération germanique. L'attitude de l'Autriche, le mécontentement des princes secondaires, l'influence de plus en plus grande que prenait à Francfort le parti démocratique, déterminèrent la Prusse à abandonner ce parlement qui cependant travaillait pour elle. Le 2 avril, Frédéric-Guillaume IV fit une réponse évasive à la députation qui venait lui apporter la couronne impériale que lui avaient décernée les députés de l'Allemagne.

L'œuvre de l'Assemblée semblait terminée; la constitution était achevée, l'empereur élu; mais le parlement, inquiet des dispositions du roi de Prusse, se déclara en permanence jusqu'à la réunion de la première Diète impériale. L'Autriche lui signifia qu'elle ne le reconnaissait plus et rappela ses députés. Ce fut le commencement de la désorganisation. Le parti modéré, qui faiblissait de plus en plus devant le parti radical, s'effaça et bientôt se dispersa. Les discussions ne furent plus qu'une suite d'orages; l'hostilité des souverains accroissait la fureur des députés. Le roi de Prusse venait de dissoudre la seconde Chambre qui voulait le contraindre à accepter la constitution allemande (27 avril 1849); il refusait positivement de risquer sa couronne royale pour saisir l'ombre d'un diadème impérial. Le parlement offrit successivement son fantôme d'empire à tous les princes de l'Allemagne, et n'essuya que des refus. Considérablement diminué par le départ de tous les hommes les plus sensés et les plus habiles, dominé par les démocrates, il se retourna du côté des peuples pour contraindre les souverains à accepter son œuvre. A Stuttgart, le vieux roi Guillaume, l'un des princes les plus respectés et les plus libéraux, résista avec fermeté aux demandes des démagogues. L'émeute continuant de gronder, il se retira dans la forteresse de Ludwisbourg (23 avril). L'insurrection s'étendit à la Bavière. Des associations révolutionnaires se formaient à Munich, à Nuremberg, à Würzbourg; mais la répression ne tarda pas à arrêter les émeutes. A Dresde, le 3 mai, éclata une insurrection qui dura six jours. La bataille fut sanglante et rappela nos journées de juin. Les révoltés arboraient le même drapeau. Il fallut l'intervention de la Prusse pour les dompter. La démagogie se déchainait; les chefs s'entendaient avec les démocrates de Paris et de Rome. Redoutons le triomphe de la démagogie, et surtout de la démagogie allemande; les théories qu'elle affiche dépassent celles qui ont si profondément troublé notre France. « Sachez-le bien, écrivait Henri Heine, le jour où se fera la révolution allemande, on verra que la révolution française n'a été qu'une églogue. »

Voilà donc où aboutissaient les rêves des députés réunis dans l'église Saint-Paul de Francfort. Ces sanglantes batailles furent la condamnation du parlement, qui se sépara de lui-même, se déclarant transféré à Stuttgart (30 mai). Les plus exaltés seuls se réunirent à Stuttgart, et le premier parlement germanique, dégénéré en club, disparut devant les injonctions de la police wurtembergeoise. Les représentants voulurent d'abord se rendre, sans tenir compte des sommations, au lieu ordinaire de leurs séances. Mais la cavalerie arriva et refoula la multitude; on eut quelques malheurs à déplorer. Le 30 mars 1851, la vieille Diète de Francfort reprenait le cours, momentanément interrompu, de sa paisible existence.

Dans la dernière moitié de l'année 1849, tout rentrait donc dans le calme en Europe. Les souverains ne semblaient occupés que de restaurer leur autorité et les nationalités vaincues expiaient sous une oppression plus étroite le crime de ne vouloir point mourir. Ne restait-il donc rien de tant de bouleversements, et cette cruelle expérience ne devait-elle profiter à personne?

Cette révolution, ne nous le dissimulons pas, quel qu'en ait été le caractère, de quelques violences qu'elle ait été souillée, eut de grands résultats. On avait publié des constitutions à Turin, à Florence, à Rome, à Naples, à Vienne, à Berlin. De ces constitutions deux survivent, celle de Turin et celle de Berlin plusieurs fois remaniée, mais définitivement établie en 1850. La féodalité a reçu en Prusse de profondes atteintes. Tous les petits souverains allemands qui s'obstinaient dans le pouvoir absolu ont également abordé au port constitutionnel. L'Autriche rentre dans les voies de l'absolutisme, mais les secousses violentes qui l'ont mise en péril lui ont révélé l'antagonisme des peuples qu'elle réunit et lui ont démontré la nécessité d'une politique nouvelle qu'elle tardera sans doute à adopter, mais qu'elle adoptera. Le contrecoup de ces événements se fit ressentir jusque dans la Hollande, qui réforma sa constitution avec le concours d'un roi libéral. Le 12 novembre 1848, la Diète helvétique vota une constitution nouvelle qui étendait les prérogatives du pouvoir central, diminuait l'isolement des cantons, donnait au pays plus de cohésion et d'unité, affermissait les principes de la tolérance et d'une sage liberté. L'Europe tendait donc de plus en plus à adopter la forme du véritable gouvernement moderne, le gouvernement constitutionnel. Que les constitutions des pays fussent différentes, peu importait, le principe de l'absolutisme ne s'en trouvait pas moins relégué en Autriche, en Russie et en Turquie.

De plus, l'affranchissement des paysans était définitif en Allemagne et dans les Principautés danubiennes. Le principe des nationalités lui-même, compromis par son association funeste avec les passions démagogiques, se dégageait plus nettement et sa légitimité se contestait de moins en moins. Le droit et la justice ne sortaient pas tout à fait vaincus de la révolution européenne de 1848, et s'ils n'avaient point triomphé, c'est que les moyens révolutionnaires perdent toujours les meilleures causes en en retardant le succès pour longtemps.

CHAPITRE IX.

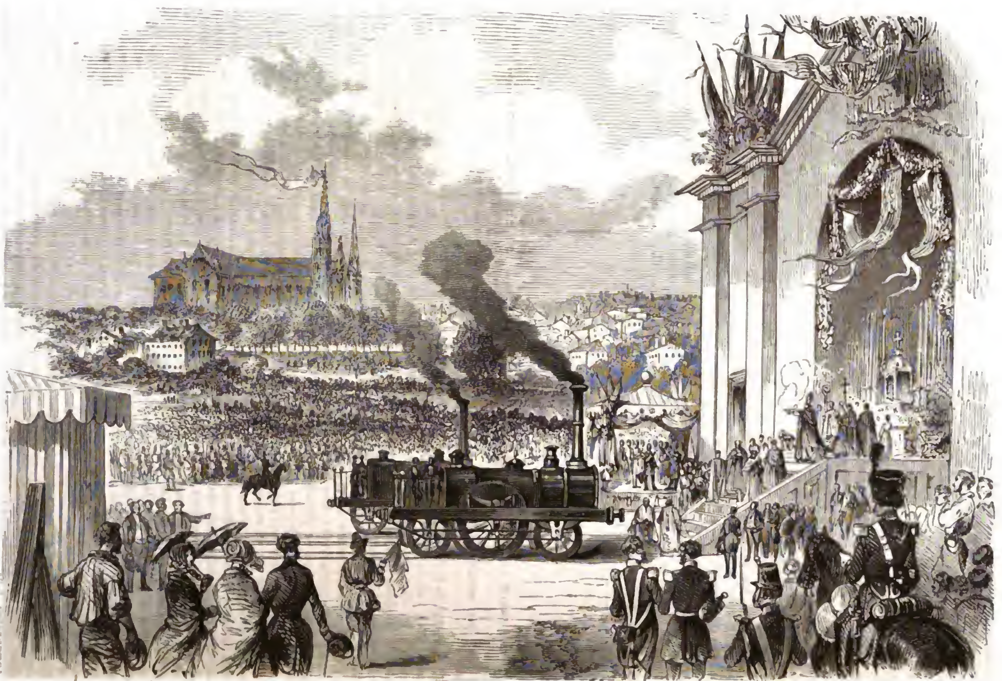
LES PARTIS. — LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET LE PAYS (DE JUIN 1849 A JANVIER 1851).

§ 1. MESSAGE DU 31 OCTOBRE 1849; GOUVERNEMENT PERSONNEL DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

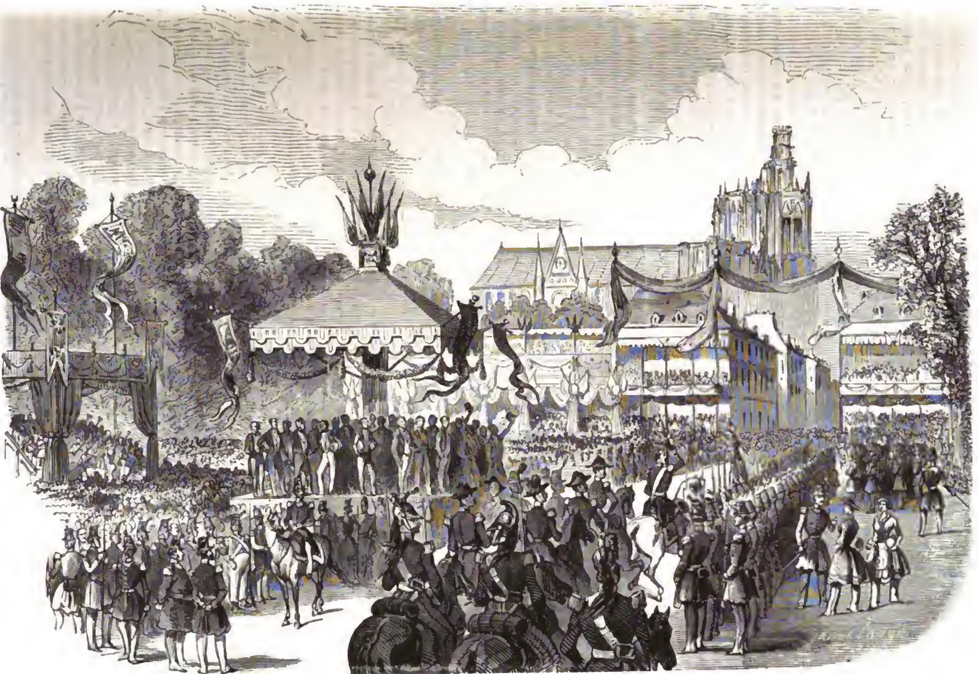
L'expédition de Rome et ses conséquences furent en France, dans l'année 1849, la principale préoccupation. Elle fut d'ailleurs la plus grave affaire qu'eut à traiter la politique française; et sans cet événement, l'un des plus importants de l'histoire contemporaine, l'histoire de la Présidence n'offrirait guère d'intérêt. En effet, lorsque l'attention se reporte sur le gouvernement, on se retrouve en face de divisions, d'intrigues, de discussions perpétuelles. Depuis que l'anarchie est vaincue, les différents partis monarchiques ne songent qu'à assurer leur prochain triomphe. Tant que l'ordre social fut sérieusement menacé, ils se groupèrent autour du Président et le soutinrent; quand ils l'eurent aidé à raffermir la société, ils se refusèrent à le seconder dans les améliorations qu'il désirait réaliser. Ils ne tenaient pas à consolider son pouvoir et, n'ayant aucun motif de lui déclarer la guerre, ils s'efforçaient de contrarier le plus possible sa politique et cherchaient à le dominer, soit pour l'effacer, soit pour le perdre. Voilà en quelques mots le secret de tous les conflits qui ne cesseront de fatiguer la France, de retarder le réveil de la prospérité publique, et qui livreront enfin la France à la dictature.

Après les émotions du mois de juin, l'Assemblée prit quelque repos; elle s'ajourna du 13 août au 30 septembre. Mais comme la Constitution ne permettait pas d'interruption dans la durée du pouvoir législatif, et comme les intérêts de la France eussent pu souffrir des vacances que prenaient les représentants, une commission spéciale resta en permanence avec le bureau. Ce n'était pas autre chose qu'une commission de surveillance mise à côté du Président. Celui-ci profita de cette trêve non pour se reposer, mais pour se mettre en contact avec le pays. Dans le mois de juillet, il avait inauguré le chemin de fer de Paris à Chartres. A son passage à Rambouillet, le sous-préfet, par une réminiscence historique, appela le wagon qui allait emmener le prince : le wagon qui portait « *César et sa fortune.* » M. Dufaure, ancien ministre du général Cavaignac et devenu ministre du Président dont il avait si vivement combattu la candidature, destitua sur-le-champ le trop zélé sous-préfet. M. Dufaure agissait là d'après les sentiments de l'Assemblée. Le 16 juillet, le prince fit un voyage à Amiens; le 22, il s'arrêta dans une ville qui lui était trop connue, à Ham, et répondit à la réception enthousiaste qui lui fut faite par les plus nobles paroles :

« Croyez-le, dit-il au maire, si je suis venu à Ham, ce n'est pas par orgueil, c'est par reconnaissance. J'avais à cœur de remercier les habitants de cette ville et des environs de toutes les marques de sympathie qu'ils n'ont cessé de me donner pendant mes malheurs. Aujourd'hui qu'élu par la France entière je suis devenu le chef légitime de cette grande nation, je ne saurais me glorifier d'une captivité qui avait pour cause l'attaque contre un gouvernement régulier. Quand on a vu combien les révolutions les plus justes entraînent de maux après elles, on comprend à peine l'audace d'avoir voulu assumer sur soi la terrible responsabilité d'un



Cérémonie de l'inauguration du chemin de fer de Chartres (5 juillet 1849). (Page 191, col. 2.)



Réception du Président de la République dans la ville de Sens (9 septembre 1849). (Page 194, col. 1.)

changement. Je ne me plains donc pas d'avoir expié ici, par un emprisonnement de six années, ma témérité contre les lois de ma patrie, et c'est avec bonheur que, dans les lieux mêmes où j'ai souffert, je vous propose un toast en l'honneur des hommes qui sont déterminés, malgré leurs convictions, à respecter les institutions de leur pays. »

Le voyage de Rouen fut magnifique, et le prince augmentait encore l'émotion qu'excitait sa présence par son assiduité à visiter partout les établissements d'utilité publique et de bienfaisance. Ses discours frappaient vivement l'imagination, et il savait dans chaque pays toucher la corde sensible. En inaugurant la première partie du chemin de fer de l'Est, le Président s'arrêta à Meaux, à la Ferté, à Château-Thierry. A Meaux, répondant à l'évêque qui avait évoqué le souvenir de Bossuet, le Président dit : « Il y a dans nos positions une similitude que je remarque : vous invoquez le souvenir de Bossuet, je pourrais invoquer le souvenir de mon oncle. Nous avons tous les deux, dans notre position, de grands exemples à suivre. » A Épernay, il parla des dernières campagnes de l'Empire dont il venait de traverser les champs de bataille : « Si à cette époque, dit-il, les chemins de fer eussent été faits; si l'empereur Napoléon avait eu la vapeur à sa disposition, jamais un seul étranger ne serait entré dans la capitale de la France! » Après l'inauguration de la ligne de l'Est vint celle de la première section de la ligne de Lyon qui s'arrêtait à Tonnerre. C'est à Sens qu'eut lieu, le 9 septembre, la bénédiction de la ligne. Le Président, au banquet, remercia le département de l'Yonne tout entier qui l'avait, le premier, nommé représentant : « Je ne vous remercie pas, dit-il, de m'avoir donné le pouvoir. Le pouvoir est un lourd fardeau; ce dont je vous remercie, c'est de m'avoir ouvert les portes de ma patrie! » Ces voyages avaient quelque peu mécontenté les représentants hostiles : toutefois ils n'avaient pas encore l'importance politique qu'ils acquirent par la suite.

C'est dans cet intervalle que s'était produit l'envoi de la lettre présidentielle au colonel Edgar Ney sur la fausse route que prenaient les cardinaux chargés de restaurer le pouvoir du saint-père. Les cardinaux avaient institué un tribunal secret de censure : ils voulaient ôter toute valeur au papier-monnaie de la république romaine; ils manquaient d'égards pour nos généraux. Le général Rostolan, qui avait remplacé Oudinot, avait dû déclarer qu'il reprenait la haute main sur la conduite des affaires. Tout ne justifiait donc que trop la lettre par laquelle le Président avait cherché à rétablir dignement notre position et à relever le moral de notre armée. Cependant telle était la singulière constitution du gouvernement français que cette lettre n'avait pu être publiée officiellement : acte personnel du Président, elle déplaisait aux ministres qui ne pouvaient la désapprouver pour le fond mais qui ne pouvaient rompre avec leurs engagements parlementaires. Or cette lettre si patriotique avait excité le mécontentement de la droite et des légitimistes qui voulaient que le pape rétablît son pouvoir comme il l'entendrait et que la France couvrît de son drapeau même un gouvernement absolu. Cette lettre souleva de violents orages devant l'Assemblée. Dans cette discussion, qui eut lieu à propos des crédits de l'expédition de Rome, M. de Montalembert et M. Victor Hugo, l'un défendant Pie IX, l'autre l'attaquant avec violence, se livrèrent de fréquentes batailles où le poëte malgré la richesse exubérante de son style n'eut pas toujours le prix de l'éloquence, parce que la violence perd jusqu'au talent. M. Thiers fut accusé d'avoir dit, avant l'élection du 10 décembre, que l'élection du prince Louis serait une honte pour la France. M. Thiers nia cette parole et reçut de M. Bixio un démenti qui fut suivi immédiatement d'un duel au bois de Boulogne. Le duel n'eut pas de résultat. Les discussions devinrent telles que le président de l'Assemblée, M. Dupin, se vit obligé de flétrir la conduite de l'extrême gauche : « Je dois constater, dit-il, à la charge de qui il appartiendra, qu'on n'a pu attaquer l'assassinat, la démagogie et l'anarchie, sans exciter des réclamations, et qu'on ne peut rendre hommage à ce qui est respectable, sans exciter les rires et la dérision. Vous blessez tous les sentiments publics. »

Les ministres, pris dans l'Assemblée, défendaient mollement le Président et semblaient séparer leur politique de la sienne. Le prince ne voulant pas se laisser traîner à la remorque de son ministère et de l'Assemblée, rompit avec cette fausse situation par un coup d'éclat. Déclaré responsable par la Constitution, il résolut de ne plus se laisser conduire là où il ne voulait pas aller et d'user de tout son droit en choisissant un ministère entièrement dévoué à sa politique. Il expliqua ses motifs dans un message adressé le 31 octobre à l'Assemblée : « Pour raffermir la République menacée de tant de côtés par l'anarchie; pour assurer l'ordre plus efficacement qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour, pour maintenir à l'extérieur le nom de la France à la hauteur de sa renommée, il faut des hommes qui, animés d'un dévouement patriotique, comprennent la nécessité d'une direction unique et ferme et d'une politique nettement formulée; qui ne compromettent le pouvoir par aucune irrésolution, qui soient aussi préoccupés de ma propre responsabilité que de la leur, et de l'action que de la parole... Depuis bientôt un an, j'ai donné assez de preuves d'abnégation pour qu'on ne se méprenne pas sur mes véritables intentions. Sans rancune contre aucune individualité, comme contre aucun parti, j'ai laissé arriver aux affaires les hommes d'opinions les plus diverses, mais sans obtenir les heureux résultats que j'attendais de ce rapprochement. Au lieu d'opérer une fusion de nuances, je n'ai obtenu qu'une neutralisation de forces. L'unité de vues et d'intentions a été entravée, l'esprit de conciliation pris pour de la faiblesse. A peine les dangers de la rue étaient-ils passés, qu'on a vu les anciens partis relever leurs drapeaux, réveiller leurs rivalités et alarmer le pays en semant l'inquiétude. Au milieu de cette confusion, la France, inquiète parce qu'elle ne voit pas de direction, cherche la main, la volonté de l'élu du 10 décembre. Or, cette volonté ne peut être sentie que s'il y a communauté entière d'idées, de vues, de convictions entre le Président et ses ministres, et si l'Assemblée elle-même s'associe à la pensée nationale, dont l'élection du Pouvoir exécutif a été l'expression.

« Tout un système a triomphé au 10 décembre Car le nom de Napoléon est à lui seul tout un programme. Il veut dire : à l'intérieur ordre, autorité, religion, bien-être du peuple; à l'extérieur, dignité

nationale. C'est cette politique, inaugurée par mon élection, que je veux faire triompher avec l'appui de l'Assemblée et celui du peuple. »

Le nouveau ministère composé par le Président d'hommes appartenant à l'Assemblée, mais dévoués à sa politique, réunit dans une pensée commune M. Fould, financier expérimenté, M. Dumas, savant distingué qui ne réussit pas à devenir un homme politique, MM. de Parieu et Rouher, brillants avocats et hommes nouveaux, le général d'Hautpoul. MM. Fould et Rouher étaient destinés à une longue et belle carrière politique. Nous les retrouverons souvent et nous les apprécierons plus loin.

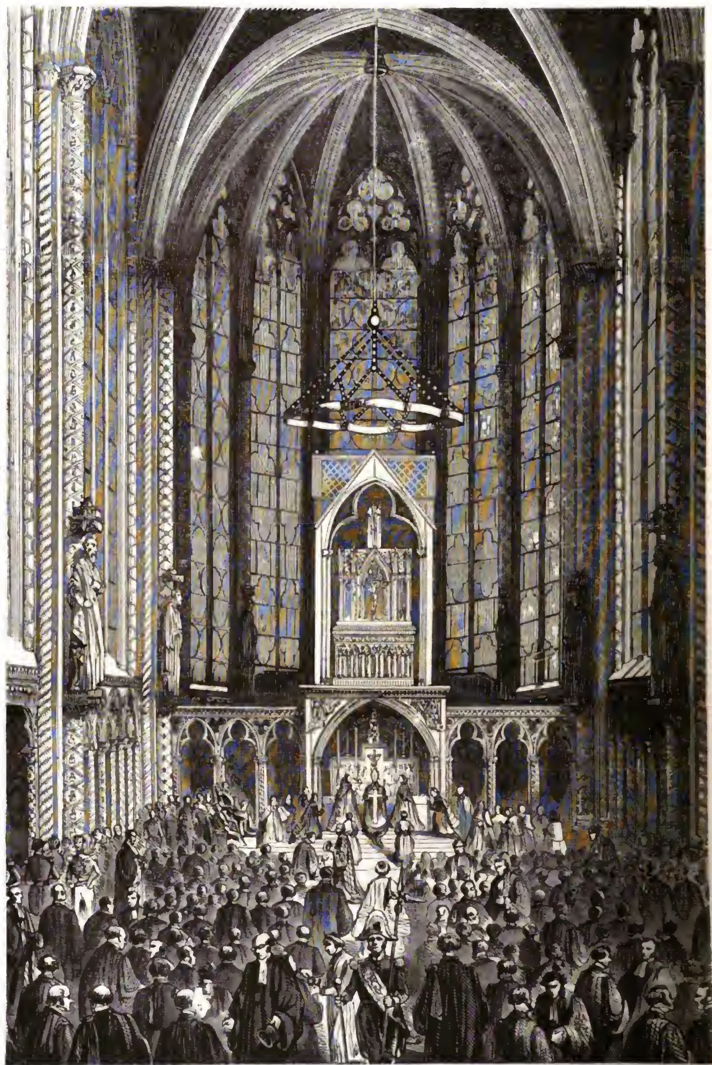
§ 2. INSTITUTION DE LA MAGISTRATURE (3 NOVEMBRE 1849); TRAVAUX LÉGISLATIFS; LOI SUR L'ENSEIGNEMENT (15 MARS 1850).

Quelques jours après la crise ministérielle, le Président installa solennellement la magistrature, à laquelle la Constitution avait prescrit le serment. Tous les procureurs de la République et les présidents de tribunaux des départements étaient venus se joindre pour cette cérémonie aux éminents jurisconsultes qui forment la magistrature parisienne (3 novembre). Après une messe célébrée dans la Sainte-Chapelle, ce merveilleux bijou que nous a laissé l'art du moyen âge, les magistrats prêtèrent serment devant le Président de la République. Le prince Louis saisit cette occasion pour proclamer de nouveau devant le pays quelques-unes des vérités fondamentales de toute société : « Je suis heureux, dit-il aux magistrats, de me trouver au milieu de vous et de présider une cérémonie solennelle qui, en reconstituant la magistrature, rétablit un principe qu'un égarement momentané a pu seul faire méconnaître. Aux époques agitées, dans les temps où les notions du juste et de l'injuste semblent confondues, il est utile de relever le prestige des grandes institutions et de prouver que certains principes renferment en eux une force indestructible. On aime à pouvoir dire : Les lois fondamentales du pays ont été renouvelées, tous les pouvoirs de l'État sont passés en d'autres mains, et cependant, au milieu de ces bouleversements et de ces naufrages, le principe de l'inamovibilité de la magistrature est resté debout. En effet, les sociétés ne se transforment pas au gré des ambitions humaines; les formes changent; la chose reste. Malgré les tempêtes politiques survenues depuis 1815, nous ne vivons encore que grâce aux larges institutions fondées par le Consulat et l'Empire; les dynasties et les chartes ont passé; mais ce qui a survécu et nous sauve, c'est la religion, c'est l'organisation de la justice, de l'armée, de l'administration.... »

L'Assemblée avait été étonnée de la décision du Président et alarmée de cet esprit d'initiative qu'il avait affirmé. Cependant elle ne pouvait protester : le prince n'avait fait qu'user de son droit, et d'ailleurs les ministres qu'il venait de choisir étaient pris dans l'Assemblée : les traditions parlementaires étaient encore respectées. Toutefois la majorité royaliste ne dissimula pas son dépit : « On n'attaquera pas le nouveau ministère à la tribune, disait M. Thiers, on se bornera de le surveiller dans les journaux. On ne le soutiendra pas. La Montagne se précipitera inévitablement sur lui. Il tombera. » Mais par contre il se formait une réunion parlementaire qui prenait pour symbole le message du 31 octobre et s'engageait à soutenir la politique personnelle du Président.

Toutefois l'Assemblée, à laquelle le ministère exposa la gravité de la situation financière, n'osa pas lui refuser le rétablissement de l'impôt des boissons que l'Assemblée constituante, au moment de se séparer, avait déclaré aboli à partir du 1er janvier 1850 (13 décembre 1849). Les financiers de l'Assemblée constituante avaient cru sans doute qu'on remplacerait facilement un impôt qui verse annuellement 100 millions dans le Trésor. L'impôt sur les boissons a ses inconvénients, et nul doute qu'on pourrait en modifier l'assiette et surtout la perception; mais il frappe tout le monde, et lorsqu'il est prélevé sur l'ivrognerie il est des plus justes et des plus moraux. Ce sont surtout les droits d'octroi qui sont onéreux et qu'il faudrait supprimer comme on a fait en Belgique. Pour réaliser quelques économies on supprima les six bataillons de garde mobile qui subsistaient. L'année 1849 finit sur les discussions que provoquèrent ces mesures financières.

L'année 1850 s'ouvrit par une discussion politique d'une haute importance. Les instituteurs primaires avaient été, dans un grand nombre de cantons, changés en apôtres du socialisme. Depuis quelque temps déjà on avait signalé le mal; on résolut d'y appliquer un remède. Le gouvernement demanda pour les préfets le droit de révoquer les instituteurs reconnus coupables de propager des doctrines antisociales et irréligieuses. M. de Parieu, ministre de l'instruction publique, demanda l'urgence; mais le scrutin donna 312 voix contre 312; des éclats de rire accueillirent ce résultat. Le président de l'Assemblée, M. Dupin, plus sensé s'écria : « Il n'y a pas de quoi rire, quand on voit une Assemblée unique ainsi divisée en deux parties égales. Réfléchissez. » Le lendemain on reconnut, en comptant mieux, une voix de majorité pour l'urgence, et l'urgence passa : c'était une victoire bien honteuse. Il y avait dans l'Assemblée une mobilité qu'explique la diversité des nuances d'opinions qui la composaient. Ces nuances s'effaçaient-elles, la majorité se faisait; se prononçaient-elles, la majorité se rompait. Il n'y avait guère qu'un péril sérieux qui pût rallier la majorité en un groupe compacte; dès qu'une autre question se présentait, quelque grave qu'elle fût, les opinions cherchaient chacune à la faire résoudre dans leur sens et s'occupaient peu des tiraillements que produisait cette division, de la faiblesse qu'elle donnait au gouvernement. Il ne faut point perdre de vue ce caractère de l'Assemblée législative, si l'on veut comprendre son histoire assez difficile à suivre. Les différents groupes voudront plus tard se coaliser contre le Pouvoir exécutif et se trouveront encore plus ennemis entre eux qu'ennemis du Président. Un autre incident prouva encore la mobilité d'impression de l'Assemblée et l'impossibilité de compter avec elle sur l'unité de vues, cependant si nécessaire alors. M. Dupin dirigeait les débats, passablement tumultueux, avec une réelle autorité et infiniment d'esprit. Au commencement de janvier on dut renouveler le bureau. M. Dupin fut réélu par 290 voix seulement. Aussitôt il écrivit qu'il renonçait au fauteuil en présence d'un scrutin qui lui donnait une majorité inférieure à la majorité obtenue par lui dans les trois précédentes élections. La majorité rougit de cette di-



Institution de la magistrature. — Messe du Saint-Esprit (3 novembre 1849). (Page 195, col. 1.)



Institution de la magistrature. — Prestation de serment (3 novembre 1849). (Page 195, col. 1.)

vision sans cause, et la considération qu'elle avait pour M. Dupin la rallia aussitôt : 377 voix rappelèrent M. Dupin aîné à la présidence.

La loi contre les instituteurs ne fut votée que pour six mois ; malheureusement ils ne devaient pas de sitôt rentrer sous l'autorité rectorale, puisqu'ils sont encore soumis à celle des préfets. La loi générale sur l'enseignement vint ensuite à l'ordre du jour, et la discussion à laquelle prirent une grande part M. Thiers, M. de Montalembert, M. Parisis, évêque de Langres, qui soutinrent la loi, et M. Victor Hugo, qui la combattit avec sa poétique éloquence et se montra dans cette circonstance très-généreux, car il défendit envers et contre tous l'Université avec laquelle il avait autrefois eu bien des querelles.

La discussion de la loi sur l'enseignement remplit les séances des premiers mois de 1850. Cette loi trop célèbre, votée le 15 mars, avait pour base le principe de la liberté d'enseignement inscrit dans la Constitution, mais la discussion et le système de surveillance qui prévalut firent douter qu'elle eût pour résultat la vraie liberté d'enseignement. Cette loi, en effet, déclarait



Monseigneur Parisis, évêque de Langres[1].

que tout Français pouvait être instituteur s'il était âgé de vingt et un ans et muni du brevet de capacité. Tout Français âgé de vingt-cinq ans peut fonder un établissement d'instruction secondaire et n'est soumis qu'à des conditions faciles à remplir. Ces diverses prescriptions, en dispensant l'instituteur de passer par l'épreuve de l'École normale, et le fondateur d'un établissement d'enseignement secondaire de prendre ses degrés dans l'Université, offraient au clergé les moyens d'entrer en concurrence avec l'Université ; et comme les écoles du clergé donnent en général l'enseignement à meilleur marché que l'Université, la concurrence

1. Mgr Parisis est né à Orléans en 1795. Il fut nommé évêque de Langres en 1834. Élu en 1848 député à la Constituante, réélu à l'Assemblée législative, il vota toujours avec la droite. Sous le règne de Louis-Philippe il s'était déjà fait connaître par ses écrits sur la liberté religieuse et la liberté d'enseignement et par ses attaques contre l'Université. Mgr Parisis passa en septembre 1851 à l'évêché d'Arras. On a sans doute voulu prouver que l'Université ne redoute pas le contrôle, même de ses adversaires, en nommant Mgr Parisis membre du Conseil impérial de l'instruction publique.

était à leur profit. Parmi les auteurs de la loi du 15 mars, un grand nombre avouaient hautement n'avoir qu'un but : affaiblir l'enseignement laïque. Mgr Parisis, évêque de Langres, n'adhérait à la loi que comme à une première satisfaction, à un premier pas vers le rétablissement de la suprématie ecclésiastique. Injustement accusée de n'être point étrangère à la ruine du sentiment religieux, l'Université fut rendue responsable de l'ébranlement de la société, et un grand nombre d'esprits élevés crurent devoir s'associer à ses ennemis dans les attaques dont elle fut l'objet. Aussi ne peut-on que se féliciter que, dans de telles circonstances, on n'ait pas porté plus d'atteinte à l'enseignement laïque. M. Victor Hugo montra avec une grande force de vérité les progrès du parti clérical, qui couvrait son ambition d'un manteau religieux. Mais le poëte orateur, nous regrettons de le dire, fit plus de tort que de bien à la cause qu'il plaidait par ses exagérations, ses déclamations, son emphase, ses expressions bizarres et la violence de son langage. M. Thiers, esprit sceptique, se rallia dans cette circonstance au parti clérical et donna la main à M. de Montalembert, l'adversaire déclaré de l'Université. Les doctrines de 1848 avaient tellement effrayé la société que celle-ci se jetait dans les bras de l'Église, et ceux qui ne voient dans la religion qu'un instrument politique se réjouissaient parce qu'ils voyaient tout conspirer en faveur de leur pouvoir. On ne raisonne pas quand on a peur, et le clergé profita de ces circonstances pour ressaisir une influence à laquelle il n'était plus accoutumé. La religion n'y gagnait pas pour cela. Ceux qui soutenaient le clergé, un peu par crainte et beaucoup peut-être par ambition, ne s'étaient pas convertis. Cette influence du clergé est un des grands faits de l'époque : il domine les dix années de 1850 à 1860, et un grand nombre de ceux qui s'en plaignent en ont été cause par suite de leurs égarements de 1848.

On avait voulu tuer l'Université ; mais les bonnes institutions survivent à toutes les crises et en sortent meilleures. Ainsi, dans la pensée de son fondateur, Napoléon Ier, l'Université devait être une corporation enseignante. La loi du 15 mars 1850 et la loi du budget de 1851 lui portèrent le dernier coup comme corporation, mais elles l'agrandirent en l'identifiant avec l'État. L'Université, aujourd'hui, c'est un grand service comme la magistrature, c'est cet ensemble d'établissements d'instruction de tous les degrés qui appartiennent à l'État, aux villes, aux communes, qui ne gênent pas les établissements libres, mais leur font contre-poids; l'Université, ce n'est plus une société particulière jouissant d'un monopole, c'est l'État profitant lui-même de la liberté d'enseignement qu'il a proclamée, c'est l'État enseignant, parce qu'il a le droit et le devoir d'enseigner; l'Université, c'est cette hiérarchie de professeurs dévoués à l'instruction des générations nouvelles, unis par les mêmes goûts studieux, par les mêmes sentiments d'abnégation, par le même culte des lettres et des sciences, pour l'amour de tout ce qui étend l'esprit et élève le cœur. Le mot d'université, effacé par la loi de 1850, a péri justement comme synonyme de corporation, mais il a survécu comme synonyme de grande famille qui mérite chaque jour de plus en plus la confiance de toutes les familles. L'État n'a plus de monopole, et nous ne nous en plaignons pas ; ne fermons la bouche à personne, la liberté est un principe ; faisons tout simplement mieux que nos rivaux. Seulement que l'État ne regarde pas aux sacrifices pour l'enseignement, les corporations religieuses n'ont sur nous qu'un avantage, la richesse.

§ 3. ÉLECTIONS DÉMOCRATIQUES A PARIS, 10 MARS ET 28 AVRIL (1850).

Pendant les débats de la loi de l'enseignement, des élections avaient eu lieu dans toute la France pour remplacer les trente représentants condamnés par la haute Cour de Versailles comme complices de la journée du 13 juin 1849, et déclarés déchus par l'Assemblée dans sa séance du 8 mars. Vingt-huit élections se firent dans les départements et trois à Paris. On avait à remplacer les sergents Rattier et Boichot et M. Considérant. Les démocrates exaltés résolurent de faire nommer des candidats de la même couleur: leur propagande s'activa; leurs réunions électorales se multiplièrent; ils formèrent un comité et composèrent une liste de trois noms qu'ils rendirent obligatoire. Cette liste portait M. de Flotte, ancien lieutenant de vaisseau, transporté de juin, amnistié par le Président de la République; M. Vidal, ancien collaborateur de M. Louis Blanc à la commission des travailleurs; M. Carnot, ancien ministre du Gouvernement provisoire. Ce dernier nom devait rallier les républicains qu'effrayaient les autres noms. M. Émile de Girardin, qu'on est toujours sûr de trouver quand il faut faire du bruit, essaya, mais en vain, de se faire porter sur les listes démocratiques. On n'eut pas confiance en sa mobilité. Le parti socialiste, admirablement discipliné, sut, on ne peut dire comment, amener à voter sa liste un grand nombre de petits commerçants mécontents de l'Assemblée et de quelques-unes des dernières lois. Le nom de M. Carnot, ancien ministre de l'instruction publique, parut surtout une protestation contre la loi sur les instituteurs.

La classe ouvrière tout entière était irritée de l'enlèvement d'un certain nombre d'arbres de la liberté que le nouveau préfet de police, M. Carlier, homme énergique, avait fait enlever. M. Carlier, ancien chef de la police municipale, était le premier fonctionnaire de cette administration qui arrivait, par l'échelle administrative, au plus haut poste, qu'on n'avait pas dédaigné, sous la monarchie de Juillet, de confier même à un pair de France. L'habileté et la fermeté de M. Carlier le firent en peu de temps redouter des agitateurs, malgré lesquels il fit disparaître beaucoup d'arbres de liberté; certains de ces arbres étaient plantés dans des endroits si bizarrement choisis qu'ils gênaient réellement la circulation. M. Carlier ordonna de les abattre en plein jour et déploya trop d'appareil. A la place du Parvis-Notre-Dame, les ouvriers s'opposèrent de telle sorte à l'enlèvement d'un peuplier qu'il fallut l'intervention de la force armée. Au carré Saint-Martin, ce fut presque une émeute (4 février), et le général Lamoricière, qui passait dans la rue Saint-Martin et qu'on prit sans doute pour le général Changarnier, fut maltraité. Sur les autres points l'enlèvement des arbres ne donna lieu qu'à des rassemblements peu animés.

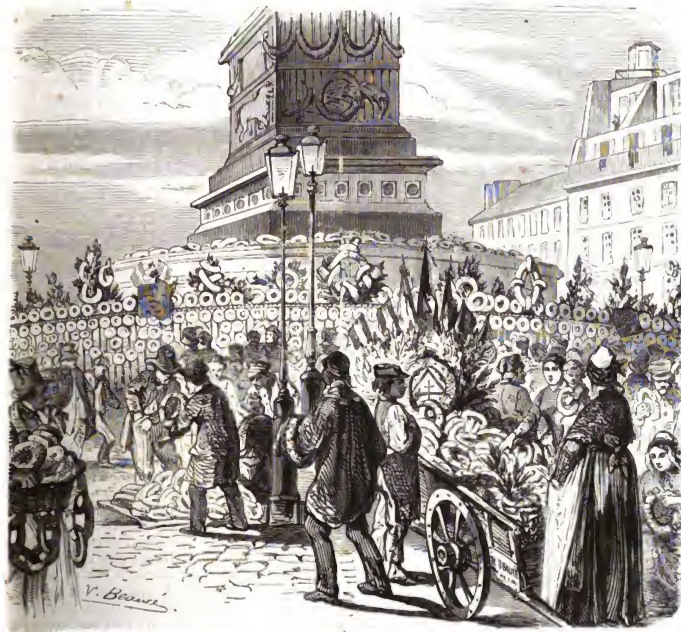
C'était une mauvaise préparation pour les élections. On pense combien ces faits furent exploités par les orateurs dans les réunions qui se tenaient dans la salle



Destruction des arbres de la liberté (février-mars 1850). (Page 199, col. 2.)

de la Redoute, au salon de Mars, au salon de la Victoire, dans les cabarets du jardin de Provence, à la barrière de l'Étoile, au Rendez-vous du Château à Clichy et au Grand-Saint-Martin, à la barrière Monceaux. La classe modérée a horreur du bruit et elle ne se réunit pas même quand elle en a le droit, voilà pourquoi la liberté de réunion, qui est un principe, un droit naturel, a tourné le plus souvent contre l'ordre et la société. Cette fois encore on en eut la preuve. Grâce à leur habileté et à toutes ces circonstances, les démocrates réussirent à faire passer leur liste tout entière à Paris. Dans les départements, les élections furent généralement favorables à la cause de l'ordre; mais on ne vit que le résultat du scrutin de Paris, qui d'ailleurs était fidèle à ses traditions en se plaisant dans l'opposition, et à ce moment comptait une foule déclassée de toutes les provinces et de tous les pays.

Le jour même de l'élection, des attroupements eurent lieu sur la place de la Bastille. La colonne de Juillet, depuis la révolution de Février, était chargée de couronnes funéraires; un agent de la préfecture, dans son zèle excessif, avait fait enlever ces couronnes auxquelles on ne pensait plus, et la population, pour



Couronnes funéraires placées sur la balustrade de la colonne de Juillet.

protester, en avait rapporté davantage. On y mêla des emblèmes séditieux, des drapeaux sur lesquels on inscrivit des paroles menaçantes. M. Carlier fit enlever ces emblèmes, mais respecter les couronnes, et sa fermeté, le jour de l'élection, assura le maintien de la tranquillité. On était presque revenu aux jours du Gouvernement provisoire : les affaires s'arrêtaient, le commerce souffrait; on se demandait à quelle époque le pays pourrait enfin se rasseoir et se livrer sans préoccupation au développement de sa prospérité. Le Président de la République, qui avait réussi à se constituer un ministère homogène, mais qui ne pouvait réaliser ses plans d'améliorations générales, contrarié qu'il était par l'Assemblée, se voyait l'objet d'indignes insultes de la part d'une foule excitée contre lui par des meneurs attachés à ses pas. Un jour il rentrait à cheval et sans suite à l'Elisée, quand il fut entouré par de prétendus délégués du peuple qui lui barrèrent le passage en le sommant de promettre l'amnistie. Le prince, toujours calme, dit d'un ton sévère : « Vous vous y prenez mal; place! » La multitude décontenancée s'ouvrit. Au retour d'une revue à Vincennes, sa calèche fut tout à coup enveloppée dans le faubourg Saint-Antoine; les cris de : « Vive la République dé-

mocratique et sociale! » retentirent de toutes parts. Le prince ne perdit pas son sang-froid; au milieu même du tumulte il fit arrêter sa calèche et serra la main d'un ouvrier qui cherchait à repousser les émeutiers.

Un accident des plus douloureux servit même aux exaltés de texte à d'indignes calomnies. Le 16 avril, un escadron de hussards venant de Nantes avait traversé à Angers le pont suspendu de la Basse-Maine; les troupes y passaient habituellement sans qu'on se fût aperçu d'aucun danger. Presque aussitôt arriva le 11e régiment d'infanterie légère. Le temps était affreux, une averse qui survint fit opérer au bataillon un mouvement précipité qui accéléra sa marche et le massa en colonne serrée. Tout à coup, lorsque la tête de colonne, les sapeurs, les tambours, la musique, avaient déjà franchi le pont, les colonnes en fonte s'affaissent, un horrible craquement se fait entendre, et le tablier glisse dans le fleuve, entraînant quatre compagnies. Les malheureux soldats, entassés, sont blessés par les baïonnettes et paralysés dans leurs efforts pour nager. Une foule immense se précipite sur le lieu du sinistre, mais les eaux étaient grosses, le vent soufflait, l'ouragan était déchaîné, on avait peu de bateaux. Les actes de dévouement furent nombreux et on parvint à sauver beaucoup de soldats, la plupart blessés, que les habitants recueillirent. Le Président de la République arriva à Angers apportant des secours pour les victimes, des récompenses pour les sauveurs, et c'est au moment où il montrait comment il savait prendre part aux malheurs publics, qu'on l'accusait d'avoir préparé cette catastrophe pour se débarrasser d'un régiment, disait-on, gagné au socialisme. Il fallut suspendre deux journaux; et M. Proudhon, qui de sa prison peu sévère écrivait de pareilles choses, fut transféré à Doullens; mais il promit d'être plus tranquille, et on le ramena à la Conciergerie, où il se maria plus tard.

Le 28 avril, une nouvelle élection démocratique, celle d'Eugène Sue, vint encore effrayer les conservateurs. Le Président de la République réunit à ce sujet, le 14 mars 1850, les chefs de la majorité, voulant essayer s'ils ne trouveraient pas une combinaison ministérielle qui consolidât le grand parti de l'ordre. Les chefs de la majorité, parmi lesquels figuraient trois anciens présidents des conseils de la monarchie et deux orateurs illustres, allaient se trouver mis en demeure d'indiquer les meilleurs moyens de sauver la société. Le Président de la République aborda du premier mot la question déjà posée dans tous les esprits : « Je vous ai réunis, messieurs, dit-il, pour m'aider des conseils de votre patriotisme et de vos lumières. Que pensez-vous qu'il y ait à faire pour conjurer les dangers révélés par les progrès du socialisme? »

Cette question, qui allait droit au but, fut suivie d'un assez long silence, qui bientôt devint embarrassant pour tout le monde, lorsque M. de Montalembert prit la parole : « Dans les anciennes assemblées du clergé, dit-il, le plus jeune donnait son avis le premier. Je vais donner le mien. Je mettrai dans la réponse autant de franchise que le prince en a mis dans la question. A mon avis, il faut, pour sortir de la situation périlleuse où nous sommes, que le Président nomme pour ministres les chefs de la majorité. Ce sera la réponse la plus énergique et la plus significative la provocation des ennemis de la société. »

Cette ouverture faite, le prince répondit avec un calme parfait qu'il était prêt, quant à lui, à suivre l'avis de M. de Montalembert. Se tournant vers les autres membres de la réunion, il ajouta : « Qu'en pensez-vous, messieurs? »

Mais bientôt la tournure que prit la conférence confirma les prévisions du Président de la République. Ce que cette conférence mit le plus en évidence, c'était la division irrémédiable des chefs de la majorité, division fondée sur leurs principes opposés et sur leurs luttes passées. Ils avaient pu se rapprocher accidentellement pour résister à l'ennemi commun, mais ils ne pouvaient pas s'entendre pour gouverner la France, parce qu'aucun ne voulait rien sacrifier de sa doctrine, rien rabattre de ses espérances et de ses ambitions. L'avenir rêvé par M. Thiers n'était pas celui que rêvait M. Berryer, et quelle que fût la voie choisie par l'un ou l'autre, on était sûr que M. de Montalembert ne les y suivrait pas. Le prince, en remerciant les chefs de la majorité de leur concours, exprima le regret qu'une si grande divergence de vues empêchât ce concours d'être plus efficace et fût un obstacle aux mesures de conciliation qui avaient été proposées. Le Président de la République eut un moment la pensée de former un cabinet encore plus intime. Il se contenta de fortifier celui qu'il avait en faisant entrer au ministère de l'intérieur M. Baroche, le procureur général aux procès de Bourges et de Versailles. C'était une réponse brève mais significative aux dernières élections.

§ 4. LOI DU 31 MAI 1850; RESTRICTION DU SUFFRAGE UNIVERSEL; AFFAIRE PACIFICO.

Les partis dynastiques cherchèrent de leur côté un remède aux maux de la société. Ils crurent le trouver dans une restriction du suffrage universel. Le Président hésita beaucoup avant de consentir à ce qu'on changeât la loi électorale : le suffrage universel était son appui, le laisser supprimer c'était se laisser désarmer. Mais il voulut mettre l'Assemblée en demeure de prouver ce qu'elle savait faire et ne s'opposa point à la nomination d'une commission qui reviserait la loi électorale. Cette commission rédigea un projet de loi qui était presque un retour aux lois de la monarchie de Juillet. Cette nouvelle loi électorale, votée le 31 mai au milieu d'un grand déploiement de troupes, tant on redoutait une émeute, n'attribua plus le droit de suffrage qu'aux citoyens inscrits sur le rôle de la contribution personnelle ou de la prestation en nature. Il fallait évidemment quelques dispositions plus sévères sur le domicile pour écarter les gens sans aveu; mais la majorité se flatta d'entraîner le Président dans un système de réaction dont il serait un jour victime, privé de son appui par la restriction du suffrage universel. Le Président parut se prêter aux plans des chefs de la majorité et ordonna à son ministère de soutenir la loi qu'il était bien déterminé à n'admettre que comme transitoire.

La discussion, comme on devait s'y attendre, fut très-vive. M. Thiers soutint la loi avec beaucoup d'animation et la justifia en retraçant l'historique des excès de la multitude. Seulement il exagérait, car la loi du 31 mai ne devait pas avoir pour effet d'écarter les vagabonds, mais elle retranchait des listes électorales 3 millions de braves ouvriers ou d'honnêtes paysans.

D'ailleurs M. Thiers dans son historique commit une erreur que releva avec emportement sans doute mais justement, M. Napoléon Bonaparte (le fils du prince Jérôme). Ce fut une scène curieuse et nous la donnons parce qu'elle peindra la physionomie de l'Assemblée, « quelquefois tumultueuse, » comme disait, par ironie probablement, son spirituel président, M. Dupin.

M. Thiers : C'est cette vile multitude qui a livré aux Médicis la liberté de Florence, qui a en Hollande, dans la sage Hollande, égorgé les Witt, qui étaient, comme vous savez, les vrais amis de la liberté; c'est cette vile multitude qui a égorgé Bailly; qui, après avoir égorgé Bailly, a applaudi au supplice qui n'était qu'un abominable assassinat, des Girondins; qui a applaudi ensuite au supplice mérité de Robespierre; qui applaudirait au vôtre, au nôtre; qui a accepté le despotisme du grand homme qui la connaissait et savait la soumettre; qui a ensuite applaudi à sa chute, et qui, en 1815, a mis une corde à sa statue pour la faire tomber dans la boue. (Applaudissements et bravos répétés sur tous les bancs de la majorité.) — *M. Bixio :* Ce sont des mouchoirs brodés qu'on avait attachés au cou. — *M. Napoléon Bonaparte*, de sa place : Ce sont les royalistes (vive agitation.) — *M. Thiers :* C'est cette multitude (interruption.) — *M. Napoléon Bonaparte :* Je demande la parole... — *De toutes parts à droite :* A l'ordre! à l'ordre! — *M. Napoléon Bonaparte :* Je demande... — *M. le président* (Dupin) : Monsieur Napoléon Bonaparte, je vous rappelle à l'ordre. — *M. Thiers*, se retournant vers M. Napoléon Bonaparte : Et vous qui m'interrompez, et à qui... — *M. Napoléon Bonaparte*, de sa place : Voulez-vous me permettre... — *Au centre et à droite*, avec force. Non! non! — *M. Thiers :* Et vous qui m'interrompez... — *M. Napoléon Bonaparte :* Permettez, je veux dire seulement... A l'ordre! à l'ordre! — *M. le président :* Je vous rappelle à l'ordre afin de constater davantage l'inconvenance d'une interruption dans un pareil moment, et dans une pareille matière, vous êtes le dernier qui devriez interrompre. — *M. Crémieux :* Ce n'est pas le peuple! — *M. Napoléon Bonaparte*, toujours debout à sa place, avec une grande animation : Je demande... A l'ordre! à l'ordre! — *M. le président :* Je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal. Si vous continuez, je vous appliquerai la censure. — (*M. Napoléon Bonaparte*, après avoir insisté quelques instants, se rassoit.) — *M. Thiers :* Et malgré mon usage de céder la parole à ceux qui m'interrompent, je ne la cède pas cette fois, parce que je ne veux pas ajouter à votre douleur et à la mienne en voyant un représentant qui doit tout au nom de cet homme illustre soutenir les opinions qu'il soutient et exprime ici... — *M. Napoléon Bonaparte*, très-vivement : Je demande la parole. — *M. le président :* Vous aurez la parole après M. Thiers. — (*M. Napoleon Bonaparte* insiste pour parler, malgré les réclamations et les cris répétés: A l'ordre! la censure!) — *M. le président :* Vous n'avez pas la parole; votre insistance va me forcer à provoquer la censure contre vous, vous aurez la parole après que l'orateur aura fini. — (*M. Bonaparte* reste debout, et, par ses gestes animés, accompagnés de paroles que nous n'entendons pas, provoque sur les bancs de la majorité une nouvelle explosion de cris : A l'ordre! à la censure!) — *Plusieurs voix à gauche*, s'adressant au président : Avant de censurer M. Napoléon Bonaparte, vous devez le laisser se défendre. — (M. Napoléon Bonaparte monte à la tribune. M. Thiers descend quelques degrés de l'escalier de droite.) — *Plusieurs membres à droite :* L'Assemblée désire que M. Thiers maintienne son droit de parole. — *M. Napoléon Bonaparte :* J'ai le droit d'être entendu d'après le règlement. — *M. le président :* J'invite l'Assemblée au silence, elle ne doit interrompre aucune des paroles de l'orateur, il a le droit d'être entendu.

M. Napoléon Bonaparte : J'ai été rappelé à l'ordre et même un vote de censure a été proposé. Avant qu'il soit prononcé, j'ai le droit, au terme du règlement, de m'expliquer. Je me suis permis d'interrompre M. Thiers; j'ai été, je vous l'avoue, emporté par un vif sentiment que je n'ai pu maitriser, quand j'ai entendu M. Thiers dire... (Interruption) que c'était le peuple. — *De toutes parts à droite :* Non! non! la multitude. — *M. Thiers :* Non! non! j'ai dit : la multitude. — *M. le président :* L'Assemblée a exercé un droit de juridiction en prononçant, mais M. Napoléon Bonaparte est dans un droit que vous, vous devez respecter quand il se défend, et vos interruptions seraient aussi condamnables que la sienne. (Mouvement.)

M. Napoléon Bonaparte : Je vous dis que j'ai été entraîné par un sentiment trop vif, je le reconnais; mais beaucoup d'entre vous comprendront mon indignation, quand j'ai entendu dire par l'honorable orateur que c'était la multitude qui avait attaché une corde au cou de la statue de Napoléon, en 1815, pour le trainer dans la boue. Je suis étonné que M. Thiers, un historien aussi remarquable, ne sache pas que ce sont les royalistes. (Approbation à gauche.) — *Voix à droite :* Ce ne sont pas les royalistes, ce sont des cosaques. — *M. Napoléon Bonaparte :* Ce sont les gens qui étaient venus dans les fourgons des Cosaques, qui étaient leurs amis, qui ont attaché la corde au cou du grand homme. Un nom que je ne veux pas prononcer ici... — *Voix à gauche :* Pourquoi pas! — *M. Napoléon Bonaparte :* Non, je ne veux pas le prononcer, je ne veux pas user de représailles, mais un homme qui a un nom aristocratique, très-connu par une partie de cette Assemblée, est le premier qui a commis cet attentat. — *Un membre :* C'est un intrigant qui l'a fait, M. de Maubreuil. (*Compte rendu*, t. VIII, p. 156 et 157).

L'Assemblée n'en prononça pas moins la censure.

L'entente du Président de la République et de l'Assemblée qui venait de se manifester par la loi du 31 mai, se traduisit encore par la prolongation de la loi du 19 juin 1849 sur les clubs, votée seulement pour un an; par le droit donné au gouvernement d'interdire les réunions électorales (6 juin); par une loi sur la déportation aux îles Marquises (8 juin); par une loi sur la presse, dont la licence était la cause la plus évidente du déchaînement des mauvaises passions. La loi sur la presse rétablit l'impôt du timbre sur les journaux et éleva le chiffre des cautionnements. Cette loi, votée le 16 juillet, contenait une disposition des plus importantes, l'obligation de la signature des articles de journal; elle forçait les écrivains qui répandaient leurs opinions, bonnes ou mauvaises, à en assumer la responsabilité; toute opinion individuelle cessa d'avoir, grâce à l'anonyme et à la réputation d'un journal, plus de valeur que n'en avait l'homme par qui elle était émise. On dut dès lors combattre en pleine lumière.



Catastrophe du pont d'Angers (16 avril 1850). (Page 202, col. 1)

L'accord qui, dans la discussion de la loi sur la presse, s'était maintenu entre le ministère et l'Assemblée, par suite du partage d'initiative, subsista dans les économies, bien que le Président ne trouvât pas toujours dans l'Assemblée, trop occupée des idées politiques, le concours que celle-ci aurait dû lui donner pour des mesures de bienfaisance. Une loi sur les logements insalubres, votée le 13 avril, sur la caisse des



Lord Palmerston.

retraites pour la vieillesse (18 juin), la loi relative aux sociétés de secours mutuels (15 juillet), la loi relative à l'éducation et au patronage des jeunes détenus (6 août), étaient des promesses d'améliorations que l'Empire devait appliquer et étendre, et sur lesquelles nous reviendrons.

L'Assemblée n'eut pas plus tôt obtenu la loi du 31 mai que, se voyant fortifiée par le suffrage restreint

qui rendait plus d'influence à la classe bourgeoise, elle commença à ne plus déguiser son hostilité contre le Président. On le vit bien lors de la discussion d'une dotation supplémentaire que demandaient les ministres pour le Président. M. Achille Fould présentait un projet de loi qui ouvrait un crédit de 2 400 000 francs « pour frais de présidence. » La somme accordée au Président pour frais de représentation, 600 000 francs, était loin de suffire non au luxe mais aux munificences obligées du chef de l'État. L'Assemblée fut assez mesquine pour réduire le chiffre de la somme demandée et pour chercher, par des amendements de toute sorte, à stipuler le caractère provisoire de cette allocation. Encore ne fut-elle votée par la majorité indécise qu'après un discours du général Changarnier qui avait toute sa faveur et qui, ce jour-là, essaya son influence en couvrant de sa protection le ministère et le Président.

L'Assemblée agissait ainsi envers le Pouvoir exécutif au moment où celui-ci avait fait acte de déférence envers elle, dans la question électorale, et au moment où il soutenait fermement au dehors l'influence de la France. L'Angleterre, par représailles contre la Russie qui avait naguère menacé son alliée la Turquie, voulut frapper à son tour une alliée du czar, la Grèce. Elle mit en avant des prétextes plus ou moins plausibles et réclama, comme indemnités à des sujets anglais maltraités, une somme considérable. La plus forte indemnité était réclamée pour un ancien consul portugais, don Pacifico, devenu sujet britannique. Le nom de ce consul est resté à cette affaire, qui démontra, par de nouvelles preuves, la duplicité du cabinet de lord Palmerston.

La Grèce refusa de payer les indemnités. L'amiral Parker bloqua le Pirée et les autres ports, infligeant au commerce grec un vrai désastre. Le roi Othon implora l'appui de la Russie et de la France, signataires du traité qui constitua le royaume de Grèce. M. Thouvenel, représentant alors la France à Athènes, M. Drouyn de Lhuys à Londres, deux diplomates de premier ordre que nous retrouverons dans les plus éminentes positions, deux grandes et nobles figures de notre époque, que nous essayerons de peindre quand le moment sera venu. Tous deux soutinrent énergiquement la Grèce, et lord Palmerston, qui, en faisant faire des détours à ses courriers, en essayant de rendre notre médiation inutile après l'avoir acceptée, fit voir dans tout son jour le machiavélisme de sa politique, dut céder. M. Drouyn de Lhuys fut rappelé de Londres et lord Palmerston, blâmé par la Chambre des lords, soutenu seulement par une faible majorité de la Chambre des communes, accepta le règlement de l'affaire tel qu'il avait d'abord été convenu avec la France. Dans les discussions que cette affaire provoqua, lord Palmerston[1] se sauva à la Chambre des communes par un fier appel au patriotisme britannique resté célèbre : « Comme autrefois, le Romain se tenait pour affranchi de toute insulte quand il pouvait dire : *Civis romanus sum, je suis citoyen romain*, de même un sujet anglais, dans quelque pays qu'il se trouve, sera certain que l'œil vigilant et le bras puissant de l'Angleterre le protégeront contre l'injustice et l'offense. » Orgueil légitime, mais qui souvent pour l'Angleterre n'est qu'un prétexte pour humilier les autres peuples ou satisfaire son égoïsme.

§ 5. DISCRÉDIT DE L'ASSEMBLÉE; FAMEUSE SÉANCE DE LA CATASTROPHE.

Cependant l'Assemblée législative se discréditait de jour en jour. Les discussions y étaient toujours irritantes, souvent tumultueuses. On se renvoyait des aménités comme celles-là : *Vous êtes un provocateur! Ne l'interrompez pas, il n'en vaut pas la peine; envoyez-le à Bicêtre; c'est une brutalité parlementaire.* L'extrême gauche avait réclamé l'usage de la dénomination de citoyens. M. Dupin, avec l'esprit qui le distingue, répondit : « Soyons citoyens et appelons-nous messieurs. » Une autre fois il dut dire à la même fraction de l'Assemblée . « Vous n'êtes certes pas les représentants de l'urbanité française. » Les membres de la droite n'étaient pas non plus toujours modérés. On se donnait des démentis, on se poussait *avec vivacité*, puis on se battait en duel. La séance du 8 juillet et celles des jours suivants sont restées célèbres par leur confusion, et l'aperçu que nous en donnons ne pourra même, tant nous sommes forcés de l'abréger, retracer l'image des scènes violentes qui eurent dans le pays un triste retentissement. On discutait sur des condamnations prononcées contre des anciens représentants. M. Rouher, aujourd'hui ministre d'État, alors ministre de la justice[1], était à la tribune : « Ces condamnations, dit-il, elles ont été prononcées au lendemain de ce grand ébranlement social produit par le 24 février, dont M. Madier-Montjau a cru devoir retracer l'éloge et que je considérerai toujours, moi, comme une véritable CATASTROPHE....

(*Bruyantes exclamations à gauche. — Cris répétés :* A l'ordre! à l'ordre! — Un certain nombre de membres, siégeant sur les bancs extrêmes de la gauche, descendent pour venir adresser du pied de la tribune des interpellations au ministre.) — *M. Bancel* · Qu'étiez-vous avant la révolution de Février, et que seriez-vous sans la République? (Vive agitation à gauche.) — *M. le président :* Laissez le ministre expliquer sa pensée. — *A gauche :* A l'ordre! à l'ordre! — *M. Fain :* Nous demandons le rappel à l'ordre du ministre de la manière la plus formelle, ou sa démission; on ne reste

1. Lord Palmerston est une des figures les plus intéressantes de l'Angleterre contemporaine, c'est le doyen des hommes d'État anglais : il est né en 1784 et aujourd'hui encore, âgé de 80 ans, il est aux affaires. C'est un des chefs du parti whig et l'un des orateurs les plus habiles au Parlement sur la majorité duquel il exerce une grande influence. C'est un diplomate de premier ordre et il serait véritablement grand s'il prenait pour base de sa politique les principes de la justice au lieu de se guider exclusivement sur les intérêts de son pays, même les plus mesquins et s'il n'obéissait pas à de petites rancunes, à de petites jalousies. Ce fut le plus souvent sous l'influence de ces sentiments qu'il abaissa la France sous Louis-Philippe et qu'il contraria le plus qu'il put la politique de Napoléon III. Mais il a rencontré dans ce souverain un autre partenaire que M. Thiers ou M. Guizot et il est loin d'avoir gagné, à ce jeu d'échecs qui s'appelle la diplomatie, toutes les parties.

1. M. Rouher (Eugène) l'un des hommes appelés à occuper une des plus hautes positions sous le second Empire, est né à Riom le 30 novembre 1814. C'était donc, en 1850, un ministre de 36 ans.

Sa carrière politique ne date que de la révolution de 1848 : il n'avait pu, malgré son brillant succès au barreau de Riom, se faire nommer député sous le règne de Louis-Philippe. Élu en 1848 député à la Constituante, il fut réélu en 1849 à la Législative par plus de 54 000 suffrages. Son talent d'orateur le fit remarquer tout de suite et son dévouement absolu à la politique du Président le fit choisir pour ministre de la justice le 31 octobre 1849. Nous le retrouverons mêlé à presque tous les événements.

pas au pouvoir quand on le déshonore, ou quand on le laisse déshonorer. Les cris : A l'ordre ! redoublent sur les bancs de la gauche ; le tumulte va croissant. — M. Émile de Girardin adresse avec vivacité de sa place des interpellations qui ne parviennent pas jusqu'à nous. — *Voix diverses à droite :* M. de Girardin n'a pas le droit de réclamer en faveur de la révolution de Février ; c'est lui qui, le premier, l'a flétrie.... — *M. le président* (Dupin) : Laissez le ministre développer sa pensée. — *Voix nombreuses :* A l'ordre, le ministre ! à l'ordre ! — *M. le président :* Ce n'est pas à vous à rappeler à l'ordre le ministre ! — *Les mêmes voix*, avec une insistance de plus en plus tumultueuse : Rappelez donc à l'ordre le ministre ! — *M. le président*, s'efforçant de dominer le bruit : Non, messieurs, le président seul rappelle à l'ordre ; eh bien, je ne prononce pas de rappel à l'ordre ! » La séance continua dans un inexprimable tumulte ; mais enfin M. Dupin parvint à faire voter à l'Assemblée la clôture de la discussion générale. On passa aux articles du projet de loi.

Mais le lendemain le bruit fut continu et systématique. M. Rouher, qui avait demandé la parole, ne pouvait se faire entendre . — *M. Bavoux :* Parlez ! parlez ! ne cédez pas, monsieur le ministre. — *M. le président :* Nous verrons si on entreprendra de forcer ici la main à la majorité, nous le verrons. M. le ministre a la parole. Écoutez ! — *M. le ministre :* Je voulais vous signaler, messieurs. — *A gauche :* Allons donc ! (Bruit confus. M. le président fixe ses regards du côté d'où viennent les rumeurs. Le bruit perd insensiblement de sa vivacité et se transforme en un bourdonnement systématique.) — *M. le ministre :* Si c'est là la moralité de clubs, je l'accepte. (Le bourdonnement continue.) — *Voix à droite :* C'est scandaleux, ces grognements systématiques ! — *M. le président :* Laissez-moi constater une seconde fois, à la face du pays, que les quelques membres qui couronnent les hauteurs de la gauche.... — *Quelques membres à l'extrême gauche :* Tous ! tous ! — *M. le président :* Que ces membres mettent un obstacle systématique à l'accomplissement des devoirs de l'Assemblée. (Assentiment à droite.) — *Voix nombreuses à droite :* Couvrez-vous, monsieur le président ! — *M. le président*, avec force : Non ! non ! à quoi sert de se couvrir ! ce serait céder ; il faut les faire taire. (Vive approbation à droite.) — *Une voix à gauche :* Le ministre a insulté hier la République. — *M. le président :* L'Assemblée a prononcé. (Dénégation à gauche.) — *Voix à droite :* C'est une émeute organisée dans l'Assemblée. — *M. le président*, s'adressant à la droite : Continuez à garder le silence, c'est votre devoir, et c'est aussi votre force en face de la violence.

M. le ministre, essayant de continuer : Je me bornerai, messieurs.... (Les interruptions systématiques et confuses de l'extrême gauche se renouvellent et empêchent M. le ministre de poursuivre.) — *A droite :* En est-ce assez, monsieur le président ! — *M. le ministre*, se retournant vers l'extrême gauche, avec fermeté : Je vous le déclare, je resterai là plus de trois heures sans céder à votre intimidation ni à vos violences ; n'attendez rien de moi en faisant de l'intimidation. — *Voix à droite :* A l'ordre ! à l'ordre les interrupteurs ! — *M. le président :* Je ne puis rappeler personne nominativement à l'ordre, parce que c'est un groupe de vingt ou trente membres qui se constituent en parti du bruit, de la clameur, de la violence.

M. le président : Ce n'est pas là la conduite d'hommes politiques, il n'y a pas un pays ayant un gouvernement représentatif et des assemblées délibérantes, où *jamais un pareil fait se soit produit.* (Vives exclamations à gauche.) Vous êtes une espèce à part. Plus cela durera, et plus cela accusera la fraction qui se permet de tels écarts. — (M. Baudin prononce de sa place quelques paroles que nous n'entendons pas.) — *M. le président :* C'est un triste spectacle que vous donnez au pays ; il en profitera. (Rumeurs à gauche.) — *M. Baudin :* Il ne faut pas laisser insulter la République. — *Un membre à gauche au ministre :* Expliquez vos paroles. — *M. le président :* Monsieur, l'Assemblée, hier, a passé à l'ordre du jour, fermé la discussion et ordonné qu'on passerait à la discussion des articles. — *A gauche :* Non ! non ! — *M. le président :* Vous avez refusé d'entendre hier, écoutez aujourd'hui. — *A gauche :* Mais non ! — *M. le ministre de la justice :* Les seules différences existent.... — *Plusieurs voix à gauche :* Aux voix ! — *M. de Montebello :* Est-ce là la liberté de la tribune ! (Agitation à gauche.) — *M. le président :* Ne vous occupez pas des interruptions, monsieur le ministre, bornez-vous à parler sur le paragraphe. — *M. le ministre :* Les différences existent.... (Nouvelles interruptions de même nature à gauche.) — *A gauche :* Aux voix ! aux voix ! (Exclamation d'indignation à droite.) — *Plusieurs membres à droite se levant :* La majorité ne peut pas supporter ce scandale. Elle ne peut pas accomplir son mandat. C'est intolérable. — *M. le président :* Je voudrais pouvoir détacher un nombre. — *M. Lacaze*, au pied de la tribune et s'adressant au président : Demandez hautement aux secrétaires de vous nommer les interrupteurs ; moi, je vous les nommerai. — *Voix diverses à droite :* Ce sont des *gamineries, des polissonneries, — pas un n'a le courage de se montrer.*

M. le président : Je déclare, au nom de l'Assemblée, qu'elle est indignée de la conduite de quelques-uns de ses membres. (Vives acclamations approbatives sur les bancs de la majorité.) Je dis que l'Assemblée les condamne en masse, par le défaut de courage qui fait qu'aucun d'eux n'ose affronter le blâme individuel. (Très-bien ! très-bien !) Quand je ne puis pas atteindre les individus, je ne puis que qualifier le groupe qui se permet la chose du monde la plus révoltante dans une Assemblée délibérante. (Bravo ! bravo !) C'est le parti du scandale et de la violence, il ne mérite pas d'autre nom. (Nouvelles acclamations d'approbation sur les bancs de la majorité. Rumeurs à gauche !) Tout cela produira au dehors, je l'espère, un effet contraire à celui que vous en attendez. (Très-bien ! très-bien !) Est-ce que c'est là gouverner ! Est-ce que jamais aucune Assemblée a donné le spectacle d'un pareil scandale ! (Quelques rumeurs à gauche se font entendre, au milieu desquelles se distingue la voix de M. Baudin.) — *Voix diverses :* C'est M. Baudin, c'est toujours lui ! — *M. le président :* Vous prétendez parler au nom de la République. Elle est bien malheureuse, la République, d'avoir de pareils défenseurs. (Exclamations confuses à gauche. — Vive approbation à droite.) Je flétris en masse ceux que je ne puis atteindre en détail. (Très-bien ! très-bien !) Continuons maintenant. Parlez, monsieur le ministre.... (Nouvelles rumeurs et interpellations à gauche.) — *Un membre à droite :* C'est maintenant la voix de M. Charas. — *M. le président :*

Nous resterons ici jusqu'à minuit s'il le faut, plutôt que de céder. (Oui! oui!) Se tournant vers la gauche : Je vous réponds que la constance ne nous manquera pas. (Vive adhésion sur les bancs de la majorité.)

(M. le ministre de la justice recommence sa phrase. Le bourdonnement recommence à l'extrême gauche, accompagné de quelques cris : aux voix!) — *Quelques membres à droite :* Levez la séance, monsieur le président. — *M. le président :* Non, messieurs, je ne la lèverai pas. — *M. le ministre*, se tournant vers la gauche : Ma patience épuisera votre inconvenance. (A droite : Très-bien!) — *M. le président :* Ne donnez pas le scandaleux exemple de céder à la violence. — *A droite :* Non! non! — *M. le président :* Sachez résister, et je vous déclare que, quand je devrais rester seul, je ne lèverai pas la séance. (Bravos et applaudissements sur les bancs de la majorité. Je ferai respecter le règlement et la Constitution (vive approbation sur les bancs de la majorité), car c'est elle qui donne au ministre le droit de parler.... (Mouvement à gauche.) Oui, la Constitution de la République; vous l'entendez singulièrement la République! (Vif assentiment à droite.) S'il venait ici un nouveau Cinéas, je ne sais pas quel serait son rapport à son maître. (On rit.) (Un peu de silence s'établit enfin, et le ministre peut continuer.) M. le ministre prononce quelques phrases. — Un bruit se fait entendre à gauche; il est produit par des portes violemment fermées par des membres de l'extrême gauche qui quittent la salle. (Rumeurs et protestations à droite.) — *M. le ministre :* Ce sont des manœuvres d'écoliers; on ne s'en occupe pas. — *M. le ministre de l'intérieur :* Dites plutôt : des manœuvres de cabaret. » — *Compte rendu*, t. IX, p. 211, 212.

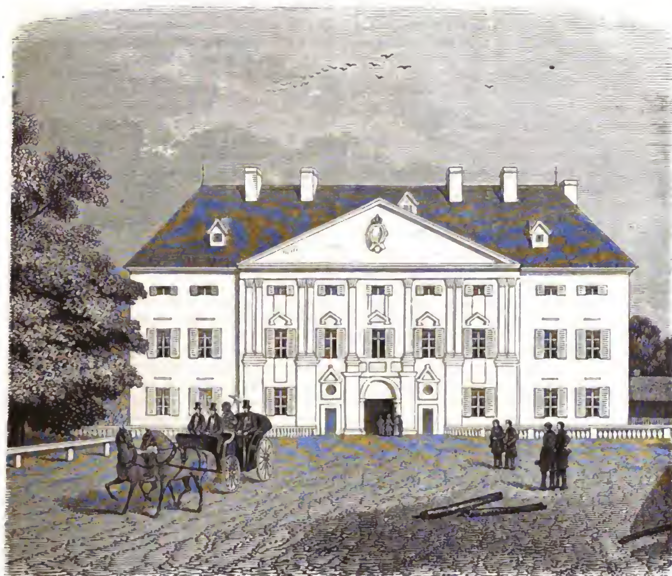


M. Rouher.

M. Rouher parvint à maintenir son droit de parole, et force resta à la raison. Il avait certainement été imprudent, mais on avait exagéré la portée de ses paroles. Le révolution de Février avait été une catastrophe, parce que toutes les révolutions, si justes qu'elles soient, n'en sont pas moins des malheurs. La révolution de Février avait eu de déplorables conséquences dans l'anarchie qui la suivit et qu'on était encore obligé de combattre. Légitime et bonne dans son principe, elle avait jeté le pays dans un trouble et un malaise pires peut-être que le mal qu'elle avait réparé. Voilà en quoi, dans ma pensée, M. Rouher avait pu dire que la révolution de Février était une catastrophe. D'ailleurs, M. Rouher eût-il été réellement injuste en le prononçant, que les violences dont il fut l'objet l'absoudraient aux yeux de l'histoire.

De pareilles scènes souvent répétées inspirèrent à

un journal intitulé le *Pouvoir* un article, certainement très-vif dans la forme, mais bien vrai quant au fond : « L'Assemblée nationale, disait-il, devrait mettre en accusation comme son plus implacable ennemi celui qui lui ferait le quart du mal qu'elle se fait à elle-même.... Voilà déjà trois fois que cette malencontreuse loi sur la presse est radicalement changée. La Commission change la loi du ministère; MM. de Tinguy et de Laboulie changent la loi de la Commission; enfin M. de Larochejaquelein change la loi de MM. de Tinguy et de Laboulie. Il n'y a qu'une chose qui ne change pas et qui augmente, c'est la profonde stupéfaction du pays en présence de cette versatilité.... Certainement, c'est un fait public et éclatant qu'il y a beaucoup plus d'ordre et de calme dans le pays que dans l'Assemblée, et que si l'agitation, la lutte, les ambitions sont entretenues quelque part, c'est dans le sanctuaire législatif. Quelle est la province, quelle est la ville où l'on s'attaque, où l'on s'insulte, où l'on se menace avec autant de vivacité et de fureur qu'au palais Bourbon? Il n'y en a pas; et s'il pouvait y en avoir, on les mettrait pour beaucoup moins en état de siége. » Malgré une habile et spirituelle défense de M. Chaix-d'Est-Ange, le gérant du journal, cité à la barre de l'Assemblée, fut condamné à cinq mille francs d'amende (17 juillet 1850).



Vue de Fröhsdorff, résidence de M. le comte de Chambord.

§ 4. LES MANIFESTATIONS LÉGITIMISTES ET ORLÉANISTES; PÈLERINAGES A WIESBADEN ET A CLAREMONT.

Pendant les vacances parlementaires (11 août-4 novembre), les partis dessinèrent nettement leur situation, affichèrent hautement leurs espérances. Les légitimistes et les orléanistes voyaient que la République ne pouvait durer et certes elle ne pouvait durer s'ils se refusaient à la soutenir par l'esprit de conciliation. Ils ne songeaient donc qu'à la remplacer, mais s'ils s'accordaient à la combattre, ils ne s'entendaient nullement sur le caractère de la monarchie à lui substituer. On avait bien fait grand bruit d'un projet de fusion entre les orléanistes et les légitimistes, entre la branche aînée et la branche cadette des Bourbons. On aurait enseveli dans un commun oubli les torts réciproques, et M. le comte de Chambord aurait reconnu le comte de Paris pour son héritier. Mais on vit bientôt que ces plans étaient chimériques. Il y avait entre les deux branches plus que des inimitiés de famille et de longues offenses : il y avait une différence de principes. Aussi les légitimistes et les orléanistes, au lieu de prendre la même route, partirent les uns pour Wiesbaden, où venait d'arriver le comte de Chambord, dont la résidence ordinaire était Fröhsdorff près de Vienne, et les autres pour Claremont en Angleterre, où se tenait la famille d'Orléans.

Le comte de Chambord accueillit avec la plus grande courtoisie les représentants qui venaient lui offrir leurs hommages et discuta avec eux des plans de conduite. A leur tête se trouvaient MM. Berryer, Laborde et Saint-Priest, tous trois membres de la Commission de permanence, nommée par l'Assemblée pour surveiller le Président pendant les vacances. Le comte de Chambord put s'imaginer un moment, à Wiesbaden, qu'il était roi de France : des ouvriers parisiens, et surtout des paysans bretons, étaient également accourus, et chaque fois que le comte paraissait en public il s'entendait saluer de cris qui résonnaient agréablement à son oreille. On raconte qu'un notaire du département des Vosges, venu aussi à Wiesbaden et reçu par le comte de Chambord, lui fit cette naïve déclaration qui égaya beaucoup la cour légitimiste : « Depuis que l'Assemblée semble tourner de votre côté, j'ai pensé que je n'avais rien de mieux à faire que de vous apporter l'assurance de mon dévouement. » M. de Larochejaquelein fut froidement reçu. Il voulait que la branche aînée se mît d'accord avec l'esprit du temps, et pour rentrer en France, s'adressât à la volonté souveraine du peuple. Une circulaire qui ne tarda pas à être publiée démontra clairement que les Bourbons ne se convertiraient jamais au grand principe des temps modernes, si conforme au droit naturel : que les peuples s'appartiennent et ne sont la propriété de personne : « Nos journaux de Paris et des départements, disait dans cette circulaire le secrétaire du comité légitimiste, M. de Barthélemy, vous ont déjà fait connaître dans tous ses détails ce voyage qui semble destiné à exercer une si heureuse influence. Vous savez maintenant avec quel religieux empressement des hommes, partis de tous les points de la France et représentant les diverses positions sociales, se sont rendus auprès du petit-fils de Henri IV. En présence des graves circonstances où nous nous trouvons, et sous la menace des complications nouvelles qui paraissent devoir se produire, M. le comte de Chambord a pu ainsi étudier la situation de plus près. Tous ceux de nos amis de l'Assemblée législative qui ont pu quitter la France se sont fait un devoir d'arriver des premiers à Wiesbaden, et M. le comte de Chambord, ainsi que nous l'ont appris les journaux, les a reçus chacun en particulier, afin de se faire une idée exacte du mouvement des esprits et des divers intérêts des populations dans chaque département. Dans ces différents entretiens, et chaque fois qu'il les a réunis auprès de lui, M. le comte de Chambord s'est montré constamment préoccupé de la ligne de conduite qu'en ce moment plus que jamais il importe de suivre avec ensemble, pour activer le progrès de nos opinions et maintenir en même temps les principes au-dessus de toute atteinte. M. le comte de Chambord a déclaré qu'il se réservait la direction de la politique générale. Dans la prévision d'éventualités soudaines, et pour assurer cette unité complète de vues et d'action qui seule peut faire notre force, il a désigné les hommes qu'il déléguait en France, pour l'application de sa politique.

« Cette question de conduite devait nécessairement amener l'appréciation définitive de la question de l'appel au peuple. Je suis officiellement chargé de vous faire connaître quelle a été à ce sujet la déclaration de M. le comte de Chambord. Il *a formellement et absolument condamné le système de l'appel au peuple*, comme impliquant la négation du grand principe national de l'hérédité monarchique. Tous ceux qui sont venus à Wiesbaden ont connaissance de cette décision, tous ont entendu M. le comte de Chambord se prononcer avec la même fermeté. Mettre fin à toutes ces dissidences qui l'ont si vivement affecté, et qui n'aboutissent qu'à notre amoindrissement; abandonner sincèrement, absolument, tout système qui pourrait porter la moindre atteinte *aux droits dont il est le dépositaire;* revenir à ces honorables traditions de discipline qui seules peuvent relever, après tant de révolutions, le sentiment de l'autorité; rester inébranlables sur les principes, modérés et conciliants pour les personnes : tel est le résumé de toutes les recommandations que M. le comte de Chambord nous a adressées, et qui, nous en avons la confiance, seront fécondes en heureux résultats. Aucune individualité, soit dans la presse, soit ailleurs, ne saurait désormais être mise en avant comme représentation de cette politique; en dehors de M. le comte de Chambord, il ne peut y avoir, aux yeux des légitimistes, que les mandataires qu'il a désignés, et qui sont, vous le savez sans doute déjà : MM. le duc de Levis, le général de Saint-Priest, représentant de l'Hérault, Berryer, représentant des Bouches-du-Rhône, le marquis de Pastoret, le duc Decazes. »

La leçon était dure pour M. de Larochejaquelein : il se le tint pour dit. M. de Larochejaquelein est sénateur depuis 1852.

MM. Thiers, Molé, de Broglie, étaient plus excusables que les légitimistes en se rendant à Claremont où venait de s'éteindre, le 26 août, le roi Louis-Philippe, dont la verte vieillesse n'avait pu cependant résister à l'affliction que lui avait causée la chute de son trône. Dans son exil, Louis-Philippe avait paru à peu près exclusivement préoccupé d'une seule idée : celle de se justifier aux yeux de sa famille, de ses partisans et de la postérité. Il était en effet, on peut le dire, tombé constitutionnellement, appuyé sur une forte majorité dans les Chambres. Aussi la faute était plus à ceux qui l'avaient conseillé et qui certes ne le valaient pas. Sans grande fixité dans les idées, Louis-Philippe avait cependant une telle expérience des affaires que, libre de suivre ses instincts généreux et ses sentiments, plus élevés que son esprit, il eût mieux réussi. Mais ses ministres, la Chambre, l'enchaînaient, et il croyait avoir rempli son devoir quand il leur avait obéi, lui qui aurait dû les écouter sans doute, mais aussi et souvent, leur commander. Quoi qu'il en soit, devant la tombe qui s'ouvrait pour l'infortuné monarque, sur une terre étrangère, les différents partis gardèrent le silence sur les erreurs politiques du souverain pour ne parler que des vertus privées de l'homme, de ses mœurs simples, graves et modestes.

Les députés orléanistes allèrent consoler la famille royale, mais de plus lui porter leurs plans. M. Thiers surtout engagea vivement la duchesse d'Orléans à ne point accepter pour son fils l'alliance du comte de Chambord, qui serait compromettante. Ni d'un côté ni de l'autre, la fusion n'était possible.

Les socialistes applaudissaient à ces intrigues, à ces divisions. Eux aussi dressaient leurs plans et ils avaient l'avantage d'être disciplinés et de s'assurer des alliés dans tous les pays. Londres devenait l'asile de tous les révolutionnaires récemment vaincus, qui, de là, ne ces-

saient d'inonder l'Europe de leurs pamphlets. M. Ledru-Rollin fondait avec Mazzini ce qu'il appelait la *caisse des peuples* et les démocrates fixaient hardiment à l'année 1852, année du renouvellement des pouvoirs du Président et de l'Assemblée, l'époque où ils comptaient recommencer la lutte.

§ 5. VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EN BOURGOGNE, EN FRANCHE-COMTÉ, EN ALSACE, EN NORMANDIE (AOUT-SEPTEMBRE 1850).

Pendant qu'orléanistes et légitimistes allaient à Wiesbaden et à Claremont discuter avec des familles exilées l'avenir de la France, le Président le discutait avec la France elle-même. Il employa la trêve que lui laissait l'Assemblée, à visiter de nouvelles régions, à se faire connaître des populations, car celles-ci commençaient à s'étonner que leur élu eût encore fait si peu de chose, ignorantes qu'elles étaient des entraves parlementaires. Le prince Louis-Napoléon quitta Paris le 12 août. Il se dirigea par Melun, Montereau, Sens et Tonnerre vers Dijon, antique capitale de la Bourgogne. Il y fut accueilli par une réception brillante que s'efforcèrent en vain de ternir quelques menées démagogiques. Il arriva à Lyon par la Saône, et du quai à la cathédrale ce fut une marche triomphale. Toutefois cette grande ville, naguère encore si profondément remuée, conservait des opposants. Le conseil municipal de la Guillotière refusa d'aller lui présenter ses hommages, mais trois mille habitants protestèrent contre cette décision et envoyèrent au Président une députation. Au banquet de l'hôtel de ville, Louis-Napoléon répondit au toast porté par le maire, et son discours commença réellement la série de ces discours si nerveux et si incisifs qui n'étaient pas des amplifications oratoires, mais de véritables *actes*, parce qu'ils révélaient son caractère, ses idées, et sa conduite future. Après avoir rappelé les souvenirs laissés à Lyon par l'Empereur Napoléon Ier, le Prince disait : « Je suis, non pas le représentant d'un parti, mais le représentant de deux grandes manifestations nationales, qui, en 1804 comme en 1848, ont voulu sauver par l'ordre les grands principes de la Révolution française. Fier donc de mon origine et de mon drapeau, je leur resterai fidèle ; je serai tout entier au pays, quelque chose qu'il exige de moi, *abnégation ou persévérance*. » Il visita les grands établissements publics et industriels et assista à l'inauguration de la Société de secours mutuels pour les ouvriers des fabriques d'étoffes de soie. Puis en signant avec les ministres présents et les membres du conseil d'administration, le procès-verbal de la séance, le chef de l'Etat inscrivit de sa main, au registre des délibérations, les mots suivants : « *Plus de pauvreté pour l'ouvrier malade, ni pour celui que l'âge a condamné au repos.* »

Le prince se rendit ensuite à Bourg, Lons-le-Saunier, Dôle et Besançon. Dans cette ville, avant d'aller au bal que la ville lui avait offert dans la salle de spectacle, le Prince voulut aller au bal populaire que la ville avait établi dans la halle au blé. La foule était si compacte que le Président pouvait à peine avancer. Tout à coup il se voit enveloppé par des figures menaçantes, et des cris furieux retentissent à ses oreilles. Il fut pressé si vivement que ses officiers mirent l'épée à la main pour le dégager. On sut que cette attaque avait été concertée. Les acclamations qui saluèrent le Prince à l'autre bal, le consolèrent de cette mésaventure, triste preuve de l'aberration où plusieurs années de licence avaient jeté certains esprits.

De Besançon, Louis-Napoléon gagna Strasbourg par Belfort, Mulhouse et Colmar. A Strasbourg, le conseil municipal avait refusé de voter aucune somme pour les frais de la réception qui n'en fut pas moins grandiose. Lorsque le conseil municipal lui fut présenté, le prince Louis-Napoléon se montra très-gracieux et adressa au maire ces paroles d'un bon goût heureux et spirituel : « Monsieur le maire, je suis bien aise que la ville de Strasbourg ne se soit pas mise en frais pour ma réception ; je ne voyage pas dans le but d'imposer aux villes des dépenses extraordinaires, mais pour m'informer des vœux des populations. Votre ville offre aujourd'hui un bien bel aspect. » Le Prince passa une superbe revue et assista à un grand banquet que lui offraient le commerce et l'industrie. Louis-Napoléon répondit au président de la Chambre de commerce qui avait porté sa santé : « Avant mon départ, on voulait me détourner d'un voyage en Alsace. On me répétait : « Vous y serez mal reçu. Cette contrée, pervertie par des émissaires étrangers, ne connaît plus ces nobles mots d'honneur et de patrie que votre nom rappelle, et qui ont fait vibrer le cœur de ses habitants pendant quarante années. Esclaves, sans s'en douter, d'hommes qui abusent de leur crédulité, les Alsaciens se refuseront à voir dans l'élu de la nation le représentant légitime de tous les droits et de tous les intérêts. » Et moi je me suis dit : « Il faut aller partout où il y a des illusions dangereuses à dissiper et des bons citoyens à raffermir. On calomnie la vieille Alsace, cette terre des souvenirs glorieux et des sentiments patriotiques. J'y trouverai, j en suis sûr, des cœurs qui comprendront ma mission et mon dévouement au pays. Quelques mois, en effet, ne feront pas d'un peuple profondément imbu des vertus solides du soldat et du laboureur un peuple ennemi de la religion, de l'ordre et de la propriété. »

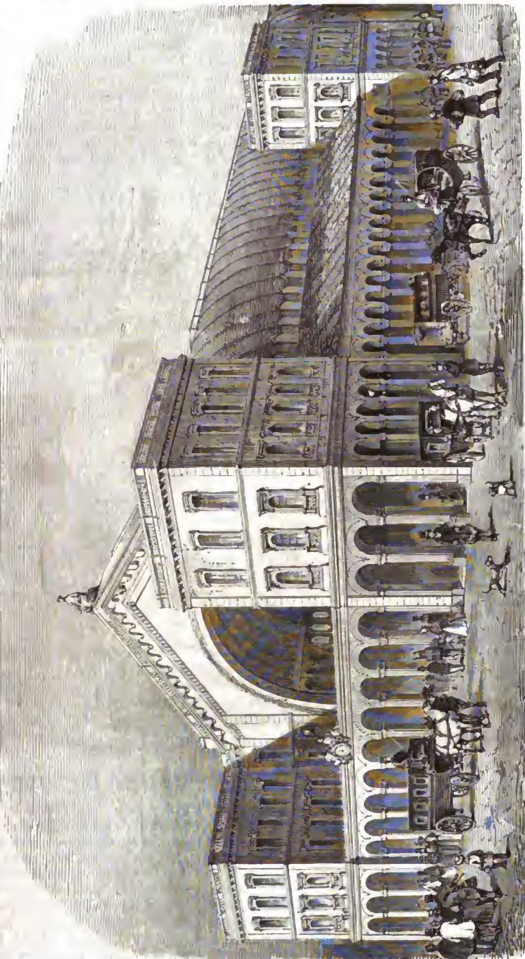
« D'ailleurs, Messieurs, pourquoi aurais-je été mal reçu? En quoi aurais-je démérité de votre confiance? Placé par le vote presque unanime de la France à la tête d'un pouvoir légalement restreint, mais immense par l'influence morale de son origine, ai-je été séduit par la pensée, par les conseils d'attaquer une Constitution faite pourtant, personne ne l'ignore, en grande partie contre moi?.... » Ce discours produisit une vive impression, et les marques de sympathie recueillies par le Président redoublèrent. Il quitta Strasbourg le 23 et se rendit à Metz. Là encore, un incident signala la réception des autorités. Six officiers de la garde nationale, en passant devant le Président, crièrent : *Vive la République! rien que la République!* Les autres s'efforcèrent aussitôt de couvrir ce cri par celui de *Vive Napoléon!* Mais le Prince faisant arrêter un moment le défilé des officiers, leur dit : « Si ce sont des conseils que vous voulez me donner, je n'en ai pas besoin, mes actes répondent assez haut; si ce sont des leçons, je n'en reçois de personne. » Rien de fâcheux ne troubla plus le retour de Louis-Napoléon à Paris, où il rentra le 28 août, mais pour quelques jours seulement.

Il repartit, en effet, le 3 septembre pour des régions



Le Président de la République débarquant sur le port de la Chiana, à Lyon (15 août 1850).

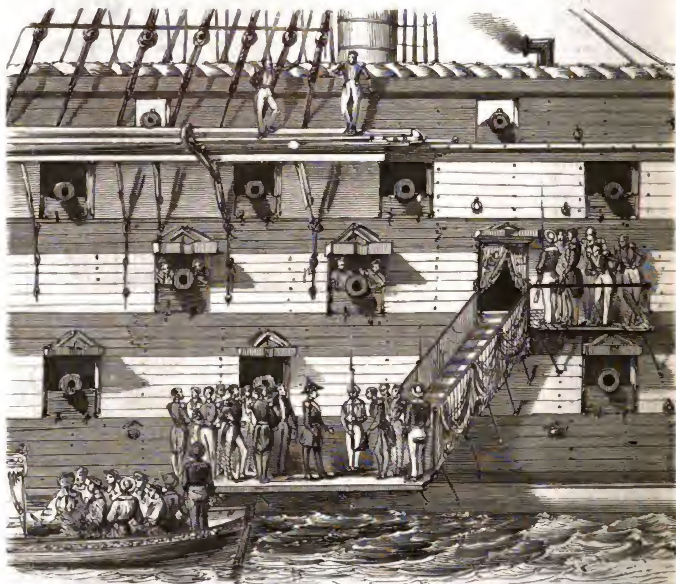
tout opposées : la Normandie. A Évreux, à Caen, à Bayeux, à Carentan, ce fut une continuelle ovation. Louis-Napoléon arriva le 5 à Cherbourg, où l'attendaient des fêtes magnifiques. De grandes manœuvres maritimes devaient avoir lieu en sa présence et une foule considérable était accourue pour jouir de ce spectacle. Banquets, bals se succédèrent pendant plusieurs jours. Le Prince alla un jour visiter le fort du Roule situé sur une montagne escarpée et d'où on jouit d'un des plus beaux points de vue qu'il y ait en France. Quand il fut redescendu, au moment où il regagnait sa voiture, le Prince entendit tout près de lui un de ces individus qui partout le poursuivaient avec des clameurs hostiles, crier : *Vive la Montagne! — Du Roule*, sans doute, » répondit Louis-Napoléon en souriant. Une escadre de dix-huit bâtiments était réunie dans le port de Cherbourg, portant 15 000 hommes et 1200 bouches à feu, et autour d'elle voltigeaient une foule de canots et surtout l'élégante escadre de royal-yacht-club, composée de 60 yachts et dirigée par lord Wilson. Le Président visita *le Friedland*, superbe vaisseau de 120 canons, qu'il examina dans tous ses détails : ce fut de ce bâtiment qu'il assista au simulacre de combat naval, spectacle grandiose et unique. Le soir du dernier jour, tous les bâtiments de l'escadre, éclairés par des flammes de Bengale, parurent les vaisseaux d'une flotte fantastique.


Embarcadère de Strasbourg.

Le voyage de Cherbourg ne fut pas seulement mémorable par les fêtes qui le distinguèrent et que les fêtes de 1858 devaient éclipser, mais encore par le discours qu'y prononça le Président, discours qui inclinait cette fois plutôt vers la confiance que vers l'abnégation : « Plus je parcours la France, dit-il, et plus

je m'aperçois qu'on attend beaucoup du gouvernement. Je ne traverse pas un département, une ville, un hameau, sans que les maires, les conseils généraux et même les représentants ne me demandent, ici des voies de communications, tels que canaux, chemins de fer; là, l'achèvement des travaux entrepris; partout, enfin, des mesures qui puissent remédier aux souffrances de l'agriculture, donner de la vie à l'industrie et au commerce. Rien de plus naturel que la manifestation de ces vœux. Elle ne frappe pas, croyez-le bien, une oreille inattentive. Mais, à mon tour, je dois vous le dire, ces résultats tant désirés ne s'obtiendront que si vous me donnez le moyen de les accomplir; et ce moyen, il est tout entier dans votre concours à fortifier le pouvoir et à écarter les dangers de l'avenir.

« Pourquoi l'Empereur, malgré ses guerres, a-t-il couvert la France de travaux impérissables, qu'on retrouve à chaque pas, et nulle part plus remarquables qu'ici? C'est qu'indépendamment de son génie, il vint à une époque où la nation, fatiguée de révolutions, lui donna le pouvoir nécessaire pour abattre l'anarchie, réprimer les factions et faire triompher, à l'extérieur, par la gloire, à l'intérieur, par une impulsion vigoureuse, les intérêts généraux du pays. Qu'est-ce qu'un port créé comme le vôtre par de si gigantesques efforts, sinon l'éclatant témoignage de cette unité française



Visite du Président de la République à bord du *Friedland* (8 septembre 1850), dans la rade de Cherbourg.

poursuivie à travers tant de siècles et de révolutions, unité qui fit de nous une grande nation! Mais une grande nation, ne l'oublions pas, ne se maintient à la hauteur de ses destinées, que lorsque les institutions elles-mêmes sont d'accord avec les exigences de la situation politique et de ses intérêts matériels. Les habitants de la Normandie savent apprécier de semblables vérités; ils m'en ont donné la preuve, et c'est avec orgueil que je porte aujourd'hui un toast à la ville de Cherbourg. Je porte ce toast : en présence de cette mer que nous avons domptée; en présence de cette flotte qui a porté si noblement en Orient le pavillon français, et qui est prête à le porter avec gloire partout où l'honneur national l'exigerait; en présence de ces étrangers, aujourd'hui nos hôtes. Ils peuvent se convaincre que si nous voulons la paix, ce n'est pas par faiblesse, mais par cette communauté d'intérêts et par ces sentiments d'estime qui lient entre elles les deux nations les plus civilisées. »

Le prince Louis-Napoléon revint à Paris par Saint-Lô, Coutances, Grandville, Avranches, Vire, Falaise, Argentan, Évreux et l'Aigle. Les paroles prononcées par le Président pendant ce voyage avaient été avidement recueillies à Paris. Aussi, une foule considérable se porta-t-elle à la gare Saint-Lazare, lorsqu'on apprit l'arrivée du Prince. Elle comptait des amis et des en-

nemis. Des cris hostiles furent punis, dit-on, à coups de canne par des membres d'une société bonapartiste appelée la *Société du Dix-Décembre*. La malveillance grossit cet incident qui n'eut aucune suite. Ces voyages avaient accru l'influence du Président : ses ennemis, commençant à le redouter, crurent le moment venu de commencer leurs attaques.

§ 6. LES REVUES DE SATORY (SEPTEMBRE-OCTOBRE 1850).

Les voyages du Président à peine terminés, de nouveaux incidents vinrent préoccuper l'opinion publique. Mais ici nous entrons dans une phase difficile, époque de sourdes hostilités, d'intrigues encore voilées aujourd'hui, de querelles mesquines, qu'on serait bien aise de rayer de l'histoire d'un grand peuple. La lutte qui commence entre le Pouvoir exécutif et le Pouvoir parlementaire, les froissements de personnes, les ambitions des partis occupent la première place. La France disparait : ses intérêts, sa prospérité semblent n'être plus la préoccupation du gouvernement. N'était-ce pas là une condamnation d'une constitution qui forçait le pays à changer tous les quatre ans le représentant du Pouvoir exécutif, eût-il même donné des preuves de la plus haute capacité et sa réélection fût-elle assurée? N'était-ce pas là une condamnation de l'omnipotence parlementaire qui n'amenait que des discussions irritantes, des tiraillements, des conflits avec le Pouvoir exécutif? Le prince Louis-Napoléon avait aussi son ambition, il ne faut pas le dissimuler; mais il avait un avantage, c'est que les menées des différents partis autorisaient cette ambition. De plus, ses intérêts semblaient se confondre avec ceux du pays que la prolongation de son pouvoir ferait rentrer dans de meilleures conditions de stabilité. Enfin, il paraissait le plus faible, lié comme il l'était par la Constitution, assiégé par une Assemblée hostile depuis qu'elle comprenait qu'il ne se résignerait pas à être sa dupe. Le calme du prince, sa patience, sa modération lui gagnaient aussi beaucoup de partisans qui, en opposant à cette tranquillité le trouble, le mauvais vouloir, les témérités de l'Assemblée, accusaient même le Président de trop de timidité.

La popularité que le prince Louis-Napoléon avait retirée de ses voyages, les ovations qu'il avait recueillies dans les provinces irritèrent, on le pense, la Commission de permanence laissée par l'Assemblée pour surveiller le Président. Ces hommages rendus au chef de l'État irritèrent aussi le général Changarnier qui jusque-là avait paru dévoué au Prince auquel il devait une situation exceptionnelle. Le général Changarnier voulait ajouter à son illustration militaire la gloire politique et comptait sur les services qu'il avait rendus à l'ordre, pour s'élever à la plus haute des positions. Il cherchait donc son appui dans l'Assemblée, dont les différents partis le regardaient comme un futur restaurateur de la monarchie de leur choix, comme un Monck futur. Ces partis s'abusaient peut-être sur le désintéressement du général, mais son attitude autorisait toutes les suppositions. Quoi qu'il en fût, le général Changarnier commençait à montrer sa mauvaise humeur, à dessiner son importance. Il affichait envers le Pouvoir exécutif des airs de dédain et, avant les voyages, il s'était même permis une grave insulte au Président qui longtemps l'avait ignorée.

C'était à un des Conseils des ministres. Au mois de mai, on venait de découvrir, à Béziers, un complot qui avait des ramifications, et on redoutait une émeute. « Interrogé sur les moyens de tenir tête à l'émeute et de la vaincre, M. le général Changarnier éluda des explications claires et précises, alléguant qu'un général en chef ne doit jamais faire connaître ses plans à l'avance. Cette précaution, fort sage quand elle est prise en face des ennemis, parut exagérée dans les circonstances présentes. Poussé un peu plus, et placé en face de l'hypothèse toute militaire où le général en chef serait tué pendant l'action, M. Changarnier répondit qu'on trouverait dans ce cas un pli cacheté où ses plans étaient consignés et où son successeur était indiqué. M. le général d'Hautpoul, ministre de la guerre, proposa alors d'étudier immédiatement les points stratégiques de Paris, afin d'arrêter une défense. Un plan de Paris était nécessaire à cet examen; il n'y en avait pas sur la table du Conseil. Le Président de la République se leva aussitôt et passa dans son cabinet pour aller chercher cette pièce. Le Prince était à peine sorti, lorsque le général Changarnier, croisant ses bras et regardant quelques-uns des membres du Conseil, dit : « Ah çà, j'espère bien que, s'il y a une « émeute, ce n'est pas dans l'intérêt de ce.... Président que nous la combattrons[1]? » Encore moins étonnés d'une telle insulte, plus lourde à l'intelligence du général qu'à celle du Prince, qu'indignés de la complicité qui leur était offerte, les ministres se regardèrent, et M. Rouher se leva pour protester. Mais, en ce moment, le Président de la République rentra, tenant le plan de Paris à la main; les visages se recomposèrent et le Conseil suivit son cours. Il parut impossible de porter cet incident à la connaissance du Prince sans ouvrir immédiatement une crise. On se croyait en face d'une émeute générale, annoncée d'avance; les ministres pensèrent qu'il était utile de veiller à tous les dangers et d'ajourner la confidence. Le Prince n'apprit qu'au retour de son voyage de Lyon la mesure exacte du discernement de son général en chef[2]. »

Cette hostilité ne pouvait rester longtemps secrète. Dans le mois de septembre, le prince Louis-Napoléon avait désiré qu'un certain nombre de fêtes militaires eussent lieu, et personne ne trouva d'objections à la formation d'un camp de douze mille hommes à Versailles. Mais il fallait demander des crédits à l'Assemblée et on dut se contenter de passer quelques revues à Satory. Les premières se passèrent comme d'habitude. Les troupes défilèrent aux cris de *Vive le Président! vive Napoléon!* et même de *Vive l'Empereur!* Une distribution de vin était faite aux soldats, comme après toutes les revues, et même, les troupes étant obligées de parcourir une longue route pour se rendre à Versailles, le Président avait ordonné qu'on leur fît, de ses deniers, une distribution de viande à raison de 25 centimes par tête. La presse signala cette collation comme une orgie et multiplia les allusions aux prétoriens de Rome, gorgés de richesses et de vin par les césars. La Commission de permanence s'émut des cris inconstitutionnels de *Vive l'Empereur!* et des dis-

1. Le général appliqua au Président un surnom tiré de Molière que nous ne voulons pas reproduire, plus délicats en cela que M. de Cassagnac auquel nous empruntons l'anecdote.

2. Granier de Cassagnac, *Histoire de la chute de Louis-Philippe et du rétablissement de l'Empire.*

tributions de vivres. Elle manda dans son sein le ministre de la guerre pour obtenir des explications catégoriques. Croire qu'on achète la plus belle couronne du monde au prix de 25 centimes par soldat, c'était se faire une bien pauvre idée de l'armée française; attribuer le caractère de corruption à une preuve de sollicitude pour des troupes qu'on fatigue, c'était méconnaître la dignité du Pouvoir. Le général Changarnier, membre de la Commission, fut interpellé par le ministre de la guerre sur la possibilité de réprimer les cris. Loin de soutenir le Pouvoir exécutif, le général, qui avait, à bien des revues, entendu et encouragé ces mêmes cris, se rangea de l'avis de la Commission. « Si je n'ai pas pris de mesures répressives, dit-il, c'est que dans une revue à laquelle assistent le Président de la République et le ministre de la guerre, leur responsabilité couvre et efface celle du général en chef. »

Après de tels incidents, une troisième revue, fixée au 10 octobre, devait avoir les proportions d'un événement politique : elle donna lieu en effet à de nouvelles péripéties.

Le 10 octobre, une foule considérable se porta sur le plateau de Satory, et la Commission de permanence s'y rendit cette fois. Trois régiments d'infanterie, un bataillon de chasseurs à pied et quarante-huit escadrons de cavalerie manœuvrèrent avec cet ensemble et cette précision qui caractérisent notre armee. Mais le moment solennel était celui du défilé, et c'est là que la curiosité fut vivement excitée. La première colonne, formée par les chasseurs, l'infanterie de ligne et l'artillerie, défila devant le Président de la République dans l'ordre le plus parfait, mais aussi dans le silence le plus absolu. Ce silence contrastait avec les acclamations des revues précédentes : il contrasta bien plus encore avec celles de la cavalerie. Les quarante-huit escadrons défilèrent devant le Prince en poussant des vivat enthousiastes où le cri de *Vive l'Empereur !* se mêlait même à celui de *Vive Napoléon !* Il était bien évident que cette différence résultait d'un ordre donné à l'infanterie et non donné à la cavalerie. Le Président de la République demanda sur le terrain des explications au général en chef Changarnier, qui déclara n'avoir donné aucun ordre. Mais le général Neumayer, commandant la 1re division, reconnut qu'il avait prescrit le silence sous les armes. C'était un blâme que le général Neumayer infligeait, de son autorité privée, au Président de la République : mais il était soutenu par la Commission de permanence et Changarnier s'efforçait de le couvrir. Le Président n'en résolut pas moins le déplacement du général Neumayer qu'il aurait pu révoquer et qu'il se contenta de mettre à la tête des 14e et 15e divisions militaires, atténuant même la disgrâce par une faveur. La Commission de permanence s'indigna. Le général Changarnier, après avoir hésité longtemps, se rangea du côté de cette Commission en rappelant aux troupes, par un ordre du jour du 2 novembre, les règlements qui interdisent les cris sous les armes. C'était rompre ouvertement avec le Président de la


Revue passée à Satory (24 septembre 1850).

République. Le général se croyait trop puissant pour qu'on osât le frapper : il était soutenu par la presse monarchique. Des journaux l'appelaient *une place de sûreté*, d'autres l'*arbitre de la situation*. En pleine séance de la Commission de permanence, il fut déclaré, le 30 octobre, que « la position du général, à la tête de l'armée de Paris, était pour l'Assemblée et pour le pays une garantie d'ordre et de sécurité. » On proposa même « de déférer au général Changarnier le commandement d'un corps de troupes destiné à protéger l'Assemblée en cas de besoin. »

Comme le Président avait suivi, dans tous ces incidents, la ligne de conduite que dictaient le simple bon sens et le sentiment de sa dignité; comme il ne paraissait prendre aucune disposition qui pût faire croire au projet d'attaquer l'Assemblée, celle-ci semblait ne feindre ces peurs exagérées que pour se créer d'avance une armée. Tant que le Président espérait une révision de la Constitution, les bruits de coups d'État qu'on faisait courir étaient absurdes, et le prince Louis-Napoléon ne devait pas songer à une aventure, lorsqu'il avait lieu de compter sur une prolongation légale, même sur une extension de son pouvoir. Le Président ne prépara les événements du 2 décembre 1851 qu'au jour où il fut bien reconnu qu'il n'avait pas d'autre ressource. Il devenait donc évident que l'Assemblée, en grandissant outre mesure le général Changarnier, cherchait à susciter un rival au Président, à lui imposer un maître; à l'effacer, s'il avait la faiblesse de se taire, à le briser, s'il essayait de résister. Le Président comprenait bien tout cela et laissait les partis s'engager dans une voie fatale, commettre des fautes qui servaient sa cause. Il attendit donc le moment d'agir. Il avait même sacrifié son ministre de la guerre, le général d'Hautpoul, pour détendre la situation et l'avait remplacé par le général Schramm (23 octobre 1850).


Camp de Versailles, dans la plaine de Satory. (Septembre 1850.)

Un autre incident vint tourner encore à la honte de l'Assemblée. Le *Journal des Débats* du 8 novembre raconta que vingt-six membres de la Société du Dix-Décembre, réunis la nuit dans l'arrière-boutique d'un épicier, rue des Saussayes, avaient tiré au sort pour savoir lesquels d'entre eux seraient chargés d'assassiner le président de l'Assemblée, M. Dupin, et le général Changarnier, seuls obstacles, disait-on, aux projets de l'Élysée. Ce récit souleva de toutes parts l'incrédulité. L'enquête établit qu'il était complétement faux, sorti du cerveau d'un agent de police alors au service de l'Assemblée et accepté par M. Yon, commissaire du bureau de l'Assemblée. Le préfet de police frappa

M. Yon d'une suspension de traitement¹: le bureau de l'Assemblée défendit ce commissaire et mit son traitement à la charge de l'Assemblée. Le révélateur Alais, qui était en fuite, fut condamné plus tard (26 décembre)



Le Président de la République.

à deux ans de prison par le tribunal correctionnel de la Seine. On n'a jamais su le but véritable de cette odieuse mystification destinée, a-t-on dit, à décider M. Dupin, par la crainte de dangers imaginaires,

à se prêter aux plans de l'Assemblée. Bien que la fable fût ridicule, le Président de la République, pour enlever tout prétexte à la malveillance, fit dissoudre la Société du Dix-Décembre.

§ 7. MESSAGE DU 11 NOVEMBRE 1850.

L'Assemblée revenait de vacances. Le Président ne voulut point que la nouvelle session s'engageât d'une manière irritante. Il oublia tout et son message s'éleva au-dessus de ces méprisables incidents pour traiter des véritables intérêts du pays.

Après un exposé rapide de la situation, le Prince disait : « Malgré la difficulté des circonstances, la loi, l'autorité ont recouvré à tel point leur empire, que personne ne croit désormais au succès de la violence. Mais aussi, plus les craintes sur le présent disparaissent, plus les esprits se livrent avec entraînement aux préoccupations de l'avenir. Cependant la France veut avant tout le repos. Encore émue des dangers que la société a courus, elle reste étrangère aux querelles de partis ou d'hommes, si mesquines en présence des grands intérêts qui sont en jeu....

« Comme premier magistrat de la République, j'étais obligé de me mettre en relations avec le clergé, la magistrature, les agriculteurs, les industriels, l'administration, l'armée, et je me suis empressé de saisir toutes les occasions de leur témoigner ma sympathie et ma reconnaissance pour le concours qu'ils me prêtent; et surtout, si mon nom comme mes efforts ont concouru à raffermir l'esprit de l'armée, de laquelle je dispose seul, d'après les termes de la Constitution, c'est un service, j'ose le dire, que je crois avoir rendu au pays, car toujours j'ai fait tourner au profit de l'ordre mon influence personnelle.

« Les conseils généraux ont en grand nombre émis le vœu de la révision de la Constitution. Ce vœu ne s'adresse qu'au pouvoir législatif. Quant à moi, élu du peuple, ne relevant que de lui, je me conformerai toujours à ses volontés, légalement exprimées. 'incertitude de l'avenir fait naître, je le sais, bien des appréhensions, en réveillant bien des espérances. Sachons tous faire à la patrie le sacrifice de ces espérances, et ne nous occupons que de ses intérêts. Si, dans cette session, vous votez la révision de la Constitution, une Constituante viendra refaire nos lois fondamentales et régler le sort du pouvoir exécutif. Si vous ne la votez pas, le peuple, en 1852, manifestera solennellement l'expression de sa volonté nouvelle. Mais quelles que puissent être les solutions de l'avenir, entendons-nous, afin que ce ne soit jamais la passion, la surprise ou la violence qui décident du sort d'une grande nation; inspirons au peuple l'amour du repos, en mettant le calme dans nos délibérations; inspirons-lui la religion du droit, en ne nous en écartant jamais nous-mêmes, et alors, croyez-le, le progrès des mœurs politiques compensera le danger d'institutions créées dans des jours de défiance et d'incertitude.

« Ce qui me préoccupe surtout, soyez-en persuadés, ce n'est pas de savoir qui gouvernera la France en 1852, c'est d'employer le temps dont je dispose, de manière que la transition, quelle qu'elle soit, se fasse sans agitation et sans trouble.

« Le but le plus noble et le plus digne d'une âme élevée n'est point de rechercher, quand on est au pouvoir, par quels expédients on s'y perpétuera, mais de veiller sans cesse aux moyens de consolider, à l'avantage de tous, les principes d'autorité et de morale qui défient les passions des hommes et l'instabilité des lois. »

Le ton calme et modéré du message contrastait si bien avec l'agitation des esprits qu'il causa une surprise générale, toute en faveur du Président. On put croire que la scission qui se préparait entre l'Assemblée et le prince Louis-Napoléon n'aurait pas lieu. Les chefs de la majorité s'empressèrent de nouveau autour du Président. Mais ce n'était là qu'une trêve et les hostilités ne tardèrent pas à recommencer plus vives, avec l'année 1851, une des années les plus graves, les plus importantes de notre histoire.

CHAPITRE X.

SCISSION ENTRE L'ASSEMBLÉE ET LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE (1851).

§ 1. DESTITUTION DU GÉNÉRAL CHANGARNIER (10 JANVIER 1851).

Les chefs des partis monarchiques commençaient à perdre toute illusion sur le Président de la République. Ils comptaient dans l'origine, nous l'avons dit, le dominer et le conduire doucement à une restauration monarchique à leur profit. Le Prince leur avait échappé avec une prudence remarquable et sans affectation : il continuait de les consulter, mais ne suivait guère que ses propres avis. L'essai de gouvernement personnel qu'il avait tenté, avait montré qu'il supportait impatiemment le joug d'une Assemblée et qu'il ne se résignerait pas à abaisser le pouvoir exécutif devant le pouvoir parlementaire. M. Thiers ne tenait sans doute pas à devenir le ministre d'une République à la durée de laquelle il ne croyait point : « La République, disait-il, est une fille qu'on ne se soucie pas d'épouser. » Mais il aurait voulu au moins être l'inspirateur de la politique et gouverner réellement au nom et avec l'appui de l'Assemblée. Tous ses calculs étaient déjoués. Malgré sa perspicacité, il ne devinait point les intentions du Prince, qui avait soin de ne point se livrer, et lui, comme beaucoup d'autres, s'irritait à mesure que le Président étendait son influence. Et cependant la politique du prince Louis-Napoléon était plus simple qu'elle ne paraissait l'être; son habileté n'était un mystère que pour les hommes habitués à ne regarder jamais au delà des couloirs du palais Bourbon et de quelques salons. C'est cette politique que nous nous efforcerons de faire comprendre telle qu'elle apparaitra

aux yeux de l'histoire, en écartant les passions hostiles qui l'ont défigurée, et les dithyrambes qui l'ont encensée. Les luttes politiques ressemblent aux batailles : on les commence souvent avec un plan, on les termine avec un autre. Il faut sans doute savoir conduire les événements, mais aussi le plus important est de savoir en profiter des événements, et cela a été surtout le talent du Président de la République. Il se trouvait au milieu de conflits entre plusieurs partis : il ne s'est attaché à aucun parti. « Si dans ces moments de petites préoccupations et de petites rivalités, dit avec une rare justesse d'appréciation un rédacteur de l'*Annuaire des Deux-Mondes*, il se rencontre au pouvoir un homme qui sache s'élever au-dessus de ces luttes et attendre, c'est lui qui décide les solutions. Il en est ainsi à bien plus forte raison, si cet homme se croit entouré de la confiance de la majorité du pays; alors les solutions risquent d'être des coups d'État. »

L'intention de maintenir à son poste le commissaire



Le général Schramm.

de police Yon, compromis dans la malencontreuse affaire de la rue des Saussayes, l'éclat que fit l'Assemblée à propos d'un de ses membres, M. Mauguin, emprisonné pour dettes, et l'atteinte qu'elle porta à l'autorité judiciaire, ne furent que des incidents dont nous ne ferons pas, comme les députés d'alors, des événements. Mais la lutte s'engagea réellement avec le Président à propos du général Changarnier.

Nous avons exposé quelle situation avait été faite à ce général que les différents partis monarchiques regardaient comme « leur épée; » son immense commandement de la garde nationale et de l'armée de Paris amenait sans cesse des conflits entre lui et les ministres de la guerre. On opposait même *les Tuileries*, où il était logé, à *l'Élisée*, et on se demandait qui l'emporterait. Depuis les revues de Satory, la révocation du général Changarnier était arrêtée en principe dans l'esprit du Président de la République : le prince n'attendait qu'une occasion : l'Assemblée ne tarda pas à la lui offrir.

Un journal, *la Patrie*, pour compromettre le gé-

néral Changarnier vis-à-vis de l'Assemblée qui mettait en son dévouement tant d'espérances, publia de vieilles instructions, émanées de lui, disait-on, et défendant aux généraux d'obéir aux représentants. L'Assemblée s'attribuait le droit de requérir la force armée : on ne pouvait la mécontenter plus vivement que de le lui refuser. Elle ne voulut pas croire à cette dénonciation qui perdait à ses yeux son favori, et dans la crainte d'être trop éclairée elle ne voulut pas savoir la vérité. Un représentant, cousin du Président, demanda le vote d'un ordre du jour qui blâmait les instructions du général Changarnier. Le ministre de la guerre, le général Schramm, demanda l'ajournement de la discussion pour avoir le temps de vérifier l'authenticité de ces instructions qui remontaient à vingt-neuf mois. On lui refusa même un délai de vingt-quatre heures. Le général Changarnier monta à la tribune, démentit les instructions qui n'émanaient pas de sa plume, il est vrai, mais qui étaient signées par un de ses subordonnés le général Reybell et qui résumaient ses ordres. Il avoua cependant avoir voulu assurer l'unité du commandement, mais, dit-il, en vue du combat et au moment du



M. Baroche.

combat. L'Assemblée ne lui en demandait pas si long : quel qu'eût été le langage du général Changarnier vingt-neuf mois auparavant, il n'en était pas moins engagé, pour le moment, à soutenir sa cause et elle fit une ovation enthousiaste à son général quand il descendit de la tribune. Changarnier vota ensuite contre son supérieur hiérarchique, le ministre de la guerre, que ce vote renversait (3 janvier).

Ainsi le général Changarnier, cause déjà de l'éloignement du ministre de la guerre, M. d'Hautpoul, renversait encore un ministre : tout pliait sous son ascendant, excepté le Président qui se résolut enfin à un acte de vigueur.

La situation du général Changarnier était si exceptionnelle qu'à Paris beaucoup de monde doutait que sa révocation fût possible. Cette destitution ne pouvait produire aucun effet dans les provinces peu au courant des intrigues qui la provoquaient : mais à Paris, en face de l'Assemblée, en face des généraux dévoués au commandant en chef, en face surtout des partis monarchiques, il paraissait y avoir du danger à toucher à ses prérogatives, cependant exorbitantes. « La

reconnaissance du pays et la confiance de la Chambre, disait un journal, l'*Assemblée nationale*, ont fait au général Changarnier une position inattaquable. » Un journal légitimiste disait : « Toucher au général Changarnier, ce serait mettre l'Assemblée en demeure de pourvoir à sa sûreté. »

Une partie des ministres reculait devant cette grave décision. On objectait au Président que la Chambre refuserait le crédit qu'on devait demander pour les frais de représentation. Cette objection ne pouvait l'arrêter : « L'Assemblée le rejettera si bon lui semble, dit-il; si le crédit n'est pas accordé, je réformerai ma maison, je vendrai mes chevaux, je me renfermerai subitement dans les limites du mince budget qui m'est accordé; et si l'Élisée devient trop grand pour moi, eh bien, je retournerai à l'hôtel du Rhin! »

Le Président, voyant son ministère ébranlé, appela les principaux chefs de la majorité à une conférence à laquelle se rendirent MM. de Broglie, Molé, Berryer, Thiers, Odilon Barrot, Dupin, Daru et de Montalembert (8 janvier 1851). Le Président les mit encore une fois en demeure de l'appuyer franchement et de cimenter une alliance durable. Il se déclarait prêt à former un cabinet des chefs conservateurs, si ceux-ci adoptaient son programme de modifications au commandement de l'armée de Paris. Les chefs de la majorité se refusèrent à abandonner le général Changarnier. Le Prince termina la conférence par ces mots : « Je veux rester dans la plus complète harmonie avec le pouvoir législatif. Je ferai, pour le maintien de cette bonne entente, tous les sacrifices nécessaires : composition du ministère dans le sens et suivant les vues de la majorité; abandon de la dotation, s'il le faut; enfin, tout, excepté le sacrifice du droit qui m'a été donné par la Constitution de révoquer un subalterne. Je vous remercie, d'ailleurs, de vos bons avis, je les pèserai avec maturité, et j'aviserai. » Les chefs de la majorité se retirèrent mécontents : « Voyez-vous cela, disait M. de Broglie, on nous appelle, on demande notre avis, et c'est là le cas qu'on en fait. »

Le lendemain, un nouveau cabinet était constitué et, le surlendemain 10, on lut dans le *Moniteur* la nomination des nouveaux ministres et le démembrement du commandement des gardes nationales et de l'armée de Paris. MM. Rouher, Baroche, de Parieu, Fould, qui avaient consenti à la grave décision du Président, restaient dans le nouveau ministère où entraient des hommes dont le temps a prouvé aussi la grande valeur : M. Drouyn de Lhuys qui reprenait le portefeuille des affaires étrangères, le général Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, qui recevait le portefeuille de la guerre; M. Ducos, qui recevait celui de la marine; M. Bonjean, qui recevait celui de l'agriculture et des travaux publics. Le commandement de la garde nationale était donné au général Perrot, celui de toutes armes de la 1re division militaire au général Baraguay-d'Hilliers. Le général Changarnier était à peine nommé dans ces décrets qui le destituaient.

Quelles conséquences allait produire cet acte de vigueur? les conséquences de toute résolution bien fermement prise et de toute attitude énergique. Les fonds publics haussèrent; personne ne bougea, et ce général, qu'on disait si redoutable, se trouva révoqué comme le plus simple des officiers, sans qu'on pût résister à une mesure dictée au Président par le respect de la hiérarchie, de sa dignité et la sécurité de son pouvoir. Le Président s'était élevé au-dessus des craintes vaines et des considérations mesquines : il avait eu conscience de sa force et le courage de la manifester. Il gagna aussitôt l'estime de ceux qui doutaient encore de lui et même des ennemis qui allaient donner cours à une colère impuissante.

§ 2. IRRITATION DES PARTIS MONARCHIQUES; CHUTE DU CABINET DU 9 JANVIER (24 JANVIER 1851).

L'Assemblée fut d'abord étourdie du coup qui lui était porté : de l'étonnement elle passa à la colère. « Malheur à la France, s'écriait un journal orléaniste, si l'Assemblée, depuis trop longtemps insultée et calomniée, n'oppose pas à des provocations sans excuse comme sans mesure son droit et sa fermeté! » Les partis monarchiques annoncèrent hautement une bataille, mais ils ne pouvaient guère tenter qu'une bataille de tribune, car le projet dont ils parlaient, de confier au général Changarnier le commandement de quarante mille hommes qui seraient l'armée du Parlement, n'était guère praticable. Il est douteux que l'Assemblée eût réussi à entraîner une partie de l'armée à une guerre civile. Les socialistes se réjouissaient; la majorité, en se séparant du pouvoir exécutif, faisait leurs affaires. Ils venaient de voir tomber un général qu'ils craignaient : ils espéraient que l'Assemblée vengerait Changarnier sur le Président et qu'eux, intervenant, renverseraient à leur tour l'Assemblée. La situation qui devait se reproduire, mais plus tendue encore à la fin de l'année, se présentait; les plus perspicaces comprirent que le Président, qui avait *osé* contre le général Changarnier, ne laisserait pas les socialistes profiter de la circonstance et *oserait* encore contre ceux qui l'attaqueraient.

Ce fut M. de Rémusat, philosophe éminent, habile écrivain, qui se chargea de commencer une lutte peu propre à son caractère. Esprit fin et distingué, il lui convenait peu de soulever des tempêtes, et son amour exclusif des théories parlementaires l'aveuglait sur la force de sa parole, comme sur les intérêts du pays qu'il servait peu en inaugurant l'époque des déchirements. Dès l'ouverture de la séance du 10 janvier, il monta à la tribune et fit la proposition suivante : « Je demande qu'on m'explique pourquoi le cabinet précédent s'est retiré, et pourquoi le cabinet actuel est sur ces bancs? Dès que les ministres auront répondu à ces questions, je propose que l'Assemblée se retire immédiatement dans ses bureaux pour prendre toutes les mesures que les circonstances pourraient commander. » C'était là une proposition révolutionnaire; car quelles mesures voulait faire prendre M. de Rémusat? Des mesures agressives, sans doute. MM. Berryer et Dufaure, arrivant ensuite, sommèrent impérieusement les ministres de leur dire pourquoi le général Changarnier avait été destitué. Mais tout le monde le savait, et M. Rouher le dit à un des chefs de la majorité dans une conversation particulière, offrant de le répéter à la tribune : « Le général Changarnier a été destitué, parce que, réuni à M. Thiers, à M. Jules de Lasteyrie, à M. de Lamoricière, il a conspiré aux Tuileries contre le pouvoir et contre la personne du Président de la République. — Ah! c'est M. Molé qui vous l'a dit, » répondit l'interlocuteur qui se trahit par

un aveu, car il était une des personnes désignées et ne voulut pas que la déclaration fût répétée. Les ministres auraient pu demander aussi de quel droit l'Assemblée intervenait ainsi dans des actes parfaitement réguliers du pouvoir exécutif. Le Président avait usé de sa prérogative : personne ne devait lui en demander compte. L'Assemblée sortait de ses attributions. Elle vota néanmoins l'adoption de la proposition Rémusat et nomma une Commission chargée d'approfondir la situation.

La Commission voulut faire un procès en règle et, remontant dans le passé, demanda communication des procès-verbaux de la Commission de permanence, procès-verbaux que, suivant M. Dufaure, on avait tenus secrets par générosité. Le ministre de l'intérieur, M. Baroche, demanda aussitôt que ces procès-verbaux fussent non-seulement communiqués, mais publiés et imprimés. Ils le furent, en effet, au *Moniteur* du 13 janvier 1851 et, en prouvant la malveillance des députés chargés d'observer le Président pendant les vacances parlementaires, ils le fortifièrent au lieu de l'affaiblir. Toutes les questions soulevées par les revues de Satory reparurent et provoquèrent de vives discussions.

La Commission proposa à l'Assemblée l'ordre du jour suivant : « L'Assemblée nationale, tout en reconnaissant que le pouvoir exécutif a le droit incontestable de disposer des commandements militaires, blâme l'usage que le ministère a fait de ce droit et déclare que l'ancien général en chef de l'armée de Paris conserve tous ses titres aux témoignages de confiance que l'Assemblée lui a décernés dans sa séance du 3 janvier. » Les débats sur cet ordre du jour commencèrent le 15 janvier.

M. Baroche, qui d'abord avait faibli devant l'ardeur de l'attaque, changea de terrain et prit hardiment l'offensive. Aux accusations de tendances impérialistes lancées contre le pouvoir exécutif, il opposa les intrigues des voyages de Wiesbaden et de Claremont. « Vous vous indignez, dit-il, de quelques cris isolés de : *Vive l'Empereur !* et vous venez à cette tribune crier : *Vive le roi !* »

M. Berryer, en effet, dans un de ses plus habiles et de ses plus éloquents discours, avait hardiment exposé ses convictions et essayé de se justifier d'un acte que tout son talent ne pouvait excuser : « Vous parlez, dit-il, de voyages à Wiesbaden, à Claremont, de conspirations. Oui, pendant que des membres illustres de cette Assemblée allaient au lit de mort du vieux monarque qu'ils ont servi, pendant qu'ils allaient partager ou les anxiétés ou les douleurs de jeunes princes qu'ils ont aimés et qui ont cet avantage que nos soldats les ont vus à Saint-Jean d'Ulloa, à Mogador, à Constantine ; pendant qu'ils cédaient aux inspirations d'un souvenir reconnaissant, auquel je ne reproche pas à MM. les ministres d'avoir obéi eux-mêmes ; moi, messieurs, laissez-moi toute ma liberté et toute ma franchise; moi, messieurs, pendant ce temps, j'allais, avec un grand nombre de mes amis, voir un autre exilé qui est étranger à tous les événements accomplis dans ce pays; qui n'a jamais démérité de la patrie ; qui est exilé parce qu'il porte en lui le principe qui, pendant une longue suite de siècles, a réglé en France la transmission de la souveraineté publique; qui est exilé, parce que tout établissement d'un nouveau gouvernement en France est nécessairement contre lui une loi de proscription ; qui est exilé, enfin, parce qu'il ne peut pas poser le pied sur le sol de cette France que les rois, ses aïeux, ont conquise, agrandie, constituée, sans être le premier des Français, le roi ! »

Puis, parlant de la nécessité pour la majorité de ne point se diviser, il déclara que cette division (qu'il devait contribuer lui-même à opérer), amènerait la ruine du gouvernement parlementaire, puis il ajouta : « Je ne sais pas quels seraient vos successeurs, je ne sais pas si vous aurez des successeurs; ces murs resteront peut-être debout, mais ils seront habités par des législateurs muets! » La prophétie était plus juste que ne croyait la faire l'orateur, mais enfin les échos du palais Bourbon, s'ils devaient rester quelque temps silencieux pour avoir été trop bruyants, se raniment, puisqu'ils nous envoient encore aujourd'hui les accents toujours jeunes, sinon toujours bien inspirés, de M. Berryer.

M. Thiers ne pouvait manquer de se jeter dans la mêlée ; lui qui était habitué à renverser des ministères ne devait pas manquer de frapper sur celui du 10 janvier, si ébranlé. Il fit l'historique des rapports du Président et de l'Assemblée, et il excelle dans cet art de raconter, son vrai talent. Il voulut, lui aussi, donner sa prophétie et la produisit sous un tour vif et piquant : « Il y a deux pouvoirs dans l'État : le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Si l'Assemblée cède aujourd'hui, il n'y en aura plus qu'un, et quand il n'y en aura plus qu'un, la forme du gouvernement sera changée. Le mot, la forme viendront.... Quand ils viendront, cela m'importe peu, mais ce que vous dites ne pas vouloir, si l'Assemblée cède, vous l'aurez obtenu aujourd'hui même.... Le mot viendra quand on voudra.... *l'Empire est fait !* » L'Assemblée ne céda point, ce qui n'empêcha pas l'Empire de se faire.

Les républicains ne se souciaient guère, en donnant aux partis monarchiques l'appoint de leurs votes, de grandir le général Changarnier qu'ils détestaient. Il fallut arriver à une transaction et un représentant, M. de Sainte-Beuve, proposa un ordre du jour vague, destiné à rallier tous ceux qui étaient hostiles au pouvoir exécutif. « L'Assemblée déclare qu'elle n'a pas confiance dans le ministère et passe à l'ordre du jour. » Cette rédaction obtint 415 voix contre 286. C'était une victoire pour les partis monarchiques, mais victoire qu'ils payaient cher puisqu'ils avaient été obligés de sacrifier le général Changarnier dont il ne fut plus question et qui resta destitué.

§ 3. MESSAGE DU 24 JANVIER 1851 ; CABINET INTÉRIMAIRE ; LA DOTATION DE LA PRÉSIDENCE.

Le cabinet, formé le 9 janvier, se retira devant le vote de l'Assemblée. Il n'en avait pas moins obtenu le résultat en vue duquel on l'avait formé, puisqu'il avait dégagé le pouvoir exécutif de la tutelle dédaigneuse d'un général dont on avait exagéré l'importance. Le Président fut encore obligé de recomposer une administration. Il voyait bien où voulaient l'entrainer les chefs parlementaires, qui voulaient le contraindre à leur laisser le choix de ses ministres et par eux le dominer. Il affirma au contraire plus énergiquement son droit d'avoir un gouvernement personnel et chercha, hors de l'Assemblée, hors des partis, une administration intérimaire qui pût permettre d'attendre

l'occasion de reconstituer un ministère définitif. Le prince Louis-Napoléon fit connaître sa résolution à l'Assemblée par un message court et significatif. « Confiante dans la sagesse de l'Assemblée et du gouvernement, disait-il, l'opinion publique ne s'est pas émue des derniers incidents. Néanmoins la France commence à souffrir d'un désaccord qu'elle déplore. Mon devoir est de faire ce qui dépendra de moi pour en prévenir les résultats fâcheux. L'union des deux pouvoirs est indispensable au repos du pays; mais comme la Constitution les a rendus indépendants, la seule condition de cette union est une confiance réciproque. Pénétré de ce sentiment, je respecterai toujours les droits de l'Assemblée, en maintenant intactes



Remise du message du Président de la République au président de l'Assemblée (24 janvier 1851).

les prérogatives du pouvoir que je tiens du peuple. Pour ne point prolonger une dissidence pénible, j'ai accepté, après le vote récent de l'Assemblée, la démission d'un ministère qui avait donné au pays et à la cause de l'ordre des gages éclatants de son dévouement. Voulant toutefois reformer un cabinet avec des chances de durée, je ne pouvais prendre ses éléments dans une majorité née de circonstances exceptionnelles, et je me suis vu à regret dans l'impossibilité de trouver une combinaison parmi les membres de la minorité, malgré son importance. Dans cette conjoncture et après de vaines tentatives, je me suis résolu à former un ministère de transition, composé d'hommes spéciaux, n'appartenant à aucune fraction de l'Assemblée, et décidés à se livrer aux affaires sans préoccupation de parti. Les hommes honorables qui acceptent cette tâche

patriotique, auront des droits à la reconnaissance du pays.... »

M. de Royer, procureur général, eut l'administration de la justice; M. Brenier, celle des affaires étrangères; le général Randon, celle de la guerre; le contre-amiral Vaillant, celle de la marine; un préfet, M. Vaïsse (mort en 1864), celle de l'intérieur; M. Giraud (de l'Institut), celle de l'instruction publique; M. Schneider, celle du commerce; M. de Germiny, receveur général, celle des finances; M. Magne, le seul des membres du cabinet précédent, conserva son portefeuille des travaux publics.

L'avénement de ce ministère mécontenta l'Assemblée, qui voyait avec dépit le Président de la république lui échapper. Elle voulait renverser tout de suite ce cabinet, mais n'osa pas aller si loin et attendit le moment de manifester sa mauvaise humeur. Elle savait qu'un projet de crédit allait lui être apporté, comme l'année précédente, pour les frais de représentation de la présidence. Ce projet ne tarda pas en effet à être soumis à l'Assemblée. Les partis monarchiques et les républicains se liguèrent aussitôt pour le faire échouer. Des légitimistes, des orléanistes firent tout à coup des professions de foi spartiates et déclarèrent que le Pouvoir exécutif devait se contenter de la maigre allocation qui lui était accordée. Le rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi, conclut au rejet en termes assez rudes. C'est alors qu'on vit M. de Montalembert se détacher du groupe de ses amis politiques pour prendre la défense de la Présidence, et son discours chaleureux fut un événement. Il fit réellement le procès à la majorité : « En voyant le calme si merveilleusement conservé, dit-il, des hommes importants de la majorité ont commencé à se dire que ce calme profiterait au Pouvoir exécutif; que la France imaginerait peut-être de lui en tenir compte, et de prolonger ses pouvoirs par la révision constitutionnelle. Voilà la vérité vraie! A partir de ce moment, la majorité n'a plus été elle-même. Vous avez vu peu de jours après une fraction de la droite s'unir à la gauche pour repousser la loi des maires. Vous avez vu quelques semaines après, la nouvelle majorité se former pour les choix de la Commission de permanence qui ont profondément étonné le pays. Je ne m'arrêterai pas sur les événements de la prorogation. J'arrive directement aux derniers incidents. Vous avez vu la majorité frapper à coups redoublés sur le Pouvoir exécutif.... La majorité a frappé sur le ministère en quelque sorte avec la régularité quotidienne et périodique d'un timbre d'horloge. Vous n'avez pas voulu donner vingt-quatre heures à un vieux soldat qui demandait ce temps pour préparer sa réponse. Et pour rappeler en passant la destitution si regrettable de l'honorable général Changarnier, je dirai que depuis, le langage de l'honorable général, les conseils qu'il a donnés ou qu'il a reçus, ont fait comprendre à certaines personnes, parmi lesquelles vous me permettrez de me ranger, ont fait comprendre, dis-je, que le fait, bien que regrettable, de la destitution de l'honorable général Changarnier, était moins inexplicable qu'on ne l'avait cru d'abord. » Ce discours irrita l'Assemblée que la vérité blessait, et qui rejeta la dotation.



M. Bonjean[1].

Cette guerre, faite par l'Assemblée au Président sur une question d'argent, tourna contre elle. En effet, à peine eut-on appris qu'elle refusait la dotation que de nombreuses souscriptions s'organisèrent. Mais le prince Louis-Napoléon fit déclarer par le *Moniteur* qu'il n'accepterait aucune souscription « quelque spontané et national qu'en fût le caractère. » Il réforma sa maison, vendit ses chevaux, supprima ses fêtes pour ne point diminuer la somme qu'il consacrait aux secours. Le Pouvoir, on le sait, doit être une sorte de Providence et de lui on accepte ce qu'on n'accepterait pas des particuliers[2]. Le prince recueillit de ces événements le bénéfice que retire un homme politique de toute persécution dignement supportée.

Quelques jours après, une proposition faite par un membre de l'Assemblée vint encore rendre évidente la division qui existait entre les deux grandes fractions monarchiques de l'Assemblée, unies seulement pour attaquer le Président. M. Creton demanda (1er mars) l'abrogation des lois d'exil rendues contre les familles royales. Cette proposition n'avait qu'un but : rouvrir la France aux princes de la famille d'Orléans et permettre ainsi à l'un d'eux de se présenter comme candidat aux élections prochaines pour la Présidence. Ce

1. M. Bonjean est né à Valence (Drôme) en 1804. Il s'éleva par son seul travail qui l'aida à sortir de la pauvreté, et qui a fait de lui un de nos jurisconsultes les plus éminents. Il fut décoré de juillet en 1830 pour la part active qu'il prit à la révolution. Pendant presque tout le règne de Louis-Philippe il se renferma dans les occupations de sa charge d'avocat à la Cour de cassation et ses études de droit. Il publia de 1841 à 1844 un *Traité des actions* qui fait autorité dans la science du droit romain. La révolution de 1848 l'amena sur la scène politique où il montra une ardeur juvénile qu'il n'a pas perdue. Il fut élu par son département député à la Constituante, mais il ne fut pas réélu à Législative. Il n'hésita pas à entrer dans le cabinet qui seconda le Président de la république dans son acte énergique de la révocation du général Changarnier. Trop peu de temps ministre, il entra en 1852 au Conseil d'État, en 1855 au Sénat où nous le retrouverons.

2. Louis-Philippe donnait quatre mille francs par jour. On a calculé que l'Empereur donnait par jour seize mille francs.

n'était pas le compte des légitimistes. Ne pouvant transiger avec leur principe, serviteurs d'un souverain qui repoussait tout compromis avec la République, ils n'entendaient point ouvrir à leurs rivaux, les orléanistes, une voie dans laquelle eux-mêmes ne voulaient pas entrer, et faciliter un retour de la branche cadette. Les légitimistes s'allièrent aux conservateurs, amis de l'Élysée, et firent ajourner la proposition Creton, que soutenaient les orléanistes alliés à la Montagne. Ainsi point de majorité stable : les divers groupes ne cherchaient qu'à se combattre et à se nuire, et c'était avec cette incertitude, ces dissensions intérieures que l'Assemblée prétendait gouverner le pays.

§ 4. MINISTÈRE DU 10 AVRIL (1851); QUESTION DE LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION.

La crise ministérielle durait toujours. L'administration intérimaire était obligée de prolonger sa durée. Le Président attendait que les passions fussent apaisées pour constituer un cabinet qui rapprochât le Pouvoir exécutif du Pouvoir parlementaire. Le 4 avril il fit appeler M. Odilon Barrot, mais cet ancien président du Conseil ne put arriver à une combinaison acceptable et ses amis se montrèrent trop exigeants. Alors le Prince eut encore recours aux députés qui lui étaient dévoués, et forma son ministère de M. Rouher à la justice, M. Baroche aux affaires étrangères, M. Léon Faucher à l'intérieur, le général Randon à la guerre, M. de Chasseloup-Laubat à la marine, M. Fould aux finances, M. de Crouseilhes à l'instruction publique, M. Buffet au commerce, M. Magne aux travaux publics. Ce ministère était aussi parlementaire que possible. La présence de MM. Léon Faucher et Buffet satisfaisait l'Assemblée, mais celle-ci s'irrita de voir revenir aux affaires plusieurs de ses membres, MM. Baroche, Rouher et Fould, qui avaient participé à la révocation du général Changarnier et qu'elle avait renversés par son vote du mois de janvier. Elle voulut tout d'abord manifester son mécontentement en blâmant le ministère, avant même qu'il eût agi; mais elle céda à des conseils plus sages en l'acceptant comme ministère de conciliation. Ce cabinet, en effet, dans lequel se balançaient à peu près également les parlementaires et les hommes dévoués à la politique personnelle du Président, se proposait de rapprocher les deux pouvoirs et de préparer le terrain pour la révision de la Constitution demandée par le pays.

M. Léon Faucher, célèbre économiste et rapporteur de la fameuse loi du 31 mai 1850, annonça ainsi à l'Assemblée la mission conciliatrice du nouveau ministère : « Nous consacrerons nos efforts à réunir toutes les fractions de cette majorité qui a déjà tant fait pour le pays, car ce n'est pas trop de la puissance parlementaire, unie à la force du pouvoir exécutif, pour vaincre les mauvaises passions et les tentatives coupables que nous pourrions avoir encore à combattre. »

La Constitution renfermait un article qui en permettait la révision. Mais cette révision était entourée de telles garanties, qu'elle n'était guère facile. Une Assemblée ne pouvait émettre le vœu que la Constitution fût révisée que dans la dernière année de sa législature. Pour que ce vœu fût converti en résolution définitive, il fallait trois délibérations successives et à chacune une majorité de suffrages des trois quarts des votants. On verra par la suite des événements qu'avec de telles précautions, la révision pouvait être évitée, même malgré la volonté hautement manifestée du pays.

A la fin de mai 1851, l'Assemblée entrait dans la dernière année de sa législature. La question de la révision de la Constitution pouvait donc être posée, et dès le 5 mai les pétitions, réclamant cette révision, affluèrent. Du 5 mai au 31 juin, il fut déposé 13 294 pétitions collectives, signées par 1 123 625 personnes. Au 24 juillet, ce nombre s'était accru de plus de trois cent mille.

Les chefs des partis monarchiques voulaient bien la révision, mais à leur point de vue et à leur profit. Les chefs légitimistes demandaient la révision totale de la Constitution et entendaient poser la question, dans l'Assemblée nouvelle qui serait élue, entre la République et la monarchie. Les orléanistes repoussaient cette révision qui devait avoir pour conséquence la rééligibilité et presque sûrement la réélection du Président. Les républicains voyant dans cette révision une attaque à une Constitution qui leur était chère, et une réaction contre la République, déclaraient nettement s'opposer à la réforme, et ils étaient assez nombreux pour empêcher toute proposition sur ce sujet de réunir la majorité des trois quarts.

Cependant le Président comptait dans l'Assemblée un assez grand nombre de membres dévoués qui voulaient sa rééligibilité. De plus, une réunion parlementaire présidée par M. Molé, qui se tenait rue de l'Université et qu'on appelait fusionniste, parce qu'on lui attribuait le dessein de rapprocher les deux branches de la famille des Bourbons, se montrait favorable à la révision. Enfin, cette révision était demandée également par une réunion d'hommes appartenant bien à des partis monarchiques, mais modérés, animés plus exclusivement du vif désir de sauvegarder la France du désordre et réclamant la modification de la Constitution, quel que fût le parti qui dût en profiter. Cette réunion qui se tenait, 3, rue des Pyramides, le plus souvent sous la présidence de M. de Broglie, résolut, le 26 mai, de prendre l'initiative, et déposa sur le bureau une proposition invitant l'Assemblée à émettre le vœu d'une révision de la Constitution.

On discuta d'abord des questions préliminaires, le délai après lequel une proposition sur ce sujet pourrait être représentée, si elle échouait une première fois. Les passions étaient excitées et l'Assemblée donna plusieurs fois le spectacle des scènes les plus tumultueuses, assez fréquentes chez elle, nous l'avons dit.

Ces scènes éclatèrent presque toujours à propos d'altercations avec l'extrême gauche à laquelle les réminiscences historiques causaient toujours une vive irritation :

M. Curial, au milieu du bruit. Nous ne sommes jamais descendus dans la rue (Exclamations à l'extrême gauche). — *M. Emile de Girardin*. J'entends un interrupteur qui me dit.... (Bruit confus. Interruption prolongée). Je somme l'interrupteur de se lever! (Le bruit continue et l'agitation va croissant).— *M. Emile de Girardin*, s'adressant au sténographe de l'Assemblée. Moniteur, constatez que l'interrupteur ne s'est pas levé et que je l'ai sommé de le faire. — *Voix à droite*. Il n'a pas entendu votre sommation au milieu du bruit.

— *M. Emile de Girardin.* Je demande à l'interrupteur ce qu'il a voulu dire quand il a dit : « On est descendu dans la rue! » — *Voix à droite.* Il n'a pas dit cela. — *M. Emile de Girardin.* Qu'est-ce qu'il a dit? — *M. Curial.* J'ai dit que nous n'étions jamais descendus dans la rue (Bruit. Agitation). — *M. Emile de Girardin.* C'est parfaitement vrai; vous n'y êtes jamais descendus, même quand il aurait fallu y descendre pour défendre votre drapeau (Bruyante approbation à gauche. Exclamations et murmures à droite). — *A droite*, avec force. Si! si! au 15 mai et au 23 juin. — *M. Emile de Girardin.* On ne vous y a jamais vus! — *M. de Rességuier.* Quel est votre drapeau? — *M. Taschereau.* Quel est donc le drapeau de monsieur? (Agitation et tumulte. De vives interpellations sont échangées entre le côté droit et le côté gauche). — *M. le président Dupin*, s'efforçant de dominer le bruit. Les représentants ne sont pas chargés de faire ou d'alimenter la guerre civile, mais seulement de réprimer les factieux. Ils n'y manquèrent pas. — *Voix nombreuses.* Non! non! (Vive approbation sur les bancs de la majorité). — *M. de Rancé.* Nous l'avons fait, nous le ferions encore. — *M. le Président.* Ce sont les factieux qui sont venus nous attaquer. — *A droite.* Très-bien! très-bien! — *Une voix à l'extrême gauche* Les factieux, ce sont les royalistes! — *Une voix à droite.* Les royalistes ne sont jamais descendus dans la rue. — *M. Noël Parfait.* Si, dans la rue Saint-Nicaise! — *M. Emile de Girardin.* Je constate l'interruption, je constate la réponse de notre honorable président, et j'ajoute ceci : « C'est qu'il ne faut pas médire si légèrement des factieux (Exclamations à droite, Agitation prolongée,) dans un pays où il y a eu trois révolutions et où nous ne sommes ici qu'à la suite d'une insurrection triomphante, que dis-je! de trois insurrections triomphantes. »

La discussion d'une loi sur la garde nationale occasionne plus de scandale encore. L'extrême gauche récriminait contre l'emploi qu'on faisait de la garde nationale pour maintenir l'ordre. Elle aurait voulu que cette armée de citoyens fût opposée à l'armée de ligne, c'est-à-dire qu'elle entendait organiser la guerre civile. Le rapporteur rechercha l'origine de cette opinion, de cette tradition, et l'exposa à la tribune malgré la colère des montagnards :

« *M. le Rapporteur.* Messieurs, il y a un moyen bien facile de vous satisfaire. Désavouez-vous ces doctrines? — *Plusieurs membres des bancs supérieurs de la gauche.* Non! non! (Applaudissements à droite). — *M. le Rapporteur.* Vous ne les désavouez pas! — *Les mêmes voix à l'extrême gauche.* Non! non! — *M. le Rapporteur.* Ah! messieurs, j'espérais qu'elles n'auraient pas trouvé d'écho dans cette Assemblée! Maintenant, je vais vous dire comment elles ont été accueillies quand elles ont été prononcées. Elles sortaient de la bouche de Robespierre.... — *Une voix à l'extrême gauche.* Eh bien! — *MM. Dussoubs et autres membres à l'extrême gauche.* Robespierre vous vaut bien, vous et vos amis. — *Une voix à l'extrême gauche.* Eh bien! — *M. le Rapporteur.* ..... Et l'Assemblée constituante, celle de 1789, entendez-vous, elle en fut indignée; elle se souleva tout entière; elle demanda la question préalable qui fut votée à une immense majorité (Applaudissements nombreux à droite). Voilà les deux systèmes qui sont en présence : le nôtre, celui de l'Assemblée de 1789, que votre Commission continue, et celui qu'elle repousse, celui dont je viens de vous dévoiler tout à l'heure l'auteur et la portée (Clameurs prolongées à gauche).


M. de Montalembert.

Le 27 mai, la discussion sur le même sujet durait encore. Cette fois, il se trouva des amis de Ledru-Rollin pour faire l'éloge de l'artillerie de la garde nationale qui avait soutenu au Conservatoire des arts et métiers les députés insurgés du 13 juin 1849.

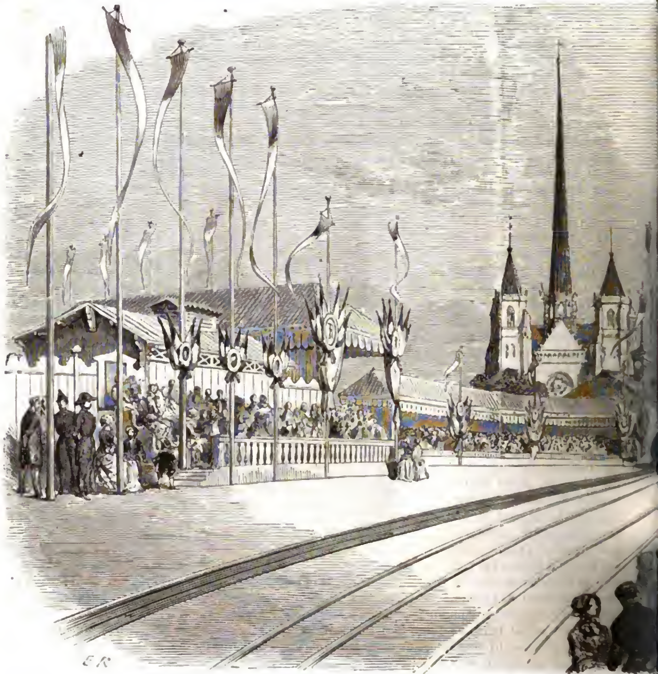
M. le rapporteur de Riancey. ..... La Commission s'est occupée de ce que la légion de cavalerie a fait et non pas de ce qu'elle pense. — *M. Schœlcher.* Vous avez parlé de son bon esprit. — *Voix à gauche.* Qu'est-ce qu'elle a donc fait? — *M. le Rapporteur.* Elle a fait son devoir aux journées de juin. — *A gauche.* L'artillerie aussi! — *M. le Rapporteur.* L'artillerie était au Conservatoire des arts et métiers le 13 juin 1849. — *A droite.* Très-bien! très-bien! C'est vrai! — *M. Duputz.* Elle a fait son devoir! (Violents murmures à droite. Cris : A l'ordre! à l'ordre!). — *M. le Rapporteur.* Comment!... vous entendez, messieurs! — *A droite.* A l'ordre! à l'ordre! — *M. Favreau.* Monsieur le Président, on prétend que l'artillerie a fait son devoir au 13 juin. — *M. le président Dupin.* On prétend que ceux qui ont résisté à l'autorité et agi contre elle ont fait leur devoir au 13 juin 1849! On a dit cela! (Oui! oui!) Eh bien, c'est ce qu'il y a de plus anarchique et de plus scandaleux en présence de cette Assemblée. (Très-bien! très-bien!) — *M. Duputz.* Je maintiens ce que j'ai dit : la Constitution avait été violée (Vives exclamations). — *A droite.* A l'ordre! à l'ordre! — *M. le Président.* Je vous rappelle formellement à l'ordre et je le fais surtout pour constater l'*adhésion* que vous avez donnée à *l'indiscipline et à la révolte.* C'est une grande instruction pour le pays, que celle de savoir à quel usage on destine la garde nationale et les con-

seils qu'on lui donne par les éloges qu'on lui adresse pour le passé. »

Toutes ces discussions ne préparaient guère les esprits à l'apaisement et à la conciliation. Dans les premiers jours de juin, un nouvel incident survint, qui n'était pas fait pour les mieux disposer. Cette fois, le Président eut peut-être le tort de fournir l'occasion, en parlant trop tôt.

§ 5. DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A DIJON (JUIN 1851); LE GÉNÉRAL CHANGARNIER PROTECTEUR DE L'ASSEMBLÉE.

Le dimanche 1er juin, on célébrait enfin l'inauguration de la section du chemin de fer de Lyon qui continuait cette ligne jusqu'à Dijon. Le Président de la République se rendit dans cette ville, où on lui fit une



Inauguration du chemin de fer de L

réception enthousiaste. Au banquet, le Prince, encouragé par les démonstrations dont il avait été témoin, sentant le besoin d'expliquer aux populations des provinces, peu au courant des complications parlementaires, pourquoi le Pouvoir exécutif, qu'elles avaient nommé pour gouverner, gouvernait si peu, prononça le discours suivant :

« Messieurs, je voudrais que ceux qui doutent de l'avenir m'eussent accompagné à travers les populations de l'Yonne et de la Côte-d'Or; ils se seraient rassurés en jugeant par eux-mêmes de la véritable disposition des esprits. Ils eussent vu que ni les intrigues, ni les attaques, ni les discussions passionnées des partis ne sont en harmonie avec les sentiments et l'état du pays.

« Si mon gouvernement n'a pas réalisé toutes les améliorations qu'il avait en vue, il faut s'en prendre aux manœuvres des factions qui paralysent la bonne volonté des Assemblées, comme celles des gouvernements les plus dévoués au bien public. *Depuis trois ans, on a pu remarquer que j'ai toujours été secondé quand il s'est agi de combattre le désordre par des mesures de compression. Mais, lorsque j'ai voulu faire le bien, fonder le Crédit foncier, prendre des mesures pour améliorer le sort des populations, je n'ai rencontré que l'inertie.* C'est parce que vous l'avez com-

pris ainsi, que j'ai trouvé dans la patriotique Bourgogne un accueil qui est pour moi une approbation et un encouragement.

« Je profite de ce banquet comme d'une tribune pour ouvrir à mes concitoyens le fond de mon cœur Une nouvelle phase de notre vie politique commence : d'un bout de la France à l'autre, des pétitions se signent pour demander la révision de la Constitution. J'attends avec confiance les manifestations du pays et les décisions de l'Assemblée qui ne seront inspirées que par la seule pensée du bien public. *Si la France reconnaît qu'on n'a pas eu le droit de disposer d'elle sans elle, la France n'a qu'à le dire; mon courage et mon énergie ne lui manqueront pas.*

« Depuis que je suis au pouvoir, j'ai prouvé combien, en présence des graves intérêts de la société, je faisais



jon (juin 1851). (Page 228, col. 2.)

abstraction de tout ce qui me touche. Les attaques les plus injustes et les plus violentes n'ont pu me faire sortir de mon calme. Quels que soient les devoirs que le pays m'impose, il me trouvera décidé à suivre sa volonté, et, CROYEZ-LE BIEN, MESSIEURS, LA FRANCE NE PÉRIRA PAS DANS MES MAINS! »

Les personnes qui accompagnaient le Prince et qui avaient des liens avec l'Assemblée, manifestèrent tout de suite leur mécontentement. M. Dupin ne parut pas au bal qui suivit le banquet. On demanda au Président de supprimer quelques passages que nous avons soulignés, et le Prince, pour ne pas tendre la situation, y consentit. Le discours parut mutilé au *Moniteur*. Il n'en eut pas moins un grand retentissement, et les bruits qui coururent sur les passages supprimés, les présentèrent encore comme plus significatifs.

L'Assemblée ne répondit point à ce discours directement, mais on vit bien ses sentiments à une scène qui eut lieu quelques jours après et où le général Changarnier sembla prendre à tâche de la rassurer et afficha un air de bravade à l'égard du Pouvoir. C'était à propos de récompenses à accorder aux quelques soldats survivants de la compagnie qui avait défendu avec tant d'héroïsme le poste du Château-d'Eau au 24 février. Les soldats sont hors des partis : ils obéissent à leur consigne, et ces soldats, quelque malheureuse qu'eût

été leur résistance, avaient rempli un devoir. A ce propos, on agita la question de l'obéissance du soldat. C'est là-dessus que s'engagea le véritable débat qui avait une importance plus que militaire, car il s'agissait, au fond, de savoir si l'armée pouvait refuser obéissance à ses chefs ou les suivre même contre l'Assemblée.

Le colonel Charras, de la gauche. Le principe de l'obéissance passive doit être inscrit; il faut qu'il soit inscrit dans nos lois. Mais il est des circonstances dans la vie des peuples (Vives exclamations à droite), des jours où ces lois fléchissent comme beaucoup d'autres lois (Agitations). — *M. le président Dupin*. Vous trouverez des faits, vous trouverez des révoltes, des révolutions; vous ne trouverez jamais un principe qui modifie le principe de l'obéissance de l'armée.— *A droite*. Vous avez raison. — *M. le général Randon, ministre de la guerre*. Je déplore qu'à l'occasion de la proposition qui nous occupe, on soit venu mettre en question, à cette tribune, les conditions de l'obéissance du soldat. Je ne puis pas, comme ministre de la guerre, entendre, sans une protestation énergique, de pareilles allégations. Je ne puis pas admettre que le soldat, lorsqu'il s'agit d'obéir à ses chefs, puisse faire autre chose que de suivre la direction qui lui est donnée (Assentiment à droite. Rumeurs et exclamations sur quelques bancs de la gauche). — *M. Mathieu Bourdon*. Ce sont les vrais principes. — *A gauche*. Non! non! — *M. le Ministre de la guerre*. J'ajouterai un seul mot, c'est que, pour mon compte, je ne garderais pas une minute le portefeuille de la guerre, si je ne croyais pas pouvoir, en toute occasion et en toute circonstance, maintenir dans l'armée l'esprit de subordination et de discipline (Approbation à droite. Agitation sur plusieurs bancs de la gauche). — *M. le général Changarnier*. Messieurs, une question grave est soulevée devant vous. A en croire certains hommes, l'armée serait prête, dans un moment d'enthousiasme, à porter la main sur les lois du pays et à changer la forme du gouvernement (Mouvement marqué d'attention). — *M. Charras*. Je n'ai pas dit cela. — *De toutes parts*. Écoutez! écoutez! — *M. le général Changarnier*. Pour vous rassurer, il me suffirait peut-être de vous demander où est le prétexte à l'enthousiasme! (Rires prolongés d'approbation à gauche et sur plusieurs bancs de la droite). — *M. Roger* (du Nord). Bravo! bravo! — *M. le général Lebreton*. On sait que l'enthousiasme, aujourd'hui, est très-facile, nous en avons eu la preuve. — *M. le général Changarnier*. J'ajouterai que, profondément pénétrée du sentiment de ses devoirs et du sentiment de sa propre dignité, l'armée ne désire pas plus que vous, voir infliger à la France les misères et les hontes du gouvernement des Césars, alternativement imposé et renversé par des prétoriens en débauche (Marques très-vives et très-nombreuses d'approbation). — *Une voix à gauche*. Le moment était opportun (Agitation prolongée). — *M. le général Changarnier*. La discipline est fondée dans l'armée française sur les bases les plus solides; le soldat entendra toujours la voix de ses chefs. Mais personne n'obligerait nos soldats à marcher contre la loi et à marcher contre cette Assemblée (Vifs assentiments). Dans cette voie fatale, on n'entraînerait pas un bataillon, pas une compagnie, pas une escouade (Nouvelle et plus vive approbation), et on trouverait devant soi les chefs que nos soldats sont accoutumés à suivre sur le chemin du devoir et de l'honneur (Très-bien! très-bien! Bravo!).

« MANDATAIRES DE LA FRANCE, DÉLIBÉREZ EN PAIX! »

Ces paroles, prononcées d'un air théâtral, soulevèrent les plus enthousiastes applaudissements. Le général Changarnier regagna son banc au milieu d'une ovation et parut alors le protecteur et, comme on disait aussi, le connétable de l'Assemblée. Le général Changarnier se faisait de grandes illusions. On le verra plus tard.

§ 6. L'ASSEMBLÉE REPOUSSE LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION.

Comme on vient de le prouver, les débats de l'Assemblée se détournaient presque toujours de leur objet et les discussions dégénéraient en batailles. Les partis trahissaient ainsi leurs inimitiés et leurs espérances. Les partis monarchiques, il faut le dire, malgré la déclaration imprévue du général Changarnier, se montraient plus prudents, parce qu'ils étaient dirigés par des hommes initiés à l'art de la politique. Mais l'extrême gauche ne cessait de saisir toutes les occasions d'afficher ses théories. Elle était audacieuse parce qu'elle sentait que les divisions de ses adversaires la fortifiaient. Elle ne songeait qu'à entretenir le trouble, et comme nous l'avons vu, elle ne reculait pas devant les excitations à la guerre civile. M. Pelletier en donna encore un exemple dans la séance du 18 juin, à propos d'un projet de loi sur l'agglomération lyonnaise.

M. Pelletier. Au mois de novembre 1831, une insurrection a éclaté à Lyon. Ce sont bien véritablement les ouvriers tisseurs qui l'ont faite; et si, aujourd'hui, ils déplorent le sang qu'elle a coûté, s'ils regrettent amèrement les victimes qui sont tombées dans les deux camps, des deux côtés des barricades, ils ne la désavouent pas; car la cause qu'ils défendaient est *sainte :* ils voulaient vivre en travaillant. (Exclamations à droite. Approbation à gauche.) — *Une voix à droite*. Belle manière de vivre en travaillant que de tuer les autres! — *M. Pelletier*. Il n'y a que les voleurs et les oisifs qui puissent leur en faire un crime. N'ayant point de bulletin de vote pour plaider leur cause et la gagner pacifiquement, ils ont pris le fusil. Ce fut un grand malheur. — *A droite*. Un grand crime! — *M. Pelletier*. Pourquoi le gouvernement d'alors ne leur laissait-il que cette alternative? (Murmures et vives exclamations à droite.) — *M. de Kératry*. Ils ont emprisonné leur préfet. — *M. le président Dupin*. Donc quiconque n'est pas électeur a droit, selon vous, de tuer autrui. Voilà votre conséquence! — *M. Pelletier*. Qui est-ce qui parle d'autrui? — *M. le président*. Quand on n'a pas le droit de voter, on a le droit de tuer; c'est évident, d'après vous.

M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur. Je prends au sérieux, très au sérieux, malgré l'étrangeté de la forme, l'abominable discours que vous venez d'entendre (A gauche explosion de cris : « A l'ordre! » Applaudissements et bravos prolongés à droite.) Un grand nombre de membres de l'extrême gauche se précipitent au pied de la tribune dans le couloir de gauche. Des gestes animés, des apostrophes véhémentes sont dirigés vers le ministre à la tribune. — *M. de Kératry*, au milieu du bruit. Le discours de M. Pelletier mettra dix mille ouvriers sur le pavé. — *M. le ministre de l'inté-*

rieur, essayant de continuer. Je ne puis pas ici.... (interruption bruyante à gauche.) — *A l'extrême gauche*. A l'ordre le ministre! — *M. le président*. En vérité, voilà une singulière tactique; un orateur vient attaquer le gouvernement sans mesure et sans retenue ... — *Une voix à gauche*. Il fallait alors le rappeler à l'ordre, et vous ne l'y avez pas rappelé une seule fois. — *M. le président*. Il a méprisé tous les avertissements; il a voulu aller jusqu'au bout, et quand on se lève pour lui répondre, maintenant son parti interrompt l'orateur (réclamation à l'extrême gauche), et veut empêcher le ministre de venger le gouvernement et la société des reproches dont ils ont été l'objet. (Nouvelles interruptions à l'extrême gauche.) C'est un échantillon des désordres qu'on veut réprimer. (Adhésion à droite.) — *A l'extrême gauche*. Rappelez le ministre à l'ordre!

M. le président. Non, je ne le rappellerai pas à l'ordre. Ceux que j'aurais rappelé à l'ordre, si j'avais pu distinguer les voix au milieu du tumulte, ce sont ceux qui ont proféré les injures abominables qui ont été dirigées contre le ministère. (Approbation à droite. Réclamations à l'extrême gauche.) Vous avez fait contre lui une véritable insurrection.

M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur. Dans un pays où de pareilles maximes peuvent s'étaler à la tribune, le gouvernement représentatif est très-compromis. (Vive approbation à droite. Exclamations à gauche.) Croyez-vous qu'il voie avec plaisir une partie des représentants qu'il a envoyés ici pour faire ses affaires se livrer à des récriminations sans fin, à des divagations sans mesure, et apporter ici un écho, un retentissement de l'émeute! (Réclamations à gauche. Assentiment à droite.) Le pays a envoyé cette Assemblée pour faire respecter les lois, pour maintenir l'ordre, pour développer à l'abri de cette protection, la seule sérieuse, le travail et le bien-être. Vous nous dites que nous n'avons pas donné le travail au pays. Croyez-vous qu'il sortira de discussions pareilles? — *Un membre à gauche*. Ne présentez pas de lois pareilles! — *M. le ministre de l'intérieur*. Ne sentez-vous pas que vous troublez le pays jusque dans ses profondeurs! Ne sentez-vous pas que vous y répandez l'alarme! Quelle spéculation, quel calcul, quelle industrie peut-on asseoir sur le sol mouvant que vous nous faites! »

Puisque le sol était si mouvant, le plus simple bon sens, le patriotisme commandait aux partis monarchiques de renoncer à leurs ambitions, de reformer l'ancienne majorité et d'appuyer énergiquement la révision de la Constitution, seul moyen légal de prévenir la crise redoutée pour l'année 1852. Devant les théories professées par l'extrême gauche, il était évident que les mêmes dangers menaçaient la société que les années précédentes. S'il y avait trêve, il n'y avait point de paix, et le grand parti de l'ordre devait, moins que jamais, se dissoudre. Malheureusement les partis monarchiques, se faisant illusion sur le péril, ne voulurent rien abdiquer de leurs prétentions, et leurs chefs, résolus à tout plutôt que de voir renouveler les pouvoirs du Président, ne crurent pas devoir laisser reviser une Constitution qu'ils avaient eux-mêmes vivement critiquée. Une fraction modérée se rallia seule aux conservateurs amis du Président, c'était celle que dirigeait M. de Broglie, auteur, nous l'avons dit, de la proposition de révision.

Le rapport sur cette proposition, qui avait reçu dans les Commissions diverses modifications, fut confié à un publiciste éminent, M. de Tocqueville. Il fut favorable et demanda la révision totale, sans toutefois montrer un grand désir d'obtenir cette révision. Il concluait que si la révision échouait, il fallait s'incliner et attendre les éventualités de 1852, si menaçantes qu'elles fussent. La discussion s'engagea le 14 juillet: elle dura six jours. Chaque parti arbora son drapeau, MM. de Falloux et Berryer celui de la légitimité, Cavaignac et Michel de Bourges celui de la république. Les orléanistes, résolus à repousser la révision, ne voulurent point prendre part à la discussion, et les amis du Président crurent prudent de ne point solliciter vivement l'abrogation de l'article qui empêchait sa rééligibilité; ils ne voulaient point faire intervenir la personnalité du Président, qui était déjà trop en scène, car c'était lui bien évidemment qu'on rejetait en écartant la révision.

Le général Cavaignac défendit la République en termes vagues et mystiques. Il la représenta comme la seule forme de la souveraineté populaire, mais cette souveraineté populaire, si haut proclamée, pourquoi ne pas la respecter en soumettant au pays la grave question qui embarrassait l'Assemblée? M. Michel de Bourges fut plus précis et justifia la République par un mot fier que tous les partis ne manquent pas de s'appliquer. « En effet, dit-il, nous avons la prétention d'être la raison même. » M. Berryer, lui aussi, prétendait avoir la raison de son côté, il y ajoutait le droit, et, à juste titre, le passé de la France. « Il n'y a point, je ne crains pas de le dire, s'écriait-il, un esprit sachant s'élever au-dessus des sentiments personnels, s'isoler des circonstances auxquelles il a pu être mêlé, qui n'arrive à la même conclusion que moi : à savoir que la République est incompatible avec les mœurs, les habitudes, les intérêts, l'existence, en un mot, d'une vieille société de 35 millions d'hommes groupés sur un même territoire. » M. Berryer demandait donc aussi la révision totale de la Constitution, mais il ne dissimulait pas dans quel but. M. Dufaure combattit la révision: il ne pouvait guère faire autrement, lui qui avait pris une grande part à sa rédaction. Il s'opposait à la prolongation des pouvoirs présidentiels, parce que les essais du gouvernement personnel qu'avait tentés le Président de la République lui paraissaient dangereux.

M. Odilon Barrot fut le plus raisonnable et le plus désintéressé. Au lieu de se placer à un point de vue étroit et exclusif, il se plaça au point de vue du pays. Son discours, un de ceux qui resteront à son honneur, eût mérité de servir de leçon à l'Assemblée et de l'entraîner. « C'est, dit-il à ses collègues, une suite inévitable de la permanence, qu'à votre insu, malgré vous, vivant dans cette atmosphère des passions politiques, toujours avec les mêmes préoccupations, les mêmes tendances, vos appréciations ne soient plus les mêmes que si vous vous retrempiez pendant un temps plus ou moins prolongé dans la vie commune, dans vos rapports avec vos commettants, dans les habitudes professionnelles, dans cette masse dont vous êtes sortis. Vous cheminez trois ans sous cette influence pendant que les masses qui vivent, elles, de la vie commune, qui ne font pas de la politique leur préoccupation exclusive et continuelle, se retrempent dans leurs travaux, dans les diversions de la famille, dans les

communications d'homme à homme. Ces masses restent calmes, froides, et conservent leur appréciation des situations et des actes.... » M. Odilon Barrot fit ensuite la revue des vices de la Constitution et s'écria : « Comment, toute une société aura reconnu des vices radicaux, *viscéraux*, dans la Constitution, et elle sera tenue en échec parce qu'une chance pourra s'ouvrir à la réélection de M. le Président actuel! Soyons plus sûrs de nous-mêmes, soyons plus sûrs de la nation ; mais, au surplus, si ces chances-là vous paraissent si certaines, songez-y, messieurs, refuser la révision de la Constitution par cette seule raison, ce serait faire un bien grand rôle à celui que vous écarteriez ainsi!... Quelques-uns qui demandent l'entière révision de la Constitution, la demandent dans l'intérêt d'un seul homme contre un seul homme. Moi je demande la révision dans l'intérêt de mon pays, pour faire sortir de nos nouvelles institutions tout ce qu'elles peuvent donner de sécurité et de grandeur. »



Léon Faucher [1].

Malheureusement M. Odilon Barrot, qui prévoyait si bien les conséquences du rejet de la révision, ne se montrera pas aussi prudent lorsque ces conséquences se produiront.

Presque aussitôt après son discours, l'Assemblée alla au vote. 446 voix appuyèrent la révision, 278 la repoussèrent. Pour toute autre question, c'eût été une éclatante majorité. Mais les auteurs de la Constitution avaient si bien pris leurs mesures que cette belle majorité était encore une défaite. Elle ne réunissait pas les trois quarts des voix, il s'en fallait de 97 voix. Par conséquent la victoire demeurait à la minorité. Ainsi 446 membres demandaient, appuyés par le pays entier, la révision, 278 s'y opposaient; c'étaient ces derniers qui avaient raison.... aux termes de la Constitution. On remarqua parmi les membres qui avaient fait échouer la proposition de M. de Broglie, MM. Thiers et de Rémusat, Piscatory, Roger (du Nord), le général Leflô, de Lasteyrie, Lamoricière, Creton, B. Delessert, Bedeau, Baze, de Mornay. Ces personnages n'étaient certainement pas républicains, et ce ne fut point par amour qu'ils demandèrent le maintien d'une Constitution mainte fois objet de leurs sarcasmes. Que voulaient-ils donc?

Les partisans de la révision étaient bien résolus à renouveler leur tentative, et comptaient sur les vœux exprimés par les conseils généraux qui allaient bientôt se réunir. Mais il paraissait difficile qu'on pût rallier une centaine de voix et que la volonté du pays l'emportât sur les rancunes et sur les passions des partis. Le Président sentit qu'il était temps de s'entourer d'hommes dévoués. Comme presque toutes nos illustrations de l'armée d'Afrique faisaient partie de l'Assemblée et s'étaient engagées dans les différents partis, le prince Louis-Napoléon songea à leur opposer une illustration toute fraîche, celle du général Saint-Arnaud, qui venait en 1851 d'accomplir une merveilleuse expédition en Algérie. Tournons donc les yeux vers la terre d'Afrique, aussi bien ce spectacle nous reposera des intrigues et des discussions qui, à cette époque, composent seuls l'histoire intérieure de la France.





1. Léon Faucher, né en 1803, d'une famille sans fortune, entra comme précepteur dans la famille Dailly, puis se voua à la politique et aux sciences morales, après la révolution de 1830. Il devint rédacteur en chef du *Courrier français*, puis député de la Marne en 1846. Ce fut un des ministres les plus énergiques du Président, un de ceux qui travaillèrent le plus à rétablir l'ordre. Mais ses traditions parlementaires lui firent blâmer l'acte du 2 décembre et il resta éloigné des affaires jusqu'à sa mort, survenue d'ailleurs peu de temps après. Léon Faucher est surtout resté célèbre comme économiste. Son beau-frère, M. Wolowski, a réuni ses écrits sous le titre de *Mélanges d'économie politique et de finances*. Sa veuve a fait, en son nom, à l'Académie des sciences morales un don de vingt mille francs destiné à fonder un prix annuel d'économie politique.



CHAPITRE XI.

L'ALGÉRIE PENDANT LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

§ 1. CONTRE-COUP DE LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER EN ALGÉRIE ; INSURRECTION DE ZAATCHA (1849).

La révolution de Février avait eu en Algérie un dangereux contre-coup : elle avait presque remis en question notre conquête que la prise d'Abd-el-Kader semblait avoir assurée. Les Arabes apprenant que le *sultan* des Français était exilé et que leurs vainqueurs se battaient entre eux, entendant répéter qu'une guerre avec l'Europe nous menaçait, et que les Anglais nous allaient fermer la mer, voyant des troupes s'embarquer pour la France sans que de nouvelles arrivassent pour les remplacer, crurent l'occasion favorable pour secouer notre domination. Des révoltes partielles, mais multiples, éclatèrent et il fallut toute l'activité de nos offi-

ciers généraux, toute l'intrépidité de nos soldats pour résister à une foule d'attaques imprévues. L'ex-bey de Constantine, réfugié dans la régence de Tunis, reparut au milieu des Arabes, soulevés de toutes parts. Heureusement c'était le colonel Canrobert qui commandait dans le sud de la province de Constantine. Ce brillant officier, après une marche des plus hardies, surprit un matin dans les gorges étroites de l'Aurès, le bey lui-même, Ahmed, qu'il fit prisonnier avec sa *smala* et toute sa famille. L'année 1848, bien que fort agitée, se passa sans expédition retentissante et ce n'est qu'en 1849 qu'une insurrection dans le Sahara algérien, au sud de la province de Constantine, força notre armée à vaincre une résistance des plus sérieuses et à s'illustrer, après bien des souffrances, par un éclatant fait d'armes, la prise de Zaatcha, chef-lieu de l'oasis de ce nom.

Au sud de la province de Constantine c'est le désert, le Sahara, comme au sud de toutes nos provinces d'Afrique. Mais la partie du Sahara qui touche à la province de Constantine est semée de nombreuses et riches *oasis*. Tous ces îlots de terre cultivable, disséminés sur un sol aride et qui apparaissent de loin comme des taches de verdure, sont autant de petits districts comprenant dans leurs limites plus ou moins étroites des villes ou des villages fortifiés. Qui a vu un de ces centres de population les a vus tous : forêts de palmiers qu'arrosent des rigoles combinées avec beaucoup d'art : au milieu de ces forêts, des espaces plus ou moins étendus occupés par des villages, par des villes même, dont les habitations sont construites en briques cuites au soleil. Ces bourgades ou *ksours* ont une muraille d'enceinte protégée par un fossé plein d'eau, pour la plupart, et qu'entourent un grand nombre de jardins fermés de murs.

« La petite ville de Zaatcha, dit le capitaine Bocher qui a raconté cette campagne à laquelle il prit part[1], est située vers la partie nord-est de l'oasis qui porte son nom. Une forêt de palmiers l'entoure de tous côtés, et ne laisse même pas découvrir le minaret de sa mosquée. A la lisière du bois, on voit une *zaouia* dépendant de la ville, et auprès de laquelle un groupe de maisons forme comme un ouvrage avancé de la place. En partant de la *zaouia* pour pénétrer dans l'oasis, on est arrêté, dès les premiers pas, par une infinité de jardins enclos de murs, à niveaux différents, suivant leur genre de culture, la plupart coupés par des canaux d'irrigation et comprenant, outre des palmiers, toutes sortes d'arbres fruitiers qui gênent la vue, et rendent toute reconnaissance impossible. Les rares sentiers qui mènent à la ville, sont resserrés entre les murs de ces jardins, et ce n'est qu'après de nombreux détours que l'on arrive à un fossé large de sept mètres, profond, encaissé et entourant la forteresse d'un infranchissable obstacle. Au delà se présente l'enceinte bastionnée et crénelée à différentes hauteurs pour faciliter la multiplicité des feux. C'est à cette muraille que s'adosse une partie des maisons de la ville, de sorte que les défenseurs, sans sortir de chez eux, pouvaient aisément prendre part à la lutte et rester à l'abri de nos coups. A l'intérieur de la ville, de grandes maisons carrées, prenant leur jour en dedans, et percées seulement au dehors de petites ouvertures servant de créneaux, sont merveilleusement disposées pour les ressources extrêmes de la défense. Enfin les murs des premiers jardins, construits au bord du fossé, forment déjà comme une première enceinte, et encore au delà, un petit mur à hauteur d'appui règne autour de la moitié de la ville. Une seule porte donne entrée dans la place, mais elle se trouve du côté de la profondeur de l'oasis, opposée par conséquent au côté de l'attaque; elle est d'ailleurs défendue par une grande tour crénelée, dont les feux dominateurs en couvrent toutes les approches. Que l'on suppose maintenant, [illegible] forteresse, une population guerrière [illegible] solue à se défendre jusqu'à la mort, [illegible] qu'une imparfaite idée des difficult[illegible] nous allions être aux prises. Au sud [illegible] la forêt, se trouve le village de Lichana; [illegible] lui de Farfar, se cache à l'ouest, à l'[illegible] Ces villages, à l'époque du siége, e[illegible] lement des renforts à Zaatcha, qui [illegible] nombreux contingents des oasis vo[illegible] ral de toutes celles des Ziban et des [illegible] révoltés, ce qui pouvait faire mo[illegible] énorme le nombre des ennemis qu[illegible] combattre.

« Bou-Zian commandait en person[illegible] siégés, secondé par Si-Moussa, s[illegible] exerçait sur les Arabes une autorité [illegible] leur avait persuadé que les Français [illegible] sous la main de Dieu. Ne négligeant a[illegible] matériels qui devaient appuyer ses pr[illegible] fait des approvisionnements considérabl[illegible] précaution jusqu'à confectionner des [illegible] noyaux de dattes recouverts simpleme[illegible] de plomb, afin de ménager ce métal [illegible] guerre. Enfin il avait gardé sa fe[illegible] pour inspirer à tous cette confiance q[illegible] mier à éprouver, et il avait eu soin de [illegible] ceux qui n'auraient pas pu servir ac[illegible] lutte en les chargeant du dépôt des richesses com[illegible]nes. » Zaatcha avait déjà résisté à plusieurs siéges, même à un siége entrepris par Abd-el-Kader. Les défenseurs regardaient la ville comme imprenable.

Lorsque la révolte de Bou-Zian avait éclaté, notre armée dispersée sur plusieurs points n'était point prête à la réprimer, occupée qu'elle était à contenir ou à châtier une foule de tribus insurgées ou frémissantes. Le colonel Carbuccia partit en toute hâte pour Zaatcha, mais il disposait de trop peu de monde pour réussir là où une véritable armée ne réussira qu'avec peine. Sa retraite détermina l'extension de l'insurrection au sud de la province de Constantine.

Le commandant de Saint-Germain périt en repoussant, avec une poignée d'hommes, 4000 Arabes qui allaient rejoindre le chef de Zaatcha. Enfin le général Herbillon, commandant de la province de Constantine, partit avec une colonne renforcée de troupes qu'on lui avait envoyées d'Alger. Il emmenait avec lui un nombreux matériel pour faire le siége de la ville dont la prise pouvait seule arrêter l'insurrection.

§ 2. SIÉGE DE ZAATCHA (7 OCTOBRE 1849).

Le général Herbillon arriva devant l'oasis le 7 octobre : sa colonne expéditionnaire comptait environ

1. Le siége de Zaatcha, par M. le capitaine Bocher. *Revue des Deux-Mondes* (avril 1851).

4000 hommes de toutes armes. A peine le camp fut-il établi sur les dernières pentes d'un contre-fort des montagnes du Tell, que le général Herbillon fit former une petite colonne d'attaque, sous les ordres du colonel Carbuccia, pour s'emparer, dès le premier jour, de la zaouia et des maisons qui en dépendent, ainsi que d'une fontaine voisine, dont l'eau était indispensable au camp.

« La résistance ne fut pas longue; bientôt une partie de nos soldats s'établissaient dans ce premier village, et le colonel Carbuccia plantait lui-même son drapeau sur le minaret de la zaouia. Malheureusement les chasseurs d'Orléans, qui avaient dépassé le village, encouragés par ce succès facile et entraînés par un brillant officier, d'un courage à tout oser, leur capitaine adjudant-major, M. Duplessis, se jetèrent dans les jardins à la poursuite des Arabes. Aucun obstacle ne les arrêtait. Les premiers murs furent franchis bravement; mais chaque palmier, chaque pierre cachait un ennemi redoutable, et ce n'était pas sans beaucoup de sang versé que l'on pouvait s'avancer dans ce labyrinthe. Bientôt les défenseurs de la ville vinrent se mêler aux Arabes qui se retiraient, et nos chasseurs, que [illegible] avait isolés, furent contraints à une retraite plus périlleuse encore que ne l'avait été l'attaque. On vit dans la lutte les femmes de Zaatcha se mêler aux combattants et les exciter par des cris affreux. Plusieurs tenaient à la main des yatagans dont elles se servaient pour achever nos malheureux blessés que la vivacité du combat ne permettait pas d'enlever. Bientôt deux autres compagnies de chasseurs, ayant à leur tête le brave capitaine de Cargouët, vinrent enfin au secours de celles qui étaient si sérieusement engagées, et, se portant rapidement sur leur flanc gauche, elles purent favoriser la retraite. Cette malheureuse affaire nous coûta une vingtaine de morts et quatre-vingts blessés.

« Le lendemain, quand on reprit les jardins abandonnés, un horrible spectacle s'offrit aux yeux des premiers arrivants; les blessés enlevés par les Arabes, mutilés par eux, attachés à des palmiers, expiraient dans les plus cruelles souffrances. C'étaient les femmes qui s'étaient surtout montrées cruelles envers nos malheureux prisonniers. Ce souvenir resta dans tous les cœurs, et nos soldats, exaspérés, n'en épargnèrent aucune à l'heure terrible de la vengeance. »

Le génie, aidé par les soldats d'infanterie, fit les travaux de défilement et de communication nécessaires pour garantir contre les feux de la place les opérations du siége et les jardins que nous occupions. « Il fut dès lors organisé un service régulier de garde de tranchées comprenant près de la moitié des troupes disponibles. Nos soldats, impatients d'agir et de combattre, durent subir jusqu'au dernier jour du siége cette vie de garde continuelle qui répugne tant au caractère français. Après avoir percé de trous les murs des jardins qui les séparaient de l'ennemi, ils se faisaient un support de quelques pierres placées l'une sur l'autre qui leur permettait de s'asseoir près de leur créneau. C'est la plupart du temps dans cette position, l'œil au guet, que nos sentinelles, à tour de rôle, attendaient jour et nuit un ennemi toujours prompt à venir. Comme nous avions affaire à des Arabes aussi rusés dans les combats qu'habiles tireurs, sans cesse, malgré mille précautions, nous avions à déplorer quelques pertes. Le capitaine d'artillerie Besse fut tué d'une balle au front au moment où il dirigeait le tir d'une pièce. On se figurerait difficilement la rage et l'audace de l'ennemi que nous avions devant nous. Tantôt il se jetait avec des cris féroces à la tête de nos travaux de sape pour les détruire après en avoir tué les défenseurs, tantôt il se glissait la nuit au pied d'un mur pour l'escalader à l'improviste et tomber sur nos soldats qui, surpris, n'avaient pas le temps de se défendre. Le 11 et le 12, il y eut de ces sortes de combats au milieu même des tranchées.

« C'est le 20 octobre que le premier assaut de Zaatcha fut tenté. Comme il y avait deux brèches, il y eut deux colonnes d'assaut. La brèche de gauche, la mieux préparée par les soins du génie et de l'artillerie, devait être abordée par la légion étrangère; celle de droite, enlevée par un bataillon du 43ᵉ de ligne; d'autres troupes suivaient pour appuyer les premières. Au point du jour, des tirailleurs indigènes et des chasseurs partirent sous les ordres du commandant Bourbaki pour occuper les jardins de gauche, par lesquels les Arabes n'auraient pas manqué de venir tourner les assaillants. En même temps, l'artillerie commençait son feu contre la place et envoyait des obus dont les éclats, en inquiétant les défenseurs, devaient faire diversion à l'attaque projetée. Lorsque le commandant Bourbaki fut établi dans ses positions, le général Herbillon donna le signal de l'assaut. Aussitôt le bruit guerrier et animé de la charge mit en mouvement les deux colonnes qui sortirent de la sape et s'élancèrent dans le fossé. Les premiers en tête de la colonne de gauche, entraînés par le vaillant capitaine Padro, du 2ᵉ régiment de la légion étrangère, parviennent facilement au haut de la brèche; ils s'établissent sur la terrasse de la maison qu'ils trouvent devant eux, mais l'espérance du succès ne fait que traverser leurs cœurs. La maison, minée, s'écroule sous leurs pieds et les engloutit tous avec un horrible fracas. Ceux qui suivent, aveuglés par la poussière des décombres, s'arrêtent et tombent décimés par un ennemi invisible qui tire à coups sûrs par mille créneaux. Ceux qui sont épargnés veulent passer outre, mais ils reculent, arrêtés par des obstacles infranchissables. Ils se retirent alors dans la sape, avec la rage dans l'âme et le désespoir de n'avoir pu venger leurs malheureux camarades.

« Pendant ce temps, un bataillon du 43ᵉ se faisait écraser à droite. Faute de moyens plus expéditifs pour pratiquer une descente de fossé, le génie avait fait avancer une charrette; mais comme il était difficile de la faire manœuvrer sous le feu de l'ennemi, elle tourna sur elle-même en descendant dans l'eau et ne put ainsi servir comme on l'espérait. On avait préparé un autre tablier de pont avec des tonneaux vides, mais les hommes qui le portaient étaient tués avant d'arriver. Cependant il fallait passer pour donner la main à la colonne de gauche, que l'on croyait plus heureuse. Une section du génie et les premières compagnies du bataillon du 43ᵉ se jettent dans le fossé sans autre précaution. Les soldats franchissent péniblement le mur d'escarpe. Guidés par l'infortuné chef de bataillon Guyot, ils courent à la brèche sous une pluie de feu, mais ils ont tant de peine à la gravir, qu'ils donnent aux Arabes le temps de diriger sur chacun d'eux un

coup mortel. Pour comble de malheur, le petit nombre qui parvient à gagner le haut de la brèche ne peut se servir de ses cartouches gâtées par l'eau. Impossible de se défendre. il faut se retirer, mais en repassant sous le feu le plus meurtrier. Tout ce qui est blessé tombe dans le fossé et se noie. C'est un horrible spectacle que celui de ces malheureux se débattant dans une mare rougie par leur sang et finissant par succomber dans les plus affreuses angoisses. A leurs plaintes, à leurs cris déchirants répondent les cris sauvages des Arabes qui triomphent. Jamais nos soldats, témoins de pareilles scènes, n'avaient ressenti de plus fortes et de plus douloureuses émotions. Ce malheureux bataillon du 43°, qui ne fut pas engagé tout entier, perdit dans cet assaut son commandant, son adjudant-major, deux capitaines et deux autres officiers. Il eut plus de trente tués et quatre-vingt-dix blessés, la plupart mortellement. Ce grand nombre de victimes pour si peu de combattants permet de juger de la gravité de l'action. »


Un illuminé prêchant la guerre sainte.

Il fallut reprendre les travaux du siége et serrer la place de plus près. Le général Herbillon ordonna d'abattre une foule de palmiers qui nous gênaient. Et, d'ailleurs, c'était là un cruel châtiment pour les habitants de Zaatcha qui vivent de la récolte des dattes. Aussi, cette coupe ne put-elle réussir que sous la protection de nombreux tirailleurs.

« Le camp français avait alors un aspect des plus tristes. Placé en partie sur les revers d'une montagne aride, il était entièrement exposé au vent du désert, si violent dans ces parages. Un sable fin, soulevé sans cesse en tourbillons épais, incommodait nos soldats et rendait aussi fatigant le repos des tentes que le travail de la tranchée. Ce sable, se mêlant à tous les aliments, que l'on ne pouvait préparer qu'en plein air, les rendait détestables; la viande de distribution provenait d'un troupeau de bœufs amené à la suite de l'armée dans le désert et auquel on ne pouvait donner qu'un peu d'orge. On choisissait pour l'abatage les bêtes qui mouraient de faim. Le biscuit de la ration journalière, vieux, moisi, plein de vers, avait été fabriqué pour l'armée de Paris pendant les événements de juin



Prise de Zaatcha (26 novembre 1849). (Page 238, col. 2.)

1848; c'était l'armée du désert qui devait le dévorer, et encore pour s'en servir, fallait-il le faire tremper dans l'eau. Les officiers n'étaient pas mieux traités que les soldats : en expédition, les vivres sont les mêmes pour tout le monde. Les difficultés de communication avaient fait d'ailleurs tout sacrifier au transport des choses les plus indispensables, et nos soldats, après ces nuits de tranchée où souvent des torrents de pluie venaient glacer leurs membres déjà engourdis par la fatigue, n'avaient pas même une goutte de vin ou d'eau-de-vie pour la mêler à l'eau saumâtre des rigoles de l'oasis. Nul ne se plaignait cependant. Tous puisaient dans le sentiment du devoir accompli et dans le juste orgueil qu'il inspire, la force nécessaire pour résister à tant de privations et de fatigues. » (*Revue des Deux-Mondes.*)

Le général Herbillon qui avait à faire face aux attaques de l'ennemi, et à pourvoir à la subsistance de son effectif qui diminuait à vue d'œil, reçut enfin quelques renforts, le 8 novembre. Le colonel Canrobert, qui s'était déjà acquis un renom de brillante valeur dans l'armée, amenait ses zouaves terribles, et, après lui, ne tardèrent pas à venir plusieurs bataillons et un peu d'artillerie. En route il avait fait une razzia de trois mille montons; et l'abondance reparut un moment dans le camp. Dès lors on put faire des excursions, intimider les tribus voisines, approvisionner l'armée. Mais il fallut acheter tous ces avantages par des combats. De plus, la joie que causaient ces succès était attristée par le deuil que le choléra causait dans l'armée. C'était la colonne de Canrobert qui l'avait apporté. Ce triste fléau l'avait même protégé contre l'attaque de tribus innombrables contre lesquelles il n'avait pas voulu lutter pour ne pas se retarder et ne pas s'affaiblir. Enveloppé par les Arabes il s'était élancé vers eux et leur avait simplement fait crier par l'interprète : « N'approchez pas, ou je vous envoie la peste. » Les cadavres qu'il laissait sur sa route n'attestaient que trop la vérité de ses paroles.

La situation de nos troupes devant Zaatcha ne favorisa que trop le développement de l'épidémié.

« Une agglomération de tant de monde dans un si petit espace, tel que celui des tranchées et du camp, ne pouvait manquer d'aggraver cette cruelle épidémie. Les détritus d'animaux abattus, le voisinage de tant de cadavres mal enterrés dans les sables et souvent découverts par les bêtes féroces, exhalaient la plus funeste odeur. Les nuits pluvieuses que l'on passait dans les tranchées devenaient mortelles. A chaque instant, on entendait les plaintes des malheureux soldats que venait frapper le fléau. Leurs cris mêlés au bruit continuel des coups de feu et au mugissement sourd des palmiers toujours agités par les vents, jetaient dans tous les cœurs la plus profonde tristesse. Quelles nuits affreuses passées dans ces tranchées! Quels souvenirs pour les témoins de pareilles scènes! Du côté des Arabes, les souffrances n'étaient pas moindres, l'épidémie sévissait dans les murs de Zaatcha; mais ces fanatiques supportaient avec un égal courage et avec l'indifférence du fatalisme, les maux de la guerre et les horreurs de la maladie. Jamais ils n'ont parlé de se rendre; la veille même de l'assaut, où tout était perdu pour eux, ils refusaient les conditions du général et préféraient se faire tuer jusqu'au dernier. »

§ 3. PRISE DE ZAATCHA (26 NOVEMBRE 1849).

Cependant les travaux du génie étaient poussés avec une nouvelle activité et les murs de la place attaqués énergiquement par la sape. Aux deux brèches déjà ouvertes vint s'ajouter une troisième, et cette fois le fossé fut mieux comblé. A mesure que nous approchions davantage et que nos travaux rendaient imminente la chute de la place, l'acharnement des assiégés redoublait. Avec une audace incroyable, les Arabes se jetaient sur nos ouvrages et sur nos batteries. Avec la ruse qui les caractérise, ils savaient nous surprendre aux heures où on relevait les gardes de tranchée et où une attaque produit un inévitable désordre. Plus encore que dans les premiers jours du siége, les femmes, plus féroces que les hommes, conduisaient au combat les plus fanatiques. Mais ces sorties n'arrêtèrent point nos progrès et le général Herbillon qui avait déployé tant de patience et d'énergie au milieu de toutes ces épreuves, fixa, à la [illegible] décisif au 26 novem[illegible]

« A l'aube du jour, [illegible] bruit et se formèrent silen[illegible] marche. Le colonel Canr[illegible] l'assaut le premier, se fit [illegible] sa colonne pour avoir l'h[illegible] se forma ainsi une petite esc[illegible] laquelle il devait se présenter à de[illegible] coups; il avait en outre auprès de [illegible] pour porter ses ordres. Toutes l[illegible] combat étaient prises, tout le monde [illegible] il ne restait plus qu'à s'élancer au sig[illegible] colonel des zouaves voulut auparavan[illegible] officiers, pour expliquer à chacun la n[illegible] tance de ses devoirs et l'obligation d[illegible] trouver, en terminant, de ces paroles [illegible] inspire et qui excitent la résolution d[illegible]

« Le colonel Canrobert fit sort[illegible] cinq chasseurs, sous la conduite d[illegible] M. Liotet, pour s'emparer d'une maison [illegible] la brèche et faciliter le passage, puis il s'élança lui-même à la tête de ses zouaves. L'élan qu'il leur imprima était tel, qu'en peu d'instants la brèche fut franchie et que sa colonne arriva au milieu de la ville. Les feux des maisons tirés à bout portant, les obstacles les plus redoutables et depuis longtemps préparés, ne purent l'arrêter. Le colonel, qui dirigeait sa troupe dans ce dédale de ruelles, vit tomber tous ceux dont il était entouré; sur seize zouaves ou chasseurs qui ne devaient pas le quitter, douze furent tués ou blessés; de ses quatre officiers d'ordonnance, deux moururent à ses côtés, les deux autres furent frappés. On doit à leur honneur d'enregistrer ici leurs noms : Toussaint, capitaine de spahis, et le jeune sous-lieutenant Rosetti, du même corps, tués; De Char, lieutenant de zouaves, et Besson, capitaine d'état-major, blessés.

« M. le chef de bataillon Lorencez, digne fils du général de l'empire et petit-fils du maréchal Oudinot, commandait le premier bataillon de zouaves; il marchait après le colonel Canrobert, dès les premiers instants de l'assaut, il reçut une balle dans le flanc, au moment où il donnait à ses soldats le plus noble exemple. De son côté le colonel de Lourmel entraînait ses soldats, et, malgré une blessure reçue à brûle-pourpoint, il continua à diriger l'attaque de gauche.

Le colonel de Barral, après un moment d'arrêt causé par un éboulement, donnait la main aux deux autres colonnes. Ces trois forces enlaçaient alors les trois quarts de la ville, dont pas un défenseur ne pouvait s'échapper; mais, si le plus grand effort était déjà fait, il restait à entamer l'assaut de chaque maison, remplie d'Arabes décidés à vendre chèrement leur vie. Chaque groupe de soldats s'attaque à celle qu'il a devant lui, car, une fois la direction donnée, dans ces moments si critiques, ils ne prennent conseil que d'eux-mêmes et font toujours pour le mieux. D'abord ils cherchent à monter sur les terrasses des maisons pour descendre après dans l'intérieur, mais ils sont fusillés par les créneaux, dont tous les murs sont criblés; à peine parviennent-ils sur ces terrasses, que [illegible] partent du premier étage, soit par des trous pratiqués exprès dans les planchers, soit par l'ouverture intérieure de la maison. Les premiers qui se hasardent à descendre sont tués à coup sûr, mais d'autres finissent par arriver et tombent sur les défenseurs à coups de baïonnette, ils font un carnage affreux sans chercher à choisir parmi tant de victimes. Il fallait ensuite déloger ceux qui s'étaient réfugiés dans les caves, où l'on se mêlait les uns aux autres dans l'obscurité sans pouvoir distinguer ses véritables ennemis; le plus souvent on laissait au fond de ces souterrains les malheureux Arabes qu'il eût été trop périlleux d'y aller chercher; on se bornait à les observer, les réservant ainsi pour les derniers coups.

« La position de Bou-Zian n'était pas tenable; il avait choisi sa propre maison, située presque au centre de la ville, pour mieux diriger la défense, et il était alors entièrement enveloppé. Il parvint cependant à se retirer avec sa famille et une partie de ses fidèles vers la porte de Zaatcha, dite porte de Farfar, le seul point qui ne fût pas encore attaqué, et là il se renferma dans la maison de Ali-ben-Azoug, notre ancien cherik. Il était réservé au commandant de Lavarande, chef du 2e bataillon de zouaves, qui a joué un rôle si brillant dans cette action, de s'en rendre maitre. Après être entré par la brèche, au lieu de suivre la tête de sa colonne, il avait pris à droite et s'était dirigé le long des remparts, du côté de la porte de sortie. Dans une des maisons dont il avait dû s'emparer sur son passage, deux Arabes parlant français avaient été faits prisonniers. M. de Lavarande, qui cherchait avant tout la demeure de Bou-Zian, leur promet la vie sauve, s'ils veulent lui servir de guides pour arriver à la retraite de leur chef. Le premier refuse noblement en disant qu'il aimait mieux mourir; il est aussitôt massacré par les zouaves; le second y consent, et indique la maison où Bou-Zian avait dû se retirer. M. de Lavarande y dirige sa troupe, qui est reçue par une fusillade terrible. La demeure était défendue par de nombreux et d'intrépides fanatiques. Les zouaves commencèrent d'abord l'attaque en cherchant à escalader la terrasse et en s'aidant des maisons voisines; ils ne purent réussir. On essaya de braquer une pièce de montagne contre la muraille; les canonniers étaient tués pendant la manœuvre; les coups ne produisaient d'ailleurs aucun effet. On eut recours alors à la mine. Un sac à poudre fortement chargé est apporté par les soldats du génie; mais pour y mettre le feu, la mort était certaine. Les premiers qui se présentent pour allumer la mèche sont tués. Enfin un sous-officier du génie, aussi intrépide et plus heureux que les autres, réussit, la mine éclate, fait sauter avec fracas une portion du mur, et laisse à découvert devant les coups des assiégeants environ cent cinquante hommes et femmes! Les zouaves n'hésitent pas. Enivrés par le feu du combat, ils tirent sur ces malheureux entassés comme sur un troupeau effaré, puis se précipitent avec la baïonnette pour en finir. »

Bou-Zian chercha à s'enfuir, mais bientôt il fut saisi par un zouave et subit le sort qu'il avait mérité : sa mère, sa femme et sa fille furent également victimes de la fureur des zouaves, qui s'étaient introduits dans toutes les pièces et en avaient passé les habitants au fil de l'épée. La fille de Bou-Zian, que sa beauté aurait dû faire épargner, ne put être sauvée, pas plus que les autres femmes qui, mêlées aux défenseurs, devaient subir, comme eux, le sort des armes. Le fils de Bou-Zian, jeune homme de vingt ans, qui avait été mêlé à toutes les intrigues de son père et qui était auprès de lui au moment de l'assaut, avait disparu. Le général donnait l'ordre de le chercher partout, lorsque le caïd de Biskra, en lui jetant une tête aux pieds lui dit : « Général, le louveteau ne deviendra pas loup. »

« Les Arabes étaient consternés, ceux des oasis voisines accoururent se livrer sans condition au général Herbillon. Au surplus, jamais spectacle plus propre à terrifier les imaginations ne s'était offert à leurs yeux. La ville détruite de fond en comble, les mosquées renversées, les habitants massacrés, les têtes de Bou-Ziau, de son jeune fils et de Si-Moussa plantées au milieu du camp, les tribus nomades dispersées et dépouillées, les frais de la guerre imposés aux vaincus, tout leur disait assez à quels maîtres auraient affaire désormais les révoltés. Le surlendemain de la prise de la ville, le général fit lever le camp. Déjà l'odeur de tant de cadavres rendait la situation de l'armée intolérable. Les acclamations répondirent à l'ordre du départ, et la colonne se mit en marche pour Biskara, où elle arriva, deux jours après, dans nn état de délabrement complet. Les figures de nos soldats accusaient les souffrances et les privations. Les durs travaux de ce long siége avaient usé leurs effets, et c'est pour la plupart avec des vêtements de peaux de chèvre ou de mouton qu'ils firent leur rentrée dans ce premier poste occupé par la France, où ils amenaient les tronpeaux de la razzia des nomades, de nombreux otages, et les têtes des chefs de l'insurrection que les Arabes du Ziban durent voir longtemps exposées sur la place du marché de Biskara en signe de l'éclatante défaite des révoltés.

« Il faudra beaucoup de temps pour que tous ces désastres soient oubliés et réparés. Toutefois la pacification des Ziban ou groupes d'oasis est complète aujourd'hui. Leurs habitants, terrifiés par de si cruels exemples, se soumettent à la volonté de Dieu et au joug de la force. Ils peuvent d'ailleurs comparer avec les maux qu'ils s'attirent par la guerre, les biens qu'ils trouvent dans la soumission. Notre domination assure aux Arabes des oasis une sécurité pour leurs personnes, une liberté pour leurs transactions, une prospérité pour leur industrie, qu'ils ne connaissaient pas dans le passé. Il faut les habituer à en comprendre, à en ressentir l'heureuse influence; car de toutes les parties de l'Afrique où règnent nos armes, peut-être

celle-ci est-elle la plus intéressante, celle qui peut le mieux répondre dans l'avenir aux sacrifices et aux espérances de la France. Et quand on se figure ce que peuvent rapporter ces forêts de palmiers où se cueillent les plus belles dattes, ces peuplades industrieuses, à la fois industrielles et agricoles, dont les produits sont dignes des marchés d'Europe, on comprend tout ce qu'il est permis d'attendre de nos relations futures avec un pays dont la civilisation commence, et qui est sans fin comme le désert. » (*Revue des Deux-Mondes*, avril 1851).

§ 4. EXPÉDITION DE LA PETITE KABYLIE (MAI-JUILLET 1851); COMBATS DES 11 ET 13 MAI.

Le maréchal Bugeaud, avant de quitter l'Afrique, avait commencé la conquête de la Kabylie, massif montagneux, situé à l'est d'Alger et qui forme un vaste quadrilatère compris entre Dellys, Aumale, Sétif et Bougie. Les plateaux du Djurjura forment le centre de ce massif qui s'étend sur 8000 kilomètres carrés et comprend environ 380 000 habitants. Le pays se divise en deux régions : la grande Kabylie et la petite Kabylie : la première située entre Dellys et Bougie, la seconde entre Djijelli et Collo. En 1844, nos troupes avaient déjà conquis, dans ce massif, la vallée de Sébaou et le maréchal Bugeaud avait, en 1847, parcouru en vainqueur la grande Kabylie. Mais c'est à peine, on peut le dire, si nous pouvions regarder le pays comme entamé. L'expédition du général Saint-Arnaud dans la petite Kabylie fut réellement la première qui commença à asseoir notre domination dans ce pays dont la conquête ne fut achevée qu'en 1857



Le général Saint-Arnaud.

C'était en Kabylie que se réfugiaient les malfaiteurs et les fauteurs de troubles. C'était en Kabylie que se fabriquaient les armes et les munitions qui servaient à nous combattre. Là enfin se trouvent les districts les plus riches en oliviers, arbres fruitiers, bois de toutes essences et grains dont l'arrivée sur nos marchés doit être, dans l'avenir, d'une si grande importance pour la prospérité de nos établissements coloniaux. Plus d'une fois, d'ailleurs, les Kabyles étaient venus jusqu'aux portes de Philippeville *raser* nos malheureux colons; ils interceptaient nos voies de communication, et massacraient les naufragés jetés par la tempête sur leurs côtes.



Prise du col de Ménagel (11 mai 1851). (Page 242, col. 2.)

La conquête du pays kabyle présentait d'innombrables difficultés. Hérissé de montagnes, coupé de ravins impraticables, il était défendu par un ennemi courageux et aguerri qu'excitait la haine, que soutenait le fatalisme, qui combattait avec la vigueur du montagnard et l'énergie du barbare, fier de n'avoir jamais subi une domination étrangère. Ni les Romains ni les Vandales, ni les Turcs, n'avaient pu dompter le peuple qui nous attendait armé sur ses crêtes. Pour nous, il s'agissait de faire gravir ou glisser le long de sentiers étroits piétinés par les Kabyles, une file immense de 9000 soldats, de 250 chevaux et d'un matériel chargé sur 1200 mulets, sous le feu d'un ennemi leste, adroit et incessamment agressif.

Le soin de conduire nos troupes à travers ce pays abrupt fut confié au général de Saint-Arnaud qui devait dans peu arriver à une si haute illustration. Leroy de Saint-Arnaud avait fait ses études au lycée Napoléon, dans la cour duquel est maintenant placé son buste. Il entra au service dès l'âge de 15 ans, en 1816. Il fit d'abord partie des gardes du corps, et passa ensuite comme sous-lieutenant dans la légion du département de la Corse. Mais il quitta le service et ne le reprit qu'en 1831. Il prit part, en qualité de lieutenant, à la guerre de Vendée, mais sa vie militaire ne commença réellement qu'en 1836, sur la terre d'Afrique, la grande école de nos généraux. Le général Bugeaud apprécia vite son mérite. « Il ira loin, disait-il, j'y veux être pour quelque chose, » et il lui fit passer rapidement tous les grades : 1841, chef de bataillon des zouaves; 1842, lieutenant-colonel; 1844, colonel et commandant de la subdivision d'Orléansville. Ce fut le colonel Saint-Arnaud qui, avec Pélissier et Ladmirauld, poursuivit le fameux chef Bou-Maza, qu'on proclamait l'insaisissable, l'invulnérable, et qu'un ministre de la monarchie de juillet, appelait dans une cérémonie publique, le lieutenant de Jugurtha. Ce fut au colonel Saint-Arnaud qu'après une année de lutte dans des montagnes et des ravins impraticables, Bou-Maza consentit enfin à se rendre. Le colonel reçut la croix de commandeur et à la fin de 1847 il était général de brigade. Commandant de la subdivision de Mostaganem, puis en 1849 de la subdivision d'Alger, il allait glorieusement conquérir le grade de général de division par sa célèbre campagne contre les Kabyles.

La colonne expéditionnaire qui lui était confiée se mit en marche les 6 et 7 mai 1851. Le rendez-vous des troupes et des contingents était à Milah, petite ville située à 12 lieues à l'ouest de Constantine. Là le général Saint-Arnaud opéra sa jonction avec le général Bosquet.

L'armée, après avoir campé au milieu d'une riche vallée, sous des bois de lauriers-roses, de figuiers et de myrtes odorants, atteignit bientôt la limite extrême du territoire ami. Vers neuf heures et demie, le général, entouré des chefs de corps et suivi de ses officiers, s'élança vers une crête anguleuse d'où le regard plongeant dans la fertile vallée de l'Oued-da, pays des Ouled-Askars, apercevait à l'extrémité les montagnes et le col de Ménagel, d'où l'ennemi semblait aussi nous reconnaître et nous mesurer.

Le 11 à quatre heures du matin, l'armée se divisa avec ordre et silence, comme sous l'impression d'une volonté commune, et enveloppa de son large réseau la base de la chaîne de montagnes, au sommet et au centre de laquelle se trouve le col de Ménagel. Ce col était défendu par 5000 Arabes retranchés derrière des bastions en pierres sèches et des talus en terre. A huit heures, le canon de l'état-major donne le signal, et bientôt le général et l'armée de réserve peuvent contempler les colonnes franchissant les obstacles au pas de course, écartant les arbres, foulant les buissons, recevant sans les rendre les balles de quelques tirailleurs dédaignés, et s'avançant sans efforts apparents, par une rapide ascension, vers des lieux inaccessibles à qui n'aurait point à combattre.

La fusillade s'engage assez vivement sur la gauche: des arbres, des rochers, des broussailles sort un feu continuel et meurtrier, mais l'ascension continue, c'est à peine si nos tirailleurs répondent d'une façon mécontente et distraite. Les Kabyles se replient de saillie en saillie et nous devancent, comme autrefois les Parthes se dérobant devant les Romains. Tout à coup nos troupes s'arrêtent, on est près de l'ennemi. Les Kabyles redoublent leur feu en l'accompagnant de cris sauvages et de leur *you, you* de fête.... « A la baïonnette; en avant! crie aussitôt le brave colonel Marulaz. A moi le 20e! » Et la tête de colonne enlevée par l'appel et entraînée par l'exemple, franchit les barricades. La mêlée s'engage comme au temps des Scythes et des Numides, mais elle ne pouvait être de longue durée. Les Kabyles s'enfuient, et ceux qui n'atteignent pas assez vite aux escarpements du ravin, rencontrent le cheikh Bou-Renann qui les charge à la tête de son goum.

Pendant que ce brillant assaut réussissait, le général Bosquet opérait sur la droite; il détachait ses zouaves, les chats-tigres de la bataille, les laissait à leur guise ramper l'arme au poing, sous les halliers, jusqu'à la base d'une forteresse de granit couverte d'un massif de Kabyles; il voyait ses soldats bondir à l'improviste en s'accrochant aux aspérités de la pierre, arriver au faite sans se compter, et jeter à leurs camarades les cadavres et les fuyards? Entre ces deux actions, si vives, la petite colonne de Lespinasse veut avoir sa part de combat. Elle s'élance, elle parvient au sommet de l'escarpement, mais le danger n'existait plus.... « Volé, mon vieux! » disait un jeune chasseur en répondant de son mieux à quelques coups de fusil, tirés du creux des rochers.

On parla beaucoup d'un tirailleur du centre qui, suivi depuis longtemps et toujours attaqué par le même Kabyle, eut l'ingénieuse idée de l'ajuster à plusieurs reprises et d'abattre ensuite son arme comme pour en frapper la batterie et en aviver la pierre. Le Kabyle se figure que ce fusil ne tire pas, il se rapproche, se découvre tout à fait, et, saisissant l'à-propos, s'élance vers le soldat le couteau levé.... mais le coup part à temps, et l'imprudent tombe percé d'une balle à six pas. Le brave troupier, joyeux, saisit le montagnard par le poignet et l'interpelle avec un sérieux comique : « Eh bien! cadet, tu l'as, ton compte?... » A quatre heures du soir, c'est-à-dire sept heures après le départ, le matériel à dos de mulets avait à grand'peine parcouru l'espace de terrain que les colonnes d'attaque avaient escaladé en moins d'une heure.

Le 13 au matin l'armée se remit en mouvement. Depuis la sortie du camp jusqu'à huit heures du soir, la marche fut un combat continuel. En tête, sur les flancs

et surtout à l'arrière-garde, les Kabyles se ruaient sur nous avec une intrépidité jusqu'alors inconnue à nos plus vieux soldats d'Afrique. Les plus exaspérés viennent frapper et mourir au sein même du convoi! Ils enveloppent, insultent et lapident les dernières lignes à leur passage.

Deux compagnies du 10e de ligne, récemment arrivées de France, étaient placées en flanc et à gauche de la colonne de marche. Elles arrivaient par une pente assez roide à un tertre où elles devaient prendre position; de l'autre côté se trouvait un ravin profond et à pic. Les soldats, haletants de cette marche pénible, étaient arrivés au sommet indiqué, lorsque, de la face opposée, une nuée de Kabyles se dresse à l'improviste et se précipite sur eux, les enveloppe, les enlace, en massacre le plus grand nombre et accule le reste à l'abîme. En quelques secondes, nous perdîmes là quarante hommes et cinq officiers. Les autres ne parvenaient qu'à grand'peine à se rallier, lorsqu'un bataillon du 9e léger vint reprendre la position si malheureusement perdue. Dans un bois où devaient passer le général et son état-major, s'était cachée une horde de Kabyles, blottis entre les pierres, accrochés aux branches d'arbre, cachés partout où pouvait se dérober un corps d'homme. Heureusement deux compagnies de zouaves furent chargées de fouiller cette retraite et firent assez bonne chasse.

Enfin les glorieuses journées des 19 et 20 mai vinrent récompenser nos soldats de leurs travaux.

§ 5. COMBATS DES 19 ET 20 MAI; SOUMISSION DES KABYLES.

Djigelly est une charmante petite ville blanche, propre et coquette, assise sur le bord de la Méditerranée. Les montagnes qui l'entourent enserrent une foule de petites vallées, les unes riches et riantes, les autres ravinées et arides. C'est dans l'une des plus riantes prairies que le général établit son camp le 19 mai, à deux lieues de la ville. Quelques groupes de deux à trois maisons arabes furent incendiés. Ce hameau appartenait à la fraction religieuse des Beni-Amrann, tribu de Marabouts très-vénérée dans tout le pays, et était, depuis le début de notre prise de possession, le centre de la résistance.

A dix heures, d'innombrables contingents de Kabyles couvraient les crêtes qui environnaient le plateau de notre camp. Cette nuée grossissait d'heure en heure. Mais à midi les signaux sont donnés et trois colonnes d'attaque sans sacs sont lancées.

La colonne de gauche poursuit, sans trop pouvoir les joindre, les Kabyles qui se replient avec leurs troupeaux et s'efforcent de gagner une éminence. Un feu de tirailleurs les retient en partie dans le ravin qu'ils devaient traverser. Pendant cette diversion, la colonne de Saint-Arnaud les a rejoints au pas de course, et dirige sur eux le feu de sa mousqueterie et de ses obusiers. Bientôt le désordre et le trouble sont mis dans cette masse d'ennemis. Mais pendant ce combat, la cavalerie, chasseurs d'Afrique et spahis, commandés par le brave colonel Bouscaren, a tourné la position par la gauche, s'est portée sur le versant opposé, et là elle exécute, le sabre au poing et sous le feu de l'ennemi, une de ses charges les plus brillantes. Nos cavaliers atteignent les derniers points accessibles, suivent un à un les Kabyles dans les ravins, franchissent les rochers, fouillent les buissons et lardent à l'arme blanche tout ce qu'ils peuvent joindre. Un horrible trophée d'armes et de têtes rapporté par les spahis au camp donne la mesure de leurs succès et de leur ardeur guerrière.

La colonne Bosquet s'était ébranlée vers la droite; mais voilà que de nouvelles hordes de Kabyles débouchent sur les côtes et l'attaquent en flanc, en cherchant à l'isoler du camp. Dans la lutte, trois compagnies se trouvent enveloppées par des forces décuples où se distinguent par leur audace les Beni-Ashar des jours précédents. Nos soldats résistent par un feu à bout portant, et se font ensuite une trouée à la baïonnette pour rejoindre la colonne.

La journée du 19 mai avait surexcité nos troupes, divisé les forces ennemies et préparé la journée du 20, qui décida de la campagne. A midi l'ordre de bataille fut pris, comme la veille, en forme de croissant. Mais cette fois c'est le centre, c'est la colonne dite de réserve commandée par le général en personne qui va livrer bataille, tandis que les colonnes extrêmes maintiendront l'ennemi. Le combat s'engage au centre; les Kabyles savent que le revers de la montagne est inoccupé, et certains d'avoir retraite de ce côté, ils se défendent avec acharnement, et résistent quelque temps. Mais cédant bientôt à la fougue de nos soldats que doublent la présence et la direction du général en chef, ils se replient lentement; comme à l'ordinaire, ils veulent combattre en fuyant. Le général, les voyant reprendre leur vieille tactique, s'écrie : « A moi la cavalerie! » La cavalerie, lancée au galop, descend dans la plaine derrière la colonne, s'engage dans un sentier, dissimule sa marche, et vient à l'improviste attendre l'ennemi sur le versant de la montagne, seule voie ouverte à sa retraite. Pendant ce temps, des ordres sont portés au général Bosquet, des tirailleurs indigènes sont lancés dans des escarpements du ravin, et quand toutes ces dispositions sont prises, un nouveau signal se fait entendre, le canon tonne, les tambours battent la charge, les clairons sonnent, les zouaves du centre sont lancés dans toute leur impétuosité. Attaqués, traqués de toutes parts, les Kabyles se retirent, gagnent la crête, toujours suivis par la colonne de Saint-Arnaud. Déjà ils dessinent à la ligne de crête les silhouettes de leurs fuyards, lorsque le colonel Bouscaren s'élance avec ses cavaliers, fond sur cette horde, la divise, la dissémine sans souci de sa fusillade, la force à retourner vers le ravin de droite, et là commence un spectacle d'horreur.

Placés entre des baïonnettes, des sabres et les profondeurs d'un ravin de 300 mètres presque à pic, les Kabyles poussent des cris affreux, et, pris de vertige, ou se précipitent sur nos armes, ou disparaissent dans le gouffre. La boucherie, sur cette crête, dura plus d'une heure, et fatigua les vainqueurs; et cependant, quand nos soldats descendus avec peine jusqu'au fond du ravin se mirent à chercher leurs malheureux compagnons tombés par accident, ils comptèrent encore cinq cents cadavres ennemis broyés ou mutilés dans leur chute.

Cette victoire était décisive; les contingents kabyles se dispersèrent dans la nuit. Le lendemain à la pointe du jour, les principaux chefs des Beni-Amrann vinrent demander le pardon au général de Saint-Arnaud.



Journée du 13 mai 1861. (Page 243, col. 1.)



Combat du 20 mai 1851 contre les Beni-Amram. (Page 243, col. 2.)

Puis la tribu des Marabouts vint apporter les sommes de l'impôt. Ces Marabouts étaient l'âme de la coalition, et leur exemple était un ordre pour les croyants de la province.

Des feux télégraphiques transmirent de montagne en montagne la nouvelle de ces événements. Les tribus les plus éloignées sont entraînées par cette soumission des maîtres de la religion; elles demandent bien aussi leur *jour de poudre*, mais c'est plutôt pour protester de leur courage que pour essayer de lutter. Les Beni-Foughal, les plus puissants après les Beni-Amrann, eurent à peine subi deux jours d'attaques partielles, qu'ils abaissèrent leurs fusils et s'avouèrent vaincus. La terreur régnait dans toute la Kabylie.

Le ministre de la guerre résuma ainsi dans son rapport l'admirable campagne du général Saint-Arnaud, qui ne se termina qu'en juillet : « Quatre-vingts jours de durée, 8000 hommes de troupes, 640 kilomètres de terrain conquis, un homme touché sur huit, vingt rencontres et six batailles rangées; total : vingt-six victoires! »

Le général Saint-Arnaud repartit quelque temps après pour la France, où il va presque aussitôt paraître sur la scène politique.

CHAPITRE XII.

LUTTE OUVERTE ENTRE LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET L'ASSEMBLÉE (4 NOVEMBRE — 2 DÉCEMBRE 1851).

§ 1. ÉTAT DE LA FRANCE AU MOIS D'OCTOBRE 1851; LA PERSPECTIVE DE 1852.

Si glorieuses qu'elles fussent, nos victoires d'Afrique n'avaient pas eu dans le pays le retentissement qu'elles auraient éveillé dans des temps ordinaires. La France avait trop à s'inquiéter d'elle-même pour se préoccuper vivement des périls qu'avait courus notre domination dans quelques parties de l'Algérie. Elle avait retenu quelques noms de victoires et de généraux, mais son regard se tournait surtout vers le Président de la République, auquel le rejet de la révision de la Constitution, au mois de juillet, faisait une position nouvelle. L'Assemblée reviendrait-elle sur son vote? Comprendrait-elle la gravité de la situation qu'elle avait créée, ou bien le Président, laissant aller les choses à l'abandon, comme faisait l'Assemblée, attendrait-il la date fatale du mois de mai 1852, sans prévenir la crise annoncée pour cette époque? Telles étaient les préoccupations générales pendant le mois d'octobre 1851, mois que l'Assemblée avait choisi pour se reposer de ses fatigues. Le calme produit par cet instant de silence pouvait faire croire qu'aucun péril ne menaçait la société; il rassérénait les esprits, mais aussi il permettait la réflexion, et la réflexion redoublait les craintes. Le calme dont on jouissait devait avoir une fin : la Constitution le voulait et la Constitution était maintenue. Le commerce cherchait à renaître, mais il n'osait prendre l'essor, presque sûr d'être arrêté bientôt par la crise que voulait la Constitution. La société ne demandait pas mieux que de se lancer avec confiance dans de nouvelles entreprises et de nouveaux progrès, mais elle sentait, malgré la pureté momentanée du ciel, la terre ébranlée sous ses pieds, et, à l'horizon, elle voyait s'entasser des nuages d'autant plus redoutables, qu'on ne savait ce qu'ils apportaient. Un moment, on avait cru qu'ils voulaient se dissiper, mais le vent persistait à les pousser vers la France. Quelle main les écartera ?

Cet effroi, que jetait partout l'approche de l'année 1852, n'était certainement pas exagéré. Ce n'est point une vaine panique, celle qui s'empare d'un peuple tout entier, car c'est généralement une panique raisonnée. On voyait la réélection du Président empêchée, les partis monarchiques divisés et incapables de faire monter au pouvoir un de leurs candidats, les socialistes unis et organisés, par conséquent presque sûrs de la victoire. Le socialisme, vaincu en mai, en juin et en décembre 1848, défait encore au 29 janvier et au 13 juin 1849, avait bien des revanches à prendre et ne cachait point son espérance de les prendre.

Les partis monarchiques s'obstinaient à préparer la voie à leurs candidats sans aucune chance sérieuse de succès. La candidature mise surtout en avant était celle de M. le prince de Joinville qui autrefois avait joui d'une assez grande popularité. Mais les légitimistes et les républicains repoussaient cette candidature dont le succès eût été pour la famille d'Orléans plus dangereux qu'un échec. Le prince de Joinville se serait vu ainsi forcé de consacrer une révolution qui venait de renverser le trône de son père. C'était, de plus, diviser la famille d'Orléans, en créant une nouvelle branche royale. Les légitimistes mettaient en avant M. de la Rochejaquelein. La plupart des journaux républicains proposaient M. Carnot. M. Émile de Girardin, toujours ingénieux en combinaisons bizarres, et qui le plus souvent semble traiter en plaisantant les affaires les plus sérieuses, proposait et soutenait la candidature d'un honorable maçon, représentant du peuple, M. Nadaud.

L'impossibilité pour chaque parti de faire arriver le candidat de son choix et de ses sympathies, affermissait le général Changarnier dans son ambition. Lui seul, qui ne s'était prononcé ouvertement pour aucun parti, pouvait réunir les suffrages des adversaires politiques les plus opposés. Lui seul pouvait servir la haine commune contre le Président et occuper cette première place qu'on ne savait par qui remplir. Mais le général Changarnier commit l'imprudence d'afficher trop haut ses prétentions. Forcé à s'expliquer sur ce qu'il voulait, il fit entendre qu'il n'avait pas besoin des partis, mais que les partis avaient besoin de lui, et que les concessions devaient venir non de son côté, mais du leur. Cette déclaration eut pour effet de refroidir singulièrement pour lui les légitimistes et les orléanistes.

La découverte d'un complot à Lyon et le jugement qu'elle amena, révélèrent les progrès du socialisme et

l'organisation qu'il s'était donnée. Les ramifications de ce complot s'étendaient à quinze départements, et les recherches de la justice prouvèrent que les sociétés étaient prêtes au combat. Ces sociétés couvraient toute la France, et on vit bien les désastreux effets de leur influence à la suite du 2 décembre. Les troubles qui éclatèrent alors dans toutes les parties de la France dévoilèrent au pays un danger auquel on voulait se refuser à croire. Le 17 décembre 1851, M. Cucheval-Clarigny publia dans le *Constitutionnel* une Étude sur les sociétés secrètes d'après les papiers saisis chez leurs fondateurs, et ce travail explique trop bien, d'après des documents authentiques, les usages de ces sociétés pour que nous ne le citions pas en partie.

« Toutes les sociétés secrètes se recrutaient par les moyens ordinaires de l'embauchage; mais on n'était reçu dans leur sein qu'après un interrogatoire et une cérémonie spéciale. Voici, sauf quelques variantes, la forme habituelle de l'initiation. L'initié, les yeux bandés, est placé à genoux sur deux couteaux en croix et sur deux pièces de cinq francs; et le dialogue suivant s'engage entre lui et l'initiateur : « Désires-tu être affilié à la société? — Oui. — Promets-tu de ne jamais révéler ses secrets? — Je le promets. — Jures-tu d'obéir à tous les ordres qui te seront donnés, lors même qu'ils te commanderaient de tuer ton semblable? — Je le jure. — Que sens-tu sous tes mains? — Je sens deux couteaux et deux pièces de 5 francs. — Ces objets sont placés là pour t'apprendre que si l'appât de l'argent t'engageait à trahir la société, elle t'en punirait par la mort. » En ce moment, on débande les yeux du récipiendaire, et deux anciens affiliés, saisissant les couteaux, les brandissent sur sa tête en disant : « Oui, le frère qui vendrait nos secrets mériterait la mort et nous la lui ferions subir. » On a trouvé des formules plus terribles et plus indignes que celle-là. Des signes particuliers de reconnaissance existent entre les affiliés appartenant à une même société secrète. Ils consistent ou dans la manière de saluer en s'abordant, ou dans des signaux d'avertissement. Ainsi, dans la société de la jeune Montagne, un membre qui en rencontre un autre demande : *L'heure?* L'autre répond : *Sonnée!* Le premier reprend : *Nouvelle?* On doit lui répondre : *Montagne!* Une société secrète de la Drôme avait pour mot de passe : *Attention! Courage! Drôme!* Depuis l'avortement du complot de Lyon ce mot de passe a été, à ce qu'il paraît, changé et remplacé par le mot *Marianne.* Dans les sociétés secrètes établies à Montpellier et dans les localités voisines, le signe de reconnaissance était : « Connaissez-vous *la mère Marianne?* — Oui; elle a du bon vin. » Ce mot de *Marianne* et l'expression de *boire à la santé de Marianne* se sont également trouvés tout récemment dans des papiers importants saisis dans la Seine-Inférieure. On a tout lieu de croire que ce mot de *Marianne*, trouvé simultanément aux points les plus éloignés du territoire, au nord, au midi et dans l'ouest, et qui était évidemment le signal de ralliement de toutes les sociétés secrètes disséminées en France, était la traduction mystique des mots : *République démocratique et sociale.* C'était le mot de passe de l'insurrection générale organisée pour 1852. » (*Constitutionnel* du 17 décembre 1851.)

Ainsi la France se couvrait silencieusement de sociétés qui allaient emprunter des coutumes et des formules aux sociétés occultes et fanatiques du moyen âge. Puis, tandis que ce travail souterrain ruinait les notions du sens commun chez les hommes que le manque d'éducation rendait crédules et superstitieux, les serviteurs éminents des dynasties déchues ne songeaient qu'à provoquer une crise; bien aveugles s'ils n'en apercevaient pas les dangers, bien coupables si, les voyant, ils se déterminaient à en courir le risque pour satisfaire leur ambition.

La dernière chose à laquelle on pensait, c'était le pays dont on voulait disposer malgré lui. En effet, par la voix de quatre-vingts de ses conseils généraux, il venait encore de demander la révision de la Constitution, qu'il avait déjà sollicitée par tant de pétitions On pouvait espérer que cet appel réitéré au patriotisme de l'Assemblée serait enfin entendu, et que les députés obéiraient à leurs commettants. Le Président résolut d'intervenir et de mettre encore une fois l'Assemblée en demeure de se prononcer.

§ 2. MINISTÈRE DU 25 OCTOBRE; MESSAGE DU 4 NOVEMBRE 1851; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROPOSE LE RÉTABLISSEMENT DU SUFFRAGE UNIVERSEL.

Le Président de la République, nous l'avons dit, n'avait consenti qu'avec répugnance à laisser restreindre, par la loi électorale du 31 mai 1850, le grand principe du suffrage universel, duquel il émanait et qui faisait sa force. Les républicains, en repoussant la révision de la Constitution, avaient donné comme raison de leur vote qu'ils ne voulaient point d'une révision faite sous l'empire de la loi du 31 mai. En effet, disaient-ils, une nouvelle Assemblée élue par le suffrage restreint ne pouvait avoir le droit de modifier une Constitution faite par une Assemblée issue du suffrage universel. Cette raison était juste. D'ailleurs la loi du 31 mai avait dépassé la portée qu'un grand nombre de conservateurs avaient entendu lui donner. Au lieu d'écarter simplement les gens sans aveu, les éléments turbulents qui, dans les grandes villes, altèrent le Corps électoral, elle avait retranché trois millions d'électeurs, d'honnêtes ouvriers, de dignes paysans. Le Président se crut donc obligé de demander l'abrogation d'une loi toute de transition, et dont la durée faussait le principe du gouvernement. Si en 1852 le renouvellement des grands pouvoirs publics avait lieu sous l'empire de cette loi, le Président nouveau et l'Assemblée nouvelle seraient exposés à entendre discuter leur légitimité.

Cette mesure à laquelle se détermina le Prince entraînait une modification de cabinet. La plupart des ministres avaient soutenu la loi du 31 mai devant la Chambre : ils ne pouvaient, même en reconnaissant leur erreur, venir défaire leur œuvre. M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, avait été le rapporteur convaincu de cette loi fameuse. Sa conviction n'avait pas changé, et ses engagements avec le parti parlementaire l'empêchaient de se dévouer à la politique personnelle du Président de la République. Il espéra quelque temps que le Prince renoncerait à sa résolution et s'inclinerait encore une fois devant l'Assemblée : « M. le Président réfléchira et fléchira, disait-il. » Mais c'était chez le Prince une résolution mûrement méditée, et dont les conséquences mêmes avaient été bien pesées.

Le 24 octobre, le Cabinet se retira tout entier, bien que



Jugement du complot de Lyon. (Page 247, col. 1.)

le Président y comptât des amis éprouvés. Le 25 il était remplacé par un nouveau ministère composé du vainqueur de la Kabylie, le général Saint-Arnaud, à la guerre, M. de Thorigny à l'intérieur, M. Turgot aux affaires étrangères, M. Fortoul à la marine, M. Lacrosse aux travaux publics, M. Giraud (de l'Institut) à l'instruction publique, M. de Casabianca au commerce, M. Daviel à la justice, M. Magne aux finances. Sur ces ministres, trois seulement appartenaient à l'Assemblée. Le ministre de la guerre, le général Saint-Arnaud, l'homme le plus en vue du nouveau Cabinet, débuta par une circulaire aux généraux pleine d'une fermeté toute militaire. Il rappelait qu'en présence des divisions des partis, de l'ébranlement de toutes les idées d'ordre, l'armée devait garder plus que jamais le principe de l'obéissance passive, et que sa discipline pouvait seule sauver le pays. Cette circulaire excita de vifs mécontentements chez les parlementaires, auxquels ce langage parut le signal d'une prochaine attaque. On avait beaucoup commenté aussi la retraite du préfet de police, M. Carlier, remplacé par un jeune préfet, M. de Maupas.



M. Giraud.

Le 4 novembre, les ministres apportèrent à l'Assemblée le message dans lequel le Président, après avoir exposé l'état des diverses branches de l'administration, proposait l'abrogation de la loi du 31 mai, en énumérant tous les vices de cette loi et en développant les raisons que nous avons données plus haut. Ce message fut accueilli par des marques évidentes de désapprobation de la part de la majorité; de satisfaction de la part des Montagnards qui applaudirent au rétablissement du suffrage universel.

M. Berryer demanda la formation immédiate d'une commission qui ferait un rapport sur l'état du pays et sur ce qui s'était passé depuis la prorogation de l'Assemblée. Il somma les ministres d'avoir à expliquer les causes de leur avénement. MM. Giraud et de Thorigny répondirent que ces causes étaient clairement indiquées par le message. Ils firent remarquer avec justesse qu'en prétendant calmer le pays, on allait le troubler davantage. La proposition de M. Berryer fut rejetée. Par contre l'urgence sollicitée par le ministère pour l'abrogation de la loi du 31 mai, ne fut pas votée, ce qui soumettait ce projet à la longue épreuve des trois lectures.



M. Casabianca.

Le 7 novembre les partis monarchiques, irrités, décidèrent les questeurs de l'Assemblée [1] à soumettre à l'Assemblée une proposition pour laquelle on demandait l'urgence. Cette proposition, signée par M. Baze, le général Le Flô, M. Panar, mais connue surtout sous le nom de proposition Baze, était ainsi conçue : « Art. 1er. Le président de l'Assemblée nationale est chargé de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de l'Assemblée. Il exerce au nom de l'Assemblée, le droit conféré au pouvoir législatif par l'article 32 de la Constitution, de fixer l'importance des forces militaires pour sa sûreté, d'en disposer et de désigner le chef chargé de les commander. A cet effet, il a le droit de requérir la force armée et toutes les autorités dont il juge le concours nécessaire. Ces réquisitions peuvent être adressées directement à tous les officiers, commandants ou fonctionnaires, qui sont tenus d'y obtempérer immédiatement sous les peines portées par la loi. — Art. 2. Le président peut déléguer son droit de réquisition aux questeurs ou à l'un d'eux. — Art. 3. La présente loi sera mise à l'ordre du jour de l'armée, et affichée dans toutes les casernes sur le territoire de la République. »

Cette proposition causa partout une vive émotion. On y vit ce qu'elle contenait en effet, une déclaration de guerre au Président de la République. Car pourquoi demander, en pleine paix, ce droit illimité de réquisition de la force armée, sinon pour s'en servir contre le Pouvoir exécutif? L'Assem-

1. Les questeurs étaient des députés investis par leurs collègues

blée, bien évidemment, engageait la lutte, et l'on savait que cette proposition, éclose dans une réunion légitimiste, avait été acceptée par les orléanistes et les fusionistes qui oubliaient leurs ressentiments pour se coaliser

Mais l'Assemblée se faisait illusion sur sa force : elle était composée de telle sorte, elle obéissait tellement à ses passions, qu'il avait suffi de la proposition du rétablissement du suffrage universel pour jeter chez elle la confusion et la réduire à l'impuissance. On a exagéré l'importance des événements du 2 décembre. Ces événements n'ont fait que consacrer matériellement la victoire du Pouvoir exécutif. Mais cette victoire datait du jour où le Président, par la plus simple des politiques, qui fut alors la plus profonde, demanda le rétablissement du suffrage universel. Voici comment cette proposition tua, on peut le dire, l'Assemblée, et fut sa condamnation morale.

Elle divisa l'Assemblée en deux grandes fractions qui se trouvèrent égales, l'une voulant le retrait de la loi du 31 mai, l'autre s'y opposant. De plus chacune de ces fractions fut elle-même divisée : toutes les combinaisons des chefs parlementaires les plus expérimentés se trouvèrent déroutées : on ne sut plus comment former une majorité, parce qu'il n'y avait plus de drapeau et que les coalitions se nouaient et se dénouaient entre les éléments les plus divers.

On en vit bientôt l'effet. Le 13 novembre la discussion commença sur l'abrogation de la loi du 31 mai. Les défenseurs les plus obstinés de cette loi n'en pouvaient dissimuler les défauts, et le rapport de la commission se vit obligé d'en avouer tous les vices. Aussi un grand nombre de conservateurs, bien qu'ayant voté autrefois la loi du 31 mai, ne demandaient pas mieux que de la voir retirer. Les conservateurs et les amis du Président eurent un appoint considérable dans les républicains, dans la Montagne, qui ne pouvaient voter qu'en faveur de leur principe, le suffrage universel. La proposition du Gouvernement néanmoins ne passa pas, mais la loi du 31 mai fut détruite à vrai dire par le vote qui la maintint. Il y avait sept cents votants : la majorité absolue était de 351 voix : la proposition fut repoussée par 353 suffrages contre 347. Trois voix de majorité absolue! où était la vérité, où était l'Assemblée? Quelle fraction pouvait-on reconnaître comme le pouvoir législatif? Deux voix décidaient que le suffrage universel ne serait pas rétabli et comme conséquence que la Constitution ne serait pas revisée, puisqu'on ne demandait l'abrogation de la loi du 31 mai que pour obtenir la révision de la Constitution.

Aussi les partis monarchiques furent-ils effrayés. Ce vote les désarmait, car il montrait la moitié de l'Assemblée prête à se séparer d'eux. En empêchant la révision de la Constitution, il allait sans doute déterminer le Président à quitter la voie de la légalité puisqu'on la lui fermait. Une centaine de députés orléanistes et légitimistes crurent à un coup d'État imminent; ils passèrent dans l'anxiété, au Palais-Bourbon, la nuit du 13 au 14 novembre et même organisèrent des patrouilles autour de l'Élysée pour s'assurer que tout y était bien calme. Les hommes les plus considérables dirigeaient cette ronde, dans tous les cas, ridicule.

du soin de diriger les dépenses et de surveiller la comptabilité de Assemblée.

§ 3. REJET DE LA PROPOSITION DES QUESTEURS; LE TAMBOUR DE BRUMAIRE (18 NOVEMBRE 1851).

Les partis monarchiques reprirent vite courage et espérèrent l'emporter cette fois dans le vote sur la proposition des questeurs. Ce vote était pour eux l'important. S'ils obtenaient une majorité décisive, ils se serviraient immédiatement du droit de réquisition pour mener à bien leur conspiration contre le Président. Ce fut M. Vitet, un écrivain remarquable, un esprit distingué, qu'on chargea du rapport sur la proposition des questeurs. On avait voulu ainsi dissimuler la gravité de la question en la mettant sous les auspices d'un homme modéré.

M. Ferdinand de Lasteyrie engagea le débat à la séance du 18 novembre, au commencement de laquelle le président de l'Assemblée déclara qu'il venait de recevoir du conseil d'État le projet de loi sur la responsabilité du Président de la République. Nommé par l'Assemblée, le conseil d'État en subissait nécessairement l'influence et il venait de le prouver en exhumant d'une manière si opportune pour elle un projet de loi oublié depuis deux ans. La relation qui existait entre le projet de loi et la proposition des questeurs apparut clairement à tous les yeux.

Le général Saint-Arnaud, ministre de la guerre, répondit à M. de Lasteyrie. Il débutait alors dans la carrière politique et n'avait certes pas appris l'art oratoire. Mais sa mâle figure, son attitude fière et résolue, sa voix vibrante qui retentissait avec force dans la salle, produisit une vive impression. Le général Saint-Arnaud parla en soldat. Il alla droit au but et démontra en peu de mots que la proposition des questeurs ne pouvait raisonnablement pas s'appuyer sur l'article 32 de la Constitution. Cet article donnait à l'Assemblée le droit de fixer l'importance des forces nécessaires à sa sûreté et d'en disposer. Rien de plus. La proposition des questeurs tendait au contraire à attribuer à l'Assemblée la disposition de toute l'armée. C'est contre cette prétention inadmissible, que le général protesta en invoquant la loi de l'unité du commandement, de la discipline militaire. Son langage net et incisif commença à faire douter les partis de leur triomphe.

La Montagne les raillait. Elle soutenait le Président de la République qui représentait le suffrage universel. Elle voyait bien que voter la proposition c'était armer la droite, armer ses adversaires, armer le général Changarnier. « Votre loi, disait M. Crémieux, ne dit pas ce qu'elle renferme. Demandez à la majorité ce qu'elle fera lorsque le président de l'Assemblée aura le droit de réquisition directe. Dites nettement ici, tout ce qu'on dit ailleurs.... Quant à nous la Constitution nous suffit. » — « Il ne s'agit pas en cette circonstance, ajoutait M. Michel de Bourges, d'une question de principe, mais d'une question de partis.... »

La coalition monarchique perdait du terrain. M. Thiers s'en aperçut et monta à la tribune : il comprit qu'on avait eu le tort d'insister sur la question théorique, impossible à défendre; au moment où on allait clore le débat il le passionna. « Si la proposition a été présentée, dit-il, c'est parce que la récente circulaire de M. le général Saint-Arnaud, s'écartant de celles de ses deux prédécesseurs, parle aux soldats de la discipline, et omet de faire mention de l'obéissance aux lois.... Approuvez-vous que M. le ministre de la guerre, parlant de

l'obéissance, parlant de la discipline, ne parle pas du respect dû aux lois? Tel a été le but de la proposition.... »

Cette attaque excita un grand tumulte. Le général Saint-Arnaud s'élança à la tribune et, avec une véhémence toute militaire à laquelle n'était pas habituée l'Assemblée, lança à M. Thiers cette réponse : « Messieurs, s'écria-t-il, je remercie l'honorable M. Thiers de m'avoir fourni l'occasion de répondre hautement aux interpellations étranges dont le langage que j'ai tenu aux troupes, en entrant au ministère de la guerre, a été l'objet. Homme nouveau dans la politique, étranger aux partis, je ne m'attendais pas, je le déclare, à de semblables attaques et surtout à des suppositions si injurieuses. Je n'ai pas l'habitude de cacher ma pensée, et en entrant au ministère, j'ai jugé qu'il était de mon devoir de rappeler à l'armée le principe tutélaire de la discipline, de l'obéissance passive dans les rangs. Ce principe, je l'ai appris à l'école de tous les hommes que l'armée s'honore d'avoir eus à sa tête, à l'école de l'illustre maréchal Bugeaud. Sans ce principe vous n'auriez plus d'armée. Eh! messieurs, le jour où vous n'auriez plus d'armée, l'ordre public aurait perdu son plus ferme, sinon son unique appui. On me reproche en outre de n'avoir pas rappelé aux troupes le respect de la loi et de la Constitution; et ici ce ne sont plus mes paroles qu'on interprète : c'est mon silence!

« Messieurs, je sais respecter les lois et je sais aussi les faire respecter. Mais le soldat n'est pas juge de la loi. Et quant aux chefs, je n'ai cru ni utile ni digne de leur recommander ce qui est le premier de leurs devoirs. Je ne sais si je me fais une idée juste de la majesté de la loi; mais en parlant à l'armée de la discipline, de la puissance de la discipline, j'aurais cru faire descendre la loi des hauteurs où elle réside, en parlant du respect qui lui est dû dans un ordre du jour. L'obéissance aux lois, c'est le principe vital de toute société; mais ce principe ne s'applique pas partout selon un procédé uniforme. Il s'applique dans l'armée par le culte de la discipline. C'est par le culte de la discipline qu'on prépare dans l'armée de bons citoyens, dévoués aux lois de leur pays.

« Si, par je ne sais quelle distinction dictée par la méfiance, vous opposez le respect de la loi au respect de la discipline, que ferez-vous? Vous introduirez dans l'armée un esprit de délibération mortel à la discipline. Pour le soldat sous les armes, les règlements militaires sont l'unique loi; obéir à ces règlements, voilà son devoir. A côté des devoirs de l'obéissance est placé le principe de la responsabilité militaire. Supprimez ces conditions qui la constituent, et vous n'avez plus d'armée



M. Baze.

« Messieurs, je ne veux pas abuser plus longtemps de votre attention, je fais taire le désir que j'aurais eu de rectifier quelques allégations qui ont eu l'armée pour objet. L'armée est l'armée du pays, elle est unie dans le sentiment du devoir. M. le rapporteur vous a dit qu'il ne fallait pas d'équivoque. Je suis de son avis. Il faut que l'Assemblée rejette ou accepte la proposition. Je tiens à répéter du haut de cette tribune, afin que tout le monde le sache bien, que nous ne contestons pas à l'Assemblée le droit de fixer les forces qu'elle juge nécessaires à sa sûreté; mais cette réquisition doit se renfermer dans les termes de la Constitution. »

Le geste énergique qui accompagnait chaque phrase de ce discours, et la voix éclatante du général firent courir un frisson dans toute l'Assemblée.

« *C'est le tambour de brumaire!* » s'écria un spirituel vieillard, M. Beugnot, qui ne croyait pas dire si vrai. Une interpellation du général Bedeau redoubla l'agitation : « Est-il vrai, demanda-t-il, que le décret du 11 mai 1848, qui donnait à l'Assemblée constituante de cette époque un droit de réquisition directe qui était encore affiché dans les casernes, en ait été retiré par ordre du Pouvoir exécutif? — Ce décret, répliqua fièrement M. de Saint-Arnaud, pouvait être une cause d'hésitation au sujet de l'exécution des ordres militaires; je l'ai fait arracher des murs où il était encore affiché dans quelques casernes. »

Ces mots soulevèrent dans la salle une explosion de colères impossible à décrire. Les Montagnards sentirent se réveiller leur défiance à l'égard du Président de la République. Les royalistes cherchèrent à les entrainer à voter avec eux. Les plus exaltés parlaient d'arrêter sur-le-champ les ministres. Un grand nombre d'amis du Président entouraient leur banc, tout effrayés et disant qu'il leur allait être bien difficile de voter pour le Cabinet. « Faites ce que vous voudrez, Messieurs, répondit avec fermeté M. de Thorigny, nous sommes prêts à tout. » Ces paroles rassurèrent les partisans de la Présidence qui comprirent que le Gouvernement avait pris ses mesures.

En effet, au moment où l'on allait passer au scrutin le comte de Morny sortit avec M. Edgar Ney. Puis le général Saint-Arnaud se leva et faisant un signe de tête au général Magnan, commandant de l'armée de Paris qui se trouvait dans une tribune, il quitta également la salle.

Il était persuadé que la proposition des questeurs serait prise en considération. Un représentant, voyant partir le ministre de la guerre, lui dit avec étonnement : « Comment, vous ne votez pas, gé-

néral? — Non, non, répond presque en riant le ministre! On fait trop de bruit dans cette maison, et je vais chercher la garde. » Et il disait la vérité. Pendant toute cette journée du 18 novembre le Président de la République se tint prêt à marcher sur la Chambre dans le cas où la proposition serait prise en considération. Deux régiments dévoués se tenaient prêts dans leurs casernes; trois cent cinquante gardes nationaux du 2e bataillon de la 1re légion, commandés par les chefs de bataillon Vieyra et Ledieu, s'étaient offerts aussi à marcher contre la Chambre. Le coup d'État du 18 novembre eût été un 18 brumaire.

Mais le vote prouva encore une fois de plus l'impuissance des partis monarchiques. Les Montagnards refusèrent de les appuyer et la proposition des questeurs fut rejetée par 408 voix contre 355. La coalition fut consternée.

M. Rouher courut à l'Élysée apprendre le résultat du vote, et les mesures qu'on allait prendre furent ajournées. Le Président de la République ne se départit pas de son calme habituel. « Cela vaut peut-être mieux, » se contenta-t-il de répondre. Cela valait mieux en effet parce que la coalition parlementaire n'était pas complète encore, puisque la Montagne, malgré sa haine pour le Président, n'y était pas entrée. Il fallait attendre (ce qu'on pouvait prévoir) que la conspiration des Parlementaires fût bien évidente et

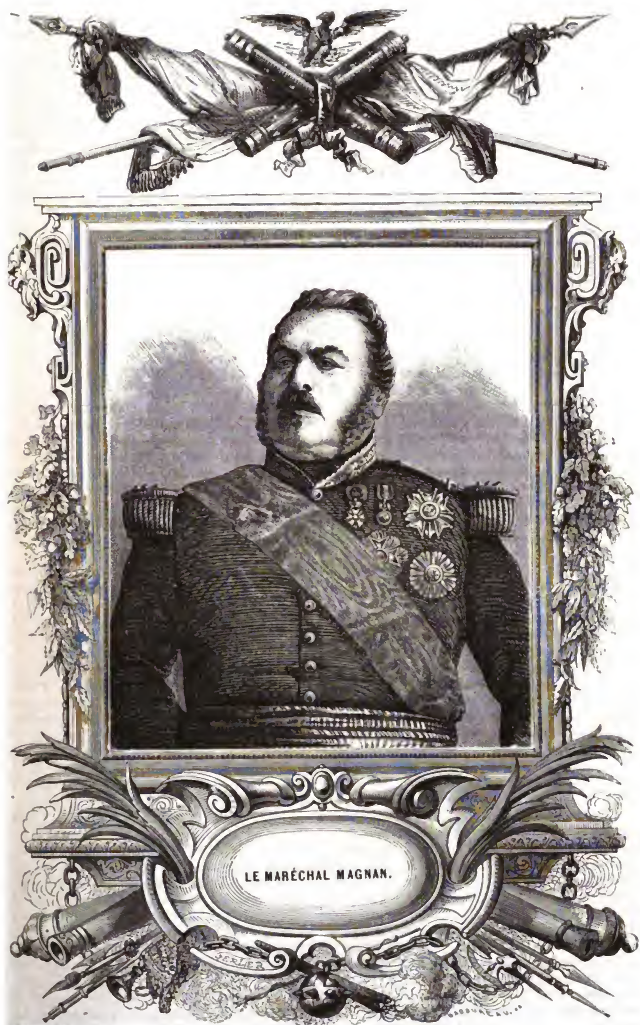


M. Vitet.

l'anarchie de l'Assemblée bien constatée. La séance du 18 novembre avait déjà appris bien des choses au public.

« Interrogez, s'écriait le *Journal des Débats*, qui n'était certes pas favorable au Président, interrogez quiconque a assisté à cette scène, pour laquelle nous voudrions qu'on eût réclamé le huis clos; tous vous diront que jamais, à aucune des époques les plus tumultueuses et les plus orageuses, l'Assemblée n'a présenté une plus désolante image du désordre. Dans les batailles rangées, où chacun se serre et combat autour de son drapeau, il y a du moins de la grandeur et quelque chose qui élève les âmes, et la défaite est aussi noble que la victoire; mais ce qu'on a vu hier, ce n'était point une lutte, c'était l'anarchie générale, c'était le chaos, c'était la dissolution. Nous ne craignons pas les coups d'État. Non, nous ne nous attendons point à des tentatives de violence et d'usurpation. Nous n'avons point cette crainte, et ce qu'il y a de plus triste, c'est que nous en sommes à regretter de ne pas l'avoir. Mais pourquoi les ennemis du pouvoir parlementaire, s'il en a, iraient-ils compromettre par des violences inutiles une œuvre qui s'accomplit si complaisamment sans eux? Pourquoi tenteraient-ils les hasards d'un conflit avec l'Assemblée, quand l'Assemblée travaille avec une activité si fébrile et si fatale à sa propre ruine?

« Nous ne pouvons songer sans une inquiétude profonde à l'impression que produira dans le pays la séance d'hier. Comment voulez-vous que cette malheureuse



LE MARÉCHAL MAGNAN.

nation qui se sent sur le bord de l'abîme, qui ne se voit pas de lendemain, qui marche dans la nuit et demande sa route à ceux qui sont à sa tête, comment voulez-vous, quand elle regarde en haut et y voit cet affreux désordre, qu'elle ne désespère pas de la liberté, et ne se jette pas dans les premiers bras qui lui paraîtront un refuge. »

§ 4. PROJET DE LOI SUR LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSIDENT; L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE PARIS; DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES A LA SUITE DE L'EXPOSITION (25 NOVEMBRE 1851).

L'échec du 18 novembre abattit les partis monarchiques. Ils avaient si bien conscience du risque qu'ils couraient que nous les avons vus immédiatement poursuivis par la crainte d'un coup d'État. En effet, eux qui travaillaient à renverser le Président de la République se voyaient abandonnés, livrés en quelque sorte sans défense. Lorsqu'ils s'aperçurent qu'on leur laissait du répit, ils reprirent courage et préparèrent une nouvelle coalition, mais cette fois complète. Ils choisirent mieux leur terrain.

Les chefs des partis monarchiques comprirent qu'il fallait rattacher à leur cause la Montagne. Sur presque toutes les questions il était impossible de la rallier : il fallait aller droit au but et la ramener par une attaque directe contre le Président. Il fallait aussi abandonner le général Changarnier dont les Montagnards repoussaient la dictature. Les partis monarchiques firent le sacrifice de leur épée et proposèrent de substituer le général Cavaignac au général Changarnier.

Le projet de loi sur la responsabilité du Président de la République et des agents du Pouvoir exécutif, que le conseil d'Etat venait si à propos de tirer de ses cartons, émanait de l'initiative d'un républicain, M. Pradié, et rentrait dans les théories des Montagnards. Sur ce point donc, la haine commune du Président, les partis allaient pouvoir s'entendre.

Aux termes du projet, toute dénonciation contre le Président devait être examinée dans les bureaux, pourvu qu'elle fût signée de dix membres; si les conclusions de cette dénonciation étaient admises, le Président de la République *cesserait* immédiatement ses fonctions; enfin la peine à prononcer contre lui pour violation de la Constitution pouvait aller jusqu'à la déportation et ne pouvait pas être moindre que le bannissement. De plus, sous forme d'amendement M. Pradié introduisit dans son projet le droit pour l'Assemblée de requérir la force armée. C'était la proposition des questeurs qui revenait, et cette fois, avec l'appui de la Montagne. Celle-ci en effet s'était effrayée de la victoire remportée par le Pouvoir exécutif le 18 novembre, et du moment que les partis monarchiques lui donnaient des gages de sincère alliance, elle acceptait cette alliance. Ainsi c'était le renversement de tous les principes. Les hommes les plus divisés d'opinion, d'intérêts, d'ambition, s'unissaient. Pourquoi ? Pour empêcher la prolongation des pouvoirs du Président et même pour le renverser avant le terme de son mandat. Que résulterait-il de cette coalition? Les partis ne s'en inquiétaient point. Il était évident que vainqueurs ils se diviseraient : un bouleversement devenait inévitable. S'ils ne s'en effrayaient pas, aveuglés par leurs passions, le pays souffrait, plein d'anxiété, et un malaise inexprimable pesait sur la France entière.

La conspiration se trahit elle-même aux yeux de tous, le 22 novembre, par la nomination de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la responsabilité du Président de la République. Cette commission fut composée de quinze membres pris dans les partis les plus contraires. MM. Creton et Jules de Lasteyrie, deux partisans déclarés des princes d'Orléans, s'y trouvaient avec le chef du parti légitimiste; M. Berryer lui-même donnait la main à M. Marc Dufraisse, qui dans l'Assemblée n'avait pas reculé devant l'apologie du meurtre de Louis XVI. Un journaliste, M. Granier de Cassagnac, dénonça le 24 novembre cette conspiration dans un article véhément, qui remua tout Paris et fit pressentir de grands événements. L'auteur expliquait longuement les intrigues et les coalitions parlementaires, il faisait toucher du doigt les plans de l'Assemblée. Il menaçait les conspirateurs. L'Assemblée ne cita pas à sa barre l'écrivain qui disait en parlant d'un grand nombre de ses membres : « Le Pouvoir, qui a la garde et la responsabilité de l'ordre, est, comme bien on le pense, instruit de leurs desseins et de leurs menées; et quoiqu'ils ne la sentent pas, ils ont chacun la main ferme et résolue de la justice toujours suspendue à un pouce de leur collet. La preuve qu'ils ne sont pas à craindre, c'est qu'ils ne sont pas encore embarqués.... Allez, allez, chevaliers errants des princesses perdues, comme la femme d'Énée, dans la bagarre des trônes qui s'écroulent et qui brûlent; conspirez tant qu'il vous plaira; promenez dans les ténèbres vos faces blêmes, que la peur agite, et signalez au pays les conjurations de l'Élysée pour masquer les vôtres. Personne ne se méprend sur vos projets et personne ne les redoute. Si vous êtes sans pitié pour la France, si vous refusez, malgré ses prières, de lui épargner une révolution de plus, vous n'en serez pas moins pour vos efforts et pour votre honte. Aveuglés par vos passions, comme le taureau par le drap rouge, vous donnerez tête baissée sur la pointe de l'épée tendue et immobile qui vous attend. » Ce violent article n'était pas le seul avertissement donné à l'Assemblée.

Le Président, depuis le refus de la révision de la Constitution, avait cherché à s'assurer de la fidélité de l'état-major de l'armée de Paris. Il l'avait peu à peu renouvelé en faisant arriver pour tenir garnison dans la capitale les régiments dont les commandants lui semblaient les plus dévoués. Le 15 juillet, le prince Louis-Napoléon appela au commandement en chef de l'armée de Paris le général Magnan, qui devait l'aider si énergiquement dans l'exécution de ses projets.

Le général Magnan est né à Paris le 7 décembre 1791. Une détermination subite l'arracha, à dix-huit ans, aux paisibles études de droit pour le jeter dans les hasards de la guerre. Il s'engagea dans le 66e de ligne, avec lequel il fit, de 1809 à 1813, toutes les campagnes de Portugal et d'Espagne. Il assista aux siéges de Rodrigo, d'Alméida; aux batailles de Busaco, de Fuentès d'Oñor, des Arapiles et de Vittoria. Il était capitaine et décoré en 1813. Il entra dans la garde impériale et fit la campagne de France. Après le combat de Craonne, il fut nommé officier de la Légion d'honneur. Il se battit à Waterloo, et fut néanmoins incorporé dans la garde royale en 1815, grâce à l'appui du maréchal Gouvion Saint-Cyr. M. Magnan était lieutenant-colonel

quand il fit partie de l'expédition d'Espagne de 1823, où il fut cité plusieurs fois à l'ordre du jour pour son intrépidité. Colonel en 1827, il assista au siége d'Alger, se distingua sous les murs de Bône et reçut la croix de commandeur de la Légion d'honneur. En 1831 il commandait la garnison de Montbrison, quand il reçut l'ordre de marcher sur Lyon, où avait éclaté l'insurrection des mutuellistes. Au lieu de commencer immédiatement l'attaque, le colonel Magnan ouvrit des pourparlers avec les ouvriers. Casimir Périer le fit mettre en disponibilité.

Alors le colonel Magnan, voyant sa carrière arrêtée en France, alla offrir ses services à un roi qui avait alors besoin de bonnes épées, le roi des Belges. Léopold nomma le colonel Magnan général de brigade et le chargea d'investir la place de Maëstricht. Le général Magnan resta au service de la Belgique jusqu'en 1839, époque où la paix avec la Hollande devint définitive. Il obtint alors de rentrer en France avec le gradè de maréchal de camp et reçut le commandement du département du Nord. Son nom fut mêlé aux débats du procès de Boulogne en 1840, parce que le prince Louis-Napoléon avait cru que son concours lui serait acquis : mais le général Magnan n'avait consenti à rien. En 1845 on le nomma lieutenant général et il remplit plusieurs fois les fonctions d'inspecteur de l'armée. Il se trouvait à Paris en disponibilité lorsque éclata la révolution de Février. Seul des officiers généraux, il osa accompagner la duchesse d'Orléans à la Chambre, en uniforme. Nommé commandant d'une division de l'armée des Alpes, il amena en toute hâte cette division sur Paris sitôt qu'il en reçut l'ordre aux journées de juin, et fit parcourir à ses soldats 120 lieues *en sept jours!* Le roi Charles-Albert avait d'abord eu l'intention de lui offrir le commandement de ses troupes; mais il ne l'appela qu'en 1849, et le général ne crut plus devoir accepter la conduite d'une partie perdue. Il était alors à Lyon où, de concert avec le général Gémeau, il réprima avec vigueur, comme nous l'avons déjà raconté, l'insurrection du 15 juin. Il reçut le grand cordon de la Légion d'honneur et le commandement de la division militaire de Strasbourg. Les électeurs de la Seine l'envoyaient en outre siéger à l'Assemblée législative, où il se mêla peu des discussions politiques. C'était sur lui que le Président de la République avait jeté les yeux pour assurer avec le ministre de la guerre, le général Saint-Arnaud, le succès de ses combinaisons.

Le général Magnan et le ministre de la guerre avaient mis tous leurs soins à composer l'armée de Paris, de manière qu'elle fût soustraite à l'influence des généraux de l'Assemblée. Le 9 novembre, le général Magnan vint présenter au prince Louis-Napoléon les officiers présents à Paris, et le Prince profita de cette circonstance pour sortir un peu de sa réserve. C'était au moment où la proposition des Questeurs passionnait la Chambre :

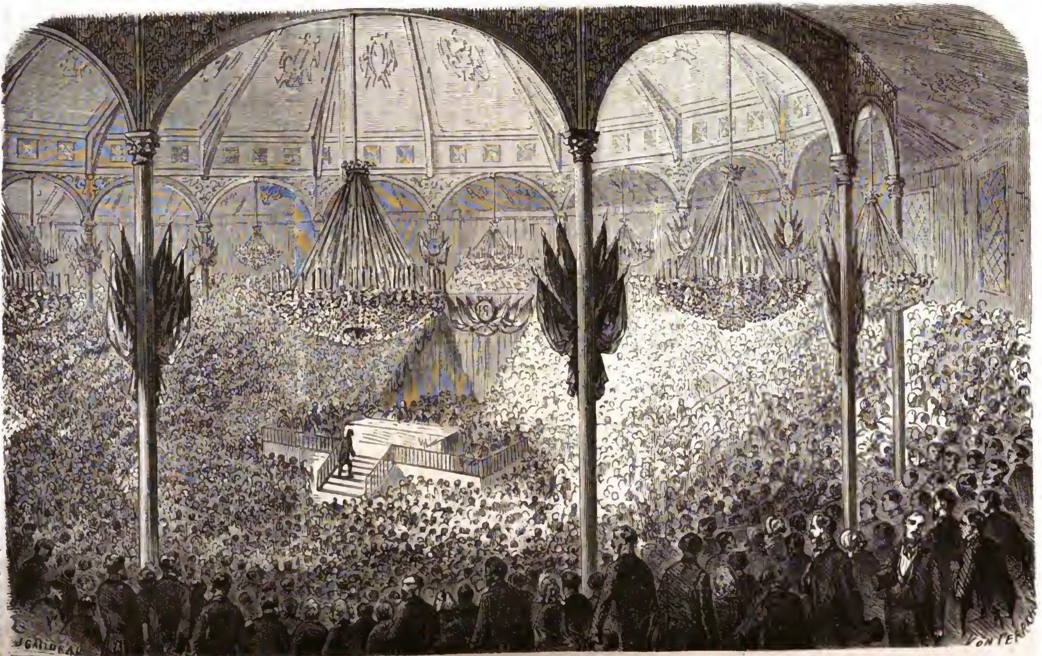
« En recevant les officiers des divers régiments de l'armée qui se succèdent dans la garnison de Paris, dit le Prince, je me félicite de les voir animés de cet esprit militaire qui fit notre gloire et qui aujourd'hui fait notre sécurité. Je ne vous parlerai donc ni de vos devoirs ni de la discipline. Vos devoirs, vous les avez toujours remplis avec honneur, soit sur la terre d'Afrique, soit sur le sol de la France; et la discipline, vous l'avez toujours maintenue intacte à travers les épreuves les plus difficiles. J'espère que ces épreuves ne reviendront pas, mais si la gravité des circonstances les ramenait et m'obligeait de faire appel à votre dévouement, il ne me faillirait pas, j'en suis sûr, parce que vous le savez, je ne vous demanderai rien qui ne soit d'accord avec mon droit *reconnu par la Constitution*, avec l'honneur militaire, avec les intérêts de la patrie; parce que j'ai mis à votre tête des hommes qui ont toute ma confiance et qui méritent la vôtre; parce que si jamais le jour du danger arrivait, je ne ferais pas comme les gouvernements qui m'ont précédé, et je ne vous dirais pas : MARCHEZ, JE VOUS SUIS; MAIS JE VOUS DIRAIS : JE MARCHE, SUIVEZ-MOI. »

Ces paroles produisirent une vive impression dans l'armée, peu habituée à ce langage, elle qui dans toutes les révolutions avait été abandonnée des gouvernements. Le Président n'avait pas dit : « mon droit reconnu par la Constitution. » C'est le ministère qui exigea l'addition de ces mots dans le texte du *Moniteur* pour éviter toutes les réclamations.

Le prince Louis-Napoléon venait de jeter quelques paroles à l'armée : il profita aussi d'une autre circonstance pour sonder les esprits des industriels. L'année 1851 avait vu se produire un fait des plus importants et des plus féconds en heureuses conséquences, une Exposition universelle internationale ouverte à Londres. Presque tous les peuples de l'Europe envoyèrent au magnifique palais de cristal, élevé dans la capitale de la Grande-Bretagne, les produits de leur industrie, et tout le monde applaudit à cette lutte pacifique, qui inaugurait une nouvelle ère dans les relations des peuples. L'industrie française avait obtenu à l'Exposition de Londres un grand et légitime succès. Le Président de la République voulut marquer tout le prix qu'il y attachait en récompensant à son tour les plus habiles industriels, en accordant des décorations de la Légion d'honneur qu'il distribua avec solennité (25 novembre). L'auditoire était nombreux et d'élite. Le discours du Prince excita un vif enthousiasme : après avoir rendu hommage à l'idée de l'Exposition universelle et félicité l'industrie française, le Président aborda hardiment les questions politiques, objet des préoccupations et de l'anxiété générales : « ....En présence de ces résultats inespérés, dit-il, je dois le répéter, comme elle pourrait être grande, la République française, s'il lui était permis de vaquer à ses véritables affaires et de réformer ses institutions, au lieu d'être sans cesse troublée, d'un côté par les idées démagogiques, et de l'autre par les hallucinations monarchiques.

« Les idées démagogiques proclament-elles une vérité? Non. Elles répandent partout l'erreur et le mensonge. L'inquiétude les précède, la déception les suit, et les ressources employées à les réprimer sont autant de pertes pour les améliorations les plus pressantes, pour le soulagement de la misère.

« Quant aux hallucinations monarchiques, sans faire courir les mêmes dangers, elles entravent également tout progrès, tout travail sérieux. On lutte au lieu de marcher. On voit des hommes, jadis ardents promoteurs des prérogatives de l'autorité royale, se faire conventionnels, afin de désarmer le pouvoir issu du suffrage populaire. On voit ceux qui ont le plus souffert, le plus gémi des révolutions, en provoquer une nouvelle; et cela, dans l'unique but de se soustraire au



Distribution des croix de la Légion d'honneur aux exposants de Londres (25 novembre 1851).

vœu national et d'empêcher le mouvement qui transforme les sociétés de suivre un paisible cours.

« CES EFFORTS SERONT VAINS. Tout ce qui est dans la nécessité du temps doit s'accomplir. L'inutile seul ne saurait revivre. Cette cérémonie est encore une preuve que si certaines institutions tombent sans retour, celles au contraire qui sont conformes aux mœurs, aux idées, aux besoins de l'époque, bravent les attaques de l'envie ou du puritanisme.

« Vous tous, fils de cette société régénérée qui détruisit les anciens priviléges et qui proclame comme principe fondamental l'égalité civile et politique, vous éprouvez néanmoins un juste orgueil à être nommés chevaliers de l'ordre de la Légion d'honneur ; c'est que cette institution était, ainsi que toutes celles créées à cette époque, en harmonie avec l'esprit du siècle et les idées du pays. Loin de servir comme d'autres à rendre les démarcations plus tranchées, elle les efface en plaçant sur la même ligne tous les mérites, à quelque profession, à quelque rang de la société qu'ils appartiennent.



Conférence du général Magnan avec les généraux de l'armée de Paris (26 novembre). (Page 258, col. 2.)

« Recevez donc ces croix de la Légion d'honneur, qui, d'après la grande idée du fondateur, sont faites pour honorer le travail à l'égal de la bravoure, et la bravoure à l'égal de la science.

« Avant de nous séparer, messieurs, permettez-moi de vous encourager à de nouveaux travaux. Entreprenez-les sans crainte, ils empêcheront le chômage cet hiver. Ne redoutez pas l'avenir. LA TRANQUILLITÉ SERA MAINTENUE, QUOI QU'IL ARRIVE. Un gouvernement qui s'appuie sur la masse entière de la nation, qui n'a d'autre mobile que le bien public, et qu'anime cette foi ardente qui vous guide sûrement, même à travers un espace où il n'y a pas de route tracée ; ce gouvernement, dis-je, saura remplir sa mission, CAR IL A EN LUI LE DROIT QUI VIENT DU PEUPLE, ET LA FORCE QUI VIENT DE DIEU ! »

Ce discours rassura le commerce, mais il effraya les partis monarchiques qui hâtèrent le travail de la Commission chargée d'examiner le projet de loi sur la responsabilité du Président. Ils s'attendaient bien à un coup d'État, mais ils ne le redoutaient que pour le

jour où le projet de loi viendrait à la discussion, et d'ici là ils comptaient avoir pris leurs mesures. Ils se trompaient, car le Président avait résolu de prévenir ceux qui avaient l'intention de le devancer.

Il y avait bien longtemps qu'on offrait au Président des combinaisons pour prolonger son pouvoir. Les parlementaires eux-mêmes avaient, à plusieurs reprises, offert au Prince de l'aider à changer illégalement la Constitution. C'était d'abord le général Changarnier qui, au 29 janvier 1849, demandait qu'on profitât du déploiement de toutes les forces militaires pour proclamer l'Empire. Le général disait ce soir-là dans ses salons : « Le Président a manqué une bien belle occasion, il a eu tort, car il ne s'en présentera peut-être plus de pareille. » Le général s'abusait, car il devait lui-même contribuer à en amener une meilleure.

M. Thiers, dont on connaît le mot à propos de la République : « La République est ce qui nous divise le moins, » aurait fait aussi bon marché de la légalité pour prolonger de dix ans les pouvoirs du Président, alors qu'il avait l'espérance d'être appelé par lui au maniement des affaires. Après les élections socialistes de 1850, M. le comte Molé parlait tout haut de la nécessité de rétablir l'Empire. En 1851, cet homme d'État avait même réuni les chefs des partis monarchiques à son château de Champlâtreux pour discuter une combinaison qui assurait la réélection du Président et la création de deux Chambres.

Lorsque ces mêmes hommes, devenus les ennemis du Président, se liguèrent contre lui, les amis du Prince voyant la situation acquérir de jour en jour plus de gravité, cherchèrent des solutions au conflit : ces solutions, auxquelles adhéraient d'avance des amis du régime parlementaire, n'étaient cependant qu'à moitié constitutionnelles, et faisaient, en cas de besoin, la part de la force. Le préfet de police, au mois d'août, exposa au Président tout un plan de coup d'État. Mais le coup d'Etat Carlier exigeait trop de violence et des mesures de répression tout au moins inutiles. Le Président le repoussa comme il rejeta toutes les combinaisons précédentes et suivantes, déterminé à ne prendre un parti de ce genre qu'au jour où, de l'aveu du pays entier, il ne lui resterait point d'autre moyen d'empêcher une crise en 1852. Ce fut au moment où l'Assemblée discuta la proposition des Questeurs qu'il résolut d'agir et de ne pas se montrer plus scrupuleux que ne le seraient ses adversaires. Il prépara son plan, qu'il confia seulement à quelques amis d'une fidélité à toute épreuve et fixa son exécution au mardi, 2 décembre, date célèbre dans les fastes napoléoniens et qui lui semblait d'un heureux augure pour le succès.

Un inventeur attardé de combinaisons, un légitimiste, M. de Falloux, fit proposer au Prince, le 1er décembre, de tenter un coup d'État avec l'aide de la majorité et même d'employer la force. Avec un calme imperturbable, le Président remercia l'intermédiaire de cette proposition, M. de Heeckeren : « Je suis enchanté de la bonne nouvelle que vous m'apportez, dit-il, mais je suis bien occupé en ce moment; venez me voir demain matin à dix heures, nous en causerons. » Le lendemain à l'heure indiquée M. de Heeckeren était à l'Élysée, mais on pense qu'il ne songeait plus à la proposition de M. de Falloux.

Depuis quelques jours déjà les mesures étaient prises ; sous prétexte de la présence des réfugiés venus de Londres, la police redoublait de vigilance; M. de Lawœstine prenait le commandement de la garde nationale, on approvisionnait les troupes. Le dimanche 30 novembre, Paris élisait un député à cette Assemblée qui n'avait plus qu'un jour à vivre, et cette élection, agitant un peu la capitale, justifiait beaucoup d'allées et venues.

Quelques jours auparavant, le 26 novembre, le général Magnan réunissait chez lui vingt et un généraux. S'il ne se fût pas adressé à des militaires à toute épreuve, les projets du Président étaient ébruités.

« Messieurs, leur disait-il, il peut se faire que, d'ici à peu de temps, votre général en chef juge à propos de s'associer à une détermination de la plus haute importance, vous obéirez passivement à ses ordres. Toute votre vie, vous avez pratiqué et compris le devoir militaire de cette façon-là. Du reste, si quelqu'un de vous hésitait à me suivre dans cette voie, qu'il le dise; nous nous séparerions et ne cesserions pas de nous estimer. Vous comprenez ce dont il s'agit : les circonstances sont d'une immense gravité. Nous devons sauver la France ; elle compte sur nous. Mais quoi qu'il arrive, ma responsabilité vous couvrira, vous ne recevrez pas un ordre qui ne soit écrit et signé de moi. Par conséquent, en cas d'insuccès, quel que soit le gouvernement qui vous demande compte de vos actes, vous n'aurez qu'à montrer, pour vous garantir, les ordres que vous aurez reçus. *Seul responsable, c'est moi, Messieurs, qui porterai, s'il y a lieu, ma tête à l'échafaud ou ma poitrine à la plaine de Grenelle.* » Le général Reybell, le doyen de tous, prit la parole : « Général, dit-il, personne ne m'a chargé de parler, pourtant je le fais au nom de tous. Vous pouvez compter que nous vous suivrons et que nous voulons engager notre responsabilité à côté de la vôtre. »

Tous jurèrent de garder un silence absolu sur ce qui venait de se passer; ils tinrent parole.

Les derniers jours de l'Assemblée furent pâles et ternes. Elle prolongea, au milieu de la distraction générale, quelques discussions secondaires sur le chemin de fer de Lyon. Elle manifesta encore ses divisions dans un projet de loi électoral qui la partagea de nouveau en deux parties égales, s'annulant par conséquent l'une l'autre et rendant impossible toute décision, tout gouvernement. Préoccupée de la grande crise qu'elle préparait, elle trouvait fades les délibérations utiles, et en attendant le jour où elle se proposait de renverser le Président, elle flottait entre la crainte et l'espérance; mais l'espérance surtout lui souriait. Elle se sépara le soir du 1er décembre sans avoir le moindre soupçon qu'elle venait de tenir sa dernière séance.



CHAPITRE XIII.

LE 2 DÉCEMBRE 1851.

§ I. LA SOIRÉE DU 1er DÉCEMBRE A L'ÉLYSÉE; M. DE MORNY.

Le soir du lundi 1er décembre, il y avait, comme c'était l'habitude toutes les semaines, grande réception au palais de l'Élysée. « Les ambassadeurs et les ministres étrangers, les représentants napoléoniens, un grand nombre de fonctionnaires militaires ou civils, des officiers de la garde nationale et beaucoup de femmes élégantes remplissaient, comme à l'ordinaire, les salons et la galerie du rez de chaussée; mais, par une disposition particulière, la pièce du fond, qui servait de salle du conseil, était hermétiquement fermée. Dans le salon qui précédait cette pièce, le Prince, entouré de diplomates et de dames, conservait une attitude pleine d'aisance, bien qu'un habile observateur eût pu remarquer que ses traits étaient plus fatigués que de coutume. On a dit que le visage de Louis-Napoléon était impassible et enjoué ce soir-là; cela n'est pas exact : les traits du prince étaient visiblement altérés, soit par la lassitude, soit par une émotion contenue ; mais son aisance extérieure et la liberté d'esprit avec laquelle il entretenait son entourage devaient nécessairement faire attribuer à la fatigue seule l'altération de son visage plus pâle qu'à l'ordinaire[1]. »

Vers neuf heures du soir, le Prince rejoint son secrétaire, M. Mocquard, dans son cabinet, et lui dit avec un fin sourire : « Personne à l'Élysée ne se doute de rien. » Il jette un coup d'œil sur toutes les pièces qui devaient être portées à l'Imprimerie nationale, et fait écrire à M. Mocquard une circulaire pour tous les ministres d'alors qui n'étaient point dans le secret. Cette lettre d'avis, très-brève, les prévenait seulement qu'on les instruirait le lendemain matin des mesures prises. Il fut d'ailleurs convenu qu'elle ne serait portée à domicile qu'à une heure très-avancée de la nuit. Le Prince retourna ensuite dans les salons.



M. de Maupas[2].

M. Vieyra, ancien chef du 2e bataillon de la 1re légion, fait colonel d'état-major de la garde nationale de Paris depuis le 28 novembre 1851, venait d'arriver à l'Élysée, accompagné de deux officiers de la garde nationale ; le Prince lui fit comprendre qu'il avait à lui parler à part. « Colonel, lui dit-il, êtes-vous assez maître de votre visage pour n'y laisser rien paraître d'une grande émotion? — Je le crois, mon Prince, — Fort bien alors.... c'est pour cette nuit.... Vous n'avez pas bougé, c'est bien, vous êtes fort! Vous couchez à l'état-major de la garde nationale, aux Tuileries? — Prince, mon prédécesseur, le général Foltz, y étant

1. Beaumont-Vassy, *Histoire de mon temps*.

2. Né à Bar-sur-Aube en 1818, fils d'un riche propriétaire qui devint député sous l'Empire, M. de Maupas fit ses études et son droit à Paris. En 1845 il obtint la sous-préfecture d'Uzès puis celle de Beaune. Le Gouvernement provisoire le destitua, mais le Président de la République le nomma sous-préfet de Boulogne-sur-Mer, puis préfet de l'Allier, de la Haute-Garonne. Le Président avait remarqué ses capacités et le choisit, au mois de novembre 1851, pour remplacer M. Carlier à la préfecture de police. C'était un poste de confiance, surtout à la veille du coup d'État.

encore installé avec sa femme et ses enfants, je loge chez moi. — Mais il faut que vous couchiez ce soir à l'état-major. — Si l'on me voyait passer la nuit sur un fauteuil à l'état-major, cela paraîtrait extraordinaire. — Vous avez raison. Mais soyez-y à six heures du matin; je vous enverrai mes ordres. Qu'aucun garde national ne sorte en uniforme! — J'en réponds, pourvu que j'aie assez d'ordonnances à ma disposition. — Voyez pour cela le ministre de la guerre. Allez; mais pas tout de suite, on croirait que je vous ai donné un ordre. » Le Président prit le bras de l'ambassadeur d'Espagne qui passait, et M. Vieyra s'en alla saluer des dames.

Vers dix heures, le Président de la République rentra de nouveau dans le cabinet où travaillait M. Mocquard : « Savez-vous ce qui se passe? lui dit le Prince: on parle beaucoup dans les salons d'un coup d'Etat, mais ce n'est pas du nôtre. C'est du coup d'État que l'Assemblée nationale veut faire contre moi. » On parlait aussi cependant de l'autre éventualité. Un député méridional, M. Denjoy, rencontrant un écrivain son compatriote, lui dit tout haut : « Eh bien! quand nous mettrez-vous à la porte? » Le journaliste répondit : « J'espère que cela ne tardera guère. »

Le Président se retira à dix heures; il disparaissait presque toujours de bonne heure, et personne ne s'étonna de le voir rentrer subitement dans ses appartements. Peu à peu la foule s'écoula, le désert se fit dans les salons, les flambeaux s'éteignirent, et pendant que les voitures emportaient les visiteurs à d'autres plaisirs, le général de Saint-Arnaud, que nous connaissons déjà et M. de Maupas, préfet de police, rejoignaient le Président dans son cabinet. Bientôt arrivait l'autre confident, un de ceux qui allaient le plus contribuer au succès du coup d'État, M. de Morny. Faisons plus ample connaissance avec lui : le voilà qu'il monte, pour y rester, au premier plan.



M. Mocquard [1].

M. de Morny est une des figures les plus frappantes de l'époque; son caractère, ses talents le désignent, encore plus que le grand rôle qu'il a joué et que la haute position qu'il occupe, à l'étude de l'historien. M. le comte, aujourd'hui duc de Morny, est né en 1812; ses traits, comme l'élévation de son esprit, dévoilent sans peine sa véritable origine. Il fut élevé par son aïeule Mme la comtesse de Souza, femme d'une rare distinction. Mme de Souza avait brillé sous l'ancien Régime et sous l'Empire. Son fils, le général de Flahaut, aide de camp de Napoléon, et aussi séduisant que brave, était fort aimé de la cour impériale. Ce fut dans cette famille, au milieu de la société la plus aristocratique, que le jeune de Morny passa son enfance. Il y prit de bonne heure les airs, l'élégance et la finesse du grand monde. Ses aptitudes se réveillèrent de bonne heure et il fit de brillantes études au collége Bourbon. On le menait souvent chez le prince de Talleyrand, qui le devina. Il dit un jour à une autre personne : « N'avez-vous pas rencontré dans l'escalier un petit bonhomme que M. de Flahaut tenait par la main? — Oui, prince. — Eh bien! souvenez-vous de ce que je vais vous dire : cet enfant-là sera un jour ministre. »

M. de Morny se lança d'abord dans la carrière militaire. En 1832, il sortait de l'École d'état-major, sous-lieutenant au 1er régiment de lanciers. Il tint garnison à Clermont-Ferrand et à Fontainebleau. A Clermont il réussit dans les salons, où on le recherchait vivement pour sa grâce et pour son esprit. A Fontainebleau, il fréquentait surtout la bibliothèque. « Quels livres, disait un jour Mme de Souza à M. Sainte-Beuve, quels livres croyez-vous qu'il choisisse pour ses lectures? Vous pensez qu'il lit des romans, des poésies légères, des mémoires agréables, des *contes* de Voltaire : à tout cela il préfère des livres de métaphysique, de théologie. Et savez-vous la raison qu'il m'en donne? « J'étudie d'abord les livres de religion, dit-il, parce que je veux tout de suite couler à fond cette question-là. » Ces études n'entraînèrent nullement le jeune officier au séminaire, car à peu de temps de là il s'embarquait pour l'Algérie et le duc d'Orléans écrivait à un de ses amis : « A propos de femmes éplorées, Morny part pour l'Afrique. »

Il y resta peu, mais assez pour se distinguer; à Mas-

1. M. Mocquard vient de mourir, le 9 décembre 1864. Il était né en 1791 à Bordeaux. Après de brillantes études à Paris, M. Mocquard avait suivi les cours de l'École de droit. En 1812, envoyé comme secrétaire de légation à Wurtzbourg, il reçut l'année suivante le titre de chargé d'affaires. Sous la Restauration, il se jeta avec éclat dans l'opposition libérale. Il plaida dans plusieurs causes célèbres, notamment pour les infortunés sergents de la Rochelle (1822). Sa santé ne lui permit pas de continuer les luttes du barreau. M. Mocquard vécut dans la retraite de 1821 à 1830. Sous le gouvernement de Juillet il accepta le poste de sous-préfet à Bagnières de Bigorre qu'il garda jusqu'en 1839. Il donna sa démission à cette époque à cause des liens d'amitié qu'il avait contractés avec la famille impériale. Il avait fait plusieurs visites au château d'Arenenberg près de la reine Hortense. En 1840 il rejoignit le prince Louis à Londres, puis revint à Paris et prit la direction d'un journal napoléonien, *le Commerce*. En 1848, il s'occupa activement de l'élection du prince Louis et s'installa près de lui comme secrétaire particulier. Après l'élection, il devint chef du cabinet du Prince et comme tel garda jusqu'à sa mort le poste le plus intime qu'on pût avoir auprès du souverain. L'Empereur, envers lequel il montra le dévouement le plus absolu et le plus modeste, l'éleva en 1863 à la dignité de sénateur. M. Mocquard était de plus un homme lettré, même un homme de lettres. Il est l'auteur de pièces qui eurent une grande vogue.



M. de Morny.

cara d'abord, où il traversa avec un autre capitaine toute l'armée d'Abd-el-Kader pour rejoindre l'avant-garde de l'armée française, ensuite au siége de Constantine, où il reçut quatre balles dans son képi et où nous l'avons montré[1] s'efforçant de sauver le général Trézel. Il fut à cette occasion nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. de Morny fit en Afrique la connaissance de M. Changarnier, avec lequel il devait se rencontrer plus tard dans des circonstances différentes, dont lui-même déplorait la triste nécessité. M. de Morny, officier d'ordonnance du général Oudinot, malade, grelottant de froid, venait de se coucher, enveloppé de son manteau, sur le bord d'une rivière. Un officier qu'il ne connaissait point, passe : « Monsieur le comte de Morny, lui dit-il, vous avez la fièvre, voulez-vous me permettre de vous offrir une orange? — Grand merci! — A qui dois-je cette gracieuseté? — Au capitaine Changarnier. » Plus tard, au siége de Constantine, M. de Morny remarque l'ordre et la bonne tenue d'un bataillon, c'était celui du commandant Changarnier. M. de Morny en fit un tel éloge au général Trézel, que celui-ci désigna Changarnier pour former l'arrière-garde où il montra une si grande intrépidité[2]. La politique devait plus tard mettre en antagonisme ces deux hommes qui ne luttaient alors que de bons services. Il dut en coûter à M. de Morny de faire arrêter M. Changarnier.

A vingt-sept ans, après deux campagnes en Afrique, une belle perspective s'ouvrait devant M. de Morny; tout à coup, sur le refus qu'on lui fait d'un congé demandé pour rétablir sa santé, il donne sa démission (1838), et se retourne vers l'industrie, la grande préoccupation de notre siècle. Attiré à Clermont par l'excellent accueil qu'il y avait reçu autrefois, il y achète des propriétés et fonde l'industrie du sucre indigène. Un congrès se tient à Paris pour défendre les intérêts de cette industrie naissante. M. de Morny est élu président. En 1842, une vacance se produit dans la députation du Puy-de-Dôme : ses amis le déterminent à se porter comme candidat. Il avait de sérieux concurrents, et au premier tour de scrutin personne n'est élu. M. de Morny tient bon; dans les derniers jours il se multiplie et parvient à retourner complétement en sa faveur les dispositions du collége électoral. Il est nommé. Le ministre de l'intérieur, M. Duchatel, avait ri de cette candidature : « De Morny n'aura pas dix voix, répétait-il à tout le monde. » M. Véron, dans ses Mémoires, raconte à ce propos plusieurs anecdotes. M. de Morny s'était présenté aux trois cercles de Clermont. A son entrée au cercle du commerce, un membre lui dit : « Savez-vous que vous êtes le premier comte qui mette le pied dans les salons de notre cercle? » M. de Morny lui répond en riant et en lui tendant la main : « *Mais vous devez savoir que les bons comptes font les bons amis.* » Dans une réunion assez nombreuse, un de ses concurrents lui dit : « Monsieur de Morny, qu'avez-vous donc promis aux électeurs de la campagne? Je les ai trouvés très-froids pour moi et très-sympathiques pour vous! » Une éclipse devait avoir lieu le 10 juillet. « Je leur ai promis, répond gaîment M. de Morny, une éclipse de soleil pour le 10 de ce mois. Toutefois, en loyal concurrent, j'ai ajouté que vous aussi, vous pourriez leur en promettre une autre, mais que votre jour n'était pas encore arrêté. » Il mit les rieurs de son côté.

M. de Morny se distingua bientôt à la Chambre, comme il l'avait fait dans le monde, dans l'armée, dans l'industrie. Réservé et prudent, il se bornait aux discussions financières et économiques, mais y tenait tête aux orateurs les plus éprouvés. M. Guizot pensa même plus d'une fois à lui confier un portefeuille. Il n'eût certes pas mal fait. Dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, M. de Morny ne se mêla point aux luttes ardentes de l'opposition. Mais il ne cessait de donner les plus sages conseils au gouvernement, et un mois avant la révolution de Février, il publiait dans la *Revue des Deux-Mondes* un remarquable article où il prévoyait, avec une sûreté de coup d'œil vraiment étonnante, la crise qui était imminente, montrait les progrès du communisme et indiquait le remède[1]. La révolution de Février lui donna raison.

En même temps cette révolution lui ouvrit un nouvel avenir. En effet, il ne tarda pas à se dévouer à la politique du président Louis-Napoléon, auquel l'attachaient des liens tout particuliers, et lorsque le Prince songea à préparer l'acte du 2 décembre, il mit naturellement toute sa confiance en M. de Morny, qui fut un de ses plus énergiques appuis.

M. Véron peint ainsi l'homme qui allait jouer un rôle si important : « A une soirée de réception chez M. le comte Molé, ministre des affaires étrangères, je vis pour la première fois M. de Morny. Il arrivait du siége de Constantine. Mes regards s'arrêtèrent sur cette physionomie intelligente et distinguée, encore altérée par les traces de la fièvre. D'une gravité sympathique, d'une politesse digne, froide, mais qui ne va pas jusqu'au dédain, M. de Morny s'est en tout temps fait remarquer par une certaine surveillance de sa vie, par une certaine économie de soi-même. Dans toute compagnie, il montre de l'aisance, du naturel; mais il ne fréquente guère que ce qu'on est convenu d'appeler le grand monde. C'est là son milieu; il y prit ses lettres de naturalisation dès le salon de Mme de Souza. Il est là tout à l'aise, il y a ses coudées franches; il s'y fait surtout remarquer par son langage net et précis et par son goût élevé pour les arts et pour les lettres. Depuis longtemps M. de Morny tient une des premières places parmi les amateurs de tableaux; il ne court qu'après les maîtres et les chefs-d'œuvre, laissant les copies, les peintres et les toiles médiocres à cette population, si nombreuse en France, d'amateurs de mauvais tableaux. Son petit hôtel de modeste apparence des Champs-Élysées est comme un sanctuaire ouvert à tous les chefs-d'œuvre, à tous les prodiges de l'art : hautes curiosités, marbres précieux, tableaux sans prix, y occupent la plus grande place. Que de fois j'y ai contemplé Rembrandt, Watteau, Metzu, Terburg, Greuze et quelques artistes modernes, dans ce qu'ils ont fait de plus magistral et de plus éclatant!

« Il n'est pas un homme d'État de la Grande-Bretagne qui n'élève des chevaux de course, ne chasse le renard, ne monte tous les jours à cheval, et ne vive dans des conditions d'élégance mondaine et d'intelligente liberté, tout en se préoccupant des grandes af-

1. Voir tome I, page 399. — 2. Voir tome I, page 401

1. J'ai cité une partie de cet article à la fin du tome I, page 442.

faires du gouvernement. En France, au contraire, on ne se croit guère un ministre sérieux qu'en affichant les habitudes les plus guindées, qu'en se montrant dès sept heures du matin vêtu de noir et en cravate blanche. M. de Morny, placé à la tête d'un grand mouvement d'affaires, ne fait d'infidélités ni à la chasse, ni au *sport*, ni à l'Opéra, ni aux soirées de Racine, de Corneille, de Molière et de nos auteurs modernes à la Comédie française; ni aux salons privilégiés où se donnent rendez-vous les grands esprits et les grandes dames de notre temps.... Au milieu de notre société démocratique, il y a toujours place, on le voit (elles y sont même honorées), pour des existences aristocratiques, à la condition de ne rester en dehors ni du mouvement des idées, des arts et des lettres, ni des incessantes découvertes et innovations de la science, du commerce et de l'industrie[1]. »

Le soir du 1er décembre, M. de Morny était allé à l'Opéra-Comique où il se trouva non loin du général Cavaignac, dont le mariage avec la fille d'un riche banquier, M. Odier, devait avoir lieu quelques jours plus tard. Une dame vint, avec son mari, saluer M. de Morny dans sa loge : « Vous vous occupez sans cesse de votre Assemblée, lui dit-elle, mais on dit qu'on va lui donner du balai. Que ferez-vous, monsieur de Morny? — Je ne sais si cela arrivera, répondit-il, mais s'il y a un coup de balai, soyez sûre, madame, que je tâcherai de me mettre du côté du manche. »

Dans la matinée du même jour, on avait demandé à M. de Morny deux billets d'entrée pour la séance de l'Assemblée du 2 décembre. M. de Morny remit les deux billets et ajouta en souriant : « Si on vous fait des difficultés pour entrer, vous m'enverrez prévenir. »

M. de Morny, M. de Maupas, le général Saint-Arnaud étaient donc réunis dans une suprême conférence avec le Président. Chacun d'eux avait son rôle bien déterminé : le général Saint-Arnaud la direction des troupes, M. de Maupas celle de la police, M. de Morny le ministère de l'intérieur. On n'avait point voulu constituer de cabinet définitif pour ne pas énerver l'action en la compliquant. M. de Béville, lieutenant-colonel d'état-major et officier d'ordonnance du Prince, fut mandé : le Président lui remit les pièces destinées à être publiées, et lui ordonna de les porter à l'Imprimerie nationale, de les faire composer et mettre sous presse sous ses yeux et de les livrer, aussitôt le travail achevé, au préfet de police qui se chargeait de les faire afficher.

Après le départ de M. Béville, MM. de Morny, de Maupas et de Saint-Arnaud résumèrent toutes les mesures qui devaient s'exécuter simultanément, ou se succéder. Bientôt le prince Louis-Napoléon ouvre avec une clef qu'il portait à la chaîne de sa montre, une petite boîte où se trouvaient, sous des plis cachetés, ses recommandations et ses instructions précises, les remet à ceux auxquels ils étaient destinés et lève la séance. M. de Morny, s'adressant à ses collègues, leur dit simplement : « Il est bien entendu, messieurs, que chacun de nous y laisse sa peau. — La mienne est déjà bien usée, répliqua M. Mocquard, et je n'ai pas grand'chose à perdre. »

Dans cette dernière conférence, régna le plus grand calme. Aucune objection ne se produisit, aucune arrière crainte, aucune mesure prise dans la prévision d'un insuccès.

Après le départ de MM. de Morny, de Maupas et de Saint-Arnaud, le Prince s'aperçut que le ministre de la guerre avait laissé sur la table une pièce importante. Il chargea M. Mocquard de la lui porter sans retard. M. Mocquard trouve le ministre dans son cabinet, en robe de chambre. « Général, vous n'êtes pas en costume de guerre? — Se reposer la nuit, dit Saint-Arnaud, c'est le moyen d'être en bonne disposition le lendemain matin. » Le ministre et le chef du cabinet du Prince restent ensemble une demi-heure à se promener de long en large dans l'appartement, et surtout à rire de la figure que feraient le lendemain les deux plus petits hommes de l'Assemblée législative, MM. Thiers et Baze, lorsqu'ils se verraient faits prisonniers en chemise.

Le Prince resté seul, se coucha et donna l'ordre de le réveiller à cinq heures du matin ou, au besoin, pendant la nuit.

§ 2. L'IMPRIMERIE NATIONALE.

M. de Béville, chargé de la première opération, celle de faire imprimer les décrets et proclamations du Président, jeta un large manteau sur son uniforme, se munit de deux pistolets, monta dans un fiacre et se fit conduire en toute hâte à l'Imprimerie nationale, rue Vieille-du-Temple. Le directeur de cet établissement, M. de Saint-Georges, assistait ce soir-là même, à l'Opéra-Comique, à la première représentation d'une pièce de son frère, ce fertile auteur de livrets d'opéras. Mais on l'avait prévenu dans la journée qu'on comptait sur lui pour un travail confié à son honneur et à sa délicatesse. Il avait retenu les ouvriers, habitués à passer la nuit pour des besognes urgentes, et, vers onze heures, il se promenait dans sa cour, attendant le messager qu'on lui avait annoncé. Le fiacre qui amenait M. de Béville ne tarda pas à arriver : on détela les chevaux, on mit la voiture sous la remise, on enferma le cocher dans une salle basse avec quelques bouteilles et un généreux pourboire, et celui-ci ne tarda pas à s'endormir en disant : « Voilà des bourgeois qui payent trop bien pour qu'il n'y ait pas quelque chose sous jeu. » Presque au même instant entrait dans la cour la 4e compagnie du 1er bataillon de gendarmerie mobile (corps formé d'anciens gardes municipaux). Le capitaine avait reçu du ministre de la guerre l'ordre d'obéir aveuglément au directeur de l'Imprimerie. Il fit charger les armes et plaça ses soldats aux portes, aux fenêtres, dans les corridors, dans les ateliers. De cette manière aucun ouvrier ne pouvait ni sortir ni même s'approcher d'une fenêtre.

Le directeur annonça aux ouvriers qu'une consigne plus que sévère était donnée aux soldats et qu'ils eussent à composer au plus vite les pièces qu'on leur apportait : le décret de dissolution de l'Assemblée, l'appel au peuple, l'appel à l'armée, le décret de convocation des comices, la proclamation du préfet et sa lettre aux commissaires. Ce travail fut rapidement exécuté et bientôt on mit sous presse. A quatre heures les pièces étaient prêtes; le directeur et M. de Béville, pour juger de leur effet, les lurent aux soldats et il fallut réprimer l'enthousiasme qu'elles excitèrent.

1. Véron *Mémoires d'un Bourgeois de Paris.*

On attela le fiacre, on réveilla le cocher et M. de Béville partit avec M. de Saint-Georges pour la préfecture de police où ils remirent à M. de Maupas les pièces imprimées.

Celui-ci de son côté n'était pas resté inactif. On l'avait même chargé de l'opération la plus compliquée, les arrestations, pour lesquelles il avait besoin d'un personnel nombreux et dévoué. Le soir du 1er décembre il avait, à onze heures, fait consigner tous les sergents de ville dans leurs postes par les commissaires, mandés eux-mêmes à la Préfecture. A cinq heures du matin, les commissaires et les officiers de paix reçurent la confidence du coup d'État et les ordres du préfet. Par quelques paroles vives et énergiques, M. de Maupas les anima de sa conviction et de son enthousiasme. A chacun d'eux on donna un mandat d'amener contre les personnes qu'on leur désigna; on leur adjoignit des agents secondaires et sûrs, mais qui ignoraient le but des arrestations et l'ensemble de la mesure. Seize commissaires étaient chargés d'opérer les arrestations des personnages les plus considérables et de le faire avec le plus de ménagement possible. Les arrestations des chefs de sociétés secrètes et de barricade furent confiées aux autres commissaires et aux autres agents, qui reçurent l'ordre d'opérer des razzias dans les lieux de réunions clandestines, les garnis suspects, les cafés et cabarets socialistes.

En même temps, le ministre de la guerre envoyait



Lecture des proclamations dans la cour de l'Imprimerie nationale. (Page 163, col. 2.)

chercher à trois heures du matin le général Magnan, préparé, comme nous l'avons vu, à l'événement, mais qui avait demandé à n'être prévenu qu'au moment de l'action. Le général Magnan prit aussitôt ses dispositions pour masser les troupes sur les points qu'elles devaient occuper. Un capitaine, dont le régiment était en garnison à Courbevoie, et qui était couché à Paris, fut, dans la nuit, réveillé par son *brosseur* qui lui annonça que le régiment avait l'ordre de prendre les armes. Ce capitaine eut la pensée d'en prévenir le général Changarnier. Il alla jusqu'à sa porte cochère, frappa même; mais, comme on tardait à ouvrir il réfléchit qu'il dérangeait peut-être le général pour une fausse alarme, que l'ordre était peut-être particulier à son régiment et qu'on se moquerait de lui. Il se rendit à Courbevoie et personne ne fut prévenu. Averti, le général Changarnier n'eût certes pas fait échouer les plans du Président; mais, en échappant à l'arrestation qui le menaçait, il aurait aggravé la situation.

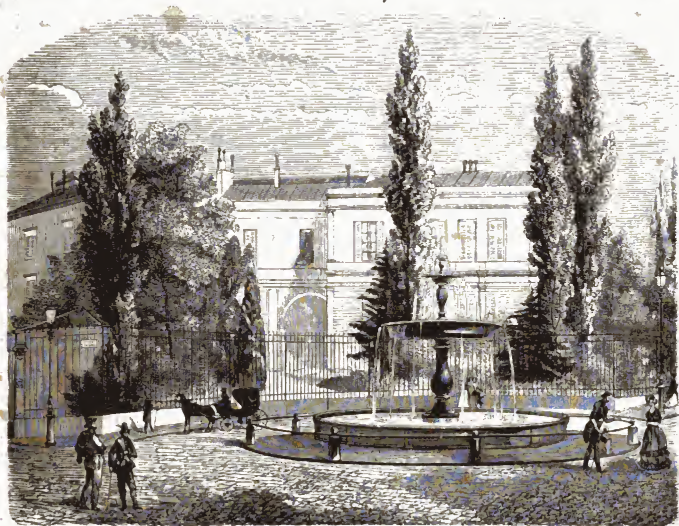
Entre cinq et six heures du matin, les troupes se mettent en mouvement pour prendre les positions qu'on leur a fixées et appuyer les arrestations qui s'opèrent au même moment. Il fallait que le déploiement des troupes et les arrestations fussent simultanés, et les personnages dangereux enlevés en même temps qu'un cercle de fer envelopperait la capitale, pour rendre inutile tout essai de résistance. Pour bien saisir l'histoire du coup d'État, il faudrait pouvoir mener de front le récit de toutes ces opérations qui s'accomplirent au même moment et avec une étonnante précision.

§ 3. LES ARRESTATIONS; INVESTISSEMENT DE L'ASSEMBLÉE; DÉPLOIEMENT DES TROUPES.

Les commissaires de police sortaient de la Préfecture en même temps qu'une partie des troupes de la garnison quittait silencieusement ses casernes. Les arrestations, ayant lieu dans des quartiers différents, ne devaient nullement se contrarier ni exciter de tumulte.

La plus importante était, sans contredit, celle du général Changarnier, celui qui aurait pu servir de chef aux parlementaires. Le général habitait rue du Faubourg-Saint-Honoré, 3. On s'attendait de la part d'un homme aussi énergique à quelque résistance. Aussi M. Lerat, commissaire de police, était-il accompagné du capitaine Baudinet, de la garde républicaine et d'agents déterminés.

« Au coup de sonnette du commissaire, le concierge refuse d'ouvrir. On comprend alors qu'il y a défiance. Un agent reste à la grande porte pour occuper le concierge et l'empêcher d'avertir. Une boutique d'épicier, située dans la même maison, est déjà ouverte. Supposant qu'elle a issue sur la cour, le commissaire se montre, commande qu'on lui ouvre la porte de communication, et entre, suivi de ses agents. Déjà le général avait été averti. De sa loge, le concierge pouvait sonner à son appartement; ce qu'il avait fait. Sur le palier du premier, le commissaire se trouve en présence du domestique du général. On lui arrache la



Hôtel de M. Thiers, place Saint-Georges à Paris.

clef de l'appartement qu'il avait à la main. Deux portes sont ouvertes en même temps : celle d'entrée, par le commissaire; celle d'une chambre à coucher, par M. Changarnier lui-même, qui, sautant à bas du lit, a saisi une paire de pistolets. D'un bond, M. Lerat lui abat les deux bras. « Général, lui dit-il, ne résistez pas, votre vie n'est pas menacée. » M. Changarnier jeta ses armes, ordonna à son domestique de l'habiller, et dit au commissaire : « M. de Maupas est un homme de bonne compagnie; dites-lui de ne pas m'ôter mon domestique, je ne puis me passer de ses services. » Le commissaire se hâta d'accéder à cette demande. En voiture, M. Changarnier fit tomber la conversation sur l'événement qui s'accomplissait. « Le Président était sûr de sa réélection, dit-il, c'est se donner inutilement la peine d'un coup d'État; quand l'étranger lui fera la guerre, il sera content de me mettre à la tête d'une armée[1]. »

L'arrestation de M. Thiers fut plus facile. « M. Hubault aîné arrive, avec quatre agents, à cinq heures et demie à l'élégant hôtel de la place Saint-Georges habité par l'ancien ministre de Louis-Philippe. Un valet de chambre les conduisit au premier étage, et leur montrant du doigt une porte au bout d'un long couloir, leur dit : « Monsieur est là. » Un bon feu brûlait dans la chambre et une petite lampe donnait en plein sur l'expressive figure de l'illustre orateur, encadrée par d'épais rideaux de soie rouge. Il semblait dormir.

1. Belouino, *Histoire d'un coup d'État.*

Son domestique le toucha à l'épaule et lui dit : « Voilà des messieurs qui désirent vous parler. » Il se soulève brusquement et porte la main à sa tête : « De quoi s'agit-il? — D'une perquisition chez vous, dit le magistrat. Mais ne craignez rien, on n'en veut pas à votre sûreté. — Mais encore, qu'entendez-vous faire, messieurs? Savez-vous que je suis représentant, et que ce que vous accomplissez à cette heure peut porter votre tête sur l'échafaud? — Je le sais, dit gravement le commissaire, mais cette perspective même ne peut empêcher un fonctionnaire de faire son devoir. — Mais c'est donc un coup d'État? Suis-je le seul, au moins, qu'on exécute de la sorte? » Le commissaire se tut. Il ne voulait, il ne devait pas plus instruire M. Thiers que discuter avec lui, et se borna à lui réitérer l'ordre de se lever et de le suivre. L'ancien président du conseil obéit, s'habilla lentement et en silence, prit sa montre qu'il regarda attentivement, et tout à coup saisi d'un mouvement fébrile : « Si je vous brûlais la cervelle, monsieur? Connaissez-vous la loi? Savez-vous que vous violez la Constitution? » Le commissaire sourit : « Je n'ai pas à vous répondre, monsieur, j'exécute les ordres du préfet de police, comme j'exécutais les vôtres quand vous étiez ministre de l'intérieur. » On ne trouva chez M. Thiers que les manuscrits de ses beaux travaux historiques, une paire de pistolets chargés et capsulés, et six lettres politiques, dont une, écrite par un ami inconnu, lui offrait un asile en cas de coup d'État. En quittant le somptueux cabinet de travail, merveille d'art et de bon goût digne de la merveilleuse intelligence qui l'habite, le prisonnier demanda à embrasser sa femme. Mme Thiers arriva au bout de cinq minutes, vêtue de noir et coiffée en cheveux : « Qu'y a-t-il, mon ami, s'écria-t-elle? — Rien, ma chère Élisa, reprit-il affectueusement, c'est M. le préfet de police qui me mande. Faites en sorte que votre mère, qui est malade, ne sache rien de tout ceci. »

« On descendit, et en s'asseyant dans le fiacre qui prit la direction de la Bastille, l'homme d'État retrouva toutes ses facultés d'improvisation et de dialectique. La violation des lois, les dangers de la situation, le revirement possible des affaires, les chances de l'avenir fournirent à sa parole des saillies étincelantes, et s'il n'eût pas si bien connu l'homme qu'il avait devant lui, peut-être eût-il essayé d'un nouveau triomphe oratoire. Mais il n'y avait ni possibilité, ni urgence. La cour de la prison était pleine de troupes. Au greffe, il remercia le commissaire qu'il chargea d'une lettre pour sa femme, demanda qu'on lui servît du café au lait, et refusa de signer au procès-verbal d'arrestation, parce que c'eût été, disait-il, reconnaître la légalité de la violation commise à son égard[1]. »

Le général Cavaignac, qui demeurait rue du Helder, ne perdit rien de sa dignité. Il demanda seulement à écrire à son futur beau-père, M. Odier, et à n'être conduit à destination que par le commissaire. Le général Lamoricière eut moins de calme. Il habitait rue Las Cazes, 11, et le concierge ne voulut ni indiquer son appartement, ni donner de lumière. Le domestique arriva au bruit, mais sitôt qu'il aperçut le commissaire il éteignit sa lampe, puis se sauva en criant « au voleur; » mais il tomba au milieu des sergents de ville qui le saisirent, et dans l'obscurité il fut légèrement blessé à la cuisse, mais il put remonter et guider les agents à la chambre du général. Celui-ci se mit en devoir de s'habiller; puis tout à coup il demanda à son domestique si l'argent qu'il avait mis sur la cheminée y était encore. « Monsieur, interrompit le commissaire Blanchet, cette question est injurieuse pour moi. — Pourquoi cela? dit le général. Est-ce que je vous connais? Qui me prouve que vous n'êtes pas des malfaiteurs? » On lui lut le mandat et on le pria de ne point essayer de fuir. « Je ne promets rien, dit-il, faites de moi ce que vous voudrez. » Dans le fiacre il ne dit rien, mais en passant devant le poste de la Légion d'honneur il mit la tête à la portière et voulut haranguer les soldats, mais on l'en empêcha.

Le général Bedeau perdit tout le sentiment de sa dignité : il voulut qu'on employât la force, et le commissaire, après lui avoir fait avouer qu'on avait usé de tous les ménagements possibles, ordonna d'employer la force. Le colonel Charras était résolu, en cas d'arrestation, à se servir de ses armes; mais il avait cru que la chose se ferait deux jours plus tôt et il avait déchargé ses pistolets. Puis, pour ne pas compromettre l'honneur d'une femme, il fit tout pour qu'il n'y eût pas d'esclandre.

M. Roger du Nord se conduisit en grand seigneur. C'était le comte de Morny, son ami, qui avait voulu qu'on l'arrêtât pour n'avoir pas à sévir plus rigoureusement contre lui. M. Roger apprenant qu'on venait l'arrêter : « Ah! ah! fit-il en se frottant les yeux, je suis arrêté! Joseph, servez du xérès à ces messieurs, et habillez-moi. » Puis avec une gaieté qui ne se démentait pas : « Je m'y attendais, depuis deux jours j'étais prévenu, car on a des amis partout. Ma foi, j'aime encore mieux cela que le rôle stupide que nous jouions à la Chambre. Napoléon va réussir, c'est incontestable, mais gare l'avenir! Enfin il a été plus adroit que nous. »

M. Lagrange, le célèbre émeutier, ne fit pas non plus de résistance. Il se contenta de dire : « Un seul coup de pistolet, tiré de ma fenêtre, appellerait le peuple aux armes. » Mais il se trompait. On saisit chez lui beaucoup de papiers politiques et tout un arsenal : fusil de calibre, deux pistolets, deux moules à balles, des cartouches, trois poignards et un sabre de cavalerie qu'un maréchal des logis de la garde républicaine reconnut pour être celui qu'on lui avait pris le 24 février. En se rendant à Mazas, il s'écria; « Le coup est hardi, mais bien joué. »

M. Cholat, qui habite Passy, offrit à M. Allard et ses agents de l'absinthe, dont il but deux grands verres avant de partir. En route, il essaya d'insurger les balayeurs des rues, auxquels il criait à pleins poumons : « Aux armes! mes amis, aux armes! »

Chez M. Greppo, rue de Ponthieu, la scène aurait eu quelque chose d'une comédie de Molière si les circonstances n'eussent été si graves. On trouva chez le célèbre disciple de M. Proud'hon une hache d'armes fraîchement aiguisée, des poignards et un superbe bonnet rouge. M. Greppo ne prit cependant point, à la vue du commissaire, un air terrible, car il expliqua la présence du bonnet rouge par son goût pour la marine. Il tomba ensuite dans un tel état de prostration morale et physique que sa femme obtint la permission de l'accompagner à la prison Mazas. Le commissaire la lui donna, oubliant les injures que Mme Greppo, pour

1. Meyer, *Histoire du 2 décembre.*

sauver sans doute la dignité de son mari, avait cru devoir lui adresser.

Quelques jours après, une dame se présentait au ministère de l'intérieur et disait : « Ce n'est pas de tout ça, j'ai un enfant, il faut que je le nourrisse, et je viens savoir quand on nous payera le mois de novembre. »

Les autres arrestations n'offrirent rien de remarquable, et à sept heures du matin elles étaient exécutées. Celles du général le Flô et de M. Baze, questeurs de l'Assemblée, bien qu'elles eussent été difficiles, étaient également terminées.

Tous deux habitaient le palais Bourbon et leur arrestation coïncida avec l'occupation de ce palais par les troupes chargées d'empêcher l'Assemblée de se réunir. C'était le colonel Espinasse qui avait été chargé d'exécuter cette partie du plan. Le palais de l'Assemblée était gardé par un bataillon de son régiment, sous les ordres du commandant Meunier, et le bataillon avait été désigné par les questeurs. Il fallait relever ce bataillon et lui substituer des troupes sur les officiers desquelles on pût compter. Le général Renaud qui devait surveiller toute la rive gauche, reçut de bonne heure les ordres du ministre de la guerre et du général Magnan et fit prendre les armes aux troupes casernées à l'École militaire.

A cinq heures et demie, le colonel Espinasse partit à la tête de quatre compagnies d'élite de son régiment et accompagné des sapeurs. On fit halte à quelque distance, et le colonel montrant à ses sapeurs une petite porte qui donnait sur la rue de l'Université, leur dit de le suivre sitôt qu'on lui aurait ouvert. Il était six heures. Le colonel frappa ; on ouvrit. Il entra ; les sapeurs arrivèrent, puis les grenadiers. Le chef de bataillon Meunier se présente ; Espinasse lui dit : « Je



Prison Mazas.

viens prendre le commandement du palais. » Le chef de bataillon proteste au nom de la consigne qu'il tient de l'Assemblée. « Me reconnaissez-vous pour votre colonel ? répond Espinasse, obéissez. » Le commandant donna aussitôt sa démission, et Espinasse renvoya le bataillon à l'École militaire.

Presque au même moment entraient les commissaires chargés d'arrêter MM. le Flô et Baze. Le général le Flô, surpris, exhala toute sa colère : « Ah ! Napoléon veut faire son coup d'État ! Eh bien nous le fusillerons à Vincennes; et vous, dit-il au commissaire, nous ne vous bannirons pas à Nouka-Hiva, nous vous fusillerons avec lui[1]. » Le général s'emporta ensuite en paroles acerbes contre le colonel Espinasse et voulut haranguer les soldats. Au moment de monter en voiture il criait encore, mais les grenadiers croisèrent la baïonnette et il garda le silence jusqu'à Mazas. Là ses violences recommencèrent, et Charles Lagrange qui venait d'arriver, lui dit : « Qu'avez-vous donc à être si fort en colère, général ? Nous voulions mettre le Président de la République dedans, et c'est lui qui nous y met. Bien joué, ma foi ! Quant à moi, je ne lui en veux pas le moins du monde. »

La résistance de M. Baze eut un caractère tout particulier. Le questeur vint sur l'escalier vêtu d'un caleçon et d'une robe de chambre, et coiffé d'un foulard. Dans ce simple appareil, il commença par argumenter, puis mit le commissaire hors la loi, puis se débattit, aidé par ses domestiques. Les agents l'emportèrent jusqu'à l'étage inférieur où il essaya de haranguer la troupe, mais son costume, son accent méridional excitèrent l'hilarité des soldats et détruisirent tout l'effet de son éloquence. Il consentit alors à s'habiller et à monter en voiture.

1. Rapport de M. Bertoglio, *Archives de la préfecture de police.*

Le lendemain on trouva chez lui plusieurs pièces qui démontrèrent jusqu'à l'évidence les intentions des parlementaires. C'étaient deux décrets préparés d'avance : l'un ordonnait à un général, dont le nom était en blanc, de prendre immédiatement le commandement de toutes les forces, tant de l'armée que de la garde nationale stationnées dans la première division militaire. L'autre ordonnait à tout général, tout commandant de corps et de détachement, d'obéir aux ordres du général nommé par l'Assemblée. Enfin on saisit des états complets de régiments, des listes d'officiers, ce qu'on ne trouve que dans les bureaux d'un état-major.

Quelques instants après l'arrestation de M. Baze, M. de Persigny, qui n'avait aucun rôle officiel, mais



Matinée du 2 décembre. — Proclamations.

qui avait l'œil à tout, allait prévenir le prince Louis-Napoléon de l'occupation du Palais législatif. Au même moment M. le comte de Morny se rendait au ministère de l'intérieur, accompagné de M. de Flahaut, de M. Léopold Lehon, son secrétaire. En passant près du palais Bourbon ces messieurs purent s'assurer que le colonel Espinasse en était maître. Lorsqu'ils arrivèrent au ministère de l'intérieur, M. de Thorigny dormait encore. M. de Morny était bien connu des huissiers et des domestiques qui lui ouvrirent les appartements du rez-de-chaussée. M. de Thorigny, réveillé en toute hâte, vint recevoir son successeur et la lettre par laquelle le Président le relevait de ses fonctions tout en lui exprimant ses remercîments pour ses services.

M. de Morny, nous l'avons dit, était le seul ministre avec le général de Saint-Arnaud, officiellement nommé.

Les troupes prononçaient leur mouvement, elles arrivaient dans les Champs-Élysées. La brigade Ripert enveloppait le palais Bourbon ; la brigade Forey se dirigeait vers le quai d'Orsay ; la brigade Dulac vers le jardin des Tuileries, la brigade de Cotte se massait sur la place de la Concorde, la brigade Canrobert sur l'avenue de Marigny. Dans les Champs-Élysées se tenaient la brigade de cavalerie du général Reybell et la division de grosse cavalerie de Versailles. Ce déploiement de troupes n'avait pour objet que de montrer les sentiments de l'armée à laquelle on avait lu la proclamation du Président, et d'instruire ceux qui auraient



Matinée du 2 décembre. — Le prince Louis-Napoléon sortant de l'Élysée.

voulu essayer de la résistance. Le plan avait été exécuté dans tous ses détails avec un remarquable ensemble. A sept heures, les commissaires rentraient à leurs postes, les agents de police se ralliaient à la Préfecture, les afficheurs se répandaient dans toutes les rues et tout était fini quand la capitale sortit enfin de son sommeil qui se prolonge assez tard dans cette saison.

§ 4. RÉVEIL DE PARIS (2 DÉCEMBRE); PROCLAMATIONS; DISSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE; BASES D'UNE NOUVELLE CONSTITUTION.

Le mouvement qu'avaient produit toutes ces mesures, l'apparition des soldats réveillèrent Paris un peu plus tôt. La grande nouvelle circula bientôt de tous côtés ; la population matinale de la grande ville la publia

en allant à ses affaires. Bientôt les rues se remplirent d'une foule qui n'était qu'à moitié étonnée, car depuis plusieurs jours elle s'attendait à toutes les surprises. On se pressa autour des affiches qui tranchaient la question depuis si longtemps agitée. On lisait avec avidité le décret suivant :

« Au nom du Peuple français, le Président de la République décrète :

« Art. 1er. L'Assemblée nationale est dissoute.

« Art. 2. Le suffrage universel est rétabli.

« La loi du 31 mai est abrogée.

« Art. 3. Le peuple français est convoqué dans ses comices à partir du 14 décembre jusqu'au 21 décembre suivant.

« Art. 4. L'état de siége est décrété dans l'étendue de la 1re division militaire.

« Art. 5. Le ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait au palais de l'Élysée, le 2 décembre 1851.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

« *Le ministre de l'Intérieur*, DE MORNY. »

A côté de ce décret était placardée une proclamation dont le ferme langage saisissait et frappait les imaginations :

« Français! La situation actuelle ne peut durer plus longtemps. Chaque jour qui s'écoule aggrave les dangers du pays. L'Assemblée, qui devait être le plus ferme appui de l'ordre, est devenue un foyer de complots. Le patriotisme de trois cents de ses membres n'a pu arrêter ses fatales tendances. Au lieu de faire des lois dans l'intérêt général, elle forge des armes pour la guerre civile; elle attente au pouvoir que je tiens directement du peuple : elle encourage toutes les mauvaises passions, elle compromet le repos de la France : je l'ai dissoute, et je rends le peuple entier juge entre elle et moi.

« La Constitution, vous le savez, avait été faite dans le but d'affaiblir d'avance le pouvoir que vous alliez me confier. Six millions de suffrages furent une éclatante protestation contre elle, et cependant je l'ai fidèlement observée. Les provocations, les calomnies, les outrages, m'ont trouvé impassible. Mais aujourd'hui que le pacte fondamental n'est plus respecté de ceux-là mêmes qui l'invoquent sans cesse, et que les hommes qui ont déjà perdu deux monarchies veulent me lier les mains, afin de renverser la République, mon devoir est de déjouer leurs perfides projets, de maintenir la République et de sauver le pays en invoquant le jugement solennel d'un seul souverain que je reconnaisse en France: le peuple.

« Je fais un loyal appel à la nation tout entière, et je vous dis : si vous voulez continuer cet état de malaise qui nous dégrade et compromet notre avenir, choisissez un autre à ma place, car je ne veux plus d'un pouvoir qui est impuissant à faire le bien, me rend responsable d'actes que je ne puis empêcher, et m'enchaîne au gouvernail quand je vois le vaisseau courir vers l'abîme.

« Si, au contraire, vous avez encore confiance en moi, donnez-moi les moyens d'accomplir la grande mission que je tiens de vous.

« Cette mission consiste à fermer l'ère des révolutions en satisfaisant les besoins légitimes du peuple et en le protégeant contre les passions subversives. Elle consiste surtout à créer des institutions qui survivent aux hommes et qui soient enfin des fondations sur lesquelles on puisse asseoir quelque chose de durable.

« Persuadé que l'instabilité du pouvoir et la prépondérance d'une seule Assemblée sont des causes permanentes de trouble et de discorde, je soumets à vos suffrages les bases fondamentales suivantes d'une constitution que les assemblées développeront plus tard :

« 1° Un chef responsable nommé pour dix ans;

« 2° Des ministres dépendants du pouvoir exécutif seul;

« 3° Un conseil d'État formé des hommes les plus distingués préparant les lois, et en soutenant la discussion devant le Corps législatif;

« 4° Un Corps législatif discutant et votant les lois, nommé par le suffrage universel, sans scrutin de liste qui fausse l'élection;

« 5° Une seconde Assemblée, formée de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur, gardien du pouvoir fondamental et des libertés publiques.

« Ce système, créé par le Premier Consul au commencement du siècle, a déjà donné à la France le repos et la prospérité; il les lui garantirait encore.

« Telle est ma conviction profonde. Si vous la partagez, déclarez-le par vos suffrages. Si, au contraire, vous préférez un gouvernement sans force, monarchique ou républicain, emprunté à je ne sais quel passé ou à quel avenir chimérique, répondez négativement. Ainsi donc pour la première fois depuis 1804, vous voterez en connaissance de cause, en sachant bien pour qui et pour quoi.

« Si je n'obtiens pas la majorité de vos suffrages, alors je provoquerai la réunion d'une nouvelle assemblée, et je lui remettrai le mandat que j'ai reçu de vous. Mais si vous croyez que la cause dont mon nom est le symbole, c'est-à-dire la France régénérée par la révolution de 89 et organisée par l'Empereur, est toujours la vôtre, proclamez-le en consacrant les pouvoirs que je demande. Alors la France et l'Europe seront préservées de l'anarchie, les obstacles s'aplaniront, les rivalités auront disparu, car tous respecteront, dans l'arrêt du peuple, le décret de la Providence. »

A l'armée le Président disait :

« .... Soldats, soyez fiers de votre mission, vous sauverez la patrie, car je compte sur vous, non pour violer les lois, mais pour faire respecter la première loi du pays, la souveraineté nationale, dont je suis le légitime représentant. Depuis longtemps, vous souffriez comme moi des obstacles qui s'opposaient, et au bien que je voulais vous faire, et aux démonstrations de votre sympathie en ma faveur. Ces obstacles sont brisés. L'Assemblée a essayé d'attenter à l'autorité que je tiens de la nation; elle a cessé d'exister.

« .... En 1830 comme en 1848, on vous a traités en vaincus. Après avoir flétri votre désintéressement héroïque, on a dédaigné de consulter vos sympathies et vos vœux, et cependant vous êtes l'élite de la nation. Aujourd'hui en ce moment solennel je veux que l'armée fasse entendre sa voix. Votez donc comme citoyens....

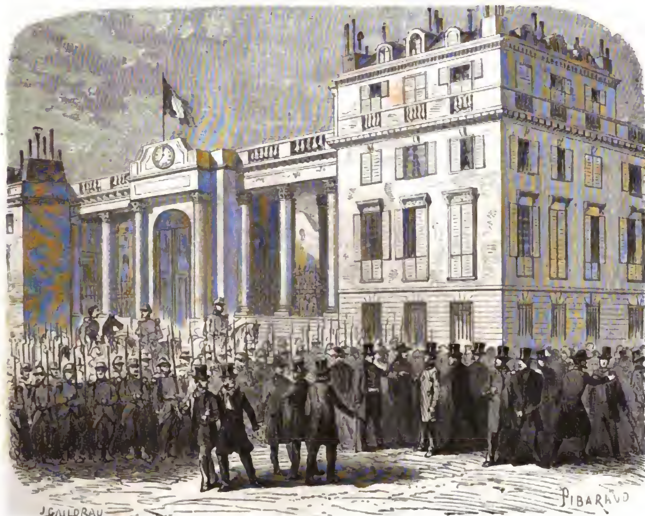
« Soldats, je ne vous parle pas des souvenirs que mon nom rappelle. Ils sont gravés dans vos cœurs. Nous sommes unis par des liens indissolubles. Il y a entre nous, dans le passé, communauté de gloire et de malheurs; il y aura dans l'avenir communauté de

sentiments et de résolutions pour le repos et la grandeur de la France. »

L'émotion fut grande à la lecture de ces pièces, auxquelles était jointe une proclamation du préfet de police, invitant les habitants de Paris à la tranquillité. Un sentiment dominait, celui du soulagement; on sentait la crise de 1852 évanouie. Aussi les boutiques continuèrent-elles à s'ouvrir. Le peuple se montrait satisfait du rétablissement du suffrage universel et de l'appel fait par le Président à la volonté nationale. L'arrestation des chefs monarchiques le rassurait contre la réaction tant annoncée et tant redoutée. L'arrestation des chefs socialistes rassurait la bourgeoisie. L'Assemblée excitait peu de regrets, tant elle s'était discréditée. Il est dans le caractère français de regarder le chef du pouvoir exécutif, même en République, comme la véritable autorité, et la souveraineté parlementaire n'a jamais été admise du peuple. De plus le caractère hardi de l'acte du 2 décembre, son exécution simple, prompte et décisive, l'appel à la nation qui n'engageait pas l'avenir, imposaient à la majorité de la population et entraînaient son adhésion. Dans les classes entièrement dévouées au prince Louis, on disait : « C'est magnifique. » Dans les classes populaires, on répétait : « C'est bien joué. »

§ 5. JOURNÉE DU 2 DÉCEMBRE; LA MAIRIE DE LA RUE DE GRENELLE.

L'ordre ne fut pas troublé à Paris dans la journée du 2 décembre. « Le ciel était nuageux, dit M. Véron;



Matinée du 2 décembre. — Les représentants devant le Palais législatif.

il tombait par intervalles une pluie fine. Après d'assez longues courses dans des quartiers populeux, où se pressait une foule étonnée, mais calme, je constatai dans la matinée du 2 décembre qu'aucun rassemblement ne s'était formé; je ne rencontrai pas un seul garde national en uniforme.

« Je me rendis dans la matinée du 2 décembre au ministère de l'intérieur : les alentours de ce ministère et des bâtiments du conseil d'État étaient tranquilles. On me fit entrer dans le cabinet de M. le comte de Morny : je le trouvai donnant des ordres et des signatures sans précipitation, avec la plus rassurante tranquillité. Je rencontrai là aussi le marquis de Turgot, ministre des affaires étrangères la veille : il m'apprit qu'il sortait de chez moi, et que, dans sa complète ignorance de ce qui s'était fait et de ce qui allait se faire, il était venu en passant me demander des nouvelles. « Je n'étais pas plus instruit que vous, lui répondis-je; le secret a été bien gardé. »

« Pendant toute la journée, sur les boulevards, dans tous les quartiers d'affaires, les magasins sont ouverts, les omnibus suivent leur parcours, les payements se font à toutes les caisses publiques et de banque; les tribunaux siégent; pas de sonneries de trompettes, pas de roulements de tambours. Le soir, les théâtres sont ouverts. Partout les proclamations sont respectées.

« Le Prince-Président monte à cheval vers dix heures et demie du matin, et sort de l'Élysée par la grille du jardin. Le 12e régiment de dragons se gardait si

bien, que son avant-garde empêcha un instant le Prince et son état-major de passer outre. Le prince Louis-Napoléon traverse la cour du Carrousel. Le colonel Vieyra se rend près de lui et marche ainsi près du cheval du Prince jusqu'au guichet du Carrousel donnant sur la rue de Rivoli : le Prince insiste de nouveau pour qu'aucun garde national ne sorte en uniforme. Le Président de la République était accompagné de ses aides de camp et officiers d'ordonnance, de MM. Fleury et Edgard Ney, du général Roguet, du lieutenant-colonel Béville, du capitaine Lepic, des généraux Vast-Vimeux, le Pays de Bourjolly, Flahaut, du colonel Murat, etc.; le roi Jérôme était à ses côtés.

« Le Prince, entouré de ses aides de camp, mais cette fois suivi de plus de quarante officiers d'état-major de la garde nationale demandés à l'état-major général, fit une seconde promenade vers quatre heures du soir. Il passa surtout en revue les troupes massées à leurs diverses places de bataille. Le Prince fut accueilli par tous les régiments avec le plus vif enthousiasme[1]. »

Les représentants des partis monarchiques et de la Montagne ne se tenaient cependant pas pour battus. Ils cherchèrent à se réunir. Grâce à une consigne mal



M. Berryer.

donnée, ils purent, au nombre d'environ soixante-dix, entrer par la petite porte de la rue de Bourgogne et pénétrer dans la salle des séances. Ordre arriva aussitôt de les expulser. Un commandant leur adressa quelques paroles convenables, mais mordantes : ils insistaient pour qu'on fît venir M. Dupin, le président de l'Assemblée. M. Dupin se présenta et leur dit : « Messieurs, il est évident qu'on viole la Constitution. Le droit est de notre côté; mais n'étant pas les plus forts, il ne nous reste qu'une chose à faire : je vous invite à vous retirer. J'ai l'honneur de vous saluer. » Les représentants se séparèrent, mais pour se réunir de nouveau dans la rue de Lille. Mais on ne leur laissa pas le temps de délibérer. Un capitaine arriva avec sa compagnie et rangea ses hommes en carré ouvert devant la porte de l'hôtel, prêt à recevoir les représentants comme prisonniers. On laissait entrer, mais on ne laissait plus sortir. Un dernier allait entrer; quelqu'un lui frappe sur l'épaule et lui dit : « Si vous entrez, vous ne sortirez pas. — Vraiment? dit-il en s'adressant au capitaine. — Oui, monsieur, dit en souriant le capitaine, c'est comme cela. — Mais je ne suis pas ici pour un mauvais motif; je vous affirme que je viens pour une affaire de chemin de fer. » Il se mit à fouiller

1. Véron, *Mémoires d'un Bourgeois de Paris.*

des papiers, mais disparut bien vite. Un officier d'état-major vint ensuite apporter l'ordre au capitaine de laisser les représentants libres s'ils promettaient de retourner chez eux.

Ces tentatives de réunion furent presque insignifiantes : une seule eut de l'importance, ce fut celle qui eut lieu à la mairie du 10ᵉ arrondissement, rue de Grenelle-Saint-Germain. L'appui des partis monarchiques était, sur la rive gauche, le faubourg Saint-Germain, et les représentants comptaient sur les gardes nationaux de ce quartier qu'ils firent convoquer à domicile. A partir de neuf heures du matin, on vit arriver à cette mairie un certain nombre de députés. Bientôt ils se trouvèrent près de trois cents dans la grande salle



Scène à la mairie du 10ᵉ arrondissement (2 décembre 1851).

de la mairie, et se constituèrent pour rendre des décrets, oubliant, ces défenseurs de la Constitution, que d'après ses termes ils n'étaient pas l'Assemblée, puisqu'ils n'en étaient pas seulement la moitié.

Nous citons le procès-verbal de la séance, tel qu'il a été rédigé et approuvé par les représentants eux-mêmes ; ce document curieux donnera une idée à peu près exacte de la confusion de cette dernière séance qui n'avait de sérieux que son caractère de protestation. Le bureau était composé de MM. Benoist-d'Azy, Vitet, vice-présidents, Chapot, Moulin, Grimault, secrétaires ; une vive agitation règne dans la salle où sont réunis environ trois cents membres appartenant à toutes les opinions politiques :

Le président. La séance est ouverte. — *Plusieurs membres.* Ne perdons pas de temps. — *Le président.* Une protestation a été signée par plusieurs de mes collègues; en voici le texte. — *M. Berryer.* Je crois qu'il ne convient pas à l'Assemblée de faire des protestations. L'Assemblée nationale ne peut se rendre dans le lieu ordinaire de ses séances; elle se réunit ici : elle doit faire un acte d'Assemblée et non une protestation. (Très-bien! Marques d'assentiment.) Je demande que nous procédions comme Assemblée libre, au nom de la Constitution. — *M. Vitet.* Comme nous pouvons être expulsés par la force, n'est-il pas utile que nous convenions immédiatement d'un autre lieu de réunion, soit à Paris, soit hors Paris? — *Voix nombreuses.* Dans Paris! dans Paris! — *M. Bixio.* J'ai offert ma maison. — *M. Berryer.* Ce sera le second objet de notre délibération; mais la première chose à faire par l'Assemblée qui se trouve déjà en nombre suffisant, c'est de statuer par un décret; je demande la parole sur le décret. — *M. Monet.* Je demande la parole sur un fait d'attentat. (Bruit et interruption.) — *M. Berryer.* Laissons de côté tous les incidents; nous n'avons peut-être pas un quart d'heure à nous. Rendons un décret. (Oui! oui!) Je demande qu'aux termes de l'article 68 de la Constitution, attendu qu'il est mis obstacle à l'exécution de son mandat, l'Assemblée nationale décrète que Louis-Napoléon Bonaparte est déchu de la présidence de la République, et qu'en conséquence le pouvoir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée nationale. (Très-vive et unanime adhésion. Aux voix.) Je demande que le décret soit signé par tous les membres présents. (Oui, oui.) — *M. Béchard.* J'appuie cette demande. — *M. Vitet.* Nous allons rester en permanence. — *M. le président.* Le décret sera immédiatement imprimé par les moyens qu'on pourra avoir. Je mets le décret aux voix. (Le décret est adopté à l'unanimité, aux cris mêlés de vive la Constitution! vive la loi! vive la République!) Le décret est rédigé par le bureau.

M. Piscatory. Un avis pour hâter le travail. Nous allons faire courir des feuilles sur lesquelles on signera. On les annexera ensuite au décret. (Oui! oui!) On fait circuler des feuilles de papier dans l'Assemblée. — *Un membre.* Il faut donner l'ordre au colonel de la 10ᵉ légion de défendre l'Assemblée. Le général Lauriston est présent. — *M. Berryer.* Donnez un ordre écrit. — *Plusieurs membres.* Qu'on batte le rappel. (Une altercation a lieu dans le fond de la salle entre des représentants et quelques citoyens qu'on veut faire retirer. Un des citoyens s'écrie : « Messieurs, dans une heure peut-être, nous nous ferons tuer pour vous! ») — *M. Piscatory.* Un mot. Nous ne pouvons (Bruit. Écoutez donc, écoutez!), nous ne devons pas, nous ne pouvons pas exclure les auditeurs. Ceux qui voudront venir seront très-bien venus. Il vient de se prononcer un mot que j'ai recueilli : « Dans une heure peut-être, nous nous ferons tuer pour l'Assemblée. » Nous ne pouvons recevoir beaucoup de personnes, mais celles qui peuvent tenir ici doivent y rester. (Bien! bien!) La tribune est publique par la Constitution. (Marques d'approbation.)

Le vice-président Vitet. Voici le décret de réquisition : « L'Assemblée nationale, conformément à l'article 32 de la Constitution, requiert la 10ᵉ légion pour défendre le lieu des séances de l'Assemblée. » Je consulte l'Assemblée. (Le décret est voté à l'unanimité, une certaine agitation succède à ce vote; plusieurs membres parlent en même temps.) — *M. Berryer.* Je supplie l'Assemblée de garder le silence. Le bureau qui rédige en ce moment les décrets et à qui je propose de remettre tous les pouvoirs pour les différentes mesures à prendre a besoin de calme et de silence. Ceux qui auront des motions à faire les feront ensuite, mais si tout le monde parle, il sera impossible de s'entendre. (Le silence se rétablit.) — *Un membre.* Je demande que l'Assemblée reste en permanence jusqu'à ce qu'on envoie des forces. Si nous nous séparons avant que les forces viennent, nous ne pourrons plus nous réunir. — *M. Legros-Devot.* Oui, oui, la permanence. MM. Odilon Barrot et de Nagle arrivent dans la salle et apposent leur signature sur le décret de déchéance. M. le président donne mission à M. Howyn-Tranchère de faire entrer des représentants qui sont retenus à la porte.

M. Piscatory. Je demande à l'Assemblée de lui rendre compte d'un fait qui me paraît important. Je suis allé faire reconnaître plusieurs de mes collègues qui ne pouvaient entrer. Les officiers de paix m'ont dit que le maire avait donné l'ordre de ne laisser entrer personne. Je me suis transporté immédiatement chez le maire, qui m'a dit : « Je représente le pouvoir exécutif et je ne puis laisser entrer les représentants. » Je lui ai fait connaître le décret que l'Assemblée avait rendu et lui ai dit qu'il n'y avait pas d'autre pouvoir exécutif que l'Assemblée nationale (Très-bien!) et je me suis retiré. J'ai cru faire cette déclaration au nom de l'Assemblée. (Oui, oui. Très-bien!) Quelqu'un m'a dit en passant : « Dépêchez-vous, dans peu de moments la troupe sera ici. » — *M. Berryer.* Je demande provisoirement qu'un décret ordonne au maire de laisser les abords de la place libres. — *M. de Falloux.* Il me semble que nous ne prévoyons pas deux choses qui me paraissent très-vraisemblables; la première, que vos ordres ne seront pas exécutés; la seconde, que nous serons expulsés d'ici. Il faut convenir d'un autre lieu de réunion. — *M. Berryer.* Avec les personnes étrangères qui se trouvent présentes, nous ferions une chose peu utile; nous saurons bien nous faire avertir du lieu où nous devrons nous réunir. (Non, non. Un décret provisoire.) — *M. le président.* M. Dufaure a la parole. Silence, messieurs, les minutes sont des heures. — *M. Dufaure.* L'observation qui vient d'être faite est juste; nous ne pouvons désigner hautement le lieu de notre réunion. Mais je demande que l'Assemblée confère à son bureau le droit de choisir. Il avertira chacun des membres du lieu de la réunion, afin que chacun de nous puisse s'y rendre. Messieurs, nous sommes maintenant les seuls défenseurs de la Constitution, du droit, de la République, du pays. (Oui, oui, très-bien. Des cris de Vive la République se font entendre.) Ne nous manquons pas à nous-mêmes, et s'il faut succomber devant la force brutale, l'histoire nous tiendra compte de ce que, jusqu'au dernier moment, nous avons résisté par tous les moyens qui étaient en notre pouvoir. (Bravos et applaudissements.)

M. Berryer. Je demande que, par un décret, l'Assemblée nationale ordonne à tous les directeurs de maisons de force ou d'arrêt, de délivrer, sous peine de forfaiture, les représentants qui ont été arrêtés. (Ce décret est mis aux voix par le président et adopté à l'unanimité.) Un représentant arrive et s'écrie : « Dé-

pêchons-nous, voilà la force qui arrive. » (Il est midi et demi.) M. Antony Thouret entre et signe le décret de déchéance en disant : « Ceux qui ne signent pas sont des lâches. » Au moment où l'on annonce l'arrivée de la force armée, un profond silence s'établit. Tous les membres du bureau montent sur leurs siéges pour être vus de l'Assemblée et des chefs de la troupe. — *Plusieurs membres*, dans le fond de la salle : « On monte! on monte! » (Sensation suivie d'un profond silence.) — *M. le président Benoist d'Azy*. Pas un mot, messieurs, pas un mot! silence absolu! C'est plus qu'une invitation, permettez-moi de dire que c'est un ordre. — *Plusieurs membres*. C'est un sergent, c'est un sergent qu'on envoie! — *M. le président Benoist d'Azy*. Un sergent est le représentant de la force publique. — *M. de Falloux*. Si nous n'avons pas la force, ayons au moins la dignité. — *Un membre*. Nous aurons l'une et l'autre. — *Le président*. Restez à vos places. *Songez que l'Europe entière nous regarde*. M. le président Vitet et M. Chapot, l'un des secrétaires, se dirigent vers la porte par laquelle la troupe va pénétrer et s'avancent jusque sur le palier. Un sergent et une douzaine de chasseurs de Vincennes du 6ᵉ bataillon occupent les dernières marches de l'escalier. MM. Grévy, de Charencey et plusieurs autres représentants ont suivi MM. Vitet et Chapot, quelques personnes étrangères à l'Assemblée se trouvent aussi sur le palier. — *M. le président Vitet*, s'adressant au sergent. Que voulez-vous? nous sommes réunis en vertu de la Constitution. — *Le sergent*. J'exécute les ordres que j'ai reçus. — *M. le président Vitet*. Allez parler à votre chef. — *M. Chapot*. Dites à votre chef de bataillon de monter ici. Au bout d'un instant, un capitaine faisant fonctions de chef de bataillon se présente en haut de l'escalier. — *M. le président*, s'adressant à cet officier : L'Assemblée nationale est ici réunie. C'est au nom de la loi, au nom de la Constitution que nous vous sommons de vous retirer. — *Le commandant*. J'ai des ordres. — *M. Vitet*. Un décret vient d'être rendu par l'Assemblée qui déclare qu'en vertu de la Constitution, attendu que le Président de la République porte obstacle à l'exercice du droit de l'Assemblée, le Président est déchu de ses fonctions, que tous les fonctionnaires et dépositaires de la force et de l'autorité publique sont tenus d'obéir à l'Assemblée nationale. Je vous somme de vous retirer. — *Le commandant*. Je ne puis me retirer. — *M. Chapot*. A peine de forfaiture et de trahison à la loi, vous êtes tenu d'obéir sous votre responsabilité personnelle. — *M. Grévy*. N'oubliez pas que vous devez obéissance à la Constitution et à l'article 68. — *Le commandant*. L'article 68 n'est pas fait pour moi. — *M. Beslay*. Il est fait pour tout le monde; vous devez lui obéir. MM. le président Vitet et Chapot rentrent dans la salle. — M. Vitet rend compte à l'Assemblée de ce qui vient de se passer entre lui et le chef de bataillon.

M. Berryer. Je demande que ce ne soit pas seulement par un acte du bureau, mais par un décret de l'Assemblée, qu'il soit immédiatement déclaré que l'armée de Paris est chargée de veiller à la défense de l'Assemblée nationale, et qu'il soit enjoint au général Magnan, sous peine de forfaiture, de mettre les troupes à la disposition de l'Assemblée. (Très-bien!) — L'Assemblée consultée vote le décret à l'unanimité. — *M. Monet*. Je demande qu'il soit envoyé au président de l'Assemblée un double du décret qui a été rendu prononçant la déchéance. — *Plusieurs membres*. Il n'y en a plus, il n'y en a plus de Président! (Agitation.) — *M. Pascal Duprat*. Puisqu'il faut dire le mot, M. Dupin s'est conduit lâchement, je demande qu'on ne prononce pas son nom. (Vives rumeurs.) — *M. Monet*. J'ai voulu dire le président de la haute Cour. C'est au président de la haute Cour qu'il faut envoyer le décret. — *M. le président Benoist d'Azy*. M. Monet propose que le décret soit envoyé au président de la haute Cour nationale. Je consulte l'Assemblée. L'Assemblée consultée adopte le décret.

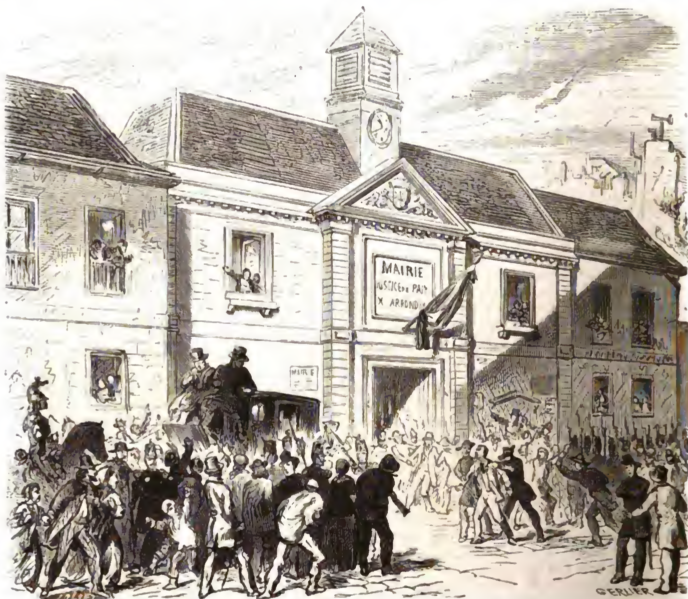
M. Jules de Lasteyrie. Je vous proposerai, messieurs, de rendre un décret qui ordonne au commandant de Paris et à tous les colonels de la légion de garde nationale d'obéir au président de l'Assemblée nationale, sous peine de forfaiture, afin qu'il n'y ait pas un homme qui ne sache dans la capitale quel est son devoir, et que s'il y manque, c'est une trahison envers le pays. (Très-bien, très-bien.) — *Un membre. Je demande qu'on mette en réquisition le télégraphe.* — *M. le général Oudinot*. Jamais nous n'avons éprouvé le besoin d'entourer notre président de plus de déférence et de considération que dans ce moment. Il est bien qu'il soit investi d'une sorte de dictature, passez-moi l'expression. (Réclamations de la part de quelques membres.) Je retire l'expression si elle peut éveiller la moindre susceptibilité; je veux dire que sa parole doit obtenir immédiatement respect et silence. Notre force, notre dignité, sont précisément dans l'unité. Nous sommes unis, il n'y a plus dans l'Assemblée de côté droit, ni de côté gauche. (Très-bien! très-bien!) Nous avons tous des fibres au cœur; c'est la France entière qui est blessée en ce moment. (Très-bien!) — *M. le président Benoist d'Azy*. Je crois que la force de l'Assemblée consiste à conserver une parfaite union. Je propose, conformément à l'avis qui vient de m'être exprimé par plusieurs membres, que le général Oudinot, notre collègue, soit investi du commandement des troupes. (Très-bien! très-bien! bravo!)

M. Tamisier. Sans doute M. le général Oudinot, comme tous nos collègues, ferait son devoir; mais vous devez vous rappeler l'expédition romaine qu'il a commandée. (Vives rumeurs. Réclamations nombreuses.) — *M. Rességuier*. Vous désarmez l'Assemblée une seconde fois. — *M. de Dampierre*. Taisez-vous, vous nous tuez. — *M. Tamisier*. Laissez-moi achever, vous ne me comprenez pas. — *M. le président Benoist d'Azy*. S'il y a des divisions parmi nous, nous sommes perdus. — *M. Tamisier*. Ce n'est pas une division, mais quelle autorité aura-t-il sur le peuple? — *M. Berryer*. — Mettez la proposition aux voix, M. le président. — *De toutes parts*. Aux voix! aux voix! — L'Assemblée consultée rend un décret qui nomme le général Oudinot commandant en chef des troupes.

Pendant qu'on rédige le décret, M. le général Oudinot s'approche de M. Tamisier, et échange avec lui quelques paroles. — *Le général Oudinot*. Messieurs, je viens de proposer à M. Tamisier de me servir de chef d'état-major. (Bravo!) Il accepte. (Très-bien! Bravos enthousiastes.) — En ce moment les membres qui se trouvent auprès de la porte annoncent qu'un officier du 6ᵉ bataillon de chasseurs arrive avec de nouveaux ordres. Le général Oudinot s'avance vers lui accompagné de M. Tamisier.

M. Tamisier donne lecture à l'officier du décret qui nomme le général Oudinot général en chef de l'armée de Paris. — *Le général Oudinot*, à l'officier. Nous sommes ici en vertu de la Constitution. Vous voyez que l'Assemblée nationale vient de me nommer commandant en chef. Je suis le général Oudinot, vous devez reconnaître mon autorité. Vous me devez obéissance. Si vous résistez à mes ordres, vous encourerez les punitions les plus rigoureuses. Immédiatement vous seriez traduit devant les tribunaux. Je vous donne l'ordre de vous retirer. — *L'officier* (sous-lieutenant au 6e chasseurs). Mon général, vous savez notre position; j'ai reçu des ordres. — *Le général Oudinot*, à l'officier. Vous déclarez donc que vous avez reçu des ordres et que vous attendrez des instructions du chef qui vous a domné la consigne? — *Le sous-lieutenant.* Oui, mon général. — *Le général Oudinot.* C'est la seule chose que vous ayez à faire. (M. le général Oudinot et M. Tamisier rentrent dans la salle. Il est une heure un quart.)

Le général Oudinot. M. le président, je reçois les deux décrets qui me donnent, l'un le commandement de la troupe de ligne, l'autre le commandement de la garde nationale. Vous avez bien voulu accepter, sur ma



M. Berryer à la fenêtre de la mairie du 10e arrondissement (2 décembre 1851).

proposition, M. Tamisier comme chef d'état-major pour la troupe de ligne. Je vous prie de vouloir bien accepter M. Mathieu de la Redorte comme chef d'état-major pour la garde nationale. (Très-bien.) — *Plusieurs membres.* C'est à vous de faire ce choix, c'est dans vos pouvoirs. — *M. le président Benoist d'Azy.* Vous usez de votre droit, mais puisque vous nous communiquez votre pensée à cet égard, je crois répondre à l'intention de l'Assemblée en disant que nous applaudissons à votre choix. (Oui, oui, très-bien!) — *Le général Oudinot.* Ainsi vous reconnaissez M. Mathieu de la Redorte comme chef d'état-major pour la garde nationale? (Marques d'assentiment.) — *M. le président Benoist d'Azy*, après quelques moments d'attente. On me dit que quelques personnes sont déjà sorties; je ne suppose pas que personne veuille se retirer avant que nous ayons vu la fin de ce que nous pouvons faire. — *De toutes parts.* Non! non! en permanence.

M. Berryer, rentrant dans la salle avec plusieurs de ses collègues : « Messieurs, une fenêtre était ouverte. Il y avait beaucoup de monde dans la rue. J'ai annoncé par la fenêtre que l'Assemblée nationale, régulièrement réunie en nombre plus que suffisant pour la validité de ses décrets, avait prononcé la déchéance du président de la République, que le commandement supérieur de l'armée et de la garde nationale était

confié au général Oudinot, et que son chef d'état-major était M. Tamisier. Il y a eu acclamations et bravos. « (Très-bien!) En ce moment, deux commissaires de police se présentent à la porte de la salle, et sur l'ordre du président s'avancent auprès du bureau.

L'un des commissaires (le plus âgé). Nous avons ordre de faire évacuer les salles de la mairie; êtes-vous disposés à obtempérer à cet ordre? Nous sommes les mandataires du préfet de police. — *Plusieurs membres.* On n'a pas entendu. — *M. le président Benoist d'Azy.* M. le commissaire nous dit qu'il a ordre de faire évacuer la salle. J'adresse à M. le commissaire cette question : Connait-il l'article 68 de la Constitution; sait-il quelles en sont les conséquences? — *Le commissaire.* Sans doute nous connaissons la Constitution; mais dans la position où nous nous trouvons, nous sommes obligés d'exécuter les ordres de nos chefs supérieurs.— *M. le président Benoist d'Azy.* Au nom de l'Assemblée, je vais faire donner lecture de l'article 68 de la Constitution. — M. le président Vitet fait cette lecture. — *M. le président Benoist d'Azy*, au commissaire. C'est conformément à l'article 68 de la Constitution, dont vous



Les représentants conduits à la caserne du quai d'Orsay (2 décembre 1851).

venez d'entendre la lecture, que l'Assemblée, empêchée de siéger dans le lieu ordinaire de ses séances, s'est réunie dans cette enceinte. Elle a rendu un décret dont il va vous être donné lecture. — M. le président Vitet donne lecture du décret de déchéance. — *M. le président Benoist d'Azy.* C'est en vertu de ce décret, dont nous pouvons vous remettre une copie, que l'Assemblée s'est réunie ici, et qu'elle vous somme par ma bouche d'obéir à ses réquisitions. Je vous répète que légalement il n'existe qu'une seule autorité en France en ce moment : C'est celle qui est ici réunie. C'est au nom de l'Assemblée que nous vous requérons d'obéir. Si la force armée, si le pouvoir usurpateur agit vis-à-vis de l'Assemblée avec la force, nous devons déclarer que nous sommes dans notre droit. Il est fait appel au pays. Le pays répondra. — *Un membre.* Demandez leurs noms aux commissaires. — *M. le président Benoist d'Azy.* Nous qui vous parlons, nous sommes MM. Vitet, Benoist d'Azy, vice-présidents; Chapot, Grimault et Moulin, secrétaires de l'Assemblée nationale.

Le commissaire (le plus âgé). Notre mission est pe-

nible, messieurs; nous n'avons pas même une autorité complète; car, dans ce moment, c'est la force militaire qui l'a. M. le préfet nous a donné l'ordre de venir vous inviter à vous retirer; mais nous avons trouvé ici un détachement considérable de chasseurs de Vincennes, envoyés par l'autorité militaire, qui a seule le droit d'agir, puisque Paris est en état de siége; la démarche que nous faisons est officieuse et a pour but d'empêcher un conflit fâcheux. Nous ne prétendons pas juger la question de droit; mais j'ai l'honneur de vous prévenir que l'autorité militaire a des ordres sévères, et elle les exécutera très-probablement. — *M. le président Benoist d'Azy.* Vous comprenez parfaitement, monsieur, que l'invitation à laquelle vous donnez en ce moment le caractère officieux, ne peut produire aucune impression sur nous. Nous ne céderons qu'à la force. — *Le 2e commissaire* (le plus jeune). M. le président, voici l'ordre qu'on nous a donné, et sans plus attendre, nous vous sommons, que ce soit à tort ou à raison, de vous disperser. (Violents murmures.) — *Plusieurs membres.* Les noms, les noms des commissaires. — *Le 1er commissaire* (le plus âgé) : Lemoine Tacherat et Barlet. En ce moment un officier arrive, un ordre à la main, et dit : Je suis militaire, je reçois un ordre, je dois l'exécuter. Voici cet ordre :

Commandant, en conséquence des ordres du ministre de la guerre, faites occuper immédiatement la mairie du dixième arrondissement, et faites arrêter, s'il est nécessaire, les représentants qui n'obéiraient pas sur-le-champ à l'injonction de se séparer,

Le général en chef : MAGNAN.

(Explosion de murmures.)

Le président Benoist d'Azy, à l'officier. Vous vous présentez avec un ordre, nous devons avant tout vous demander, ainsi que nous l'avons fait déjà à l'officier qui s'est le premier présenté, si vous connaissez l'article 68 de la Constitution, qui déclare que tout acte du pouvoir exécutif pour empêcher la réunion de l'Assemblée, est un crime de haute trahison qui fait cesser à l'instant même les pouvoirs du chef du pouvoir exécutif. J'ajoute que l'Assemblée, obligée de pourvoir à sa sûreté, a nommé le général Oudinot commandant de toutes les forces qui peuvent être appelées à la défendre. — *M. de Larcy.* Commandant, nous faisons un appel à votre patriotisme comme Français.

M. le général Oudinot, à l'officier. Vous êtes le commandant du 6e bataillon? — *L'officier.* Je suis le commandant par intérim. Le commandant est malade. — *Le général Oudinot.* Eh bien! commandant du 6e bataillon, vous venez d'entendre ce que M. le président de l'Assemblée vous a dit. — *L'officier.* Oui, mon général. — *Le général Oudinot.* Qu'il n'y avait pour le moment d'autre pouvoir en France que l'Assemblée. En vertu de ce pouvoir qui m'a délégué le commandement de l'armée et de la garde nationale, je viens déclarer que nous ne pouvons obéir que contraints, forcés, à l'ordre qui nous interdirait de rester réunis. En conséquence, et en vertu des droits que nous tenons d'elle, je vous ordonne d'évacuer et de faire évacuer la mairie. Vous avez entendu, commandant du 6e bataillon, vous avez entendu que je vous ai donné l'ordre de faire évacuer la mairie : allez-vous obéir? — *L'officier.* Non, et voici pourquoi : j'ai reçu de mes chefs des ordres et je les exécute. — *De toutes parts.* A Mazas! A Mazas! — *L'officier.* Au nom des ordres du pouvoir exécutif, nous vous sommons de vous dissoudre à l'instant même. — *Voix diverses.* Non, non, il n'y a pas de pouvoir exécutif. Faites-nous sortir de force, employez la force!

Sur l'ordre du commandant, plusieurs chasseurs pénétrèrent dans la salle. Un troisième commissaire de police et plusieurs agents y pénétrèrent également. Les commissaires et les agents saisissent les membres du bureau, M. le général Oudinot, M. Tamisier et plusieurs autres représentants, et les conduisent presque sur le palier. Mais l'escalier est toujours occupé par la troupe. Les commissaires et les officiers montent et descendent pour aller chercher et apporter des ordres. Après un quart d'heure environ, les soldats ouvrent les rangs; les représentants, toujours conduits par les agents et les commissaires, descendent dans la cour. Le général Forey se présente; le général Oudinot lui parle un instant, et se retournant vers les membres de l'Assemblée, dit que le général Forey lui a répondu : « Nous sommes militaires, nous ne connaissons que nos ordres. »

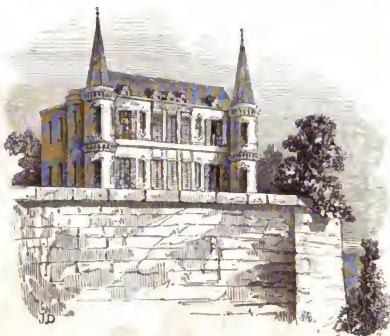
M. le général Lauriston. Il doit connaître les lois et la Constitution. Nous avons été militaires comme lui. — *Le général Oudinot.* Le général Forey prétend qu'il ne doit obéir qu'au pouvoir exécutif. — *Tous les représentants.* Qu'on nous emmène, qu'on nous emmène à Mazas! » Plusieurs gardes nationaux qui sont dans la cour crient, chaque fois que la porte s'ouvre pour laisser passer les officiers qui vont et viennent : *Vive la République! vive la Constitution!* Quelques minutes se passent; enfin la porte s'ouvre et les agents ordonnent aux membres du bureau et de l'Assemblée de se mettre en marche. MM. les présidents Benoist et Vitet déclarent qu'ils ne sortiront que par la force. Les agents les prennent par le bras et les font sortir dans la rue. MM. les secrétaires, le général Oudinot, M. Tamisier et les autres représentants sont conduits de la même manière, et on se met en marche à travers deux haies de soldats. Le président Vitet est tenu au collet par un agent, le général Forey est en tête des troupes et dirige la colonne. L'Assemblée est conduite jusqu'à la caserne du quai d'Orsay en suivant les rues de Grenelle, Saint-Guillaume, Neuve-de-l'Université, de l'Université, de Beaune, les quais Voltaire et d'Orsay. Tous les représentants entrent dans la caserne et on referme la porte sur eux. Il est trois heures vingt minutes. » Le nombre des représentants arrêtés était de 220.

Cette scène, dont le récit, émané des parlementaires, laisse beaucoup à désirer l'exactitude complète, avait pu durer si longtemps, parce que le maire et les commissaires de police n'avaient pas sous la main des forces suffisantes. Il avait fallu courir à la préfecture de police, au général Forey; et c'était seulement lorsque celui-ci était arrivé avec un bataillon, qu'on avait pu emmener les représentants.

A la caserne du quai d'Orsay, beaucoup de représentants reçurent des amis, des parents. Tous étaient libres de partir, quelques-uns le firent. Aucun d'eux ne courait de dangers, et, dans de telles circonstances, il était puéril de jouer au martyre. Quelques-uns cependant déclarèrent qu'ils voulaient rester prisonniers. Ils refusaient de faire connaître leurs noms. On fut obligé de faire venir un officier de paix, ordinairement de

service à l'Assemblée, qui commença à désigner nominativement pour qu'on pût les inscrire. Voyant cela, les autres se nommèrent.

« Général, disait un représentant, pourrai-je envoyer chercher des nouvelles de ma femme? — Allez-y vous-même, répond le général Forey; seulement promettez de revenir. — Je vais vous faire une promesse écrite. — Je m'en rapporte parfaitement à vous. — Il faut que cela soit écrit pour l'authenticité historique. » Le représentant ne revint que le lendemain à quatre heures du matin. Le lancier de faction lui dit que les autres représentants étaient partis. « Et je n'y étais pas! s'écria le prisonnier. Que pensera le pays? — Il pensera que, pour ne pas rester dans la rue à quatre heures du matin, dit le soldat qui lui barrait la porte, vous êtes retourné chez vous. »



Le Mont-Valérien, habitation où furent enfermés les représentants.

Les représentants les plus obstinés furent transportés dans des voitures de toute sorte, omnibus et autres, soixante-deux à Mazas, cinquante-deux au Mont-Valérien et cent quatre à Vincennes, les uns à dix heures du soir, les autres à deux heures du matin.

A Vincennes, on prépara pour eux les appartements du prince de Montpensier, et le général Courtigis disposa de tout son mobilier en leur faveur. MM. Berryer, Piscatory, Odilon Barrot, Béchard, Léo de Laborde, de Riancey, étaient au nombre des représentants enfermés à cette forteresse. M. Odilon Barrot, en arrivant, monta sur une chaise et adressa une allocution à ses collègues. « Comment, dit le général de Courtigis, depuis trente ans que vous faites le même discours, vous n'en avez pas assez? — Général, répondit l'orateur, je devais trop au système parlementaire pour ne pas lui rendre ce dernier hommage. »

La haute Cour de justice avait essayé, elle aussi, de se constituer et de rédiger la mise en accusation du Président, mais elle s'était séparée aux premières sommations de l'autorité.

Les représentants n'avaient pu faire de la mairie de la rue de Grenelle un centre de résistance. Il est évident que si l'Assemblée eût joui du moindre crédit, la séance orageuse de la rue de Grenelle dura assez longtemps pour permettre à la moitié de Paris d'accourir. Mais la population, nous l'avons dit, restait calme; elle comprenait bien l'illégalité de la mesure prise par le



Porte du fort du Mont-Valérien.

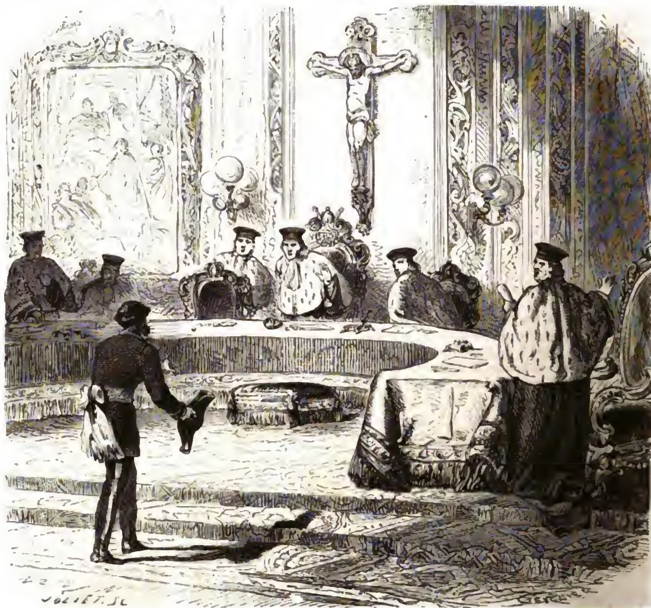
Président, mais elle en sentait aussi la nécessité. Les hautes classes seules, déçues dans leurs espérances de restauration monarchique, et qui prennent plus d'intérêt au gouvernement parlementaire parce que ce gouvernement leur donne l'autorité, s'agitaient. Les attroupements se formaient cette fois au boulevard des Italiens. Cependant les socialistes, plus vaincus encore que les parlementaires, s'organisaient aussi et cherchaient à soulever le peuple; mais le peuple ne les suivait pas. Sur les boulevards se pressait une foule avide de nouvelles, bavarde, mais peu émue. La division de cavalerie du général Korte fit une promenade pour disperser la foule. L'aide de camp du Président, le colonel Fleury, l'accompagnait :

il eut, à la hauteur de la porte Saint-Denis, son képi traversé d'une balle et s'affaissa même sur son cheval. Un moment on le crut tué, mais il n'avait qu'une légère blessure. Ce fut le seul acte important d'hostilité de la journée. A onze heures du soir, Paris avait son aspect accoutumé.

§ 6. JOURNÉE DU 3 DÉCEMBRE.

Mais si le calme régnait au dehors, les sociétés secrètes profitaient de la nuit pour délibérer : elles se déclaraient en permanence, rédigeaient leurs plans. Privées de leurs chefs, sentant que les ouvriers ne tenaient point à recommencer la guerre de barricades à laquelle ils n'avaient jamais rien gagné, ces sociétés s'agitaient, sans grand espoir de succès. Les représentants de la Montagne, chefs du mouvement, écrivaient, faisaient imprimer par des presses clandestines des proclamations conçues dans les termes les plus violents. Le 3 décembre, on put lire ces billets, ces proclamations affichées en secret et signées de Schœlcher, de Jules Favre, de Michel de Bourges et surtout de Victor Hugo.

Les partis monarchiques ne restaient pas inactifs : ils excitaient à l'émeute : aveuglés par la passion, ils



Haute cour de justice.

appelaient une bataille qui, gagnée, leur eût coûté plus cher que la défaite. On vit constamment dans les groupes menaçants des hommes bien mis et bien gantés engager le peuple à se soulever, et distribuer de l'argent. Mais le peuple ne les écoutait pas. On résolut alors de commencer la lutte à quelque prix que ce fût : on comptait, pour entraîner les masses, sur l'excitation que produit le combat et les victimes qu'il fait.

On chercha d'abord à soulever les faubourgs, et, à huit heures du matin, des attroupements armés s'établissent au faubourg Saint-Antoine. Mais presque aussitôt arrive la brigade Marulaz, qui prend position sur la place de la Bastille, occupe les maisons situées aux angles des rues, et met en batterie trois obusiers à l'entrée du faubourg. De ce côté quatre représentants sont à la tête des insurgés, ce sont MM. Baudin, Esquiros, Madier de Montjau et Schœlcher. Revêtus de leurs insignes de représentants, ils dirigent la construction de barricades au coin des rues de Colte et de Sainte-Marguerite. Trois compagnies du 19ᵉ léger, conduites par le commandant Pujol, s'élancent sur ces barricades. Baudin s'adresse aux soldats, leur parlant de la Constitution violée, de la déchéance du Président et les adjure de ne pas tirer. Le commandant répond en



Aspect des boulevards le 2 décembre.

sommant les insurgés de se disperser. Un coup de feu part de la barricade et tue un soldat à ses côtés. Aussitôt le commandant ordonne une décharge générale, et Baudin tombe frappé d'une balle au front. Les insurgés prennent la fuite ainsi que les autres représentants. Le corps du représentant Baudin, transporté à l'hôpital Sainte-Marguerite, fut remis le lendemain à sa famille. Madier de Montjau était, quelques instants après, blessé à une barricade du boulevard Beaumarchais.

Le faubourg ne tenant pas et ne voulant pas tenir, l'insurrection transporta son quartier général au centre de Paris, entre les rues du Temple, Saint-Martin, Saint-Denis. Elle donnait ainsi la main à l'agitation plus bruyante que courageuse des quartiers et des boulevards élégants. A Tortoni, au café de Paris, on discutait beaucoup, on lisait des proclamations de déchéance, mais on se dispersait devant la troupe tout en essayant de détourner les soldats de l'exécution de leurs ordres. Lorsqu'on vit les socialistes excités par les partis monarchiques commencer le combat, le ministre de la guerre publia une proclamation invitant les habitants à demeurer chez eux : « Pas de curieux inutiles dans les rues, dit-il, ils gênent les mouvements des braves soldats qui vous protégent de leurs baïonnettes. » Il fit afficher en même temps un arrêté qui appliquait dans sa cruelle rigueur l'état de siége : « Tout individu pris construisant ou défendant une barricade ou les armes à la main sera fusillé. » De leur côté, M. de Maupas et M de Morny publiaient des arrêtés sévères sur les attroupements.



Mort du représentant Baudin sur la barricade (3 décembre 1851). (Page 282, col. 1.)

« Toutes les heureuses aptitudes d'esprit et de caractère de M. le comte de Morny, dit M. Véron, rencontrèrent une occasion de se manifester dans cette situation suprême qu'il eut à diriger, qu'il domina par son courage, par sa netteté, par sa modération. Je n'oublierai jamais les recommandations pleines de sagesse pratique, de prompte décision faites de vive voix en ma présence par M. de Morny pour qu'elles fussent transmises au ministère de la guerre et au général Magnan. Voici ce qu'il écrivait au général :

« Paris, 3 décembre 1851.

« Mon cher général,

« Je vous répète que le plan des émeutiers est de

fatiguer les troupes pour en avoir bon marché le troisième jour. C'est ainsi qu'on a eu 27, 28, 29 juillet, 22, 23, 24 février. N'ayons pas 2, 3 et 4 décembre avec la même fin. Il ne faut pas exposer les troupes, les faire entrer et loger dans les maisons. Avec peu de troupes, à chaque angle de rue, aux fenêtres, on tient tout un quartier en respect. J'ai rencontré bien des petites patrouilles inutiles. La troupe sera sur les dents. En la faisant coucher chez des particuliers, elle se repose et elle intimide tout le quartier. On me paraît suivre les vieux errements. Les vivres sont indignement servis : on pille des vivres.

« Je vous livre ces réflexions. Il n'y a qu'avec une abstention entière, en cernant un quartier et le prenant par famine, ou en l'envahissant par la terreur qu'on fera la guerre de ville. « Signé : MORNY. »

M. de Morny, toujours calme et souvent railleur, jugeait parfaitement la situation : il savait à peu près exactement la force de la résistance qu'il avait à vaincre, résistance qu'entretenaient surtout de faux bruits semés à dessein par les malveillants.

Dans la journée du 3, ce ne sont guère que des promenades tumultueuses d'insurgés, des essais de barricades. Mais les régiments ne peuvent nulle part joindre l'ennemi qui ne se sent pas en force. Ce ne sont donc que des escarmouches dans les rues de Rambuteau, dans le quartier des Halles, au Carré Saint-Martin. L'imprimerie Nationale, un moment serrée de près, est bientôt dégagée. Le soir, à huit heures, deux hommes furent tués rue Aumaire. C'est ce que voulaient les émeutiers. Ils essayèrent de renouveler la promenade nocturne de février. Ils prirent les deux cadavres



Château de Ham

et se mirent en marche, éclairés par des torches. Mais, rue des Gravilliers, le sinistre cortége rencontra une escouade de vingt sergents de ville commandés par le brigadier Revial. Malgré la disproportion du nombre, les sergents de ville se précipitèrent l'épée à la main contre la foule qui suivait les cadavres, la dispersèrent et poussèrent les plus obstinés jusqu'à un bataillon de chasseurs qui en conduisit cent deux à la Préfecture.

Le reste de la nuit fut tranquille : les rues étaient libres et l'on en profita pour transporter à Ham les généraux Changarnier, Cavaignac, Lamoricière, Bedeau, le Flô, le colonel Charras, MM. Baze et Roger (du Nord). Le matin du 4 décembre, on comprit qu'on allait enfin avoir une bataille. Les sociétés secrètes avaient décidé de tenir encore un jour pour donner le temps aux mouvements des provinces d'éclater.

§ 7. LUTTE DU 4 DÉCEMBRE.

Lorsqu'arriva au ministère de l'intérieur la nouvelle que des barricades s'élevaient sur plusieurs points, on s'effraya, mais M. de Morny dit aux siens avec cette gaieté confiante, gage du succès : « Comment, messieurs, hier vous vouliez des barricades, on vous en fait et vous n'êtes pas contents ! » A côté du cabinet du ministre se trouvait un appareil télégraphique qui lui servait à communiquer avec le ministre de la guerre, l'état-major et le préfet de police. M. de Morny envoyait partout ses conseils ou ses ordres : il correspondait surtout avec le préfet de police, qui s'alarmait facilement et lui transmettait une foule de nouvelles recueillies dans les rues et dont M. de Morny faisait tout de suite justice. Une entre autres : le pré-

fet de police écrit : « On dit que le 12ᵉ de dragons arrive de Saint-Germain avec le comte de Chambord dans ses rangs comme soldat. J'y crois peu. — Et moi je n'y crois pas, » répond M. de Morny. Le ministre de l'intérieur envoyait aussi des recommandations très-sages. Au préfet de police qui parlait d'arrestations en masse, il écrit : « Nommez-moi les gens marquants. N'arrêtons pas légèrement. » Et encore : « Il me revient que vos agents arrêtent légèrement. J'ai eu des réclamations en qui j'ai confiance pour des gens signalés comme inoffensifs. Faites un triage très-sûr pour ne pas retenir inutilement de pauvres diables. » Le préfet de police demandait : « Je désirerais beaucoup avoir votre avis au sujet d'une perquisition à faire chez M. Foucher, conseiller à la Cour de cassation, où paraît être caché M. Victor Hugo. » Réponse de M. de Morny : « Ne faites rien. » Le préfet de police, placé dans un quartier tumultueux, assailli de rapports exagérés venus de tous les côtés, un moment presque assiégé dans sa préfecture, cédait, on le conçoit, plus facilement à la crainte. Il écrivait : « Rassemblements sur le Pont-Neuf, coups de fusil au quai aux Fleurs,



Le général Carrelet.

masses compactes aux environs de la Préfecture de police, on tire par une grille, que faire? » M. de Morny : « Répondez en tirant par votre grille. » Le préfet de police en venait quelquefois à douter du succès, et l'on comprend son émotion lorsque pour la première fois on se trouve en présence d'une insurrection. Jeune encore, il n'avait pas l'aplomb des vieux guerriers, et tous ses rapports ne purent faire avancer d'une minute au général Magnan l'heure du combat. A une heure trente-cinq minutes M. de Maupas écrivait : « Les nouvelles deviennent tout à fait graves. Les insurgés occupent les maisons, les boutiquiers leur livrent leurs armes. La mairie du 5ᵉ est occupée par les insurgés; ils se fortifient sur ce point. Laisser grossir maintenant serait un acte de haute imprudence. Voilà le moment de frapper un coup décisif. Il faut le bruit et l'effet du canon, et il les faut tout de suite. Ne laissons pas répandre le bruit qu'il y a de l'indécision dans le pouvoir : ce serait donner une force morale et inutile à nos ennemis [1]. » On faisait encore bien d'autres in-

1. Ces billets sont donnés comme authentiques par M. Véron dans ses *Mémoires d'un Bourgeois de Paris*.

stances au général Magnan, mais celui-ci ne voulut point hâter l'exécution de son programme. Dans une conférence militaire tenue le 3 au soir, le général Magnan avait exposé son plan de bataille, et ce plan, accompli par les troupes unies et dévouées qu'on avait sous la main, ne pouvait manquer de réussir.

Le général Magnan raconte ainsi dans son rapport, où il s'efface même un peu trop, l'énergique et décisive action du jeudi 4 décembre : « Voyant que la journée du 3 s'était passée en escarmouches insignifiantes et sans résultat décisif, et soupçonnant que l'intention des meneurs était de fatiguer les troupes en portant successivement l'agitation dans tous les quartiers, je résolus de laisser l'insurrection livrée à elle-



Troupes éclairant les rues (3 décembre 1851).

même, de lui donner la facilité de choisir son terrain, de s'y établir et de former enfin une masse compacte que je pusse atteindre et combattre. Dans ce but, je fis retirer tous les postes, rentrer toutes les troupes dans leurs casernes et j'attendis.

« Dès le 4 au matin, les rapports de M. le préfet de police et mes propres reconnaissances m'informèrent que des attroupements nombreux se formaient dans les quartiers Saint-Antoine, Saint-Denis et Saint-Martin, et qu'ils commençaient à y élever des barricades, l'insurrection paraissait avoir son foyer dans l'espace compris entre les boulevards et les rues du Temple, Rambuteau et Montmartre. A midi j'appris que les barricades devenaient formidables et que les

insurgés s'y retranchaient, mais j'avais décidé de n'attaquer qu'à deux heures, et inébranlable dans ma résolution, je n'avançai pas le moment, quelques instances qu'on me fit pour cela. Je connaissais l'ardeur de mes troupes, je savais leur impatience de combattre, et j'étais sûr de vaincre cette insurrection en deux heures, si elle voulait franchement accepter le combat. Le succès a justifié mon attente. L'attaque ordonnée pour deux heures devait avoir lieu par un mouvement convergent des divisions Carrelet et Levasseur.

« En conséquence, la brigade Bourgon prit position entre la porte Saint-Denis et la porte Saint-Martin. Les brigades de Cotte et Canrobert se massèrent sur le boulevard des Italiens, pendant que le général Dulac occupait la pointe Saint-Eustache, et que la brigade de cavalerie du général Reybell s'établissait dans la rue de la Paix. Le général Levasseur forma ses colonnes pour appuyer le mouvement de la division Carrelet. A deux heures de l'après-midi, toutes ces troupes s'élancèrent en même temps. La brigade Bourgon balaye le boulevard jusqu'à la rue du Temple, et descend cette rue jusqu'à celle de Rambuteau, enlevant toutes les barricades qu'elle trouve sur son passage. La brigade de Cotte s'engage dans la rue Saint-Denis, pendant qu'un bataillon du 15ᵉ léger était lancé dans la rue du Petit-Carreau, déjà barricadée. Le général Canrobert, prenant position à la porte Saint-Martin, parcourt la rue du Faubourg de ce nom et les rues adjacentes, obstruées par de fortes barricades, que le 5ᵉ bataillon de chasseurs à pied, aux ordres du commandant Levassor-Sorval, enlève avec une rare intrépidité.

« Le général Dulac lance à l'attaque de la barricade de la rue de Rambuteau et des rues adjacentes, des colonnes formées des trois bataillons du 51ᵉ de ligne, colonel de Lourmel, et de deux autres bataillons, l'un du 19ᵉ de ligne, l'autre du 43ᵉ, appuyés par une batterie. En même temps, la brigade Herbillon, formée en deux colonnes, dont l'une était dirigée par le général Levasseur en personne, pénétrait dans le foyer de l'insurrection par les rues du Temple, de Rambuteau et Saint-Martin. Le général Marulaz opérait dans le même sens par la rue Saint-Denis, et jetait dans les rues transversales une colonne légère aux ordres de M. le colonel de la Motterouge, du 19ᵉ léger.

« De son côté, le général Courtigis, arrivant de Vincennes, à la tête de sa brigade, balayait le faubourg Saint-Antoine, dans lequel plusieurs barricades avaient été construites.

« Ces différentes opérations ont été conduites, sous le feu des insurgés, avec une habileté et un entrain qui ne pouvaient pas laisser le succès douteux un instant. Les barricades, attaquées d'abord à coups de canon, ont été enlevées à la baïonnette. Toute la partie de la ville qui s'étend entre les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Martin, la pointe Saint-Eustache et l'Hôtel de Ville, a été sillonnée en tous sens par nos colonnes d'infanterie; les barricades furent enlevées et détruites. Les insurgés dispersés et tués. Les rassemblements qui ont voulu essayer de se reformer sur les boulevards ont été chargés par la cavalerie du général Reybell, qui a essuyé, à la hauteur de la rue Montmartre, une assez vive fusillade.

« Attaqués de tous les côtés à la fois, déconcertés par l'irrésistible élan de nos troupes et par cet ensemble de dispositions enveloppant, comme dans un réseau de fer, le quartier où ils nous avaient attendus, les insurgés n'ont plus osé rien entreprendre de sérieux. A cinq heures du soir, les troupes de la division Carrelet venaient reprendre position sur le boulevard. Ainsi commencée à deux heures, l'attaque était terminée avant cinq heures du soir. L'insurrection était vaincue sur le terrain qu'elle avait choisi.

« Toutefois, quelques combats partiels ont eu lieu en dehors de ce terrain, et je crois devoir vous les signaler : Le 4, vers sept heures du soir, quelques rassemblements d'insurgés, dispersés par les diverses colonnes, se réunirent dans le haut de la rue Saint-Honoré, des Poulies, et plusieurs petites rues adjacentes, où ils commencèrent à se barricader. D'autres attroupements avaient lieu en même temps dans les rues Montmartre et Montorgueil, dont les réverbères avaient été éteints, et où les insurgés, à la faveur de l'obscurité, avaient pu élever de nouvelles barricades.

« Vers huit heures, le colonel de Lourmel, du 51ᵉ de ligne, qui était resté en position près de la pointe Saint-Eustache, bien qu'appréciant toutes les difficultés d'une attaque de nuit, se décida à faire attaquer immédiatement par le 2ᵉ bataillon de son régiment. Les quatre premières barricades furent enlevées au pas de course, et avec le plus grand élan, par les grenadiers et les voltigeurs de ce bataillon. Une cinquième restait debout, plus élevée et mieux défendue que les autres. Malgré son éloignement, malgré l'obscurité, le colonel de Lourmel n'hésita pas à prendre ses dispositions pour l'attaquer. Quinze grenadiers, aux ordres du sergent Pitrois, s'élancent les premiers, bientôt suivis par les grenadiers et les voltigeurs du bataillon, entraînés par le commandant Jeannin. Rien ne peut résister à l'élan de ces braves soldats. La barricade est enlevée, malgré une résistance désespérée. Cent insurgés environ la défendaient. Quarante sont tués sur place, les autres sont faits prisonniers. Une centaine de fusils, des armes de toute espèce, d'abondantes munitions, tombent au pouvoir de nos soldats.

« Le colonel Courant, du 19ᵉ de ligne, qui occupait, avec son régiment, le Palais-National, apprenant qu'un nombre considérable d'insurgés, chassés du Carré Saint-Martin, s'étaient ralliés sur la place des Victoires et menaçaient la Banque de France et les quartiers environnants, s'y porte au pas de course avec son régiment, enlève les barricades des rues Pagevin et des Fossés-Montmartre, et revient s'établir à la Banque d'où il a pu maintenir la tranquillité des quartiers de la Banque et de la Bourse. Je n'achèverais pas de citer; je ne puis cependant pas m'empêcher de rendre justice à l'énergique habileté avec laquelle M. le capitaine de La Roche-d'Oisy, commandant la 4ᵉ compagnie du 1ᵉʳ bataillon de gendarmerie mobile, a su, pendant tout le temps qu'a duré l'insurrection, préserver de toute insulte l'Imprimerie Nationale, entourée sans cesse de groupes menaçants. Plusieurs barricades ont été construites dans les rues voisines, dans le but de couper les communications de cet établissement. M. le lieutenant Fabre, de cette compagnie, à la tête de vingt-cinq gendarmes, a enlevé au pas de course la plus forte de ces barricades, formée au moyen de diligences renversées, de tonneaux pleins de pavés et de pièces de bois. Les autres barricades ont été succes-

sivement abordées et détruites, la circulation rétablie et maintenue par de fréquentes patrouilles.

« A la Chapelle-Saint-Denis, quelques compagnies du 28e de ligne ont enlevé de nombreuses barricades et maintenu la tranquillité dans ces quartiers populeux, que les sociétés secrètes avaient profondément remués.

« Pendant que ces événements se passaient sur la rive droite de la Seine, le général Renault, commandant la 2e division, occupait la rive gauche, et, par l'habileté de ses dispositions, par la bonne contenance de ses troupes, il a pu garantir de toute agitation la population ouvrière des onzième et douzième arrondissements, dans laquelle, à une autre époque, l'insurrection avait fait de nombreux prosélytes.

« La division de cavalerie de réserve, aux ordres du général Korte, appelée de Versailles, a pris position d'abord aux Champs-Élysées, puis sur les boulevards, et a puissamment contribué, par de nombreuses et fortes patrouilles, à l'arrestation d'un grand nombre d'insurgés et au rétablissement complet de la tranquillité.

« Les rapports qui me furent adressés dans la nuit du 4 sur l'état de Paris, me donnant la presque certitude que l'insurrection n'oserait plus relever la tête, je retirai à minuit une partie des troupes de leurs positions de combat, pour leur donner un repos qu'elles avaient si bien mérité.

« Le lendemain, 5 décembre, je voulus montrer toute l'armée de Paris à la population. Je voulais, par cette démonstration, rassurer les bons, intimider les méchants. J'ordonnai aux brigades d'infanterie, avec leur artillerie et leurs compagnies de génie, de parcourir la ville en colonnes mobiles, de marcher aux insurgés partout où ils se montreraient encore, d'enlever et de détruire les obstacles qui pourraient gêner la circulation.

« A cet effet, le général Carrelet, à la tête d'une colonne de sa division, se porta, vers neuf heures du matin, à la barrière Rochechouart, où l'on signalait encore l'existence d'une barricade formidable. Mais les insurgés, atterrés par le résultat de la journée du 4, n'osèrent plus défendre leurs retranchements et les abandonnèrent à l'approche de nos troupes. Une autre barricade, élevée dans le faubourg Poissonnière, fut pareillement désertée par ses défenseurs, avant l'arrivée de la colonne aux ordres du général Canrobert, chargé de l'enlever.

« A partir de ce moment, la tranquillité n'a plus été troublée dans Paris, et la circulation a été rétablie sur tous les points. L'armée est rentrée dans ses quartiers, et, dès le lendemain 6, Paris ne voyait plus dans les rues ce déploiement inusité de forces, était rendu à son activité, à son mouvement, à sa vie habituelle.

« Je ne sais, M. le ministre, comment rendre aux troupes qui ont combattu dans ces deux journées toute la justice qui leur est due pour la fermeté, l'élan et la discipline dont elles n'ont cessé de donner les plus éclatantes preuves. Officiers et soldats, tous ont compris ce que la patrie, ce que la société exigeaient d'eux en ce moment solennel, tous ont noblement fait leur devoir. J'ai eu surtout à me louer beaucoup du concours énergique des officiers généraux sous mes ordres. Tous ont suivi mes instructions avec une intelligence et un dévouement qui me pénètrent de la plus vive reconnaissance pour eux. Partout ils ont montré aux troupes le chemin qu'elles ont si noblement suivi.

« Malheureusement, des opérations aussi compliquées ne pouvaient s'exécuter sans pertes sensibles. Nous avons eu dans ces deux journées 24 tués, dont 1 officier; et 184 blessés, dont 17 officiers. De ce nombre est M. le colonel Quilico, du 72e de ligne, qui a eu le bras traversé d'une balle, en même temps que son lieutenant-colonel, M. Loubeau, tombait à ses côtés frappé mortellement. L'armée entière s'est associée aux regrets qu'a causée, dans le 72e de ligne, la perte de cet officier supérieur de la plus haute distinction.

« La faiblesse numérique de notre perte, comparée à celle des insurgés, ne peut s'expliquer que par l'élan avec lequel tous les obstacles ont été abordés par nos soldats, et par l'énergie avec laquelle ils ont écrasé l'insurrection. En deux heures de combat, l'armée de Paris a obtenu le résultat qu'elle désirait; elle a justifié dignement la confiance du Président de la République : elle a le sentiment de l'avoir noblement aidé à sauver la société en France et peut-être en Europe. »

Lorsque les troupes, au moment de commencer l'action le 4, passèrent sur le boulevard, il se passa un fait qui indique bien d'où venait l'organisation de la résistance. La brigade Reybell venait d'atteindre le boulevard Poissonnière lorsque des coups de fusil partirent des fenêtres entr'ouvertes, tirés par des mains gantées. Aussitôt la brigade s'arrêta, et tandis que les tirailleurs de la brigade Canrobert ouvraient sur les fenêtres un feu terrible, elle ouvrit à coups de canon les portes des maisons. La leçon fut courte, mais sévère.

Le nombre des victimes des journées de décembre ne fut pas si considérable qu'on a bien voulu le dire : il fut de 191 tués; c'était trop sans doute, mais ce chiffre n'atteignait pas les proportions des victimes faites par les révolutions. Le Président de la République institua une commission chargée de rechercher les familles des victimes innocentes et de les secourir.

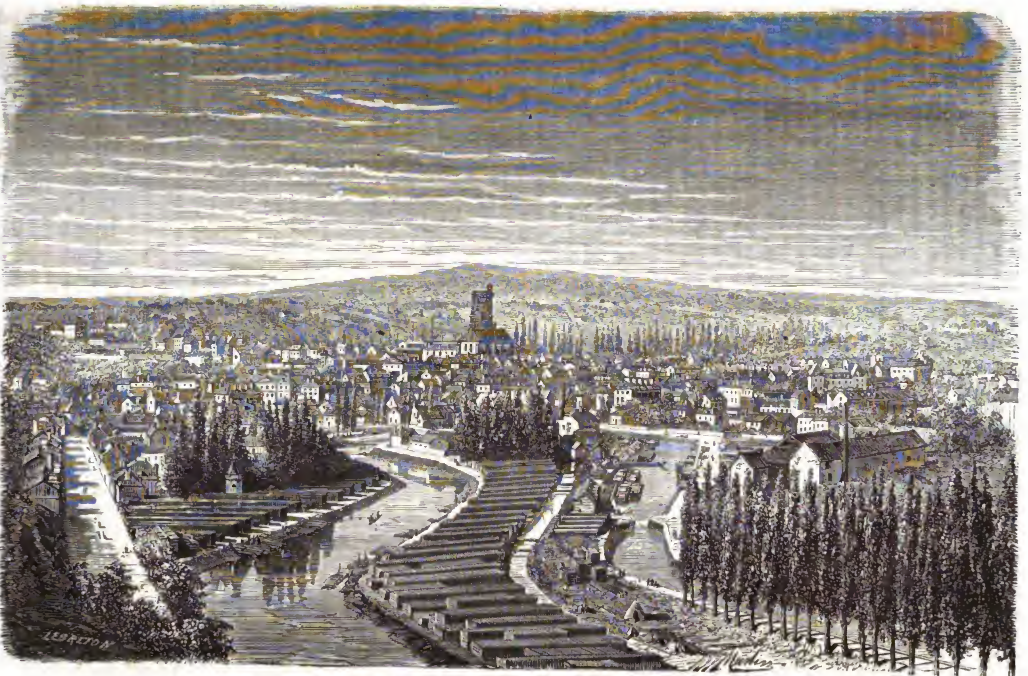
Le 6 décembre, toute trace d'agitation avait disparu, la circulation était partout rétablie, les affaires reprenaient, et la société, rassurée sur l'avenir, avait si bien confiance que les fonds montèrent de quatre francs, et que la hausse s'éleva encore les jours suivants.

§ 8. INSURRECTION SOCIALISTE DANS LES DÉPARTEMENTS.

Si tout était fini à Paris, de tristes insurrections éclatant dans un grand nombre de départements allaient prouver quels progrès funestes avaient faits dans ces dernières années les mauvaises théories. Ces théories devaient en effet produire dans les campagnes des conséquences plus redoutables, car là l'avidité est plus âpre encore que dans les villes, et les passions, quand on les excite, sont plus violentes. Le paysan, généralement peu instruit, a souvent sur les classes plus éclairées l'avantage du bon sens, des instincts généreux, l'amour du travail, et rien ne moralise comme le travail. Mais si vous pervertissez en lui le sens commun, l'esprit d'honnêteté, vous le faites immédiatement descendre au-dessous de l'homme : on en vit malheureusement trop d'exemples dans les départements en 1851. En 1830, en 1848 la province n'avait pas remué, mais vaincus dans la capitale, les socialistes s'étaient depuis efforcés d'étendre leur action sur le reste de la France : nous avons déjà exposé l'organisation, les ra-



Aspect du boulevard après l'affaire du 4 décembre 1851.



Vue de Clamecy, d'après une photographie de M. Gassier, de Clamecy.

mifications de leurs sociétés. Le caractère de l'insurrection de décembre 1851, qui fut évidemment surprise avant l'heure qu'elle avait fixée, montrera ce qu'elle eût été en 1852 en l'absence de tout pouvoir fort au centre du gouvernement. On peut le dire, la prise d'armes de décembre 1851 fut une vraie jacquerie.

Le coup d'État n'avait produit dans la généralité des départements qu'une agitation de contentement. Les provinces ne portaient point un grand intérêt à l'Assemblée, et elles obtenaient ce qu'elles avaient demandé par tant de pétitions, la prolongation des pouvoirs du Président. Aucun tumulte ne se produisit dans es grandes villes et dans soixante-douze départements où la garde nationale suffit pour contenir quelques démocrates exaltés. Aussi le Gouvernement publia-t-il tout d'abord les nouvelles les plus rassurantes de la province; mais le socialisme se leva bientôt dans quatorze départements, et les nouvelles les plus affreuses ne tardèrent pas à arriver de l'Allier, de la Nièvre, de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, du Jura, du Gard, du Gers, de l'Hérault, de l'Yonne, de la Drôme, du Lot-et-Garonne, du Var et des Basses-Alpes.

Dans le département de l'Allier, des bandes armées de faux, de poignards et de pistolets, marchèrent sur le chef-lieu, mais elles furent dispersées : dans plusieurs villages les émeutiers furent un moment les maîtres. Au Donjon ils firent prisonniers le maire, l'adjoint et deux autres personnes notables et leur firent subir les plus odieux traitements. Puis ils se mirent en marche sur la ville de la Palisse, traînant avec eux leurs prisonniers garrottés et gelés de froid. Le sous-préfet de la Palisse réunit à la hâte quelques gendarmes et chargea ces bandes sauvages. Mais il dut céder au nombre et se replier dans la sous-préfecture, où il fut néanmoins forcé. Appelant alors aux armes quelques citoyens énergiques, le sous-préfet marcha une seconde fois contre les insurgés : quatre gendarmes tombent et le cadavre de l'un d'eux est horriblement mutilé. Le bruit de l'arrivée des troupes put seul déterminer les bandes à quitter la ville. Elles emmenèrent encore leurs prisonniers qui, après plusieurs jours passés entre la vie et la mort, furent mis en liberté. Un château voisin du Donjon fut saccagé. Les troupes arrivèrent bientôt et de nombreuses arrestations rétablirent l'ordre.

Yonne. « Ce fut dans les cantons de Coulange-sur-Yonne et de Saint-Sauveur, riverains de Clamecy, que le soulèvement se manifesta. Le 5, quelques heures après que l'insurrection eut commencé dans cette ville, on sonna le tocsin dans les communes de Druyes, d'Andryes, d'Étais, de Sougères, de Pousseaux et de Surgy, cette dernière sur l'extrême limite de l'Yonne et de la Nièvre, mais appartenant au dernier département. La plupart des habitants, se levant en masse et s'armant de tout ce qu'ils purent trouver, se portèrent sur Clamecy, déjà au pouvoir de l'insurrection, et prirent part aux scènes abominables dont cette malheureuse ville fut le théâtre. Des bandes se portèrent sur Coulange; mais M. Barrey, maire, avait organisé la résistance, grâce au concours des habitants. Le pont était barricadé. Il fit dire à l'autorité supérieure qu'il se chargeait de la défense de la ville; et, en effet, pendant trois jours, il se maintint dans cette honorable défensive, sans que les insurgés osassent l'attaquer.

« A Pousseaux, le maire, M. Bonneau, vieillard âgé de soixante-seize ans, ayant voulu s'opposer au départ des bandes, fut odieusement assassiné. Il tomba frappé de six balles à la fois.

« Le lendemain, 6, jour de foire à Saint-Sauveur, Thiébault, professeur de médecine vétérinaire à la Ferme-École, et signalé comme chef de sociétés secrètes et comme démagogue fougueux, se mit à haranguer les démocrates, qui s'étaient donné rendez-vous à cette foire, principalement des cantons de Bléneau et Saint-Fargeau; ce forcené, excitant la foule par ses discours incendiaires, et criant : « Aux armes! » les conduisit à la mairie, où, malgré la résistance énergique de M. Delamour, les armes destinées au service de la garde nationale furent enlevées. On fit la fouille des maisons particulières, où l'on prit tout ce qu'on trouva d'armes. Les habitants paisibles furent indignement maltraités, et quelques-uns forcés de se joindre aux insurgés. On se sépara ensuite pour aller, chacun dans sa commune, chercher des renforts, et on se donna rendez-vous pour le soir à Saint-Sauveur. La nuit venue, les insurgés se mettent en marche, divisés en deux bandes, pour se porter sur Auxerre. Dans toutes les communes où passent ces bandes, elles sonnent le tocsin, pillent les armes, maltraitent les habitants et contraignent le plus grand nombre à marcher avec eux.

« Toucy, menacé d'une double invasion, allait devenir un point central d'opérations pour les insurgés. L'alarme y était grande; le maire, M. Arrault, membre du conseil général, avait réuni la compagnie de sapeurs-pompiers, armé les citoyens de bonne volonté et se préparait à la résistance. Mais les nouvelles qui lui arrivaient de toutes parts lui donnèrent de sérieuses inquiétudes. Il dépêcha des courriers qui vinrent à Auxerre prévenir le préfet et demander des secours. M. le lieutenant-colonel de Cheffontaines, désigné pour commander l'état de siége, y était arrivé dans la journée. On ne pouvait dégarnir Auxerre, car on recevait la nouvelle que l'insurrection de Saint-Florentin, arrondissement situé à l'autre extrémité du département, menaçait le chef-lieu. On ne put faire partir, à onze heures du soir, que vingt-cinq hommes d'infanterie en poste et dix gendarmes à cheval.

« Ce renfort arrivait à Toucy à deux heures du matin. Il n'eut que le temps de se ranger en bataille pour recevoir la bande insurrectionnelle qui entrait par la route de Dracy. On marcha en colonne, la troupe en tête, sur les insurgés, qui, aux sommations, répondent par un coup de feu. Le maire, emporté par un sentiment de générosité qu'on ne peut s'empêcher d'admirer, se jette devant les soldats et veut employer les moyens de conciliation, mais les insurgés ne l'écoutent pas. Le lieutenant fait alors charger à la baïonnette, et plusieurs insurgés tombent sous le feu des défenseurs de l'ordre. Toute la bande prend la fuite en laissant vingt-cinq prisonniers entre les mains de la troupe, parmi lesquels Chauvost et Tricotet, deux de leurs chefs. A peine les a-t-on mis en lieu de sûreté, qu'il faut aller faire tête à la colonne de Saint-Sauveur, forte d'environ deux cents hommes, comme la première. Les insurgés engagèrent le feu, mais prirent la fuite aux premières décharges, laissant plusieurs morts et quinze prisonniers.

« Clamecy est une ville d'environ six mille âmes, située aux confins du département de la Nièvre, limitrophe de l'Yonne et distante d'environ dix-huit lieues

de Nevers. Assise sur le confluent du Beuvron et de l'Yonne, au pied d'une montagne qui la domine entièrement, elle a de vieux monuments et de vieux souvenirs. Son origine est si antique qu'on l'ignore. Malheureusement, Clamecy était depuis quelque temps un foyer de socialisme, et beaucoup de ses habitants, quelques-uns même parmi les notables, étaient affiliés aux hommes de 1852 : malheureusement aussi la sécurité y était grande; on ne voulait pas croire à certaines éventualités. A la nouvelle des événements de Paris, les démagogues du lieu se hâtèrent de se concerter. On vit les affiliés des communes voisines, on s'assura de leur concours, et, pour le vendredi 5 au soir, le signal fut donné. Le sous-préfet, témoin des menées socialistes, avait ordonné quelques arrestations. Ce fut le prétexte apparent. On se réunit sur la place de la prison, et bientôt arrivèrent les contingents des communes voisines. Tout ce qui environne Clamecy s'insurgeait, et les bandes commençaient à arriver de la Puisaie, pays limitrophe de l'Yonne. Le tocsin sonne à la fois dans une foule de communes. Pendant ce temps-là, les insurgés, déjà réunis, attaquent avec acharnement la prison, où les gendarmes résistent avec une admirable énergie, mais sont enfin accablés sous le nombre. Deux de ces braves y sont frappés mortellement. Les insurgés défoncent les portes et délivrent les prisonniers. L'un de ces derniers se met immédiatement à la tête des rebelles. Ce chef est un jeune homme de bonne famille, condamné à Paris à six mois de prison pour outrage public à la pudeur. Ils marchent sur la mairie et s'emparent de cinq cents fusils. Dès lors, la ville a été complétement envahie, mise à sac, pillée, les maisons particulières dévastées. Les insurgés se présentent à la recette particulière et y volent 3000 francs. Mais ce n'est pas assez de la révolte à main armée, le pillage et le vol; car, ce qui triomphe à Clamecy, c'est la démagogie, c'est, en un mot, 1852[1]. »

On entendait pousser, par ces bandes ivres de vin et de plaisirs infâmes, les cris de : « Vive Barbès, vive la guillotine! Mort aux blancs, mort aux riches! » Les forcenés montraient bien ce qu'ils voulaient, en arrachant les panneaux des études de notaires, en brûlant les registres, les archives de ces études où sont réunis les titres de propriété. Toutes les autorités avaient dû se cacher pour échapper à la rage de ces véritables bandits. Lorsqu'on apprit ces tristes nouvelles à Nevers, M. Carlier venait d'y arriver en qualité de commissaire extraordinaire du Gouvernement. Il partit avec le préfet, le procureur général, le général Pellion et une colonne de troupes. Des barricades avaient été élevées par les insurgés : les soldats les prirent en un instant, et la ville fut occupée. M. Carlier révoqua tous les fonctionnaires qui avaient pactisé avec l'émeute ou faibli devant elle. On inhuma solennellement les gendarmes morts pour la cause de l'ordre, et le procureur général prononça un discours sur leur tombe :

« Deux jours et deux nuits durant, dit-il, la démagogie a été maîtresse en cette ville.... La population ameutée, les maisons forcées, envahies et pillées, la terreur dans toutes les âmes honnêtes; huit assassinats et près de vingt victimes; les plus hideuses saturnales; le sac et le meurtre : voilà ses œuvres, les voilà telles qu'on nous les promettait pour 1852. »

On fit cinq cents prisonniers et on livra aux conseils de guerre ceux qui avaient pris une part active à l'insurrection.

A Neuvy, le desservant faillit périr. M. Fortoul, ministre de l'instruction publique, dans un rapport au Président, exposait ainsi les faits relatifs à ce vénérable prêtre : « A l'issue de la messe, dit-il, le curé, M. Villain, apprend que les hommes de sa paroisse sont en armes sur la place publique; il se rend au milieu d'eux pour leur prêcher la paix. Sa voix paternelle, loin de calmer ces furieux, n'ayant fait que les irriter davantage, il est contraint de se retirer au presbytère. Il y est suivi par une bande ameutée qui lui demande ses armes. « Mes armes, mes enfants, les « voilà, répond le digne prêtre en montrant son bré-« viaire, je n'en ai pas d'autres! — Vous en avez, ré-« pondent les insurgés. » Ils fouillent partout; mais, ne trouvant rien, ils s'en vont. Quelques moments après, ils reviennent plus menaçants : « Allons, lui disent-ils « en l'abordant, il faut nous suivre. — Où voulez-vous « me conduire? — Vous le saurez. — Mais je ne vous « suivrai que quand je saurai où je dois vous suivre. « Où donc? — En prison! — Comment, votre curé en « prison, et par vos mains! Que vous a-t-il donc fait « pour le traiter ainsi? Depuis vingt-six ans que je suis « au milieu de vous, je le dis sans en tirer de gloire, « je ne me suis appliqué qu'à vous faire du bien. »

« Il essaye en vain de les apaiser. Deux des insurgés le saisissent, les baïonnettes s'abaissent sur lui. Il cède à la force sans pâlir devant elle, et dit avec douceur à ces méchants : « Marchez, je vous suis. »

« Il avait à peine franchi la porte du jardin, qu'il reçoit au côté droit la décharge d'un pistolet tiré à bout portant. La balle déchire les chairs et sort par le côté gauche.

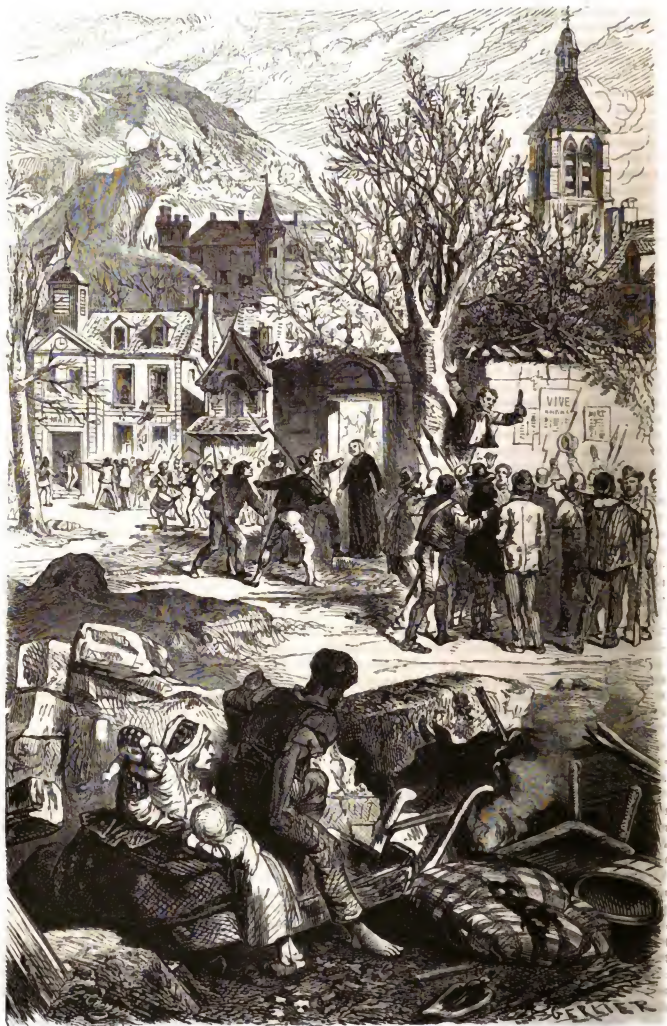
« Il est douloureux d'avoir à ajouter que ce crime si lâche, qui aurait dû remplir les spectateurs d'indignation, excita au contraire leurs sarcasmes. « Tiens, « s'écrient-ils, il ne tombe pas, il n'est pas mort! il est « cuirassé, il faut tirer où il ne l'est pas. » Au même instant l'abbé Villain est de nouveau menacé par cinq fusils, dont heureusement aucun ne fait feu. On l'entraîne tout sanglant, on le jette dans une prison, où il est abandonné seul, perdant son sang et ses forces, n'ayant pas même un siége pour se reposer. Dieu conduisit auprès de la prison une petite fille, qui provoqua les secours auxquels le bon curé doit la miraculeuse conservation de sa vie. »

Le secrétaire général de la préfecture, M. Ponsard, arriva à Neuvy et rassembla une commission militaire qui, après avoir simplement constaté l'identité de l'assassin, le fit fusiller en présence de toute la population.

Dans le département de Saône-et-Loire, les insurgés se signalèrent surtout par des vols. Mais à Louhans et dans plusieurs communes il y eut des assassinats. A Poligny, dans le Jura, les excès les plus honteux furent commis. Cette petite ville fut pendant dix-huit heures en proie à des bandes qui satisfirent leurs passions les plus brutales. La gendarmerie lutta contre elles avec le plus grand courage, mais elle dut se retirer pour aller chercher des renforts. Les chefs échappèrent à la justice et se réfugièrent en Suisse.

Les insurgés du département du Gard se réunirent

1. Belouino, *Histoire d'un coup d'État.*



Émeutes dans les départements (décembre 1851).



Émeutes dans les départements (décembre 1851).

au nombre de cinq ou six mille pour marcher sur Nîmes; mais la population et la troupe les attendaient de pied ferme : ils se dispersèrent dans leurs villages où ils commirent de nombreux actes de violence, forçant les mairies, maltraitant les autorités, brûlant une caserne de gendarmerie.

A Auch (département du Gers), une troupe d'insurgés menaçait la ville. Quatre-vingt-dix hussards, le colonel en tête, partirent pour la disperser. Ils rencontrèrent les émeutiers à deux kilomètres de la ville, et ceux-ci, au lieu de résister, demandèrent du pain. C'était une feinte pour gagner du temps. On amena de la ville des voitures de pain. Mais la distribution faite, les émeutiers prétendirent bivaquer à l'endroit où ils se trouvaient. On vit alors où ils voulaient en venir et on les somma de se retirer. Le procureur général chercha en vain à les ramener à de meilleurs sentiments : ils lui répondent en réclamant le sac de la ville. Alors l'attaque commence. Les hussards se précipitent dans cette multitude qui se défend avec énergie. Protégés par des talus, les insurgés tiraient presque à bout portant sur les soldats. Le colonel, le major, le chef d'escadron furent blessés ainsi que seize hussards, deux soldats furent tués. Les émeutiers s'enfuirent à travers champs et se cachèrent dans les bois. La ville de Mirande, inaccessible à la cavalerie, fut pendant trois jours à la discrétion des émeutiers qui y organisèrent une autorité révolutionnaire.

Le sous-préfet de Béziers, département de l'Hérault, montra un grand courage en arrêtant, de sa main, les parlementaires des émeutiers et en essuyant le feu à la tête des soldats. Plusieurs personnes furent tuées et les coups de fusil partaient de groupes où l'on disait : « En voilà un propriétaire! » L'une d'elles était même connue par ses opinions démocratiques, et comme on voulait arrêter les paysans en leur disant que c'était un frère : « Qu'importe, répondirent-ils, nous tirons à l'habit. » Le curé de Poillies fut assassiné par un individu qui se vengea ainsi de n'avoir pas obtenu un héritage auquel il n'avait aucun droit. A Pézenas, à Castelnau, l'insurrection éclata assez violente. On assure qu'un certain nombre de femmes portant sur la tête et à leurs bras des corbeilles et des paniers vides, marchaient derrière les villageois. Dans le Lot-et-Garonne, les insurgés commirent des atrocités. Dans le département de la Drôme, les bandes faisaient marcher devant elles les autorités, les curés, les hommes d'ordre pour que leurs prisonniers reçussent les premières balles.

Ce fut le département du Var qui eut le plus à souffrir de la jacquerie de décembre 1851. Dans la soirée du jeudi 4 décembre, on y apprit les événements de Paris. A Toulon, l'agitation fut extrême, des rassemblements considérables se formèrent hors des portes de la ville et sur le champ de bataille. Quelques compagnies suffirent pour les dissiper. La société secrète de Cuers avait décidé que le 5 décembre serait le jour du soulèvement. Dès sept heures du matin, toutes les avenues des chemins ruraux étaient gardées par des affidés. A une heure de l'après-midi, un rassemblement nombreux se porta vers la maison commune. M. Barralier, maire de Cuers, averti de ce mouvement, sortit pour se rendre à la caserne de gendarmerie, et revint escorté de la brigade. Il donna l'ordre à la foule de vider la mairie; un individu, nommé Mourre, s'écria : « Le peuple est souverain! ce sont des brigands qu'il faut exterminer sur-le-champ! » A ces paroles, on se précipita sur le maire; à trois reprises, le gendarme Cauvin parvint à le couvrir de son corps; mais tous deux furent terrassés et emportés hors de la mairie. Le brigadier de gendarmerie fut également saisi et entraîné du côté de la prison; au moment où il arrivait, un coup de feu l'atteignit au front et il tomba mort.

Un second gendarme fut poursuivi à coups de fusil dans une rue; quant au brave Cauvin, après avoir lutté contre dix individus, il fut désarmé, essuya plusieurs coups de feu, dont un l'atteignit à la tête, et parvint cependant à se sauver. Le maire, horriblement maltraité, put aussi échapper à la mort et fut jeté en prison.

Débarrassés de toute résistance, les insurgés se rendirent au domicile de M. Roustan, receveur buraliste des contributions indirectes, mirent sa maison au pillage, jetèrent par la fenêtre les meubles, les livres, les cartons, et les brûlèrent. La même scène de dévastation se reproduisit chez un autre receveur. Les factieux se transportèrent ensuite à la caserne de gendarmerie, et la saccagèrent. La veuve du brigadier, couchée en joue par les émeutiers, se vit forcée de remettre les fonds et les munitions de la brigade. Les insurgés mutilèrent affreusement le cadavre de l'infortuné gendarme.

Une commission provisoire se réunit à la maison commune pour délibérer, et décida qu'à minuit on exterminerait tous les ennemis du peuple. Un homme coiffé d'un bonnet rouge, les bras et les jambes nus, avait parcouru la ville avec sa cohorte et désigné les victimes. Par bonheur, le gendarme Cauvin, homme aussi dévoué qu'énergique, malgré sa blessure et ses souffrances, malgré les périls qui le menaçaient, s'était résolu à aller chercher des secours à Toulon. Les autorités, prévenues par lui, expédièrent immédiatement une colonne qui arriva à Cuers à onze heures du soir, et préserva la population de plus grands malheurs.

Le nouveau préfet, M. Pastoureau, arriva à Toulon dans la soirée du 4. Le 5 au matin, il en partit avec huit compagnies du 50ᵉ, se portant sur Cuers où il arriva la nuit. Il y surprit les insurgés, opéra un grand nombre d'arrestations, rétablit les autorités que l'insurrection avait chassées et remplacées par une municipalité révolutionnaire, et revint à Toulon, le 6, dans l'après-midi, avec soixante-dix prisonniers, parmi lesquels se trouvaient des personnages marquants surpris portant des armes, des munitions et des proclamations.

On se fatigue à enregistrer et à lire ces scènes déplorables que nous ne pouvons toutes raconter. Pendant le mois de décembre, les journaux furent remplis de ces récits affreux qui, espérons-le, ne souilleront plus notre histoire. Et comment s'étonner que le sens moral d'une partie de nos populations rurales ait été faussé à ce point? On avait depuis trois ans ruiné le principe d'autorité; répandu dans les campagnes les théories les plus immorales, les doctrines les plus anti-sociales : on avait flatté les instincts grossiers de l'homme, et l'ignorance livrait sans défense une partie de nos paysans à des sophistes dont ils ne soupçon-

naient ni les motifs, ni le but. Les campagnes en 1851 ne ressemblaient nullement à ce qu'elles sont aujourd'hui : il y avait beaucoup de misère, et la crise de 1848 n'était pas faite pour la soulager. On avait promis à ces hommes qui cèdent facilement à la jalousie, à la haine, qu'on leur donnerait part à la richesse en 1852. Sans doute nous ne croyons pas qu'on leur ait prêché la doctrine du pillage; mais si l'on s'adresse à des masses ignorantes, elles ont bientôt traduit en faits violents des théories qu'elles ne comprennent pas, et dont elles cherchent tout de suite les conséquences pratiques. La cupidité fait le reste.

Voilà où l'on arrive en discréditant le travail, la seule source de la fortune, en ouvrant à des esprits peu éclairés des perspectives chimériques. Par bonheur, une partie seulement et de beaucoup la moins considérable de nos populations rurales, avait été pervertie par les doctrines socialistes. Dans toute la France nos honnêtes et laborieux paysans furent stupéfaits et indignés à la vue des progrès qu'avaient faits dans leurs villages ces funestes doctrines. Ils comprirent quel danger les menaçait si la licence, durant plus longtemps, avait permis au mal de s'étendre encore; ils virent de leurs yeux que le *spectre rouge* de 1852, si souvent annoncé, n'était pas un pur fantôme.

Les partis peuvent juger différemment l'acte du 2 décembre. Mais à l'exception de ceux qui ont tenté de jeter la France dans l'anarchie, tout le monde pense que cet acte a sauvé la société. Les combattants de Paris eux-mêmes rougirent des alliés qu'ils avaient eus dans les provinces, et la plupart des parlementaires, qui traitaient de vaines les craintes tant de fois exprimées, reconnurent l'existence d'un danger qu'ils avaient nié. Les historiens, écrivant sous une influence ou sous une autre, pourront raconter à leur manière les événements du 2 décembre, se plaindre de la légalité violée, des libertés publiques suspendues, de l'état de siége proclamé, et nous regrettons comme eux ces rigueurs; mais ils ne pourront soutenir que c'est pour défendre la légalité, pour venger l'Assemblée, pour maintenir les libertés publiques que des forcenés firent la guerre dans nos provinces à la propriété, à l'autorité, à la religion, et outragèrent tout ce qu'il y avait de plus sacré. Ils ne pourront contester que ces dures nécessités étaient imposées par une nécessité suprême, le salut du pays. C'est là ce que la France comprit et c'est là ce que la postérité dira.



Cayenne.

§ 9. PLÉBISCITE DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 1851.

Le Président avait voulu une énergique répression des troubles des provinces. Les départements où la démagogie s'était montrée menaçante, furent mis en état de siége : le Jura, le Gard, l'Hérault, le Var. Un décret-loi, puisque le Président exerçait la dictature, ordonna que les individus reconnus coupables d'être affiliés aux sociétés secrètes seraient transportés dans une colonie pénitentiaire, à Cayenne. Le séjour de Paris fut rigoureusement interdit à tous les individus placés sous la surveillance. Plusieurs légions de la garde nationale, dont les membres avaient donné leurs armes, furent dissoutes.



Vue générale de Cayenne, prise de la montagne Montabo.

Sitôt que la tranquillité fut bien rétablie dans la capitale, le Président adressa au peuple une nouvelle proclamation dans laquelle il disait : « Les troubles sont apaisés. Quelle que soit la décision du peuple, la société est sauvée. La première partie de ma tâche est accomplie : l'appel à la nation; pour terminer les luttes des partis, je ne faisais, je le savais, courir aucun risque sérieux à la tranquillité publique. Pourquoi le peuple se serait-il soulevé contre moi ? Si je ne possède plus votre confiance, si vos idées ont changé, il n'est pas besoin de faire couler un sang précieux; il suffit de déposer dans l'urne un vote contraire. Je respecterai toujours l'arrêt du peuple. Mais, tant que la nation n'aura pas parlé, je ne reculerai devant aucun effort, devant aucun sacrifice pour déjouer les tentatives des factieux. Cette tâche, d'ailleurs, m'est rendue facile.

« D'un côté, l'on a vu combien il était insensé de lutter contre une armée unie par les liens de la discipline, animée par le sentiment de l'honneur militaire et par le dévouement à la patrie. D'un autre côté, l'attitude des habitants de Paris, la réprobation dont ils flétrissaient l'émeute, ont témoigné assez hautement pour qui se prononçait la capitale. Dans ces quartiers populeux où naguère l'insurrection se recrutait si vite parmi les ouvriers dociles à ses entraînements, l'anarchie, cette fois, n'a pu rencontrer qu'une répugnance profonde pour ses



LE MARÉCHAL VAILLANT.

détestables excitations. Grâces en soient rendues à l'intelligente et patriotique population de Paris! Qu'elle se persuade de plus en plus que mon unique ambition est d'assurer le repos et la prospérité de la France. Qu'elle continue à prêter son concours à l'autorité, et bientôt le pays pourra accomplir, dans le calme, l'acte solennel qui doit inaugurer une ère nouvelle pour la République. » Le ministre de l'intérieur annonçait en même temps aux commissaires extraordinaires que le Président mettait fin à leur mission, aux préfets que l'autorité illimitée dont on les avait revêtus cessait.

Le plus grand nombre des représentants arrêtés à la mairie de la rue de Grenelle avaient été relâchés dès le 4 décembre. On en avait conduit beaucoup au Mont-Valérien, et plusieurs refusaient de profiter de la liberté qui leur était rendue. On fut même obligé de recourir à la ruse. On les fit monter en voiture et on les conduisit en plaine. Comme ils ne voulaient pas descendre, on leur dit : « On va dételer les chevaux et vous laisser là. » Ils descendirent et regagnèrent leur domicile. M Thiers, ramené chez lui sur parole, partit ensuite pour l'Allemagne et ne fut accompagné par un agent que sur sa demande expresse. Le général Cavaignac avait été transféré à Ham. Il devait bientôt épouser la fille d'un banquier, M. Odier. Mme Odier et sa fille purent visiter le général, et M. Odier remercia vivement le comte de Morny de sa bienveillance, dans plusieurs lettres, qui ont été rendues publiques. Le 16 décembre, le ministre de l'intérieur adressa à Mme Odier l'ordre de mise en liberté du général. Celui-ci refusa d'accepter cette liberté et écrivit au ministre qu'il resterait encore quelque temps à Ham pour protester contre la mesure dont il avait été l'objet. M. de Morny lui répondit par une lettre pleine de bon goût : « Général, dit-il, lorsque j'écris, c'est avec l'intention que mes lettres soient lues seulement par les personnes à qui elles sont adressées. En transmettant à Mme Odier l'ordre de votre mise en liberté, je n'ai eu d'autre but que d'être agréable à une famille que j'aime et que je respecte : je n'ai pas songé à autre chose. Si je me suis laissé aller à parler des sentiments de M. le Président de la République, c'est que (et vous le savez mieux que personne, général), si les grands actes politiques qui ont pour but le salut d'un pays, imposent parfois de dures nécessités, ils n'effacent pas les sentiments d'estime qu'on peut éprouver pour ses adversaires, et n'en interdisent pas l'expression. Vous comprenez donc que je ne réponde pas à ce que vous me faites l'honneur de me dire sur l'illégalité de votre arrestation, et que je me borne à me féliciter que la date du 19, choisie par vous, soit si rapprochée. »

Le 2 décembre, nous l'avons dit, le Président de la République n'avait pas voulu constituer un cabinet définitif, mais les éléments en étaient préparés, et le 3 décembre les noms des nouveaux ministres furent publiés. Le général Saint-Arnaud et le comte de Morny conservaient l'un le ministère de la guerre, l'autre le ministère de l'intérieur, où il avait révélé de si hautes capacités. Les autres portefeuilles étaient ainsi distribués : celui de la justice à M. Rouher, celui des finances à M. Achille Fould, celui des travaux publics à M. Magne, du commerce à M. Lefebvre Duruflé, des affaires étrangères à M. le marquis Turgot, de la marine à M. Ducos, de l'instruction publique à M. Fortoul. Les ministres ne fonctionnèrent régulièrement qu'à partir du 5 décembre. Tant que l'agitation et l'insurrection durèrent, ils se tinrent au ministère de l'intérieur, où ils aidaient M. de Morny.

Dès le 3 décembre, avait été aussi formée une commission consultative, remplaçant l'Assemblée et le conseil d'État, pour éclairer le Président et discuter la Constitution nouvelle. Le prince Louis-Napoléon avait mis sur la liste de cette commission consultative plusieurs représentants sur le dévouement desquels il avait cru devoir compter, mais qui refusèrent de faire partie de la commission, entre autres l'ancien ministre Léon Faucher, qui signifia son refus d'une manière hautaine. La liste définitive des membres de cette commission ne fut arrêtée que le 13. On y remarquait principalement les noms d'Abattucci, d'Argout, gouverneur de la Banque, d'Audiffret, de Barthe, premier président de la cour des comptes, du général Baraguay-d'Hilliers, de Berger, préfet de la Seine, de Billault, de Bonjean, de Cambacérès, de Chaix-d'Est-Ange, de Drouyn de Lhuys, de Dupin, de Delangle, du général Lawœstine, de le Verrier, etc., etc. M. Baroche était vice-président de la commission consultative, dont Louis-Napoléon s'était réservé la présidence.

Le Prince accorda de nombreuses récompenses aux troupes qui avaient combattu l'anarchie. Il décida que le service des troupes dans une localité troublée, serait considéré et compté comme campagne. Le 12 décembre il éleva à la dignité de maréchaux de France un vieux soldat de l'Empire, le général Harispe, et le général Vaillant. Le décret qui conférait au général Vaillant cette haute dignité était ainsi justifié : « Vu l'arrêté du 11 mai 1849 qui avait investi le général de division Vaillant des pouvoirs nécessaires pour prendre le commandement en chef du corps expéditionnaire de la Méditerranée;

« Considérant que, par un sentiment de délicatesse, cet officier général s'est abstenu de ses pouvoirs pour s'attribuer officiellement les prérogatives du commandement en chef qui lui avait été conféré, mais que néanmoins il a dirigé notoirement toutes les opérations du siége de Rome et assuré le succès de l'expédition;

« Considérant que le général de division Vaillant a accompli un fait d'armes éclatant, qui, suivant l'esprit de la loi, le met en position d'être élevé à la dignité de maréchal de France;

« Considérant enfin les éminents services rendus à l'armée par cet officier général pendant tout le cours de sa carrière militaire.... décrète, etc.... »

Cette carrière était en effet des plus glorieuses. M. Vaillant, né à Dijon le 6 décembre 1790, fut admis à l'âge de dix-sept ans à l'École polytechnique, passa ensuite à l'Ecole de Metz et prit une part active aux dernières campagnes de l'Empire. Il fit notamment la campagne de Russie, où il fut cité à l'ordre du jour. Au mois d'août 1813, il reçut la croix d'honneur, mais bientôt il tomba entre les mains de l'ennemi, et sa captivité ne cessa qu'en 1814. En 1815 il se distingua à Ligny et à Waterloo. Sous la Restauration il poursuivit avec zèle ses études sur son arme spéciale, le génie : il devint capitaine en 1816, chef de bataillon en 1826. Au siége d'Alger en 1830, ce fut lui qui dirigea le bombardement du château appelé Fort-de-l'Empereur, et dont la ruine amena la chute de la ville. Un biscaïen lui cassa la jambe, et M. Vaillant dut rentrer en

France, où il fut nommé lieutenant-colonel. En 1832 il gagna le grade de colonel au siége d'Anvers. En 1834 le colonel Vaillant retourna en Algérie et couvrit ce pays de blockhaus et de remparts fortifiés. Maréchal de camp en 1838, il fut chargé du commandement de l'École polytechnique. En 1840 il fut appelé à diriger les travaux d'une partie des fortifications de Paris et devint lieutenant général en 1845. Nous avons dit avec quelle habileté et quels ménagements il dirigea le bombardement de Rome. Nous le retrouverons, sous l'Empire, à différents ministères, et surtout à l'état-major de l'armée d'Italie.

Cette récompense accordée au général qui avait pris Rome, avait été fort applaudie par le clergé. Un décret qui restitua le Panthéon au culte catholique et lui rendit son nom de Sainte-Geneviève le satisfit plus encore. Mais cette dernière mesure ne fut pas populaire et le monument qu'on avait consacré aux grands hommes, n'en resta pas moins pour les Parisiens et pour les étrangers le Panthéon. Le gouvernement d'ailleurs ne voulut pas blesser ce sentiment et respecta l'inscription que le monument porte à son front majestueux : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante;* inscription qui ne concorde plus avec la destination de l'édifice. Une circulaire ministérielle interdit enfin le travail dans les ateliers et les chantiers de l'État les dimanches et jours fériés. Le prince Louis-Napoléon qui avait à restaurer la société, comprenait qu'il fallait, comme son oncle, faire un appel à la religion, dont l'influence fortifie l'autorité et assure l'ordre. Ce fut là le sentiment qui le dirigea dans ces différentes mesures. Le clergé l'encouragea et se prononça ouvertement en sa faveur : il comptait que le prince Louis-Napoléon lui rendrait son ancienne puissance. Mais le Prince montrera plus tard que s'il protégeait la religion, comme une force morale indispensable à l'humanité et à la société, il n'entendait pas rendre à ses ministres une influence exagérée, que les catholiques sincères ne réclament nullement.

Le Président avait d'abord fixé la date du 13 et du 14 décembre pour le vote qu'il avait provoqué. Il avait aussi décidé que le vote aurait lieu sur des registres avec signature. Mais ce mode de votation présentait de nombreux inconvénients, et le Prince auquel on fit de sérieuses objections, décida que le vote aurait lieu au scrutin secret; le jour de l'élection fut reculé au 20 décembre. Lorsqu'on prit cette décision, l'armée avait déjà voté comme on l'avait prescrit, et les soldats avaient déposé leur adhésion ou leur refus sur des registres qu'ils signaient. Le Président ordonna que les registres fussent brûlés pour ôter toute crainte au petit nombre de militaires qui auraient voté contre lui. Dans les mairies, les citoyens s'empressèrent d'aller chercher leurs cartes, et le nombre des votants fut plus grand qu'aux élections du 10 décembre 1848.

D'ailleurs le Président montrait comment il entendait user de son pouvoir. Il n'était pas de jour où le *Moniteur*, le seul journal intéressant de cette période, n'enregistrât des décrets ordonnant des améliorations de tout genre. Délivré de l'étreinte d'une Assemblée hostile, le ministère travaillait avec une ardeur infatigable à développer toutes les sources de la richesse publique. Ce n'était du reste qu'un faible commencement de cette série de mesures utiles, d'institutions charitables dont la succession ininterrompue composera presque toute l'histoire du règne de Napoléon III.

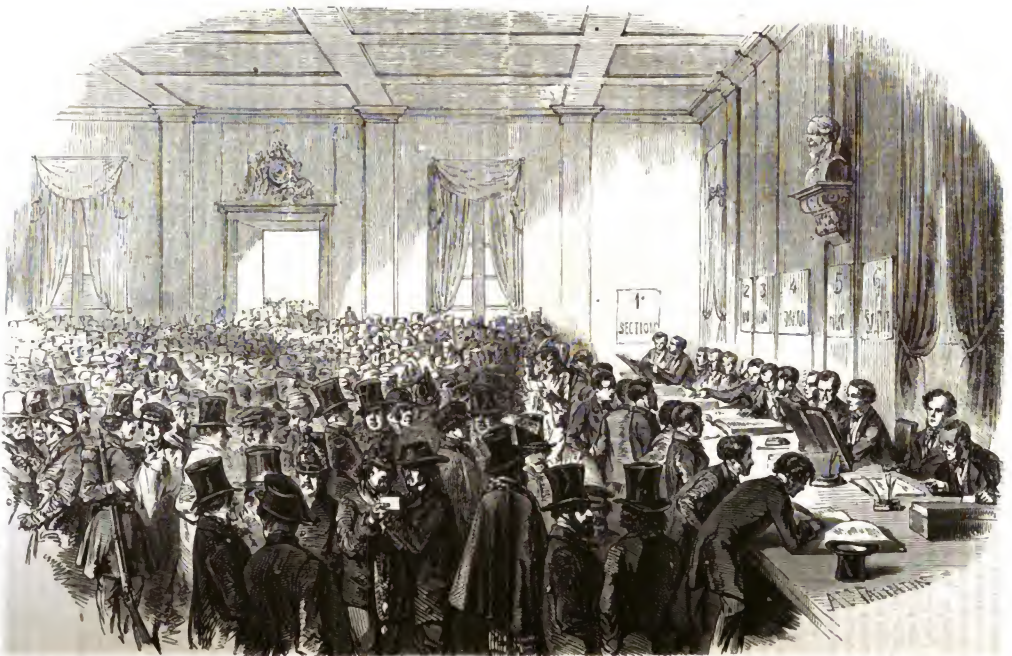
Ce fut le 20 et le 21 décembre que la France répondit à l'appel du Président. Celui-ci avait demandé la continuation de son pouvoir pour dix ans, et lui avait soumis les bases d'une Constitution nouvelle, empruntée à la Constitution du Consulat. Le vote eut lieu partout avec le plus grand ordre : 7 439 216 bulletins portèrent le mot *oui;* 640 737 le mot *non.* On n'attendit pas le résultat du vote de quelques parties de l'Algérie et de quelques communes attardées. La majorité était trop grande pour laisser le moindre doute.

Le 31 décembre au soir, lorsque le dépouillement des votes fut terminé, la commission consultative se rendit au palais de l'Élysée à huit heures du soir. Le vice-président présenta au prince Louis-Napoléon le résultat du vote.... « Jamais, lui dit-il, dans aucun pays, la volonté nationale s'est-elle aussi solennellement manifestée! Jamais gouvernement obtint-il un assentiment pareil, eut-il une base plus large, une origine plus légitime et plus digne du respect des peuples.... »

Le Prince prit à son tour la parole : « La France a répondu à l'appel loyal que je lui avais fait. Elle a compris que je n'étais sorti de la légalité que pour rentrer dans le droit. Plus de sept millions de suffrages viennent de m'absoudre, en justifiant un acte qui n'avait d'autre but que d'épargner à la France et à l'Europe peut-être des années de troubles et de malheurs.

« Je vous remercie d'avoir constaté officiellement combien cette manifestation était nationale et spontanée. Si je me félicite de cette immense adhésion, ce n'est pas par orgueil, mais parce qu'elle me donne la force de parler et d'agir ainsi qu'il convient au chef d'une grande nation comme la nôtre. Je comprends toute la grandeur de ma mission nouvelle, je ne m'abuse pas sur ses graves difficultés. Mais, avec un cœur droit, avec le concours de tous les hommes de bien qui, ainsi que vous, m'éclaireront de leurs lumières et me soutiendront de leur patriotisme, avec le dévouement éprouvé de notre vaillante armée, enfin avec cette protection que demain je prierai solennellement le Ciel de m'accorder encore, j'espère me rendre digne de la confiance que le peuple continue de mettre en moi. J'espère assurer les destinées de la France en fondant des institutions qui répondent à la fois et aux instincts démocratiques de la nation et à ce désir exprimé universellement d'avoir désormais un pouvoir fort et respecté. »

Une nouvelle période de notre histoire s'ouvrait, la présidence décennale, période qui ne durera qu'une année, mais qui se continuera par l'Empire.



Distribution des cartes et des bulletins dans les mairies pour le vote du 20 décembre.



QUATRIÈME PÉRIODE.

PRÉSIDENCE DÉCENNALE.

20 DÉCEMBRE 1851 — 2 DÉCEMBRE 1852.

CHAPITRE XIV.

LA DICTATURE. — RÉORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA FRANCE.

§ 1. LE « TE DEUM » DU 1er JANVIER 1852; LA NOUVELLE CONSTITUTION (14 JANVIER).

Le vote solennel de la France au 20 et 21 décembre avait investi le prince Louis-Napoléon d'un pouvoir souverain et absolu. Le pays, fatigué de révolutions, sentant le besoin de développer en paix sa richesse et stimulé par les progrès matériels qu'avaient accomplis les nations voisines, comme l'Exposition universelle de 1851 l'avait démontré, abdiquait réellement entre les mains du prince Louis-Napoléon. Il se livrait tout entier à la discrétion d'un homme et se réfugiait dans les bras d'un dictateur. Ce dénoûment de la révolution de 1848 suffit pour la faire juger, s'il est vrai qu'on doit juger de l'arbre par ses fruits, d'un gouvernement par ses résultats. C'était là qu'aboutissaient les conceptions de tant d'hommes politiques improvisés, qui croyaient qu'une parole élégante et facile donne le génie des affaires ou y supplée. Ils avaient réduit la France à la nécessité de renoncer à toute liberté, ces avocats éloquents qui avaient promis la vraie liberté. Ils furent suivis, dans leur retraite, du respect dû aux vaincus quand ils savent garder la dignité de leur caractère; mais on ne peut oublier que leur défaite fut amenée surtout par leurs rivalités, leur peu de sens pratique, leurs utopies, leur négligence des intérêts populaires.

Le pays s'abandonnait à un dictateur, par lassitude : il s'abandonnait aussi par confiance. Se fût-il ainsi livré à tout autre que le prince Louis-Napoléon? On a de la peine à le croire. Le nom de Napoléon possède, dans les temps modernes, une autre signification que la désignation d'une famille, d'une dynastie. Une famille peut inspirer des sympathies : elle n'excite pas d'entraînement. Pour passionner un pays, il faut un

principe, et le nom de Napoléon personnifie les conquêtes de 1789. Un Prince dont la famille était issue de la Révolution, ne pouvait avoir d'autres intérêts que ceux du pays, et n'avait d'autre moyen d'arriver à la grandeur que de travailler à la grandeur de la France.

L'année 1852, dont on avait tant redouté l'approche, s'ouvrit donc sous les auspices, sinon les plus riants, puisque le pays était attristé par des rigueurs toujours déplorables même quand elles sont le plus nécessaires, du moins sous les auspices les plus rassurants. Cette année que de sinistres prédictions avaient voulu marquer d'une tache de sang, le Président de la République la commença, puisque le péril avait disparu, par une cérémonie religieuse d'actions de grâces. La basilique de Notre-Dame, ce monument si cher au patriotisme des Français parce que son histoire s'identifie avec la nôtre, et que pas un événement ne s'accomplit sans que ses voûtes en reçoivent l'écho, reprit une parure de fête, oubliée depuis longtemps. Au dehors, toutes ses colonnades se décorèrent de drapeaux tricolores : à l'intérieur des guirlandes s'entrelacèrent à ses arceaux gothiques. Des estrades furent dressées pour recevoir les corps constitués et toutes les autorités civiles et militaires. Le Prince-Président arriva à Notre-Dame entre deux haies de troupes et au milieu des acclamations de la foule. Il fut reçu au seuil de l'antique métropole par l'archevêque de Paris, Mgr Sibour, et conduit processionnellement à un fauteuil réservé, au-dessus duquel s'élevait un dais de velours cramoisi. Cette cérémonie était comme une consécration, faite par la religion, des actes du 2 décembre et du nouveau pouvoir sorti du plébiscite.

La veille, le Président avait reçu à l'Élysée les félicitations des corps constitués et le doyen des curés de Paris, le curé de Saint-Nicolas, âgé de quatre-vingt-sept ans, s'approchant vivement du Prince, lui avait dit d'un ton joyeux : « Je suis heureux, Monseigneur, de vous dire avec le prophète : « L'œuvre de Dieu réussira « quand même. » Le Président n'en doutait pas, car c'était sa dernière réception officielle au palais de l'Élysée : il avait résolu de s'établir aux Tuileries à partir du 1er janvier. Il s'y installa en effet quelques jours plus tard malgré les réparations que nécessitaient les injures faites à ce monument par la révolution. Personne ne s'étonna de voir rentrer le prince Louis-Napoléon dans le château où il était né, et on comprit qu'il n'en sortirait plus.

Le 14 janvier parut au *Moniteur* la Constitution nouvelle, dont le Prince expliqua lui-même le caractère, le mécanisme et les avantages dans un préambule qui dispense de tout commentaire : c'est plus qu'un document historique : c'est une préface éloquente à la Constitution qui nous régit. On n'avait pas encore songé à expliquer ainsi au peuple les institutions qu'on lui donnait, et le Prince, bien que dictateur, manifestait déjà son penchant à justifier tous ses actes devant l'opinion, qu'il a proclamée depuis la reine du monde moderne.

« Français, disait-il, lorsque dans ma proclamation du 2 décembre, je vous exprimai loyalement quelles étaient, à mon sens, les conditions vitales du pouvoir en France, je n'avais pas la prétention, si commune de nos jours, de substituer une théorie personnelle à l'expérience des siècles. J'ai cherché, au contraire, quels étaient, dans le passé, les exemples les meilleurs à suivre, quels hommes les avaient donnés, et quel bien en était résulté.

« Dès lors, j'ai cru logique de préférer les préceptes du génie aux doctrines spécieuses d'hommes à idées abstraites. J'ai pris comme modèle les institutions politiques qui déjà, au commencement de ce siècle, dans des circonstances analogues, ont raffermi la société ébranlée et élevé la France à un haut degré de prospérité et de grandeur.

« J'ai pris comme modèle les institutions qui, au lieu de disparaître au premier souffle des agitations populaires, n'ont été renversées que par l'Europe entière coalisée contre nous.

« En un mot, je me suis dit : Puisque la France ne marche depuis cinquante ans qu'en vertu de l'organisation administrative, militaire, judiciaire, religieuse, financière, du Consulat et de l'Empire, pourquoi n'adopterions-nous pas aussi les institutions politiques de cette époque? Créées par la même pensée, elles doivent porter en elles le même caractère de nationalité et d'utilité pratique.

« En effet, ainsi que je l'ai rappelé dans ma proclamation, notre société actuelle (il est essentiel de le constater) n'est pas autre chose que la France régénérée par la Révolution de 89 et organisée par l'Empereur. Il ne reste plus rien de l'ancien régime que de grands souvenirs et de grands bienfaits. Mais tout ce qui alors était organisé a été détruit par la Révolution, et tout ce qui a été organisé depuis la Révolution et qui existe encore, l'a été par Napoléon.

« Nous n'avons plus ni provinces, ni pays d'états, ni parlements, ni intendants, ni fermiers généraux, ni coutumes diverses, ni droits féodaux, ni classes privilégiées en possession exclusive des emplois civils et militaires, ni juridictions religieuses différentes.

« A tant de choses incompatibles avec elle, la Révolution avait fait subir une réforme radicale, le premier consul rétablit l'unité, la hiérarchie et les véritables principes du gouvernement. Ils sont encore en vigueur.

« Ainsi l'administration de la France confiée à des préfets, à des sous-préfets, à des maires, qui substituaient l'unité aux commissions directoriales; la décision des affaires, au contraire, donnée à des conseils, depuis la commune jusqu'au département; ainsi la magistrature, affermie par l'inamovibilité des juges, par la hiérarchie des tribunaux, la justice, rendue plus facile par la délimitation des attributions, depuis la justice de paix jusqu'à la Cour de cassation, tout cela est encore debout.

« De même, notre admirable système financier, la Banque de France, l'établissement des budgets, la cour des comptes, l'organisation de la police, nos règlements militaires datent de cette époque.

« Depuis cinquante ans, c'est le Code Napoléon qui règle les intérêts des citoyens entre eux; c'est encore le Concordat qui règle les rapports de l'État avec l'Eglise.

« Enfin la plupart des mesures qui concernent les progrès de l'industrie, du commerce, des lettres, des sciences, des arts, depuis les règlements du Théâtre-Français jusqu'à ceux de l'Institut, depuis l'institution des prud'hommes jusqu'à la création de la Légion d'honneur, ont été fixées par les décrets de ces temps.

« On peut donc l'affirmer, la charpente de notre

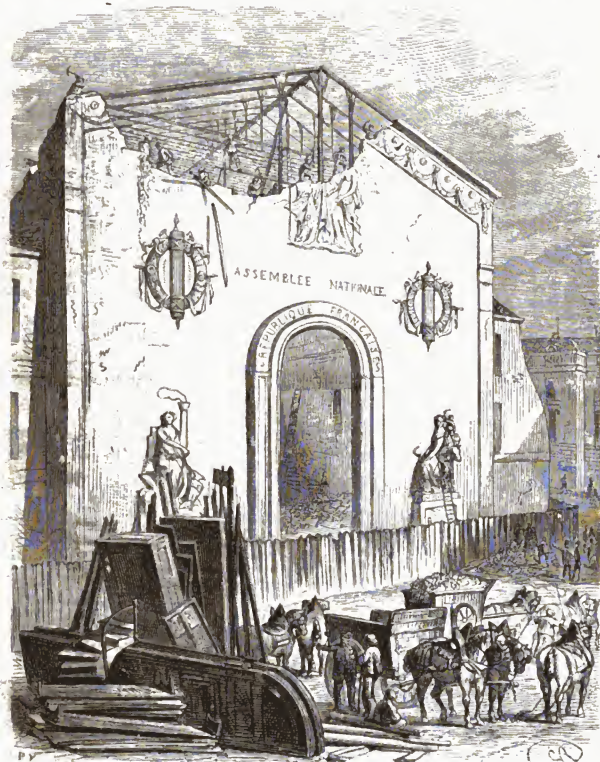
édifice social est l'œuvre de l'Empereur, et elle a résisté à sa chute et à trois révolutions.

« Pourquoi, avec la même origine, les institutions politiques n'auraient-elles pas les mêmes chances de durée.

« Ma conviction était formée depuis longtemps, et c'est pour cela que j'ai soumis à votre jugement les bases principales d'une constitution empruntée à celle de l'an VIII. Approuvées par vous, elles vont devenir le fondement de notre Constitution politique. . .

« Examinons quel en est l'esprit :

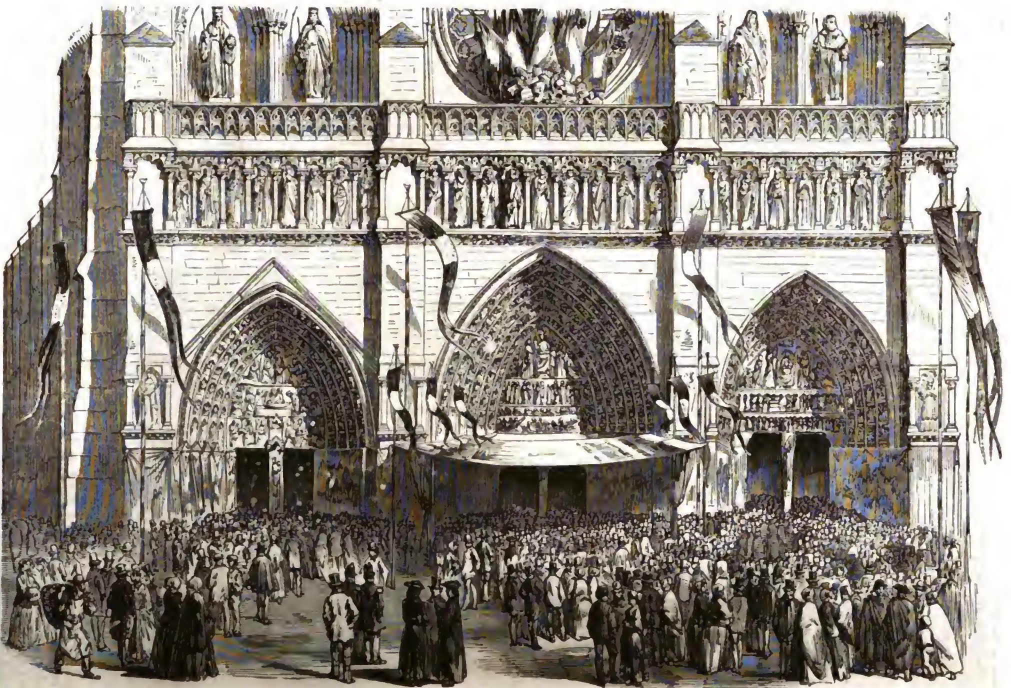
« Dans notre pays monarchique, depuis huit cents ans, le pouvoir central a toujours été en s'augmentant. La royauté a détruit les grands vassaux; les révolutions elles-mêmes ont fait disparaître les obstacles qui s'opposaient à l'exercice rapide et uniforme de l'autorité. Dans ce pays de centralisation, l'opinion publique a sans cesse tout rapporté au chef du gouvernement, le bien comme le mal. Aussi, écrire en tête d'une charte que ce chef est irresponsable, c'est mentir au sentiment public, c'est vouloir établir une fiction qui s'est trois fois évanouie au bruit des révolutions.



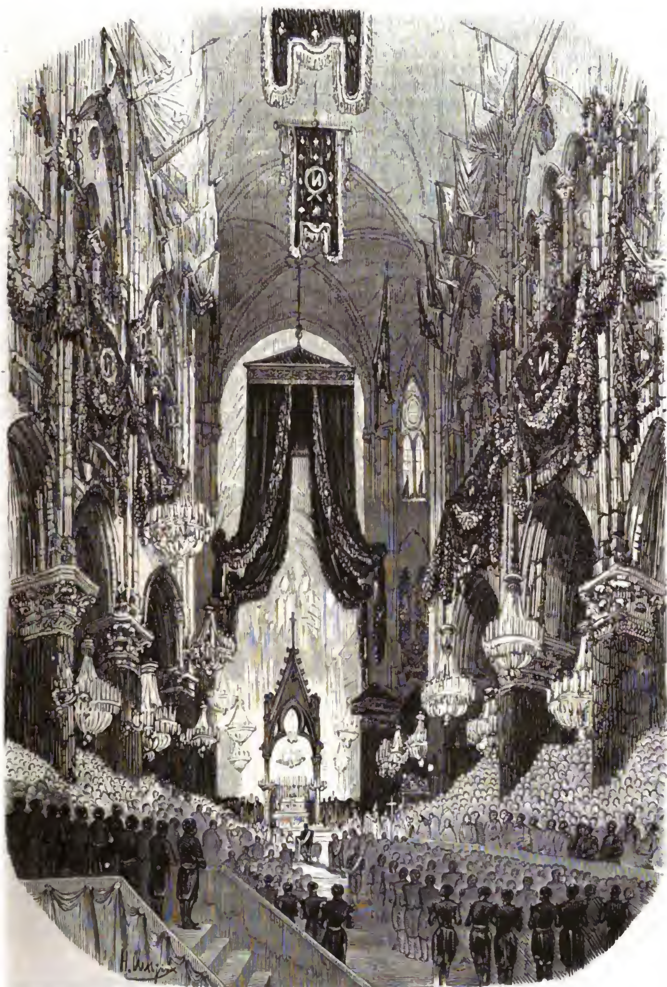
Démolition de la salle de l'Assemblée législative.

« La Constitution actuelle proclame, au contraire, que le chef que vous avez élu, est responsable devant vous; qu'il a toujours le droit de faire appel à votre jugement souverain, afin que, dans les circonstances solennelles, vous puissiez lui continuer ou lui retirer votre confiance.

« Étant responsable, il faut que son action soit libre



Vue extérieure de Notre-Dame pendant la cérémonie du 1er janvier 1862.



Vue intérieure de Notre-Dame pendant la cérémonie du 1er janvier 1852.

et sans entraves. De là l'obligation d'avoir des ministres qui soient les auxiliaires honorés et puissants de sa pensée, mais qui ne forment plus un conseil responsable, composé de membres solidaires, obstacle journalier à l'impulsion particulière du chef de l'État, expression d'une politique émanée des Chambres et par là même exposée à des changements fréquents qui empêchent tout esprit de suite, toute application d'un système régulier.

« Néanmoins, plus un homme est haut placé, plus il est indépendant, plus la confiance que le peuple a mise en lui est grande, plus il a besoin de conseils éclairés, consciencieux. De là la création d'un conseil d'État, désormais véritable conseil du gouvernement, premier rouage de notre organisation nouvelle, réunion d'hommes pratiques élaborant des projets de loi dans des commissions spéciales, les discutant à huis clos, sans ostentation oratoire, en assemblée générale et les présentant ensuite à l'acceptation du Corps législatif.

« Ainsi le pouvoir est libre dans ses mouvements, éclairé dans sa marche.

« Quel sera maintenant le contrôle exercé par les assemblées? Une Chambre, qui prend le titre de Corps législatif, vote les lois et l'impôt. Elle est élue par le suffrage universel, sans scrutin de liste. Le peuple choisissant isolément chaque candidat, peut plus facilement apprécier le mérite de chacun d'eux.

« La Chambre n'est plus composée que d'environ deux cent soixante membres, c'est là une première garantie du calme des délibérations; car trop souvent on a vu dans les assemblées la mobilité et l'ardeur des passions croître en raison du nombre.

« Le compte rendu des séances qui doit instruire la nation n'est plus livré, comme autrefois, à l'esprit de parti de chaque journal; une publication officielle, rédigée par les soins du président de la Chambre, en est seule permise.

« Le Corps législatif discute librement la loi, l'adopte ou la repousse; mais il n'y introduit pas, à l'improviste, de ces amendements qui dérangent souvent toute l'économie d'un système et l'ensemble du projet primitif. A plus forte raison n'a-t-il pas cette initiative parlementaire qui était la source de si graves abus, et qui permettait à chaque député de se substituer à tout propos au gouvernement en présentant les projets les moins étudiés, les moins approfondis.

« La Chambre n'étant plus en présence des ministres, et les projets de loi étant soutenus par les orateurs du conseil d'État, le temps ne se perd pas en vaines interpellations, en accusations frivoles, en luttes passionnées, dont l'unique but était de renverser les ministres pour les remplacer.

« Ainsi donc les délibérations du Corps législatif seront indépendantes; mais les causes d'agitations stériles auront été supprimées, des lenteurs salutaires apportées à toute modification de la loi. Les mandataires de la nation feront mûrement les choses sérieuses.

« Une autre assemblée prend le nom de Sénat. Elle sera composée des éléments qui, dans tout pays, créent les influences légitimes, le nom illustre, la fortune, le talent et les services rendus.

« Le Sénat n'est plus comme la Chambre des pairs, le pâle reflet de la Chambre des députés, répétant à quelques jours d'intervalle les mêmes discussions sur un autre ton. Il est le dépositaire du pacte fondamental et des libertés compatibles avec la Constitution, et c'est uniquement sous le rapport des grands principes sur lesquels repose notre société, qu'il examine toutes les lois et qu'il en propose de nouvelles au pouvoir exécutif.

« Il intervient, soit pour résoudre toute difficulté grave qui pourrait s'élever pendant l'absence du Corps législatif, soit pour expliquer le texte de la Constitution et assurer ce qui est nécessaire à sa marche. Il a le droit d'annuler tout acte arbitraire et illégal, et jouissant aussi de cette considération qui s'attache à un corps exclusivement occupé de l'examen de grands intérêts ou de l'application de grands principes, il remplit dans l'État le rôle indépendant, salutaire, conservateur, des anciens parlements.

« Le Sénat ne sera pas comme la Chambre des pairs, transformé en cour de justice : il conservera son caractère de modérateur suprême, car la défaveur atteint toujours les corps politiques, lorsque le sanctuaire des législateurs devient un tribunal criminel. L'impartialité du juge est trop souvent mise en doute, et il perd de son prestige devant l'opinion, qui va quelquefois jusqu'à l'accuser d'être l'instrument de la passion ou de la haine.

« Une haute cour de justice, choisie dans la magistrature, ayant pour jurés des membres des conseils généraux de toute la France, réprimera seule les attentats contre le chef de l'État et la sûreté publique.

« L'Empereur disait au conseil d'État : « Une constitution est l'œuvre du temps; on ne saurait laisser une « trop large voie aux améliorations. » Aussi la Constitution présente n'a-t-elle fixé que ce qu'il était impossible de laisser incertain. Elle n'a pas enfermé dans un cercle infranchissable les destinées d'un grand peuple; elle a laissé aux changements une assez large voie pour qu'il y ait, dans les grandes crises, d'autres moyens de salut que l'expédient désastreux des révolutions.

« Le Sénat peut, de concert avec le gouvernement, modifier tout ce qui n'est pas fondamental dans la Constitution, mais quant aux modifications à apporter aux bases premières sanctionnées par vos suffrages, elles ne peuvent devenir définitives qu'après avoir reçu votre ratification.

« Ainsi le peuple reste toujours maître de sa destinée. Rien de fondamental ne se fait en dehors de sa volonté.

« Telles sont les idées, tels sont les principes dont vous m'avez autorisé à faire l'application. Puisse cette Constitution donner à notre patrie des jours calmes et prospères! Puisse-t-elle prévenir le retour de ces luttes intestines où la victoire, quelque légitime qu'elle soit, est toujours chèrement achetée! Puisse la sanction que vous avez donnée à mes efforts être bénie du ciel! Alors la paix sera assurée au dedans et au dehors, mes vœux seront comblés, ma mission sera accomplie!

« Palais des Tuileries, 14 janvier 1852. »

Tout commentaire devient inutile. Voilà admirablement expliqué le mécanisme de la Constitution qui nous régit et qu'il importe à tout le monde de connaître et de comprendre.

§ 2. MESURES DE RÉPRESSION.

La Constitution ne fut pas mise en vigueur aussitôt après sa publication. Il fallait attendre l'organisa-

tion des grands pouvoirs publics qu'elle établissait, les élections du Corps législatif. Il fallait en outre, pour qu'elle pût fonctionner avec avantage, que la route fût aplanie pour ainsi dire et que tout eût été remanié dans notre système administratif. Le Président conservait donc la dictature jusqu'au jour où se réuniraient les grands corps de l'État et il usa de son autorité absolue pour modifier presque complétement toutes les branches des services publics. Jamais gouvernement ne déploya une activité plus grande que le gouvernement du Prince-Dictateur pendant les mois de janvier, de février et de mars 1852. Au milieu du silence général de la presse, le *Moniteur* seul parlait, et jamais on ne l'écouta avec plus d'intérêt, malgré l'aridité apparente des décrets qu'il enregistrait chaque jour. Nous aussi il nous faut traverser ce désert, cette époque vide de passions, d'intrigues, de scandales, vide d'événements, si on voulait donner ce nom à des incidents frivoles, pleine au contraire d'événements, car où en trouver de plus grands que cette réédification laborieuse, zélée, de la société française?

Il est impossible de suivre par le récit la marche de ce gouvernement qui chaque jour satisfaisait aux intérêts les plus divers, d'énumérer date par date tous les décrets du Président, à mesure qu'ils étaient publiés. S'ils procédaient d'un système d'ensemble, s'ils étaient unis par l'esprit qui les dictait, ils avaient à régler tant de choses multiples, tant de détails variés, à répondre à tant de besoins plus ou moins pressants qu'on ne suivit aucun ordre dans leur publication. C'est à l'historien de considérer l'ensemble de ces décrets, de les classer, et d'en expliquer le système, qui d'ailleurs fut bien vite compris de tous lorsqu'un grand nombre de ces lois ou règlements furent connus.

Le besoin le plus urgent était de garantir la sécurité publique, et la série de mesures prises soit pour empêcher le retour des agitations, soit pour armer le pouvoir, est la première que nous aborderons, parce que la plupart de ces mesures furent transitoires. Il en coûta sans doute au gouvernement du Prince-Dictateur d'ordonner ces mesures comme il nous en coûte de les rappeler : elles sont toujours tristes, les pages qu'il faut ajouter à l'histoire des rigueurs qui sont le fruit le plus certain des guerres civiles.

Le 10 janvier, furent expulsées du territoire français soixante personnes ou représentants appartenant au parti démocratique, parmi lesquels on remarquait MM. Cholat, Gambon, Lagrange, Nadaud, Victor Hugo, Baune, Schœlcher, de Flotte, Laboulaye, Esquiros, Madier-Montjau, Raspail, Théodore Bac, Bancel, Dussoubs, Mathieu (de la Drôme). Si ces personnes tentaient de rentrer en France, elles pouvaient être déportées.

Des notabilités politiques, appartenant surtout aux partis monarchiques, étaient *momentanément* expulsées du territoire français : c'étaient MM. Duvergier de Hauranne, Creton, Lamoricière, Changarnier, Baze, le Flô, Bedeau, Thiers, Chambolle, Rémusat, Jules de Lasteyrie, général Laydet, Émile de Girardin, Edgar Quinet, Antony Thouret.

Il est juste d'ajouter que, sur un rapport du ministre de la guerre, on paya la solde de disponibilité aux généraux Changarnier, Lamoricière, Bedeau, le Flô, dans les pays qui leur étaient assignés ou qu'ils auraient choisis pour leur résidence.

Cependant le Président avait, dès le 30 janvier, commencé à adoucir les mesures de répression à l'égard des personnes. Il invita les préfets à mettre en liberté, quel que fût l'état de l'instruction commencée, ceux d'entre les nombreux détenus qui encombraient les prisons départementales et qu'on avait lieu de regarder comme simplement égarés. Pour le jugement de ceux qui restaient dans les prisons, une circulaire du 3 février 1852, signée par les trois ministres de la justice, de la guerre, de l'intérieur, institua dans chaque département une sorte de tribunal mixte, composé de fonctionnaires de divers ordres. Afin de laisser à ces commissions départementales une entière liberté d'appréciation, toutes les autorités judiciaires, administratives ou militaires, qui avaient été chargées d'informer, furent dessaisies et cessèrent leurs opérations. Ces commissions prononçaient le renvoi devant les conseils de guerre, la transportation à Cayenne, la transportation en Algérie, l'expulsion de France, l'éloignement momentané du territoire, l'internement, la surveillance ou la mise en liberté. « Toutefois, ajoutait la circulaire, la commission ne renverra devant les conseils de guerre que les individus convaincus de meurtre ou de tentative de meurtre, et ne prononcera la transportation à Cayenne que contre ceux des inculpés qui seront repris de justice. Dans les départements qui n'ont pas été déclarés en état de siége, la transportation à Cayenne sera prononcée contre les individus de la première catégorie, même non repris de justice. »

Au mois de mars, on embarqua pour la Guyane ceux qui devaient être déportés à Cayenne. Cette colonie devait se changer en établissement pénitentiaire, et on avait résolu d'y transporter la population des bagnes pour l'y soumettre à un régime plus doux, qui permettrait d'en améliorer une grande partie. Le bagne de Rochefort fut supprimé et les condamnés qui refusèrent d'aller au delà des mers, furent transférés au bagne de Brest.

Le Prince-Président crut devoir prendre une mesure d'intérêt de famille et à laquelle quatre de ses ministres les plus dévoués refusèrent de s'associer. Le 22 janvier, il signa et fit publier deux décrets relatifs aux biens de la maison d'Orléans, le premier ordonnant aux membres de la famille d'Orléans de vendre tous les biens qu'ils possédaient en France, dans le délai d'un an, le second annulant la donation faite par Louis-Philippe à ses enfants, le 7 août 1830. Ce dernier décret, le plus important, s'appuyait sur de nombreux considérants qui avaient pour but de justifier la mesure au point de vue du droit. Nous citons les principaux, fondés dans les raisons historiques qu'ils exposent et dans les faits qu'ils racontent.

« Considérant, disait le fameux décret, que, sans vouloir porter atteinte au droit de propriété dans la personne des princes de la famille d'Orléans, le Président de la République ne justifierait pas la confiance du peuple français s'il permettait que des biens qui doivent appartenir à la nation soient soustraits au domaine de l'État;

« Considérant que, d'après l'ancien droit public de la France, maintenu par le décret du 21 septembre 1790 et par la loi du 8 novembre 1814, tous les biens qui appartenaient aux princes, lors de leur avénement au trône, étaient de plein droit et à l'instant même réunis au domaine de la couronne;

« Qu'ainsi le décret du 21 septembre 1790, de même que la loi du 8 novembre 1814 portent :

« Les biens particuliers du prince qui parvient au « trône, et ceux qu'il avait pendant son règne, à quelque « titre que ce soit, sont de plein droit et à l'instant « même unis au domaine de la nation, et l'effet de cette « union est perpétuel et irrévocable ; »

« Que la consécration de ce principe remonte à des époques fort reculées de la monarchie ; qu'on peut entre autres citer l'exemple de Henri IV : ce prince, ayant voulu empêcher, par des lettres patentes du 15 avril 1590, la réunion de ses biens au domaine de la couronne, le parlement de Paris refusa d'enregistrer ces lettres patentes, aux termes d'un arrêt du 15 juillet 1591, et Henri IV applaudissant plus tard à cette fermeté, rendit au mois de juillet 1606 un édit qui révoquait ses premières lettres patentes ;

« Considérant que cette règle fondamentale de la monarchie a été appliquée sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X, et reproduite dans la loi du 15 janvier 1825 ;

« Qu'aucun acte législatif ne l'avait révoquée le



M. de Persigny.

9 août 1830, lorsque Louis-Philippe a accepté la couronne, qu'ainsi, par le fait seul de cette acceptation, tous les biens qu'il possédait à cette époque sont devenus la propriété incontestable de l'État ;

« Considérant que la donation universelle, sous réserve d'usufruit, consentie par Louis-Philippe au profit de ses enfants, à l'exclusion de l'aîné de ses fils, le 7 août 1830, le jour même où la royauté lui avait été déférée, et avant cette acceptation, qui eut lieu le 9 du même mois, a eu uniquement pour but d'empêcher la réunion au domaine de l'État des biens considérables possédés par le prince appelé au trône ;

« Que plus tard, lorsqu'il fut connu, cet acte souleva la conscience publique ;

« Que si l'annulation n'en fut pas prononcée, c'est qu'il n'existait pas, comme sous l'ancienne monarchie, une autorité compétente pour réprimer la violation des principes de droit public, dont la garde était anciennement confiée aux parlements ;

« Qu'en se réservant l'usufruit des biens compris dans la donation, Louis-Philippe ne se dépouillait de

rien et voulait seulement assurer à sa famille un patrimoine devenu celui de l'État;

« Que la donation elle-même, non moins que l'exclusion du fils aîné, dans la prévoyance de l'avénement au trône de ce fils, était de la part du roi Louis-Philippe la reconnaissance la plus formelle de cette règle fondamentale, puisqu'il fallait tant de précautions pour l'éluder;.... »

Un autre considérant portait qu'il restait encore à la famille d'Orléans des biens pour une valeur de cent millions, somme suffisante pour soutenir son rang à l'étranger. Le décret ordonnait donc le retour à l'État de ces biens dont il avait été frustré. On en devait répartir le produit entre les sociétés de secours mutuels et les établissements de crédit foncier, en affecter une grande partie à l'amélioration des logements insalubres et à la création d'une caisse de retraite pour les desservants. Le dernier article du décret laissait malheureusement voir une des causes de cette mesure :

« En considération de ces présentes, le Président de la République renonce à toute réclamation au sujet des confiscations prononcées en 1814 et en 1815 contre la famille Bonaparte. »

La donation du roi Louis-Philippe pouvait être illégale : c'est là un point de droit difficile à éclaircir. Elle était certainement blâmable, car elle violait sinon la lettre, du moins l'esprit du droit public français, et



Ruines du château de Neuilly détruit en 1848.

montrait chez le roi-bourgeois une préoccupation de famille trop égoïste. Mais il eût été digne du prince Louis-Napoléon d'oublier les confiscations dont sa famille avait été frappée, et de ne pas renouveler cette guerre de dynasties qui ne devrait plus être de notre siècle. Ces décrets que l'histoire regrettera toujours, n'avaient nullement un caractère de nécessité, car ce n'était pas la possession de quelques centaines de millions de biens qui pouvaient donner à la famille d'Orléans une influence sérieuse dans le pays.

Quatre ministres, nous l'avons dit, refusèrent d'adhérer à cette mesure : MM. de Morny, Rouher, Fould et Magne. Leur retraite, qui ne fut suivie d'aucune disgrâce, prouva au moins que le Prince acceptait la contradiction et honorait l'indépendance du caractère. Le général Saint-Arnaud voulait aussi se retirer et ne garda son portefeuille que sur les instances du Président.

Le procureur général à la Cour de cassation, M. Dupin, qui avait adhéré au nouvel ordre de choses, mais qui était l'exécuteur testamentaire du roi Louis-Philippe, ne pouvait accepter les décrets du 23 janvier : il donna sa démission. M. Delangle le remplaça.

Les décrets relatifs à la vente des biens de la famille d'Orléans amenèrent encore des protestations de jurisconsultes, protestations intéressées, car on vit s'unir les avocats des partis les plus contraires, protestations plus politiques que juridiques, mais qui n'en étaient pas moins fâcheuses. Une vive polémique s'engagea, et les décrets furent défendus avec non moins d'ardeur qu'on en mettait à les attaquer.

Le Président de la République remplaça et donna les portefeuilles des ministres qui se retiraient à MM. Abatucci, Bineau, Lefèvre-Duruflé, de Persigny. M. Abatucci fut chargé de la justice, M. Bineau des finances, M. Lefèvre-Duruflé qui faisait déjà partie du cabinet, fut chargé des travaux publics et M. de Persigny de l'intérieur.

M. de Persigny était l'homme le plus marquant du nouveau cabinet, et nous devons l'étudier de plus près. Fialin Victor de Persigny, né le 11 janvier 1808 à Saint-Germain Lespinasse (Loire), d'une famille qui avait perdu sa fortune, fut élevé par un de ses oncles, fit ses études comme boursier au collége de Limoges et fut admis, en 1826, à l'école de cavalerie de Saumur. Il en sortit le premier comme maréchal des logis au 4ᵉ hussard. En 1830, il prit part au mouvement militaire de Pontivy en faveur de la révolution de juillet, mais reçut bientôt son congé de réforme. Il vint à Paris, où il prit le titre de vicomte de Persigny qui appartenait à sa famille, et collabora à la rédaction de quelques journaux. La lecture du *Mémorial de Sainte-Hélène* le convertit à la cause bonapartiste dont il devint dès lors l'apôtre le plus enthousiaste. Il alla à Arenemberg auprès du prince Louis-Napoléon qui l'attacha à lui et auquel il se dévoua tout entier. Il fut le principal instigateur de l'affaire de Strasbourg, puis de celle de Boulogne et se vit, après cette dernière, condamné par la cour des Pairs à vingt ans de détention.

En 1848, M. de Persigny accourut à Paris où il rallia les partisans de la famille Bonaparte et déploya la plus grande activité. Il se fit admettre au comité électoral de la rue de Poitiers et prépara, autant qu'il fut en lui, l'élection du 10 décembre. Le prince Louis-Napoléon le nomma alors son aide de camp. Envoyé ensuite comme député à l'assemblée Législative, il y soutint avec énergie la politique de l'Élysée : il n'eut dans le coup d'État aucun rôle officiel, mais on peut dire qu'il veilla sur tout et contribua à son succès. La fidélité de M. de Persigny au prince Louis-Napoléon est une de ces fidélités historiques qui méritait d'être récompensée par la bonne fortune après avoir si bien supporté la mauvaise. Le 17 mai 1852, M. de Persigny épousa la petite-fille du maréchal Ney et reçut du Prince à cette occasion le titre de comte, avec un cadeau de noce de 500 000 francs.

Le Président profita du remaniement ministériel du 22 janvier pour créer deux nouveaux ministères : le ministère d'État chargé d'être l'intermédiaire du Président avec les divers pouvoirs publics et les autres administrations, puis le ministère de la police générale. Celui-ci revenait naturellement à M. de Maupas, l'autre fut confié à M. de Casabianca.

§ 3. MESURES PRÉVENTIVES; CONCENTRATION DU POUVOIR; DÉCRET-LOI DU 17 FÉVRIER 1852 SUR LA PRESSE.

A côté des mesures de répression et de rigueur se placèrent une foule de dispositions destinées surtout à empêcher le retour des désordres, et toutes conçues pour fortifier le pouvoir. Le 29 décembre, décret soumettant à l'autorisation préalable toute ouverture de café ou débit de boissons, et donnant aux préfets le droit de fermer les établissements reconnus dangereux. Le 1ᵉʳ janvier, décret enlevant au jury la connaissance des délits commis par la parole et par la presse, et l'attribuant, pour assurer plus efficacement la répression, à la police correctionnelle. Dans le jugement de ces sortes de délits, le jury est en effet trop enclin à la passion, à la partialité, à l'indulgence. Il se guide le plus souvent dans ses appréciations, non sur le caractère des faits, mais sur le caractère des personnes, et sur ses propres opinions politiques. Le 12 janvier, dissolution des gardes nationales dans toute la France. Ces gardes nationales devaient être réorganisées « dans les localités où leur concours serait jugé nécessaire pour la défense de l'ordre public. » Le service ne serait plus facultatif, mais limité à l'âge de cinquante ans. Le gouvernement se réservait le droit de fixer le nombre des gardes nationaux et de nommer les officiers. Le 15 janvier, tous les citoyens qui faisaient partie de la garde nationale de Paris reçurent l'ordre de déposer, dans un délai de quatre jours, à la mairie de leur arrondissement, les armes et les uniformes qui leur avaient été confiés par la ville. Le général Lawœstine, nommé commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine, réorganisa la garde nationale de Paris.

Le 9 mars, un décret imposa le serment à tous les fonctionnaires nommés ou élus. Le refus de serment était regardé comme une démission. Les plus hauts comme les plus humbles magistrats, les ministres comme leurs agents, les députés eux-mêmes devaient adhérer à l'ordre nouveau. De cette sorte, un député hostile était-il élu : il ne pouvait exercer son mandat s'il ne prêtait serment à la Constitution, et si par là même il ne s'interdisait toute attaque contre le principe du gouvernement. Rien ne devait plus fortifier le pouvoir, car on ne respecte pas un gouvernement dont on discute sans cesse la légitimité. Grâce à cette mesure, le gouvernement pouvait rencontrer devant lui au Corps législatif des députés opposants, mais non des députés ennemis déclarés, comme cela se voyait sous le règne de Louis-Philippe, où une partie de la Chambre affectait de ne point reconnaître l'autorité royale. Des hommes notoirement connus pour leur hostilité au nouvel ordre de choses vinrent s'asseoir au Corps législatif et y sont venus encore sous l'Empire : des hommes qui avaient en 1852 refusé le serment, l'ont prêté plus tard. Ils ont au moins accepté le gouvernement, et s'ils le contrôlent sévèrement, ils ne peuvent du moins le discuter; si par tradition ou par rancune ils lui refusent leurs sympathies, ils ne l'ébranlent point. Renfermée dans ces limites, l'opposition, quelque systématique et quelque malveillante qu'elle soit, n'offre plus les mêmes dangers.

Le 10 mars, un décret conféra au ministre de l'instruction publique et au chef de l'État une plus grande autorité sur les membres de l'Université. Tout professeur de Faculté pouvait être révoqué par le chef de l'État, tout professeur par le ministre. Le ministre, M. Fortoul, usa de ce droit avec rigueur : fonctionnaire de l'Université, il sembla prendre à tâche de l'abaisser, et le mot n'est pas trop fort quand on dit qu'il la persécuta. Le talent à ses yeux n'était pas une excuse, et il éloigna soit directement, soit indirectement, un grand nombre de professeurs des plus distingués, qui, certes, n'auraient pas été un péril pour le gouvernement. M. Fortoul était soutenu dans cette guerre contre l'Université par le clergé qui parlait tout haut de rétablir sa domination sur l'enseignement. Je me

rappelle qu'au collége nos professeurs consternés nous faisaient part de leurs craintes et de leur profond découragement. Le ministre Fortoul alla même jusqu'à imposer aux professeurs une uniformité bizarre et à réglementer les barbes. Il défendit de porter des moustaches, sous prétexte « que la jeunesse ne reconnaissait pas ses maîtres sous un pareil déguisement. » M. Fortoul fut certes de tous les ministres du Président celui qui appliqua avec le plus de rigueur une pensée de restauration, dictée par le besoin de tendre tous les ressorts du gouvernement. L'histoire, qui a déjà commencé pour lui, puisqu'il n'est plus, sera sévère à son égard : de son œuvre déjà il ne reste plus rien, si ce n'est des carrières brisées.

La presse ne fut pas plus heureuse que l'Université : il faut reconnaître qu'elle était plus coupable. Si quelques journaux avaient gardé la dignité d'attitude, la modération de langage, l'honnêteté des doctrines, même en défendant des partis opposés, combien avaient perdu toute retenue et toute pudeur!

La presse, qui a rendu de si grands services à notre siècle, lui a causé bien des dommages. Si elle a contribué largement à répandre la civilisation, elle a, surtout en 1848, propagé les doctrines les plus destructives de la civilisation. Organe indispensable de l'opinion publique, elle sert de garantie à toutes les autres libertés, parce qu'elle dénonce et flétrit les atteintes qui leur sont portées. Elle les détruit aussi en attaquant l'autorité, sans le respect de laquelle la liberté ne peut vivre. Arme du droit et de la justice, elle acquiert des titres à la reconnaissance de tous. Mais mérite-t-elle toujours cette reconnaissance? Malheureusement il est avéré que la plupart des journaux ne sont pas indépendants, soit qu'ils servent aveuglément le pouvoir, soit qu'ils s'attachent passionnément à un parti. Ils obéissent souvent plutôt à des rancunes ou à des intérêts particuliers qu'aux inspirations du droit et de la justice. La véritable presse n'existe pas en France. C'est à ce point de vue qu'il faut envisager le décret-loi du 17 février 1852, qui régit encore les journaux : décret rigoureux dont il faut sans doute espérer l'adoucissement, mais que nous exposerons sans le discuter. La loi ne doit jamais être discutée, car elle ne serait plus la loi.

D'après le décret organique qui a survécu à toutes les autres mesures dont il est contemporain, nul ne peut fonder un journal sans avoir obtenu l'autorisation du gouvernement. L'autorisation du gouvernement est encore nécessaire pour tout changement dans le personnel des gérants, rédacteurs en chef, propriétaires ou administrateurs du journal. Les journaux politiques étrangers ne peuvent circuler en France qu'avec l'autorisation du gouvernement. Le cautionnement à fournir pour un journal qui paraît plus de trois fois par semaine, est fixé dans le département de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, du Rhône, à 50 000 francs; s'il parait moins de trois fois, à 30 000 francs. Dans les villes de cinquante mille âmes, le cautionnement est de 25 000 francs; dans les villes moins peuplées, il est de 15 000 francs. Pour les feuilles qui paraissent moins de trois fois par semaine, c'est la moitié de ces sommes.

Toute publication faite en contravention est punie d'une amende de 100 à 200 francs, et d'un emprisonnement d'un mois à deux ans. Celui qui aura publié le journal ou écrit périodique et l'imprimeur seront solidairement responsables.

Une des charges les plus lourdes qui pèsent sur les journaux est le droit de timbre. Il y a des timbres de 6 centimes et de 3 centimes par feuille d'impression. Le droit de timbre est applicable aux journaux étrangers qui veulent circuler en France.

Les journaux ne peuvent faire eux-mêmes de comptes rendus des séances du Corps législatif et du Sénat. Ils ne doivent que reproduire les comptes-rendus officiels, sous peine d'une amende considérable. La publication de fausses nouvelles entraine également des peines sévères, suivant qu'elle est faite ou non de mauvaise foi. Il est interdit également de rendre compte des procès de presse dont le retentissement était si grand sous le règne de Louis-Philippe, et qui devenaient des machines de guerre contre le gouvernement. Le décret se terminait par les articles suivants dont on comprendra facilement la portée :

« Art. 22. — Aucuns dessins, aucunes gravures, lithographies, médailles, estampes ou emblèmes, de quelque nature et espèce qu'ils soient, ne pourront être publiés, exposés ou mis en vente sans l'autorisation préalable du ministre de la police à Paris ou des préfets dans les départements.

« Art. 24. — Tout individu qui exerce le commerce de la librairie sans avoir obtenu le brevet exigé par l'article 11 de la loi du 2 octobre 1814, sera puni d'une peine d'un mois à deux ans d'emprisonnement, et d'une amende de 100 à 2000 francs.

« Art. 32. — Une condamnation pour crime commis par voie de la presse, deux condamnations pour délits ou contraventions commis dans l'espace de deux années, entraînent de plein droit la suppression du journal dont les gérants ont été condamnés. »

Après une condamnation prononcée pour contravention ou délit de presse contre le gérant responsable d'un journal, le gouvernement a la faculté, pendant les deux mois qui suivent cette condamnation, de prononcer soit la suspension temporaire, soit la suppression du journal.

Un journal peut être suspendu, par décision ministérielle, alors même qu'il n'a été l'objet d'aucune condamnation, mais après deux avertissements motivés et pendant un temps qui ne pourra excéder deux mois.

Un journal peut être supprimé, soit après une suspension judiciaire ou administrative, soit par mesure de sûreté générale, mais par un décret spécial du Président de la République, publié au *Bulletin des Lois*.

Ce décret a été adouci, quant aux avertissements, en 1860. Il convient de dire aussi que les journaux eux-mêmes ont rendu plusieurs fois hommage à l'administration pour la modération avec laquelle elle a souvent usé du pouvoir discrétionnaire dont elle est investie.

§ 4. ADMINISTRATION; TRAVAUX PUBLICS; INSTITUTIONS.

Mais où le gouvernement montrait une activité beaucoup plus louable, c'était dans la réorganisation administrative, dans l'amélioration incessante, quotidienne, de toutes les branches de service, dans l'impulsion qu'il donnait aux travaux publics, dans son zèle à fonder des institutions dont on juge maintenant les

résultats. Si le gouvernement suspendait les libertés du pays, il lui rendait, en dédommagement, l'ordre, la confiance, la prospérité.

Une mesure très-importante trancha avec le caractère de concentration du pouvoir qui marquait la plupart des décrets du Prince-Président. La centralisation administrative fut diminuée. En effet on décidait trop de choses à Paris et des affaires parfois très-simples trainaient en longueur à cause de formalités tracassières. Le décret du 25 mars attribua aux préfets le droit de décider des affaires départementales et communales qui n'affectaient pas l'intérêt général. « On peut gouverner de loin, disait un considérant du décret, on n'administre bien que de près. » Parole restée célèbre parce qu'elle exprime avec une rare précision une grande vérité. Nous ne pouvons entrer dans le détail des décrets nombreux qui organisaient les moindres services, qui réformaient une grande partie de l'administration, et qui témoignaient une activité prodigieuse. Nous citerons seulement un décret appliquant aux colonies la plupart des mesures décrétées pour la France.

Le 10 avril parut aussi un décret qui modifiait pro-



Dissolution de la garde nationale (12 janvier 1852). (Page 310, col. 2.)

fondément le plan d'études des lycées. L'enseignement littéraire et scientifique était séparé. A partir de la classe de troisième deux divisions étaient formées : l'une comprenant les élèves qui étudieraient exclusivement les lettres, l'autre comprenant les élèves qui étudieraient spécialement les sciences. Ce fut le régime de la bifurcation, maintenant relégué dans l'histoire. Ce régime conçu, disait-on, pour fortifier à la fois les deux enseignements, devait avoir pour résultat de les affaiblir. Il faut cependant avouer que son auteur, M. Fortoul, s'appuyait sur une considération juste en principe. Les progrès de l'industrie, le développement du commerce, les grandes découvertes scientifiques exigeaient qu'on fît aux sciences une part plus large dans l'éducation. Mais le ministre se trompa sur les moyens de satisfaire aux besoins de la société moderne. Il dénatura les études classiques, lorsqu'il eût suffi d'établir un enseignement intermédiaire entre ces études et l'enseignement primaire, ce qu'on fait aujourd'hui.

Le 28 décembre 1851 le Président avait réuni ensemble deux administrations, celle des contributions indirectes et celle des Douanes. Le même jour il par-

tagea la France en 21 divisions militaires. Chaque département formait une subdivision. Un décret du 16 janvier rétablit la Cour des comptes telle qu'elle existait avant le décret du 2 mai 1841. Le 1er janvier 1852 il rétablissait les aigles sur les drapeaux et sur la croix d'honneur. Ce rétablissement était justifié par cette considération que le drapeau national ne devait pas être plus longtemps privé de l'emblème renommé qui conduisit dans cent batailles nos soldats à la victoire. Les monnaies durent aussi porter l'effigie du prince Louis-Napoléon (4 janvier). Les rues, les places reprirent leurs anciens noms et on effaça tout ce qui rappelait le souvenir des années de licence et de guerre civile. Le 25 janvier fut abrogé le décret du Gouvernement provisoire concernant les anciens titres de noblesse. Il ne dut plus y avoir qu'une seule fête nationale, la fête du 15 août.

Le Code civil reprit le nom qui lui convient si bien, celui de son auteur, de Napoléon. Une grave mesure fut le décret du 2 mars qui mettait de plein droit à la retraite les magistrats de la Cour de cassation à l'âge de 75 ans, les magistrats des Cours d'appel et des tribunaux de première instance à 70 ans. C'était une mesure rigoureuse commandée par l'intérêt public qui ne peut fléchir devant les questions de personne, une mesure qui peut quelquefois être regrettable, car on a vu d'éminents magistrats conserver dans la vieillesse la plus avancée tout leur savoir et tout leur talent. Aussi chercha-t-on à l'adoucir par un article qui ouvrait la porte aux exceptions : « Néanmoins les magistrats qui auront atteint l'âge fixé par l'article ne cesseront leurs fonctions que lorsqu'ils auront été remplacés. »



M. Fortoul [1].

1. M. Fortoul, né en 1811 à Digne (Basses-Alpes), vint à Paris après avoir terminé ses études et collabora, comme critique, à plusieurs journaux. Il professait alors des idées très-libérales qu'il exposa dans deux romans. Voyageant ensuite il se livra à des études spéciales d'art et publia plusieurs ouvrages de critique artistique. En 1840, M. Fortoul prit le grade de docteur ès lettres et fut nommé professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, puis recteur et doyen de la Faculté des lettres d'Aix. Envoyé comme député à l'Assemblée constituante, puis à l'Assemblée législative, il s'attacha au Président qui le 28 octobre 1851 l'appela au ministère de la marine, et après le coup d'État au ministère de l'instruction publique, où il se montra si illibéral dans ses réformes comme dans ses rapports avec les personnes.

Le gouvernement de Juillet n'avait pas développé assez rapidement les chemins de fer. Depuis le 10 décembre 1848 le prince Louis-Napoléon avait usé de tout son pouvoir pour donner aux travaux une plus vive impulsion : gêné par l'Assemblée il n'avait pu réaliser tout ce qu'il aurait voulu. Libre d'entraves, il s'appliqua avec la plus grande ardeur à presser l'achèvement du réseau français, qui devait donner, au point de vue de la prospérité générale, de si merveilleux résultats.

Le Président ordonna la prompte exécution du chemin de fer de ceinture destiné à relier à Paris les gares des différentes lignes, puis concéda le chemin de fer de Lyon à Avignon, le chemin entre le Mans et Laval, de Dijon à Besançon, de Dôle à Salins, le chemin de fer destiné à relier Strasbourg à la frontière bavaroise. L'autorisation fut accordée aux Compagnies anonymes des chemins de fer de l'Ouest, et des Compagnies du chemin de fer de Lyon. L'État se déchargeait, et avec raison, sur l'industrie privée du soin de construire les voies ferrées. Un décret du 28 mars régla l'achèvement du réseau des chemins de fer du centre et du sud-ouest de la France et la fusion des quatre Compagnies des chemins de Paris à Orléans, du Centre, d'Orléans à Bordeaux, de Tours à Nantes. En même temps le gouvernement s'occupait de l'établissement de la télégraphie électrique, cet auxiliaire puissant des chemins de fer. Divers crédits furent affectés à l'amélioration de la navigation, au rachat par l'État du canal de Bourgogne, du canal du Rhône au Rhin, des quatre canaux (16-22 janvier). Le 6 janvier un crédit était ouvert pour l'établissement de lavoirs publics.

A Paris les démolitions pour la continuation de la rue de Rivoli, le dégagement de l'hôtel de ville étaient poursuivies activement. Au mois de mars fut décrétée l'ouverture de la rue, aujourd'hui boulevard de Strasbourg, qui devait être continuée plus tard par la magnifique artère du boulevard de Sébastopol. Enfin le 11 mars un décret qui eut un grand retentissement ordonna le prompt achèvement du Louvre, de ce monument, qui fait, à si juste titre, l'orgueil de la capitale. Cet achèvement devait être réalisé selon les plans de l'architecte Visconti.

L'agriculture préoccupait surtout le Président de la République. Aussi, pour lui venir en aide, résolut-il de fonder des sociétés de crédit foncier, sociétés très-vieilles en Allemagne et qui n'étaient point connues en France. Une enquête ouverte au conseil d'État en 1850 avait prouvé que l'intérêt des prêts faits aux paysans sur hypothèque était en moyenne de 8 pour 100 par an, y compris les frais d'enregistrement, honoraires, expéditions, inscriptions, renouvellements, quittances, radiations. La dette hypothécaire inscrite était d'environ 14 milliards. En déduisant les hypothèques éteintes, conditionnelles, légales, judiciaires, il restait plus de 8 milliards qui supportaient un intérêt de 640 millions. De plus le capital de la dette s'accroissait, année moyenne, de 600 millions, c'est-à-dire d'une somme presque équivalente au montant de l'intérêt. Il y avait là un état de choses fort grave auquel il fallait porter remède. Ce remède, les sociétés de crédit foncier l'offraient. En effet une société de ce genre a pour but de faciliter le remboursement des prêts en le divisant par annuités. En même temps, les précautions qu'elle prend, les droits que lui donne le gouvernement pour exiger ce qui lui est dû, rendent toute perte impossible. L'intérêt de l'argent qu'elle prête est de 4 1/2 p. 100, elle demande en outre pour frais d'administration 1/2 p. 100, et pour l'amortissement de la dette 1 p. 100, total : 6 p. 100. Supposons un propriétaire ayant un immeuble d'une valeur de 100 000 francs. Il fait un emprunt de 50 000 francs. D'après le système ordinaire, il payait l'intérêt, frais compris, à 8 p. 100, soit 4000 francs. En outre, il était menacé, à l'échéance de sa dette, s'il ne pouvait rembourser, d'une expropriation forcée qui presque toujours amenait sa ruine. Que ce propriétaire s'adresse à une société de crédit foncier, il recevra les 50 000 francs et n'aura plus à payer que 3000 francs par an, sans jamais être tenu de rembourser le capital, qui sera éteint après quarante ans. Nous avons dit que la dette hypothécaire de la France s'élevait à 8 milliards et l'intérêt annuel à 640 millions. Le crédit foncier, universellement appliqué, éteindrait la dette après quarante ans et diminuerait l'intérêt de 2 pour 100, soit de 160 millions.

Pour atteindre ce résultat il faudrait que le crédit foncier fût adopté dans toute la France. Le Président s'efforça d'amener dans toutes les provinces l'organisation de ces sociétés de crédit. Mais un progrès est lent à se faire en France et ces sociétés ne purent se constituer. Celle de Paris seule réussit. Le 29 mars, un décret autorisa l'établissement d'une société de crédit foncier, autorisée à faire appel aux capitaux, à émettre des actions et à prêter sur hypothèque. Son fonds social de garantie était de 25 millions divisé en 50 000 actions de 5000 francs chacune. Cette société est une simple réunion d'actionnaires qui sert d'intermédiaire entre le prêteur et l'emprunteur. Elle ne prête pas son propre argent, elle prête les capitaux qui s'offrent à elle. Son fonds social est destiné à donner toute sécurité aux propriétaires qui confient leurs capitaux à l'agriculture; son bénéfice consiste dans les frais d'administration qui sont joints à l'intérêt exigé des sommes prêtées. Dans le principe la société de crédit foncier établie à Paris n'avait d'action que dans le ressort de la Cour d'appel. Plus tard nous la retrouverons agrandie et étendant son action sur la France entière.

Cette société nouvelle réunit facilement des capitaux. Les capitaux affluaient également dans les caisses des Compagnies de chemin de fer. Les financiers rassurés sur l'avenir se lançaient avec ardeur dans toutes les entreprises. Aussi la Banque de France fut-elle autorisée à prêter de l'argent sur obligations du crédit foncier, sur obligations des chemins de fer, sur obligations de la ville de Paris. Le gouvernement profita de la situation favorable des fonds publics pour opérer la conversion des rentes 5 pour 100 en rentes 4 1/2, premier pas fait dans l'unification de la dette consolidée avec bénéfice pour le Trésor qui eut moins d'intérêts à payer.

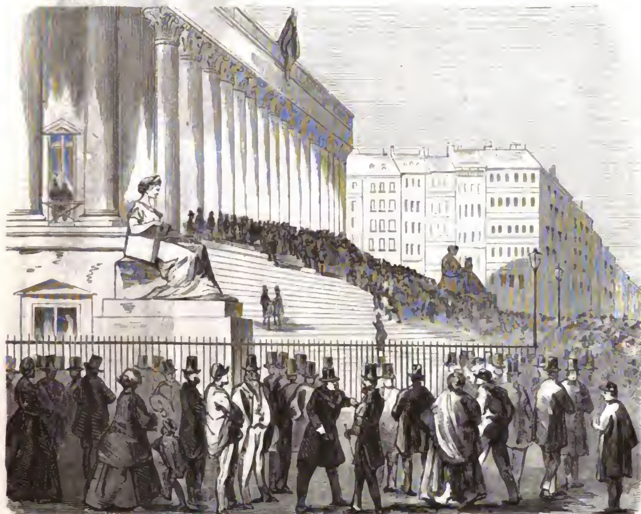
D'autres institutions eurent surtout en vue un but moral : on applaudit beaucoup à la création des aumôniers des dernières prières, prêtres chargés, dans les cimetières, de conduire à la fosse les cercueils de ceux qui n'avaient pu, à cause de leur pauvreté, être accompagnés du clergé. Un décret du 28 mars régla l'organisation et les bases des sociétés de secours mutuels, destinées à soulager, à moraliser les classes ouvrières.

Un prix de 50 000 francs fut institué, le 24 février, en faveur de l'auteur de la découverte la plus belle, applicable à différentes sciences et arts par l'emploi économique de la pile de Volta. Les étrangers étaient

admis à ce concours. Ce prix a été décerné en 1864 et à un étranger. Le ministre de l'intérieur fut autorisé à réorganiser le travail dans les prisons. Les produits du travail des détenus devaient être, autant que possible, appliqués à la consommation des administrations publiques; les détenus pourraient être employés à des travaux d'industrie privée. On pouvait, même, à titre d'essai, employer un certain nombre de condamnés à des travaux extérieurs. Le service de la caisse de pensions des invalides de la marine fut amélioré. Un décret du 26 mars affecta le château de Rambouillet à l'établissement d'une maison d'éducation des filles de soldats décorés de la médaille militaire. Le château de Saverne devait être restauré et achevé pour servir d'asile aux veuves des hauts fonctionnaires civils et militaires morts au service de l'État. Voilà, et nous en passons, les résultats de trois mois de dictature.

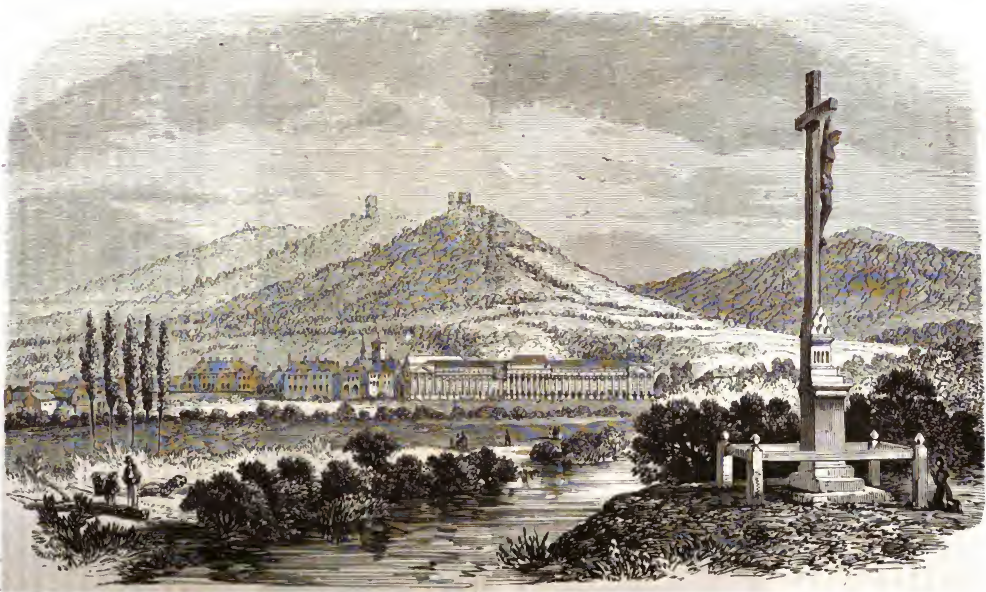
§ 5. LES GRANDS POUVOIRS PUBLICS; LES ÉLECTIONS AU CORPS LÉGISLATIF; OUVERTURE DE LA SESSION.

En même temps qu'il avait renouvelé l'administration, le Président-Dictateur avait organisé les grands corps de l'État avec le concours desquels il devait gouverner plus tard. Il avait d'abord voulu donner plus d'éclat au Pouvoir exécutif. Aussi la Constitution accordait-elle au Président 12 millions de liste civile, la liste civile d'un roi. Les Tuileries furent affectées à sa résidence et le 24 janvier le Prince y donna le premier



Conversion de la rente cinq pour cent.

bal qui eût égayé ce somptueux château depuis l'année 1848. Les invitations furent semées par milliers, et cette soirée, presque improvisée, fut splendide. Les ministres y parurent ornés de leur nouveau costume, très-brillant. Le Prince-Président avait sur la représentation les idées de son oncle : il cherchait à rehausser, aux yeux du public, ceux qui étaient revêtus de l'autorité, il poursuivait un but politique là où on aurait pu croire qu'il sacrifiait à la pompe. Il estimait d'ailleurs ce luxe du pouvoir un énergique stimulant à l'industrie et au commerce. Le premier bal donna en effet une nouvelle impulsion aux industries de luxe dont vit une partie de la capitale. Aussi le Président désirait-il que l'éclat dont il s'entourait fût imité de ses ministres. Le général Saint-Arnaud donna, au carnaval, un bal dont l'originalité relevait la splendeur. Le principal salon figurait un camp par sa forme et ses dimensions : les murailles cuirassées d'armes en faisceaux et de panoplies; à chaque angle des trophées gigantesques, des fusils entrelacés; pour colonnades des canons, pour pendule un parc à boulets, pour vases des obus. La glace était une étincelante croix d'honneur. C'est là que dansaient joyeux ces officiers à peine sortis de la guerre civile, et dont beaucoup devaient bientôt, guidés par leur hôte lui-même, aller chercher la mort sur la terre de Crimée. C'est bien là l'insouciance de notre belle armée, non moins ardente au plaisir qu'au combat, et braquant ses canons contre l'ennemi avec autant de gaieté qu'elle les couvre de fleurs dans une salle de bal.



Château de Saverne. (Page 315, col 1.)



Costumes des sénateurs

L'organisation du conseil d'État, du Corps législatif, du Sénat, donnait lieu sans doute à des conversations frivoles et à de frivoles vanités sur les broderies et les plumes, à des efforts d'imagination de la part des inventeurs, mais la partie sérieuse de la population se préoccupait plus des personnes que des habits qui hélas! se retournent.

On approuvait généralement les noms des membres du nouveau conseil d'État, corps appelé à jouer un grand rôle dans l'organisation nouvelle, car il devait éclairer de ses avis et de ses discussions le Pouvoir exécutif, il devait élaborer toutes les lois avant que ces lois fussent soumises au Corps législatif. M. Baroche, vice-président de la Commission consultative était nommé vice-président du conseil d'État dont le prince Louis-Napoléon se réservait la présidence. M. Rouher, ayant quitté le ministère le 23 janvier, devint président de section avec MM. Delangle, de Parieu, Magne, etc.

Parmi les conseillers, on remarquait plusieurs membres de l'ancienne Assemblée législative, d'anciens ministres, d'anciens conseillers d'État, le général Allard, M. Ferdinand Barrot, le frère du célèbre député



M. Billault.

qui suivait une route politique tout opposée; M. Bonjean, M. Boudet, le ministre actuel de l'intérieur (1864), l'ancien préfet de police Carlier, l'économiste Michel Chevalier, membre de l'Institut, M. Charles Giraud, M. Frémy, M. de Thorigny, M. Vuitry, aujourd'hui ministre présidant le conseil d'État, etc.

Le 26 janvier parut une liste plus impatiemment attendue, celle des membres du Sénat. « Ce qui paraîtra étonnant et ce qui est parfaitement exact, c'est que, dès le 10 décembre 1848, c'est-à-dire, dès l'avénement à la présidence de la République du prince Louis-Napoléon Bonaparte, il se soit trouvé des gens qui ne devinant l'avenir que dans leur propre intérêt personnel, mais ayant une certaine justesse de coup d'œil, comme la suite l'a prouvé, aient sollicité avec instances un fauteuil à ce Sénat conservateur qu'ils supposaient devoir faire partie des institutions du futur empire. Ces demandes rares et excentriques en 1848 s'étaient multipliées en 1849 et 1850. Mais, soit hésitation, soit calcul, le Prince ayant paru ajourner les desseins qu'on lui supposait, dans les derniers mois de 1851, à la veille du danger, les sollicitations avaient

cessé. Il est peu présumable, du reste, qu'un très-grand nombre de choix aient été faits parmi ces postulants de la première heure, car tant de hâte n'annonçait pas seulement une confiance absolue dans l'étoile du Prince[1]. »

La dignité de sénateur, à vie, richement dotée, était considérable. Aussi le Président ne compléta-t-il pas immédiatement cette assemblée et sur 150 membres dont elle devait se composer, il n'en nomma tout d'abord que 70 auxquels devaient s'ajouter ceux qui de droit faisaient partie du Sénat, les maréchaux, les cardinaux, les amiraux. Nous ne citerons parmi les nouveaux membres que les plus marquants : le marquis d'Audiffret, président à la Cour des comptes; le général Baraguey-d'Hilliers, Boulay de la Meurthe, le comte de Castellane, commandant de l'armée de Lyon; le baron de Crouseilhes, Drouyn de Lhuys, le chimiste Dumas, Elie de Beaumont, membre de l'Institut; Achille Fould, le général d'Hautpoul, le général la Hitte, le comte de Lariboisière, le général Lawœstine, Leverrier, membre de l'Institut; le général Magnan, le prince de la Moskowa, le prince Lucien Murat, le général Arigghi, duc de Padoue, le comte Portalis, premier président à la Cour de cassation; de Ségur d'Agnesseau, ancien membre du côté droit de l'Assemblée législative; Thibaudeau, ancien conseiller d'État de l'Empire; Troplong, premier président de la Cour d'appel de Paris; Vieillard, ancien précepteur du prince Louis-Napoléon, ancien membre de l'Assemblée législative, etc., etc. Les membres du Sénat étaient divisés en trois catégories dont la première touchait une dotation de 30 000 francs. Cette dotation fut plus tard accordée à tous. Le Président conféra la présidence du premier corps de l'État au maréchal prince Jérôme, son oncle, ancien roi de Westphalie, le dernier des frères survivants de Napoléon Ier.

Un décret du 2 février régla le système d'élection adopté pour la nomination des députés. Chaque département devait avoir un député par trente-cinq mille électeurs : il était attribué un député de plus à chacun des départements dans lesquels le nombre excédant des électeurs s'élevait à vingt-cinq mille. Les colonies et l'Algérie cessaient d'être représentées au Corps législatif. Etait électeur tout citoyen de vingt et un ans qu'aucune condamnation n'avait privé de ses droits politiques. Les militaires et les marins étaient inscrits sur les listes des communes où ils étaient domiciliés avant leur départ, mais ils ne pouvaient voter pour les députés au Corps législatif qu'en cas de présence au moment de l'élection. L'âge de l'éligibilité était fixé à vingt-cinq ans. Toute fonction publique rétribuée était incompatible avec le mandat de député. Les hauts fonctionnaires ne pouvaient être élus que six mois après qu'ils avaient quitté leurs fonctions. Les élections furent fixées au 29 février.

M. de Morny, lorsqu'il était encore ministre de l'intérieur, avait, le 20 janvier, adressé une circulaire dans laquelle il exposait les vues du gouvernement sur les élections, sur les candidatures. « Quand un homme, disait-il, a fait sa fortune par le travail, l'industrie, l'agriculture, s'il s'est occupé d'améliorer le sort de ses ouvriers, s'il s'est rendu populaire par un noble usage de son bien, il est préférable à ce que l'on est convenu d'appeler un homme politique, car il apportera dans la confection des lois un esprit pratique, et secondera le gouvernement dans son œuvre de pacification et de réédification. Dès que vous m'aurez signalé dans les conditions indiquées ci-dessus, les candidats qui vous paraîtront avoir le plus de chances de réunir la majorité des suffrages, le gouvernement n'hésitera pas à les recommander ouvertement au choix des électeurs. »

Le successeur de M. de Morny au ministère de l'intérieur, M. de Persigny, insista davantage sur la part que les préfets devaient prendre à l'élection des députés, sur le zèle avec lequel ils devaient appuyer les candidats du gouvernement. Mais il ajoutait : « Il est bien entendu d'ailleurs que vous ne devez rien faire qui puisse gêner ou embarrasser en quoi que ce soit l'exercice du suffrage universel. Toutes les candidatures doivent pouvoir se produire sans opposition, sans contrainte. Le Prince-Président se croirait atteint dans l'honneur de son gouvernement, si la moindre entrave était mise à la liberté des votes. »

Les élections se firent partout avec le plus grand ordre et le plus grand calme. Les partis, encore sous le coup de leur récente défaite, n'osèrent point engager une lutte qui leur paraissait impossible. Les préfets n'eurent pas à déployer un zèle excessif pour faire triompher les candidatures agréées du gouvernement. A Paris même elles réussirent presque toutes : cependant la candidature républicaine du général Cavaignac triompha; celle de M. Carnot réussit à un second tour de scrutin; Lyon envoya un montagnard; dans l'ouest trois députés légitimistes furent élus. Mais la plupart de ces candidats opposants refusèrent de prêter le serment et ne purent siéger.

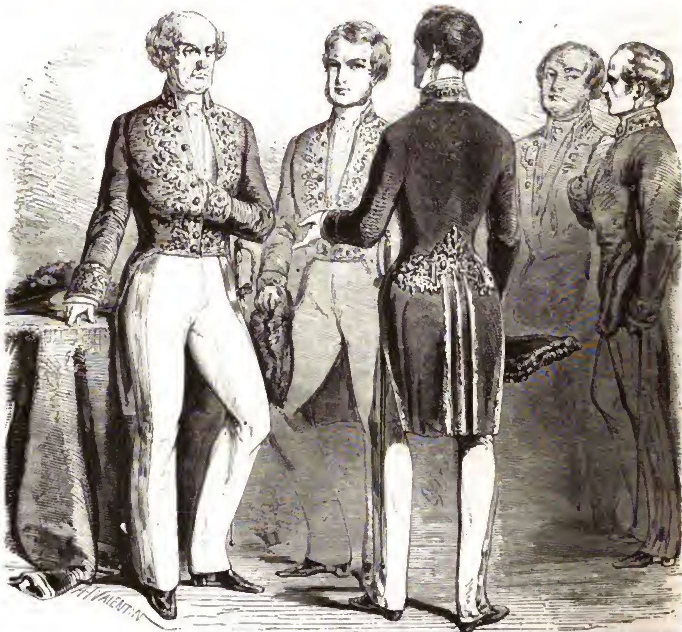
Le Prince nomma pour président du nouveau Corps législatif un membre éminent des anciennes assemblées, un orateur illustre qui devait jouer, sous le second empire, un des plus grands rôles, et pour qui la postérité a commencé, M. Billault.

Billault était Breton. Né à Vannes en 1805 il avait fait son droit à Rennes et était allé s'établir à Nantes, où par son talent il se fit une prompte réputation. Bientôt sa statue va décorer une place de cette ville. Il n'avait encore que vingt-cinq ans lorsqu'on le nomma au conseil municipal. Il devint ensuite bâtonnier de l'ordre des avocats de Nantes et membre du conseil général de la Loire-Inférieure (1834). En 1837, trois colléges électoraux l'envoyèrent à la fois siéger à la Chambre des députés, où ses débuts ne répondirent pas d'abord aux espérances qu'il avait fait concevoir et qu'il ne tarda pas à dépasser. Esprit aussi pratique qu'élevé, il commença par s'occuper plus spécialement des affaires de commerce et de travaux publics. On remarquait beaucoup ses rapports, et en 1840 M. Thiers le fit nommer sous-secrétaire d'État au ministère du commerce et de l'agriculture. Lorsqu'il sortit des affaires, il se fit inscrire au barreau de Paris où il acquit une rapide renommée. A la Chambre, il s'était corrigé de ses habitudes de déclamation, et il devint un des adversaires les plus redoutables de M. Guizot. Il harcelait sans cesse le ministère du 29 octobre 1840 sur tous les points de la politique intérieure et extérieure. Il était, selon un habile critique, « comme un autre Phocion, la hache des discours de M. Guizot. » Il combattit avec une extrême vivacité le droit de visite, l'indemnité Pritchard. Aux élections de 1846, Billault fut nommé député à Paris, mais il opta pour son dépar-

1. Beaumont-Vassy, *Histoire de mon temps.*

tement qui le réélisait toujours. Dans les derniers mois de la monarchie de Juillet, il voyait venir la crise, il protestait contre la corruption, qui « couvrant toute la France, menaçait d'engloutir à jamais les institutions représentatives. » Mais, homme d'ordre, il ne voulut point prendre part à la campagne des banquets réformistes.

Il fut réélu à l'Assemblée constituante, mais ne le fut pas à l'Assemblée législative et redevint simple avocat au barreau de Paris. Il manifesta hautement sa désapprobation de la loi restrictive du 31 mai 1850. Aussi jeta-t-on plus d'une fois les yeux sur lui pour le faire entrer dans les combinaisons ministérielles de l'Élysée. Il ne prit aucune part aux actes du 2 décembre, mais les approuva et fut porté comme candidat du gouvernement dans le département de l'Ariége. Tel était l'homme qui allait présider le nouveau Corps législatif et qui n'était encore qu'au début, si on peut parler ainsi, de sa vraie carrière politique. « On fit alors la remarque que, par une singulière coïncidence, l'homme politique que la force ou le hasard des événements avait fait président de cette assemblée qu'il devait diriger dans un rôle de réserve et de modération, cet homme, disons-nous se trouvait précisément avoir été l'un des plus vifs, l'un des plus ardents admirateurs et défenseurs non-seulement de la liberté parlementaire, mais encore de toutes les libertés pendant le règne de Louis-Philippe et sous la seconde République. Il n'y avait rien là de plus étrange que dans bien d'autres choses de l'époque. Ces exemples ne sont pas rares au milieu des révolutions humaines. Le lendemain d'un bouleversement politique les idées préconçues, les systèmes adoptés, les convictions émises peuvent être également bouleversés par l'expérience acquise et par une appréciation plus exacte des intérêts réels ou de la politique possible et pratique ; mais, il faut bien le dire, les partis ne manquent pas de relever ces contradictions avec amertume, quel que soit d'ailleurs le talent que l'on emploie à les produire[1]. »



Costumes du conseil d'État.

Le 29 mars avait été fixé pour la mise en vigueur de la Constitution et la réunion des grands corps de l'État. La veille, 28 mars, un décret présidentiel avait annoncé officiellement que le régime exceptionnel sous lequel le pays était placé depuis le 2 décembre, touchait à son terme, que les lois du droit commun al-

1. Beaumont-Vassy, *Histoire de mon temps*.

laient reprendre leur empire. L'état de siége fut levé partout où on l'avait proclamé : les commissions mixtes instituées dans les départements devaient cesser leurs opérations, mais en même temps qu'on envoyait des fonctionnaires pour réviser leurs jugements, la commission des grâces installée au ministère de la justice devait continuer ses travaux. On ne pouvait plus punir, on pouvait encore gracier.



Commissaires envoyés dans les départements pour réviser les jugements des commissions mixtes.

CHAPITRE XV.

MISE EN PRATIQUE DE LA CONSTITUTION DE 1852.

§ 1. LA SESSION LÉGISLATIVE (29 MARS-28 JUIN 1852).

Le 29 mars, le Sénat et le Corps législatif se réunirent aux Tuileries dans la splendide salle des Maréchaux. Une salve de 101 coups de canon annonça la cérémonie, et le Prince-Président adressa aux sénateurs et aux députés ce discours qui touchait à toutes les questions dont on se préoccupait :

« La dictature que le peuple m'avait confiée cesse aujourd'hui. Les choses vont reprendre leur cours régulier. C'est avec un sentiment de satisfaction réelle que je viens proclamer ici la mise en vigueur de la Constitution; car ma préoccupation constante a été non-seulement de rétablir l'ordre, mais de le rendre durable, en dotant la France d'institutions appropriées à ses besoins.

« Il y a quelques mois à peine, vous vous en souvenez, plus je m'enfermais dans le cercle étroit de mes attributions, plus on s'efforçait de le rétrécir encore, afin de m'ôter le mouvement et l'action. Découragé souvent, je l'avoue, j'eus la pensée d'abandonner un pouvoir ainsi disputé. Ce qui me retint, c'est que je

ne voyais pour me succéder qu'une chose : l'anarchie. Partout, en effet, s'exaltaient des passions ardentes à détruire, incapables de rien fonder. Nulle part, ni une institution, ni un homme à qui se rattacher; nulle part un droit incontesté, une organisation quelconque, un système réalisable.

« Aussi, lorsque, grâce au concours de quelques hommes courageux, grâce surtout à l'énergique attitude de l'armée, tous les périls furent conjurés en quelques heures, mon premier soin fut de demander au peuple des institutions. *Depuis trop longtemps la société ressemblait à une pyramide qu'on aurait retournée et voulu faire reposer sur son sommet; je l'ai replacée sur sa base.* Le suffrage universel, seule source du droit dans de pareilles conjonctures, fut immédiatement rétabli; l'autorité reconquit son ascendant, enfin la France adoptant les dispositions principales de la Constitution que je lui soumettais, il me fut permis de créer des corps politiques dont l'influence et la considération seront d'autant plus grandes que leurs attributions auront été sagement réglées.

« Parmi les institutions politiques, en effet, celles-là seules ont de la durée, qui fixent d'une manière équitable la limite où chaque pouvoir doit s'arrêter. Il n'est pas d'autre moyen d'arriver à une application utile et bienfaisante de la liberté : les exemples n'en sont pas loin de nous.

« Pourquoi, en 1814, a-t-on vu avec satisfaction, en dépit de nos revers, inaugurer le régime parlementaire? C'est que l'Empereur, ne craignons pas de l'avouer, avait été, à cause de la guerre, *entraîné à un exercice trop absolu du pouvoir*.

« Pourquoi, au contraire, en 1851, la France applaudit-elle à la chute de ce même régime parlementaire? C'est que les Chambres avaient abusé de l'influence qui leur avait été donnée, et que, voulant tout dominer, elles compromettaient l'équilibre général.

« Enfin, pourquoi la France ne s'est-elle pas émue des restrictions apportées à la liberté de la presse et à la liberté individuelle? C'est que l'une avait dégénéré en licence, et que l'autre, au lieu d'être l'exercice réglé du droit de chacun, avait par d'odieux excès menacé le droit de tous.

« Cet extrême danger, pour les démocraties surtout, de voir sans cesse des institutions mal définies sacrifier tour à tour le pouvoir et la liberté, a été parfaitement apprécié par nos pères, il y a un demi-siècle, lorsqu'au sortir de la tourmente révolutionnaire, et après le vain essai de toute espèce de régimes, ils proclamèrent la Constitution de l'an VIII, qui a servi de modèle à celle de 1852. Sans doute, elle ne sanctionne pas toutes ces libertés, aux abus mêmes desquelles nous étions habitués; mais elle en consacre aussi de bien réelles. Le lendemain des révolutions, la première des garanties pour un peuple ne consiste pas dans l'usage immodéré de la tribune et de la presse; elle est dans le droit de choisir le gouvernement qui lui convient. Or, la nation française a donné, peut-être pour la première fois, au monde, le spectacle imposant d'un grand peuple votant en toute liberté la forme de son gouvernement.

« Ainsi le chef de l'État que vous avez devant vous est bien l'expression de la volonté populaire : et devant moi, que vois-je? deux Chambres, l'une élue en vertu de la loi la plus libérale qui existe au monde, l'autre nommée par moi, il est vrai, mais indépendante aussi, parce qu'elle est inamovible.

« Autour de moi vous remarquerez des hommes d'un patriotisme et d'un mérite reconnus, toujours prêts à m'appuyer de leurs conseils, à m'éclairer sur les besoins du pays.

« Cette Constitution, qui, dès aujourd'hui, va être mise en pratique, n'est donc pas l'œuvre d'une vaine théorie ou du despotisme : c'est l'œuvre de l'expérience et de la raison; vous m'aiderez, messieurs, à la consolider, à l'étendre, à l'améliorer. »

Ce langage causa une satisfaction générale. On ne pouvait dérober sa force sous plus de modération. Le Prince-Président comprenait bien le caractère français : il s'efforçait de ne point paraître ce qu'il était, tout puissant et presque absolu.

Le 30 mars, le Sénat et le Corps législatif se réunirent, l'un au palais du Luxembourg, dans l'ancienne salle de la Chambre des pairs; l'autre au palais Bourbon, dans l'ancienne salle des députés de la monarchie de Louis-Philippe. La salle immense construite dans la cour pour la nombreuse assemblée de la République avait été démolie. Le maréchal prince Jérôme ouvrit la séance du Sénat par un discours conforme aux circonstances. Mais on remarqua surtout le discours du président du Corps législatif, M. Billault. Celui-ci s'appliqua en effet à bien déterminer le rôle qu'attribuait la Constitution aux députés.

« Nous n'aurons plus, dit-il, il est vrai, autour de l'urne législative, toutes ces évolutions des partis, tenant sans cesse le ministère en échec, le forçant de s'absorber en un soin unique, celui de sa défense, et n'aboutissant trop souvent qu'à énerver le pouvoir. Tout le temps que, ministres et députés, nous donnions à cette stratégie parlementaire, c'est aux affaires maintenant qu'il nous faudra le consacrer : les affaires sérieuses pratiques, voilà notre lot dans la Constitution : ce qu'elle nous donne, c'est le vote de l'impôt, la discussion du budget et de toutes les lois; ce n'est pas seulement le droit de délibérer librement, politiquement, d'adopter ou de rejeter, c'est aussi celui d'amender, non plus sans doute avec cette facilité d'improvisation contre laquelle les Assemblées antérieures cherchaient vainement à se défendre, mais avec cette maturité qui n'est funeste qu'aux utopies.

« Dans de telles attributions, il y a, croyez-moi, une grande et véritable puissance. Si, comme j'en suis certain, nous en usons sensément, sans arrière-pensée, avec une loyale fidélité au sentiment électoral qui nous a envoyés ici, cette puissance constituera pour notre gouvernement l'une de ses forces vives les plus utilement efficaces. »

Sauf la vérification des pouvoirs, le Corps législatif n'eut d'abord que peu de travaux. Le temps avait manqué au gouvernement pour préparer des projets de loi et les premières séances parurent d'autant plus vides qu'on ne pouvait les remplir par des discussions politiques. Cependant le Corps législatif vota un projet de loi important sur la refonte des monnaies de cuivre qu'on remplaça par des monnaies de bronze. Aux pièces d'un liard, de deux liards, d'un sou, de deux sous, on substitua des pièces de 1 centime, de 2 centimes, de 5 centimes, de 10 centimes. Une autre question plus grave, une question de jurisprudence fut aussi résolue, celle de la réhabilitation du condamné.

D'après la loi nouvelle, tout condamné à une peine afflictive ou infamante, ou à une peine correctionnelle, peut être réhabilité, si cinq ans après l'expiration de sa peine il en fait la demande et s'il remplit les conditions exigées. S'il est condamné pour banqueroute frauduleuse, il doit justifier du payement du passif de la faillite, en capital, intérêts et frais, ou de la remise qui lui en a été faite. La discussion du budget était la grande affaire du nouveau Corps législatif. C'était là en effet son attribution la plus importante, et le contrôle sérieux des finances pouvait lui donner une grande influence. Le Corps législatif le sentait, aussi étudia-t-il avec un soin minutieux le budget de 1852. Il y trouva quelques réductions à opérer et les demanda au conseil d'État. Le rapporteur de la commission, M de Chasseloup-Laubat, parla avec une réelle indépendance. Malheureusement, toutes les réductions demandées par le Corps législatif ne furent pas agréées du conseil d'État, et les députés ne voulaient pas rejeter tout le chapitre dont ils désapprouvaient une minime partie. Il y avait là une gêne dont les inconvénients deviendront de plus en plus manifestes, et qui nécessitera un remède. M. de Montalembert prouva que dans le nouveau corps législatif l'opposition, même la plus vive, pouvait se produire. Après avoir adhéré publiquement et avec empressement au coup d'État, M. de Montalembert s'était séparé du gouvernement qui, s'il faut en croire certaines confidences, aurait résisté à des prétentions exagérées émises par le parti religieux. M. de Montalembert saisit l'occasion des décrets du 22 janvier sur les biens de la maison d'Orléans pour rendre sa rupture publique. Il devint dès lors l'adversaire du gouvernement, et son talent de parole donna du retentissement à son hostilité qui continua dans les sessions suivantes.

La session de 1851 fut close le 28 juin par un message du Prince-Président qui félicita les députés « d'avoir su résister à ce qu'il y a de plus dangereux parmi les hommes réunis, l'entraînement de l'esprit de corps; d'avoir écarté toute susceptibilité, et de s'être occupés des grands intérêts du pays, comprenant que le temps des discours passionnés et stériles était passé, que celui des affaires était venu. » Il ajoutait : « En retournant dans vos départements, soyez les échos fidèles du sentiment qui règne ici, la confiance dans la conciliation et la paix. Dites à vos commettants qu'à Paris, ce cœur de la France, ce centre révolutionnaire qui répand tour à tour sur le monde la lumière ou l'incendie, vous avez vu un peuple immense s'appliquant à faire disparaître les traces des révolutions, et se livrant avec joie au travail, avec sécurité à l'avenir. »

§ 2. DISTRIBUTION DES AIGLES A L'ARMÉE; FÊTES DES 10, 11 ET 13 MAI 1852.

Dans ce même message, le Prince-Président faisait allusion à une fête imposante et majestueuse qui avait marqué le mois de mai : la distribution des nouveaux drapeaux à l'armée. Ce fut une de ces cérémonies splendides qui se succéderont dans cette année mémorable et d'où sortira tout naturellement, et sans effort, la proclamation de l'Empire.

Pour cette cérémonie qui rapporta tout de suite la pensée aux fêtes de Napoléon Ier, on avait construit au champ de Mars un autel monumental ou plutôt une vraie chapelle. Ouverte sur toutes les faces, cette chapelle avait 18 mètres de large sur 25 de hauteur; elle était peinte en blanc, rehaussée d'or, soutenue par huit colonnes. Sur les quatre pans, s'étendaient quatre immenses vélariums de velours cramoisi, brodés et drapés d'or; au-dessus de l'autel, un dais d'une magnificence inouïe, et un drap d'or courant sur toute la surface complétaient la décoration de la chapelle. Sur les huit colonnes s'élevaient huit statues allégoriques et un dôme surmonté d'une croix immense. Cinquante marches conduisaient au palier de la chapelle. En avant de l'École militaire, le génie avait construit une estrade pour le Président, de vastes et élégantes tribunes pour le Corps diplomatique, les grands Corps de l'État, les fonctionnaires et les invités. D'autres tribunes avaient été construites sur les tertres du champ de Mars, et l'industrie privée y avait ajouté les siennes.

Un effectif de 80 000 hommes de toutes armes et de 100 bouches à feu, avait été réuni dans le champ de Mars. Une foule innombrable était accourue, un superbe soleil de printemps favorisait de tout son éclat cette fête grandiose. Le Prince-Président arriva par le pont d'Iéna à midi, salué par 21 coups de canon. Il était accompagné d'un brillant état-major, dans les rangs duquel on remarquait surtout les chefs arabes qui fermaient le cortége. Le Prince, après avoir passé rapidement entre les lignes, se dirigea vers sa tribune placée sur une immense estrade, à laquelle on arrivait par un vaste escalier que coupaient trois grands paliers. Les gradins étaient recouverts de riches tapis des manufactures de Beauvais et des Gobelins; des deux côtés se trouvaient des trophées d'armes et des faisceaux contenant chacun seize rampes ornées de leurs étendards.

Les drapeaux et étendards qui devaient être distribués avaient été disposés derrière le Prince, dans l'ordre assigné pour le défilé. Les chefs de corps qui devaient recevoir les drapeaux vinrent se ranger au bas et à gauche de l'escalier et de l'estrade. Ils montèrent l'un après l'autre jusqu'au Prince qui leur remettait le drapeau. Puis, lorsque la distribution fut terminée, ils se rangèrent au pied de l'estrade, faisant face au Prince, et remontèrent ensemble les gradins. Alors le Président leur adressa cette courte mais magnifique allocution, qui rassurait tout le monde sur le caractère de cette cérémonie, dans laquelle on avait vu une arrière-pensée belliqueuse.

« Soldats!

« L'histoire des peuples est en grande partie l'histoire des armées. De leurs succès ou de leurs revers dépend le sort de la civilisation et de la patrie. Vaincues, c'est l'invasion ou l'anarchie; victorieuses, c'est la gloire ou l'ordre.

« Aussi les nations, comme les armées, portent-elles une vénération religieuse à ces emblèmes de l'honneur militaire, qui résument en eux tout un passé de luttes, de triomphes.

« L'aigle romaine, adoptée par l'empereur Napoléon au commencement de ce siècle, fut la signification la plus éclatante de la régénération et de la grandeur de la France. Elle disparut dans nos malheurs, elle devait revenir, lorsque la France, relevée de ses défaites, maîtresse d'elle-même, ne semblait plus répudier sa propre gloire.

« Soldats!

« Reprenez donc ces aigles, non comme une menace

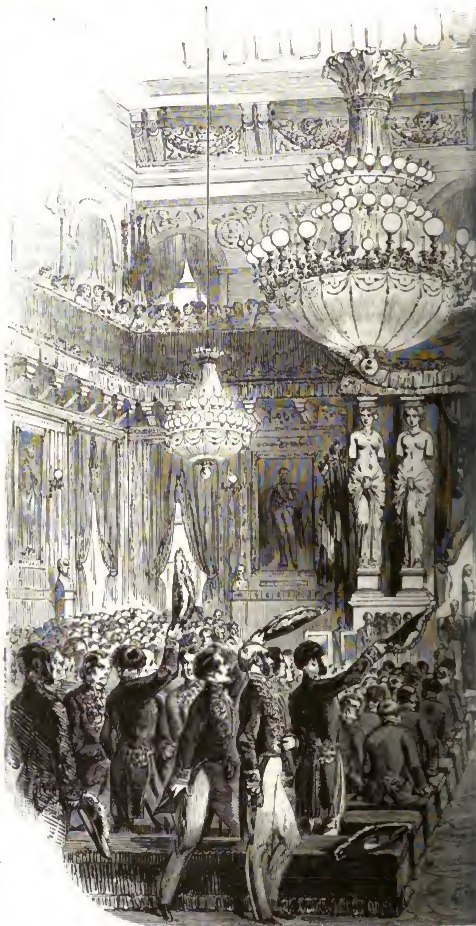
contre les étrangers, mais comme le symbole de notre indépendance, comme le souvenir d'une époque héroïque, comme le signe de noblesse de chaque régiment.

« Reprenez ces aigles qui ont si souvent conduit nos pères à la victoire, et jurez de mourir s'il le faut pour les défendre ! »

Les acclamations les plus enthousiastes accueillirent ces paroles qui satisfirent les nombreux étrangers invités à cette fête. La France ne menaçait et ne bravait personne; mais, sous un gouvernement fort, elle revendiquait hautement ses glorieuses traditions. Ces paroles faisaient aussi tomber les bruits qui avaient circulé dans le peuple et qui attribuaient au Président la pensée de se faire proclamer Empereur au milieu de cette cérémonie. Le prince Louis-Napoléon avait jusque-là montré trop de prudence pour qu'on pût ajouter foi à ces bruits. Il ne pouvait vouloir se faire décerner la couronne par les soldats lorsqu'il était certain que le pays entier la lui donnerait : il ne pouvait songer à renouveler les scènes militaires de l'empire romain où les armées faisaient les empereurs, lorsqu'il ne doutait point des sentiments des citoyens, et il connaissait trop bien son époque pour donner ainsi à l'armée un rôle exagéré et pour ne pas tenir grand compte de la société civile.

La partie de la fête la plus solennelle fut, sans contredit, la bénédiction des drapeaux. Les chefs de corps qui venaient de recevoir les étendards se dirigèrent vers la chapelle. Un coup de canon annonça le commencement de la messe; un autre coup de canon annonça l'élévation. A ce moment, dans toute l'étendue du champ de Mars, les tambours battirent aux champs, les trompettes sonnèrent la marche; les troupes présentèrent les armes : c'était d'un aspect saisissant. A l'issue de la messe, une salve de cent un coups de canon annonça la bénédiction. L'archevêque de Paris, qui avait officié, se dirigea vers les drapeaux et les consacra par l'eau lustrale et les prières de l'Église : un des porte-drapeaux s'avança, mit genou en terre, et le prélat prononça quelques paroles qui s'adressaient à tous les porte-drapeaux. L'archevêque donna ensuite au peuple sa bénédiction solennelle et fit un remarquable discours dans lequel il expliqua pourquoi les ministres pacifiques de la religion intervenaient dans une cérémonie guerrière :

« .... La paix, dit-il, est le dessein de Dieu. C'est le but vers lequel marchent les sociétés humaines, quand elles suivent, dans leur cours régulier, les principes de la justice et les inspirations d'en haut. La guerre n'est légitime qu'à la condition de conquérir et d'assurer la paix. Les armées sont dans la main de Dieu comme de puissants instruments de pa-



Ouverture de la session législative a

cification et d'ordre public... Que de services rendus à la paix publique par cette glorieuse armée qui vient daient dans les entrailles de la France et de l'Europe se sont tus tout à coup? Pourquoi ces menaces de guerre civile et d'anarchie, qui jetaient l'épouvante dans les esprits, sont-elles désarmées? Qui a arrêté ce travail de dissolution qui faisait de si rapides progrès? C'est une volonté ferme et résolue, appuyée d'un côté sur la volonté nationale qui fait son droit, et de l'autre, sur une invincible armée qui fait sa force.

« .... Et maintenant, salut, glorieux étendards, symbole de tant de victoires! Notre âme de pontife, qui n'est jamais restée étrangère à aucun des sentiments du patriotisme, s'émeut en vous revoyant. La gloire, en ce moment, efface à nos yeux les anciens malheurs de la patrie. Et pourtant tant de douloureux souvenirs, qui ne trouvent pas place ici, ne sauraient être oubliés!...

« Prince, regardez moins le passé que l'avenir. On peut parler de paix, quand on tient dans sa main de si vaillantes armées. Vos aigles, des cimes de l'Atlas aux cimes des Alpes et des Pyrénées, auront pour leur vol sublime d'assez vastes espaces. La Providence vous destine à l'édification d'une œuvre grande et sainte.... Vous avez d'ailleurs compris qu'à une époque où toutes les institutions tendent à s'imprégner de plus en plus de l'esprit de l'Évangile, l'édifice social ne peut bien se cimenter que dans l'amour et la clémence....

« O Dieu, maître souverain de la guerre et de la paix.... Ne rendez ces étendards terribles qu'aux ennemis du repos public, et à ces nations, s'il s'en trouvait encore, jalouses de notre gloire et de notre prospérité et qui tenteraient de les troubler. Qu'ils soient pour nos vaillants soldats une sauvegarde et un gage assuré de la victoire. Qu'ils renferment dans leurs plis glorieux la paix et la guerre pour la sécurité des bons et la terreur des méchants; et qu'à leur ombre la France respire et soit, pour le bonheur du monde, la plus grande et la plus heureuse des nations! »

Ce discours, dont nous ne pouvons donner que des extraits, rencontra une approbation unanime : il exprimait dans un noble langage les plus nobles sentiments et conciliait, comme nous voudrions toujours que fît le clergé, le patriotisme et la religion qui se fortifient l'un l'autre, loin de s'exclure.

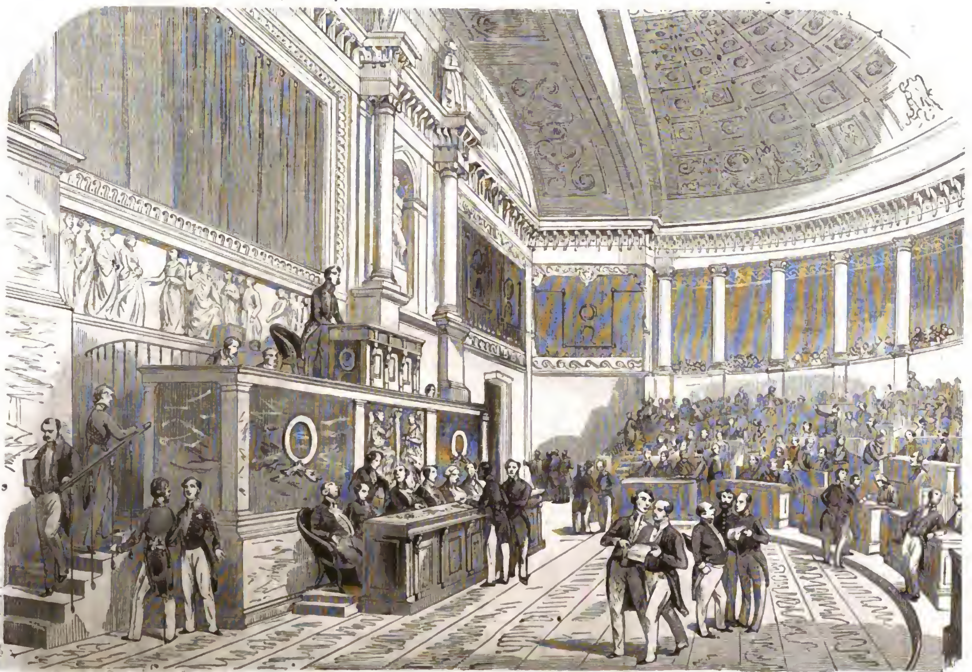
Après la bénédiction des drapeaux, le Prince-Président descendit de son



...ais des Tuileries (29 mars 1852).

aujourd'hui incliner son front devant la majesté suprême! D'où vient que ces bruits sourds qui gron-

estrade et monta à cheval pour assister au défilé de l'immense armée qui couvrait l'étendue du champ



Salle d'assemblée du Corps législatif au Palais-Bourbon.

de Mars. Ce spectacle est un de ceux qui frappent le plus les imaginations dans une revue; des cris d'admiration s'élevaient des tribunes et de la foule à la vue de ces belles troupes qui défilaient avec une précision, un ensemble dont seules elles ont le secret. Les soldats, en passant devant le Président, faisaient entendre des acclamations chaleureuses et même des cris de *vive l'Empereur!* Une salve de vingt et un coups de canon annonça la fin de la cérémonie. La foule se dispersa, ravie de cette fête magnifique dans laquelle avait régné un ordre inconnu depuis longtemps et que n'attrista aucun accident, tant les mesures étaient bien prises.

Le lendemain l'armée donna au Président une fête d'un tout autre genre : un bal dans l'École militaire, dont on avait transformé l'immense cour en salons et en salle de bal. Le nombre des invités était de plus de dix mille. Plus de trois mille dames purent trouver place dans la salle de bal. Des massifs de fleurs, des guirlandes et les bouquets offerts à chaque dame en y entrant, formaient de cette vaste enceinte comme une corbeille embaumée. La superficie totale que toutes les salles occupaient était de 9000 mètres carrés.

Pour subvenir aux frais de cette fête, les sous-lieutenants et lieutenants avaient donné trois journées de solde; les capitaines quatre; les chefs de bataillon et d'escadron six; les lieutenants-colonels sept; les colonels huit; les généraux de brigade dix; les généraux de division douze; le général en chef de l'armée de Paris quinze.

La magnificence du bal dépassa tout ce qu'on aurait pu imaginer. « La foule, raconte l'*Illustration*, était énorme, et pour donner une idée du nombre des invités, il suffira de dire qu'à onze heures du soir l'interminable file de voitures montant à l'École militaire s'étendait encore au delà du boulevard Bonne-Nouvelle. On arrivait pourtant; on était introduit dans un superbe vestibule ouvrant sur les trois salles de bal. Les piliers massifs et carrés disparaissaient sous un treillis étincelant de sabres poignards, reflétant tous les feux des lustres. Les murs étaient garnis d'armures, d'étendards et de panoplies en trophées. Le musée d'artillerie avait été vidé, avec les arsenaux, pour cette fête sans exemple, et on avait su en tirer le plus prodigieux parti. Entre les trophées, se voyaient des pilastres formés de canons de fusil polis et enchâssés comme des buffets d'orgue, que terminaient des chapiteaux modelés en crosses de pistolets et que défendaient des balustrades formées de sabres de cavalerie.

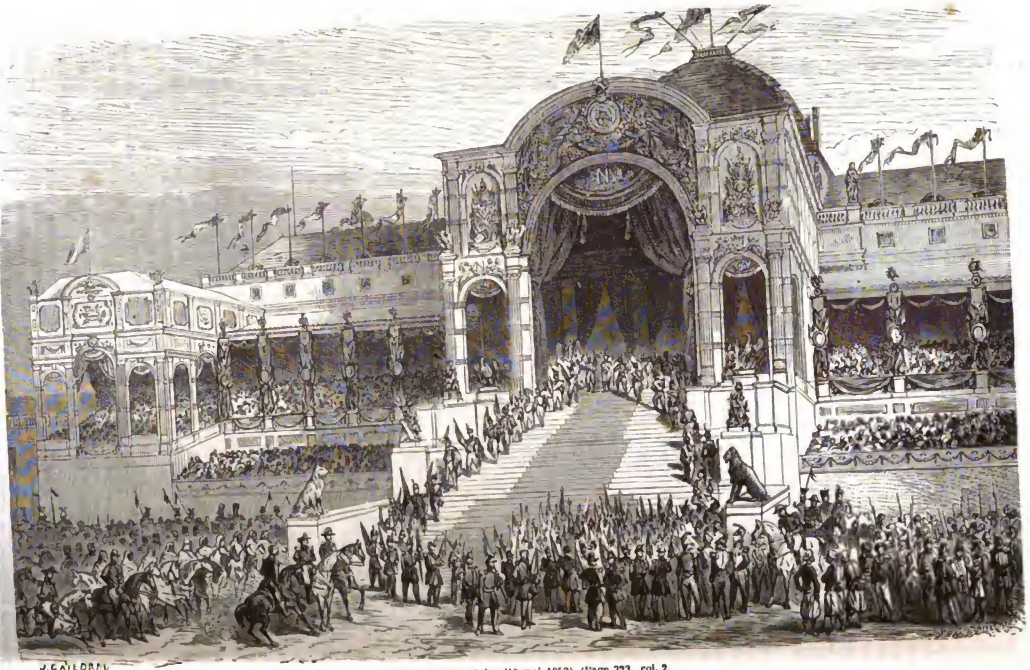
« Après avoir jeté un coup d'œil à cette belle salle d'introduction régnant sur toute la longueur de l'édifice, on pénétrait, porté par une foule immense, dans l'enceinte du bal. Ici, rien de connu dans les fastes de l'art de la décoration ou de l'éclairage ne peut être comparé à l'effet produit. Les proportions des trois salles, de celle du milieu surtout, étaient tellement gigantesques, que bien que littéralement inondées de lumière par quarante mille bougies, l'œil n'en pouvait, à l'entrée, discerner le fond ni la forme : on eût dit que des murs de glaces, multipliées à l'infini, représentaient, à des distances imaginaires, les décorations et les feux de la salle. Pourtant rien n'était plus palpable et plus réel que ce prétendu trompe-l'œil. On marchait, on allait, et quand on avait fait quelque trois quarts de kilomètre, on n'était pas encore au bout. Les piliers géants et les murailles étaient tendus, dans toute leur colossale superficie, d'une étoffe à ramages, jouant la moquette, très-chaude à l'œil, ornée partout d'aigles en relief et de médaillons d'or au chiffre L. N. L'orchestre formidable, dirigé par Strauss, tonnait d'en haut d'une estrade suspendue et aérienne, invisible aux spectateurs. D'autres orchestres militaires faisaient retentir des fanfares dans les deux salles latérales. L'éclat des diamants, des parures, des costumes, des uniformes français, anglais, écossais, bavarois, prussiens, piémontais, turcs, égyptiens, etc., etc., était vraiment inconcevable. Vers minuit, heure de la foule la plus compacte, la salle ne pouvait mieux se comparer qu'à un océan de feu, ruisselant de pierreries et de dorures.

« Un canon très-original, composé par M. Strauss sur l'air : *Partant pour la Syrie*, annonça, avec cloches et batteries imitatives, l'entrée du prince Louis-Napoléon dans le bal et sa promenade au milieu des flots pressés de l'assistance. Le Prince alla ensuite prendre place sur une estrade peu élevée dressée à une extrémité de la salle, sous le fronton de l'École militaire, où il est demeuré fort longtemps, entouré des officiers de sa maison, de ses ministres et de hauts fonctionnaires de l'ordre militaire ou administratif, causant beaucoup, soit avec eux, soit avec les dames de sa parenté ou de ses relations habituelles, et, il nous a paru, avec enjouement et avec entrain. MM. de Persigny, de Saint-Arnaud, de Maupas eurent particulièrement l'honneur de l'entretenir fort longtemps. Pendant ce temps l'orchestre jouait successivement l'hymne républicain : *Veillons au salut de l'Empire!* et le fameux quatuor de Lucile (Grétry) : *Où peut-on être mieux...?* La plupart des morceaux de danse exécutés dans la nuit avaient le même caractère historiquement spécial, et l'on se serait cru reporté, sans l'éclat tout moderne d'une aussi belle réunion, à quarante ans en arrière. »

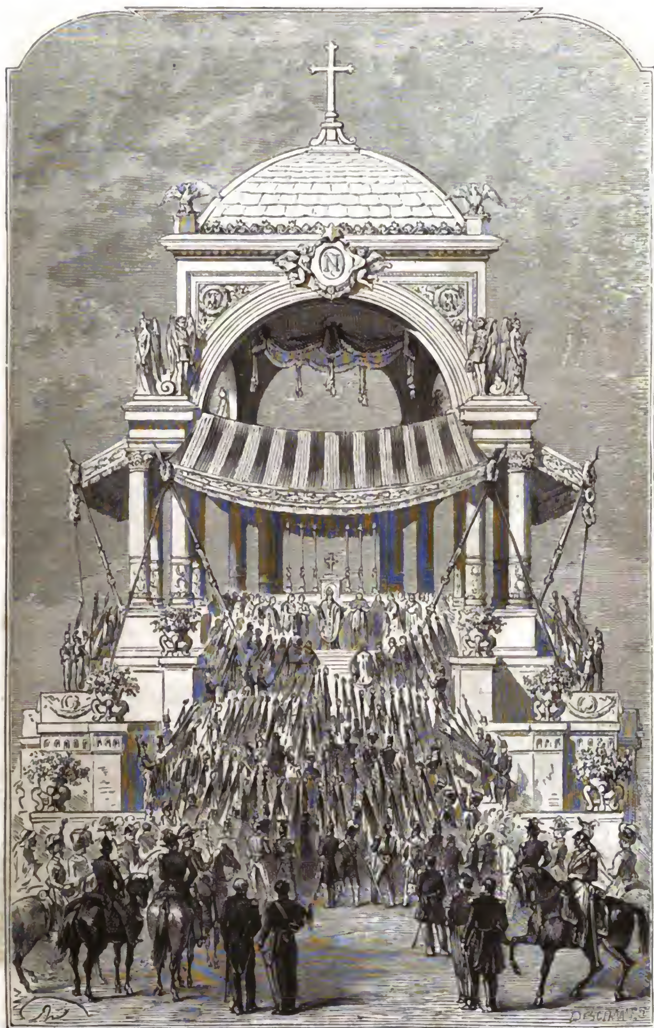
La salle du souper avait été calculée pour recevoir six cents personnes à la fois; elle était dominée par une table de cent places à son extrémité et destinée au Prince et aux grands dignitaires. Les dames vinrent prendre place au banquet par séries de six cents. Dans d'autres salons étaient établis les buffets pour les rafraîchissements, et les hommes soupaient debout par séries de cinq cents. Ce fut un souper vraiment pantagruélique.

Les fêtes se terminèrent par une représentation de gala au théâtre des Tuileries le 12 mai, et par un magnifique feu d'artifice tiré sur les hauteurs du Trocadéro le 13 mai. Il représenta une bataille, et après la bataille apparut tout à coup dans les airs, dessiné en flammes resplendissantes, l'arc de triomphe du Carrousel, avec des proportions gigantesques, atteignant douze fois à la grandeur de l'arc. Le char qui le surmonte était remplacé par un emblème en harmonie avec la grande fête militaire du 10 : un aigle aux ailes déployées. A droite et à gauche de l'arc, on vit s'élever deux colonnes surmontées, l'une de l'étoile de la Légion d'honneur, l'autre de la médaille militaire. Soixante mille fusées avaient été lancées.

De longtemps pareilles splendeurs n'avaient charmé la population parisienne, et ces fêtes avaient rendu à l'industrie et au commerce une vie qui ne devait dès lors aller qu'en se fortifiant.



Distribution des aigles (10 mai 1852). (Page 323, col. 2.



Bénédiction des drapeaux (10 mai 1852). (Page 324, col. 1.)



Fêtes du mois de mai 1852. — Feu d'artifice au Trocadéro.

Le préfet de la Seine, M. Berger, voulut lui aussi ajouter à toutes ces magnificences. Il offrit dans les incomparables salons de l'hôtel de ville une fête superbe aux délégués de l'armée. Le ministre de la guerre fêta, à son tour, les chefs arabes qui étaient venus assister à la distribution des aigles et ces chefs repartirent ensuite pour aller raconter à leurs compatriotes les merveilles dont ils avaient été témoins, merveilles dont la plus grande à leurs yeux était moins l'éclat de nos fêtes que l'aspect du pays lui-même et la grandeur de notre civilisation.

Au milieu de ce mouvement produit par la distribution des drapeaux, de ces réjouissances qui démontraient la confiance qu'avait reprise la société, c'est à peine si on fit attention à des lettres d'exilés politiques refusant de reconnaître le nouveau gouvernement. Des protestations isolées, quelque respectables qu'elles fussent, ne pouvaient en rien affaiblir un gouvernement qui suspendait, il est vrai, la liberté, mais qui rendait au pays une foule d'autres biens, perdus depuis longtemps.

Le peuple s'inquiétait peu de ces protestations, et le 7 juin on put voir une cérémonie simple mais touchante qui prouvait ses véritables sentiments. Les commerçants du marché de la Vallée inaugurèrent le buste du Président de la République. La grande salle de vente avait été splendidement décorée; les murs étaient recouverts de tapisseries et de trophées, au milieu desquels on lisait : *Honneur et Patrie, vive le Président!* Vers deux heures se forma un cortége ayant en tête une musique de régiment : le buste, soutenu par les plus anciens *forts*, entouré par cinquante jeunes filles vêtues de blanc, fut porté processionnellement à l'église Saint-Sulpice. Une messe fut célébrée en grande pompe, après laquelle le cortége revint au marché dans le même ordre et accompagné d'une foule nombreuse, comme bien on le pense. Le maire fit ressortir dans un discours le caractère de cette cérémonie populaire et le soir un bal au profit des pauvres termina cette bonne journée par une bonne œuvre.

Voilà ce qui se passait à l'intérieur de la France : à l'extérieur quelle attitude prenait notre pays?

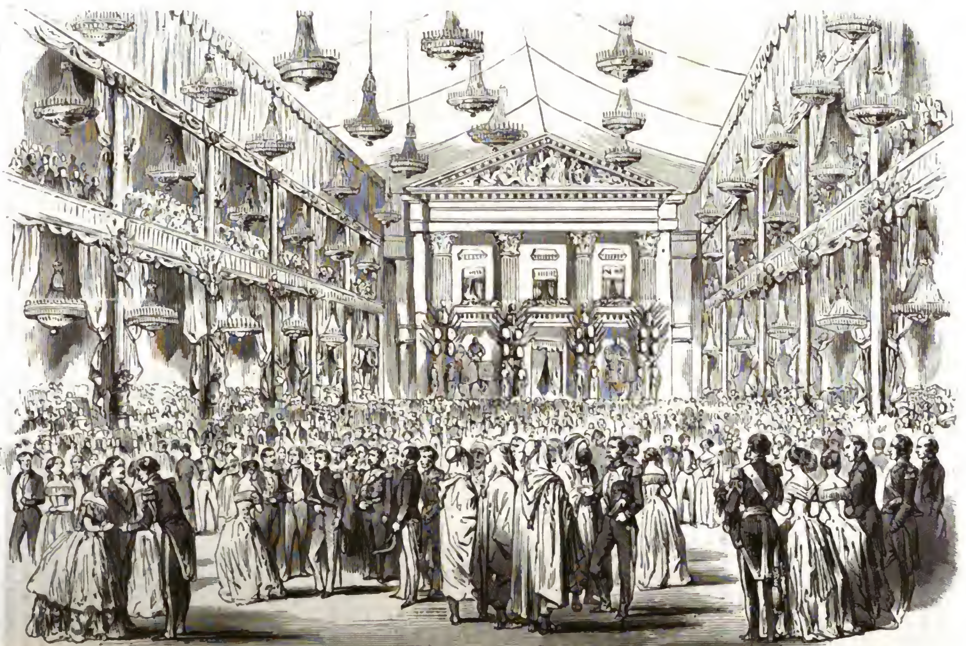
§ 8. AFFAIRES EXTÉRIEURES.

Lorsque la France s'agite, elle ébranle le monde; lorsqu'elle se calme, elle l'apaise. Au souffle de Février toutes les passions révolutionnaires avaient été excitées, tous les gouvernements menacés : l'acte du 2 Décembre raffermit le sol en Europe aussi bien qu'en France, rassura les gouvernements, découragea les révolutionnaires. Ceux-ci comptaient entreprendre une campagne sérieuse en 1852 de concert avec leurs frères de France. Le corps d'armée principal étant dispersé, les auxiliaires n'avaient qu'à se soumettre. Le principe monarchique reprenait de la force. Les souverains s'appliquaient à restaurer leur autorité et malheureusement les nationalités vaincues expiaient, sous une oppression plus étroite, le crime de ne vouloir point mourir. Toutefois, si les rois ne devaient pas encore ouvrir les yeux sur toutes leurs erreurs, une époque nouvelle n'en commençait pas moins pour l'Europe, époque signalée par des progrès réels accomplis dans tous les pays. A ces progrès qui ne seront efficaces qu'à la condition de ne pas s'interrompre, devons-nous peut-être de n'avoir point eu de bouleversements malgré deux grandes guerres.

Quoi qu'il en soit, dans l'époque qui suit le 2 Décembre, c'est la France qui entraîne l'Europe. Elle se replace à son rang naturel, au premier. Le spectacle qu'elle offre, à l'intérieur, d'améliorations continuelles, de sages réformes et d'une prospérité croissante, n'influe pas moins sur l'esprit général que la loyauté de sa diplomatie et la valeur de ses soldats, rehaussée par la justice des causes qu'ils défendent.

En 1852 la France n'eut aucune occasion de prouver qu'elle n'avait pas perdu son esprit militaire : elle dut quelquefois parler ferme, mais sans menacer. L'Europe n'était pas encore assez raffermie pour s'occuper des grandes questions qui amènent des conflits, et qui intéressent au plus haut point l'intérêt général. En 1852 les gouvernements étrangers observèrent surtout la France avec des sentiments qui participaient à la fois de la confiance et de la méfiance. L'avénement du prince Louis-Napoléon les rassurait sur les dangers révolutionnaires, mais en même temps la transformation rapide de son pouvoir, sa marche, pour ainsi dire, triomphale à l'Empire les inquiétait vivement. Le réveil de l'aigle meurtri de Waterloo leur faisait craindre qu'il ne reprît son vol hardi, et ils avaient comme un pressentiment de l'Alma et de Solferino. Seulement le péril devait venir pour eux du côté où ils ne l'attendaient point. Ils redoutaient que le prince Louis-Napoléon cherchât dans des guerres de conquête la revanche de 1815 et le prince ne la cherchera que dans des guerres de justice. Ils seront, sous le nouvel Empire, battus, punis, sans être humiliés et sans pouvoir nouer de coalitions. C'est ce qui rend la revanche bien plus sérieuse.

Les événements du 2 Décembre amenèrent d'abord quelques différends avec la Belgique et la Suisse. La Belgique avait encouragé les protestations que des écrivains réfugiés du parti parlementaire dirigeaient, de Bruxelles, contre la personne et les actes du Président de la République française. Le gouvernement belge satisfit aux réclamations du Président : toutefois il y eut encore toute l'année des difficultés qui tenaient au mauvais vouloir du gouvernement belge dans les négociations relatives au renouvellement d'un traité de commerce et à la contrefaçon littéraire et artistique. Le Président de la République adressa également d'énergiques réclamations à la Confédération suisse. « Si des agents de bouleversement, disait le ministre de France, M. de Salignac-Fénelon, pouvaient former, près de la frontière de France, de nouveaux clubs démagogiques, et si on leur permettait de recommencer leurs manœuvres anarchiques, un pareil état de choses réveillerait chez les uns des espérances coupables et inspirerait à la partie estimable du peuple des craintes que le gouvernement de la République a la volonté et le devoir d'empêcher. » M. de Fénelon déclarait ne point admettre que l'hospitalité de la Suisse pût servir à protéger une conspiration permanente contre le gouvernement français. « Encore moins la France pourrait-elle admettre, ajoutait-il, dans une affaire qui concerne ses nationaux, un autre juge qu'elle-même, et en ce qui concerne les nécessités politiques et les moyens les plus prompts et les plus directs d'arriver au but, la France seule a droit de décider ce qu'il convient de faire. » Le ministre de France



Fêtes de mai 1852. — Bal offert par l'armée au prince Louis-Napoléon à l'École militaire. (Page 327, col. 1.)



Inauguration du buste du prince Louis-Napoléon au marché de la Vallée (7 juin 1852). (Page 331, col. 1.)

demandait donc que le gouvernement snisse accordât tontes les expulsions qui lui seraient demandées. « Le Président de la République, disait en terminant M. de Salignac-Fénelon, attend dn gouvernement fédéral, eu égard anx rapports qu'il voudrait bien entretenir avec lui et qu'un refus de satisfaire à ma réclamation compromettrait gravement, qu'il lni donnera cette preuve de l'esprit de bon voisinage et d'amitié qni a été si longtemps traditionnel en Suisse. Une conduite opposée amènerait immédiatement des complications fâcheuses et imposerait au gouvernement de la Répnblique le devoir de penser à des mesures qu'il appliquerait, il est vrai, à contre-cœur, mais qu'il serait forcé d'adopter contre son gré, si la demande que j'ai l'honneur de faire auprès de Votre Excellence n'atteignait pas son but. » Une transaction intervint et le différend fut réglé à la satisfaction des deux parties.

En Allemagne, même avant le 2 Décembre, le Président avait fait jouer à notre diplomatie un noble rôle. Si l'ordre était rétabli dans la Confédération germanique, il s'en fallait que la concorde le fût. L'antagonisme de la Prusse et de l'Autriche éclatait plus ouvertement depuis que les dangers communs avaient disparu. La Prusse avait essayé de rejeter l'Autriche hors de la Confédération germanique, et par ce moyen de rester seule maîtresse de l'Allemagne. De son côté l'Autriche entreprenait nne œuvre plus hardie et plus difficile : écraser l'influence de la Prusse en faisant entrer dans la Confédération germanique toutes ses popnlations allemandes ou non. La Prusse avait voulu réduire la Confédération; l'Autriche essayait de l'étendre outre mesure, parce qu'alors la masse de ces nombreuses populations l'eût rendue toute-puissante. Il y avait là un grave danger ponr l'équilibre européen, et le cabinet français fut le premier qui en comprit toute l'importance. Dans un mémorandum du 5 mars 1851 il démontrait clairement les conséquences des projets antrichiens. « Étendre arbitrairement, disait-il, les limites naturelles on consacrées par le temps, adjoindre aux populations allemandes des popnlations slaves, hongroises, illyriennes, italiennes, au milieu desquelles elles seraient noyées, ce serait dénaturer la Confédération, dont il faudrait changer même le nom pour ne pas être en contradiction avec la réalité. Cette masse, absorbant dans son sein vingt peuples et vingt États différents, se présenterait à l'esprit non plus comme une garantie de paix et d'équilibre, mais comme une menace, comme un symbole de confnsion et d'envahissement. » Le gonvernement français ne dissimulait pas qu'il était disposé à pousser les choses aux dernières extrémités si l'Autriche persistait dans ses intentions. Les autres puissances soutinrent la diplomatie française, mais à elle revint l'honneur d'avoir arrêté l'Antriche.

Le cabinet de Vienne n'en garda pas toutefois rancune au Président de la République et la résistance qu'il avait rencontrée chez lui à son ambition ne l'empêcha pas d'applaudir à l'acte du 2 Décembre. Car ce fut malhenreusement nn des effets de cet acte de recevoir l'approbation des gouvernements les plus rigonreux et d'exciter les regrets des gouvernements libéraux. L'Autriche même se laissa moins effrayer que tontes les antres puissances par le rétablissement des aigles sur les drapeaux français. Le prince de Schwarzenberg, principal ministre de l'Emperenr François-Joseph, s'efforçait de prouver à la Russie et à la Prusse qne le plus grand de leurs intérêts était de rester unies au gouvernement qui venait d'éloigner les éventualités révolutionnaires de 1852, parce que le plus terrible ennemi de leur stabilité, c'était la révolution. Mais cette attitude de l'Autriche ne dura qu'autant que la vie du prince Schwarzenberg, mort dans l'année même de 1852.

En Espagne le coup d'État du 2 décembre avait été accueilli par le gonvernement et par la population avec sympathie. L'Espagne est un pays monarchique. Senl, le parti progressiste regretta nn événement qui semblait menaçant pour le régime constitutionnel. Cependant l'influence des mauvaises idées et des passions démagogiques arma le bras d'un assassin, et un crime vint épouvanter l'Espagne, qui professe pour ses souverains une sorte de culte.

La jeune reine, Isabelle II, qui régnait depuis 1843, bien qu'en 1852 elle n'eût encore que vingt-denx ans, venait de mettre au monde une princesse des Asturies, c'est-à-dire une héritière du trône. Elle devait se rendre en grande pompe à l'église de Notre-Dame d'Atocha le 2 février, fête de la Purification de la Vierge, à l'occasion de son heureuse délivrance; elle avait entendu la messe à midi dans la chapelle du palais d'où elle sortait pour rentrer un moment dans ses appartements avant de partir pour Notre-Dame d'Atocha. Elle marchait dans la grande galerie, accompagnée de toute la famille royale, ainsi que des généraux et des grands dignitaires de l'État. Les hallebardiers, corps d'élite que l'on peut comparer aux anciens cent-suisses de la monarchie française, formaient la haie des deux côtés de la galerie. Un grand nombre de curieux et de personnes étrangères au palais encombraient la galerie, se tenant pressés derrière les hallebardiers. La foule était telle que le cortége royal fut obligé de s'arrêter plusieurs fois. Un de ces temps d'arrêt eut lieu proche de la salle des Gardes. C'est là et dans ce moment que l'attentat fut commis.

La reine alors parlait au roi. En cet instant même, un homme, portant un costume ecclésiastique sale et délabré, qui se tenait entre deux hallebardiers, s'approcha de la reine, en s'inclinant comme pour lui baiser la main. Les gardes crurent qu'il voulait, comme l'avaient fait beaucoup d'autres des assistants, profiter de la solennité de ce jonr pour présenter un placet. Cet homme était Martin Mérino. Tirant de dessous sa soutane un poignard effilé, il en porte violemment un coup à la reine vers le côté droit, coup qui pénétra de huit lignes au-dessons de la dernière côte, d'après le rapport des médecins.

Se sentant blessée, la reine pousse un cri aigu, qui remplit d'effroi la foule silenciense des assistants, et en même temps elle détourne le poignard, dont le tranchant lni fait une légère coupure au bras du même côté. En même temps encore, se précipitant pour couvrir sa fille que portait la marquise de Povar, elle s'écrie : « Ma fille! mon enfant! (*Mi hija! mi nina!*) » Le mouvement très-vif de la reine avait fait tomber à terre le poignard. L'assassin s'était écrié avec une joie féroce : « Tiens! tu en as assez! » Il croyait avoir blessé la reine à mort.

Les gardes et le cortége royal s'empressent aussitôt d'entourer Sa Majesté qui va s'appuyer contre le mur de la galerie. Sa robe était rougie du sang qui coulait dn bras sur sa main, qu'elle avait appuyée sur sa bles-

sure du flanc droit. C'était un spectacle saisissant; nul ne pouvait apprécier encore le plus ou le moins de gravité du péril; la consternation générale était profonde. On croyait que la princesse royale, actuellement héritière présomptive de la couronne, venait d'être assassinée aussi. En entendant l'expression de ces craintes, un officier des hallebardiers prend la petite princesse des bras de la marquise de Povar et la tient élevée au-dessus de sa tête pour rassurer la foule et surtout sa mère.

L'assassin avait été arrêté aussitôt par les gardes. Des cris de fureur étaient proférés contre lui; on voulait le tuer sur place, le mettre en pièces; les hallebardiers eurent beaucoup de peine à le conduire sain et sauf à la salle des Gardes.

L'assassin fut condamné, comme on le pense, à la peine du *garrot*, c'est-à-dire à être étranglé avec un collier de fer. Il dut auparavant être dégradé de son caractère de prêtre, et nous nous étendrons sur cette cérémonie, parce qu'elle fera connaître une partie des mœurs espagnoles. Une foule immense se pressait devant la basilique, aux portes de laquelle la dégradation devait avoir lieu. Le condamné entra, vêtu de sa soutane, les mains attachées derrière le dos et les pieds retenus par une corde; il promena sur les spectateurs un regard insouciant et dédaigneux. Tout le monde était vivement ému, à l'exception de Mérino.

« Habillez-vous, lui dit-on, en lui montrant les ornements sacerdotaux placés sur l'autel improvisé, où se trouvaient un crucifix et deux cierges. — Et comment le ferais-je, répondit-il, puisque j'ai les mains attachées? » On lui enleva ses liens. Mérino s'habilla de l'air le plus calme et sans irrévérence, paraissant au contraire répéter tout bas des prières que répètent les prêtres en revêtant les ornements sacrés. Les acolytes l'aidaient, et comme l'un d'eux lui passait le manipule au bras droit : « Au bras gauche, » dit-il, toujours avec la même impassibilité.

Ces préparatifs terminés, l'ordre lui fut donné de s'agenouiller devant l'autel; comme il se trouvait un peu éloigné du siége de l'évêque, on le fit approcher; mais, soit que les liens qu'il avait aux pieds l'embarrassassent, soit vivacité de sa part, Mérino s'en alla tomber à genoux tout près du prélat, qui se leva effrayé.

L'émotion se communiqua à toute l'assemblée. Alors le gouverneur de la province et le commandant de place vinrent se placer près de l'évêque. Cependant Mérino n'était animé d'aucune mauvaise intention; il ne parut pas même s'apercevoir de l'effet de cette scène et des préoccupations qu'elle avait suggérées. Il dit aux personnes qui se trouvaient près de lui : « Y a-t-il donc quelques lois qui veuillent que de pareilles cérémonies aient lieu en plein jour et devant une pareille multitude? » Personne ne lui répondit, et Mérino se contenta de hausser les épaules.

On procéda enfin à la dégradation. Un calice fut mis entre les mains du coupable, et presque aussitôt il lui fut arraché. La même cérémonie eut lieu pour la croix et le chandelier, au milieu des imprécations et des anathèmes de l'Église. Après qu'on eut enlevé des mains du condamné les objets du culte, on le dépouilla des ornements sacerdotaux, en commençant par ceux du tonsuré, et toujours sous d'imposantes et terribles imprécations. En lui enlevant la chasuble, l'acolyte dérangea sa chevelure; Mérino passa alors la main dans ses cheveux pour en rétablir la symétrie. Dépouillé de ses vêtements, et même de la soutane, on lui attacha de nouveau les mains, et un barbier lui coupa les cheveux. Comme il était en manches de chemise, il s'écria : « Hâtons-nous! car je commence à avoir froid. »

Le lendemain on conduisit Mérino au supplice. L'officier commandant l'escorte dit à Mérino, à sa sortie de la prison : « Tu as bien la figure d'un monstre. » Mérino, dont le cynisme reprit alors le dessus, répondit vivement : « Et toi la tête d'un singe. » Dans le trajet de la prison au lieu de l'exécution, Mérino était monté sur l'âne traditionnel; il tenait la tête haute et regardait de tous côtés.

Arrivé au pied de l'échafaud, il dut attendre une heure vingt minutes, heure à laquelle l'attentat avait été commis. Il monta les marches de l'échafaud d'un pas ferme, prit place lui-même sur la sellette et jeta sur la foule immense (elle s'élevait à près de 40 000 âmes) un dernier regard plein d'assurance. Le bourreau lui attacha la cravate de fer et, au signal donné, serra la vis. A ce moment s'élevèrent des cris de *vive la Reine!* Après que justice fut faite, un des prêtres assistants adressa une courte allocution de circonstance à la multitude.

Par ordre de l'autorité, le poignard qui avait servi à l'attentat fut brisé ainsi que son étui; le pistolet et les balles trouvés au domicile du condamné, les livres et papiers, autres que ceux qui n'ont pas un intérêt de famille, furent détruits, et le cadavre même de Martin Mérino, brûlé dans le cimetière, *extra muros*, à la porte de Bilbao.

Un *Te Deum* en action de grâces pour le salut de la reine fut célébré à Paris le 16 dans l'église de la Madeleine.

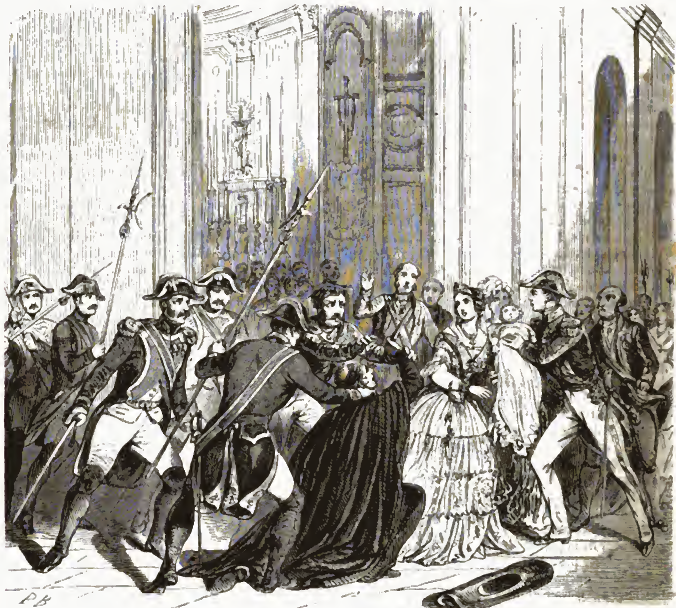
Cet attentat, inouï en Espagne, où l'amour du souverain est une religion, amena quelques dispositions préventives, mais ne rejeta pas le gouvernement dans une voie dangereuse de réaction.

En Angleterre, le 2 décembre eut aussi son contre-coup. Lord Palmerston, par caractère et par conscience de sa vieille expérience, agissait avec une indépendance qui lui avait attiré déjà les avertissements de la reine. Lorsqu'il apprit les événements du 2 décembre, il écrivit, de concert avec le cabinet, à lord Normanby, de ne point changer les relations officielles avec le Président et de ne rien faire qui eût l'air d'une immixtion dans la politique intérieure de la France. Le même jour, dans une conversation particulière avec notre ambassadeur, M. Walewski, il déclara approuver l'acte du 2 décembre. Puis répondant à certaines réclamations que lui avait faites lord Normanby au sujet de la différence du langage tenu à Londres et prescrit à Paris, lord Palmerston écrivit, sans consulter ses collègues, une dépêche dans laquelle on lisait : « Si Votre Excellence désire connaître mon opinion particulière sur le changement qui vient de s'accomplir en France, je lui dirai que l'antagonisme entre le Président et l'Assemblée était arrivé à un tel degré, qu'il devenait chaque jour plus évident qu'il n'y avait plus pour eux possibilité de coexistence. Or il me paraît préférable, pour les intérêts de la France, et par suite pour les intérêts du reste de l'Europe, que le pouvoir du Président l'emporte. Le maintien de son autorité

est une garantie pour le maintien de l'ordre social. Avec la division des partis et des opinions qui règnent dans l'Assemblée, une victoire sur le Président n'aurait été que le point de départ d'une guerre civile des plus désastreuses. Que mon opinion soit juste ou non, elle semble confirmée par beaucoup de personnes ayant des intérêts en France, autant du moins qu'une soudaine et forte hausse dans les fonds publics et dans toutes les autres valeurs peut être considérée comme un symptôme de confiance dans le rétablissement et le progrès de la tranquillité intérieure. »

Lord John Russel, chef du cabinet, apprit l'existence de cette dépêche qui ne lui avait pas été communiquée, et força lord Palmerston à donner sa démission. Il se séparait d'un collègue qui lui avait rendu de grands services et qui n'allait pas tarder à lui montrer sa force en se vengeant.

Le coup d'État avait excité les plus violentes réclamations de la presse anglaise, il avait aussi éveillé les plus vives inquiétudes. La concentration du pouvoir entre les mains d'un Napoléon faisait craindre une guerre prochaine. Les Anglais avaient si bien conscience de leurs torts envers nous, qu'ils nous croyaient fort disposés à prendre une revanche. Le souvenir du camp



Attentat contre la reine d'Espagne (2 février 1852). (Page 334, col. 2.)

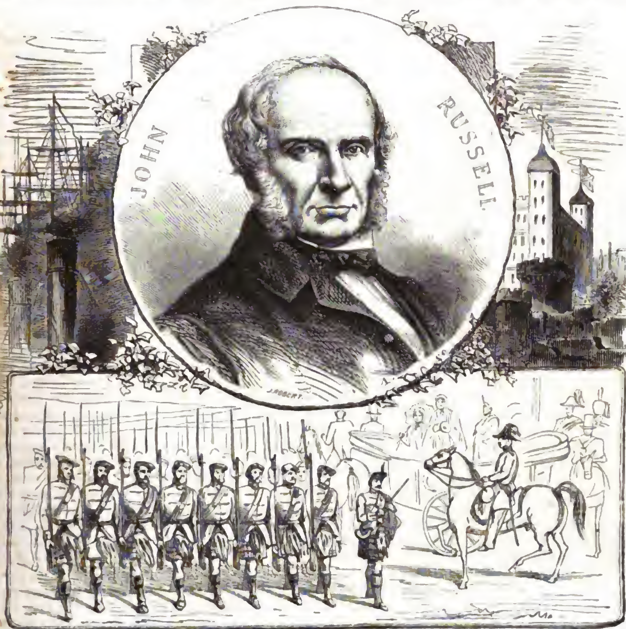
de Boulogne se dressait devant tous les esprits. On s'effrayait de l'insuffisance des moyens de défense que l'Angleterre aurait à opposer à une attaque contre son territoire. On répétait ces paroles déjà anciennes de lord Wellington : « Il n'y a pas un lieu sur nos côtes où l'infanterie ne puisse aborder, par tous les temps, par tous les vents, et où elle ne puisse trouver à moins de quatre milles une route excellente, praticable pour une armée, et conduisant au cœur même du pays. » Les lettres, les brochures, les journaux répandaient partout la peur. Lord John Russel, qui n'avait aucune crainte sérieuse, voulut se fortifier en se prêtant à cette panique populaire. Il présenta un bill pour la milice. Mais là lord Palmerston l'attendait. Il fit échouer le bill comme incomplet, et par une manœuvre parlementaire très-adroite, renversa le cabinet qui l'avait chassé. Il n'en profita pas, car les tories arrivèrent au pouvoir, mais il s'était vengé.

L'année précédente des discussions plus graves avaient agité la Grande-Bretagne. Ce pays, qui sous bien des rapports a fait tant de progrès, ne jouit pas encore de la liberté religieuse et montre envers le catholicisme une intolérance qui rappelle d'autres siècles.

Pie IX, prenant en considération le grand nombre

de catholiques qui se trouvent en Angleterre et surtout en Irlande, avait divisé la Grande-Bretagne en diocèses, et établi dans ce pays une hiérarchie catholique. Les évêques catholiques durent porter le nom des villes où ils siégeaient. C'était établir en face de la hiérarchie anglicane, une hiérarchie rivale et en même temps favoriser les progrès du catholicisme. Nous ne saurions nous faire une idée de la colère qu'excita cette mesure, cette *agression papale* comme on l'appelait. On voyait dans cet acte une atteinte à la constitution du pays. Le gouvernement, la reine elle-même encouragèrent l'animosité du peuple. La reine, qui en Angleterre est revêtue de l'autorité spirituelle aussi bien que de l'autorité temporelle, déclara qu'elle saurait faire respecter ses droits. Le ministère proposa un bill contre l'agression papale. Mais alors éclata l'impuissance du gouvernement qui ne pouvait avoir recours qu'à la persécution. Le bill passa, mais mutilé : les catholiques avaient repris courage et on ne voulut pas les pousser au désespoir. De tout cela il ne resta que du bruit et une haine plus profonde des Anglais contre le *papisme*, comme ils appellent la religion catholique.

Ils ne sont d'ailleurs guère plus tolérants à l'égard



Lord John Russel.

des israélites. M. Salomon, riche juif, avait été nommé député au Parlement. Il ne put siéger parce que dans la formule du serment il ne voulait pas prononcer des mots qui répugnaient à sa religion. Il y eut procès et les israélites furent déclarés incapables de siéger au Parlement, tant qu'un bill n'aurait pas changé la formule. Ici d'ailleurs les catholiques soutenaient les protestants et rendaient l'opposition formidable.

La Russie observa le nouveau gouvernement de la France avec inquiétude. Le tzar Nicolas lui suscita des difficultés en Orient dans la question des lieux saints, question sur laquelle nous reviendrons, car elle est la préface de la guerre de Crimée. Le tzar avait raison de redouter le prince Louis-Napoléon; celui-ci devait l'arrêter dans ses projets ambitieux.

Ainsi un sentiment de méfiance qui tempérait la satisfaction de voir se consolider l'ordre social, voilà l'effet qu'avait produit le 2 Décembre en Europe. On ne tarda pas cependant à reconnaître la modération du gouvernement français; mais, tout le reste de l'année, les gouvernements suivirent avec anxiété la marche des événements qui hâtaient dans notre pays le rétablissement de l'Empire.

CHAPITRE XVI.

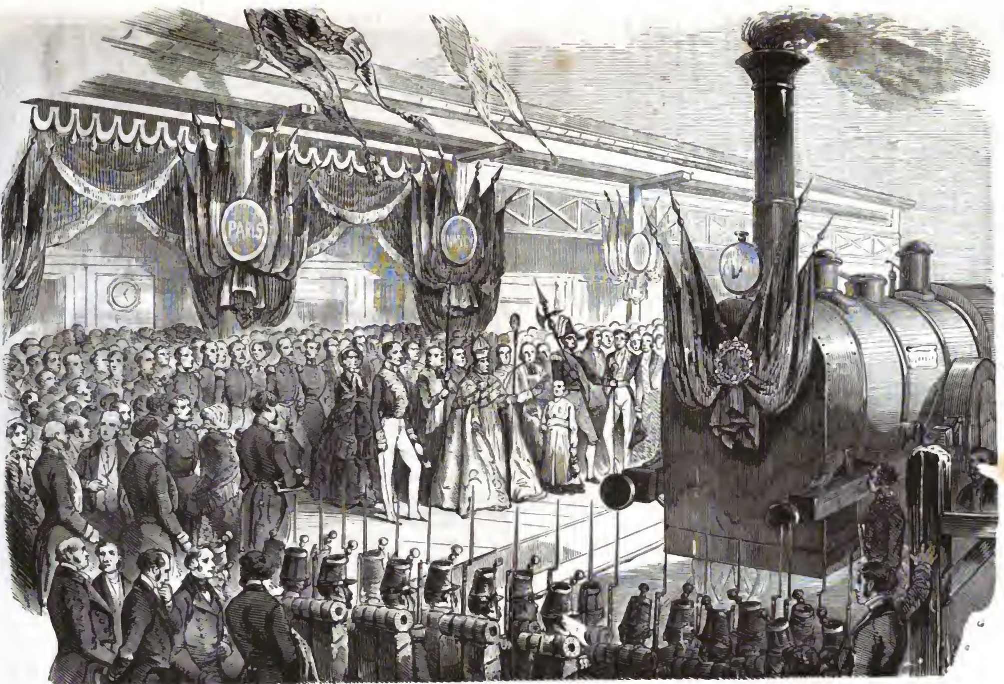
LES DÉPARTEMENTS ET LE PRINCE-PRÉSIDENT (JUILLET-DÉCEMBRE 1852).

§ 1. ACHÈVEMENT DE LA LIGNE DE STRASBOURG; VOYAGE DU PRÉSIDENT A STRASBOURG (JUILLET).

Le Prince-Président avait résolu, comme cela lui avait réussi les années précédentes, d'aller juger par lui-même de l'esprit des provinces. Une occasion naturelle s'offrit à lui pour retourner en Alsace où, en 1850, il avait reçu un accueil favorable sans doute, mais mêlé de protestations. C'était un événement important que l'achèvement de la voie ferrée qui relie Paris à Strasbourg, Paris à l'Allemagne et à toute l'Europe orientale. C'était la plus longue des lignes terminées et de nombreux embranchements s'en détachaient déjà. L'Allemagne avait bien éprouvé quelques craintes en voyant construire ce chemin qui pouvait amener en si peu de temps notre armée sur le Rhin. Mais les avantages commerciaux, les liens qu'un rapprochement continuel allait établir entre les deux pays, parlaient plus haut. Au delà comme en deçà du Rhin, on se félicitait de ce nouveau progrès accompli, de ce nouveau pas fait vers l'union des peuples.

C'était aussi un des chemins qui avaient jusqu'alors exigé le plus de travaux d'art, et on allait fêter une nouvelle victoire sur la nature. Le Président de la République partit de Paris le 17 juillet, emmenant avec lui plusieurs ministres, un grand nombre d'invités et de représentants de la presse parisienne. L'un de ceux-ci racontait en ces termes à l'*Illustration* la première partie du voyage; suivons-le, c'est un excellent guide qui nous donnera un juste aperçu de la ligne inaugurée : « Jusques et au delà de Vitry-le-François, dit-il, on côtoie ou on franchit incessamment la Marne, et les travaux d'art consistent principalement, dans cette section, en ponts jetés sur cette rivière molle et bourbeuse d'aspect, qui justifie si bien son nom. Les grands spectacles naturels sont également rares dans toute l'étendue de la paisible Champagne; et c'est seulement en approchant de la Lorraine que les terrains commencent à se mouvementer, les collines à se dessiner en profil et les forêts à épaissir. Bar-le-Duc et son site pittoresque en étages sur les sommets vineux qui bordent le col de la vallée de l'Ornain inaugurent cette nouvelle partie du chemin, faite surtout pour frapper le sens artistique. A Liverdun, l'avant-dernière station en avant de Nancy, le chemin, après avoir franchi la Meuse et la Moselle une première fois, traverse de nouveau cette dernière rivière sur des ponts élevés hardiment au-dessus du pont canal, et ajoutant par leurs belles lignes aux splendeurs d'un magnifique paysage. A Nancy, le débarcadère, placé sur les terrains jadis marécageux où périt Charles le Téméraire (une double croix de Lorraine indique la place où fut trouvé son corps), nous reçoit, vers la tombée de la nuit, aux détonations mille fois répétées d'une artillerie puissante et aux premières lueurs d'un orage qui ne devait pas éclater, mais dont les humides effets nous attendaient dans la journée du lendemain en Alsace. Le soir il y eut à Nancy illuminations, bals et feu d'artifice, en l'honneur du Président de la République. Nous avons fait avec lui de nombreuses stations : A Meaux, à la Ferté-sous-Jouarre, à Château-Thierry, à Épernay, à Châlons, à Vitry-le-François, à Bar-le-Duc, à Commercy, à Toul, où l'attendaient sous des pavillons de feuillage ou sous des arcs de triomphe, les autorités, les garnisons, les musiques militaires ou civiles, et une partie des habitants, qui se montrèrent surtout en grand nombre dans les villes de Commercy et de Toul.

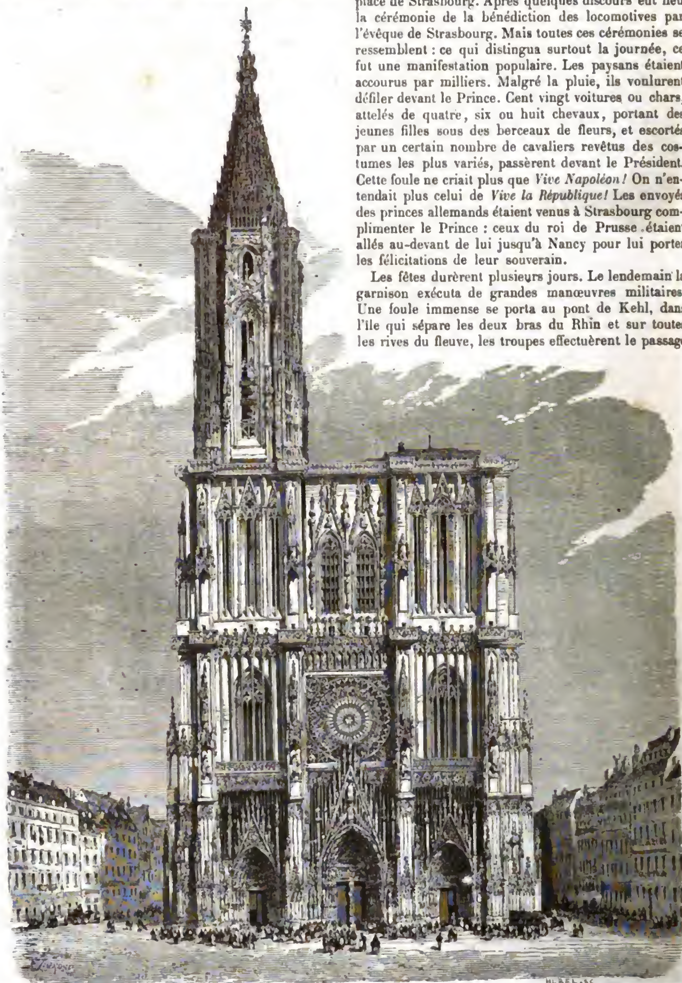
« Le lendemain, à sept heures et demie, nous repartions de la grande ville embellie, on peut dire même créée par son dernier duc Stanislas, au bruit répété des salves d'artillerie les mieux nourries; mais, hélas! cette seconde journée d'itinéraire ne devait pas ressembler à la première qui avait été chaude et belle. A peine avions-nous gagné Saint-Nicolas, que les célestes cataractes, si longtemps taries, s'ouvrirent pour décharger sur nous une pluie d'averse, et ce fut sous ce vrai déluge que le Président de la République dut passer en revue, à Lunéville, les nombreuses troupes échelonnées sur les deux faces de la gare. Aux stations suivantes, il devint impossible de mettre même pied à terre, et ce fut de la portière que le chef du pouvoir exécutif dut recevoir à Sarrebourg, à Lutzelbourg, à Saverne, etc., les aubades, les compliments, les pétitions et les bouquets des populations alsaciennes. C'était un dimanche, et une pluie furieuse ne les avait point détournées d'accourir en foule, parées de tous leurs atours germaniques, les hommes couverts du grand chapeau de feutre retroussé par derrière, ornés du gilet rouge à deux rangs de boutons de métal et de l'habit à la française; les femmes en bonnet et en corsage d'or, et coiffées en chauve-souris; c'est-à-dire le haut du front surmonté du nœud de rubans à grandes coques qui, de loin, leur donne une certaine ressemblance avec cette souris ailée. Ces ovations ne doivent pas nous faire oublier les grandioses travaux à l'aide desquels les ingénieurs du chemin ont percé la chaîne des Vosges par six tunnels, dont l'un, celui de Hommarting, mesure près de trois mille mètres, ni l'aspect vraiment admirable de cette portion du parcours. Dans les gorges de Lutzelbourg, notamment et au débouché du troisième souterrain, le coup d'œil est irrésistible. Nous n'avons jamais regretté plus vivement de ne pas être paysagiste à la plume. Tout ce que la nature peut enfanter dans ses prodigieuses combinaisons, de plus accidenté, de plus sauvage, se trouve ici accumulé comme à souhait pour la volupté des yeux, pour l'émotion de la pensée. La bruine qui continuait de fondre sur le paysage, contribuait à lui donner je ne sais quoi de vaporeux, d'invraisemblable, de féerique. Comme pour ajouter à l'illusion, partaient de dessous les ramées épaisses des fusillades et des pétards que tiraient des mains invisibles.... »



Inauguration du chemin de fer de Nancy (17 juin 1852)

Le train d'honneur arriva à Strasbourg à midi et demi, au bruit des cloches et des canons. Le maire et le colonel-commandant de la place offrirent au Président l'un les clefs de la ville, l'autre les clefs de la place de Strasbourg. Après quelques discours eut lieu la cérémonie de la bénédiction des locomotives par l'évêque de Strasbourg. Mais toutes ces cérémonies se ressemblent : ce qui distingua surtout la journée, ce fut une manifestation populaire. Les paysans étaient accourus par milliers. Malgré la pluie, ils voulurent défiler devant le Prince. Cent vingt voitures ou chars, attelés de quatre, six ou huit chevaux, portant des jeunes filles sous des berceaux de fleurs, et escortés par un certain nombre de cavaliers revêtus des costumes les plus variés, passèrent devant le Président. Cette foule ne criait plus que *Vive Napoléon!* On n'entendait plus celui de *Vive la République!* Les envoyés des princes allemands étaient venus à Strasbourg complimenter le Prince : ceux du roi de Prusse étaient allés au-devant de lui jusqu'à Nancy pour lui porter les félicitations de leur souverain.

Les fêtes durèrent plusieurs jours. Le lendemain la garnison exécuta de grandes manœuvres militaires. Une foule immense se porta au pont de Kehl, dans l'île qui sépare les deux bras du Rhin et sur toutes les rives du fleuve, les troupes effectuèrent le passage



Cathédrale de Strasbourg.



Manœuvres sur le Rhin. (Page 310, col. 2.)

du Rhin sur un pont volant de bateaux que les pontonniers jetèrent sur le fleuve en quarante-quatre minutes. Une estrade couverte et drapée, élevée au milieu du Rhin et adossée au pont de Kehl, à la limite précise qui sépare les deux pays, permit au Prince et à tous ses conviés de suivre les évolutions de très-près.

Il y eut aussi, comme on le pense, banquets, bals, réjouissances de toute sorte, illuminations. Mais ce qui effaça tout le reste, et comme splendeur et comme originalité, ce fut l'illumination de la cathédrale, « l'efflorescence ignée, la véritable incandescence de la grande flèche du dôme, qui, allumée jusqu'à la croix, lançait par toutes ses croisées, par toutes ses ogives, par tous ses soupiraux, de formidables jets, des gerbes, des cascades de lueur électrique et de flammes du Bengale. »

Le 20, le Président alla faire à Bade une courte excursion en compagnie de la grande-duchesse Stéphanie, sa parente, et revint quelques jours après à Paris où il fut reçu par toute la garnison sous les armes. Il traversa la capitale entre une haie de troupes et une foule empressée pour se diriger vers le château de Saint-Cloud, sa résidence d'été.

§ 2. MORT DU MARÉCHAL EXCELMANS; POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DU NOUVEAU LOUVRE; PREMIÈRE FÊTE DU 15 AOUT.

Ce voyage du Prince-Président devait être plus tard suivi d'un autre voyage dans le Midi, plus important



Mort du maréchal Excelmans (21 juillet 1852). (Page 342, col. 1.)

encore, et d'où il devait revenir salué des cris de « Vive l'Empereur! » Entre ces deux voyages solennels se placent quelques événements que nous ne pouvons passer sous silence.

Le 21 juillet, vers neuf heures du soir, le maréchal Excelmans, qui devait au Président de la République la haute dignité qui couronnait si justement sa glorieuse carrière, fut renversé de cheval près du pont de Sèvres et expira quelques heures après. Cette perte fut vivement sentie, Excelmans était un des derniers débris des grands généraux de l'Empire. Né à Bar-le-Duc en 1775, il s'était enrôlé, en 1791, à peine âgé de seize ans. Il fit presque toutes les campagnes de la République : colonel en 1805, général de brigade en 1807, il accompagna Murat en Espagne. Fait prisonnier par les partisans espagnols, il fut conduit aux îles Baléares, et de là en Angleterre, d'où il parvint à s'échapper en se jetant dans une barque, avec laquelle il traversa la Manche et débarqua à Gravelines. Le général Excelmans devint alors grand écuyer du roi de Naples (Murat), mais il ne tarda pas à revenir en France, et fut placé dans la cavalerie de la garde impériale, où il resta jusqu'à la veille de la bataille de la Moskowa (6 septembre 1812), il fut alors nommé général de division. En 1813 et 1814, il eut le commandement de la 2e division de cavalerie légère sous les ordres du général Sébastiani. Dans la campagne de France, le général Excelmans commanda le 2e corps de cavalerie jusqu'à la bataille de Montereau, et ensuite la division de la vieille garde.

Lors de la rentrée des Bourbons, le général Excelmans fut nommé inspecteur général de la cavalerie : le 2 septembre 1814, accusé de correspondre clandestinement avec le roi Murat, il reçut l'ordre de sortir de France, et fut obligé de se cacher pendant quelques jours, mais il ne tarda pas à se constituer prisonnier; il fut jugé et acquitté. En 1815, le général Excelmans commandait à Waterloo le 2e corps de cavalerie de ré-

serve. Après cette funeste journée, il revint sur Paris, et, ayant appris qu'un corps ennemi venant de Versailles avait passé la Seine et s'avançait sur Paris au nombre de 3000 hommes environ, il n'hésita pas à l'attaquer, le culbuta et le força à se replier sur Versailles. Cette brillante affaire fut le dernier combat livré dans les Cent-Jours.

Le général Excelmans passa alors en Belgique, mais en 1819 il fut rappelé par le Gouvernement de Louis XVIII et rétabli sur les cadres de disponibilité. En 1828, il fut de nouveau nommé inspecteur général de la cavalerie; en 1830, il prit part aux journées de Juillet, et commanda sous le général Pajol l'expédition de Rambouillet. Dans les premiers jours du règne de Louis-Philippe, il fut envoyé pour inspecter douze régiments dans le nord et dans l'est de la France. Pair de France, il conserva sa position dans les cadres de disponibilité. Après la révolution de Février, le 15 août 1849, le général Excelmans fut nommé grand chancelier de la Légion d'honneur, en remplacement du maréchal Molitor, décédé. Le 11 mars 1851, il fut élevé à la dignité de maréchal de France, et tout le monde avait applaudi à cette nomination qui récompensait le plus célèbre de nos généraux de cavalerie. Aussi une foule considérable se joignit-elle à l'armée qui lui rendit les honneurs militaires, lors de ses obsèques aux Invalides, le 27 juillet.

Deux jours avant, le 25 juillet, le ministre d'État, M. de Casabianca, avait présidé à la pose de la première pierre des nouveaux bâtiments du Louvre, qui devaient relier le Louvre aux Tuileries, œuvre immense et d'une extrême difficulté. Il s'agissait en effet de coordonner des édifices d'époques différentes, élevés presque au hasard sur des plans et dans des styles divers, sans aucune prévision d'ensemble et encore moins de réunion ultérieure.

Au vieux Louvre du moyen âge, fondé par Philippe Auguste, François Ier avait substitué des constructions élevées sur les plans de Pierre Lescot, dans le goût alors dominant en Italie. Henri II fit pousser jusqu'au pavillon Lesdiguières, aujourd'hui le guichet du pont du Carrousel, cette aile si élégante, parallèle à la Seine; Charles IX ordonna la première construction de la galerie d'Apollon. Au roi Henri IV semble appartenir l'initiative de la réunion du Louvre au palais de Catherine de Médicis : il prolongea au delà de l'enceinte de Paris l'aile de Henri II et la rapprocha des Tuileries. Plus tard Lemercier éleva le pavillon de l'Horloge au centre de l'aile ouest du Louvre. Enfin Claude Perrault, substituant ses plans au projet avorté du Bernin, fut chargé par Louis XIV de l'achèvement du Louvre, et construisit la colonnade et les façades extérieures sud et nord du palais. Les projets de réunion qui avaient repris faveur au début de ce règne furent bientôt abandonnés pour Versailles. Dès lors plusieurs architectes mettent seulement la main de temps à autre à quelques parties du Louvre. Tour à tour Gabriel, Soufflot, y laissent la trace de leur passage.

L'histoire des constructions des Tuileries est moins longue. Ce fut Philibert Delorme qui, sur l'ordre de Catherine de Médicis, commença ce château en 1564. Le pavillon du milieu, couronné alors d'une gracieuse coupole et de quatre campaniles, qu'on a malheureusement remplacés par un dôme quadrangulaire, les deux galeries contiguës avec leurs portiques en arcades, surmontées de terrasses dont une a été supprimée, et les deux premiers pavillons d'ordres ionique et corinthien superposés, sont l'œuvre de Philibert Delorme. Henri IV commença les deux corps de bâtiments et Louis XIII fit élever les lourds pavillons de Flore et de Marsan, qui terminent le château.

Napoléon Ier songea enfin sérieusement à réunir les Tuileries au Louvre. Plusieurs projets lui furent soumis. Celui qu'il avait adopté fermait la cour du Carrousel par une aile transversale parallèle aux Tuileries, et qui serait ensuite reliée au Louvre. Sous le règne de Napoléon Ier s'élevèrent, on le sait, l'arc de triomphe du Carrousel, et enfin l'aile nord qui ferme la place du Carrousel du côté de la rue de Rivoli.

Sous la Restauration et sous le règne de Louis-Philippe on ne fit rien ou peu de chose pour le Louvre. Le 24 mars 1848 un décret du Gouvernement provisoire frappa d'expropriation les immeubles qui avaient, depuis le siècle dernier, obstrué le Carrousel. Un projet de loi, soumis à l'Assemblée constituante, longtemps discuté, resta comme nul et non avenu, par suite du défaut d'accord sur la destination à donner aux constructions. La question du raccordement des bâtiments du Louvre et des Tuileries demeurait donc entière; l'intervalle qui séparait les deux édifices était libre des rues immondes qui déshonoraient le voisinage du palais de nos rois; la disposition de l'aile sur la rue de Rivoli, commencée sous l'Empire, commune à la plupart des projets présentés, n'impliquait pas nécessairement l'adoption d'un système à l'exclusion de tous autres. Le champ restait donc ouvert.

Après le 2 décembre 1851, l'une des premières pensées du prince Louis-Napoléon fut de reprendre l'œuvre de la réunion du Louvre et des Tuileries, au point où l'avait laissée son oncle. Mais, cette fois, il s'agissait d'arriver à la solution définitive d'une question éternellement pendante, de donner satisfaction à un vœu national. Un décret du 12 mars 1852 consacra une somme de 25 millions à l'ensemble des constructions qui devaient s'élever dans un délai de cinq années. M. Visconti, auquel déjà en 1849 avaient été confiées les études préliminaires d'un projet, fut chargé en février 1852 de préparer des plans définitifs. Ces plans remplirent les principales conditions voulues.

Entre les deux édifices élevés l'un après l'autre sans rapport entre eux, dont l'un fut construit en dedans et l'autre en dehors de l'enceinte de Paris, il existe une divergence d'axe, un défaut de parallélisme qui ne se trahit, au milieu de l'immensité de l'espace, qu'autant que l'œil rencontre un jalon intermédiaire. Interposer entre les deux palais une aile transversale dont les façades auraient rétabli une régularité relative avec chacun des deux palais c'était trancher la question, non la résoudre; on sacrifiait à la régularité et à la rectitude des lignes le mérite essentiel de ce vaste ensemble de constructions, l'immensité de l'espace vide!

Dans le plan de M. Visconti, des jardins occupant, dans l'axe de l'entrée de la cour du Louvre, le milieu de l'intervalle compris entre les constructions nouvelles, qui devait prendre le nom de place Louis-Napoléon, devaient former et forment en effet un rideau transversal qui masque la divergence des axes. D'ailleurs deux larges avenues à droite et à gauche des jardins éloignent le spectateur de la perspective défectueuse qu'il

s'agissait de dissimuler. Les plans de M. Visconti avaient été arrêtés au mois de mai. Aussitôt on mit la main à l'œuvre, et dès le 25 juillet, le ministre d'État, comme nous l'avons dit, posait la première pierre des nouvelles constructions.

Le ministre prononça un discours dans lequel il retraça l'origine connue du Louvre et des Tuileries, rappela ce que Napoléon Ier fit pour compléter l'œuvre des rois et les causes qui arrêtèrent ses projets ; il indiqua enfin la destination des deux palais réunis par les constructions qui allaient être exécutées :

« Le plan, dit-il, était de conserver à la place du Carrousel une étendue proportionnée à la grandeur des bâtiments qui l'environnent, de niveler cette place sans enfouir, malgré l'infériorité du sol, les soubassements de la galerie Henri II, de compléter le musée par de vastes salles destinées aux expositions annuelles de peinture, de couvrir le défaut de parallélisme du pavillon de l'Horloge et du pavillon opposé, de revêtir les constructions nouvelles d'une forme qui fût à la fois en harmonie avec l'architecture du Louvre et avec celle des Tuileries, quoique si dissemblables. »



Pose de la première pierre du nouveau Louvre (25 juillet 1852). (Page 344, col. 1)

Après ce discours, le ministre s'approcha des travaux ; l'architecte Visconti lui présenta les instruments et les matériaux nécessaires à la pose de la première pierre, puis la boîte contenant une collection de monnaies frappées au millésime de 1852, à l'effigie du Prince-Président, et une médaille commémorative d'un fort beau module, qui représentait d'un côté l'effigie du Prince-Président, de l'autre portait cette inscription :

ACHÈVEMENT DES TUILERIES ET DU LOUVRE.
POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE, 25 JUILLET 1852.

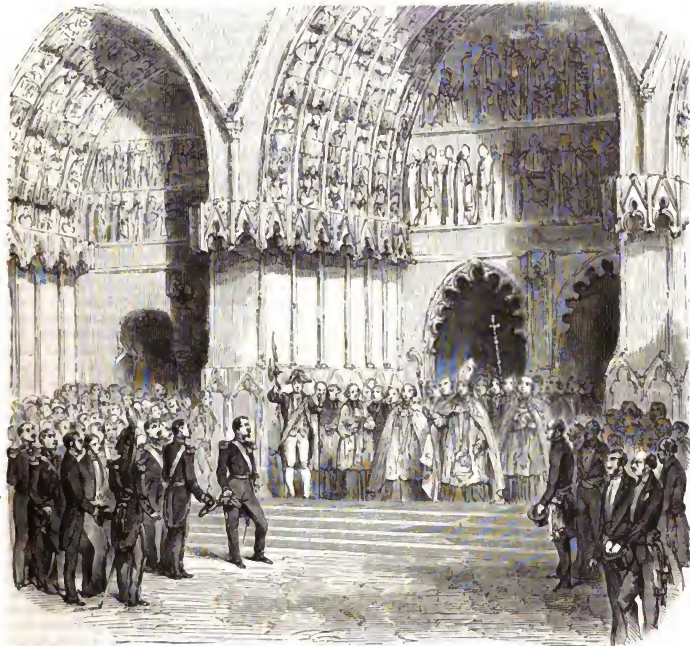
La boîte fut déposée par le ministre dans une incrustation pratiquée à cet effet dans la pierre. Audessus on plaça une plaque de métal portant l'inscription suivante :

L'AN MIL HUIT CENT CINQUANTE-DEUX

« Le 25 juillet, le prince Louis-Napoléon étant président de la République française, la première pierre pour l'achèvement du Louvre et sa jonction aux Tuileries a été posée par M. le comte Xavier de Casabianca, ministre d'État, M. Visconti, architecte. »

Alors le curé de Saint-Roch, suivi de son clergé, s'approcha à son tour, et appela les bénédictions du ciel sur cette œuvre nouvelle qui devait continuer l'œuvre des Philibert Delorme et des Pierre Lescot.

Le 15 août, Paris célébra, pour la première fois, la fête nationale, l'anniversaire de la naissance de Napoléon Ier. Le gouvernement et la ville de Paris se réunirent pour donner à cette première fête un éclat merveilleux. La place de la Concorde, l'avenue des Champs-Élysées furent transformées, ornées de décorations qui le soir devaient être illuminées. Le Président de la République entendit à la Madeleine une messe suivie d'un *Te Deum;* il distribua ensuite les aigles à la garde nationale réorganisée, et toute cette garde défila devant lui sur la place de la Concorde. On donna aux Parisiens le spectacle rare d'un combat naval entre la frégate-école et des bateaux à vapeur montés par des marins venus exprès de Cherbourg. Enfin le soir une splendide illumination excita l'admiration non-seulement des étrangers, mais des Parisiens les plus habitués aux magnificences de la capitale. Des feux



Le Prince-Président, reçu au seuil de la cathédrale de Bourges. (Page 346, col. 1.)

d'artifice furent tirés sur plusieurs points pour diviser la foule; c'était le moyen de prévenir des accidents qui, sous Louis-Philippe, attristaient toujours les plus belles fêtes. Le feu d'artifice tiré devant le palais du Corps législatif fut une merveille pyrotechnique. Il représenta le passage du mont Saint-Bernard par l'armée française, et des gerbes de feu on vit se détacher la statue équestre du premier consul. Un bal devait avoir lieu, offert aux dames de la Halle au marché des Innocents. Mais un accident força à le remettre, il eut lieu quelques jours plus tard. On avait transformé la place du Marché en salle immense, au milieu de laquelle se trouva naturellement la belle fontaine sculptée par Jean Goujon.

Toutes ces fêtes réveillaient le commerce et communiquaient une vie nouvelle à la capitale, qui voyait affluer dans ses rues élargies des visiteurs de toutes les provinces, de tous les pays. Paris avait déjà oublié ces mauvais jours où il était agité, il est vrai, mais agité par l'émeute devant laquelle se fermaient les boutiques, et derrière laquelle marchaient la banqueroute, le chômage et la misère.

§ 3. VOYAGE DU PRINCE-PRÉSIDENT DANS LE CENTRE ET LE MIDI DE LA FRANCE : BOURGES, NEVERS, MOULINS, SAINT-ÉTIENNE[1].

Le Prince-Président ne dissimulait pas sa pensée en entreprenant un grand voyage dans le centre et le midi de la France. Il voulait interroger les populations et connaître le jugement qu'elles portaient sur l'origine et sur l'avenir de son pouvoir. Il y avait certes de la hardiesse à s'adresser de préférence aux populations du Midi, très-impressionnables sans doute, mais fort engagées dans les passions démagogiques ou dans les ressouvenirs légitimistes. En 1815 le Midi avait été le théâtre d'une réaction violente contre l'Empire. Le prince Louis-Napoléon parut l'oublier, et les populations qu'on supposait les plus hostiles au rétablissement du régime impérial allaient, les premières, acclamer le nouvel Empire.

Le Prince-Président partit le 14 septembre du château de Saint-Cloud, escorté des officiers de la division de cavalerie, carabiniers et cuirassiers, en garnison à Versailles, qui avaient voulu l'accompagner. Ce fut avec ce beau cortége qu'il traversa Paris pour se rendre à la gare d'Orléans. Le train présidentiel ne s'arrêta que quelques minutes à Étampes, Orléans et Vierzon. Il arrivait après six heures du soir à la gare de Bourges. Le Président monta à cheval, et au milieu d'une foule immense se rendit à la cathédrale, sur le seuil de laquelle l'attendait l'archevêque cardinal Dupont. Le soir il y eut bal à la préfecture, illuminations, feu d'artifice. Le lendemain, le Président passa en revue sur la place Séraucourt les gardes nationales de tout le département du Cher et leur distribua les aigles de leurs bataillons. Puis vint le défilé des communes des départements, munies de banderoles et de bannières, défilé original et pittoresque, à cause de la variété des costumes de ces braves paysans : feutres à larges bords, vestes à courtes basques, et longs habits à la française. A Nevers, on évalua à quarante mille le nombre des étrangers à la ville qui étaient accourus. Presque toutes les communes de la Nièvre, au nombre de quatre cents, étaient représentées au chef-lieu. A la sortie de la cathédrale, la voiture du Prince fut précédée et suivie des députations communales et des corporations portant des drapeaux et des devises : *Vive l'Empereur! A Louis-Napoléon III*. Des paysans portaient les mêmes devises, en grosses lettres, à leurs chapeaux. Les fonctionnaires, comme il leur avait été recommandé, ne prononçaient point de discours. Mais une corporation, celle des mariniers de la Loire, ne se crut point liée par cette consigne officielle :

« Monseigneur, lui dit le délégué, autrefois la rivière nourrissait les poissons et les mariniers; les bateaux à vapeur ont détruit le poisson et les chemins de fer la marine. Nous vous demandons un embranchement sur Saint-Thibaut pour ranimer notre industrie et notre port. Mais, comme ce n'est pas guidés par l'intérêt que nous venons à vous, que vous vouliez bien faire ce que nous demandons ou que vous ne le fassiez pas, nous n'en serons pas moins tout à vous, et *vive l'Empereur!* » Cette éloquence naïve et courte toucha vivement le Président. Le Prince visita l'hospice et se rendit, le 16 septembre, avant de quitter Nevers, à une exposition agricole et zoologique du département de la Nièvre, renommé pour ses magnifiques animaux. Dans toutes les villes, le Président laissait comme traces de son passage des secours aux indigents, des grâces aux condamnés politiques.

M. Charles Dupin, sénateur, président du conseil général et frère du célèbre jurisconsulte, rappela au Prince les vœux que le conseil avait émis pour la stabilité du pouvoir, vœux sanctionnés par les acclamations des populations. Le Prince répondit en termes significatifs : « Lorsqu'il s'agit de l'intérêt général, je m'efforce uniquement de devancer l'opinion publique; mais je la suis lorsqu'il s'agit d'un intérêt qui peut sembler personnel. »

Le chemin de fer du Centre s'arrêtait à Nevers : le Président dut monter en chaise de poste pour aller à Moulins, où il arriva le 16 à deux heures, sous une pluie battante, ce qui n'arrêta nullement la foule plus enthousiaste encore que dans les deux précédents chefs-lieux.

A Moulins, les discours, bien qu'interdits, reparurent. Le maire lut bravement le sien, que le Président dut écouter sous la pluie; l'évêque, M. de Dreux-Brézé, demanda l'achèvement de sa cathédrale. Le Prince, du balcon de la préfecture, assista au défilé des troupes, de la garde nationale, des anciens militaires de l'Empire, ainsi que des députations des communes de l'Allier. Avant d'entrer à la préfecture, le Président avait visité les deux hospices, l'église Saint-Nicolas en construction et la chapelle du lycée. Dans cette chapelle se trouve le magnifique tombeau érigé par la piété conjugale à Henri de Montmorency, décapité à Toulouse sous Louis XIII, en 1632, à ce grand seigneur dont le châtiment sévère, mais juste, apprit aux nobles qu'il n'était permis à personne de traiter avec l'étranger contre son pays.

Le 17, le Prince était à Roanne où des arcs de triomphe portaient les devises les plus dévouées : *La ville de Roanne se donne à Louis-Napoléon! — Prince, nos vœux et nos cœurs vous accompagnent.*

Le 18, le Président se rendit à Saint-Étienne. A un quart de lieue en avant de la ville, il trouva un arc de triomphe que, par une imagination vraiment locale, lui avaient dressé les ouvriers mineurs. Une vaste tente était placée dans une prairie à cent mètres de la route. On descendait à la tente par un escalier grandiose bien qu'un peu noir, à la construction duquel avaient été employées quatre cents tonnes de charbon. De chaque côté de l'escalier avaient été construits deux murs, et, de distance en distance, des pyramides également en charbon. De l'autre côté de la route, faisant face à l'escalier, s'ouvrait une *fendue* ou galerie, exactement semblable à celles qui courent dans les mines. Éclairée de nombreuses lampes, la galerie fendue était ornée, au fond, d'une statue de sainte Barbe, patronne des mineurs. A gauche de la tente, et sur le même plan, s'élevait une vaste estrade, où avaient pris place, accompagnées de quarante sœurs de Saint-Vincent de Paul, leurs gardiennes et leurs institutrices, cinq cents jeunes filles appartenant aux écoles spéciales que la grande Compagnie des mines de la Loire a fondées pour les enfants de ses ouvriers.

Partout à Saint-Étienne on lisait l'inscription de : *Vive l'Empereur!* et même celle de *Ave, Cesar, Impe-*

1. Pour la description de cet important voyage j'ai suivi le *Moniteur* et je dois beaucoup à un récit moins officiel, mais par cela même plus varié et plus agréablement écrit, de M. G. d'Abadie, dans l'*Illustration*.

rator. Un temps splendide favorisa les fêtes comme à Roanne. Le lendemain, 17 septembre, le Président alla visiter les principales manufactures d'armes de Saint-Étienne. Il fut reçu dans les usines par les cris de : *Vive l'Empereur!* Le même jour il monta en chemin de fer pour se rendre à Lyon.

§ 4. LYON; INAUGURATION DE LA STATUE ÉQUESTRE DE NAPOLÉON Ier; DISCOURS DU PRINCE-PRÉSIDENT; GRENOBLE.

Le Président y fit son entrée, le dimanche 19 septembre, par une journée magnifique. Après la réception des corps constitués et des autorités à la préfecture, il monta en voiture, et se rendit sur la rive droite de la Saône au palais archiépiscopal, ponr de là assister aux régates où les canotiers de l'île Saint-Ouen firent merveille. C'est à l'archevêché qu'avait logé l'Empereur à son retour de l'île d'Elbe, et ce n'est pas sans émotion, on le conçoit, que le Prince, conduit par Mgr de Bonald, visita la chambre occupée par son oncle en 1815, et qui, par une réserve du meilleur goût, n'a pas été habitée depuis. A l'issue de la fête nautique, un grand banquet, offert



Adresse des mariniers flotteurs de Nevers au Président. (Page 346, col. 1.)

par le Prince, réunit à l'archevêché le cardinal de Bonald, nommé commandeur de la Légion d'honneur, le général sarde comte de la Marmora, le ministre des travaux publics de Piémont, le préfet du Rhône, les généraux de l'armée de Lyon, les principaux fonctionnaires du département et plusieurs notabilités lyonnaises.

A huit heures du soir un grand feu d'artifice, imitant une éruption volcanique, fut tiré sur les hauteurs de Fourvières. Après le volcan, bal au grand théâtre. Le Président, contre son habitude, y dansa deux quadrilles. On remarqua aussi qu'il avait longtemps causé avec le général de la Marmora. L'aspect de la salle était, selon le terme consacré, féerique, et dans tous les cas digne, par le luxe des ornements et des toilettes, de la seconde ville de France.

Cette première journée aurait été satisfaisante de tous points, sans un accident survenu, dès l'entrée à Lyon, à deux personnes faisant partie du cortége présidentiel : le lieutenant-colonel Fleury, et M. Menche de Loisne, secrétaire général de la police à Lyon, qui tombèrent tous deux de cheval, et dont le premier fut

assez gravement contusionné pour ne pouvoir suivre le Prince.

Le lendemain, 20 septembre, au moment de se mettre à table pour le déjeuner, le Président apprit qu'une députation d'ouvriers de la Croix-Rousse demandait à lui être présentée. Il se rendit auprès d'eux sur la terrasse qui domine la place de la préfecture, et accueilli aux cris de : *Vive Napoléon! vive l'Empereur!* il dit : « qu'il se félicitait d'être au milieu d'eux ; que le but principal de son voyage était de constater les besoins des classes laborieuses; qu'il leur promettait de faire étudier avec soin tout ce qui touche à leur bien-être, et que la classe ouvrière serait l'objet constant de ses sollicitudes. » Ces paroles furent reçues avec enthousiasme.

A onze heures le Président passa la revue de l'armée de Lyon sur l'immense place Bellecour. Puis il se dirigea en suivant la rue de Bourbon, vers la place Napoléon, à Perrache. Là allait avoir lieu l'inauguration de la statue équestre de l'Empereur, œuvre due au ciseau de M. de Nieuwerkerke, qui avait tâché de traduire en bronze, par la physionomie et par le geste,



Paysans du Bourbonnais saluant le passage du Président.

ces paroles qu'adressait aux habitants de Lyon l'Empereur en 1815 : « Lyonnais, je vous aime ! » Ce monument repose sur un piédestal en marbre d'Italie, orné de bas-reliefs.

Au moment où le Président arrivait sur la place, le voile noir semé d'étoiles d'or qui couvrait la statue tomba au bruit du canon, de puissantes fanfares et d'un hymne monstre entonné par huit cents voix de jeunes enfants. Le colonel Duhamel, président de la commission du monument, adressa quelques paroles au Prince, qui répondit par un discours des plus importants :

« Lyonnais, votre ville s'est toujours associée par des incidents remarquables aux phases différentes de la vie de l'Empereur. Vous l'avez salué consul, lorsqu'il allait par delà des monts cueillir de nouveaux lauriers; vous l'avez salué Empereur tout-puissant ! et lorsque l'Europe l'avait relégué dans une île, vous l'avez encore des premiers, en 1815, salué Empereur.

« De même aujourd'hui votre ville est la première qui lui élève une statue. Ce fait a une signification. On n'élève des statues équestres qu'aux souverains qui ont régné ; aussi les gouvernements qui m'ont précédé ont-

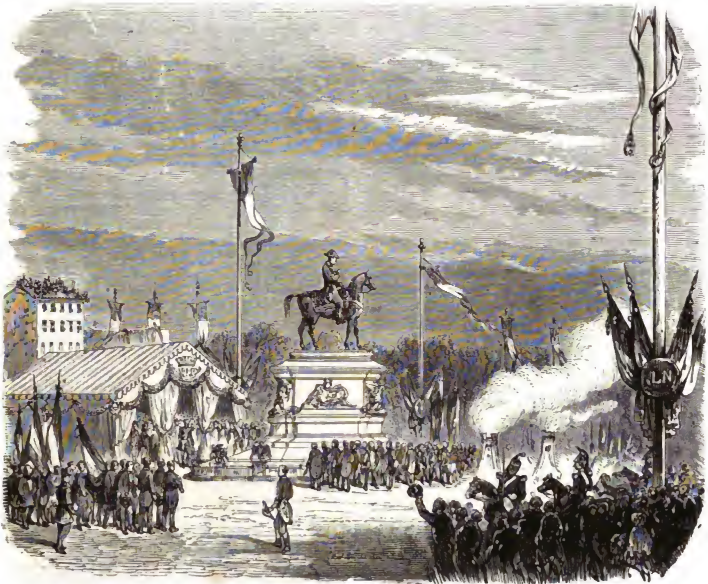
ils toujours refusé cet hommage à un pouvoir dont ils ne voulaient pas admettre la légitimité.

« Et cependant qui fut plus légitime que l'Empereur, élu trois fois par le peuple, sacré par le chef de la religion, reconnu par toutes les puissances continentales de l'Europe, qui s'unirent à lui et par les liens de la politique et par les liens du sang.

« L'Empereur fut le médiateur entre deux siècles ennemis; il tua l'ancien régime en rétablissant tout ce que ce régime avait de bon; il tua l'esprit révolutionnaire en faisant triompher partout les bienfaits de la Révolution : voilà pourquoi ceux qui l'ont renversé eurent bientôt à déplorer leur triomphe ; quant à ceux qui l'ont défendu, ai-je besoin de rappeler combien ils ont pleuré sa chute ?

« Ainsi dès que le peuple s'est vu libre de son choix, il a jeté les yeux sur l'héritier de Napoléon, et, par la même raison, depuis Paris jusqu'à Lyon, sur tous les points de mon passage, s'est élevé le cri unanime de : *Vive l'Empereur !* mais ceci est bien plus, à mes yeux, un souvenir qui touche mon cœur qu'un espoir qui touche mon orgueil.

« Fidèle serviteur du pays, je n'aurai jamais qu'un but, c'est de reconstituer dans ce grand pays si boule-



Inauguration de la statue de Napoléon 1er à Lyon. (Page 348, col. 1.)

versé par tant de commotions et par tant d'utopies une paix basée sur la conciliation pour les hommes, sur l'inflexibilité des principes d'autorité, de morale, d'amour pour les classes laborieuses et souffrantes, de dignité nationale.

« Nous sortons à peine de ces moments de crise où les notions du bien et du mal étant confondues, les meilleurs esprits se sont pervertis. La prudence et le patriotisme exigent que dans de semblables moments, la nation se recueille avant de fixer ses destinées; et il est encore pour moi difficile de savoir sous quel nom je puis rendre les plus grands services.

« Si le titre de Président pouvait faciliter la mission qui m'est confiée et devant laquelle je n'ai pas reculé, ce n'est pas moi qui, par intérêt personnel, désirerais changer ce titre contre celui d'empereur.

« Déposons donc sur cette pierre notre hommage à un grand homme ; c'est honorer à la fois la gloire de la France et la généreuse reconnaissance du peuple ; c'est constater aussi la fidélité des Lyonnais à d'immortels souvenirs. »

Au sortir de la place Napoléon, le Président passa en revue les délégués des communes rurales, au nombre de vingt mille environ, tenant des drapeaux à la main, puis il se dirigea vers le fort de la Vitriolerie, qui, après un simulacre de siége, fut emporté d'assaut par un simulacre de prise. Le colonel Griffon, commandant le fort, se défendit avec un courage digne

d'une cause plus désespérée; il capitula devant le Prince, avec tous les honneurs de la guerre, après une suite de marches, contre-marches, feintes, surprises, tout cela prévu à point et exécuté à merveille au milieu d'une des plus fortes canonnades dont les échos de la Croix-Rousse aient gardé mémoire.

Ensuite le Prince alla visiter, au palais Saint-Pierre, une exposition horticole, le musée des antiques et les différentes collections scientifiques que renferme cet édifice. Le soir, au théâtre, il assista à une représentation du *Songe d'une nuit d'été* et de *Fernand Cortez*, opéra dont la composition et les succès datent des plus beaux temps de l'Empire, et dont les situations et quelques vers contenaient certaines allusions plus ou moins transparentes qui furent vivement saisies. Le Président occupait une vaste loge faisant face à la scène, et décorée aux quatre angles de faisceaux d'aigles enlacés dans des couronnes de lauriers. Il avait été reçu à l'entrée du théâtre par le directeur, tenant de chaque main un flambeau doré à six branches, et entouré de six laquais en livrée. C'est un article du formulaire lyonnais pour la réception des princes. La ville avait fait tenir, dès l'arrivée du Prince, à sa disposition, une magnifique calèche à six chevaux, conduite par des jockeys à la Daumont, portant livrée à velours vert, galonnée d'argent et poudrés à la Louis XV.

Si la ville de Lyon avait fait très-noblement les choses de tous points, la grande dépense occasionnée par cette succession de fêtes ne lui avait point fait oublier les indigents, qui reçurent près de 70 000 francs. Une autre somme de 25 000 francs fut votée par la chambre de commerce pour être employée en primes à inscrire sur des livrets d'ouvriers. Le Président laissa en partant 5000 francs pour les pauvres.

Le mardi 21, dès sept heures, toute la garnison de la ville s'échelonna de la préfecture à la Guillotière, sur le passage du Prince, qui sortit de Lyon au bruit du canon des forts et des cloches. La seconde ville de France venait de contribuer puissamment au prochain rétablissement de l'Empire.

De Lyon à Grenoble les populations accoururent avec empressement sur le passage du Président. Partout des inscriptions portaient : *A Napoléon III, à l'Héritier de l'Empereur.* Louis-Napoléon entra à six heures dans la ville de Grenoble, dans cette cité qui, plus que d'autres, rappelait des souvenirs de l'Empire. Il fut reçu aux acclamations d'un grand nombre de ces montagnards superalpins, qui ne descendent pas dix fois dans une vie d'homme leurs sommets glacés et presque inaccessibles. Les montagnards arrivaient à toute heure de jour et de nuit, drapeau flottant, tambours en tête. Sur le seuil de la Préfecture, des jeunes filles vêtues de blanc offrirent des bouquets au Prince. La ville s'illumina et, après le banquet, le Président assista à un splendide feu d'artifice tiré des hauteurs de la citadelle et bientôt suivi d'une petite guerre. Un aigle gigantesque parut dans les airs après une pluie lumineuse d'obus, gerbes, fusées volantes.

Le lendemain à neuf heures eurent lieu les réceptions officielles. L'évêque de Gap et l'évêque de Grenoble haranguèrent le Prince; les membres du consistoire de l'Église réformée furent en même temps présentés au Président qui leur dit : « Quoique bon catholique, je saurai toujours maintenir et défendre le grand principe de la liberté religieuse. » A cette réception se trouvaient beaucoup de hauts fonctionnaires et d'officiers sardes. Le conseil général et les maires de quatre cents communes environ défilèrent devant le Président, avec des cris de : *Vive l'Empereur!* auxquels le Prince répondit : « Messieurs, rien pour moi, et tout pour et par la France. » Au sortir du salon de réception, le Président trouva sur son passage les membres du bureau de bienfaisance et les revendeurs de la halle, qui lui présentèrent des fleurs et des fruits. Puis il passa en revue d'anciens militaires, distribua des sommes entre plusieurs d'entre eux, et, montant à cheval, se rendit au polygone, situé dans l'isthme que forme la jonction du Drac et de l'Isère, au cœur même de la belle vallée du Grésivaudan. Là défilèrent les communes et les corporations d'ouvriers gantiers, chamoiseurs, mégissiers, peigneurs de chanvre. Puis vint la revue de la garnison. Le Prince visita ensuite plusieurs forts et poussa une excursion improvisée dans le quartier Saint-Laurent, habité en grande partie par une population industrielle et pauvre qui parut extrêmement sensible à cette visite du Chef de l'État. Le Président s'arrêta aussi à l'hôtel des *Trois-Dauphins*, où avait logé l'Empereur en 1815.

Après le banquet du soir, le Prince et les autorités se rendirent sur le terre-plein de la porte des Alpes pour assister à la partie la plus originale de la fête : une illumination des points culminants de toutes les montagnes par le moyen de feux simultanés, dont une bombe, partie du fort Rabot, donna le signal. Le coup d'œil, rehaussé de verres de couleur et de feux de Bengale allumés sur différents points, était vraiment féerique. On distinguait, au loin, sur leurs monts escarpés, les villageois alpestres, dansant autour de leurs brasiers ardents. La commune de Loffrey, dans laquelle l'Empereur rencontra et rallia à lui, le 7 mars 1815, les troupes royales envoyées pour le repousser, s'était imposée pour cette nocturne frairie de 4000 beaux fagots. A dix heures eut lieu un bal magnifique dans l'ancien couvent des Jacobins, converti en marché aux grains par la Révolution française. Un trône avait été disposé pour le Prince, et la couronne impériale planait au-dessus de son chiffre.

Avant de quitter Grenoble, le Président fit distribuer une somme de 28 000 francs aux bureaux de bienfaisance, aux inondés, aux vieux soldats, aux dames de la halle. Il donna en plus 10 000 francs pour la réparation d'un clocher et la construction d'une digue.

A Valence, le maire demanda expressément à Louis-Napoléon d'assurer, sans retard, sur sa tête, l'hérédité du pouvoir. Le Prince visita la cathédrale qui renferme le tombeau du pape Pie VI, et la maison gothique perdue dans l'écheveau de la vieille ville où l'Empereur, alors simple lieutenant en second, a passé quatre ans de sa vie. Le vendredi 25, le Président était à Avignon, où descendaient de toutes les montagnes voisines une innombrable quantité de campagnards. Il fit son entrée au bruit, non plus seulement des cloches et de l'artillerie, mais du galoubet et du tambourin. Il se rendit à la vieille basilique des papes, où l'archevêque le reçut à la tête de tout son clergé : on profita de son séjour pour inaugurer l'hôtel de ville nouvellement construit. Le samedi 26 septembre, après avoir reçu les fonctionnaires et passé la revue de la garnison, le Prince-Président partit à onze heures pour Arles et Marseille.



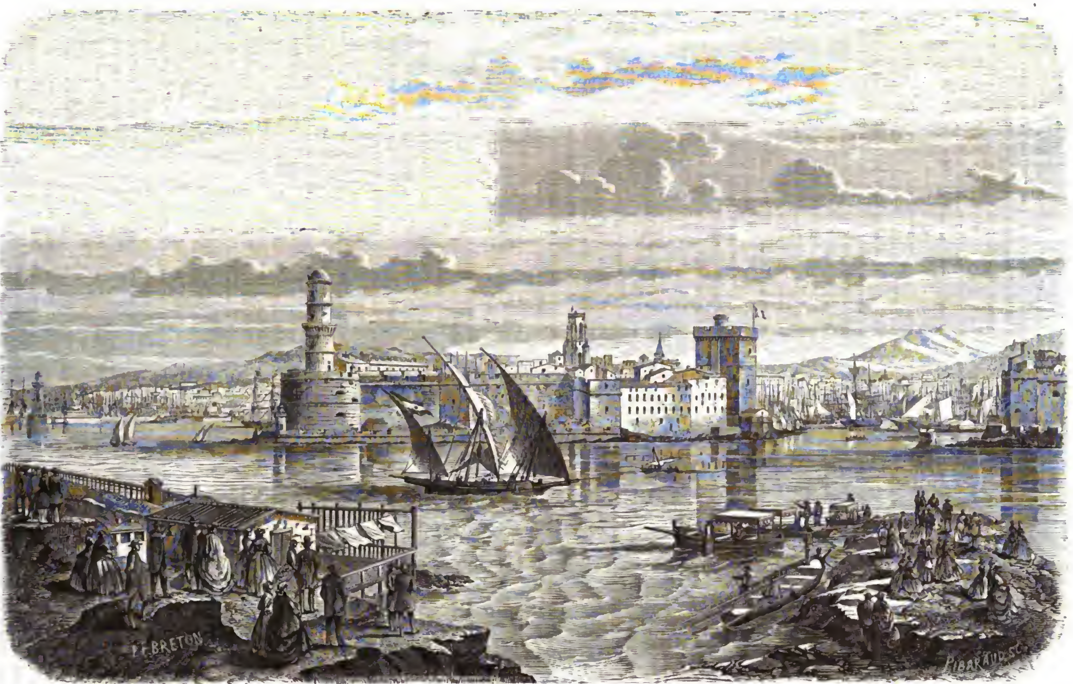
Avignon en amont du pont Saint-Benezer.



Avignon en aval du pont Saint-Benezer.



Arles.



Marseille.

§ 5. MARSEILLE, TOULON, AIX, NIMES, MONTPELLIER, TOULOUSE.

En arrivant à Arles, le Prince-Président se rendit aux Arènes, ce magnifique débris de la puissance romaine, tout pavoisé de drapeaux aux couleurs gauloises, et dont une foule immense occupait les vastes gradins. Là des vivats et des fleurs offertes avec un compliment par Mlle Remacle, fille du député, accueillirent le Prince, dont la tente était entourée d'une centaine des plus belles Grecques d'Arles, vêtues du costume et coiffées du bandeau national. Le Président traversa ensuite la ville pour se rendre à Saint-Trophime, où, sous le magnifique portail byzantin, il fut reçu par l'archevêque d'Aix et d'Arles.

D'Arles à Marseille, le trajet est fort court, et Louis-Napoléon arriva bientôt dans cette ville. On venait d'y découvrir, quelques jours auparavant, un complot contre sa vie. La police surprit dans une maison du grand chemin de Rome, n° 53, deux hommes occupés à fondre des balles de gros calibre. Près de là était une machine de plus de cent cartouches, semblable aux plus forts serpenteaux, et capable de résister, par l'épaisseur des cartons, à la violence d'une explosion générale. Au milieu de ces tuyaux étaient deux pièces en fonte, destinées à lancer des biscaïens. Un des hommes qui se livraient à ces criminelles opérations réussit à s'évader. L'autre fut arrêté. Cette machine était construite d'après les idées de Fieschi, mais avec d'horribles perfectionnements. La découverte de ce complot eut un grand retentissement, mais surtout dans le Midi, où la sympathie pour le Prince se manifesta plus encore, parce que l'on comprit mieux que son existence était une garantie de sécurité pour l'ordre social. Rien ne fut changé à l'itinéraire du Prince et aux fêtes qui devaient célébrer son passage à Marseille.

Une voiture à quatre chevaux blancs empanachés et conduits à la Daumont attendait le Président au débarcadère et l'amena à l'entrée de la ville à l'arc de triomphe monumental qui en forme la barrière du côté d'Aix. Toute cette spacieuse promenade était décorée de fontaines fleuries dans le goût de celles qui garnissaient à Paris les Champs-Élysées à la fête du 15 août. Au milieu, on voyait une statue colossale de Marseille, due à l'improvisation d'un statuaire phocéen. Les mariniers et les dames de la halle offrirent à Louis-Napoléon un don singulier de fleurs, de fruits, de langoustes, de macreuses et de thons entremêlés. Arrivé devant l'arc de triomphe, le Président mit pied à terre, et le maire de Marseille, en lui offrant les clefs de la ville, prononça un discours qui, avec une adresse du conseil municipal, demandait la stabilité des pouvoirs. Une association d'anciens militaires lui présenta une couronne d'or, d'épis et de lauriers entrelacés, couverts d'abeilles. Le Prince monta à cheval et fit son entrée dans la ville à la tête d'un brillant état-major. Le soir il se rendit au Grand-Théâtre, où la représentation fut coupée de cantates en son honneur. Le lendemain le Président se rendit à la cathédrale, située près de la vieille ville, et il eut à traverser, dans ce trajet, toute la longueur des quais et les quartiers populeux dits de la Marine :

« Le port, dit le *Moniteur*, éclairé par le plus radieux soleil, offrait un magnifique spectacle : les navires, rangés en bon ordre le long des quais, étaient pavoisés et chargés, jusqu'au faîte des mâts, d'une masse de spectateurs. Les fenêtres des maisons étaient ornées de tapisseries aux riches couleurs. » Les corporations s'étendaient en longues files depuis la Canebière jusqu'au nouveau port de la Joliette. Les tambours battaient aux champs, et les bannières s'inclinaient sur le passage du Prince, qui fut reçu sur le seuil de l'église par Mgr de Mazenod. L'évêque de Marseille prononça un long discours, qu'il termina en représentant la vétusté et l'insuffisance du temple où il venait de l'introduire, et en le remerciant de lui avoir annoncé, la veille, l'édification d'une nouvelle cathédrale. Un décret daté de Marseille ouvrit en effet un crédit de 2 millions 500 000 francs à compléter sur les fonds spéciaux de la ville pour la construction d'une église métropolitaine au chef-lieu des Bouches-du-Rhône. Le Prince répondit par une allocution où l'on remarqua surtout ces paroles : « Mon gouvernement, dit-il, est un des seuls qui aient soutenu la religion pour elle-même; il la soutient, non comme instrument politique, non pour plaire à un parti, mais uniquement par conviction et par amour du bien qu'elle inspire, comme des vérités qu'elle enseigne. »

A la sortie de l'église, le Prince assista aux joutes des marins, puis alla poser la première pierre de la nouvelle Bourse, qui devait s'élever sur la Canebière. Il y eut ensuite revue de huit mille hommes au Prado, distribution de médailles et décorations. Le Président monta à bord du bâtiment *la Reine-Hortense*, et dans une promenade maritime examina les travaux du chemin de ceinture qui, longeant le bord de la mer, devait réunir à la ville de vastes étendues de terrains, jusqu'à présent sans valeur, faute de moyens de communication. *La Reine-Hortense* rentra dans le port au milieu des saluts des vaisseaux de guerre exceptionnellement mouillés près des quais.

Le lendemain, 27, le magnifique vaisseau de guerre à vapeur et à hélice, de 94 canons et 30 obusiers, *le Napoléon*, jetait l'ancre dans la grande rade en face du château d'If, attendant le Prince pour le transporter à Toulon, avec l'escorte de quatre autres bâtiments à vapeur. Une multitude de canots pavoisés couvraient la rade. A neuf heures le Président quitta la préfecture, laissant à la municipalité de la ville 10 000 francs pour les pauvres. Au moment où il posait le pied dans le canot qui devait le porter à bord, tous les canons des forts et des cinq bâtiments de l'escorte saluèrent par trois fois, et les matelots de la flottille firent entendre trois fois, selon l'usage maritime, le cri : *vive Louis-Napoléon!* Après quatre heures de traversée, le Prince débarquait à Toulon, où sa réception n'était pas moins grandiose. La rade était couverte de vaisseaux du plus haut bord, pavoisés et tonnant de toute leur artillerie. Le Prince descendit dans un canot blanc et or : il passa entre une double haie de vieux vaisseaux en désarmement, parmi lesquels se trouvait la frégate *Muiron*, sur laquelle Bonaparte revint d'Égypte à travers les flottes anglaises. Au maire qui se faisait l'interprète de l'affection des habitants de Toulon, le Prince répondit qu'il avait, de son côté, conçu une affection particulière pour Toulon, berceau de la grandeur de sa maison. En arrivant à la préfecture maritime, le Prince reçut des bouquets et une couronne de la main de Mlle Reynand, petite-fille du



Port de Toulon.



Légende de l'abbé de la Jeunesse à Aix.



Ferrade des taureaux de la Camargue dans les arènes de Nimes.

maire, qui lui récita un compliment en vers terminé par un quatrain fort gracieux :

Nous voulons vous offrir, Prince, cette couronne,
Mais, faite de fleurs, elle se flétrira.
Il en est une d'or que la France vous donne;
Acceptez-la : jamais elle ne périra.

A trois heures eut lieu, dans le champ de manœuvres, une revue à laquelle on se porta en foule. Les vieux soldats de l'Empire y étaient, tambour en tête, et furent présentés au Président. Partout on n'entendait retentir que le galoubet, tambour très-allongé sur lequel on ne frappe que de la main droite : de la main gauche la musicien tient un sifflet à trois trous. Le galoubet, instrument national de la Provence, fait le charme de toutes les fêtes. Après une visite à l'exposition horticole et agricole, le Prince reçut, à la préfecture maritime, les diverses autorités de l'arrondissement. Le soir, au moment des illuminations, une telle foule se pressait à la préfecture pour acclamer le Président, qu'il dut se montrer plusieurs fois au balcon. Les aigles, paraît-il, étaient hors de prix. Un vieux brave portait à son shako de jeune garde un aigle gros comme un poulet, suspendu par une ficelle.

Un décret, rendu le lendemain, augmenta encore, si c'était possible, l'enthousiasme des Toulonnais. Le Président fit une longue sortie à cheval : il visita les fortifications et surtout le Petit-Gibraltar (aujourd'hui fort Napoléon), où le capitaine d'artillerie Bonaparte eut tant de peine à faire comprendre à l'incapable Carteaux que là était la clef de la ville. Le Président s'occupa de la question de l'agrandissement de la place, et au retour de cette visite, rendit un décret qui ordonnait le reculement de l'enceinte. Puis il alla visiter l'arsenal, et de là, montant en canot, se rendit à bord des magnifiques vaisseaux de l'escadre qu'il examina dans le plus grand détail. Passant ensuite en revue l'équipage de chaque vaisseau il distribua croix et médailles. Le soir il y avait, au théâtre, représentation gratuite. On l'interrompit un moment pour lire à la population le décret signé par le Président, et cette nouvelle fut accueillie par d'inexprimables transports d'enthousiasme et de reconnaissance.

Louis-Napoléon, retourna à Marseille par mer, ne fit que traverser cette ville et se rendit à Aix, où on avait préparé, en son honneur, une fête moyen âge. Le Prince fit son entrée par la porte de Marseille et passa sous plusieurs arcs de triomphe élevés le long du Cours, belle promenade qui offre la physionomie d'un de nos boulevards et que décore une statue du roi René d'Anjou. Il se rendit tout d'abord à l'église Notre-Dame Saint-Sauveur, où l'attendaient quatre prélats. Après le *Domine salvum*, il reçut les autorités dans les salons de l'archevêché. Le soir, dans la ville illuminée, eut lieu la cavalcade du *Guet*, suivie de la légende en action du *Prince d'Amour* et de l'*Abbé de la jeunesse*. On avait réveillé toutes les splendeurs et tous les divertissements du moyen âge. Ces jeux bizarres avaient pour objet de célébrer le triomphe du christianisme sur le paganisme; de là leur caractère à la fois sacré et mythologique, la quantité de dieux, de déesses, de saints, d'anges, de diablotins qui en faisaient l'ornement.

Le Président, en quittant Aix, alla visiter l'aqueduc de Roquefavour, magnifique ouvrage qui se rapproche du célèbre *pont du Gard*, et qui conduit à Marseille les eaux de la Durance, en réunissant deux rochers séparés par une vallée de 400 mètres. A Beaucaire, le maire de la ville prononça un discours dans lequel il conviait Louis-Napoléon « à prendre un titre qui manquait à sa gloire. » A trois heures, le 30 septembre, le Prince arrivait à Nîmes, ville toute romaine comme le maire eut soin de le rappelor. Le Prince, faisant sans doute allusion aux troubles qui avaient souvent agité Nîmes, répondit qu'il espérait « que de son arrivée dans ses murs daterait une nouvelle époque d'union et de conciliation, et que son gouvernement s'efforcerait toujours d'effacer les traces des divisions des partis. »

Après une visite à l'exposition des produits de l'industrie nîmoise et une station dans la cathédrale, où le *Domine salvum* fut chanté par deux cents voix, le Prince se rendit au jardin public de Nîmes, superbe promenade qui a quelque chose de la splendeur même de Versailles, et où est enclavé le temple de Diane, un des beaux débris de l'architecture romaine.

Après le *mystère* d'Aix, un autre spectacle tout local attendait le Président à Nîmes, la *ferrade* des taureaux de la Camargue dans les célèbres *Arènes*. *Ferrade* vient de *ferrer*, opération de marquer avec un fer rouge les bœufs quasi sauvages de la presqu'île du Rhône, afin qu'ils puissent être distingués par leurs propriétaires respectifs. « Cette opération, qui se renouvelle tous les deux ou trois ans, serait la plus simple du monde, si le hardi Languedocien ne saisissait cette occasion de briller dans les jeux du cirque, et de signaler sa bravoure et sa dextérité dans une lutte souvent périlleuse contre le ruminant farouche. Les toréadors d'Arles et de Nîmes prennent le nom de *rajétaires* ou de *marquaires*, suivant leur fonction spéciale dans l'accomplissement théâtral de cette façon de comptabilité bovine. Les uns ont pour mission de renverser le taureau, et les autres de le marquer. A un signal donné, les portes du toril s'ouvrent; l'animal effaré s'élance dans l'arène, les *rajétaires* l'entourent, le harcèlent, le piquent avec un épieu ou un trident de fer. Après l'avoir ainsi agacé, émoustillé, quelquefois rendu furieux, il s'agit de le terrasser. Le plus alerte et le plus vigoureux de la confrérie marche au taureau et, de côté ou de front, le saisit par les cornes; puis, pesant tant qu'il peut d'un seul côté sur la lourde tête de l'animal, il lui fait perdre l'équilibre, non sans avoir été souvent entraîné bien loin dans le cirque, et le renverse sur le sable aux applaudissements furibonds de l'assistance, échelonnée comme le peuple-roi sur les gradins massifs de l'amphithéâtre romain, laquelle n'acclame pas moins frénétiquement le taureau, si c'est d'aventure l'homme qui est foulé aux pieds ou qui reçoit un coup de corne. Les autres *rajétaires* viennent alors prêter main-forte à leur compagnon et maintiennent le taureau dans cette position humiliante, jusqu'à ce que le *marquaire* lui ait, de son fer brûlant, appliqué le double stigmate de la défaite et de la domesticité. On le renvoie alors honteusement dans sa niche, en le sifflant et le huant. Pour compliquer la chose et augmenter le danger qui fait l'intérêt de la lutte, on plante, en le lâchant, à l'une des cornes d'un taureau jugé redoutable, une cocarde ronge, que le beau du métier est d'aller lui ravir entre les deux

yeux, avant de le saisir et de l'étaler dans la poussière. Des trois taureaux qui eurent l'honneur de paraître et de subir la *grillade* devant le Président, le premier se couvrit de honte, le second se défendit assez bien, le troisième ne mordit le gravier olympique qu'après une superbe résistance. Aucun sang, grâce à Dieu, ne fuma, et tout se réduisit, comme chez les diables d'Aix, à un peu de roussi. Les clefs du toril avaient été remises au Président, qui, à un signal donné, les jeta de sa tribune au chef toréador. »

De Nîmes le Prince se rendit à Montpellier : il s'arrêta à Lunel, première ville du département de l'Hérault, pour y recevoir les autorités. M. Michel Chevalier, président du conseil général, lui adressa un discours auquel le Prince répondit : « En nommant M. Michel Chevalier pour président du conseil général de l'Hérault, je savais bien que je faisais choix d'un homme éloquent; mais ce qui me touche profondément, c'est de l'entendre développer les principes de la politique dans laquelle les acclamations du peuple m'engagent à persévérer. » En entrant à Montpellier, le Président passa en revue les délégations des communes et les anciens militaires, au nombre de près de deux mille. Puis montant à cheval, il se dirigea vers la cathédrale, précédé par les jeunes filles et les jeunes gens de la ville qui exécutaient la danse nationale des *treilles* et le *chevalet*, pas grotesque. « Cette danse des *treilles*, dit M. E. Texier, correspondant du *Siècle*, est un vrai ballet populaire, qui produirait le plus grand effet à l'Opéra. Le costume des danseurs et des danseuses est charmant. Ces treilles rappellent les Dionysiaques ou fêtes des vendangeurs, et il pourrait bien se faire que cette danse fût un reste du culte romain, introduit dans la Gaule Narbonaise. A un signal donné, danseurs et danseuses, conduits par des coryphées, passent et repassent en cadence sous des cerceaux et des guirlandes en mousseline, ornés de rubans et de fleurs. C'est un serpent bariolé dont chaque anneau étincelle. Quant à la danse du *chevalet*, elle ne date que du moyen âge et voici en quoi elle consiste : un homme élégamment costumé, ayant le corps passé à travers un petit cheval de carton, lui fait faire le manége au son des tambourins, des fifres et des hautbois, au milieu d'un cercle formé par une troupe de danseurs, en pantalons blancs et vestes blanches, et parés de rubans à leurs chapeaux. Un autre danseur, un tambour de basque à la main, fait semblant de présenter de l'avoine au cheval, qui s'incline d'abord, puis lance des ruades, pendant que les autres danseurs forment un cercle animé, et agitent, en signe de joie, leurs étendards. »

Le Président fit son entrée dans la ville par l'arc de triomphe monumental, élevé à la gloire de Louis XIV. En passant devant le palais de justice, il fut salué par les membres de la magistrature et du barreau, réunis en grand costume sur les marches de l'édifice. Sous le porche de la cathédrale il fut harangué par l'évêque qui termina son discours par un vœu d'amnistie.

A l'Esplanade, le Prince passa une revue, et le 3e régiment du génie donna le spectacle d'un siége en règle, avec lignes parallèles, chemins couverts, gabions, blindages, etc. Le régiment simula l'attaque d'un côté de la citadelle. Le Prince alla ensuite visiter la promenade du Peyrou, d'où l'on jouit d'une vue magnifique, et d'où l'on aperçoit, d'un côté le mont Ventoux; au sud, la Méditerranée; au sud-ouest les pics des Pyrénées, au nord les Cévennes. Au centre de cette promenade s'élève une statue équestre de Louis XIV, et le cours se termine par un temple rotonde, château d'eau alimenté par un aqueduc, que l'on aperçoit de ce point, coupant une large vallée de 8 kilomètres. La fameuse Faculté de médecine avait fait transporter de son jardin botanique quelques superbes végétaux exotiques pour en former une façon d'arc de triomphe sur le perron de son école. Le Prince, au sortir de la cathédrale, salua la docte assemblée, et lui exprima « son plaisir de trouver sur son passage une Faculté toute pleine de si glorieux souvenirs. » A la Préfecture, après la réception des autorités et des corps savants, on présenta au Prince une députation de Cette. Louis-Napoléon s'entretint longuement avec le maire de cette ville de la renaissance maritime de son port, appelé sous le second Empire, à un nouvel avenir.

A sept heures, lorsque déjà la ville était illuminée, on publia, à son de trompe, un décret par lequel cent trente condamnés politiques venaient d'être amnistiés. Cette nouvelle répandit une grande joie dans la ville, qui avait été fort éprouvée à la suite du 2 Décembre. A neuf heures, le Prince se rendit à un grand bal officiel qui lui était offert dans la salle de spectacle. Il voulut ensuite se rendre à un autre bal, composé d'artisans. Au moment où Louis-Napoléon, après avoir assisté à un ou deux quadrilles, se levait pour partir, le cri : Vive l'Amnistie ! Amnistie générale ! retentit. Le Président, alors, commandant le silence d'un geste, prononça ces paroles : « J'entends des cris de vive l'*Amnistie;* l'Amnistie est plus dans mon cœur que dans votre bouche. Si vous la désirez, rendez-vous-en dignes par votre sagesse et votre patriotisme. » Cette réponse heureuse fut accueillie par des cris de : Vive Napoléon ! et de vive l'Empereur !

Le Président quitta Montpellier, le 2 octobre, en y laissant, comme dans les autres villes, des marques de sa munificence. Au sortir de Montpellier la voiture du prince faillit verser en accrochant à une borne. Un passant à figure martiale, la redressa, et s'avançant à la portière, dit à Louis-Napoléon : « Pour un vieux soldat, on est encore solide. — Vous avez servi ? lui demanda le prince. — Oui, répondit le vélite, j'étais en 1814 à la bataille de Toulouse. — Faites vérifier cela par le préfet de l'Hérault, lui répondit Louis-Napoléon, je ne vous oublierai pas. »

A Narbonne, où il se rendit en quittant Montpellier, le Président put contempler dans toute leur vérité et leur originalité la danse des *treilles* et la danse du *chevalet* qui avaient été imparfaitement exécutées dans la dernière ville. Il assista aussi à une *pastourelle*, sorte d'idylle chorégraphique. Mais les fêtes furent attristées par le mauvais temps, qui toutefois ne diminua en rien l'enthousiasme populaire. On raconte que le Président, s'entretenant avec le maire de Narbonne des intérêts locaux, lui dit « que le Midi avait été jusqu'ici sacrifié, mais qu'il s'occupait sérieusement de faire cesser l'inégalité du partage. » Il a tenu parole. En se rendant à Narbonne le Président avait dû traverser la Bégude, commune du canton de Pézenas, où les excès de la démagogie avaient été si déplorables. Aussi trouva-t-il sur son passage de nombreuses femmes



Danse des treilles et du chevalet à Montpellier et à Narbonne.

agenouillées et implorant la grâce de leurs maris. Le Prince accueillit toutes les suppliques et fit espérer des grâces. Il ne fit guère que passer à Carcassonne où la réception fut cependant brillante, et le 4 octobre arriva à Toulouse où l'attendaient des fêtes fastueuses et d'innombrables populations accourues de tous les points du Languedoc, par villages et par familles, pères, femmes, enfants, vieillards.

Le Président, salué partout des cris de : *vive l'Empereur*, entra à Toulouse par la porte de Montpellier où s'élevait un prodigieux arc de triomphe à huit arceaux. Cet arc était décoré des deux statues de Napoléon et de Charlemagne, tenant à la main, l'un les Capitulaires, et l'autre les Codes. Le Prince fut reçu par les autorités et la cour d'appel en robes rouges, puis monta à cheval et, au milieu d'une affluence dont on ne saurait se faire une idée, traversa les rues, changées en avenues et qui n'offraient partout que fleurs, guirlandes, arbustes, devises, transparents. Le Prince descendit de cheval à la porte de l'église métropolitaine. Il y fut harangué par l'archevêque Mioland, qui, autrefois évêque d'Amiens, avait souvent visité le Prince à Ham. Celui-ci répondit qu'il se souvenait avec plaisir que le vénérable prélat dont il recevait les félicitations était le même qui, à une autre époque, lui avait apporté les consolations de la religion et que ces félicitations lui étaient d'autant plus agréables que ses sentiments n'étaient pas changés et qu'il appréciait les bienfaits de la religion dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. A la préfecture, un poëte patois, présenté au Président, lui lut une pièce de vers en langue du pays, langue harmonieuse, dit-on, mais que le Président ne comprenait guère. Le Prince reçut également les félicitations d'un collègue, le président de la République d'*Andorre*, accompagné de ses deux syndics. Le soir, banquet, réception, concert vocal et instrumental. Le lendemain 5, le Président passa, au Polygone, la revue des troupes et des populations ru-



Entrée du Président à Toulouse (4 octobre 1852).

rales : deux cent mille personnes, dit-on, s'y pressaient. Un char ariégeois, surmonté d'un grand aigle, tiré par six bœufs caparaçonnés, portait une députation du conseil général, conduite par un sénateur, M. de Portes, et entourée de montagnards et de montagnardes. Après la revue, le Président alla visiter la vieille basilique de Saint-Sernin. Le curé lui demanda la permission d'inscrire sur le marbre son nom auprès de ceux de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, de Charles le Chauve, de François Ier, et de Louis XIV, qui avaient, avant lui, visité l'église. Le Prince répondit avec esprit « qu'il voulait se rendre digne de tous les éloges qu'il venait d'entendre, et dont il était profondément touché, et que ce n'était pas sur le marbre, mais dans le cœur de ceux qui l'écoutaient si bien qu'il désirait que son nom restât gravé. » Le Président devait une visite aussi au terrain de la bataille de Toulouse, livrée en 1814 et qui resta indécise, comme on le sait. Il la fit, non sans émotion, mais un simulacre de la bataille qui devait avoir lieu, fut contremandé. A son retour à la préfecture, il y trouva réunies les sœurs de Saint-Vinceut de Paul et remit à leur vénérable supérieure la croix de la Légion d'honneur. Le soir, Louis-Napoléon se rendit au Capitole, c'est-à-dire à l'hôtel de ville, et fut reçu dans la salle des *illustres*. Il parut au balcon et alors commença un chœur gigantesque exécuté sur la grande place attenante au palais. Au théâtre, la représentation fut souvent interrompue par les acclamations enthousiastes de la foule en l'honneur du Président, ou plutôt de l'Em-



Le Prince-Président remettant la croix de la Légion d'honneur à la supérieure des sœurs de Saint-Vincent de Paul.

pereur. Le Prince quitta Toulouse le 6 octobre, passa par Montauban, Castel-Sarrazin, Moissac, Agen, où les mêmes fêtes et les mêmes cris de : *vive l'Empereur* accueillirent son arrivée. Le 7, le Prince s'embarqua sur la Garonne. Le même jour il arrivait à Bordeaux.

§ 6. BORDEAUX; DISCOURS DU PRÉSIDENT.

Dans cette ville qui par sa magnificence rivalise avec Paris, la réception eut un caractère tout particulier de splendeur. Les rues, les avenues de la cité bordelaise avaient rehaussé leur beauté naturelle de décorations, de banderolles, de guirlandes; tous les balcons étaient pavoisés; sur les terrasses se pressaient des femmes ornées des plus riches toilettes; partout une foule non moins enthousiaste qu'à Toulouse. Le 7, dès onze heures du matin, toute la garnison était sur pied. Un coup de canon ne tarda pas à annoncer l'approche du bâtiment qui portait le Prince et bientôt on vit ce bâtiment, appelé d'un beau nom, *l'Étoile de France*, s'avancer sur le front d'une triple rangée de navires embossés devant la ville, toutes voiles déployées et pavoisés. Le Prince, après son débarquement et les félicitations des autorités, assista au défilé des députations communales. Il alla à la cathédrale, puis se rendit au palais municipal, magnifique construction, autrefois l'archevêché. Cette première journée se termina par un banquet.

Le lendemain 8, toutes les troupes se formèrent en bataille pour la revue sous les belles allées des Quin-

conces. Des estrades avaient été élevées pour les dames que le Prince salua gracieusement en passant devant elles. Le défilé des régiments et des escadrons s'exécuta avec l'ensemble habituel et aux cris répétés de : *vive l'Empereur!* La partie la plus brillante du programme devait être et fut, en effet, le bal donné dans la salle de spectacle. La vaste salle du Grand-Théâtre, plus grande que l'Opéra de Paris, étincelait de dorures : elle contenait sept à huit mille personnes. La loge était recouverte du manteau impérial, semé d'abeilles d'or et soutenu par les serres d'un grand aigle. A son entrée, le prince Louis-Napoléon fut salué par les vivat les plus enthousiastes, puis tout à coup succéda un silence solennel : une voix, soutenue par un chœur puissant, chanta une cantate, composée en son honneur. Le Prince ouvrit ensuite le bal avec la femme du préfet, Mme Haussmann. A ce moment la pluie commençait à tomber au dehors : elle continua dès lors à gâter les fêtes offertes au Prince par la ville de Bordeaux et empêcha surtout d'avoir lieu un carrousel, dont on se promettait des merveilles. Le Prince employait les journées à examiner les principales manufactures. Le 10, il visita l'hôpital et assista, malgré le mauvais temps, au lancement d'un bâtiment de commerce, *le Louis-Napoléon*, première application d'un nouveau système de bois et de fer, le plus fort navire de commerce qui ait encore été construit en France. Le soir, il se rendit à la Bourse, où eut lieu le banquet qu'offrait au Prince le tribunal de commerce. C'est là que fut prononcé le discours suivant, qui alla retentir dans l'Europe entière et que l'histoire citera toujours pour les sentiments qu'il exprime et pour l'influence qu'il exerça sur le prompt rétablissement de l'Empire.

« Messieurs, dit le Prince, l'invitation de la chambre et du tribunal de commerce de Bordeaux, que j'ai acceptée avec empressement, me fournit l'occasion de remercier votre grande cité de son accueil si cordial, de son hospitalité si pleine de magnificence, et je suis bien aise aussi, vers la fin de mon voyage, de vous faire part des impressions qu'il m'a laissées.

« Le but de ce voyage, vous le savez, était de connaître par moi-même nos belles provinces du midi, d'approfondir leurs besoins. Il a, toutefois, donné lieu à un résultat beaucoup plus important.

« En effet, je le dis avec une franchise aussi éloignée de l'orgueil que d'une fausse modestie, jamais peuple n'a témoigné d'une manière plus directe, plus spontanée, plus unanime, la volonté de s'affranchir des préoccupations de l'avenir, en consolidant dans la même main un pouvoir qui lui est sympathique. C'est qu'il connaît à cette heure, et les trompeuses espérances dont on le berçait et les dangers dont il était menacé. Il sait qu'en 1852 la société courait à sa perte, parce que chaque parti se consolait d'avance du naufrage général par l'espoir de planter son drapeau sur les débris qui pourraient surnager. Il me sait gré d'avoir sauvé le vaisseau en arborant seulement le drapeau de la France.

« Désabusé d'absurdes théories, le peuple a acquis la conviction que les réformateurs prétendus n'étaient que des rêveurs, car il y avait toujours inconséquence, disproportion entre leurs moyens et les résultats promis.

« Aujourd'hui la France m'entoure de ses sympathies, parce que je ne suis pas de la famille des idéologues. Pour faire le bien du pays, il n'est pas besoin d'appliquer de nouveaux systèmes, mais de donner, avant tout, confiance dans le présent, sécurité dans l'avenir. Voilà pourquoi la France semble vouloir revenir à l'Empire.

« Il est néanmoins une crainte à laquelle je dois répondre : par esprit de défiance, certaines personnes disent : « L'Empire, c'est la guerre. » Moi, je dis : « L'EMPIRE, C'EST LA PAIX. »

« C'est la paix, car la France la désire, et lorsque la France est satisfaite, le monde est tranquille. La gloire se lègue bien à titre d'héritage, mais non la guerre. Est-ce que les princes qui s'honoraient d'être les petits-fils de Louis XIV ont recommencé ses luttes? La guerre ne se fait pas par plaisir, elle se fait par nécessité, et à ces époques de transition où partout, à côté de tant d'éléments de prospérité, germent tant de causes de mort, on peut dire avec vérité : malheur à celui qui le premier donnerait en Europe le signal d'une collision dont les conséquences seraient incalculables!

« J'en conviens cependant; j'ai, comme l'Empereur, bien des conquêtes à faire. Je veux, comme lui, conquérir à la conciliation les partis dissidents, et ramener dans le courant du grand fleuve populaire les dérivations hostiles qui vont se perdre sans profit pour personne.

« Je veux conquérir à la religion, à la morale, à l'aisance, cette partie encore si nombreuse de la population qui, au milieu d'un pays de foi et de croyance, connaît à peine les préceptes du Christ, qui, au sein de la terre la plus fertile du monde, peut à peine jouir de ses produits de première nécessité.

« Nous avons d'immenses territoires incultes à défricher, des routes à ouvrir, des ports à creuser, des rivières à rendre navigables, des canaux à terminer, notre réseau de chemins de fer à compléter. Nous avons, en face de Marseille, un vaste royaume à assimiler à la France. Nous avons tous nos grands ports de l'ouest à rapprocher du continent américain par la rapidité de ces communications qui nous manquent encore, nous avons partout enfin des ruines à relever, des faux dieux à abattre, des vérités à faire triompher.

« Voilà comment je comprendrai l'Empire, si l'Empire doit se rétablir. Telles sont les conquêtes que je médite, *et vous tous qui m'entourez, qui voulez comme moi le bien de notre patrie, vous êtes mes soldats!* »

Ce discours causa dans toute la France une vive satisfaction et rassura les gouvernements étrangers qui ne voyaient pas sans inquiétude revivre tous les souvenirs de l'Empire. L'Empire, par un concours de circonstances dont Napoléon Ier ne doit pas être seul responsable, fut une lutte continuelle et acharnée contre l'Europe. Napoléon avait à faire triompher au dehors, comme il les avait consacrés au dedans, les principes de notre glorieuse Révolution. Aussi la forme impériale paraissait à beaucoup de personnes synonyme de conquête, tant il était synonyme de gloire. Mais la gloire ne s'acquiert pas seulement par les armes, et le nouvel Empire ne devait pas démériter de son nom triomphal, bien qu'il ait surtout recherché cette gloire pacifique qui fait plus d'heureux que la gloire militaire, et point de victimes. D'ailleurs le nouvel Empire était appelé, lui aussi, à décorer nos drapeaux de nouvelles victoires.



Bordeaux.



La Rochelle.

Mais bien qu'il ait entrepris deux grandes guerres et plusieurs expéditions, son caractère n'en est pas moins resté fidèle au programme de Bordeaux, et l'histoire pourra réellement, comme le voulait son fondateur, l'appeler *l'Empire de la paix*.

Pendant que ce discours se répandait dans la ville de Bordeaux, le Prince assistait, des salons de la Bourse, à un magnifique feu d'artifice, puis se rendait à un bal populaire, offert aux ouvriers par la ville dans la salle du Grand-Théâtre, ornée comme la veille. Le Prince reçut des fleurs et un compliment de la fille d'un simple pompier, à laquelle il donna la main pour ouvrir le bal. Le 10, le Prince prit congé des autorités en disant : « Messieurs, vous m'avez reçu comme un souverain; veuillez vous souvenir de moi comme d'un ami. »

§ 7. ANGOULÊME, ROCHEFORT, LA ROCHELLE, TOURS, AMBOISE; DÉLIVRANCE D'ABD-EL-KADER.

Le Président avait encore à parcourir la Charente et la Touraine. La Charente s'était intitulée, depuis 1848, la *Vendée napoléonienne :* on juge de l'enthousiasme avec lequel elle reçut le Prince. A Angoulême les arcs de triomphe portaient les devises les plus flatteuses et les plus dévouées. D'Angoulême à Rochefort, le voyage ne fut qu'un triomphe. A Rochefort, la dernière ville que quitta l'Empereur en 1815, les sentiments napoléoniens éclatèrent avec une force d'autant plus grande que la population était heureuse de la suppression du bagne, voisinage qu'on aime peu.

Rochefort avait été une des premières villes à nommer Louis-Napoléon député à l'Assemblée constituante. Aussi le maire dit-il au Prince : « Cette ville est bien à vous, monseigneur! » A la préfecture, on lui offrit un étendard brodé par les dames de la ville. La salle du banquet, entièrement décorée avec les armes de l'arsenal, présentait un coup d'œil imposant. On présenta au Prince un millier des plus belles huîtres du cru, rangées en pyramide sur un brancard que portaient douze vieux marins, escortés de douze écaillères en grande coiffe. Louis-Napoléon coucha dans la chambre où son oncle avait passé sa dernière nuit sur le sol français. Le lendemain, il assista au défilé des troupes et des délégations communales, visita le port, l'arsenal, les bâtiments en rade ou en construction, et les bâtiments déserts de l'ancien bagne.

A la Rochelle l'enthousiasme ne fut pas moins vif que dans les villes précédentes. La revue des députations dura fort longtemps, et le bal fut splendide. Les inscriptions flatteuses, les allusions abondaient sur les arcs de triomphe. A Niort les Vendéens, malgré leurs traditions, criaient avec frénésie : *vive l'Empereur!* A la sortie de la ville s'élevait un arc de triomphe sur lequel on lisait :

Vous partez Président, revenez Empereur.
Votre destin vous conduit où nos vœux vous précèdent.

A Poitiers, mêmes devises, mêmes acclamations que l'histoire ne peut enregistrer pour ne pas tomber sans cesse dans des redites. De Poitiers à Tours, le Prince ne s'arrêta qu'à Châtelleraut, où la ville avait fait de grands frais pour sa réception.

A Tours, le Prince fut harangué sur le seuil de la cathédrale par l'archevêque Morlot, auquel le Prince répondit qu'il aimait à saluer en lui un futur cardinal. Sa nomination au cardinalat, en effet, eut lieu quelque temps après. A Blois, le Président s'arrêta peu, mais n'en fut pas moins magnifiquement fêté. Il se hâtait d'arriver à la fin de ce voyage qui, s'il était fécond en ovations et en sujets de joie, n'en causait pas moins de sérieuses fatigues au Prince obligé d'assister à tant de revues, à tant de bals, à tant de banquets, à tant de cérémonies.

Il voulut couronner ce voyage, presque unique dans les fastes de l'histoire de France, par un grand acte de justice et de générosité. Depuis longtemps il avait la pensée de délivrer Abd-el-Kader, retenu prisonnier, malgré la parole que lui avait donnée Lamoricière. Mais les circonstances n'avaient pas jusqu'alors permis d'accomplir ce projet. Le moment sembla venu au Prince. Il s'arrêta donc au château d'Amboise, s'y fit présenter Abd-el-Kader et lui annonça, en ces termes, la fin de sa captivité : « Abd-el Kader, je viens vous annoncer votre mise en liberté. Vous serez conduit à Brousse, dans les États du sultan, dès que les préparatifs nécessaires seront faits, et vous y recevrez du gouvernement français un traitement digne de votre ancien rang. Depuis longtemps, vous le savez, votre captivité me causait une peine véritable, car elle me rappelait sans cesse que le gouvernement qui m'a précédé n'avait pas tenu les engagements pris envers un ennemi malheureux, et rien à mes yeux de plus humiliant pour le gouvernement d'une grande nation que de méconnaître sa force au point de manquer à sa promesse. La générosité est toujours la meilleure conseillère, et je suis convaincu que votre séjour en Turquie ne nuira pas à la tranquillité de nos possessions d'Afrique.

« Votre religion, comme la nôtre, apprend à se soumettre aux décrets de la Providence. Or, si la France est maîtresse de l'Algérie, c'est que Dieu l'a voulu, et la nation ne renoncera jamais à cette conquête. Vous avez été l'ennemi de la France, mais je n'en rends pas moins justice à votre courage, à votre caractère, à votre résignation dans le malheur; c'est pourquoi je tiens à honneur de faire cesser votre captivité, ayant pleine foi dans votre parole. »

L'émir fut profondément touché et exprima au Prince sa reconnaissance qui ne s'est pas démentie. Il jura sur le Koran de ne plus troubler notre domination en Afrique et de se soumettre aux volontés de la France. Plus tard nous verrons qu'il s'acquitta bien envers notre pays de sa dette de reconnaissance.



CHAPITRE XVII.

RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE (OCTOBRE-DÉCEMBRE 1852)

§ 1. RETOUR DU PRÉSIDENT A PARIS, 16 OCTOBRE 1852.

Cet acte, les discours de Bordeaux et de Lyon, les récits qui venaient de tous côtés sur l'enthousiasme des provinces, avaient causé une vive impression à Paris. La capitale se demanda s'il lui était permis de ne pas répondre à toutes ces démonstrations de la province par une démonstration analogue et si elle n'était pas obligée à une pompe encore plus grande. Elle voulut que le Prince fît dans Paris une entrée solennelle, une entrée de souverain. Des préparatifs spontanés commencèrent, et le 16 octobre, jour où le Président devait arriver enfin à la gare du chemin de fer d'Orléans, la capitale tout entière se leva pour le recevoir et le fêter à son tour.

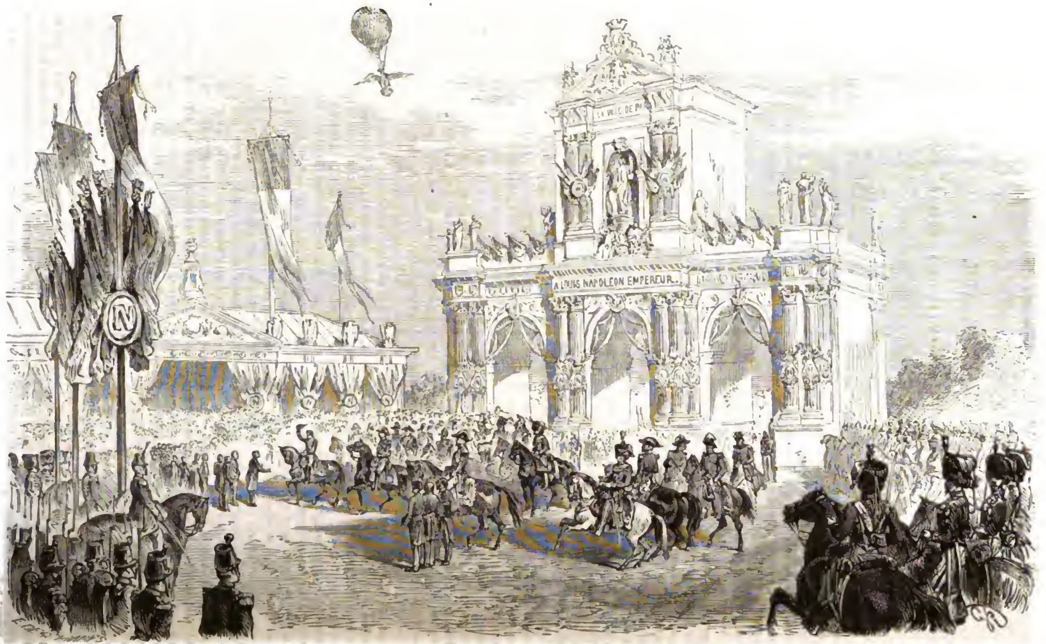
Le train parut en gare à deux heures. La salle qui devait recevoir le Prince à l'embarcadère, était entièrement tendue de velours rouge, et sur une estrade, s'élevait un fauteuil semé d'abeilles d'or et surmonté d'un dais. Dans cette salle étaient réunis les ministres, des députations nombreuses du Sénat, du Corps législatif, de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, de l'Institut, toutes les autorités civiles et militaires. Le Président, en entrant dans la salle, embrassa son oncle, le prince Jérôme, et serra la main aux personnages qui se pressaient sur son passage. Pendant cette réception, deux cantates, composées pour la circonstance, étaient chantées. Le Prince ensuite monta à cheval et se mit en marche avec un superbe cortége de ministres, de généraux et d'officiers. Au sortir du débarcadère il fut entouré des députations et de cent jeunes filles du 12ᵉ arrondissement qui lui offrirent des fleurs. A la place Walhubert, l'attendait, dans un pavillon, toute la commission municipale, ayant à sa tête le préfet de la Seine, M. Berger, qui lui adressa quelques paroles : « Ces triomphes pacifiques, dit-il, en rappelant les acclamations des provinces, valent bien des victoires, et la gloire qui les accompagne est également durable et féconde. Cédez, monseigneur, aux vœux d'un peuple tout entier; la Providence emprunte sa voix pour vous dire de terminer la mission qu'elle vous a confiée, en reprenant la couronne de l'immortel fondateur de votre dynastie. Ce n'est qu'avec le titre d'Empereur que vous pourrez accomplir les promesses du magnifique programme que, de Bordeaux, vous venez d'adresser à l'Europe attentive. Paris vous secondera dans les grands travaux que vous méditez pour le bonheur du pays, et de même qu'à la voix de l'Empereur nos pères se sont levés pour défendre l'indépendance de la patrie, ainsi, Prince, dans les conquêtes pacifiques auxquelles vous appelez la France, nous serons tous vos soldats. Vive l'Empereur ! » Le Prince répondit : « Je suis d'autant plus heureux des vœux que vous m'exprimez au nom de la ville de Paris, que les acclamations qui me reçoivent ici sont la continuation de celles dont j'ai été l'objet pendant mon voyage. Si la France veut l'empire, c'est qu'elle pense que cette forme de gouvernement garantit mieux sa grandeur et son avenir. Quant à moi, sous quelque titre qu'il me soit donné de la servir, je lui consacrerai tout ce que j'ai de force, tout ce que j'ai de dévouement. »

Sur la place Walhubert, en avant du pont d'Austerlitz, s'élevait un magnifique arc de triomphe sur lequel on lisait les noms des villes visitées par le Prince et cette inscription :

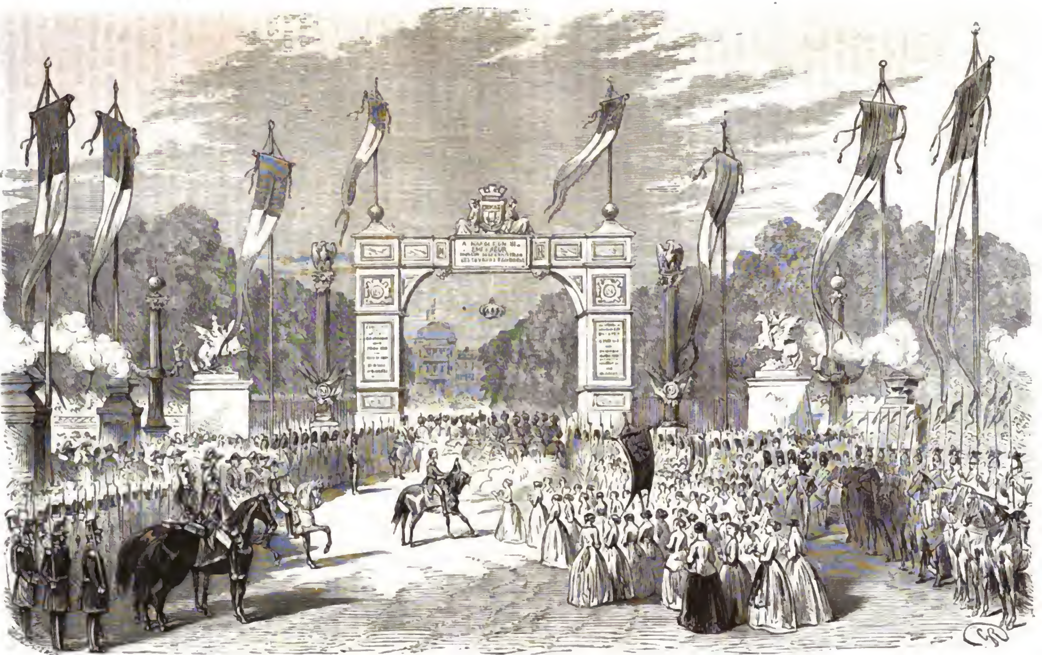
LA VILLE DE PARIS
A LOUIS-NAPOLÉON, EMPEREUR.

Le cortége se remit en marche, ainsi composé : En tête la garde nationale à cheval ; le général Lawœstine avec un nombreux état-major, le 6ᵉ hussards; le général Magnan avec son état-major ; l'École d'état-major; le 4ᵉ et le 7ᵉ chasseurs à cheval ; un escadron du nouveau et riche régiment des guides; la maison militaire du Prince; Louis-Napoléon, à dix pas au moins en avant de son état-major formé par les généraux présents à Paris; le 2ᵉ escadron des guides, deux escadrons de lanciers, deux escadrons de dragons, deux escadrons de cuirassiers, une batterie d'artillerie, les deux régiments de carabiniers, la garde républicaine à cheval et la gendarmerie mobile de la Seine. La haie était formée par la garde nationale d'un côté, la ligne de l'autre. Sur la place Mazas, se trouvait une foule que le *Moniteur* n'évalue pas à moins de trente mille personnes, composée en majeure partie des délégations de Seine-et-Oise et de celles des quatorze arrondissements de la Seine. Le long du canal étaient rangés le collége Irlandais, les sauveteurs du département de la Seine qui avaient inscrit sur leurs bannières ce jeu de mots : « *Au Sauveur de la France, les sauveteurs;* » puis les fondeurs de suif, les chargeurs et déchargeurs de l'Entrepôt. Sur le boulevard Bourdon s'élevait le second arc de triomphe érigé par les soins de la direction de l'Hippodrome et, au moment où le Prince passa, un ballon enleva un aigle doré colossal, tenant dans ses serres une couronne de lauriers. Au pied d'un autre arc de triomphe, sur le même boulevard, se tenaient des députations d'ouvriers de l'abattoir, de charbonniers, de paveurs, de facteurs, de serruriers.

Sur les boulevards intérieurs, les arcs de triomphe se succédaient à peu d'intervalle : un au boulevard Beaumarchais, trois au boulevard du Temple, un à la porte Saint-Martin. Les théâtres étaient magnifiquement décorés. Sur le boulevard Saint-Denis un grand dais vert et blanc, surmonté de la couronne impériale, et couvrant toute la chaussée, était soutenu par quatre colonnes corinthiennes, surmontées d'aigles et de renommées. Les directeurs de l'Opéra et de l'Opéra-Comique avaient élevé, sur le boulevard des Italiens, un autre arc, composé de quatre colonnes rostrales soutenant un immense dais vert, semé d'abeilles d'or. On



Le Président rentrant à Paris par le pont d'Austerlitz (16 octobre 1852).



Députation de jeunes filles présentant des couronnes au Président devant l'arc dressé à la porte des Tuileries place de la Concorde (16 octobre 1852).

voyait sur le fût des deux premières colonnes les bustes de l'Empereur et de Louis-Napoléon, ayant chacun le front ceint d'une couronne de lauriers. Les deux théâtres avaient pris d'avance sur les cartouches des deux faces, leurs titres d'*Académie impériale de musique* et de *Théâtre impérial de l'Opéra-Comique*. A la hauteur de la rue Vivienne une riche draperie verte portait ces mots en lettres d'or : *A Louis-Napoléon, le tribunal de commerce de la Seine et la chambre de commerce de Paris*. Deux oriflammes placées par les agents de change et les courtiers de la Bourse portaient une inscription analogue. Sur le boulevard des Capucines, les machinistes et costumiers du Théâtre-Français avaient élevé, près de la rue de la Paix, un arc en feuillage. Le dernier arc de triomphe s'élevait devant les Tuileries, près de la grille qui fait face à la place de la Concorde.

Sur tout le parcours le Prince fut accueilli par d'unanimes acclamations et par le cri de : *vive l'Empereur*. L'enthousiasme fut surtout grand de la place de la Bastille au boulevard Bonne-Nouvelle. Les boulevards élégants se souvenaient de leur défaite du 2 décembre et paraissaient montrer plus de réserve. On n'évalua pas à moins de cinq cent mille personnes la foule des spectateurs qui couvraient l'immense circonférence des boulevards. Un magnifique soleil d'automne éclairait de sa belle lumière et favorisait de sa douce chaleur cette journée mémorable. En arrivant à la Madeleine, le Prince reçut les félicitations du clergé de cette paroisse : sur les degrés de l'église étaient rangés plusieurs milliers d'enfants des écoles communales. Sur la place de la Concorde, le Prince s'arrêta et les troupes défilèrent devant lui. Puis il rentra aux Tuileries par le jardin dans lequel il trouva les députations des halles et marchés. Au château, il reçut encore une députation des dames de la Halle qui lui offrirent des bouquets de violettes et récitèrent des vers. Le soir, les édifices publics et un grand nombre de maisons particulières étaient illuminés. Le lendemain, le Prince se rendit à Saint-Cloud, où il fut fêté avec un enthousiasme tout particulier par les habitants de Boulogne et de Saint-Cloud. Son voyage était cette fois bien terminé : il en rapportait réellement la couronne impériale. Le mois de novembre ne fit que donner la consécration officielle à l'Empire sorti des acclamations populaires.

§ 2. CONVOCATION DU SÉNAT (4 NOVEMBRE); SÉNATUS-CONSULTE DU 7 NOVEMBRE 1852.

Le 29 octobre, le *Moniteur* publia un décret qui convoquait le Sénat pour le 4 novembre. Ce décret était précédé de quelques considérations sur la manifestation qui venait de se produire dans le pays et qui imposait au Président le devoir de consulter le grand corps de l'État chargé du maintien et du développement de la Constitution. La première séance s'ouvrit par un discours du prince Jérôme qui précisa l'objet de la convocation et déclara qu'il cédait le fauteuil au vice-président pour ne pas diriger lui-même une délibération dans laquelle allaient s'agiter des intérêts qui lui étaient personnels, des intérêts de famille. Le gouvernement donna communication du message du Prince-Président.

« Messieurs les sénateurs, disait ce document, la nation vient de manifester hautement sa volonté de rétablir l'Empire. Confiant dans votre patriotisme et vos lumières, je vous ai convoqués pour délibérer légalement sur cette grave question et vous remettre le soin de régler le nouvel ordre de choses; si vous l'adoptez, vous pensez sans doute, comme moi, que la Constitution de 1852 doit être maintenue, et alors les modifications reconnues indispensables ne toucheront en rien aux bases fondamentales. Le changement qui se prépare portera principalement sur la forme; et cependant reprendre le symbole impérial est pour la France d'une immense signification. En effet, dans le rétablissement de l'Empire, le peuple trouve une garantie à ses intérêts et une satisfaction à son juste orgueil. Ce rétablissement garantit ses intérêts en assurant l'avenir, en fermant l'ère des révolutions, en consacrant encore les conquêtes de 89. Il satisfait à son juste orgueil, parce que, relevant avec liberté et avec réflexion ce qu'il y a trente-sept ans l'Europe entière avait renversé par la force des armes au milieu des désastres de la patrie, le peuple venge noblement ses revers sans faire de victimes, sans menacer aucune indépendance, sans troubler la paix du monde. Je ne me dissimule pas néanmoins tout ce qu'il y a de redoutable à accepter aujourd'hui et à mettre sur sa tête la couronne de Napoléon; toutefois mes appréhensions diminuent par la pensée que, représentant à tant de titres la cause du peuple et la volonté nationale, ce sera la nation qui, en m'élevant au trône, se couronnera elle-même. »

Ce message, habile, fier à l'égard de l'Europe et en même temps modéré, fut très-bien accueilli. La discussion ne pouvait être longue, et la commission chargea M. Troplong de présenter son rapport. Ce jurisconsulte éminent voulut accomplir dignement sa tâche et son travail fut une étude très-approfondie, à la fois métaphysique et politique, de la transformation qui s'opérait. M. Troplong, on peut le dire, fut le théoricien de l'Empire, et traduisit en formules, un peu solennelles, un fait que les événements passés expliquaient d'eux-mêmes. On ne pouvait d'ailleurs exposer avec plus d'autorité et de sagacité les causes du triomphe de l'Empire et le caractère de la nouvelle monarchie. Le commentaire de M. Troplong sur les changements constitutionnels proposés au Sénat, est resté comme l'interprétation la plus savante de la Constitution nouvelle, et on l'a cité bien souvent dans les discussions politiques comme dans les débats judiciaires.

« .... Au milieu des récents dangers de la patrie, disait-il, le pays avait besoin d'un homme énergique, cet homme fort s'était montré au 10 décembre 1848, au 2 décembre 1851, et la France lui avait montré son drapeau près de périr. Au reste, après l'amer sarcasme qui avait mis l'héritier d'une couronne à la tête de la République, il était évident que la France, toujours démocratique par ses mœurs, ne cessait pas d'être monarchique par ses habitudes et ses instincts, et qu'elle voulait le maintien de la monarchie dans la personne du Prince qui se révélait à elle comme le conciliateur de deux siècles et de deux esprits, le trait d'union du pouvoir et du peuple, le symbole monarchique de la démocratie organisée. » Cette idée de démocratie couronnée était le pivot sur lequel tournaient tous les développe-

ments du rapport. Selon M. Troplong, la monarchie impériale offrait tous les avantages de la République sans en avoir les dangers.

« Les autres régimes monarchiques, dont le rapporteur du Sénat se défendait toutefois de vouloir affaiblir les services illustres, avaient été accusés d'avoir placé le trône trop loin du peuple, et la République, vantant son origine populaire, s'était habilement retranchée contre eux dans les masses qui se croyaient oubliées et méconnues; mais l'Empire, plus fort que la République sur le terrain démocratique, lui enlevait cette objection. Il avait été le gouvernement le plus énergiquement soutenu et le plus vivement regretté par le peuple. Depuis que le régime impérial avait disparu en 1814, le peuple n'avait pas cessé de voir dans l'Empire son émanation et son œuvre, et il le plaçait dans son affection bien au-dessus de la République, gouvernement anonyme et tumultueux dont il se souvient bien plus par les violences de ses proconsuls que par des victoires qui furent le prix de la valeur française. Voilà pourquoi, continuait le rapporteur de la commission sénatoriale, la monarchie napoléonienne a absorbé une première fois et devait absorber une seconde fois la République. La République est virtuellement dans l'Empire, à cause du caractère contractuel de l'institution, *et de la communication et de la délégation expresse du pouvoir par le peuple;* mais l'Empire l'emporte sur la République, parce qu'il est aussi la monarchie, c'est-à-dire le gouvernement de tous confié à l'action modératrice d'un seul, avec l'hérédité pour condition et la stabilité pour conséquence. » Après avoir essayé de mettre en relief par des considérations tirées de l'histoire la tradition monarchique de la France, et la difficulté ou plutôt l'impossibilité d'appliquer le régime républicain à un pays aussi vaste, le rapporteur entrait dans les détails du projet de sénatus-consulte : « Le nouvel Empereur devait prendre le nom de Napoléon III, c'était le nom qui avait retenti dans les acclamations populaires durant le voyage du Président de la République dans les provinces du Midi. Ce titre, disait M. Troplong, avait d'ailleurs le mérite de rattacher directement le règne qui allait commencer à celui de Napoléon le Grand et de son fils, qui, sans avoir occupé le trône, avait cependant été constitutionnellement proclamé Empereur des Français. »

Le rapporteur donna ensuite lecture du projet de sénatus-consulte.

« Article 1er. La dignité impériale est rétablie.

« Louis-Napoléon Bonaparte est Empereur sous le nom de Napoléon III.

« Art. 2. La dignité impériale est héréditaire dans la descendance directe et légitime de Louis-Napoléon Bonaparte, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

« Art. 3. Louis-Napoléon Bonaparte, s'il n'a pas d'enfant mâle, peut adopter les enfants et descendants légitimes, dans la ligne masculine des frères de l'Empereur Napoléon Ier.

« Les formes de l'adoption sont réglées par un sénatus-consulte.

« Si postérieurement à l'adoption, il survient à Louis-Napoléon des enfants mâles, ses fils adoptifs ne pourront être appelés à lui succéder qu'après ses descendants légitimes.

« L'adoption est interdite aux successeurs de Louis-Napoléon et à leur descendance.

« Art. 4. Louis-Napoléon Bonaparte règle, par un décret organique adressé au Sénat et déposé dans ses archives, l'ordre de succession au trône dans la famille Bonaparte, pour le cas où il ne laisserait aucun héritier direct, légitime ou adoptif.

« Art. 5. A défaut d'héritier légitime ou d'héritier adoptif de Louis-Napoléon Bonaparte et des successeurs en ligne collatérale, qui prendront leur droit dans le décret organique susmentionné, un sénatus-consulte, proposé au Sénat par les ministres formés en conseil de gouvernement, avec l'adjonction des présidents en exercice du Sénat, du Corps législatif et du conseil d'État, et soumis à l'acceptation du peuple, nomme l'Empereur et règle dans sa famille l'ordre héréditaire de mâle en mâle, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

« Jusqu'au moment où l'élection du nouvel Empereur est consommée, les affaires de l'État sont gouvernées par les ministres en fonctions, qui se forment en conseil de gouvernement, et délibèrent à la majorité des voix.

« Art. 6. Les membres de la famille de Louis-Napoléon Bonaparte appelés éventuellement à l'hérédité et leur descendance des deux sexes font partie de la famille impériale. Un sénatus-consulte règle leur position. Ils ne peuvent se marier sans l'autorisation de l'Empereur. Le mariage fait sans cette autorisation emporte privation de tout droit à l'hérédité, tant pour celui qui l'a contracté que pour ses descendants.

« Néanmoins, s'il n'existe pas d'enfants de ce mariage, en cas de dissolution pour cause de décès, le prince qui l'aurait contracté recouvre ses droits à l'hérédité.

« Louis-Napoléon Bonaparte fixe les titres et la condition des membres de sa famille.

« L'Empereur a pleine autorité sur tous les membres de sa famille, il règle leurs devoirs et leurs obligations par des statuts qui ont force de loi.

« Art. 7. La Constitution du 15 janvier 1852 est maintenue dans toutes celles de ses dispositions qui ne sont pas contraires au présent sénatus-consulte, il ne pourra y être apporté de modification que dans les formes et par les moyens qu'elle a prévus.

« Art. 8. La proposition suivante sera présentée à l'acceptation du Peuple français dans les formes déterminées par les décrets des 2 et 4 décembre 1851 :
« Le peuple veut le rétablissement de la dignité impé-
« riale dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte
« avec hérédité dans sa descendance directe, légitime
« ou adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre
« de succession au trône dans la famille Bonaparte,
« ainsi qu'il est prévu par le sénatus-consulte du
« 7 novembre 1852. »

Dans la séance du 7, le Sénat, en présence des commissaires du Gouvernement, délibéra sur chacun des articles du sénatus-consulte. Ces articles furent successivement adoptés, et, le scrutin ayant été ouvert sur l'ensemble, le sénatus-consulte fut adopté par 86 voix sur 87 votants. On attribua cet unique vote négatif à M. Vieillard, ancien précepteur du prince Louis-Napoléon. Le sénatus-consulte fut revêtu de la signature de tous les membres présents, et immédia-

tement, tous les sénateurs, en grand costume, les cardinaux en robe rouge, précédés d'une escorte de cavalerie, se rendirent en corps au palais de Saint-Cloud. Le Prince les reçut dans la grande galerie. M. Mesnard, vice-président, en remettant entre ses mains le sénatus-consulte, lui adressa le discours suivant :

« Lorsqu'un grand pays comme la France fait entendre sa voix, le premier devoir du corps politique auquel elle s'adresse est de l'écouter et de lui répondre. Telle a été votre pensée en appelant les méditations du Sénat sur ce vaste mouvement de l'opinion publique qui se manifeste avec tant d'ensemble et d'énergie. Le Sénat a compris que cette éclatante manifestation se justifie tout à la fois par les immenses services que vous avez rendus, par le nom que vous portez, par les garanties que donnent à l'avenir la grandeur de votre caractère, la sagesse et la fermeté



Le prince Jérôme Napoléon[1].

de votre esprit. Il a compris qu'après tant de révolutions, la France éprouve le besoin de mettre ses destinées sous l'abri d'un gouvernement puissant et national, qui, ne tenant au passé que par les souvenirs

1. Jérôme Bonaparte était le plus jeune des frères de Napoléon Ier. Sous le Consulat il servit comme aspirant de marine, puis comme lieutenant de frégate. En 1803 il épousa en Amérique miss Élisabeth Patterson fille d'un riche planteur de Baltimore. Napoléon irrité de cette union contractée sans son assentiment fit annuler ce mariage et disgracia le prince. Mais celui-ci accomplit avec succès en 1806 une expédition maritime et fut nommé contre-amiral. Le 7 août 1807 il fut nommé général de division et épousa la princesse Catherine fille du roi de Wurtemberg. Son frère créa pour lui le royaume de Westphalie qu'il perdit en 1814. En 1815 il fut blessé au combat d'Hougoumont et se conduisit de la manière la plus brillante à Waterloo. Il vécut alors tour à tour dans le Wurtemberg et en Italie. Il perdit la princesse sa femme en 1836. Sa fille, la princesse Mathilde avait épousé le comte Demidoff, possesseur d'une immense fortune et put aider son père, de 1842 à 1849, à tenir son rang. Le prince Jérôme avait, après de longues réclamations, obtenu de rentrer en France en 1847 comme simple citoyen. La révolution de Février, en préparant les voies à son neveu Louis-Napoléon, lui fit espérer le rétablissement de sa famille dans son ancienne splendeur, et il avait le bonheur en 1852 de voir ce rétablissement s'accomplir comme de lui-même. Maréchal de France, gouverneur des Invalides, président du Sénat, il allait être réintégré dans son titre de prince français. Le dernier frère de l'Empereur devait vivre assez pour voir la dynastie napoléonienne consolidée par deux guerres glorieuses. Il est mort le 24 juin 1860, laissant un fils, le prince Napoléon (Jérôme) et une fille la princesse Mathilde.

de sa gloire et la légitimité de son origine, retrouve aujourd'hui, dans la sanction populaire, les éléments de sa force et de sa durée. »

Le Prince répondit : « Je remercie le Sénat de l'empressement avec lequel il a répondu au vœu du pays, en délibérant sur le rétablissement de l'Empire et en rédigeant le sénatus-consulte qui doit être soumis à l'acceptation du peuple. Lorsqu'il y a quarante-huit ans, dans ce même palais, dans cette même salle et dans des circonstances analogues, le Sénat vint offrir la couronne au chef de ma famille, l'Empereur répondit par ces paroles mémorables : *Mon esprit ne serait plus avec ma postérité du jour où elle cesserait de mériter l'amour et la confiance de la grande nation.*

« Eh bien! aujourd'hui ce qui touche le plus mon cœur, c'est de penser que l'esprit de l'Empereur est avec moi, que sa pensée me guide, que son ombre me



Présentation du sénatus-consulte du 7 novembre au Prince-Président.

protége, puisque, par une démarche solennelle, vous venez, au nom du peuple français, me prouver que j'ai mérité la confiance du pays. Je n'ai pas besoin de vous dire que ma préoccupation constante sera de travailler avec vous à la grandeur et à la prospérité de la France. »

Des cris enthousiastes de : *vive l'Empereur* accueillirent ces paroles, et le Prince, s'approchant des sénateurs, s'entretint avec chacun d'eux. Après la réception, les sénateurs retournèrent avec le même cortége jusqu'au palais du Luxembourg.

§ 3. ABD-EL-KADER A PARIS ; PLÉBISCITE DES 20 ET 21 NOVEMBRE ; CONVOCATION DU CORPS LÉGISLATIF ; PRÉSENTATION DU PLÉBISCITE AU PRINCE LOUIS-NAPOLÉON ; L'EMPIRE.

Le Sénat avait prononcé le rétablissement de l'Empire. Mais sa décision ne pouvait avoir de force qu'au-

tant qu'elle serait ratifiée par le peuple. Les acclamations, les enthousiasmes qui avaient salué le dernier voyage du Prince indiquaient bien les sentiments de la France; mais il fallait une démonstration plus évidente encore, calme et réfléchie, séparée des pompes, des fêtes officielles, un vote enfin qn'on ne pourrait accuser d'être ni l'entraînement d'un jour, ni l'ivresse d'une heure.

Le peuple fut convoqué dans ses comices pour les 20 et 21 novembre. Le Corps législatif fut convoqué pour dépouiller les votes et donner plus d'éclat à la démonstration populaire.

En attendant les fêtes que promettait l'Empire, Paris présentait un spectacle d'animation extraordinaire. Jamais changement de gouvernement n'avait été accueilli avec plus de confiance. Les fonds publics haussaient tous les jours, l'augmentation du produit des impôts indirects attestait la renaissance du commerce. Une fièvre d'activité s'emparait de la société, et elle était alimentée par d'immenses travaux, commencés ou ordonnés, par l'abondance du nnméraire, résultat de la découverte des mines d'or de la Californie, à laquelle nous consacrons un chapitre spécial.

Depuis son retour, le Prince avait assisté à plusieurs représentations extraordinaires données en son honneur au Théâtre-Français, à l'Opéra-Comique, à l'Opéra. Au Théâtre-Français, M. Arsène Houssaye, alors directeur, avait composé une poétique cantate que déclama Rachel. Cette pièce de vers sortait de la banalité, et mérite d'être citée, du moins en partie :

Je suis la muse de l'histoire,
Mon livre est de marbre ou d'airain,
Quand vient l'heure de la victoire
Je prends mon stylet souverain....

L'Empire, c'est la paix, paix qui sera féconde!
Quand Dieu veut que du Nil les flots soient assoupis,
Où le Nil débordait jaillissent les épis :
L'Empire a débordé pour féconder le monde!

Continuant cette œuvre, il pourra la signer,
L'héritier du grand nom qui domine la terre;
L'Empereur a légué la gloire et non la guerre :
Triompher dans la paix, aujourd'hui c'est régner....

Grande ruche en travail par les beaux arts charmée,
Paris, une autre Athène! Alger une autre Tyr!
Des landes à peupler, des villes à bâtir,
Voilà les bulletins de notre Grande-Armée.

Sous le même drapeau, vainqueur des factions,
Ramener les enfants de la mère patrie,
Consoler tes douleurs, ô Niobé meurtrie,
Et convier le peuple aux grandes actions.

Saluons, saluons la fête universelle,
Que promet le travail et que bénira Dieu :
La vapeur entr'ouvrant ses cent ailes de feu,
Et les sillons où l'or de nos gerbes ruisselle!

. . . .

Que l'art, les monuments, les tableaux, les statues,
Prince, disent tout haut quels jours tu nous as faits,
Et comment sous l'éclat de tes hardis bienfaits
Les sourdes passions devant toi se sont tues.

O Prince, l'avenir qu'hier tu fécondas
Nous ramène aux splendeurs des âges magnifiques;
Et pour suivre avec toi tes aigles pacifiques,
Les Français, tu l'as dit, seront tous tes soldats.

Je suis la muse prophétique,
Le passé me dit l'avenir;
Toujours jeune et toujours antique,
Le monde ne doit pas finir.

La jeune France martiale
Qui va guidant l'humanité,
Avec l'idée impériale
Rentre enfin dans sa majesté.

Nous réaliserons le rêve
Qu'avait formé Napoléon,
Le Louvre qui bientôt s'achève,
Prince, sera ton Panthéon.

Ces représentations, pour ainsi dire impériales, réalisèrent tout ce qu'on peut imaginer pour le luxe des fleurs, des feux, des uniformes, des toilettes. A l'Opéra, on n'écouta guère le spectacle : l'unique préoccupation de la salle entière était de regarder Abd-el-Kader, qui assistait à cette fête et qui vint saluer dans sa loge le Prince-Président.

Abd-el-Kader, avant de se rendre à Brousse, lieu désigné pour sa retraite, avait voulu, pour premier usage de sa liberté, venir témoigner lui-même au Prince-Président toute sa reconnaissance. Son séjour à Paris fut, on le pense bien, un événement. On ne cherchait qu'à voir l'émir, dont le nom avait retenti si longtemps et si terrible en France. Mais l'émir, ami de la solitude, ne recevait aucune visite et se dérobait le plus possible à la curiosité. On ne pouvait guère l'apercevoir que lorsqu'il faisait quelque excursion pour examiner les monuments de la capitale.

Dans la foule obstinément attachée partout à ses pas, ce fut d'abord une admiration silencieuse, qui ensuite se manifesta par des vivat. Si les Parisiens admiraient Abd-el-Kader, le héros africain n'avait pas de son côté assez de regards pour leur ville. L'aspect de notre capitale du haut des tours Notre-Dame lui arracha cette exclamation biblique : « C'est une cité de géants. » Ailleurs, il dit avec un à-propos très-heureux : « Un grand Empire doit s'appuyer sur la justice et sur l'armée. » Arrivé aux portes de la Madeleine, il s'écria dans sa naïveté musulmane : « J'avais cru jusqu'à présent que les Français n'avaient point de religion. » Cette visite offrit le tonchant spectacle d'un descendant du prophète entrant dans une basilique chrétienne avec le prêtre. Ce n'est pas du reste le premier exemple de tolérance que l'on doit au vénérable curé de la Madeleine, M. Deguerry.

L'émir visita en grand détail la Bibliothèque impériale, accompagné du général Daumas, et donna surtout son attention au cabinet des médailles. Il demanda qu'on voulût bien lui montrer les monnaies des califes et des sultans des nombreuses dynasties arabes d'Orient et d'Occident; l'employé chargé du classement de cette partie de la numismatique fit successivement passer sous ses yeux les médailles les plus rares et les plus curieuses de ces princes. Abd-el-Kader, frappé de la richesse de cette collection, l'examina avec l'intérêt d'un homme véritablement lettré; au sujet d'un fait il rappelait une date, au sujet d'une date il rappelait un fait, même dans les époques les plus reculées de l'histoire musulmane; il s'arrêta quelque temps à examiner les monnaies émises par le général arabe, qui le premier soumit l'Afrique et l'Andalousie, et rappela en quelques mots l'histoire de cette merveilleuse con-

quête ; enfin, de médailles en médailles, il arriva jusqu'aux cartons qui contiennent la monnaie frappée par lui-même dans sa ville de Takédem. Visiblement touché à cette vue, il lut tout haut la légende qu'elle contient, et remercia le conservateur de lui avoir donné une place en si bonne compagnie. Avant de quitter le cabinet des médailles, il laissa, sur un album destiné à recevoir les noms des visiteurs illustres de cet établissement, les quelques lignes dont nous reproduisons la traduction :

« Gloire à Dieu unique, je suis entré chez M. Lenormant, gardien du cabinet des monnaies anciennes concernant tous les peuples; j'ai été étonné du soin avec lequel il conserve ces objets; en effet, il fixe, au moyen de ce secours, la chronologie des peuples; et cette chronologie est plus solide que celle indiquée par les livres ; car l'insecte ne mord pas sur la date inscrite sur l'or, comme il ronge la date inscrite sur des feuillets. Salut de la part d'Abd-el-Kader-ben-Mahijdin, le 7me jour avant la fin de Moharram de l'année 1269. »

Voici la traduction de la légende arabe qu'on lit sur la monnaie d'Abd-el-Kader : 1re face : *Frappée à Takédem*, 1256 ; 2e face : *Seigneur, délivre-nous, et fais que par la grâce nous puissions mourir musulmans.*

Lorsqu'il visita une imprimerie, Abd-el-Kader s'écria en voyant fonctionner les rouages d'une presse mécanique : « Ce sont les canons de la pensée. » Il ajouta même : « Paris tout entier est merveilles et ce qu'il offre de plus merveilleux c'est l'imprimerie, lait de Dieu sur les intelligences humaines. »

Abd-el-Kader aurait voulu même, dit-on, faire comme faisait alors la France entière, déposer son vote dans l'urne. Il aurait voulu pouvoir ajouter son suffrage aux innombrables suffrages qui, le 20 et le 21 novembre, réclamèrent l'Empire. Ces jours eussent été une fête s'ils n'avaient été contrariés, sur presque tous les points de la France, par des pluies torrentielles qui n'arrêtèrent pas le zèle des électeurs. Les résultats de ce vote étaient prévus; mais ils dépassèrent encore les prévisions. C'était le Corps législatif, nous l'avons dit, qui devait dépouiller les votes. Ce Corps se réunit le 25 novembre et entendit de M. Fould, ministre d'État, la lecture d'un message qui spécifiait sa mission :

« Messieurs les députés, disait le Prince, je vous ai rappelés de vos départements pour vous associer au grand acte qui va s'accomplir. Quoique le Sénat et le peuple aient seuls le droit de modifier la Constitution, j'ai voulu que le corps politique issu comme moi du suffrage universel vînt attester au monde la spontanéité du mouvement national qui me porte à l'Empire. Je tiens à ce que ce soit vous qui, en constatant la liberté du vote et le nombre des suffrages, fassiez sortir de votre déclaration toute la légitimité de mon pouvoir; aujourd'hui, en effet, déclarer que l'autorité repose sur un droit incontestable, c'est lui donner la force nécessaire pour fonder quelque chose de durable et assurer la prospérité du pays. Le gouvernement, vous le savez, ne fera que changer de forme. Dévoué aux grands intérêts que la paix développe, il se contiendra, comme par le passé, dans les limites de la modération, car le succès n'enfle jamais d'orgueil l'âme de ceux qui ne voient dans leur élévation nouvelle qu'un devoir plus grand imposé par le peuple, qu'une mission plus élevée confiée par la Providence. »

Le Corps législatif procéda avec la plus grande activité au compte des suffrages, et il se trouva qu'au 1er décembre 7 824 189 voix s'étaient prononcées pour le rétablissement de l'Empire, 253 145 seules l'avaient repoussé. Le nombre des votes affirmatifs fut grossi par ceux de l'armée et de quelques communes dont le vote n'était pas encore connu le 1er décembre. Il s'éleva en définitive à *huit millions cent cinquante-sept mille sept cent cinquante-deux.*

Le 1er décembre, à huit heures du soir, malgré un brouillard épais, un mouvement extraordinaire régnait autour du Luxembourg et du palais Bourbon. Les voitures se rangeaient, des torches faisaient briller au milieu de la nuit les livrées et les uniformes. C'étaient le Corps législatif et le Sénat qui se rendaient au palais de Saint-Cloud afin de porter au Prince-Président le plébiscite qui lui conférait le titre d'Empereur. La foule se pressait sur le passage de ce cortége lumineux qui passait comme une vision magique dans les brouillards de l'hiver.

Au fond de la grande galerie du palais de Saint-Cloud on avait élevé un trône. Le nouvel Empereur y prit place, puis M. Billault, président du Corps législatif, présenta la déclaration adoptée dans la séance du même jour, et adressa à l'élu de la France un discours tel que l'éminent orateur savait les faire :

« Sire, dit-il, nous apportons à Votre Majesté l'expression solennelle de la volonté nationale. Au plus fort des ovations que vous décernait l'enthousiasme populaire, peu pressé de ceindre une couronne qu'on vous offrait de toutes parts, vous avez désiré que la France se recueillît; vous avez voulu qu'elle ne prît que de sang-froid, dans sa pleine liberté, cette suprême décision par laquelle un peuple, maître de lui-même, dispose souverainement de sa destinée.

« Votre vœu, Sire, s'est accompli : un scrutin libre, secret, ouvert à tous, a été dépouillé loyalement sous les yeux de tous; résumant en une seule huit millions de volontés, il donne à la légitimité de votre pouvoir la plus large base sur laquelle se soit jamais assis un gouvernement en ce monde. Depuis ce jour où six millions de voix, recueillies pour vous par le pouvoir même qu'elles vous appelaient à remplacer, vous ont remis le sort de la patrie, la France, à chaque nouveau scrutin, a marqué par de nouveaux millions de suffrages l'accroissement continu de sa confiance en vous. En dehors comme en dedans de ses Comices, dans ses fêtes comme dans ses votes, partout ses sentiments ont éclaté : d'un bout à l'autre du pays se précipitant sur vos pas, accourant de toutes parts, pour saluer, ne fût-ce que de loin, l'homme de leurs espérances et de leur foi, nos populations ont assez fait voir au monde que vous étiez bien leur Empereur, l'Empereur voulu par le peuple ; que vous aviez bien avec vous cet esprit national qui, au jour marqué par la Providence, sacre les nouvelles dynasties et les assoit à la place de celles qu'il n'aime plus. Abritant sous un immense souvenir de gloire ce qu'elle a de plus précieux, son honneur au dehors, sa sécurité au dedans, et ces immortels principes de 1789, bases désormais inébranlables de la nouvelle société française, si puissamment organisée par l'Empereur votre oncle, notre nation relève, avec un orgueilleux amour, cette dynastie des Bonapartes sortie de son sein, et qui ne fut point renversée par des mains françaises. Mais, tout en gardant un fier souvenir des grandes choses de

la guerre, elle espère surtout en vous pour les grandes choses de la paix. Vous ayant déjà vu à l'œuvre, elle attend de vous un gouvernement résolu, rapide, fécond. Pour vous y aider, elle vous entoure de toutes ses sympathies, elle se livre à vous tout entière. Prenez donc, Sire, prenez des mains de la France cette glorieuse couronne qu'elle vous offre : jamais aucun front royal n'en aura porté de plus légitime ni de plus populaire. »

Le vice-président du Sénat, M. Mesnard, prononça également un discours et l'Empereur, d'une voix émue, mais vibrante et accentuée, répondit :



L'émir Abd-el-Kader visitant la Madeleine.

« Messieurs, le nouveau règne que vous inaugurez aujourd'hui n'a pas pour origine, comme tant d'autres dans l'histoire, la violence, la conquête ou la ruse. Il est, vous venez de le déclarer, le résultat légal de la volonté de tout un peuple qui consolide au milieu du calme ce qu'il avait fondé au sein des agitations. Je suis pénétré de reconnaissance envers la nation qui, trois fois en quatre années, m'a soutenu de ses suffrages, et chaque fois n'a augmenté sa majorité que pour accroître mon pouvoir.

« Mais plus le pouvoir gagne en étendue et en force vitale, plus il a besoin d'hommes éclairés comme ceux



L'Empire. — Plébiscite des 20 et 21 novembre 1852.

qui m'entourent chaque jour, d'hommes indépendants comme ceux auxquels je m'adresse, pour m'aider de leurs conseils, pour ramener mon autorité dans de justes limites si elle pouvait s'en écarter jamais.

« Je prends dès aujourd'hui, avec la couronne, le nom de Napoléon III, parce que la logique du peuple me l'a déjà donné dans ses acclamations, parce que le Sénat l'a proposé légalement, et parce que la nation entière l'a ratifié.

« Est-ce à dire cependant qu'en acceptant ce titre, je tombe dans l'erreur reprochée au prince qui, revenant de l'exil, déclara nul et non avenu tout ce qui s'était fait en son absence? Loin de moi un semblable égarement. Non-seulement je reconnais les gouvernements qui m'ont précédé, mais j'hérite en quelque sorte de ce qu'ils ont fait de bien ou de mal; *car les gouvernements qui se succèdent sont, malgré leur origine différente, solidaires de leurs devanciers*. Mais, plus j'accepte tout ce que depuis cinquante ans l'histoire nous transmet avec son inflexible autorité, moins il m'était permis de passer sous silence le règne glorieux du chef de ma famille, et le titre régulier, quoique éphémère, de son fils, que les Chambres proclamèrent dans le dernier élan du patriotisme vaincu. Ainsi donc, le titre de Napoléon III n'est pas une de ces prétentions dynastiques et surannées qui semblent une insulte au bon sens et à la vérité; c'est l'hommage rendu à un gouvernement qui fut légitime et auquel nous devons les plus belles pages de notre histoire moderne. Mon règne ne date pas de 1815, il date de ce moment même, où vous venez me faire connaître les suffrages de la nation.

« Recevez donc mes remerciments, messieurs les députés, pour l'éclat que vous avez donné à la manifestation de la volonté nationale, en la rendant plus évidente par votre contrôle, plus imposante par votre déclaration. Je vous remercie aussi, messieurs les sénateurs, d'avoir voulu être les premiers à m'adresser vos félicitations, comme vous avez été les premiers à formuler le vœu populaire.

« Aidez-moi tous à asseoir sur cette terre bouleversée par tant de révolutions un gouvernement stable, qui ait pour bases la religion, la justice, la probité, l'amour des classes souffrantes.

« Recevez ici le serment que rien ne me coûtera pour assurer la prospérité de la patrie, et que, tout en maintenant la paix, *je ne céderai rien de tout ce qui touche à l'honneur et à la dignité de la France!* »

Ces nobles paroles, et elles le méritaient, furent saluées par des acclamations enthousiastes. On ne pouvait mieux concilier les souvenirs de famille et la souveraineté nationale. Le titre de Napoléon III n'était qu'un hommage de convenance, ce n'était pas une prétention dynastique. Le pays entier applaudit à cette déclaration. Les corps de l'État, après la cérémonie, rentrèrent à Paris. L'Empire était fait.

La France entrait dans une période nouvelle, à la fois de calme et d'action; de calme, parce qu'aucune secousse ne devait plus l'ébranler à l'intérieur; d'action, parce que, rassurée et confiante, elle se mettra, avec une merveilleuse ardeur, à la poursuite de toutes les améliorations. Elle travaillera au dedans, elle agira au dehors. Il est malheureux de penser que les Français ont besoin, pour s'occuper sérieusement de leurs véritables intérêts, de sacrifier quelques-unes de leurs libertés. Notre histoire en fournit plus d'une preuve, et la période qui commence avec le second Empire, en donnera de nouvelles. Sous l'influence d'une énergique volonté, la France, oubliant les vaines et stériles discussions aussi facilement qu'elle se passionnait pour elles, va développer toutes les sources de sa richesse avec autant d'empressement qu'elle en mettait à les fermer en 1848. Pays mobile qui tourne son activité tantôt d'un côté, tantôt d'un autre : vers sa prospérité, quand on le lui commande; vers sa ruine, quand on le laisse faire; pays qui aime surtout l'égalité, même sous un maître. Toutefois, espérons-le, à l'ombre d'une autorité forte, il apprendra à connaître mieux le prix et l'usage de la liberté; et voici déjà qu'on la lui rend partie par partie, comme son tempérament l'exige.

CHAPITRE XVIII.

LES COLONIES FRANÇAISES EN 1852.

§ 1. ALGÉRIE; SOUMISSION DE LA GRANDE-KABYLIE.

On a répété dans toutes les langues que la France n'avait pas le génie colonisateur. C'est une phrase faite pour excuser l'insouciance, parfois trop grande, que nous montrons pour nos plus belles colonies. Cette insouciance, il faut la combattre, et voilà pourquoi nous insisterons, de toutes nos forces, sur l'histoire de nos colonies. L'Algérie, la Guyane, nos îles des Antilles, persuadons-nous-le bien, c'est encore la France. C'est même sur ces parages lointains, sous l'influence des périls et des difficultés extrêmes, que le caractère français s'épanouit dans toute sa vigueur et tout son courage.

L'Algérie, en 1852, n'était pas complétement pacifiée et ne l'est pas même encore aujourd'hui dans toute son étendue. Dans un pays si vaste et si montagneux, avec un peuple aussi fier et aussi belliqueux que les Arabes, on ne finit pas la conquête en une trentaine d'années. Si la plupart des tribus, frappées du spectacle de la civilisation que nous leur apportons, et bien convaincues de notre puissance, ne songent plus à revendiquer leur indépendance, d'autres, soumises depuis moins longtemps, s'obstinent dans leur fanatisme et leur barbarie. Toutefois notre domination est bien assise, et les expéditions que la France a dû entreprendre depuis 1851 ne sont plus que des épisodes d'une lutte qui, espérons-le, touche à sa fin. La France a hâte de n'avoir plus à combattre : elle a tant à faire pour coloniser!

L'expédition du général Saint-Arnaud dans la Kabylie en 1851, couronnée d'un si brillant succès, avait porté nos armes dans des montagnes presque inaccessibles. Les orgueilleux Kabyles comprirent dès lors que leurs retraites et les obstacles de la nature, quels qu'ils fussent, ne les défendraient pas contre nos soldats. Aussi cette expédition qui avait dompté la Petite-Kabylie ne tarda pas à produire ses fruits. La Grande-Kabylie fit elle-même sa soumission.

C'est le général Randon que le Président,[1] après le coup d'État du 2 décembre, avait nommé gouverneur de l'Algérie. A peine arrivé à son poste, le général Randon s'occupa activement de pousser les opérations qu'on poursuivait toujours depuis le départ du général Saint-Arnaud. Il eut l'honneur, le 7 avril 1852, de recevoir la soumission du chef des Zouaoua. Ce qui faisait de cette soumission un événement considérable, c'est que ce peuple l'avait refusée à toutes les dominations qui ont précédé la nôtre, et avait acheté par des années de combat le périlleux honneur de représenter contre nous le principe de la nationalité kabyle. Le chef qui dirigeait les Zouaoua dans toutes les péripéties de cette lutte prolongée était Sid-el-Djoudi, homme d'environ cinquante-cinq ans, de grande taille. Issu d'une famille de marabouts, héritier de l'influence qu'exerçaient ses pères sur les Zouaoua, il l'avait accrue encore dès sa jeunesse par une remarquable austérité. On le visitait de fort loin; sa renommée touchait au merveilleux; on lui attribuait la possession d'une mule qui ne mangeait point l'orge des mauvais musulmans.


Sid-el-Djoudi.

Prestation du serment de fidélité à la France par Sid-el-Djoudi.

Le général Daumas, dans son intéressant ouvrage sur la Grande-Kabylie, parle ainsi de ce curieux personnage : « Sid-el-Djoudi, chef des Zouaoua, exerce plutôt sur eux une grande influence qu'une

autorité régulière. Depuis plusieurs années, sa raison passe pour être obscurcie par les fumées d'un amour-propre ridicule. Dans sa correspondance, il s'intitule *l'Orgueil des montagnes*. Il se pose toujours en ami des Français, mais on ne peut tirer de lui aucune démarche décisive. Dès que le maréchal Bugeaud parut dans la Haute-Summam, il annonça l'intention de lui rendre visite, et lui envoya en présent plusieurs charges de neige pour rafraîchir sa boisson; puis il ne parut point; quelques-uns des siens vinrent même prendre part à l'attaque des Beni-Abbas. Il rejeta le tout sur l'effervescence des Zouaoua[1]. »

Lorsque enfin ce chef, reconnaissant l'impossibilité de continuer la lutte, se décida à se soumettre au général Randon, il voulut du moins dissimuler sa faiblesse derrière son orgueil : il apporta à Alger des prétentions exagérées et les soutint avec une grande dignité de parole. « Vous ne pouvez nous traiter, disait-il, comme les autres tribus; vous ne nous avez pas vaincus.... Il y a encore entre nous les chances de la guerre, et les chances de la guerre sont dans les mains de Dieu.... Nous sommes Zouaoua!... » Il faut avouer que ce langage ne manquait pas de grandeur, et que, dans les circonstances où s'agitent les destins d'un pays, on aime à leur trouver de pareils représentants.

Quelques entretiens, son séjour à Alger, la solidité de notre établissement, plus sensible aux yeux d'un Kabyle (car les Kabyles sont sédentaires), qu'à ceux des Arabes, qui aiment au contraire la vie nomade, eurent facilement raison de ce que les prétentions de Sid-el-Djoudi avaient d'exagéré. Il reconnut notre puissance et comprit que, devant elle, la soumission n'offrait rien de déshonorant. Il l'accepta pour son peuple et pour lui.



Prise d'El-Agbou

Le 7 avril, le gouverneur général, entouré des officiers de son état-major, reçut, dans la cour intérieure du palais, le chef et les quatre-vingt-douze délégués des Zouaoua. Sur une table, en face des ulémas de la ville d'Alger, étaient déposés un Coran et un bournous d'investiture. Assisté de deux traducteurs qui reproduisaient ses paroles, l'un en arabe, l'autre en kabyle, le gouverneur général s'adressa aux Zouaoua, qui formaient autour de lui un vaste demi-cercle. Après leur avoir reproché tant de retards apportés à leur soumission, il leur fit connaître sa résolution de châtier sévèrement ceux qui manqueraient aux conditions qu'on leur imposait.

Le payement régulier d'un impôt annuel, l'obligation d'écarter de leur pays tous les schérifs qui tenteraient d'y prêcher la guerre, celle d'ouvrir librement à tous leurs routes et leurs marchés, celle de recevoir les colonnes qui iront les visiter : telles furent les principales de ces conditions. Les délégués répondirent qu'ils les acceptaient; le gouverneur général déclara qu'il en prenait acte, et leur donnait Sid-el-Djoudi pour bach-agha (chef religieux).

Sid-el-Djoudi, après avoir juré sur le Coran, entre les mains du muphti, obéissance et fidélité au gouvernement français, reçut alors le brevet, le cachet et le bournous d'investiture. Ce bournous, placé sur les épaules du chef zouaoua, signifiait l'abdication des principes de nationalité et d'indépendance dont il s'était fait le représentant. Le marabout célèbre, le grand chef indigène s'effaçait dès ce moment devant le délégué de l'autorité française. Dès ce mo-

1. C'est de ce mot *zouaoua* que nous avons formé le mot *zouaves*. Nos zouaves, on le sait, furent dans l'origine une milice africaine.

ment disparaissait la dernière grande individualité qui existât encore en Algérie.

§ 2. INAUGURATION DE LA STATUE DU MARÉCHAL BUGEAUD A ALGER (14 AOUT); TRANSLATION DES RESTES DES SOLDATS TUÉS AU SIÉGE DE CONSTANTINE (2 NOVEMBRE); PRISE DE LAGHOUAT (4 DÉCEMBRE 1852).

L'Algérie vit cette année glorifier un de ceux qui contribuèrent le plus à la conquérir et à la pacifier : le maréchal Bugeaud, dont on ne pouvait mieux placer la statue qu'à Alger. On avait combiné l'inauguration de cette statue, sur la place d'Isly, avec la fête du 15 août, heureuse pensée qui associait aux souvenirs de l'Empire et aux espérances du nouveau gouvernement une gloire acquise sous un autre régime. La cérémonie commença à cinq heures du soir, au moment où la chaleur était apaisée. Autour de la statue on avait mêlé des instruments de guerre et de labour, qui rappelaient le double caractère du maréchal. La foule arrivait par la rue d'Isly, décorée, dans toute sa longueur (plus de 360 mètres), de mâts ornés d'oriflammes et de drapeaux, réunis par des couronnes de verdure, renfermant des inscriptions relatives aux batailles gagnées par le duc d'Isly, et aux établissements fondés ou patronnés par lui. Des drapeaux déployés aux fenêtres des maisons ajoutaient encore à l'ensemble de la décoration. Les corps de troupes s'échelonnaient sur les crêtes des montagnes, et formaient un fond de tableau d'un effet aussi pittoresque qu'imposant.

La statue était ornée, aux quatre angles du socle, de faisceaux d'armes que l'artillerie avait composés avec des fusils, canons, obus et instruments d'a-



4 décembre 1852).

griculture rappelant la devise du maréchal : *Ense et aratro, l'épée et la charrue*.

Au moment même où venait de tomber le voile qui couvrait l'image du maréchal, le gouverneur général Randon prit la parole; puis le général Espinasse au nom du Président de la République, et après lui le commandant Saget, ancien aide de camp du maréchal Bugeaud; enfin M. le général Feray, gendre de l'illustre guerrier, d'une voix émue, remercia en quelques mots l'assemblée des témoignages éclatants de regret et d'affection prodigués à son beau-père.

Un mariage entre deux orphelins appartenant à ces établissements religieux qui rendent tant de services à la colonie, devait être célébré au pied même de la statue du duc d'Isly. L'évêque voulut donner lui-même la bénédiction à ces époux, qui rappelaient par leur condition un des côtés les plus touchants du noble esprit auquel on rendait hommage, cette sollicitude paternelle du maréchal pour la classe courageuse et dévouée qui vit du travail des champs. Devant un autel improvisé, l'évêque d'Alger prononça une allocution pleine d'onction et digne de la circonstance.

L'administration municipale n'avait rien négligé pour donner à cette fête la magnificence qui lui convenait. Outre les joutes, les jeux divers sur la place du Gouvernement, les danses du pays, un beau feu d'artifice, tiré par l'artillerie, termina la soirée de la manière la plus brillante. Voilà de ces fêtes qui font ressembler Alger à nos villes de France.

A quelque temps de là, le 2 novembre, avait lieu à Constantine une cérémonie moins splendide mais plus touchante. On sait combien la prise de cette ville fut difficile et comme elle nous coûta cher. Aux pre-

miers jours de l'occupation, les corps des soldats tués en 1836 et en 1837 avaient été déposés dans une modeste enceinte tracée à quelques pas de la brèche d'assaut. Un nom gravé sur une pierre et une inscription tracée sur un minaret avaient été les premiers monuments dédiés à leur mémoire. Mais la pierre demeurait ignorée, et le minaret avait disparu. On résolut de conserver leur souvenir par un monument digne d'eux. La population civile réclama et obtint sa part de l'œuvre commémorative, et le produit d'une souscription permit d'élever, au sommet de la Kasbah, une pierre tumulaire.

Au milieu d'un vaste carré formé par les troupes, en présence du général de la division, du préfet du département, et des fonctionnaires de tous les ordres, un immense catafalque fut placé sur un char funèbre traîné par six chevaux. Une messe fut célébrée et entendue avec le pieux recueillement que donnent la présence d'un grand souvenir et une pensée vers la tombe. On porta ensuite les glorieux débris aux caveaux qui les attendaient. Le général de Mac-Mahon, ancien soldat, lui aussi, du siége de Constantine, dans une allocution inspirée par le cœur, déroula rapidement les plus belles pages de la vie militaire de ses anciens compagnons.

A la même époque, nos troupes donnaient de nouvelles preuves de leur courage par un fait d'armes éclatant qui inaugura, on peut le dire, la période du nouvel Empire. Un schérif turbulent, le schérif d'Ouargla, était parvenu à soulever plusieurs tribus dans le sud. Deux colonnes commandées l'une par le général Pélissier, l'autre par le général Yusuf, furent dirigées vers le foyer de ce soulèvement, dès le milieu de novembre. Le général Yusuf battit le schérif, le poursuivit et le força à se renfermer dans la ville de Laghouat (El-Aghouat). Il voulut enlever cette place; mais, repoussé, il dut attendre, pour en faire le siége, le général Pélissier.

La ville d'El-Aghouat étant fortifiée, comme toutes celles des oasis, on pouvait craindre d'avoir à entreprendre un siége comme celui de Zaatcha, dont nous avons raconté les émouvantes péripéties. Heureusement, à El-Aghouat, l'ennemi n'eut pas le temps, comme à Zaatcha, d'accroître ou de perfectionner les moyens de défense de la place. Les défenseurs toutefois étaient nombreux : outre un millier d'hommes armés de fusils, la ville renfermait les restes de la petite armée du schérif, qui, après la déroute que venait de lui faire subir le général Yusuf, s'étaient réfugiés dans cette place, déterminés à combattre jusqu'à la dernière extrémité avec le concours unanime des habitants, fanatisés de longue main par les agents de cet imposteur.

El-Aghouat est située à 120 lieues au sud et sous le méridien d'Alger, qui est aussi le méridien de Paris, et sous le 33e degré de latitude, c'est-à-dire à neuf degrés seulement du tropique. La ville se divise en deux parties dont chacune est assise sur le versant intérieur de deux collines présentant des rochers abrupts à l'extérieur. Les maisons descendent des deux versants en regard jusqu'au vallon intermédiaire qui sert de place pour les marchés et les campements. La ville offre ainsi l'image d'une grenade entr'ouverte. El-Aghouat est entourée d'une enceinte rectangulaire crénelée qui monte vers les deux coteaux, au sommet de chacun desquels s'élève une forte tour. Une troisième tour moins haute protége une autre partie de la muraille.

Il fallut battre ces tours avec les canons de campagne, les écrêter ainsi que la muraille, et en rendre les sommets inhabitables pour que l'assaut fût moins meurtrier. Une des hauteurs offrait comme citadelle la maison du chef de la famille la plus notable et la plus puissante d'El-Aghouat. Garantie par ses murailles et par sa double forêt de dattiers, El-Aghouat l'était encore par plusieurs chapelles musulmanes, tombeaux de marabouts, et par de nombreux jardins que coupaient des murs, des canaux d'irrigation. On peut se rappeler qu'au siége de Zaatcha les combats préliminaires, ce qu'on nomme la guerre de chicane, durèrent plusieurs jours dans les dehors, avant qu'on eût forcé les Arabes à rentrer dans la place. Il n'en fut pas de même à El-Aghouat. La rapidité avec laquelle le général Pélissier se porta sur les lieux, et mit le génie et l'artillerie à l'ouvrage, l'ardeur des troupes d'infanterie à exécuter les travaux de siége sous la direction des deux armes savantes, et enfin le courage des zouaves lancés à l'assaut, amenèrent un résultat aussi prompt que décisif. L'affaire avait paru assez grave et assez pressante pour que le gouverneur général eût cru devoir quitter Alger et se mettre en marche pour le désert avec une colonne de renfort et des pièces de huit. Il arriva juste pour féliciter les généraux et les troupes de leur élan et de leur intrépidité.

Le 4, au point du jour, tout était prêt. Le général Pélissier se rendit, sous une grêle de balles, au marabout, point d'où l'on devait battre la place; là, le général Bouscaren fut blessé mortellement derrière lui. A sept heures, il fit ouvrir le feu de la batterie de brèche, contre laquelle les assiégés avaient disposé leur canon, canon unique mais que nous ne pouvions atteindre. Les trois heures que nous passâmes en cet endroit, furent assez rudes : l'espace, très-restreint, recevait les feux convergents d'adroits défenseurs; nous pouvions craindre que les boulets de l'unique pièce de Laghouat ne finissent par faire écrouler le marabout sur nos propres canons. Cependant, à dix heures, la brèche était praticable, nos colonnes disposées et le général Yusuf, qui devait escalader par le nord en même temps que nous par le sud, prêt à partir.

Le général Pélissier fit sonner la marche des zouaves et la charge. Le départ et l'assaut furent admirables d'élan, et, dit un témoin oculaire, « je n'ai jamais vu de plus beau spectacle. » Le commandant Barrois, par la droite du marabout, le commandant Malafosse, par la gauche, se joignirent sur la brèche, ayant le commandant Morand en réserve; les tours furent tournées, la partie supérieure de la ville enlevée et occupée. Près de là se trouvait la grande maison de Ben-Salem, qui domine cette partie de la ville. On y poussa aussitôt; la porte en fut enfoncée malgré le feu des meurtrières, et, un instant après, l'aigle des zouaves et le guidon du général flottèrent sur le sommet de l'édifice. La ville était à nous. Le général Yusuf, qui, de son côté, avait bravement escaladé les murailles et marché de proche en proche vers nous, arriva bientôt avec les siens. Le succès était complet.

Cette victoire apprenait de nouveau aux Arabes que s'ils nous contestent encore la possession du pays, ils

ne peuvent guère espérer de nous l'enlever. Cette victoire avait en outre le mérite d'être la première de l'Empire. Grâce au ciel ce ne devait pas être la dernière, et le général Pélissier n'en était pour ainsi dire qu'à son début.

§ 3. COLONIES TRANSATLANTIQUES.

Les événements du 2 décembre 1851 avaient réagi, comme bien on le pense, sur la situation des diverses colonies de la France. Un décret du 22 janvier 1852, sans préjuger le système organique des établissements d'outre-mer, déclara applicables sur leur territoire diverses lois métropolitaines dont la promulgation était depuis longtemps réclamée. D'autre part, le gouvernement encourageait l'immigration, devenue plus nécessaire que jamais depuis l'abolition de l'esclavage. Un décret du 13 février réglait d'une manière précise et efficace les obligations des propriétaires et des travailleurs, organisait sérieusement la police rurale et la répression du brigandage. Les mesures restrictives qui frappaient en France la presse et les libertés dont on avait abusé, étaient étendues à nos colonies. A la Martinique, à la Guadeloupe, les actes du 2 décembre avaient été approuvés parce que là aussi on craignait la crise de 1852. Si loin qu'elles soient de la mère patrie, les colonies vivent de sa vie, souffrent de ses douleurs, courent les mêmes périls, se déchirent des mêmes discordes, renaissent avec elle quand elle revient au calme, et à la prospérité.

La révolution de 1848 avait amené au delà des mers une autre révolution; le décret du Gouvernement provisoire sur l'abolition de l'esclavage, juste en son principe, mais trop précipité, trop peu mesuré, avait failli, en tombant au milieu de nos populations coloniales, faire éclater la guerre civile. On ne dut qu'aux progrès de la civilisation, à l'adoucissement considérable du sort des esclaves, de ne point avoir de lutte sanglante. De plus, ce décret portait un coup funeste à la prospérité de nos colons. Les planteurs se virent, du jour au lendemain, privés de leurs travailleurs. Plus de ménagement dans l'application du principe eût épargné à nos colonies une crise désastreuse. Il était facile, à l'hôtel de ville de Paris, de coucher sur une feuille de papier un beau décret, inspiré par les plus nobles sentiments, et de recueillir des applaudissements. Mais s'il s'agissait simplement de formuler en décrets toutes les idées généreuses, ce ne serait certes pas malaisé de gouverner les hommes. Mais gouverner ce n'est pas rédiger des théories, c'est les appliquer, concilier la justice et la raison avec les intérêts des populations, et c'est là le problème. Il faut, pour le résoudre, un sens pratique qui manqua aux hommes du Gouvernement provisoire, quel qu'ait été leur mérite.

Les colonies cependant, après 1848, se relevèrent peu à peu de la secousse qu'elles avaient ressentie et de l'opération héroïque qu'on leur avait fait subir. L'avénement d'un nouveau pouvoir fut salué par elles avec joie parce que la stabilité du gouvernement de la mère patrie est pour elles une condition de la sécurité et de la prospérité. Un gouvernement qui dure donne une même impulsion, applique un système, entreprend des travaux, fait des lois, protége et développe le commerce. La Martinique, la Guadeloupe, la Réunion virent se créer, chez elles, des banques qui leur sont d'une très-grande utilité. A Paris, une banque centrale relie les divers établissements et facilite leurs opérations.

Ce qui contribua aussi à ranimer le travail colonial fut l'indemnité de 120 millions accordée aux anciens propriétaires d'esclaves, et ceux-ci purent, grâce au sage décret du 13 février 1852, se procurer à des conditions raisonnables des travailleurs libres. Le travail libre rapportera plus que le travail esclave, mais la rareté des hommes qui dans les colonies peuvent s'y livrer, le rend très-coûteux. Les noirs, très-défiants, n'usent le plus souvent de leur liberté que pour croupir dans la paresse. Ils ont peur d'être remis en servitude, et comme il leur faut peu de chose pour vivre, ils se gardent bien de reprendre leur ancien métier. La question des travailleurs est encore aujourd'hui une question des plus importantes pour nos colonies.

On encouragea de toutes les manières le travail libre. Le 7 décembre 1851 une cérémonie touchante avait lieu à Fort-de-France (Martinique). Il s'agissait de distribuer des récompenses à des travailleurs nègres qui s'étaient distingués par leur activité et leur honnêteté. Le contre-amiral Vaillant, entouré de son état-major, et de toutes les autorités civiles et militaires, réunies dans la cour de son hôtel, remit des médailles d'or à quatre travailleurs nègres. Il exposa dans un discours le caractère de la cérémonie destinée à récompenser, dans les hommes de couleur, les qualités qui font l'homme utile et le bon citoyen. Le cortége se rendit ensuite à l'église et revint chez l'amiral où un déjeuner attendait les autorités et les lauréats. L'amiral porta un toast au Président de la République, toast qui fut salué de vingt et un coups de canon. A cette heure on n'avait pas encore reçu la nouvelle de la transformation du pouvoir qui depuis cinq jours était accomplie en France.

Malheureusement, en 1851 et en 1852 la fièvre jaune désola nos colonies des Antilles : le clergé, qui se dévoua avec l'abnégation la plus parfaite, paya un large tribut au fléau. A cette crise vint répondre, pour ainsi dire, la création des évêchés coloniaux, un des faits les plus considérables de l'histoire de nos colonies, auxquelles on donnait une ressemblance de plus avec la mère patrie.

La Guyane servait alors de champ d'expérience à la déportation; mais le pays était mal choisi, et le système ne remplira pas l'objet qu'on s'était proposé. Il est malheureux de penser que la Guyane soit presque inhabitée. Grande comme le quart de la France, elle offre, à l'intérieur des terres, une merveilleuse richesse de végétation. La côte seule est marécageuse. La population disséminée ne peut réunir ses efforts pour défricher et pénétrer plus avant. La facilité d'ailleurs qu'elle rencontre à vivre presque sans travail sur un sol si fertile, contrarie le développement de la colonisation. Nous avons là cependant un champ magnifique d'exploitation que nous n'exploitons pas.

Nous ne pensions guère à la Guyane en 1851 et en 1852 : tous les regards se tournaient vers des pays où, disait-on, on n'avait qu'à se baisser pour ramasser l'or à pleines mains, vers la Californie et l'Australie. La découverte des mines d'or exerça une trop grande influence sur le commerce européen, amena même une trop grande révolution économique, pour que nous n'y consacrions pas un chapitre spécial.



Le contre-amiral Vaillant distribuant des médailles aux cultivateurs noirs, à Fort-de-France (Martinique).

CHAPITRE XIX.

LES MINES D'OR.

§ 1. DÉCOUVERTE DE L'OR EN CALIFORNIE; MINES; PLACERS.

Ce fut vers 1850 une recrudescence d'activité industrielle et commerciale, lorsqu'on apprit l'existence de nouvelles mines d'or. Depuis la découverte de l'Amérique, les mines du Mexique, du Pérou, du Chili, ont versé dans la circulation monétaire du monde des métaux précieux pour une valeur de 37 milliards. Ces mines sont loin d'être épuisées : cependant leur exploitation devenait moins fructueuse, lorsqu'en 1848



Scierie mécanique en Californie.

se répandit la nouvelle que dans la propriété d'un colon californien on avait trouvé des morceaux d'or, et que le sol fouillé en plusieurs endroits avait montré à peu de profondeur des mines d'or. Aussitôt en Amérique et bientôt en Europe on n'entendit plus qu'un cri : La Californie!

Située sur la côte occidentale de l'Amérique, le long de l'océan Pacifique, la Nouvelle-Californie est au nord de la presqu'île nommée la Vieille-Californie. Pays fertile, ondulé et montagneux, qu'arrosent deux fleuves, le Sacramento et le San-Joaquin, elle appartenait au Mexique. Mais le gouvernement de cette contrée,

vaincu par les États-Unis, venait de céder la Californie, 2 juillet 1848 (traité de Guadelupe-Hidalgo), lorsqu'on découvrit les merveilles qu'elle renfermait.

Un colon américain, le capitaine Sutter, venait de s'établir dans ce pays ouvert à l'activité des habitants des États-Unis. Il eut l'idée de construire un moulin à scier sur la branche méridionale du fleuve Sacramento. Le moulin achevé, on s'aperçut que le canal ouvert pour y amener l'eau n'était pas de dimension suffisante. Afin de l'élargir à peu de frais, sans perdre de temps, on y lâcha tout d'un coup les eaux accumulées dans un réservoir supérieur. Ce procédé sommaire eut un effet sur lequel personne ne pouvait compter : celui de désagréger brusquement le sol du petit canal et de mettre à nu plusieurs fragments métalliques, dont l'architecte employé par le capitaine Sutter eut bientôt constaté la nature : c'était de l'or. On chercha, on trouva des mines. Malgré le silence que gardèrent les heureux propriétaires, le bruit de la découverte ne tarda pas à se propager, à passer les mers. Alors ce fut une fièvre universelle. Tout le monde courut aux ruisseaux et aux mines.

On laissa perdre les récoltes, on ne cultiva plus. A Monterey, la moitié des habitations furent laissées vides ; à San-Francisco, le tiers des maisons restèrent fermées. Les villes ressemblèrent à des déserts. Plus de travailleurs, de commis, de serviteurs. Les gages de ceux qui demeuraient atteignirent un chiffre exorbitant. Les navires qui abordaient sur la côte demeuraient à l'ancre et désemparés, tandis que le capitaine et les matelots couraient aux mines. A San-Francisco, les plus mauvais ouvriers du port emmagasinaient à raison d'un dollar (5 francs) par heure ; les mécaniciens recevaient un salaire de 40 à 50 francs par jour ; les gages des garçons d'hôtel s'élevèrent à 8500 francs ; les commis dans les bureaux touchaient jusqu'à 12 000, 14 000 francs d'appointements. Le blanchissage d'une douzaine de chemises revenait à 40 francs, et tout était en proportion : une livre de beurre 5 francs, une barrique de farine 600 francs, une paire de souliers 60 à 80 francs. La bouteille d'eau-de-vie s'est vendue jusqu'à 250 francs. A Monterey, les officiers de la garnison se trouvèrent tout à coup sans domestiques pour les servir, et le colonel lui-même fut obligé de faire la cuisine à son tour, afin d'avoir un plat de viande sur sa table. Le prix du passage en Californie des États-Unis était de 750 francs.

C'est qu'à vrai dire l'abondance de l'or est considérable dans le pays. Les premiers mineurs récoltaient trois à quatre onces d'or par jour. Voici comment on le trouve :

« Le massif de la Sierra-Nevada est essentiellement composé de rochers granitiques. Les pics y atteignent parfois jusqu'à 2 et 3000 mètres d'élévation. Il existe des chaînons intermédiaires, parallèles à la chaîne principale, qui s'élèvent à 16 ou 18 000 mètres, ainsi qu'un système de contre-forts secondaires détachés du rameau principal. Toutes ces montagnes découpent des vallées qui sont arrosées par des cours d'eau. Les sables et les terres déposés dans le lit de ces rivières, comme dans le fond des ravins, ainsi qu'aux flancs des vallées elles-mêmes et jusque sur certains plateaux quelquefois très-élevés, sont généralement aurifères. Ces dépôts constituent ce qu'on nomme les *placers*, et l'or y a été entraîné avec les alluvions. Il ne faut pas confondre les *placers* avec les mines, où la matière stérile qui accompagne le précieux métal est toujours le quartz ou cristal de roche compacte. Les mines et les *placers* aurifères exploités jusqu'à ces dernières années sont situés sur les montagnes et dans les vallées qui dépendent du versant occidental de la Sierra-Nevada, c'est-à-dire celui qui regarde le Pacifique. Les terrains aurifères s'étendent ainsi en Californie sur une longueur de près de deux cents lieues et une largeur moyenne de vingt-cinq ou trente ; mais ils apparaissent de nouveau dans tout l'Orégon et jusque dans la Colombie britannique, où se trouvent les fameux *placers* de Fraser-River. Ces gisements s'étendent sur une longueur presque double de celle des premiers. Le versant oriental de la Sierra-Nevada est au moins aussi riche que le versant occidental. Ainsi dans le territoire de l'Utah, limitrophe de la Californie, les mines d'or de Walker-River, découvertes en 1858, et celles d'argent de Washœ-Lake en 1859, ont donné et donnent encore des produits d'une richesse fabuleuse.

« On nomme *claim* la portion d'un gîte métallifère dont tout mineur californien a droit de s'emparer, si elle est libre ou inexploitée. C'est la concession que l'État accorde au mineur, et le *claim* devient, par le simple fait de la prise de possession, une véritable propriété. Cette propriété est transmissible par location ou vente comme tous les biens immeubles, et l'obtention n'en est sujette à aucune demande, à aucune formalité administrative. Le premier venu, pourvu qu'il ne soit pas de couleur, c'est-à-dire qu'aucune goutte de sang indien, nègre ou chinois ne coule dans ses veines, a le droit de s'emparer d'une portion de *placer* qui n'a pas encore été travaillée, ou qui ne l'est point depuis un délai fixé. Il a droit à une certaine étendue, mesurée en pieds, sur la longueur du dépôt aurifère, et il occupe de plus toute la largeur du gisement sur cette étendue. La longueur accordée par la loi varie suivant les comtés, car l'État reconnait aux corporations de mineurs le droit de faire des règlements qui ont force de loi dans leur comté. Dans le comté de Mariposa, un mineur peut occuper, sur un dépôt d'alluvion, 150 pieds, soit 45 mètres ; c'est par conséquent 300 pieds, ou 90 mètres, pour deux mineurs travaillant ensemble. Comme aucun agent du comté n'est là pour vérifier les mesures, il va sans dire que, dans la plupart des cas, les mineurs, pour fixer les limites de leurs *claims*, se servent de pieds facultatifs dont seuls ils possèdent l'étalon. Ce que l'on vient de dire pour les *placers* s'applique aussi aux mines proprement dites. La propriété s'en obtient de la même façon et sans plus de formalités ; seulement, pour une veine aurifère, la longueur concédée est le double de celle accordée sur les *placers*. Ainsi on donne, dans le comté de Mariposa, sur un filon à exploiter, une longueur de 300 pieds par mineur, et cette longueur est mesurée sur la direction du filon. Le double, ou 600 pieds, est accordé à l'*inventeur*, c'est-à-dire à celui qui le premier a découvert la mine.

« Les formalités à remplir pour entrer en possession d'un gîte aurifère quelconque, sont des plus simples. On fixe sur un arbre ou sur un piquet en terre une sorte d'affiche, où l'on annonce au public qu'à partir de ce point jusqu'à un point correspondant, à 150 ou 300 pieds du premier, suivant qu'il s'agit d'un *placer* ou d'un filon, et à autant de fois 150 ou

300 pieds qu'il y a de signataires, tels et tels se proposent d'entreprendre une exploitation. On attend deux ou trois jours, et, si aucune réclamation ne se produit, le travail commence immédiatement. Cette exploitation doit dès lors marcher sans interruption sous peine de déchéance. Le seul délai de chômage accordé par la loi est, dans le comté de Mariposa, d'un mois pour les mines et de cinq jours pour les *placers*. On prévient d'ordinaire ce délai si court en laissant des outils dans les chantiers, comme une pelle ou un pic : mais souvent des chercheurs de mine ou de *placers*, flairant les occasions, viennent sous le nom de *jumpers* (sauteurs), s'installer sur les travaux abandonnés[1]. »

Les premières années de l'exploitation furent, on le pense bien, troublées par des luttes sanglantes. Des partis ennemis se disputaient les armes à la main la possession des *placers;* les propriétaires des champs étaient obligés de se défendre contre les envahisseurs *squatters*. Ce fut le pire des commencements d'une société. Les vengeances, les meurtres, les rapines s'y commettaient impunément et on dut appliquer une loi barbare, la loi du *Lynch*. Cette loi est la justice la plus sommaire qu'on puisse trouver. Si quelqu'un est accusé, on réunit le village, on nomme une sorte de jury, et aussitôt l'arrêt prononcé, il est exécuté par ceux mêmes qui l'ont rendu. Aucune garantie pour l'accusé. Cette répression sévère diminua le nombre des crimes, mais on eut encore à courir les dangers qu'offraient les embuscades d'Indiens, les querelles, les tentations des maisons de jeu.

Cependant la fièvre de l'or s'apaisa. Les *placers* ne tardèrent pas à ne plus donner d'aussi beaux bénéfices que dans les premiers jours. Il fallut attaquer les mines, dissoudre le quartz qu'on est obligé de broyer à l'aide de machines puissantes. Les aventuriers durent renoncer à une exploitation qui ne pouvait être essayée que par des travailleurs sérieux. Aujourd'hui le nombre des mineurs occupés sur les placers et dans les mines ne dépasse pas 80 000; le produit des placers diminue, tandis que celui des mines augmente. C'est pourquoi la terre californienne, sans exciter les mêmes enchantements qu'en 1848, rapporte davantage. Dans les derniers mois de 1848, elle donna 5 millions et demi de dollars; en 1849, 40 millions; en 1850, 50 millions; en 1851, 60 millions, et en 1854, 70 millions. Ce dernier chiffre n'a pas sensiblement varié : la production totale de l'or fournit par année une moyenne de 300 millions de francs.

§ 2. LA CALIFORNIE APRÈS L'EXPLOITATION; SES RESSOURCES, SES PROGRÈS; CARACTÈRE DE SA POPULATION.

Les Américains étaient venus chercher des métaux précieux; ils comprirent bientôt qu'ils avaient mieux à faire que d'arracher quelques parcelles d'or aux flancs des rochers; ils défrichèrent ce sol fertile, ils exploitèrent les forêts, construisirent des villes, et en dix années la Californie atteignit une prospérité qui n'est encore qu'une promesse.

« Sur les points élevés du sol, les terres, en Californie, ne sont pas encore cultivées. Dans les comtés montagneux, on ne rencontre guère que des jardins potagers et fruitiers à proximité des villes et des mines, et quelques *ranchos* ou fermes, où l'on récolte des céréales. Mais dans les plaines, l'agriculture est très-développée et perfectionnée. Tout ce que la terre peut donner dans les contrées chaudes et même tropicales apparaît dans le sud; les productions des pays tempérés se montrent dans le centre et dans le nord. L'abondance et le volume des fruits tiennent du merveilleux. Aux abords des principales villes, on rencontre dans les jardins les fleurs les plus rares, les plantes les plus délicates, venues des pays les plus divers.

« Cependant la végétation naturelle du sol californien est loin de faire soupçonner une pareille fécondité. Dans les parties qui ne sont point encore défrichées, la terre vierge n'est couverte que par des bruyères, des marronniers sauvages, et par les tiges d'un arbuste particulier qu'on nomme la *manzanillo*. Les Indiens utilisent la petite pomme qu'il produit pour en fabriquer, par la fermentation, une sorte de cidre qu'ils boivent à défaut d'eau-de-vie. Cette végétation primitive rappelle, à s'y tromper, surtout par l'abondance des bruyères, les *maquis* de la Corse et de la Toscane. Aux bruyères et aux marronniers nains se mêlent çà et là diverses variétés de pins et de chênes, qu'on emploie, le chêne surtout, comme bois de chauffage. Sur quelques points, principalement sur les landes et les plateaux incultes, croît l'herbe à savon, véritable oignon sauvage, dont les Indiens emploient la bulbe qui fait mousser l'eau. Enfin, au milieu des chênes et sur le flanc des montagnes, apparaît ce dangereux arbuste qui s'appelle la *yedra*. Cette plante vénéneuse produit, quand on la touche, des effets singuliers sur l'organisme : la peau rougit, se gonfle et se couvre même de boutons. Portée à la bouche, une feuille de la *yedra* peut empoisonner tout à fait. Le vent répand parfois au loin les émanations de cet arbrisseau malfaisant, et des villes entières se trouvent alors sous le coup d'une épidémie d'un nouveau genre. La flore dont on vient de parler disparaît après une certaine limite, et sur les plus hautes cimes, sur les plateaux élevés, se montrent les mélèzes, les cèdres et les sapins rouge et blanc. Ceux-ci sont utilisés comme bois de charpente, de construction et de mâture. Au milieu d'eux ont poussé ces cyprès gigantesques que leurs dimensions colossales rendent contemporains de la création.

« Le climat de la Californie est l'un des plus beaux du monde. Pendant plus de six mois de l'année, de la fin d'avril à la fin d'octobre, on jouit d'un ciel toujours pur, qu'aucun nuage ne vient obscurcir. La transparence de l'air est des plus grandes, et les nuits sont d'une sérénité remarquable. A San-Francisco néanmoins, depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, la brise de mer amène un vent assez vif, et le terrain sablonneux des dunes qui bordent le rivage est soulevé au loin. Cette brise périodique et la disposition particulière de la baie sur laquelle est située la ville, peut-être aussi des courants sous-marins qui descendent des mers polaires, occasionnent un froid continu, et il n'y a pas, à proprement parler, de saison d'été à San-Francisco. L'hiver, ou si l'on veut, l'automne, y est même l'époque de l'année la plus agréable, parce que c'est celle où le vent se fait le moins sentir. On a su profiter à San-Francisco de cette brise qui souffle si régulièrement tous les jours pour ériger

1. *Revue des Deux-Mondes*, la Californie en 1860, par M. Simonin (1er avril 1861).

une foule de moulins à vent, de construction très-élégante, qui servent à élever l'eau dans les maisons et les jardins.

« Si la saison chaude est inconnue à San-Francisco, il n'en est pas de même pour l'intérieur de la Californie, où durant trois ou quatre mois, de juin à septembre, il n'est pas rare de voir le thermomètre à l'ombre monter, surtout de midi à trois heures, jusqu'à 48 degrés centigrades. C'est une des plus hautes températures observées sur notre globe. Cette atmosphère brûlante est rafraîchie par les brises du matin et du soir, et la nuit le thermomètre baisse souvent jusqu'à 25 et même 22 degrés. Ces variations se font lentement, en quelque sorte comme les oscillations horaires du baromètre dans les contrées équatoriales, et le corps n'en souffre guère, mais la chaleur est intolérable pendant le jour, surtout dans le sud du pays, et les effets s'en font sentir de toute façon. Les meubles craquent et se fendent, la couverture des livres se racornit comme si on l'avait exposée au feu. Le plus léger vêtement devient insupportable. L'eau acquiert dans les vases une température voisine du point d'ébullition. Les chandelles et les bougies fondent; les objets en fer dans les appartements, les pierres de couleur exposées au soleil, brûlent littéralement les mains par le simple contact. En retour, pendant la nuit, aucun dépôt de rosée, et tout l'été les mineurs dorment sans danger au grand air.



Vue panoramique du Sacramento.

« Au commencement ou vers le milieu de novembre viennent les pluies périodiques, et l'année se trouve ainsi divisée en deux saisons bien distinctes, la saison sèche et la saison pluvieuse, qui durent chacune à peu près six mois. Les pluies tombent de novembre jusqu'à la fin d'avril, elles ne présentent pas l'intensité ni la continuité de celles des tropiques, et après une ondée de plusieurs jours, souvent torrentielle, il n'est pas rare de voir revenir le beau temps, avec un ciel aussi pur qu'en été et une température très-douce. Les champs, dénudés par les fortes chaleurs, commencent alors à se couvrir de verdure. Mars et avril sont l'époque des fleurs, et ces prairies naturelles, où l'herbe croît presque à hauteur d'homme, parfument l'air et réjouissent l'œil. C'est alors la plus belle saison de l'année pour la Californie, car vers la fin de mai, les tapis de verdure disparaissent tout à coup avec les premières chaleurs[1]. »

L'étendue de la Californie est presque égale à la superficie de la France. La population, qui en 1840 était de 20 000 habitants, dépasse aujourd'hui 500 000. C'est beaucoup, et ce n'est rien si on considère l'étendue du pays.

« Les différentes races qui habitent ce territoire sont encore les mêmes qu'aux premiers temps de l'exploitation des *placers*. Ce sont d'abord en commençant par la race la plus nombreuse, les Américains, établis en maîtres sur le sol qu'ils ont conquis. Ils sont au nombre d'au moins 380 000, et ils ont ap-

1. *Revue des Deux-Mondes* (avril 1861).


Départ pour les placers.


Le voyage.


Le ménage dans la cabane


La récréation.


Campement dans la forêt.


La vente des pépites.

porté sur les bords du Pacifique leur fébrile activité de colons, leur indomptable énergie de pionniers. Après eux viennent les naturels du pays, les Indiens, race apathique et paresseuse, dont le chiffre n'atteint plus que 60 ou 65 000 dans toute la Californie. Les Indiens ont d'ailleurs perdu sans retour, d'abord sous l'occupation mexicaine, et plus encore sous la dure domination des *Yankees*, le pays où, suivant leur pieuse expression, reposaient les os de leurs pères. Ensuite se montrent les Chinois, au nombre d'environ 40 000 travailleurs, patients, industrieux laveurs d'or, mais maltraités par les Américains, qui les oppriment comme ils font des Indiens et des nègres, parce qu'ils ne sont pas de race blanche. Les Mexicains, soit indigènes, soit émigrés, y compris les Chiliens et les Péruviens, et quelques autres représentants des colonies hispano-américaines, forment aujourd'hui un contingent de près de 15 000 individus. Ils assistent avec indifférence au grand mouvement qui se poursuit autour d'eux. Les Français, les Anglais, les Irlandais, et les Canadiens, les Allemands et les Italiens apparaissent dans chacun de ces groupes pour un chiffre à peu près égal au précédent. Tous ont conservé dans la nouvelle colonie leur caractère particulier : les émigrés de race saxonne, à tout jamais fixés dans le pays, forment un curieux contraste avec les émigrés de race latine, qui n'aspirent qu'à retourner dans leur patrie. Viennent enfin les nègres et les Kanaks de l'Océanie qui ne dépassent pas, tous ensemble, le nombre de 3 ou 4 000. En réunissant tous ces divers chiffres et en tenant compte de quelques nationalités européennes dont les représentants ont toujours été très-clairsemés tels que les Belges, les Suisses, les Polonais, les Hongrois et les Espagnols, on arrive, pour la population actuelle de la Californie, à un nombre total d'environ 550 000 habitants. Le nombre des femmes est encore très-faible, un cinquième ou un quart au plus de la population.

« Les principales villes de Californie, San-Francisco, Sacramento, Marysville, et Stockton, sont non-seulement de grandes et belles cités, mais la position topographique de chacune d'elles est même exceptionnelle. San-Francisco s'élève à l'entrée de la plus vaste baie du monde. Toutes les flottes des États-Unis pourraient s'y donner rendez-vous, et cette baie ne communique avec la mer que par un étroit goulet poétiquement nommé la porte d'or ou *Golden Gate*. Cette ville compte aujourd'hui près de 80 000 habitants, et c'est bien la *Reine du Pacifique*, comme l'appellent les Américains avec un juste orgueil. En dix ans, elle a conquis sur Lima, la capitale du Pérou, Valparaiso et Santiago du Chili, la même supériorité qu'ont su acquérir les villes de l'Union américaine, Boston, New-York, Baltimore, Philadelphie, sur les cités beaucoup plus anciennes de l'Amérique du Sud, telles que Pernambuco, Bahia, Rio-Janeiro, Montevideo, Buenos-Ayres. Partout se retrouve ainsi l'éternelle question du développement vivace, énergique de la race anglo-américaine, comparé à la marche lente et rarement progressive des peuples de race espagnole. Les quais de San-Francisco ne sont pas ce qu'il y a de moins curieux dans cette gloire de la côte occidentale. Bâtis sur d'énormes pilotis de ce beau sapin rouge de Californie, qu'on recouvre de dalles en planches formant un immense parquet, les quais présentent un développement de plusieurs kilomètres. Chaque navire a sa place marquée. Ici sont les immenses *clippers* à quatre mâts à la coupe élancée, venus de New-York ou de Boston, à côté d'autres *clippers* plus modestes qui visitent l'Australie, la Chine, les Philippines, les îles de la Sonde, l'empire britannique. Là sont amarrés les vapeurs gigantesques du Pacifique, véritables villes flottantes, plus loin les navires étrangers, et l'on peut dire que tous les pavillons du monde y apparaissent tour à tour. Les baleiniers du Pacifique et de la mer d'Okhotsk s'y montrent aussi par moments, et commencent à ne plus redouter aujourd'hui l'abord, autrefois si chanceux, des rives de l'Eldorado, qui faisaient tourner la tête à leurs matelots déserteurs. Puis viennent les *steamers* qui font le service des différents ports de la baie ou des fleuves et rivières de l'intérieur, ensuite de petits navires à voiles qui exécutent le même trajet, les voyages de la côte mexicaine et ceux de Taïti ou des Sandwich. Ici se montrent de nouveaux *steamers* qui naviguent vers les différents ports du nord de la Californie, de l'Orégon, et vont jusqu'à Vancouver; à côté d'autres vapeurs desservant la côte Californienne dans le sud, d'escale en escale, jusqu'au port-limite de San-Diégo. Au milieu de la baie sont parfois ancrés des navires de guerre. A l'horizon, une ligne peu élevée de montagnes verdoyantes ferme la perspective. Les blanches maisons d'Oakland apparaissent au pied de ces collines, baignées dans un voile transparent de vapeurs, qui s'élèvent du sein des eaux.

« Sur les quais règnent la vie et le mouvement : ici les docks, qui reçoivent dans leurs vastes salles des marchandises venues de tous les coins du monde ; là des bazars en plein air où le marin fait ses provisions, ou bien les grogshops où il vient s'abreuver d'eau-de-vie, sans craindre ces trappes, beaucoup trop nombreuses, formées à travers un plancher disjoint, et dont l'édilité san-franciscaine, oubliant un peu ses devoirs, laisse les quais toujours parsemés. Partout on remarque une dévorante activité. L'encombrement des marchandises qu'on débarque ou qu'on charge, les cris des portefaix, le va-et-vient rapide des voitures, le mouvement lourd des charrettes, sur lesquelles se tient debout l'Américain comme le triomphateur antique sur son char, la foule des passants affairés, tout présente un de ces spectacles exceptionnels particuliers aux grandes villes commerçantes. Le Chinois à la longue queue, aux culottes de soie et au chapeau pointu, le Mexicain drapé dans son *sarape*, le Chilien dans son *pocho* aux vives couleurs, le nègre vêtu d'oripeaux, qui passe en chantant et en se dandinant, viennent, comme à plaisir, réjouir un tableau des plus animés déjà et des plus pittoresques.

« Les chiffres d'après lesquels se groupent les principales professions sont curieux à noter. On a calculé qu'au mois de juillet 1860 il existait à San-Francisco 800 liquoristes. Après eux vient l'honorable corporation des épiciers, dont les membres sont au nombre de 373 ; puis apparaissent les avocats, qu'on retrouve partout en rangs serrés, 288, et derrière ceux-ci les tailleurs et les marchands d'habits, dont le chiffre est à peu près égal au précédent, ainsi que celui des hôteliers. Les médecins venus souvent on ne sait d'où, et les courtiers, qui n'encombrent pas la place, bien qu'il n'y ait aucun monopole, atteignent les uns et les autres presque le chiffre de 200. Les bouchers, les débi-

tants de tabac, qui font d'excellentes affaires, les marchands de nouveautés, dont beaucoup sont Français, les charpentiers, enfin les coiffeurs et les barbiers que l'on retrouve en Amérique jusque sur les bateaux à vapeur, gravitent, dans chaque catégorie, entre les nombres de 100 et 150. Toutes les autres professions, baigneurs, armuriers, imprimeurs, chapeliers, etc., n'égalent pas ensemble le seul chiffre des débitants de liqueurs. »

Le *Moniteur* du 28 mai 1853, appréciait ainsi le caractère de la population que la France envoie dans les régions séduisantes (de loin) de la Californie : « L'émigration française se compose d'éléments fort hétérogènes. S'il y a, parmi les passagers, de bons et braves travailleurs, de dignes et d'honnêtes ouvriers, il y a aussi un contingent notable d'ivrognes émérites et de gens habitués à compter sur la Providence plutôt que sur leurs bras pour leur subsistance journalière.

« Les vrais travailleurs débutent bien, persévèrent et réussissent. Les ex-orateurs des clubs de Paris, les ivrognes et les fainéants, fidèles à leurs vieux instincts, pérorent, s'ils réussissent à trouver un auditoire et concentrent sur le représentant de leur pays les injures qu'ils avaient l'habitude de répartir entre les nombreux dépositaires de l'autorité publique.

« Ce fait, au reste, n'empêche pas que le niveau général de la population française ne tende à s'élever, surtout à San-Francisco, où l'on trouve, à côté d'une bourgeoisie française, intelligente, morale, et qui tend chaque jour à se développer, de fortes maisons de banque et de consignation françaises, ainsi qu'un grand nombre de petits ateliers également français.

« Il n'existe aucun point, à l'extérieur, qui possède à la fois une population française aussi criarde et aussi distinguée qu'à San-Francisco. »

« On accuse[1] volontiers les Américains de ne songer qu'à leurs intérêts matériels, et de négliger toute culture intellectuelle et morale. Jamais reproche ne fut moins fondé, même pour la Californie. Partout, dans les comtés les plus éloignés, dans les centres les plus déserts et les moins populeux, existent des écoles publiques. Elles sont soutenues par les citoyens avec un soin qu'on peut traiter de paternel, et tous les enfants les fréquentent. A San-Francisco seulement, il existe plus de trente écoles publiques indépendamment d'un grand nombre de pensionnats particuliers. On a déjà dit que sur une population juvénile comptant 7767 individus de cinq à dix-huit ans, 6201 fréquentaient les écoles. Sur les 1566 qui manquent à l'appel, quelques-uns sans doute ont déjà achevé leur éducation, d'autres peut-être ne l'ont pas même commencée; mais ces derniers ne sont pas très-certainement des enfants de parents Américains, car tout le monde aux États-Unis sait lire, écrire et calculer. Cette éducation primaire se complète par la connaissance de l'histoire, de la géographie et des éléments des sciences. La religion est en général bannie de l'enseignement, et on laisse à la famille le soin de diriger l'enfant dans cette voie.

« Les mesures les plus libérales ont été adoptées pour l'éducation de la jeunesse californienne. Les 500 000 acres de terres publiques donnés en cadeau à chaque état, lors de son admission dans l'Union pour l'aider dans les progrès intérieurs, ont été sagement destinés par la Constitution californienne au soutien des écoles communales. Le congrès de Washington a de son côté donné à la Californie près de 50 000 acres de terres pour l'établissement et l'entretien d'une Université de l'État. Enfin près de 6 millions d'acres, c'est-à-dire une étendue supérieure à celle de plusieurs de nos départements réunis, ont été également concédés à l'état de Californie par le gouvernement fédéral pour le maintien des écoles publiques. La législature de l'État a décidé que la vente de ces terres ne pourrait être effectuée à moins de 2 dollars, ou un peu plus de 10 francs par acre. »

A San-Francisco, dans une ville née d'hier, il y a des sociétés savantes, et en 1859 il s'y imprimait en différentes langues trente-cinq journaux. La Californie compte trente-deux bibliothèques publiques. Voilà des résultats mille fois plus précieux que le métal qu'on y est allé chercher.

§ 3. MINES D'OR DE L'AUSTRALIE; CONSÉQUENCES DE CES DÉCOUVERTES.

Le bruit d'or venu de la Californie retentissait encore aux oreilles des Européens, lorsqu'un bruit non moins harmonieux leur fut apporté des rivages de l'Australie. Ce continent à peine découvert, et qui malgré son étendue presque égale à celle de l'Europe, ne paraissait point offrir de grandes ressources, révélait tout à coup d'abondantes richesses. C'est en 1851, à Summerhill Creck, dans les *Conobolas*, qu'on découvrit le premier *placer*. On trouva de l'or aussi sur les rives du Turon, affluent de la Macquarie à trente milles environ de Bathurst. Aujourd'hui, on l'extrait sur un vaste espace de 12 degrés de latitude et de 11 degrés de longitude. En 1853, l'exportation de l'or atteignait 400 millions de francs. De 1851 à 1855, l'Australie a envoyé de ce métal une valeur de 1 milliard 50 millions. Aussi le flot d'immigration monte-t-il sans cesse, et la population s'accroît-elle dans des proportions considérables.

D'abord cette découverte produisit les mêmes effets qu'en Californie : les spéculations commerciales furent frappées de langueur. Le mouvement cessa à Sydney, ville très-industrieuse. Les quais étaient encombrés de marchandises ; les magasins déserts. Toutes les imaginations étaient échauffées par les récits de fortunes improvisées. Les hommes les plus graves partageaient cette excitation, et l'on paraissait craindre que les magistrats eux-mêmes, et les fonctionnaires sur lesquels reposait la sûreté générale n'abandonnassent leurs siéges et leurs postes. On dut alors songer à prévenir les déplorables effets de cette désertion en promettant aux différents services de l'administration coloniale une augmentation de 50 pour 100 sur le montant de leur traitement. D'un autre côté les industries étaient ou privées de bras ou rançonnées par le petit nombre d'ouvriers qui ne consentaient à continuer leurs travaux qu'au prix d'une élévation de salaire hors de toute raison. Dans les comtés, l'agriculture, qui forme la branche la plus importante de la richesse coloniale était encore plus maltraitée. Les routes qui conduisent aux mines se couvraient littéralement de caravanes qui abandonnaient leur troupeaux et les travaux de la ferme pour aller tenter fortune. Cette situation réagit presque subitement sur le prix

1. *Revue des Deux-Mondes* (1er avril 1861).



Vue de San-Francisco.



Vue générale de Melbourne (Australie).

des denrées et produisit un renchérissement extraordinaire sur tous les objets d'utilité ou de consommation. Toutes les misères de la Californie venaient de fondre à l'improviste sur cette contrée hier si florissante. C'était un spectacle affligeant que l'état de cette population laborieuse, réduite tout à coup au rôle et à la condition d'aventuriers qui cherchent la fortune.

On sait comment les Anglais parvinrent à coloniser l'Australie. Ils y déportèrent leurs criminels vers la fin du siècle dernier et fondèrent un établissement pénitentiaire à Botany-Bay, puis près de la magnifique rade de Port-Jackson. On donna aux *convicts* (on appelait ainsi les condamnés) une part de la propriété du sol, et si on ne put élever beaucoup leur niveau moral, du moins on fit d'eux d'énergiques travailleurs et de hardis pionniers. En 1840, la colonie avait tellement prospéré, que le gouvernement, pour encourager l'émigration libre, ne déporta plus de *convicts*, pour ne point introduire un élément mauvais dans une société dont le rapide développement autorisait les plus belles espérances : ces espérances ont été même dépassées. La population de la Nouvelle Galles du Sud, seule partie de l'Australie sérieusement colonisée, était évaluée, en 1836, à 65 000 individus : en 1851, elle dépassait 400 000 habitants, et chaque année elle s'accroit d'une manière étonnante.

La ville de Sydney a tout l'éclat d'une grande cité européenne. Bâtie sur le bras de mer auquel on a donné le nom de Port-Jackson et qui forme comme une magnifique rade, Sydney s'élève en gradins sur le pourtour d'une des nombreuses anses qui bordent le côté méridional de ce petit golfe. Ce site est extrêmement pittoresque. Du quartier aristocratique de la ville, on aperçoit en regardant l'embouchure de Port-Jackson, à gauche, une longue langue de terre couverte de cottages, de parcs et de jardins ; à droite, la côte se dresse à pic et présente sur toute la longueur du golfe une falaise élevée. Du nord-est au sud-ouest court une chaîne de montagnes dont les pitons s'échelonnent les uns au-dessus des autres, et, dans leur bizarre confusion, s'offrent à l'imagination surexcitée par ces beautés naturelles comme un immense troupeau d'animaux chimériques. Au delà de la ville, le bras de mer va au-devant des eaux du Paramatta, qui est chargé de porter à Sydney les produits variés des districts agricoles. La rade et le port de Sydney sont couverts de bâtiments et de paquebots à vapeur. Des boulevards avec trottoirs, des rues éclairées au gaz, d'immenses magasins, des équipages donnent à la ville un faux air de Londres et de Paris. On trouve dans les environs l'aisance et cette propreté qui semble dériver directement de la décence des mœurs anglaises. A l'exception de la partie au sud de Sydney, le paysage offre des perspectives riantes et atteste les rapides progrès de l'horticulture. La portion qui s'étend au sud, au contraire, a retenu un caractère âpre et sauvage qui contraste avec les frais aspects des vallées adjacentes ; c'est la route qui conduit au Camp des Français.

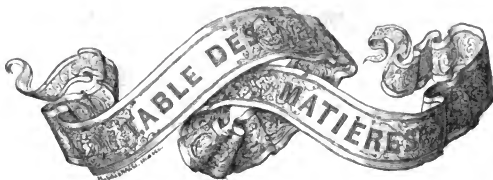
On désigne sous ce nom le plateau situé à la pointe nord de Botany-Bay, à quelques milles de Sydney. L'expédition du malheureux Lapérouse y fit une relâche en 1788, et c'est là que s'arrêtent les dernières traces connues du célèbre navigateur.

L'Angleterre, on le voit, a là un magnifique empire qui n'est qu'à ses débuts. Pourquoi la France n'imite-t-elle pas sa rivale ? Elle a l'Algérie : qu'elle la colonise. C'est ce que nous ne cesserons de répéter.

Quoi qu'il en soit, la découverte des mines d'or du Nouveau Monde est un des faits les plus considérables de l'histoire du dix-neuvième siècle. C'était une source féconde de richesses ouverte au monde et le monde en a profité. Depuis 1848, des masses énormes de numéraires ont été jetées dans la circulation, et au produit des anciennnes mines, dont l'exploitation continue, est venu s'ajouter celui des nouveaux gisements aurifères. On sait quelle révolution économique amena au seizième siècle la découverte de l'Amérique et l'affluence des métaux précieux ; le changement des conditions de la richesse, de territoriale devenue mobilière ; l'élévation du prix des objets de consommation ; la facilité et par conséquent la multiplicité des échanges ; la naissance et le développement du crédit. Les métaux précieux devenant moins rares perdirent une partie de leur valeur ; car, ne l'oublions pas, cette valeur est purement conventionnelle, et si multiplier le signe de la richesse c'est encourager à créer celle-ci, ce n'est pas le moins du monde la créer. L'or n'est pas plus que le fer : il n'a de valeur qu'autant qu'il représente des produits de la terre, de l'industrie ou des services rendus.

Depuis 1848, on a donc vu se répéter les mêmes effets qu au seizième siècle d'une manière moins sensible, parce que la transition fut moins brusque, et qu'au lieu du passage subit de la rareté à l'abondance du numéraire, on n'eut qu'une progression plus rapide de la richesse monétaire. Les États-Unis et l'Angleterre surtout ressentirent l'influence des nouvelles découvertes, qui s'étendit ensuite sur tout le marché européen. L'or Californien fit subir à l'or existant dans la circulation une certaine dépréciation et aux marchandises anglaises une hausse assez forte. Le commerce reprit une nouvelle activité : le crédit acquit une nouvelle puissance ; la circulation des billets de la banque d'Angleterre, qui s'était réduite à une somme de 16 500 000 livres sterling, s'éleva jusqu'à 20 et 21 millions. Les exportations de marchandises anglaises aux États-Unis doublèrent tout à coup. Le réveil industriel et commercial, qui signala en France l'avénement de l'Empire, fut certainement favorisé par la facilité nouvelle qu'on trouva à réunir des capitaux. Il est juste de remarquer aussi que ces découvertes amenèrent des désastres aux États-Unis, car les fables répandues sur les richesses de la Californie déterminèrent de fausses et trompeuses spéculations. L'avidité dépassera toujours les réalités, quelque dorées que les offre la nature. Aussi persuadons-nous bien que ce n'est pas un morceau de métal jauni qui est la fortune. La fortune c'est le travail.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.



Chap. Pages.

PREMIÈRE PÉRIODE.

LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER.

DEUXIÈME PÉRIODE.

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE (4 MAI 1848. — 27 MAI 1849).

TROISIÈME PÉRIODE.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE (27 MAI 1848. — 2 DÉCEMBRE 1851).

QUATRIÈME PÉRIODE.

PRÉSIDENCE DÉCENNALE (20 DÉCEMBRE 1851. — 2 DÉCEMBRE 1852)




32101 073587071